



**HAL**  
open science

# La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen âge à la période pré-industrielle

Cécile Rivals

► **To cite this version:**

Cécile Rivals. La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen âge à la période pré-industrielle. Histoire. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015. Français. NNT : 2015TOU20053 . tel-01321896

**HAL Id: tel-01321896**

**<https://theses.hal.science/tel-01321896>**

Submitted on 6 Jun 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse - Jean Jaurès

---

**Présentée et soutenue par :**

**Cécile Rivals**

le jeudi 17 septembre 2015

**Titre :**

La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen Âge à la période pré-industrielle

Volume 1 : Synthèse

---

**École doctorale et discipline ou spécialité :**

ED TESC : Histoire

**Unité de recherche :**

TRACES UMR 5608

**Directeur/trice(s) de Thèse :**

Nelly Pousthomis et Florent Hautefeuille

**Jury :**

Bourgeois Luc (rapporteur), professeur, Université de Caen Basse-Normandie

Deligne Chloé, chercheuse qualifiée du FR/FNRS, Université libre de Bruxelles

Hautefeuille Florent, maître de conférences HDR, Université Toulouse Jean Jaurès

Jouve Bertrand, directeur de recherche, FRAMESPA UMR 5136, Toulouse

Pélaquier Elie (rapporteur), directeur de recherche émérite, CRISES EA 4424, Montpellier

Pousthomis Nelly, professeur, Université Toulouse Jean Jaurès

# THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse Jean Jaurès

**Présentée et soutenue par :**

**Cécile RIVALS**

le jeudi 17 septembre 2015

**Titre :**

La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen Âge à la période pré-industrielle

**Volume 1 : synthèse**

**École doctorale et discipline ou spécialité :**

ED TESC : Histoire

**Unité de recherche :**

TRACES UMR 5608

**Directeur/trice(s) de Thèse :**

Nelly Pousthomis et Florent Hautefeuille

**Jury :**

**Bourgeois Luc** (rapporteur), professeur, Université de Caen Basse-Normandie

**Deligne Chloé**, chercheuse qualifiée du FR/FNRS, Université libre de Bruxelles

**Hautefeuille Florent**, maître de conférences HDR, Université Toulouse Jean Jaurès

**Jouve Bertrand**, directeur de recherche, FRAMESPA UMR 5136, Toulouse

**Pélaquier Élie** (rapporteur), directeur de recherche émérite, CRISES, EA 4424, Montpellier

**Pousthomis Nelly**, professeur, Université Toulouse Jean Jaurès



## Remerciements

Après cinq années de recherches, les aides et les conseils se sont multipliés et il m'est agréable de remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'achèvement de ce travail. Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude à mes directeurs de recherches, Nelly Pousthomis et Florent Hautefeuille. Ils ont, jusqu'au tout dernier moment, répondu à mes interrogations et m'ont prodigué conseils et encouragements.

Que les membres du jury, Luc Bourgeois, Chloé Deligne, Bertrand Jouve et Élie Pélaquier soient vivement remerciés pour avoir accepté de juger cette thèse.

J'adresse mes remerciements à tous les membres de l'équipe Terrae pour les échanges toujours riches que l'on a pu avoir. Je remercie notamment Jean-Loup Abbé qui, après avoir encadré mon mémoire de Master 2, a toujours continué à me faire bénéficier de ses conseils. Je tiens ici à exprimer ma gratitude à tous les participants de nos journées doctorants, qui ont pris le temps de nous écouter exposer nos doutes et nos certitudes pour atténuer les premiers et relativiser les secondes ! Ces échanges auront été particulièrement bénéfiques pour moi.

Merci à tous les participants de l'ANR Modelespace. Je ne sais pas s'ils ont éprouvé la même émotion que moi de voir le parcellaire médiéval saint-antoninois prendre vie sous forme de graphes, mais mon travail doit beaucoup à la richesse des échanges que nous avons eu lors de nos réunions. Merci à Bertrand Jouve pour son regard attentif et son expertise sur les graphes de Saint-Antonin-Noble-Val. Il m'a largement conseillé et encouragé dans l'étude des ceux-là. Albane Rossi s'est elle aussi confrontée à la difficulté de manier ces outils, mystérieux pour nous. Une amitié est née de nos réflexions angoissées sur la validité de nos expérimentations !

Je remercie très chaleureusement Jean-Louis Laborie pour m'avoir fourni une des matières premières de cette recherche. En dépouillant les registres fiscaux de Saint-Antonin-Noble-Val, il ne s'imaginait pas les voir se transformer en de si curieux graphes.

Merci à Serge Robert pour la richesse des informations qu'il m'a transmises sur les fouilles qu'il a mené sur le site de l'abbaye de Saint-Antonin.

Pierre Garrigou-Grandchamp m'a fait bénéficier de ses connaissances sur les maisons médiévales de Saint-Antonin-Noble-Val, qu'il en soit vivement remercié.

Marc Bompaire m'a aidé à comprendre la question épineuse de la monnaie de Saint-Antonin, je l'en remercie.

Mes premiers pas dans l'utilisation des SIG ont été accompagnés par Bastien Lefebvre, Mélanie Le Couédic et Carine Calastrenc, merci à eux.

Merci au personnel du SRA de Midi-Pyrénées, et particulièrement à Laurent Sévègnes, pour les données qu'ils m'ont communiquées.

Je souhaite remercier Nicolas Poirier, Carine Calastrenc et Florent Hautefeuille de l'équipe Archéodrone qui sont venus survoler Saint-Antonin-Noble-Val pour traquer le réseau hydrographique dissimulé.

J'adresse de vifs remerciements au personnel de la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail, notamment Marthe-Marie Lafabrié pour m'avoir facilité l'accès aux archives communales et Walter Ricard pour sa disponibilité.

Mes pensées se dirigent maintenant de l'autre côté de l'Atlantique pour remercier les membres du Coweeta LTER et du laboratoire d'anthropologie avec qui j'ai eu la chance de travailler pendant deux mois sur le campus de l'Université de Géorgie à Athens (USA). Merci en particulier à Ted Gragson qui a rendu possible cette expérience internationale et à Michael et Alicia Coughlan qui, par leur gentillesse et la chaleur de leur accueil, ont contribué à faire de ce séjour une réussite.

Merci à Monique Foissac qui fait de la bibliothèque d'études méridionales un lieu accueillant et chaleureux où j'ai toujours autant de plaisir à venir travailler ou discuter.

Corinne Sanchez a été la première à me faire confiance en m'offrant une responsabilité sur le chantier de fouilles du port antique de Narbonne. Laurent Schneider, à sa suite, m'a donné l'occasion d'encadrer une équipe sur le chantier de fouilles de l'abbaye d'Aniane. La confiance qu'ils m'ont accordée a été particulièrement enrichissante et m'a par ailleurs permis de financer une partie de ces cinq années de recherches, je leur dois donc beaucoup.

Je remercie très chaleureusement tous les habitants de Saint-Antonin-Noble-Val. Mi-inquiets, mi-curieux, ils m'ont accueilli amicalement et la richesse des informations qu'ils m'ont transmises a fortement enrichi ce travail. Merci notamment à Yolande Audouy qui m'a ouvert bien des portes. Que la société des amis du vieux Saint-Antonin et son président Pierre Prieur reçoivent également mes remerciements. Franck Boyer m'a communiqué les informations qu'il a rassemblé sur les canaux, je lui en suis très reconnaissante.

Mes amis ont également pris une large part dans mon travail. Merci à Ingrid, Emma-Sarra, Myriam, Stéphanie, Julie, Claire et Fernand pour m'avoir écouté parler de graphes ou d'orientation parcellaire et avoir partagé mes doutes. Ils ont été la soupape de ces années. Camille, Anaïs et Julien ont embarqué sur le même bateau. Nos échanges ont rythmé et égayé cette recherche solitaire.

J'adresse un immense merci à ma famille. Le soutien de mon Papa a été indéfectible malgré les inquiétudes qu'un père peut ressentir à voir sa fille se lancer dans de si longues et incertaines études. Avec Nicole, ils m'ont encouragé avec chaleur et auront été mis à contribution jusqu'au tout dernier moment. De près ou de (très) loin, Julien a toujours joué à merveille son rôle de grand frère. Avec Caroline ils m'ont épaulé durant toutes ces années. Leur aide en informatique et en anglais a été précieuse. Mes grands-parents ont suivi de près mes aventures. Je remercie tout particulièrement ma tante Françoise qui a traqué les fautes d'accord, jusqu'à la dernière minute.

Nicolas m'a apporté un soutien inestimable tout au long de ce travail. Notre duo fonctionne aussi bien sur le terrain qu'au quotidien et je le remercie pour sa patience infinie et son aide précieuse.

J'ai enfin une pensée spéciale pour ma Maman qui m'accompagne, à sa manière.

## Résumé

La compréhension des processus conduisant à la construction d'une ville nécessite une approche pluridisciplinaire, dont les prismes utilisés ici sont l'archéologie, l'histoire, les mathématiques, la géographie et la géomatique. Les sources doivent être multiples, archéologiques, écrites, fiscales, iconographiques, planimétriques et les échelles variées, de la maison au territoire. La ville de Saint-Antonin-Noble-Val, deuxième agglomération du Rouergue au bas Moyen Âge, dont le développement est étroitement lié à la gestion du réseau hydrographique, constitue l'*espace-laboratoire* de cette recherche. Ce bourg monastique représente un véritable creuset pour la mise en place d'une nouvelle méthodologie élaborée pour étudier le phénomène urbain médiéval. Les sources fiscales médiévales et modernes, traditionnellement utilisées pour l'étude des paysages, sont modélisées sous forme de graphes d'adjacence des parcelles afin de percevoir les dynamiques de l'espace urbain sur le temps long. La comparaison des parcellaires entre le bas Moyen Âge et le XIX<sup>e</sup> siècle, rendue possible par l'utilisation de la théorie des graphes et le croisement avec les données archéologiques, permet d'approcher les modalités d'aménagement d'un territoire urbain.

**Mots clefs :** Moyen Âge, période moderne, ville, bourg monastique, sources fiscales, archéologie, théorie des graphes, dynamiques morphologiques



## Abstract

Understanding the process leading to the construction of a city requires a multidisciplinary approach. Herein are included disciplines such as archeology, history, mathematics, geography and geomatic. The sources should be diverse (archaeological, written, tax, iconographic, planimetric) and the scales varied, from the house to the territory. The city of Saint-Antonin-Noble-Val, whose development was closely related to the hydrographic network management, was the second largest city of Rouergue in the Late Middle Ages; it constitutes this research lab-area. With the example of this monastic town, a new methodology developed to study medieval urban phenomenon is provided. In order to perceive the dynamics of urban space over time, both medieval and modern tax sources, traditionally used for landscape study, are modeled as adjacency graphs of the plots. The comparison between the cadastral allotment of the Late Middle Ages and the XIX<sup>th</sup> century is achieved using the graph theory and its intersections with available archaeological data; it allows to approach the arrangement modalities of an urban area.

**Key words:** Middle Ages, modern period, town, monastic town, tax sources, archaeology, graph theory, morphological dynamics

## Liste des abréviations

- AC : Archives Communales  
AD : Archives Départementales  
ADA : Archives Départementales de l'Aveyron  
ADTG : Archives Départementales du Tarn-et-Garonne  
*AMM : Archéologie du Midi Médiéval*  
AN : Archives Nationales  
APIG : Association du Personnel de l'Inventaire Général  
*BHL : Bibliotheca Hagiographica Latina*  
BM Toulouse : Bibliothèque Municipale de Toulouse  
BnF : Bibliothèque nationale de France  
*BSATG : Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*  
*BSAVSA : Bulletin de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin*  
*FEW : WARTBURG, WALTHER VON, Französisches etymologisches Wörterbuch : eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes, Bonn, 1928*  
*HGL : VIC, CLAUDE DE et VAISSETE, JOSEPH, Histoire générale de Languedoc, Toulouse, rééd., 2003.*  
INRAP : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives  
MAP : Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine  
*MSAMF : Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*  
SIG : Système d'Information Géographique  
SRA : Service Régional de l'Archéologie

## **Remarques préliminaires**

Cette thèse s'articule en trois volumes. Le premier contient le texte de synthèse et renvoie au second volume qui rassemble les illustrations. Leur classement suit, dans la mesure du possible, l'ordre de lecture. Le choix a été fait de numéroter en continu sous la forme « fig. » tous les types de support (tableaux, graphiques, graphes, cartes et photographies) pour faciliter la lecture. Le troisième volume, réparti en deux tomes, est constitué du catalogue des maisons médiévales et modernes étudiées et des notices de sites archéologiques. Chaque maison faisant l'objet d'une notice porte un numéro d'identifiant sous la forme « ID (1 à n) ». Ces identifiants sont utilisés dans le texte pour renvoyer au catalogue du volume 3.

Un glossaire des termes latins et occitans employés dans les sources fiscales est présent à la fin de ce volume. Les termes définis sont indiqués dans le texte par un astérisque lors de leur première mention.



# **INTRODUCTION**



## La genèse du sujet

Cette thèse est le résultat de recherches menées depuis 2010 sur le secteur de Saint-Antonin-Noble-Val, mais trouve son origine dans le travail effectué dans le cadre d'un mémoire de Master Recherches portant sur la morphologie du bourg de Saint-Pons-de-Thomières (34). Ce mémoire a permis de restituer, par une analyse morphologique et monumentale, les différentes phases de la formation de la ville, des origines à la période moderne<sup>1</sup>. Cette recherche s'est inscrite dans un mouvement d'études universitaires de petites villes à partir du croisement de sources fiscales, archéologiques et planimétriques, sous l'impulsion de Jean-Loup Abbé<sup>2</sup>. Certains de ces travaux ont mis en valeur l'intérêt du croisement des approches à travers l'étude de ces sources variées, mais ils ont également pointé les limites de l'exploitation de ces sources fiscales et les difficultés que l'on rencontre lorsque l'on souhaite comparer plusieurs états du paysage. Un constat s'est imposé, les sources fiscales préévolutionnaires sont de nature variée et ne sont pas comparables en l'état.

Cette recherche doctorale a donc été envisagée non pas comme une stricte continuité du mémoire de Master, mais plutôt comme un renouvellement de la méthodologie, tout autant qu'un élargissement des problématiques. Les perspectives souhaitées pour la réalisation d'une thèse m'ont conduite à changer d'aire d'étude. En effet, Saint-Pons-de-Thomières avait déjà fait l'objet d'une thèse de doctorat sur la période moderne<sup>3</sup>, mais surtout, le corpus de sources fiscales était relativement réduit et les vestiges médiévaux trop rares. Le choix de Saint-Antonin-Noble-Val s'est imposé pour plusieurs raisons. La ville offre l'intérêt de

---

<sup>1</sup> Ce mémoire, intitulé *Saint-Pons-de-Thomières au Moyen Âge : étude morphologique à partir des sources planimétriques, fiscales et archéologiques*, a été réalisé à l'université de Toulouse le Mirail en 2009-2010 sous la direction de Jean-Loup Abbé, Florent Hautefeuille et Nelly Pousthomis. Il a fait l'objet d'un article : Cécile Rivals, « Un aperçu de Saint-Pons-de-Thomières (34) à la fin du Moyen Âge à partir du croisement des sources planimétriques, fiscales et archéologiques », *AMM*, 2011, p. 209-225.

<sup>2</sup> Emmanuelle Demaille, *De l'intérêt d'une nouvelle monographie urbaine, La seigneurie épiscopale de Lodève au XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, pistes de recherche*, mémoire de Master, sous la direction de Daniel Le Blévec, université Montpellier 3 Paul Valéry, 2000 ; Emilie Scripici, *L'organisation du paysage rural autour de Lunel (Hérault) d'après le compoix de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (v. 1394)*, mémoire de Master, sous la direction de Jean-Loup Abbé, université Montpellier 3 Paul Valéry, 2004 ; Sandie Plateau, *Eymoutiers, formation et évolution d'un bourg dans la montagne limousine, XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Master, sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle, université de Toulouse 2 Le Mirail, 2009 ; Estelle Fayolle-Bouillon, *La ville de Moissac à la fin du Moyen Âge d'après le livre d'estimes de 1480*, mémoire de Master, sous la direction de Jean-Loup Abbé, université Toulouse 2 Le Mirail, 2010 ; Emma-Sarra Pardoe, *Analyse morphologique de Montréal, ville de Carcassès au Moyen Âge par l'étude de sources écrites planimétriques et archéologiques choisies*, mémoire de Master, sous la direction de Jean-Loup Abbé, université Toulouse 2 Le Mirail, 2011 ; Julien Foltran, *Morphonèse du bourg de Lagrasse du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, mémoire de Master, sous la direction de Jean-Loup Abbé, université de Toulouse 2 Le Mirail, 2011 ; Camille Espinasse, *Le paysage d'un bourg monastique : Saint-Sernin-sous-Rodez du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Master, sous la direction de Jean-Loup Abbé et Nelly Pousthomis-Dalle, université Toulouse 2 Le Mirail, 2012 ; Stéphanie Vila, *Les transformations urbaines de Lavaur, Tarn : le centre-ville et le port, 1350-1600*, mémoire de Master, sous la direction de Jean-Loup Abbé et Bastien Lefebvre, université Toulouse 2 Le Mirail, 2012.

<sup>3</sup> Michelle Chérif-Nissels, *Une communauté urbaine et rurale en Languedoc à la fin du Grand Siècle : Saint-Pons-de-Thomières, capitale de diocèse*, thèse de doctorat, sous la direction de Anne Blanchard et Élie Pélaquier, université Montpellier 3 Paul Valéry, 1999.

disposer d'un très grand nombre de maisons médiévales dans un excellent état de conservation. La documentation fiscale disponible sur la juridiction est également remarquable. Il existe des registres fiscaux (compoix et terriers) de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec un intervalle de 70 ans maximum. Les sources planimétriques couvrent en outre le territoire à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et l'espace *intra-muros* à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La richesse de ces données laissait penser que les dynamiques du parcellaire pouvaient être perçues finement, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. D'autre part, la saisie d'une partie des sources fiscales, réalisée par Jean-Louis Laborie, autorisait la réalisation de ce travail dans un délai raisonnable.

### Une ville d'importance

La ville de Saint-Antonin-Noble-Val, située au débouché des gorges de l'Aveyron (fig. 1), a été l'espace privilégié pour la mise en œuvre de cette démarche. Elle est actuellement chef-lieu de canton et se situe à l'extrémité orientale du département du Tarn-et-Garonne<sup>4</sup> (fig. 2 et 3). Au Moyen Âge la ville appartenait à la sénéchaussée de Rouergue (fig. 4), et dépendait du diocèse de Rodez (fig. 5). La superficie de la commune, dans ses limites actuelles s'élève à 10 600 ha, soit une des plus vastes de France<sup>5</sup> (fig. 6). Cette importance notable est une réminiscence de la puissance passée de la ville. Elle a diminué légèrement au moment de la création du département du Tarn-et-Garonne<sup>6</sup>, le secteur d'Aliguières ayant été rattaché à Septfonds, et celui de Lamandine à Caylus (fig. 7).

La commune de Saint-Antonin-Noble-Val se trouve au cœur d'un paysage polymorphe au relief marqué (fig. 8). La ville elle-même est entourée de collines abruptes et de falaises (fig. 9). Un monastère bénédictin dédié à saint Antonin a été installé dans un fond de vallée à la confluence de la Bonnette et de l'Aveyron, au VIII<sup>e</sup> siècle ou au début du IX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> (fig. 10). L'agglomération qui s'est développée aux portes de celui-ci appartient à un mouvement plus large à l'échelle du Rouergue<sup>8</sup>. La ville était placée dans un premier temps sous l'autorité de vicomtes éponymes, avant qu'ils ne cèdent leur pouvoir au roi de France au XIII<sup>e</sup> siècle.

Le lieu d'implantation du monastère auprès duquel s'est développée la ville est remarquable à plus d'un titre, comme le laisse entendre l'appellation « Saint-Antonin dans le

---

<sup>4</sup> Ce dernier a été créé en 1808. Avant cette date, la ville et son territoire dépendaient du département de l'Aveyron.

<sup>5</sup> Cela représente sept fois plus que la moyenne des communes françaises.

<sup>6</sup> La surface de la commune est passée de 11.300 ha à 10.600 ha.

<sup>7</sup> La première mention attestée du monastère de Saint-Antonin remonte à 817 (Petrus Becker, « Notitia de servitio monasteriorum », in *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, Siegburg, 1963, vol. 1, p. 483-499).

<sup>8</sup> Cette province fit l'objet d'une forte croissance démographique à partir du XI<sup>e</sup> siècle, qui s'est traduite par un regroupement de l'habitat, nettement perceptible à partir de 1050 (Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil de l'ordre carolingien à l'ordre féodal (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, 2004, p. 355).



noble val », attestée sous cette forme depuis le XI<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Le nom de la viguerie par contre renvoie à sa position de confluence et correspond à un toponyme d'origine celte<sup>10</sup>, *Condate*, signifiant « confluence ». Cette position de confluence, entre les rivières Aveyron et Bonnette, lui a permis d'utiliser les potentialités des cours d'eau pour la pêche, le transport de matériaux et l'énergie hydraulique. Le site est par ailleurs naturellement protégé par le relief escarpé qui l'entoure (fig. 10). La confluence de l'Aveyron et de la Bonnette place Saint-Antonin-Noble-Val dans une position frontalière. La ville est située à l'extrémité sud-ouest du Rouergue, la rivière Aveyron la sépare de l'Albigeois, tandis que la Bonnette la sépare du Quercy (fig. 6). En ce qui concerne son territoire, on remarque que les rivières n'ont pas réellement joué un rôle de frontière, comme on aurait pu l'attendre. En effet, si la ville est concentrée sur la rive droite de l'Aveyron et la rive gauche de la Bonnette, sa juridiction s'étend de part et d'autre de ces cours d'eau. Saint-Antonin-Noble-Val et son territoire se trouvaient donc au Moyen Âge à la jonction de trois grands fiefs, le Rouergue à l'est, le Quercy à l'ouest et l'Albigeois au sud. Ces trois régions historiques étaient dominées par une même famille, les comtes de Toulouse.

La ville est organisée en quatre quartiers, appelés gaches\* : Bodaurat, Foyt, Roquescalière et Bocaria (fig. 11). Le mot gache dérive de l'occitan *gachar* qui signifie guetter<sup>11</sup>. L'emploi de ce mot pour nommer un quartier vient de l'origine défensive de l'organisation de la ville. En effet, les habitants étaient tenus de surveiller, chacun leur tour, le quartier dans lequel ils résidaient<sup>12</sup>. Le moment de la mise en place de cette organisation interne de la ville est inconnu. Petit à petit la gache perd sa fonction originelle pour devenir un élément fondamental de l'organisation administrative de la ville. Les documents fiscaux, par exemple, sont structurés par gaches. Les limites de ces gaches ne sont fournies par aucun document planimétrique. La restitution de leurs contours a été réalisée par Georges Julien et Jean-Louis Laborie à partir des mentions de localisation présentes dans les sources écrites de la fin du Moyen Âge et de la période moderne<sup>13</sup> (fig. 11). L'emplacement de la ville présente une légère déclivité (fig. 12). Le point le plus haut, à 136 m NGF, se trouve à l'est, tandis que les points les plus bas, autour de 120 m NGF, sont au sud et à l'ouest, le long des rivières. Ces quartiers sont d'ailleurs fréquemment soumis aux inondations.

---

<sup>9</sup> « *Vallnobilem, ubi caput sancti Antonini martiris requiescit* », Eduardo Junyent, « Le rouleau funéraire d'Oliba, Abbé de Notre-Dame de Ripoll et de Saint-Michel de Cuixà, évêque de Vich », *Annales du Midi*, t. 63, 1951, p. 256.

<sup>10</sup> ADTG, G239, fol. 84

<sup>11</sup> Louis Alibert, *Dictionnaire occitan - français d'après les parlers languedociens*, Toulouse, 1965, p. 415.

<sup>12</sup> Michelle Chérif-Nissels, *Une communauté urbaine et rurale en Languedoc... op. cit.*, tome 1, p. 55.

<sup>13</sup> Information orale.

## Qu'est-ce qu'une ville ?

La variété des thèmes que recouvre le terme « ville », rend nécessaire quelques définitions préalables dans le cadre de cette recherche. Les historiens et les archéologues mais aussi les géographes, les sociologues et les urbanistes ne proposent pas une mais plusieurs définitions de la ville. Le nom utilisé par une communauté pour désigner son agglomération n'est pas un indicateur fiable<sup>14</sup>. Les mots employés dans les textes médiévaux sont le plus souvent vagues et surtout multiples<sup>15</sup>. Ils ne sont pas nécessairement le reflet d'une réalité. Seuls deux qualificatifs sont associés à Saint-Antonin-Noble-Val : « *villa* » puis « ville »<sup>16</sup>, termes qui recouvrent plusieurs réalités<sup>17</sup>. La ville compte actuellement moins de 2000 habitants<sup>18</sup>. Si l'on s'en tient aux critères actuels il ne s'agit donc pas d'une ville<sup>19</sup>.

Il est acquis que le critère numérique ne peut être utilisé seul pour définir une ville, en raison des difficultés d'appréciation de la population médiévale<sup>20</sup>. Il est possible de définir un certain nombre d'indicateurs<sup>21</sup>, qui permettent de mesurer le degré d'urbanité : diversité professionnelle<sup>22</sup>, densité d'habitat, spécialisation de quartiers, octroi de franchises<sup>23</sup>, présence d'un carrefour routier, d'un franchissement de cours d'eau, d'un atelier monétaire, d'un marché, de fortifications<sup>24</sup>, d'une église paroissiale, de couvents de mendiants<sup>25</sup>, d'un

<sup>14</sup> André Joris, « La notion de ville », in *Les catégories en histoire*, Bruxelles, 1969, p. 92.

<sup>15</sup> Georges Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, tome 2, Jacques Le Goff (dir.), *La ville médiévale des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, 1998, p. 230.

<sup>16</sup> « *Villa* » au XII<sup>e</sup> siècle (texte de partage de la vicomté, AC Saint-Antonin, AA1, n° 2), « *villam* » au XIII<sup>e</sup> siècle (protection royale, AC Saint-Antonin, AA1, n° 7) et au XIV<sup>e</sup> siècle (terrier royal, ADTG, A120, fol. 9), « *ville* » au XV<sup>e</sup> siècle (terrier royal, ADTG, A121, fol. 20) et au XVI<sup>e</sup> siècle (ADTG, G1025, fol. 64v), « *vila* » au XVI<sup>e</sup> siècle (AC Saint-Antonin, CC3, fol. 16v).

<sup>17</sup> Florent Hautefeuille, « La *villa* et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII<sup>e</sup> siècle », in *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Pau, 2006, p. 352-361.

<sup>18</sup> D'après le recensement de 2012, l'ensemble de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val comptait 1891 habitants (source : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/commune>).

<sup>19</sup> « On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants », <http://www.insee.fr/fr/methodes>

<sup>20</sup> Georges Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, tome 2, Jacques Le Goff (dir.), *La ville médiévale des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, 1998, p. 232 ; André Joris, *Villes, affaires, mentalités : autour du pays mosan*, 1993, p. 39-52.

<sup>21</sup> Alain Derville, *La société française au Moyen Âge*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 2000, p. 68-73 ; Louis Stouff, « Arles à la fin du Moyen Âge : paysage urbain et géographie sociale », *Le paysage urbain au Moyen Âge*, Lyon, 1981, p. 225-226.

<sup>22</sup> « La ville est le lieu de concentration des activités, des actions humaines. Une ville est d'autant plus ville qu'elle concentre d'activités variées. Elle est le lieu d'action privilégié des hommes et des institutions » (Henri Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie : essai*, Tours, 2000, p. 20).

<sup>23</sup> Les franchises, octroyées aussi bien à des villages qu'à des villes, ne permettent pas de définir le caractère urbain d'une localité, mais sont un indice à mettre en relation avec d'autres critères. Jacques Le Goff, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 1970, p. 938.

<sup>24</sup> La ville est indissociable de l'enceinte fortifiée, mais la réciproque n'est pas vraie (des agglomérations peuvent avoir été dotées de remparts, sans pour autant atteindre le stade urbain).

<sup>25</sup> À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la présence et le nombre de couvents d'ordre mendiant sont des indicateurs fiables de l'importance des agglomérations. Parce qu'ils doivent subvenir à leurs besoins par la mendicité et ont pour mission la prédication, les ordres mendiants sont amenés à s'implanter dans les villes. Jacques Le Goff, «

siège d'évêché, de *vicaria* ou de *pagus*. La valeur de ces marqueurs est évolutive. Il est question de seuils : à partir de quelle quantité d'ateliers, de marchés, de maisons, d'églises, de fours, de moulins, une agglomération peut-elle être qualifiée d'urbaine ? La distinction entre villages et petites villes est ainsi floue<sup>26</sup>. Aucun des critères évoqués ne suffit à définir une ville, leur accumulation par contre est significative. Cécile Gloriès a proposé une « grille d'urbanité » qui rassemble une centaine de critères permettant de caractériser le phénomène urbain, à partir d'informations concernant l'administration, la centralité, la démographie, l'économie, la religion, la société et la topographie<sup>27</sup>. D'autres chercheurs insistent moins sur les composantes matérielles d'une ville que sur les acteurs qui la composent et la notion d'espace qui y est indissociable<sup>28</sup>. En définitive, la ville est « la matérialisation de l'action des sociétés humaines »<sup>29</sup>.

Par ailleurs, la notion de centralité<sup>30</sup> est fréquemment invoquée pour définir une ville<sup>31</sup>. L'approche du phénomène urbain à travers cette notion de centralité, évite d'avoir à définir la ville, le seul critère de centralité suffisant à hiérarchiser les agglomérations, à l'exclusion de tous les autres, qu'ils soient relatifs à la démographie ou à l'équipement<sup>32</sup>. Cette approche a également le mérite de restituer les agglomérations dans leurs relations avec les autres localités et leur arrière-pays. La notion de centralité<sup>33</sup> recouvre trois domaines principaux : centralité politique et administrative, centralité économique et centralité religieuse et culturelle. La présence d'une abbaye est à elle seule un critère de centralité religieuse, culturelle, politique et économique<sup>34</sup>.

---

Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 1970, p. 924-946.

<sup>26</sup> Elle a fait l'objet d'un colloque international en 1985 : Philippe Loupès et Jean-Pierre Poussou (dir.), *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours : Colloque international, Bordeaux, 25-26 octobre 1985*, Paris, 1987.

<sup>27</sup> Cécile Gloriès, « Une « grille d'urbanité » : proposition pour l'analyse systématique des critères urbains. L'exemple du réseau des villes du Quercy à travers les convocations des communautés d'habitants aux assemblées d'ordres (1281-1673) », in *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours (Aiguillon - mai 2000)*, *Revue de l'Agenais*, 131<sup>e</sup> année, n° 1 2004, p. 97-127.

<sup>28</sup> « Une ville, c'est à la fois ses habitants et la matérialité de son espace, indissolublement liés » (Henri Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie... op. cit.*, p. 50).

<sup>29</sup> Bastien Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s.)*, thèse de doctorat, sous la direction de Henri Galinié et Elisabeth Lorans, université François Rabelais, Tours, 2008, vol. 1, p. 48.

<sup>30</sup> La centralité est définie par Jean-Luc Fray « comme le pouvoir d'attraction, de commandement et de service exercé par une localité (...), dont le degré de fonctions lui permet d'assumer ces services, d'exercer son influence ou son attraction sur un ensemble territorial plus ou moins vaste », Jean-Luc Fray, « Petites villes et bourgs dans l'espace lorrain. Quelques réflexions de géographie historique d'après les sources écrites (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) », in *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux*, Nancy, 1993, p. 117.

<sup>31</sup> Luc Bourgeois (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge, Formes et monuments*, vol. 1, Chauvigny, 2000 ; Luc Bourgeois (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge, Formes et monuments*, vol. 2, Chauvigny, 2005.

<sup>32</sup> Jean-Luc Fray, « Petites villes et bourgs ... », *op. cit.*, p. 117

<sup>33</sup> Ce concept a été forgé à l'origine par le géographe Walter Christaller (Walter Christaller, « Rapports fonctionnels entre les agglomérations urbaines et les campagnes », *Congrès géographique d'Amsterdam*, tome 2, section 3a, Leyden, 1938, p. 123-137).

<sup>34</sup> Jean-Luc Fray, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, 2006, p. 77.

La notion de paysage intervient également dans l'étude du phénomène urbain<sup>35</sup>. Le paysage, dont l'appellation n'apparaît qu'au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>, peut être défini dans un premier temps comme « l'étendue de pays qu'un observateur découvre, quand il jette un regard circulaire »<sup>37</sup>. Les géographes, les sociologues et les historiens se sont emparés de ce concept en le modifiant. Ils ont délaissé la notion d'image, pour se concentrer sur l'objet. Les historiens médiévistes ruralistes ont été les premiers à s'emparer de ce champ de recherche, suite à l'impulsion amorcée par Marc Bloch<sup>38</sup>. La notion de paysage urbain a été plus souvent mobilisée par les archéologues que les historiens<sup>39</sup>.

Pour en revenir à Saint-Antonin-Noble-Val, dont le monastère a été le point de cristallisation d'un habitat, plusieurs facteurs s'accroissent pour attester qu'il s'agissait d'une ville<sup>40</sup>. La présence conjointe d'un pont, centralisant les circulations, et d'un marché important a fait de Saint-Antonin-Noble-Val une agglomération fortement marquée par l'activité commerciale. La multiplication des foires annuelles, le développement d'un commerce international<sup>41</sup> et l'établissement d'un atelier monétaire royal sont des indicateurs fiables du dynamisme économique de la ville. L'octroi d'une charte de coutumes par les seigneurs locaux, puis l'organisation consulaire ont été un moyen de contribuer à l'essor de l'agglomération. Deux couvents d'ordres mendiants furent installés *extra-muros* au XIII<sup>e</sup> siècle, alors que ce critère est rarement rempli dans le cas d'agglomérations d'origine monastiques. De manière plus anecdotique, la présence de bains publics à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, suppose une population importante dès cette période. Enfin l'état des feux de 1328 recense 1709 feux dans la paroisse de Saint-Antonin<sup>42</sup>, ce qui en fait la deuxième ville du Rouergue après Rodez.

---

<sup>35</sup> Pour une historiographie détaillée sur la notion de paysage en histoire, je renvoie à Annie Antoine, *Le paysage de l'historien : archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, 2002, p. 17-44 et Ézéchiél Jean-Courret, *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge : fabrique, paysages et représentations de l'Urbs*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Bernard Marquette, université Michel Montaigne, Bordeaux, 2006, p. 479-489.

<sup>36</sup> Ézéchiél Jean-Courret, *La morphogenèse de Bordeaux... op. cit.*, p. 479.

<sup>37</sup> Bernard Chevalier, « Le paysage urbain à la fin du Moyen Âge : imaginations et réalités », in *Le paysage urbain au Moyen Âge, actes du XI<sup>e</sup> Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, Lyon, 1981, p. 7.

<sup>38</sup> Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, [1931] 2006. Une approche lexicale du concept de paysage dans l'ensemble de l'œuvre de Marc Bloch est proposée dans Anne Mailloux et Laure Verdon, « Marc Bloch : l'espace, produit de la société », in *Les territoires du médiéviste*, Rennes, 2005, p. 23-33.

<sup>39</sup> Ézéchiél Jean-Courret, *La morphogenèse de Bordeaux... op. cit.*, p. 488.

<sup>40</sup> L'importance du monastère et de la ville de Saint-Antonin au Moyen Âge est attestée également par les textes. Sur les 16 actes royaux et impériaux, concernant le Rouergue du début du VI<sup>e</sup> à la fin du X<sup>e</sup> siècle, recensés par Frédéric de Gournay, trois concernent directement Saint-Antonin, sans compter la *notitia de servitio monasteriorum* qui constitue la première mention du monastère de Saint-Antonin en 817 (Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil... op. cit.*, p. 47).

<sup>41</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (XI<sup>e</sup>-milieu du XIV<sup>e</sup> siècle)*, Thèse doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 2007.

<sup>42</sup> Ferdinand Lot, « L'état des paroisses et feux de 1328 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1929, p. 51-107 et 256-315.

Une fois établie une série de critères permettant de définir le fait urbain médiéval, comment alors l'étudier ?

### Une historiographie riche

La complexité de la ville en tant qu'objet d'étude a conduit les chercheurs à l'étudier sous bien des angles. Il n'est pas question ici de présenter toutes les approches, mais de sélectionner celles qui restituent l'objet étudié dans ses dimensions spatiales, angle qui a été choisi dans le cadre de cette thèse. Au-delà des études historiques générales<sup>43</sup>, les approches thématiques ont dominé pendant longtemps les recherches sur la ville<sup>44</sup>. À travers ces approches, l'espace était alors considéré comme un support et non un objet d'étude à part entière, puisqu'il s'agissait avant tout de caractériser les éléments constituant le paysage urbain. Une première évolution apparaît avec les études de topographie historique qui cherchent à replacer les principaux édifices au sein de l'espace urbain<sup>45</sup>. Mais le véritable changement est apporté par la géographie, avec notamment le recours aux sources planimétriques, puis aux Systèmes d'Information Géographique (SIG). Le but n'est plus la caractérisation de la topographie historique, mais la compréhension des dynamiques spatiales sur le temps long. Élisabeth Zadora-Rio a réalisé un point historiographique très complet concernant les approches morphologiques des villes médiévales<sup>46</sup>, en partant des travaux précurseurs d'August Meitzen<sup>47</sup>, qui inspirèrent ceux de Pierre Lavedan<sup>48</sup>, pour aboutir au renouvellement considérable apporté par les travaux de Gérard Chouquer<sup>49</sup> et Bernard Gauthiez<sup>50</sup> à partir des années 1990. Ce renouvellement tient pour une large part au fait qu'ils utilisent les sources planimétriques comme principal matériau de l'analyse des formes. L'étude de ces documents, notamment des plans cadastraux, a en effet largement renouvelé la recherche sur le paysage urbain. Ce type de source appelle un traitement particulier nommé méthode régressive<sup>51</sup>. Le programme de recherche sur la morphogenèse des

---

<sup>43</sup> Georges Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, 5 vol., Paris, 1980-1985 ; Yves Esquieu, *La ville au Moyen Âge l'exemple français*, Joué-lès-Tours, Indre et Loire, 2001.

<sup>44</sup> Ces thématiques recouvrent des domaines aussi variés que les fortifications, la démographie, l'architecture des habitations ou des édifices religieux urbains.

<sup>45</sup> L'absence de plan parcellaire dans le volume sur la ville médiévale de *L'histoire de la France urbaine* reflète une certaine approche de la ville médiévale. Les seuls plans présents localisent les édifices remarquables (André Chédeville, Jacques Le Goff, et Jacques Rossiaud, *Histoire de la France urbaine des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, 1998).

<sup>46</sup> Élisabeth Zadora-Rio, « Les approches morphologiques des agglomérations : essai d'historiographie », in *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, 2003, p. 13-27.

<sup>47</sup> August Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*, Berlin, 1895.

<sup>48</sup> Pierre Lavedan, *Histoire de l'urbanisme*, Paris, 1926 ; Pierre Lavedan et Jeanne Huguency, *L'Urbanisme au Moyen Âge*, Paris, 1974.

<sup>49</sup> Gérard Chouquer, « Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon », *Revue archéologique de l'Est et du Centre*, t. 45, 1994, p. 361-407.

<sup>50</sup> Bernard Gauthiez, *La Logique de l'espace urbain, formation et évolution: le cas de Rouen*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Bardet, EHESS, Paris, 1991.

<sup>51</sup> Ce qui est régressif « qualifie la contrainte de la recherche morphologique qui part de l'état actuel et d'une documentation moderne et contemporaine pour tenter de reconstituer des états plus anciens du paysage »

agglomérations médiévales qui a conduit à la publication en 2003, de l'ouvrage *Village et ville au Moyen Âge*<sup>52</sup>, a constitué un bilan de la recherche dans ce domaine. Il propose une confrontation des résultats issus de l'analyse morphologique, des plans cadastraux ainsi que des sources écrites et archéologiques et cherche à définir le rôle de la planification et de l'urbanisme dans le développement des villes médiévales. Un autre programme de recherche, mené par Luc Bourgeois, sur la topographie des villes du Haut-Poitou fait figure de référence, tant par rapport aux problématiques abordées que par la méthodologie adoptée<sup>53</sup>.

D'autres recherches ont porté sur les particularismes des différentes catégories d'agglomérations<sup>54</sup>, à partir notamment de leur genèse : les villages ecclésiastiques (incluant les sauvetés et les bourgs monastiques), les villages castraux et les villes neuves<sup>55</sup>. S'intéresser à une seule de ces catégories permet de déterminer leur perméabilité et de caractériser « leur rôle possible en tant que laboratoire en matière d'urbanisme »<sup>56</sup>. Dans le cas de villes et villages qui se sont développés autour d'un pôle remarquable (abbaye ou château notamment), la recherche a longtemps été scindée entre d'une part l'étude de l'établissement à l'origine de la cristallisation de l'habitat et d'autre part le développement de l'agglomération elle-même. Dans le cas des bourgs monastiques, les recherches de Nelly Pousthomis ouvrent au contraire la voie à une étude conjointe<sup>57</sup>.

En instaurant le concept de fabrique urbaine, « l'école de Tours » renouvelle les approches sur la ville<sup>58</sup>. Cette notion, formalisée par Henri Galinié<sup>59</sup>, désigne « l'interaction permanente et dialectique entre sociétés et espaces urbains qui caractérise le processus

---

(Gérard Chouquer, *L'étude des paysages essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, 2000, p. 189). En effet, le médiéviste s'intéressant au paysage urbain ou rural est confronté, dans la plupart des cas, à une pénurie de documents planimétriques contemporains de la période étudiée. Pour pallier à ce manque il convient donc de se servir de documents postérieurs. Toutefois ceux-ci doivent être utilisés à l'aide d'une méthode qui prenne en compte les siècles qui séparent le sujet de la source (Marc Bloch, « Les plans cadastraux de l'Ancien Régime », *Mélanges d'histoire sociale*, tome 3, 1943, p. 55-70 ; Jean-Loup Abbé, « Le paysage peut-il être lu à rebours ? Le paysage agraire médiéval et la méthode régressive », in *Les territoires du médiéviste*, Rennes, 2005, p. 383-399).

<sup>52</sup> Bernard Gauthiez, Elisabeth Zadora-Rio, Henri Galinié (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, 2003.

<sup>53</sup> Luc Bourgeois (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou... op. cit.*, 2000 ; Luc Bourgeois (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou... op. cit.*, 2005.

<sup>54</sup> Ces catégories ont été définies par Charles Higounet (Charles Higounet et Charles Samaran, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975). Cette typologie, très figée, a été nuancée par la suite. Elle ne concerne pas réellement la forme des agglomérations, mais permet d'en distinguer les origines. Il ne s'agit donc pas encore d'analyse morphologique proprement dite.

<sup>55</sup> Le concept de « bourg mercadier » a été ensuite introduit par Florent Hautefeuille (Florent Hautefeuille, « La fondation de villes neuves dans le sud-ouest de la France au XII<sup>e</sup> siècle : du bourg castral au bourg « mercadier » », in *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours (Aiguillon - mai 2000)*, Mamers, 2004, p. 69-87.

<sup>56</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier, morphogenèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, vol. II et III de la thèse d'habilitation à diriger des recherches, Toulouse, 2002, vol. II, p. 12.

<sup>57</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II.

<sup>58</sup> Hélène Noizet, *La fabrique de la ville espaces et sociétés à Tours, IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2007 ; Bastien Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain... op. cit.*

<sup>59</sup> Henri Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie... op. cit.*

d'urbanisation »<sup>60</sup>. Ce concept, issu de la géographie, cherche à s'affranchir de l'approche classique consistant à analyser des opérations ponctuelles d'urbanisme. Le principe est de considérer l'urbanisation comme le résultat d'une accumulation de relations entre les activités sociales et l'espace urbain, pour pouvoir les analyser sur le temps long. Il insiste sur la nature impensée de la ville médiévale. C'est un mouvement qui intègre la dimension spatiale et environnementale dans l'étude du développement des villes. L'étude de la ville se transforme souvent en l'étude d'une ville. En effet, l'approche monographique est très souvent préférée à une approche globale. Ainsi, il existerait « une échelle imposée et univoque de l'archéologie urbaine, *stricto sensu*, qui [serait] locale », puisque si « maints phénomènes s'examinent à d'autres échelles, la fabrique d'une ville, elle, s'élabore sur place »<sup>61</sup>. Il semble donc que pour comprendre le phénomène urbain, il faille d'abord comprendre une ville. Ceci ne remet pas en cause le principe de la méthode comparative, bien au contraire. C'est en partant de la connaissance d'une ville qu'il est ensuite possible de poser des questionnements plus larges et de tenter des comparaisons.

Parallèlement aux études générales sur le paysage urbain et la morphologie des villes médiévales, s'est développée une recherche thématique, dont l'architecture civile a fait l'objet d'un certain nombre de recherches. Le développement de l'archéologie du bâti a permis de renouveler les connaissances sur l'habitat<sup>62</sup>. Ces recherches ont pris la forme de monographies de villes<sup>63</sup> et de synthèses régionales<sup>64</sup> ou nationales<sup>65</sup>.

Parmi les angles privilégiés pour étudier l'espace urbain, l'eau tient une place particulière. La concentration de population et d'activités variées dans un espace délimité a nécessairement un impact sur la gestion des ressources, en eau notamment. Elle fait donc partie intégrante du paysage urbain, par la proximité des fleuves ou des rivières au bord

<sup>60</sup> Hélène Noizet, *La fabrique de la ville... op. cit.*

<sup>61</sup> Henri Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie... op. cit.*, p. 6.

<sup>62</sup> L'archéologie du bâti, qui s'est développée à partir des années 1980, grâce à l'impulsion de Catherine Arlaud et Joëlle Burnouf, cherche à mettre en évidence une stratigraphie verticale qui porte sur les élévations conservées des bâtiments. Elle est née de la prise de conscience que les restaurations de maisons encore conservées en élévation occasionnent une perte du matériel archéologique, de la même manière que les grands creusements provoqués par les travaux détruisent les archives du sous-sol (Catherine Arlaud et Joëlle Burnouf, « L'archéologie du bâti existe-t-elle ? », *Les nouvelles de l'archéologie*, n°53-54, automne-hiver 1993, p. 67-69).

<sup>63</sup> Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes (dir.), *Montpellier la demeure médiévale*, Paris, 1991 ; Bernard Gauthiez, « Les maisons de Rouen, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Archéologie Médiévale*, tome 23, 1993, p. 131-217 ; Pierre Garrigou-Grandchamp, *La ville de Cluny et ses maisons XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997 ; Anne-Laure Napoleone, « Urbanisme et habitat à Figeac aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *MSAMF*, n° 68, 1998, p. 67-91 ; Maurice Scellès, Jean-François Peiré, Christian Soula, et Patrick Roques, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1999.

<sup>64</sup> Louis Peyrusse, Maurice Scellès, et Anne-Laure Napoleone, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001*, Toulouse, 2003 ; Maurice Scellès et Anne-Laure Napoleone, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes du colloque de Cahors, 6, 7 et 8 juillet 2006*, Toulouse, 2008.

<sup>65</sup> Yves Esquieu, « La maison médiévale en France : état de la recherche », *Bulletin Monumental*, 1995, p. 109-142 ; Pierre Garrigou-Grandchamp, *Demeures médiévales coeur de la cité*, Paris, 1999 ; Yves Esquieu et Jean-Marie Pesez, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle) Un corpus et une esquisse*, Paris, 1998.

desquels les agglomérations ont été installées, par la présence de canaux dans l'espace *intra-muros*, mais aussi par les multiples usages que les habitants en font. Ainsi, « ne serait-ce que pour la complexité des multiples usages qu'elle fait de l'eau-matière et de l'eau-énergie, et leurs savantes combinaisons, la civilisation médiévale pourrait être qualifiée de civilisation de l'eau »<sup>66</sup>. L'historiographie de la thématique de l'eau est foisonnante, notamment en raison des multiples réalités que le terme recouvre et de la pluridisciplinarité qu'elle rend possible. C'est par la thématique du moulin que l'eau s'est véritablement trouvée au cœur des questionnements chez les médiévistes dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. Un renouvellement des études sur l'eau au Moyen Âge s'est opéré depuis une trentaine d'années. Il est dû principalement aux apports de l'histoire environnementale et des sciences paléo-environnementales, ainsi qu'aux nombreuses découvertes archéologiques. Les problématiques se sont ainsi concentrées sur les relations sociétés-milieus et les capacités d'adaptation des premières aux seconds. Le rôle des monastères dans la gestion de l'eau en milieu rural a donné lieu à de nombreuses études, qui ont surtout mis en avant le rôle des cisterciens, au détriment des autres ordres<sup>68</sup>. En effet, les monastères ont attaché une grande importance à l'eau, que ce soit dans le choix des sites, la gestion de leurs ressources, l'adduction au sein de l'enclos ou encore l'évacuation des eaux usées<sup>69</sup>. L'intérêt pour les relations entre les villes et l'eau a été plus tardif que pour le monde rural. La thématique de l'eau a longtemps été absente des monographies urbaines<sup>70</sup>, mais elle est depuis quelques temps replacée au cœur de l'étude du développement des villes, notamment dans des études monographiques<sup>71</sup>. Le premier à s'être penché de manière approfondie sur l'évolution des

<sup>66</sup> François Beaudouin, « La France et Paris : une civilisation de l'eau et sa capitale fluviale », in *Le grand livre de l'eau*, Paris, 1990, p. 147.

<sup>67</sup> Marc Bloch, « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1935, p. 538-563.

<sup>68</sup> Léon Pressouyre, *et al.*, *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages : actes du colloque, Royaumont, 18-20 juin 1992*, Paris, 1996.

<sup>69</sup> Karine Berthier et Joséphine Rouillard, « Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne en Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », *Archéologie Médiévale*, 1999, p. 121-147. Sur la thématique du drainage et de l'assèchement des espaces, voir la synthèse réalisée par Jean-Loup Abbé (Jean-Loup Abbé (dir.), *À la conquête des étangs : l'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 2006, p. 40-46).

<sup>70</sup> C'est par exemple le cas de la monographie de Laon (Alain Saint-Denis, *Laon et le Laonnois aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : apogée d'une cité*, Nancy, 1994).

<sup>71</sup> De ce point de vue, l'article de Adriaan Verhulst sur les origines de la ville d'Ypres est précurseur (Adriaan Verhulst, « Les origines de la ville d'Ypres (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », *Revue du Nord*, t. 81, 1999, p. 7-19). Il envisage que la principale explication de la naissance de la ville autour du XI<sup>e</sup> siècle puis sa croissance ne réside pas dans des facteurs politiques ou économiques mais par la situation géographique particulière d'Ypres, favorable à la production de laine en grande quantité et à la navigation fluviale. D'autre part, l'eau est systématiquement intégrée dans les monographies des petites villes du Haut-Poitou, dirigées par Luc Bourgeois (Luc Bourgeois (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou... op. cit.*). La ville de Riom en Auvergne a également bénéficié d'un regard attentif en ce qui concerne la place de l'eau dans la croissance de la ville (Josiane Teyssot, *Riom : capitale et bonne ville d'Auvergne, 1212-1557*, Nonette, 1999). La gestion de l'eau est au cœur de l'étude portant sur Bruxelles et sa région (Chloé Deligne, *Bruxelles et sa rivière: genèse d'un territoire urbain (12e-18e siècle)*, Turnhout, 2003). Le PCR qui s'intéresse à la formation et à l'évolution de la trame urbaine de Perpignan, de sa fondation jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle donne une large part à l'étude du réseau hydrographique, à travers la question de l'approvisionnement en eau potable (Carole Puig. (coord.), *Cartographie patrimoniale et*



caractéristiques de l'hydraulique urbaine est André Guillaume<sup>72</sup>. Bien qu'ils n'aient pas fait l'unanimité<sup>73</sup>, ses travaux ont le mérite d'avoir ouvert des pistes de recherche et restent une référence dans l'étude de la ville et l'eau. Les plus riches études portant sur la relation entre fleuves et villes concernent principalement le nord de la France<sup>74</sup>. Les synthèses qui couvrent une plus large aire géographique sont rares<sup>75</sup>. La séance de séminaire Terrae, qui s'est déroulée à Toulouse en avril 2014<sup>76</sup>, a mis en avant la vitalité des recherches récentes menées autour de la question de la gestion de l'eau dans la ville au Moyen Âge et à la période moderne, tout en confrontant les approches et les aires géographiques. Le dossier spécial en préparation ne prétend pas avoir épuisé le thème, mais au contraire montré la variété des solutions choisies par les communautés pour gérer l'eau dans les villes<sup>77</sup>.

### Un questionnement polymorphe

La ville n'est pas un espace figé, il faut l'envisager comme un élément dynamique. Cette dynamique peut correspondre à des phases de croissance, de régression mais aussi de stagnation, plus ou moins prononcées et dont la durée peut être très variable. C'est le fait urbain qui est étudié à travers le cas de Saint-Antonin-Noble-Val. L'étude du tissu urbain<sup>78</sup> consiste à reconnaître et expliquer l'ensemble des transformations qui ont modelé la configuration de la ville telle qu'elle apparaît à la fin de l'époque moderne<sup>79</sup>. L'objectif est de saisir les relations entre espace et société, afin de percevoir la formation de l'espace urbain et de comprendre son mode de fonctionnement. Cette approche s'attache donc avant tout à

---

*évolution morphologique de Perpignan (IX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, rapport final d'opération, Programme Collectif de Recherches, SRA Languedoc-Roussillon, 2015 ; Carole Puig, Jean-Michel Carrozza, Olivier Bru, et Sylvain Durand, « L'approvisionnement en eau de la ville de Perpignan au Moyen Âge et à l'époque moderne : premiers éléments d'enquête », *AMM*, dossier spécial « Regards croisés sur la gestion de l'eau dans la ville médiévale et moderne », Cécile Rivals (coord.), en préparation).

<sup>72</sup> André Guillaume, *Les temps de l'eau... op. cit.*, 1983.

<sup>73</sup> Sa vision de la ville mortifère du XVII<sup>e</sup> siècle fût sujette à critiques, de même que sa théorie sur la complémentarité économique des métiers de la rivière jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle (Chloé Deligne, *Bruxelles et sa rivière... op. cit.*, p. 83-84).

<sup>74</sup> Jacky Theurot, « Une rivière, une ville, des hommes : le Doubs et Dole au Moyen Âge », *Société d'émulation du Jura*, 1987 ; Chloé Deligne, *Bruxelles et sa rivière... op. cit.* ; Marc Suttot et André Joris, *Vie et dynamique d'un fleuve : la Meuse de Sedan à Maastricht, des origines à 1600*, Bruxelles, 2006 ; Pierre Racine, *Fleuves, rivières et canaux dans l'Europe occidentale et médiane: actes du colloque de Strasbourg (1er et 2 décembre 1995)*, éd. Association interuniversitaire de l'Est, Nancy, 1997.

<sup>75</sup> Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, 2002.

<sup>76</sup> « Regards croisés sur la gestion de l'eau dans la ville médiévale et moderne », coordination Cécile Rivals, séminaire Terrae organisé par les laboratoires TRACES (UMR 5608) et FRAMESPA (UMR 5136), le 18 avril 2014 à Toulouse.

<sup>77</sup> Cécile Rivals (coord.), « Dossier spécial : regards croisés sur la gestion de l'eau dans la ville médiévale et moderne », *AMM*, en préparation.

<sup>78</sup> « Tissu urbain : dans une agglomération, cumul d'aménagements de l'espace et leurs relations les uns avec les autres : disposition et typologie des édifices, du parcellaire, de la voirie, forme des espaces libres et leurs rapports, expression des contraintes du site : hydrographie, relief », Bernard Gauthiez, *Espace urbain... op. cit.*, p. 196.

<sup>79</sup> L'étude de la formation du tissu urbain procède de l'identification de ses éléments constitutifs que sont le réseau de voies, le parcellaire et les constructions. Elle passe par la compréhension de leur origine interne comme de leurs relations.

restituer l'évolution de la ville à travers ses aspects physiques, à décrire la mise en place et l'évolution de facteurs déterminants dans le processus de construction du tissu urbain. Il s'agit d'analyser les relations fonctionnelles, spatiales et temporelles qu'entretiennent les objets constituant le paysage urbain. Il convient de s'attarder autant sur la compréhension des situations que sur les processus de transformation. Ce travail passe par la modélisation des dynamiques du tissu urbain pour identifier des processus qui ont conduit à la formation de l'espace urbain tel qu'il apparaît sur le cadastre napoléonien. Les sources fiscales présentent la particularité de documenter le paysage à un temps T. Dès lors, en étudiant plusieurs registres fiscaux, avec ou sans plan, échelonnés dans le temps, il est possible de percevoir les dynamiques du parcellaire de la fin du XIV<sup>e</sup> au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. À cette démarche s'ajoute une approche archéologique qui permet d'envisager l'ensemble des aménagements dans la continuité chronologique.

Il est nécessaire de chercher à identifier différentes opérations d'urbanisme au sein de la ville<sup>80</sup>. Déterminer la part de la planification<sup>81</sup> n'est pas toujours évident, notamment lorsqu'il y a une accumulation de constructions sur un même espace. Il existe deux sortes d'actions qui bouleversent le parcellaire ancien : les grandes opérations (perçement de routes, alignements, installation d'un couvent...) et d'autres actions plus ponctuelles (agrégation de parcelles, remaniement de façades...). C'est pourquoi il faut multiplier les échelles d'étude, de la parcelle seule au groupement de parcelles plus ou moins important. Le caractère collectif d'une opération d'aménagement du territoire et l'emprise spatiale sont des indicateurs qui permettent d'identifier une planification<sup>82</sup>. Le plus souvent elle donne lieu à une régularité morphologique, qui peut aller jusqu'à l'utilisation d'un module métrologique. Une fois la planification identifiée dans le parcellaire, il faut se pencher sur les acteurs – concepteurs, aménageurs (maître d'œuvre, arpenteur) et habitants – pour déterminer quelles ont été les ambitions du projet et le replacer dans le contexte historique.

La question de la planification est admirablement illustrée à Saint-Antonin-Noble-Val à travers la gestion de l'eau<sup>83</sup>. Les acteurs de la construction de la ville se sont adaptés aux contraintes de la confluence, mais ont aussi et surtout géré et exploité les dérivations du cours d'eau pour l'abbaye, qui sont devenues une composante essentielle du tissu urbain. Le réseau hydrographique étant totalement dépendant de la topographie naturelle, la structure urbaine

---

<sup>80</sup> Bernard Gauthiez, « Des unités pertinentes pour mesurer la ville concrète », *Histoire et Mesure*, t. XIX-3/4, 2004, p. 313-314.

<sup>81</sup> « Planification spatiale : conception et organisation d'un aménagement de l'espace, par exemple un aménagement du territoire ou un aménagement urbain, suivant un programme d'aménagement et un projet d'urbanisme. Elle se manifeste par des formes dont la configuration ne peut être due au hasard et sera régulière, organisée, mais pas nécessairement faite de lignes droites », Bernard Gauthiez, *Espace urbain... op. cit.*, p. 254.

<sup>82</sup> Jean-Loup Abbé, *À la conquête des étangs : l'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 2006, p. 15-17.

<sup>83</sup> La thématique de l'eau s'est imposée d'elle-même à Saint-Antonin. Alors qu'elle ne devait faire l'objet que d'une approche globale au même titre que les autres composantes du tissu urbain, les recherches menées sur place ont peu à peu révélé la complexité et la richesse du réseau hydrographique, étroitement lié au développement de l'habitat. Il est apparu alors essentiel de mener une étude complète de cet exemple exceptionnel de gestion de l'eau dans une ville médiévale.

de Saint-Antonin-Noble-Val dépend donc de la capacité technique à organiser la circulation de l'eau. Il convient alors de formaliser les liens entre l'évolution sociologique de la population vivant dans ces rues et la planification urbaine nécessaire à la mise en place et à l'entretien des canaux. Le prisme du fonctionnement des activités artisanales, notamment leur approvisionnement, permet d'aborder les relations entre la ville et son territoire. Il me paraît en effet nécessaire d'étudier l'espace hors les murs, une ville ne se limitant pas à son espace bâti *intra-muros*. L'évolution de la ville a inévitablement un impact sur l'espace environnant, ne serait-ce que lorsque l'habitat déborde hors les murs. Il n'aura pas été possible d'aller aussi loin que je l'envisageais au commencement de cette thèse dans l'étude du territoire, mais un aperçu des interactions ville / campagne permettra malgré tout de mesurer l'interdépendance entre la ville et son territoire rural proche.

Saint-Antonin-Noble-Val constitue un *espace-laboratoire* dans le but de révéler des fonctionnements et des situations d'ensemble. L'approche monographique est indispensable pour comprendre comment se construit une ville. En effet, il est possible, une fois que l'on a compris le fonctionnement d'une ville de l'extrapoler à d'autres<sup>84</sup>. Ainsi, travailler à l'échelle monographique, « c'est faire le pari, bien peu risqué, qu'une société locale reflète la société globale »<sup>85</sup>. Dans le cas de cette thèse, l'approche monographique vise aussi l'élaboration et la validation d'un traitement particulier des sources fiscales, en vue d'appliquer cette méthodologie à d'autres villes disposant de corpus documentaires similaires. Le volet méthodologique est ici essentiel.

L'étude d'une ville dépend beaucoup de l'échelle choisie<sup>86</sup>. Plus le secteur sera réduit, plus il sera possible de multiplier les angles et les méthodes sur le temps long<sup>87</sup>. À l'inverse, une approche globale de l'ensemble d'une ville, voire de plusieurs villes touche des problématiques plus larges, comme un type de ville en particulier<sup>88</sup>. J'ai donc fait le choix d'étudier l'ensemble de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val, en privilégiant des éclairages ponctuels sur certains secteurs clés dans l'évolution de la ville. Le parti pris comparatiste intégré dans le texte, explique que l'on ne retrouve pas dans le plan de chapitre destiné à élargir le propos par des comparaisons régionales voire plus lointaines. Les bornes chronologiques sont celles de la naissance de la ville (après la fondation de l'abbaye au IX<sup>e</sup> siècle), jusqu'aux profondes transformations de la période préindustrielle. Une limitation intervient enfin par le type de sources exploitées. Les sources fiscales, planimétriques et archéologiques sont en effet privilégiées.

---

<sup>84</sup> Je partage la conviction d'Henri Galinié « que parler de l'une de ces villes, c'est aussi parler un peu des autres, que les phénomènes à l'œuvre sont multiples et complexes, mais comparables, plus qu'opposables » (Henri Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie...op. cit.*, p. 8).

<sup>85</sup> Henri Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie... op. cit.*, p. 12.

<sup>86</sup> « Entité monstrueuse, la ville paraît souvent insaisissable dans sa totalité », Jacques Bottin et Alain Cabantous (dir.), *Lectures de la ville : XV<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1995.

<sup>87</sup> Bastien Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain ... op. cit.*

<sup>88</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier ... op. cit.*

## Une pluridisciplinarité nécessaire

Les sources archéologiques, écrites, iconographiques et planimétriques renseignent toutes sur la ville. Mais prises séparément, elles n'éclairent qu'un aspect et ne permettent pas d'étudier la question urbaine comme je souhaite le faire ici. Un décroisement des disciplines est alors nécessaire. Les approches empruntées à l'histoire, l'archéologie, l'histoire de l'art, l'urbanisme ainsi que la géomatique et la géographie seront mobilisées pour répondre aux questions soulevées. Cette approche multiscalaire, que l'on peut qualifier « d'archéologie extensive »<sup>89</sup>, est une pratique courante pour la période médiévale.

Les représentations planimétriques, soit « l'espace en tant que source »<sup>90</sup>, traduisent l'accumulation de phénomènes spatiaux qui laissent une trace dans le parcellaire. La méthode régressive permet alors de restituer les étapes successives de la construction d'un espace en remontant le temps. Le processus de l'analyse d'un plan pour étudier la construction d'une ville se déroule en trois grandes étapes : observation du parcellaire (forme, orientation, anomalie) et des composantes du paysage (voirie, bâti), puis détermination d'unités de plan<sup>91</sup>, à partir desquelles on établit une chronologie relative. Il faut cependant toujours garder à l'esprit que le plan n'enregistre pas toutes les opérations d'urbanisme. Certaines laissent une trace durable aux dépens d'autres effacées. C'est pourquoi il est important dans la mesure du possible d'utiliser des plans antérieurs aux grands aménagements de la période industrielle. Le cadastre napoléonien est en cela un outil précieux.

La rareté et l'hétérogénéité des documents cartographiques, avant la cadastration systématique des territoires qui s'est développée à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, sont un handicap à la modélisation des dynamiques spatiales. Il faut alors faire appel aux sources fiscales, terriers et compoix, qui correspondent aux ancêtres des cadastres. Ce type de document fiscal, est présent en France, entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, à hauteur de plusieurs dizaines de milliers de registres. Ces documents recensent les biens-fonds d'un territoire dans une optique de prélèvement fiscal, lié à la volonté d'une répartition de l'impôt proportionnelle à la fortune des contribuables. Les parcelles sont alors décrites et positionnées dans l'espace par l'indication de microtoponymes et des voisinages. La profusion de données spatialisables contenues dans les compoix et terriers rend inévitable le recours à un traitement informatisé, particulièrement dans des cas comme Saint-Antonin-Noble-Val, où ces documents sont conservés à des intervalles resserrés. L'absence de référent cartographique associé à ces

---

<sup>89</sup> Dimitri Paloumbas, *Du castrum à la maison : villages castraux et habitat en vicomté de Turenne (X<sup>e</sup> siècle-milieu du XIV<sup>e</sup> siècle)*, Université de Toulouse II - Le Mirail, 2011, p. 8.

<sup>90</sup> Ézéchiél Jean-Courret, « Approche des dynamiques spatio-temporelles de la formation de Saint-Émilion à travers le plan de 1845 », in *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Émilion au Moyen Âge*, Bordeaux, 2011, p. 156.

<sup>91</sup> « Unité de plan : partie d'un plan d'agglomération présentant des caractères géométriques propres en termes de voirie, de parcellaire et de bâti, avec une unité géométrique interne la distinguant de son environnement et permettant de lui attribuer une genèse particulière. (...) Ces unités de plan renvoient généralement soit à un aménagement urbain plus ou moins régulier, soit à un lotissement dont les îlots ont été ensuite lotis » Bernard Gauthiez, *Espace urbain... op. cit.*, p. 194.

sources en complique l'utilisation. Le paysage est présent dans les sources fiscales, mais sous quelles formes ? Les rédacteurs des compoix et des terriers n'avaient en effet pas conscience de décrire le paysage, dont la notion n'était pas encore déterminée. Il s'agit en fait d'un paysage restitué, par l'historien. Des tentatives de reconstitution du parcellaire médiéval et moderne, à partir de sources fiscales<sup>92</sup> ou d'actes notariés<sup>93</sup>, ont été réalisées selon le principe de puzzles. Le but est alors de reconstituer pour chaque parcelle « le plus précisément et le plus complètement possible, l'évolution de son occupation, tant humaine que bâtie »<sup>94</sup>. Ces reconstitutions se heurtent à un risque d'erreur élevé et sont surtout extrêmement chronophages.

Dans le cadre du programme Modelespace, nous avons cherché un moyen de dépasser ces limites<sup>95</sup>. L'objectif global de ce programme est d'améliorer les connaissances sur les dynamiques spatiales depuis le Moyen Âge central en s'appuyant sur des outils mathématiques et informatiques permettant d'envisager des comparaisons entre des documents de natures différentes (les registres fiscaux dénués de plan et les plans cadastraux). L'objectif est de construire un graphe à partir des compoix et des terriers, qui doit permettre de reconstituer la description systématique des confronts<sup>96</sup>, c'est-à-dire un graphe où chaque parcelle est un sommet et où les arcs représentent les voisinages. L'approche adoptée ne vise donc pas une reconstruction fine d'un parcellaire à partir d'un document, mais une modélisation, par le biais de la théorie des graphes, des informations spatiales présentes dans les registres fiscaux médiévaux et modernes, en vue de mettre en évidence les dynamiques spatiales. Le dialogue entre théorie des graphes et histoire a déjà été mis en œuvre, notamment dans le cadre de l'ANR GraphComp<sup>97</sup>. Cet exemple montre la

---

<sup>92</sup> Michelle Chérif-Nissels, *Une communauté urbaine et rurale en Languedoc... op. cit.* ; Michelle Chérif-Nissels, « Reconstitution de l'espace à partir de compoix par la méthode manuelle : Saint-Pons-de-Thomières en 1680 », in *Le compoix et ses usages, actes de la table ronde sur les compoix tenue à Nîmes les 26 et 27 novembre 1999*, Arceaux, 2001, p. 47-67.

<sup>93</sup> Philippe Cailleux, « Modèles et pratiques en histoire médiévale urbaine : une approche de l'espace rouennais à la fin du Moyen Âge », in *Lectures de la ville : XV<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1995, p. 401-417 ; Philippe Cailleux, *Trois paroisses de Rouen, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle : Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland*, Caen, 2011.

<sup>94</sup> Philippe Cailleux, « Modèles et pratiques en histoire médiévale urbaine... » *op. cit.*, p. 403.

<sup>95</sup> ANR 09-BLAN-0322-02. Ce programme, dirigé par Florent Hautefeuille, Bertrand Jouve et Samuel Leturcq a été financé par l'Agence Nationale de la Recherche de 2010 à 2012 (<http://modelespace.univ-tlse2.fr/>). Ce programme, auquel j'ai pris part, regroupe des chercheurs en histoire, archéologie, mathématique et géomatique issus de trois laboratoires de Toulouse et de Tours : FRAMESPA (UMR 5136), CITERES-Lat (UMR 6173), IMT (UMR 5219).

<sup>96</sup> Un confront est un élément de localisation d'une parcelle dans un registre fiscal, par l'indication du nom des propriétaires des parcelles voisines ou des éléments du paysage remarquables (on parle alors de confront invariant).

<sup>97</sup> Ce programme a été financé par l'Agence Nationale de la Recherche de 2005 à 2008 et dirigé par Bertrand Jouve. Les résultats de ce programme sont consultables en ligne à cette adresse : <http://graphcomp.univ-tlse2.fr>. La thèse de Romain Boulet se place ainsi au cœur de cette interdisciplinarité, puisqu'elle a permis de mener une étude sur les réseaux sociaux médiévaux autour de la guerre de Cent Ans et a d'autre part ouvert des pistes de recherche particulièrement fertiles dans le champ de la comparaison de graphes (Romain Boulet, *Comparaison de graphes, applications à l'étude d'un réseau de sociabilité paysan au Moyen Âge*, thèse de doctorat en mathématiques sous la direction de Jean-Loup Abbé et Bertrand Jouve, université Toulouse Jean-Jaurès, 2008).

richesse apportée par la rencontre de deux disciplines, sans que l'une ne se soumette à l'autre. Il ne s'agit pas de l'application d'un simple outil, puisque les recherches effectuées enrichissent les deux champs thématiques abordés.

L'interdisciplinarité, pour ne pas être qu'un mot à la mode, doit tenir compte de certaines conditions, voire relever certains défis. Ce dialogue entre les disciplines suppose une connaissance des problématiques de chaque discipline engagée. Des problèmes de vocabulaire et d'interprétation doivent ensuite être surmontés. Le croisement des approches complexifie le propos mais il gagne alors en diversité. La mise en œuvre de cette méthodologie, faisant appel à la modélisation des dynamiques spatiales par le biais de graphes d'adjacence des parcelles donne sa singularité à l'étude.

Des analyses physico-chimiques du sous-sol saint-antoninois auraient certainement complété utilement l'étude du réseau hydrographique. Malheureusement il n'a pas été possible de mettre en œuvre ce type d'approche en raison du délai imparti pour la réalisation de cette recherche doctorale.

Ce travail s'organise en trois volets. Le premier va permettre de caractériser l'objectif scientifique de l'étude et les moyens mis en œuvre pour répondre aux nombreuses questions inhérentes à la construction de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val. Définir les cadres de l'étude permettra de réinsérer l'agglomération dans son environnement et le contexte histoire régional pour pouvoir ensuite comprendre les enjeux de l'évolution du tissu urbain. La présentation de la variété des sources mobilisées pour cette recherche conduira enfin à souligner toute la difficulté, mais surtout l'intérêt, du croisement des approches pour exploiter au maximum ces sources. Dans un second temps, il s'agira d'étudier le développement de la ville. Pour cela, l'analyse des conditions d'implantation du monastère, de sa composition, puis des pouvoirs en place permettra de dresser le contexte dans lequel l'agglomération a évolué. Une fois posé ce cadre, les composantes du paysage urbain pourront être détaillées, pour pouvoir enfin aborder les dynamiques d'évolution du bourg à travers l'analyse de ses acteurs, en proposant une nouvelle lecture du paysage urbain avant de porter le regard hors de la ville pour saisir les interactions entre la ville de Saint-Antonin-Noble-Val et son territoire. L'eau sera le cœur de la troisième partie. Après une description du réseau hydrographique, puis une analyse des diverses utilisations qui en sont faites, il s'agira de caractériser la place de la gestion de l'eau dans la planification et plus généralement dans le développement de la ville.

## **PREMIERE PARTIE**

Visées, objets d'étude et méthodes





## 1. Cadres de l'étude

Il va s'agir ici de présenter le cadre général de l'étude. Après avoir décrit l'environnement géographique du site, l'histoire de Saint-Antonin-Noble-Val et sa région proche sera retracée dans ses grandes lignes, des premières occupations humaines jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle et ce afin de disposer d'une vue générale du contexte historique. Une troisième section sera enfin dédiée à dresser l'état des connaissances sur le secteur.

### 1.1. Le territoire saint-antoninois : une zone de transitions

La position frontalière, entre plusieurs entités géographiques, d'une agglomération est souvent source de dynamisme car les économies se complètent. Ainsi, Saint-Antonin-Noble-Val est favorisée par son environnement contrasté.

#### **1.1.1. Un paysage polymorphe**

Le territoire de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val se situe dans un espace de transition entre les deux grandes régions naturelles que sont le Massif Central à l'est et le Bassin aquitain à l'ouest (fig. 13 et 14). Trois entités géomorphologiques s'y répartissent<sup>98</sup> (fig. 15). La première, le causse, occupe la majorité du territoire. Constitué de sols calcaires, ce plateau correspond au sud du causse de Limogne, le plus méridional des causses du Quercy. Les cours d'eau de l'Aveyron et de la Bonnette ont entamé profondément ces causses à l'ère quaternaire. La seconde entité correspond au Terrefort, constitué de sols argilo-marneux épais et fertiles. Ses sous-sols souvent imperméables produisent un paysage bocager. Il couvre la majeure partie du plateau de Bosc. Enfin, l'extrémité du Quercy blanc atteint le plateau de Servanac dans la partie nord-ouest de la commune. Il est composé de calcaires crayeux et de marnes.

La ville est installée au contact de trois plateaux aux paysages différents (fig. 15). Le plateau de Servanac est localisé dans la partie ouest. Il est limité à l'est par la vallée de la Bonnette et par celle de l'Aveyron au sud. Il est essentiellement composé de prairies dont la plupart sont aujourd'hui dévolues à l'élevage ovin. De petites vallées peu profondes renferment des parcelles particulièrement fertiles. Au sud, le plateau d'Anglars, à l'extrémité des causses du Quercy, présente un paysage minéral. Exploité pour le pâturage, il se présente sous la forme de grandes zones herbeuses. D'autres espaces, qui n'ont pas souffert de défrichement sont recouverts de forêts. Le plateau de Bosc au nord-est, est occupé

---

<sup>98</sup> Alexia Aleyrangues et Diane Joy, *Saint-Antonin-Noble-Val, Ville et hameaux*, Castanet-Tolosan, 2010, p. 8.

principalement par le Terrefort. Il se présente sous la forme d'une alternance de plateaux et de collines où la polyculture et l'élevage dominant.

Ce paysage polymorphe a engendré une biodiversité végétale. Sur le causse, le chêne pubescent domine très largement. Il atteint une hauteur de 7 à 8 m et était largement utilisé pour le chauffage jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. On observe un profond changement dans la physionomie de la végétation depuis une cinquantaine d'années. Cette évolution est due à l'abandon de l'émondage<sup>99</sup>. Lorsque l'exposition le permet, d'autres accompagnent le chêne pubescent, tels que le buis, le noisetier, le tilleul, l'orme ou le frêne. Le Terrefort a attiré une végétation différente, dominée par le chêne pédonculé. Ce dernier est accompagné d'ormes, de frênes, de châtaigniers et de charmes. La proximité de l'eau a rassemblé des espèces particulières telles que les peupliers, les aulnes et les saules blancs. Bien que plus rares, les noyers, pommiers, poiriers et sorbiers sont également présents.

### 1.1.2. Les caractéristiques géologiques

Les couches géologiques autour de Saint-Antonin-Noble-Val présentent un pendage est/ouest<sup>100</sup>. De la Seye à la Bonnette, trois couches distinctes appartiennent aux étages géologiques du Lias moyen et supérieur (fig. 14). La première correspond aux calcaires marneux que l'on retrouve essentiellement de Parisot à Arnac. La seconde est constituée de calcaire à pectens en bancs de 20 à 50 m à surface bosselée. Il s'agit d'un calcaire cristallin parfois siliceux et sableux de couleur gris-bleu foncé. De fines couches d'argile séparent les bancs calcaires. Enfin, la troisième couche se compose de schistes bleus argileux accompagnés de lits de calcaire « en rangs de pavés »<sup>101</sup> qui se retrouvent sur le versant droit de la Bonnette.

À l'ouest de la Bonnette, les sédiments du Jurassique moyen et supérieur semblent plus homogènes. Il s'agit de calcaire, dont le faciès et les propriétés sont divers. Le bajocien, sur 80 m d'épaisseur est formé de calcaire dolomitique dur, cristallin, très coloré. S'y intercale un calcaire plus tendre, se délitant en dalles horizontales. Ce calcaire est très utilisé pour la construction. En surface, un sol résiduel riche en argile recouvre la roche et rend ce terroir fertile. Au-dessus, sur 200 m d'épaisseur, les calcaires sont plus purs et de couleur grise. Ils prennent la forme de bancs massifs séparés par de minces lits argileux.

---

<sup>99</sup> Les arbres destinés à la construction ou à la fabrication de meubles étaient cultivés dans les *gamasses*, où ils étaient préservés et émondés.

<sup>100</sup> André Cavaille, « Les sols des environs de Saint-Antonin », *BSAVSA*, 1951, p. 31-35 ; Daniëlle Dubord, Jean-François Dubord, *Etude de géographie physique de la région de Saint-Antonin*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Georges Viers, université Toulouse-Le Mirail, 1968 ; Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne le patrimoine de deux cantons aux confins du Quercy et du Rouergue*, Paris, 1993, p. 15.

<sup>101</sup> Cette formation a d'ailleurs été prise par les érudits saint-antoninois pour le pavement d'une voie romaine, lorsqu'elle a été dégagée lors de travaux au niveau du collège (information orale Laurent Sévègnes, SRA Midi-Pyrénées).

Le jurassique supérieur a produit des calcaires compacts massifs et peu lités. On le retrouve dans les gorges de l'Aveyron, au niveau du Roc d'Anglars et du cirque de Bône. On observe également un calcaire plus tendre, blanchâtre. Ce sol, très pauvre en argile, se retrouve notamment sur le causse d'Anglars au sud de Saint-Antonin-Noble-Val. Enfin le calcaire de Septfonds se présente sous forme de dalles de 10 à 30 cm d'épaisseur, à surface gaufrée et peu délitable.

### 1.1.3. Un relief morcelé

La variété du sous-sol conduit à un relief très morcelé. Au niveau du Terrefort (fig. 15), on observe une alternance de vallées profondes et de vallons affluents avec des plateaux constitués de bancs de grès et de calcaire dur. Le relief du causse est différent. Au Quaternaire, l'eau s'est infiltrée dans le calcaire ou a ruisselé, créant des vallées peu profondes et présentant un fond plat. C'est là que se sont accumulées des colluvions des versants environnants, favorables aux cultures.

L'alternance de phases de gel et de dégel au cours des périodes périglaciaires a provoqué l'altération de roches calcaires. Une accumulation de blocs hétérogènes mêlés à de l'argile recouvre le substrat calcaire en place au Secondaire. La présence d'argile a permis à la végétation de se développer. La plantation de vignes, qui a perduré jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, a conduit à l'épierrement de ces sols. Ces matériaux ont été accumulés sous forme de tas d'épierrement et utilisés pour diverses constructions vernaculaires.

À partir de la fin de l'ère Tertiaire, de la terre résiduelle s'est accumulée au fond des combes. Elle couvre ainsi les plateaux du Terrefort. Elle est mêlée à des résidus argileux et sableux issus des sols créés pendant la seconde moitié de l'ère Tertiaire. La fertilité des sols est liée à leur épaisseur. Les plateaux de calcaire à pectens et le Bajocien forment des sols de qualité. Les marnes à dominante argileuse présentent une fertilité médiocre de même que les calcaires durs du Lias ou du Jurassique supérieur qui sont très peu fertiles. La vallée de l'Aveyron se différencie du reste du territoire. Elle conserve des alluvions déposées par la rivière dans sa partie basse qui forment des terres très fertiles. De nombreuses grottes, dont certaines ont été occupées aux périodes préhistoriques et historiques, se répartissent majoritairement dans la vallée de l'Aveyron<sup>102</sup>.

---

<sup>102</sup> Cavaille A., « Grottes et gouffres de la région », *Guide illustré de Saint-Antonin-Noble-Val*, Montauban, 1962, p. 75-77. On recense notamment, à 500 mètres en amont du hameau de Saleth, sur la rive droite de l'Aveyron, plusieurs grottes formées dans le tuf à 20 m au-dessus de la route. Sur la rive gauche, en face de Saleth, se trouve le système des grottes de la Glacière. Dans la vallée de Negrocrabe, sur la rive droite de l'Aveyron, en aval de la ville, une grotte correspond au trop-plein de la source de la Maladrerie. Après le cirque de Bône, sur la rive droite, se trouve une série de grottes : les grottes du Capucin, des Tanneries, de la Dame Blanche et du Traçadou. Sur la rive gauche, à 50 m de la côte de Sainte-Sabine se trouve la grotte de la Fromagère. Sur la même rive, la croze de Bouteillou se situe sous le premier palier de la vieille côte de Penne. La grotte de la Castagnérède se situe dans le lobe convexe du premier méandre de Bône, tandis que celle de Vielfour se trouve à 300 m du hameau du même nom. Sur le causse d'Anglars sont localisées plusieurs igues, ces dépressions fermées où s'ouvrent des gouffres que l'on trouve sur les causses du Quercy. L'igue de Sainte-Sabine, sous la route, se situe à proximité de l'église. Celle du roc d'Anglars se trouve en face de Saint-Antonin,

En conclusion, on note une importante fragmentation des espaces cultivables sur l'ensemble du territoire saint-antoninois, que ce soit sur le Terrefort avec des plateaux séparés par de profonds vallons ou sur la Causse avec une alternance de combes, de confluent de vallées sèches, et de bassins fermés. Cette fragmentation conduit à un terroir cultivable bien délimité et de surface réduite.

#### 1.1.4. Le réseau hydrographique

L'Aveyron naît sur les versants ouest des Cévennes. Le cours d'eau prend sa source près de Sévérac-le-Château, dans le département de l'Aveyron, et se jette dans le Tarn au nord-ouest de Montauban, entre Lafrançaise et Villemade en Tarn-et-Garonne. Il traverse des paysages variés tels que la Causse de Sévérac, le pays ruthénois, ou encore le Ségala. La rivière a créé des gorges à partir de Najac, jusqu'à Montricoux dans le Tarn-et-Garonne. Elle récupère la grande majorité des eaux de pluie par l'intermédiaire de ses principaux affluents que sont la Baye, la Seye et la Bonnette. Elle possède un régime très irrégulier, dont le débit moyen a été estimé à  $56,6 \text{ m}^3/\text{s}$  au niveau de la station hydrologique de Piquecos en Tarn-et-Garonne, proche de la confluence avec le Tarn<sup>103</sup>. En hiver le débit se situe entre  $81$  et  $113 \text{ m}^3/\text{s}$ . Il baisse à partir du mois d'avril pour atteindre au mois d'août un débit de  $8,51 \text{ m}^3/\text{s}$ . En période de sécheresse, il peut chuter jusqu'à  $1,6 \text{ m}^3/\text{s}$ . L'Aveyron est ainsi sujet à de fréquentes crues. En février 2003, le débit instantané maximal enregistré à la station hydrologique de Piquecos était de  $938 \text{ m}^3/\text{s}$  et de  $1390 \text{ m}^3/\text{s}$  à celle de Montricoux. La crue de 1930 fut véritablement exceptionnelle, avec un débit maximal enregistré à Piquecos de  $3000 \text{ m}^3/\text{s}$ . Les nombreuses chaussées construites pour les moulins et les petites usines le long de ses berges, régularisent quelque peu ce débit. Les ressources de cette rivière sont essentiellement liées à la pêche mais elle a aussi été exploitée pour son sable. Aujourd'hui, le tourisme est la seule activité qui y soit attachée.

La Bonnette prend sa source à l'amont de Saint-Projet en limite du département du Lot et se jette dans l'Aveyron en rive droite, à Saint-Antonin-Noble-Val. Elle possède un faible débit.

Dans la partie occupée par le Terrefort, la présence de sous-sols imperméables a permis la création de nappes d'eau au-dessus des niveaux argileux. Les affluents de l'Aveyron drainent l'ensemble du territoire du canton de Saint-Antonin-Noble-Val. Dans ce sol, les sources sont nombreuses et dispersées, et leur débit est très variable. Ces sources ont été aménagées dans le temps sous formes de réservoirs, de fontaines, de pompes, de lavoirs ou encore d'abreuvoirs. Il ne semble pas qu'elles aient attiré de regroupement d'habitat.

---

sur le rebord de la falaise, tandis que les igues de Roi et de Garrou se situent à proximité de deux métairies qui portent le même nom. Ailleurs, les grottes sont plus rares. A noter tout de même, que la causse du Bosc est drainé par une rivière souterraine à laquelle on accède par plusieurs endroits et que la vallée de la Bonnette recèle la grotte du Traouc de Coutzo sur la rive gauche de la rivière, ainsi que la grotte de la Gourgue, à 300 m de la source du même nom.

<sup>103</sup> <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Le calcaire du causse pousse l'eau à s'infiltrer dans les diaclases et ainsi constituer des nappes karstiques profondes, reliées à des résurgences de type sources vauclusiennes (fig. 15). Elles se situent le plus souvent au fond des cirques et sont donc éloignées des habitats. Pour s'alimenter en eau, les habitants ont utilisé des citernes pour récupérer l'eau de pluie et des puits pour accéder à l'eau présente dans les lits marneux.

Dans ce contexte de transitions et de contrastes – de paysage, de sous-sols et de végétation – l'homme a laissé des traces ponctuelles dans les grottes et abris-sous-roche pendant les périodes préhistorique et protohistorique. Quelques indices de sites pendant l'Antiquité témoignent ensuite d'une présence humaine sur le territoire de Saint-Antonin-Noble-Val.

## 1.2. Le cadre historique

La présentation du cadre géographique a mis en avant une zone de contact entre plusieurs terroirs, il convient maintenant de se pencher sur l'histoire de Saint-Antonin-Noble-Val : poser les principaux jalons qui permettent de connaître les grandes lignes de l'histoire de cette ville. Ce chapitre dépasse ainsi largement le cadre chronologique de ma recherche doctorale, mais la compréhension de la ville médiévale passe par la connaissance de son contexte d'implantation. De même, il est nécessaire de connaître l'ensemble de son histoire, des premières occupations humaines jusqu'aux événements récents, afin de pouvoir interpréter les traces visibles aujourd'hui.

### **1.2.1. Les occupations antérieures à l'établissement du monastère**

Les résurgences vauclusiennes situées sur le long de l'Aveyron ont participé au développement du réseau karstique favorisant ainsi le creusement de grottes dont certaines ont été occupées durant la Préhistoire<sup>104</sup> (fig. 16). À la fin du Néolithique et au Chalcolithique<sup>105</sup> de nombreux dolmens, représentatifs du mégalithisme quercynois, ont été élevés dans la région de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>106</sup> (fig. 16). L'âge du Bronze est représenté par divers objets disséminés sur le territoire autour de la ville, mais surtout par la nécropole du Frau<sup>107</sup> qui regroupe sur deux hectares plus d'une soixantaine de tumulus à incinération du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>108</sup> (fig. 16, n° 4). Des occupations du second Âge du Fer sont

---

<sup>104</sup> L'occupation humaine autour de Saint-Antonin est attestée dès le Paléolithique inférieur (Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 21).

<sup>105</sup> Entre 2 600 et 1 800 avant notre ère.

<sup>106</sup> On dénombre 22 dolmens sur la commune de Saint-Antonin (Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 25-27).

<sup>107</sup> Commune de Cazals, à 4,5 km au sud-ouest de Saint-Antonin.

<sup>108</sup> La bibliographie est riche en ce qui concerne cette nécropole. Citons Bernard Pajot, « Architecture des tumulus à incinération de la nécropole du Frau de Cazals (Tarn-et-Garonne) », *Antiquités nationales*, n° 16/17,

connues sur l'éperon de Bône et dans certaines cavités de la vallée de la Bonnette. Quelques monnaies gauloises ont été signalées sur le territoire de la commune, sans autre précision de lieu<sup>109</sup>.

La période antique est très mal connue dans la région de Saint-Antonin-Noble-Val. Cette lacune est essentiellement due à un manque d'études. En effet, les archéologues et les historiens se sont très peu penchés sur le passé antique de la ville. Il est vrai qu'elle a livré peu d'indices, mais à l'extérieur, les labours exhument régulièrement des *tegulae* et d'autres vestiges qui témoignent de la présence d'un habitat datant des premiers siècles de notre ère<sup>110</sup>. Quelques sites sont malgré tout connus par le biais de prospections mais aussi de fouilles clandestines.

À 3 km en aval de Saint-Antonin-Noble-Val, la station du Capucin, au pied du rocher de Bône (fig. 16, n° 6), a livré un riche mobilier du I<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>111</sup>. Une occupation antique et tardo-antique a été mise au jour en contrebas de l'éperon rocheux qui recevra, au Moyen Âge, un château et une église, le *castrum bonum*<sup>112</sup>. Le mobilier recueilli en prospection<sup>113</sup> comprend deux monnaies romaines en alliage cuivreux<sup>114</sup>, de nombreux fragments de céramique<sup>115</sup>, une lampe, une statuette incomplète en terre blanche, ainsi que quelques fragments de verre et des éléments de parure<sup>116</sup>. Des murs en *opus vittatum* ainsi que des fragments d'enduits peints ont également été repérés. L'occupation du pied de l'éperon de Bône semble donc débiter au I<sup>er</sup> siècle de notre ère et durer jusqu'au V<sup>e</sup> siècle. Le mobilier découvert permet de caractériser un habitat de type *villa*.

Un autre site antique, découvert de manière fortuite (fig. 16, n° 7), est situé au bord de la Bonnette, dans le hameau de Maillolong à 2,5 km au nord de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>117</sup>.

---

1984-1985, p. 97-116 ; Bernard Pajot, *La Nécropole protohistorique du Frau : Cazals, Tarn-et-Garonne*, exposition, Musée Saint-Raymond, Toulouse, 1976.

<sup>109</sup> Une monnaie en bronze massaliote « au taureau cornupète » frappée au II<sup>e</sup> siècle av. J-C, une monnaie gauloise de type « à la croix » que l'on peut rattacher aux Volques Tectosages, frappée au cours du I<sup>er</sup> siècle av. J-C. et un denier au cavalier frappé dans la vallée du Rhône au I<sup>er</sup> siècle av. J-C. Voir Georges Depeyrot, *Les monnaies antiques des départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot*, Sorèze, 1985.

<sup>110</sup> Michel Labrousse, « Informations. Antiquités historiques. X<sup>e</sup> circonscription », *Gallia*, t. 13, 1955, p. 217 et t. 17, 1959, p. 449.

<sup>111</sup> Cf. volume 3, catalogue. Paul Darasse, « Bône et son mystère », *BSAVSA*, 1949, p. 21-23 ; Michel Labrousse, « Circonscriptions de Midi-Pyrénées », *Gallia*, tome 28, fascicule 2, 1970, p. 437 ; Michel Labrousse, « Nouvelle station gallo-romaine découverte par M. Darasse à l'auberge des Capucins près de Saint-Antonin », *BSTAG*, 1972, n° 97, p. 21-37 ; Gilles Muratet, « Bône, prospection archéologique », *BSAVSA*, 1991, p. 44-51.

<sup>112</sup> Cf. infra, chapitre « 1.1.1. Un territoire occupé anciennement » de la partie 2.

<sup>113</sup> Le mobilier provenant de cette première campagne de prospections et sondages est exposé au musée municipal de Saint-Antonin. L'ensemble du mobilier a été dessiné et publié par Michel Labrousse dans le *BSTAG* (*op. cit.*, p. 21-37).

<sup>114</sup> Il s'agit d'un *dupondius* de Domitien (*Roman Imperial Coinage*, n° 331, frappé entre 81 et 96 ap. J-C) et d'un *antoninianus* de Gallien (*Roman Imperial Coinage*, n° 230, frappé entre 253 et 268 ap. J-C).

<sup>115</sup> On recense notamment de la céramique sigillée des ateliers de la Graufesenque, des céramiques fines et des poteries communes.

<sup>116</sup> Deux anneaux en bronze provenant d'un pendentif et deux aiguilles en os.

<sup>117</sup> Cf. volume 3, catalogue.

La présence d'un habitat a été révélée par des labours qui ont fait remonter de nombreux fragments de *tegulae*. Lors de travaux de drainage réalisés par le propriétaire en 1993, des murs construits en petit appareil, conservés en élévation sur 0,40 m de haut, ont été dégagés. Le plan des bâtiments n'a pu être restitué en raison de l'étroitesse de la fenêtre ouverte par les travaux. Des fragments de béton de tuileau, de *tegulae*, des tessons de céramique commune, de sigillée<sup>118</sup>, des fragments d'enduits peints de couleurs rouge et jaune ainsi que des tesselles de mosaïque et de nombreux clous de charpente ont été mis au jour<sup>119</sup>. D'autres travaux de drainage sur une parcelle située en contrebas de la ferme actuelle ont mis au jour les fondations de trois bâtiments<sup>120</sup>. Seul l'un d'entre eux a offert un plan complet<sup>121</sup>. Des fragments de *tegulae*, d'*imbrices*, de sigillée, d'enduits peints, de lampes à huile et de pesons de tissage ont également été découverts lors de ces travaux. L'abandon du site est scellé par la terre cultivable. Ces observations attestent la présence d'un important habitat autour des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère, à quelques kilomètres seulement de Saint-Antonin-Noble-Val.

Des découvertes ponctuelles viennent compléter ce tableau. Un as de Nîmes a été trouvé lors de travaux de terrassement dans la rue Frézal<sup>122</sup>. Les fouilles menées par Serge Robert en 1987 sur la promenade des Moines<sup>123</sup>, à l'emplacement de l'ancienne abbaye, ont mis au jour des fragments de céramique sigillée dans les niveaux de remblai du cimetière médiéval<sup>124</sup>. Au Pech de la Téoule<sup>125</sup> (fig. 16, n° 8), quelques fragments de céramique noire sont associés à de nombreux fragments de *tegulae*. Le site de Saint-Rome se trouve dans une vigne, à proximité du lieu-dit la Tour de Sicard (fig. 16, n° 9). De nombreux fragments de céramique commune et trois fragments de céramique sigillée y ont été découverts. À Saint-Jean sur la commune de Féneyrols des vestiges gallo-romains (fragments de céramique sigillée, enduits peints et *tegulae*) ont été signalés à l'emplacement de la source et de l'église actuelle (fig. 16, n° 10). Enfin, l'abri-sous-roche de Fontalès (fig. 16, n° 3), situé en face de la ville, occupé au Magdalénien supérieur, a fait l'objet d'une réoccupation

<sup>118</sup> L'un d'entre eux porte une estampille : *GERMANI*. Un potier Germanus est connu dans les ateliers de la Graufesenque, entre 55 et 95 ap. J-C. (Bernard Hofmann, *Catalogue des estampilles sur vaisselle sigillée*, Gonfaron, 1985).

<sup>119</sup> Denis Ferté et Gilles Muratet, « Prospections au sol », *BSAVSA*, 1993, p.71-76.

<sup>120</sup> Denis Ferté, « Maillolong : un site gallo-romain », *BSAVSA*, 2002, p. 39-44.

<sup>121</sup> Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire composé de trois pièces séparées par deux cloisons. Les dimensions du bâtiment sont d'environ 20 x 10 m.

<sup>122</sup> Information orale.

<sup>123</sup> Voir volume 3, tome 2. Les informations dont je dispose concernant cette fouille de sauvetage m'ont été fournies oralement par Serge Robert, le rapport de fouille de cette campagne n'ayant pas été déposé au SRA. D'autre part, j'ai étudié le mobilier issu de ces fouilles, déposé au musée municipal de Saint-Antonin depuis le mois de juin 2013.

<sup>124</sup> On remarque notamment un tesson de céramique claire B de type C56 (deuxième moitié II<sup>e</sup> – fin III<sup>e</sup> siècle ap. J-C) et un tesson de céramique sigillée sud-gauloise de type SIG SG-DR37b que l'on peut rattacher à la première moitié du II<sup>e</sup> siècle de notre ère et présentant un décor frustré et illisible.

<sup>125</sup> Téoule vient de *tèula* en occitan qui signifie tuile et qui est à rapprocher du nom latin *tegula*

ponctuelle durant l'Antiquité comme en témoignent les tessons de céramique mis au jour dans les niveaux « remaniés » issus de la fouille de Paul Darasse<sup>126</sup>.

On relève la présence du suffixe *-ac* dans les toponymes Espagnac, Servanac, Florac et Lésignac. Traditionnellement cet indice est utilisé pour témoigner de la présence de domaines agricoles antiques à ces emplacements. Néanmoins, des voix s'élèvent depuis quelques temps contre ces interprétations trop rapides<sup>127</sup>. Pour ma part, je me garderai d'en faire des sites antiques sans autre indice. De même la mention du toponyme d'origine celtique *Condate*, signifiant confluence, dans deux bulles pontificales des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>128</sup>, ne révèle pas forcément la présence d'une « bourgade ou un établissement antique » comme l'affirme Michel Labrousse<sup>129</sup>.

Une occupation humaine au haut Moyen Âge est attestée par quelques rares découvertes ponctuelles. Des travaux dans le jardin d'un particulier situé à proximité de l'ancienne abbaye, dans les années 1970, ont mis au jour un fragment de sarcophage sculpté en marbre blanc<sup>130</sup>, daté du VII<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>. Deux monnaies des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles sont connues pour avoir été découvertes sur la commune de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>132</sup>. On observe un hiatus dans les sources archéologiques en ce qui concerne l'époque carolingienne, période où apparaît la première mention écrite à propos de Saint-Antonin au IX<sup>e</sup> siècle.

### 1.2.2. La prégnance de la vie religieuse

Les mentions les plus anciennes relatives à Saint-Antonin-Noble-Val concernent dans un premier temps l'installation d'un établissement monastique, autour duquel s'est développé une agglomération. La destruction du monastère au cours du XVI<sup>e</sup> siècle et la disparition d'une partie de son cartulaire sont les principales causes de notre méconnaissance de cet établissement. Les couvents d'ordres mendiants qui prirent place à l'extérieur de la ville à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, bien que détruits eux aussi lors des guerres de Religion, sont un peu mieux documentés.

Le dossier très complexe concernant saint Antonin a été synthétisé par Jean-Luc Boudartchouk dans un article intitulé « L'invention de saint Antonin de Frédelas-

---

<sup>126</sup> Paul Darasse, « L'abri-sous-roche de Fontalès (magdalénien supérieur), fouilles de 1936-1953 », *Guide illustré de Saint-Antonin-Noble-Val*, Montauban, 1962, p. 92.

<sup>127</sup> Élisabeth Zadora-Rio, « Archéologie et toponymie : le divorce », *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 8, 2001.

<sup>128</sup> « *in Condatensi termino siti* », bulle du pape Urbain II datée de 1090 (ADTG, G128) et « *in Condatensi pago* », bulle du pape Luce III datée de 1184 (ADTG, G876). Je reviendrai plus loin sur la question du toponyme Condate.

<sup>129</sup> Michel Labrousse, *op. cit.*, 1972, p. 36-37.

<sup>130</sup> Ce fragment est conservé au musée municipal de Saint-Antonin. Cf. infra, chapitre « 1.1.1. Un terroir occupé anciennement » de la partie 2.

<sup>131</sup> Jean-Claude Fau, « Découvertes archéologiques récentes à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 1981, p. 76.

<sup>132</sup> La première monnaie est un *tremissis*, frappé sous Sigisbert I<sup>er</sup>, entre 561 et 575, dans le nord-est de la France (région de Verdun, Metz). Elle est conservée à la BnF (acq. 1912, n° 978a) et publiée dans Lafaurie Jean, Pilet-Lemière Jacqueline, *Monnaies du haut Moyen Âge découvertes en France: V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, France, 2003, n° 82.155.1. La seconde est un *tremissis* frappé à Banassac (Lozère), sous Caribert II, entre 629 et 632. Également conservée à la BnF (acq. 1888), elle est décrite dans Lafaurie Jean, Pilet-Lemière Jacqueline, *op. cit.*, n° 82.155.2.



Pamiers »<sup>133</sup>. Un débat s'est en effet développé à partir du XVII<sup>e</sup> siècle et surtout autour des années 1900, pour déterminer le caractère réel ou imaginaire d'Antonin de Pamiers. Jean-Luc Boudartchouk conclut son étude en affirmant que la *vita* d'Antonin de Pamiers a été constituée à partir de celle d'Antonin d'Apamée de Syrie. Plusieurs *vitae* postérieures aux années 1100 permettent de connaître la légende d'Antonin de Pamiers<sup>134</sup>. Ce dernier, originaire de Pamiers, autrefois Frédelas, était un parent du roi wisigoth Théodoric. Il séjourna un temps à Toulouse puis à Rome où il exerça la fonction de prêtre. Il s'installa ensuite comme diacre à *Vallis Nobilis* en Rouergue puis de nouveau à Toulouse, où il fut emprisonné pour avoir eu une liaison avec l'épouse du roi. Une fois libéré, il retourna à Frédelas, où il subit son martyre. Son corps fut jeté dans l'Ariège, mais sa tête et un de ses bras furent recueillis par des anges et placés dans une barque guidée par des aigles. Cette barque descendit l'Ariège et la Garonne puis remonta le Tarn et l'Aveyron jusqu'à la confluence de ce dernier avec la Bonnette. Les reliques furent récupérées par le *princeps* Festus qu'Antonin avait converti lors de son premier séjour à Noble-Val. Il les plaça dans une châsse et lui consacra une église. C'est autour de cette église qu'aurait été installé le monastère autour du VIII<sup>e</sup> siècle.

La présence des reliques de saint Antonin est assurée à partir du début du XI<sup>e</sup> siècle, grâce au témoignage d'Adhémar de Chabannes qui affirme qu'en 1029 plusieurs miracles se produisirent en Quercy par le biais des reliques du saint<sup>135</sup>.

La représentation connue la plus ancienne de la vie de saint Antonin remonte au début du XII<sup>e</sup> siècle sur un bas-relief découvert dans la cathédrale de Pamiers<sup>136</sup>. Les peintures murales de la chapelle Saint-Antonin des Jacobins de Toulouse, réalisées au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, représentent la vie du saint, sous la forme de 40 panneaux<sup>137</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Galabert a découvert le sceau d'un prieur dont le dessin de l'empreinte est publié dans l'article de Camille Daux<sup>138</sup> (fig. 17). L'auteur le décrit ainsi : « Barque flottant sur les eaux agitées, portant un saint Antonin couché et le bras gauche

<sup>133</sup> Jean-Luc Boudartchouk, Patrice Cabau, Laurent Claeys, et Marc Combelongue, « L'invention de saint Antonin de Frédelas-Pamiers », *MSAMF*, 2003.

<sup>134</sup> La *vita* de saint Antonin publiée par Labbé remonte aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles et constitue le cœur de la légende d'Antonin de Pamiers (*BHL*, n° 572-573, p. 92). La *vita* dite du pape Pascal est un document composite conçu au début du XII<sup>e</sup> siècle et qui complète les *vitae* précédentes en compilant divers documents relatifs plusieurs Antonins (*BHL*, n° 574, p. 92-93). D'autres *vitae* postérieures s'inspirent des premiers récits : Vincent de Beauvais au début du XIII<sup>e</sup> siècle (*BHL*, n° 570, p. 92), Pierre de Natalibus vers 1372 (*BHL*, n° 571, p. 92) et Bonino Mombrizio à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (*BHL*, n° 570, p. 92). L'ensemble de ces documents sont publiés en annexe dans l'article de Jean-Luc Boudartchouk, *et al.*, « L'invention de saint Antonin de Frédelas-Pamiers »,... *op. cit.*, p. 36-44.

<sup>135</sup> « *Ea tempestate S. Leonardus in Lemovicino, et S. Antoninus in Cadurcino miraculis coeperunt coruscare, et undique populi eo confluerunt* », *HGL*, tome 2, note 32, p. 60.

<sup>136</sup> R. Roger, « Note sur un bas-relief découvert à la cathédrale de Pamiers », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, t. 5, 1896, p. 364-370.

<sup>137</sup> Chanoine A. Auriol, « Les peintures de la chapelle Saint-Antonin aux Jacobins de Toulouse », *MSAMF*, 1930, p. 1-22, pl. hors-texte.

<sup>138</sup> Camille Daux, « Les statuts du chapitre de Saint-Antonin en 1548 », *Bulletin de la société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1880, planche IV.

étendu, avec deux aigles l'un en poupe, l'autre, en proue ; au-dessus une main bénissante, émergeant d'un nuage ; au-dessous un écu chargé d'un lion rampant, à l'orle de onze besans »<sup>139</sup>. La devise est la suivante : SIGILLUM MONASTERII AC CONVENTUS SANCTI ANTONII. À Saint-Antonin-Noble-Val, la scène de l'arrivée du saint sur une barque remontant l'Aveyron a fait l'objet de plusieurs représentations. Elle est présente sur le revers du sceau de la communauté<sup>140</sup> (fig. 18), de même que sur une fresque dans une maison de la ville datée du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>141</sup> (fig. 19). Enfin, deux vitraux provenant de l'église paroissiale représentent une conque conduite par deux aigles et transportant le saint qui lève le bras (fig. 20), tandis qu'une clef de voûte de ce même lieu de culte est sculptée d'un bateau transportant les reliques.

Dans les faits, les origines du monastère bénédictin de Saint-Antonin sont mal connues. La première mention authentique d'un monastère dédié à saint Antonin est datée de 817, dans la *notitia de servitio monasteriorum* du capitulaire d'Aix-la-Chapelle : *in Aquitania (...) monasterium sancti Antonii*<sup>142</sup>. L'année suivante, Louis le Pieux confirma, par un acte de 818, les biens et les possessions du *monasterii Beati Antonini*<sup>143</sup>. Ce dernier apparaît dans les testaments du comte et de la comtesse de Toulouse dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>144</sup>. Le roi Robert le Pieux visita l'abbaye en 1031, au cours d'un voyage dans les lieux de dévotion les plus célèbres du royaume<sup>145</sup>. Le pape Urbain II décida en 1090 de placer le monastère sous la règle de saint Augustin, en faisant ainsi un chapitre régulier<sup>146</sup>. Les chanoines, au nombre de 25, étaient contraints de vivre en communauté<sup>147</sup>. L'abbaye bénéficia de plusieurs donations de la part du roi, du pape et de notables locaux entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle<sup>148</sup>. Au IX<sup>e</sup> siècle, Pépin, roi d'Aquitaine soumit le monastère de Saint-Théodard avec ses dépendances à l'abbaye de Saint-Antonin<sup>149</sup>.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>140</sup> « Revers rond, 80 mm. S : CAPITIS : SCI : ANTONINI :. Une barque sur les flots, guidée par deux aigles posés à la proue et à la poupe ; dedans Saint Antonin, couché, nimé et surmonté d'une étoile, relève le buste et tend le bras vers la main divine qui sort de la nuée en haut et à droite », Martin de Framond, Jean Delmas, et Robert-Henri Bautier, *Sceaux rouergats du Moyen Âge étude et corpus*, Rodez, 1982, p. 303, n° 388 et 388bis. L'auteur précise que la fleur de lys de l'avers n'est pas d'origine. Il propose donc de rattacher ce sceau à une période antérieure à 1303, date du plus ancien sceau connu (AN, J478 n° 2).

<sup>141</sup> Il s'agit de la maison ID 76.

<sup>142</sup> Petrus Becker, « Notitia de servitio monasteriorum », in *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, Siegburg, 1963, vol. 1, p. 483-499. Le *monasterium* de Saint-Antonin fait partie de la liste des 13 monastères d'Aquitaine mentionnés dans le Statut d'Aix-la-Chapelle.

<sup>143</sup> *HGL*, tome 2, Preuves, col. 122-123.

<sup>144</sup> *HGL*, tome 5, Preuves, col. 245-246 et 276.

<sup>145</sup> *HGL*, tome 2, Notes, p. 60 ; tome 3, p. 268 ; Elie Deydier, « À propos de la visite faite à Saint-Antonin, en mars 1031 par le Roi Robert-le-Pieux », *BSAVSA*, 1961, p. 22-29.

<sup>146</sup> BnF, fonds Doat, vol. 124, fol. 279-280v.

<sup>147</sup> Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 8.

<sup>148</sup> *HGL*, tome 2, Preuves, col. 122-123 ; *HGL*, t. 5, Preuves, col. 245-246, 276 ; Jean-Ursule Devals, *Histoire de Montauban*, 1855, t. 1, p. 92, 391-392 ; Firmin Galabert, *Identification de quelques églises...*, p. 286-291 ; Firmin Galabert, *Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin...*, p. 172-176.

<sup>149</sup> Jean-Ursule Devals, *Histoire de Montauban*, Montauban, France, 1855, tome 1, p. 92-93 et 391-392.

La destruction de l'établissement conventuel pendant les guerres de Religion brouille les connaissances sur son organisation spatiale. Son emplacement exact, à la confluence de la Bonnette et de l'Aveyron (fig. 21, n° 1), est connu par le biais de plusieurs documents postérieurs<sup>150</sup>, ainsi que par les fouilles archéologiques conduites par Serge Robert en 1987<sup>151</sup>. Ces dernières ont mis au jour les fondations du chœur gothique de l'église abbatiale et une partie du cimetière associé. Aucun indice ne renseigne sur l'emplacement du cloître ou l'organisation des bâtiments conventuels. D'autre part, des éléments lapidaires (chapiteaux et bas-reliefs), découverts dans la ville et appartenant à la charnière des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>152</sup>, renseignent sur la présence d'éléments de décor de qualité (fig. 22). Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'église abbatiale subit d'importantes restaurations. En 1250, le pape Innocent IV concéda 40 jours d'indulgence à chaque personne qui visiterait « l'église nouvellement réparée le jour de la fête du saint patron et pour l'anniversaire de la dédicace »<sup>153</sup>, procédé classique pour encourager les dons dans le cadre de travaux. En 1291, l'archevêque de Bourges consacra quatre autels ainsi que le maître-autel où il déposa des reliques<sup>154</sup>, preuve que le chœur au moins était terminé. Entre 1430 et 1516, plusieurs chapelles furent ajoutées à l'église, financées par des particuliers, chanoines ou laïcs<sup>155</sup>.

L'église paroissiale, dédiée à saint Michel, subit le même sort que l'abbaye. Détruite pendant les guerres de Religion<sup>156</sup>, aucun vestige ne renseigne sur sa morphologie et son architecture. Son emplacement, à l'extrémité orientale du cimetière, sur l'actuelle place Saint-Michel, n'est connu que de manière approximative (fig. 21, n° 3). Elle est mentionnée pour la première fois en 1165<sup>157</sup>.

Les couvents d'ordre mendiants, eux aussi détruits au XVI<sup>e</sup> siècle, sont malgré tout mieux connus. Les Cordeliers s'établirent au débouché de la porte Rodanèse, à proximité de la route qui mène à Villefranche au XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 21, n° 4). L'emplacement exact du convent est inconnu en raison des destructions dont il a fait l'objet pendant les guerres de Religion et la Révolution. Il est mentionné par un document postérieur à sa disparition qui ne permet pas de le localiser avec précision<sup>158</sup>. Le couvent des Carmes est mieux documenté.

---

<sup>150</sup> Des plans dressés au XVIII<sup>e</sup> siècle localisent de manière plus ou moins précise les bâtiments ruinés de l'abbaye (AC Saint-Antonin, non coté et ADTG, G897).

<sup>151</sup> Cf. volume 3, catalogue et infra.

<sup>152</sup> Jean-Claude Fau, « Découverte d'un chapiteau roman consacré à Adam et Eve », *Bulletin Monumental*, t. 135, 1977, p. 231-235. Jean-Claude Fau, « Découvertes archéologiques récentes à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 1981, p. 75-79.

<sup>153</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, thèse de doctorat, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1971, p. 208.

<sup>154</sup> Baluze E., *Miscellaenorum liber quartus*, Paris, 1683, p. 359.

<sup>155</sup> Charles Dumas de Raully, « Etat somptuaire de la petite bourgeoisie et de la petite noblesse du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, 1886, p. 7-8.

<sup>156</sup> ADTG, G895, G896.

<sup>157</sup> Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 35-37, appendice IV.

<sup>158</sup> AC Saint-Antonin, CC150, pièce n° 2. Ce texte, rédigé en 1779, mentionne l'existence d'un « couvent de Cordeliers situé à l'entrée de la ville au bas de la côte de Rodanese (...) vis à vis et au-delà du fossé de la ville ».

Localisé en face de l'actuelle rue del Pebré (fig. 21, n° 5), son emplacement est confirmé par plusieurs textes. À la suite des dégâts causés par la Croisade des Albigeois, l'église et le cloître furent reconstruits<sup>159</sup>. En 1377, une bande de routiers indésirables en ville y fut logée<sup>160</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, un texte mentionne la reconstruction de ce couvent « hors de la ville, à l'ancien enclos, sur les anciens fondements »<sup>161</sup>.

Le prieuré de Costejean est un prieuré de femmes de l'ordre de Citeaux. Il est situé à un peu plus de 2 km au nord de Saint-Antonin-Noble-Val, sur la rive droite de la Bonnette. François Moulenq signale qu'il est mentionné pour la première fois en 1220 dans un testament qui fait état d'un legs à l'abbesse de Leyme sous condition qu'elle reçoive une des sœurs du défunt dans la maison de Costejean<sup>162</sup>. Ce testament demeurant introuvable, il est impossible de vérifier cette information, mais un mémoire dressé par la prieure du couvent en 1771 dans le cadre d'un procès avec le seigneur engagiste de Saint-Antonin-Noble-Val, mentionne l'existence d'un acte daté de 1220 relatant une clause du testament en question<sup>163</sup>. Quoiqu'il en soit, en 1286 Elizabeth de Vallat demanda aux moines de Saint-Antonin l'autorisation de fonder un couvent dédié à Notre-Dame et rattaché à l'abbaye de Leyme<sup>164</sup>. Ce dernier est également mentionné dans le testament de G. Valentrès, en 1334<sup>165</sup>. Il est détruit lors des guerres de Religion en 1622, puis reconstruit. Il se présente sous la forme d'un corps de logis rectangulaire, encadré de tourelles d'angles. Les religieuses ont quitté les bâtiments en 1789.

### 1.2.3. Une autonomie acquise patiemment

Le monastère, dont on ignore quelle personnalité est à l'origine de son installation, est situé au carrefour de trois régions historiques. Les deux cours d'eau constituent les frontières séparant le Quercy à l'ouest, du Rouergue à l'est et de l'Albigeois au sud (fig. 6). La ville qui se développe autour de l'abbaye est implantée sur le territoire rouergat sous domination vicomtale puis royale. C'est dans ce cadre qu'elle acquit petit à petit une certaine autonomie.

À la fin du IX<sup>e</sup> siècle, la dynastie des Raymond s'impose à la tête du comté de Toulouse auquel elle adjoint ensuite le Rouergue et d'autres possessions plus lointaines. Ainsi à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la zone correspondant au futur Languedoc à laquelle s'ajoutent au nord le Quercy, le Rouergue et le Gévaudan, était sous l'autorité du comte Raymond IV. Dans ce contexte émergèrent les vicomtes de Saint-Antonin, dont Didier Panfili a démontré

---

<sup>159</sup> AC Saint-Antonin, CC49, fol. 72v, comptes consulaires, publiés dans Jean Donat, « Comptes consulaires de Saint-Antonin au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Philologique et Historique*, 1938, p.85.

<sup>160</sup> AC Saint-Antonin, CC45, fol. 41v. Charles Dumas de Raully, « Documents inédits sur Saint-Antonin pendant la guerre de Cent Ans », *BSATG*, 1881, p. 290.

<sup>161</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 164.

<sup>162</sup> François Moulenq, *op. cit.*, tome 1, p. 444.

<sup>163</sup> ADTG, H227.

<sup>164</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 110.

<sup>165</sup> ADTG, G917, « *per la pitanza de las donas mongas de la bastida de costa Johan* ».

la filiation avec la branche des Lautrec<sup>166</sup> (fig. 23). Mentionnés explicitement pour la première fois en 1083<sup>167</sup>, les vicomtes de Saint-Antonin co-gouvernaient avec ceux de Lautrec « un espace qui s'étend des franges orientales du Rouergue et de l'Albigeois et formant un croissant qui irait de Saint-Antonin à Lautrec »<sup>168</sup>. Les frères Isarn, Guillaume et Jourdain, se partagèrent le territoire de la vicomté au milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>. Ce partage concernait l'espace *intra-muros* ainsi que les possessions hors de la ville et précisait les droits des vicomtes. Ce texte, outre son intérêt historique, est précieux pour la connaissance de la topographie de la ville au XII<sup>e</sup> siècle<sup>170</sup>.

Les vicomtes accordèrent aux habitants de Saint-Antonin-Noble-Val une charte de coutumes à une date fixée entre 1140 et 1144<sup>171</sup>. Michèle Éclache estime que cela « prouve que la communauté était déjà suffisamment organisée face à eux pour participer au mouvement général d'affirmation des villes »<sup>172</sup>. Mais selon Didier Panfili le fait d'accorder une charte de coutumes à la ville de Saint-Antonin-Noble-Val serait « une concession de circonstance pour éviter que la ville ne se tourne, à l'image de Sicard, vers Roger I<sup>er</sup> »<sup>173</sup>.

Les historiens s'accordent à dire que ces vicomtes virent leur pouvoir diminuer progressivement à partir du moment où ils octroyèrent aux habitants cette charte de coutumes<sup>174</sup>. Un indice de cette faiblesse pourrait être la vente pour 1000 sous cahorsins, faite en 1198 aux consuls de Saint-Antonin-Noble-Val, d'un pré situé à l'extérieur de la ville,

<sup>166</sup> Didier Panfili, « Bas-Quercy et Haut-Touloisain, un kaléidoscope à vicomtes - IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », in *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008, p. 77.

<sup>167</sup> *HGL*, t. 3, p. 440. Isarn et Frotard, vicomtes de Saint-Antonin font partie des signataires d'un acte rédigé en juillet 1083. Cet acte concerne un conflit entre les chanoines de Saint-Sernin et l'évêque de Toulouse, auquel pris part le pape et le comte de Toulouse. La présence des deux frères en tant que signataires dans un acte de cette importance laisse supposer que leur rôle était déjà bien affirmé à cette époque. Jacques Bousquet estime que le vicomte Isarn mentionné en 972 dans le testament de la comtesse Garsinde (*HGL*, t. V, 277) ne peut être que celui de Saint-Antonin (Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge (vers 800-vers 1250)*, Rodez, 1992, p. 414, note n° 1).

<sup>168</sup> Didier Panfili, *op. cit.*, p. 77. Selon lui, avant la scission, le pouvoir de cette lignée se trouve à Saint-Antonin et non à Lautrec.

<sup>169</sup> AC Saint-Antonin, AA1, pièce n° 1, charte-partie rédigée en 1155. AC Saint-Antonin, AA1, pièce n° 2, *vidimus* de 1293. Une transcription intégrale de ce texte est disponible dans l'article de Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux Institutes de Justinien à Saint-Antonin en Rouergue », *Revue du Tarn*, 1988, p. 326-331.

<sup>170</sup> Cf. infra, chapitre « 1.3.1.2. Le partage de la vicomté en 1155 » de la partie 2.

<sup>171</sup> Ce document a fait l'objet de nombreux travaux et de plusieurs éditions. Nous retiendrons celle de Robert Latouche, « La coutume originale de Saint-Antonin, 1140-1144 », *Bulletin Philologique et Historique*, 1920, p. 257-262. Des fragments de ces manuscrits sont conservés aux archives municipales (AC Saint-Antonin, AA3 et AA4). Un autre, autrefois conservé au même endroit, a été copié avant sa disparition (BnF, fonds Doat, vol. 146, fol. 134). Le document conservé aux archives départementales (ADTG, E ter 47) est transcrit par Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale : recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, rééd. 2012, p. 47-51, n° 41.

<sup>172</sup> Michèle Éclache, « La formation des agglomérations », in *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne le patrimoine de deux cantons aux confins du Quercy et du Rouergue*, Paris, 1993, p. 158.

<sup>173</sup> Didier Panfili, *op. cit.*, p. 78. Il déduit cette hypothèse du contexte de conflit qui règne au sein de la famille vicomtale et conduit à la scission de la lignée des Lautrec/Saint-Antonin. Isarn de Saint-Antonin choisit le camp du comte Alphonse tandis que Sicard de Lautrec se range aux côtés de Roger I<sup>er</sup> Trencavel.

<sup>174</sup> Firmin Galabert, « La décadence des vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, 1935, p. 27-35.

jouxtant les remparts<sup>175</sup>. Cette vente, véritable amputation du domaine vicomtal, était nécessaire pour les vicomtes dont le pouvoir était affaibli. La lignée des vicomtes de Saint-Antonin ne dura plus longtemps. La ville fut placée sous protection royale à l'issue de la Croisade des Albigeois. À ce moment-là, la vicomté n'existait plus que de nom, le titre de vicomte que portaient les frères Isarn V et Bernard-Hugues n'était plus qu'honorifique. N'ayant pas de descendant et des domaines de plus en plus réduits, la fin de la branche des vicomtes de Saint-Antonin était proche. En 1246, Isarn céda au roi de France et aux habitants de la ville l'ensemble de son domaine et de ses droits, dont le château de Bône<sup>176</sup>. Son frère Bernard-Hugues, dernier vicomte, le suivit de peu. En 1250, il donna au roi et à tous les habitants de Saint-Antonin-Noble-Val l'ensemble des droits qu'il possédait sur la ville, le château de Bône et la ville de Saint-Cyr<sup>177</sup>. Cet acte constitue par ailleurs la dernière mention écrite du château de Bône.

La première mention de consuls à Saint-Antonin-Noble-Val correspond à l'achat du pré vicomtal par les consuls eux-mêmes<sup>178</sup>. En 1198 donc, leur pouvoir était suffisamment affirmé et leurs ressources financières assez importantes pour procéder à cet achat. La précocité de cette institution traduit une ouverture aux idées et aux influences venues d'Italie<sup>179</sup>. L'existence de consuls était une garantie contre l'arbitraire des seigneurs. Ils prirent part à de nombreuses décisions comme en témoignent leurs livres de comptes<sup>180</sup>. Les consuls, dont la fonction durait un an, choisissaient eux-mêmes leur successeur. Ils furent à l'origine d'un texte réglementant la fabrication de draps, rédigé au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle avec l'assentiment du viguier royal et des principaux habitants de la ville<sup>181</sup>.

Les consuls achetèrent en 1313 une maison, connue sous le nom de « maison romane » ou « hôtel de ville » (ID4), qui devint alors maison consulaire jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>182</sup>. Suite à cet achat, les consuls demandèrent au roi à être exonérés de redevance, prétextant que cette demeure avait toujours appartenu à des propriétaires non

<sup>175</sup> AC Saint-Antonin, DD16, pièce n° 3 ; Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale : recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, rééd. 2012, p. 312-314, n° 315. Une analyse est proposée par Georges Julien, « Compra del prat, documents d'archives », *BSAVSA*, 1994, p. 21-26. Les formules initiale et finales sont en latin tandis que le reste du contrat est rédigé en occitan.

<sup>176</sup> AC Saint-Antonin, AA1, pièce n° 9, *vidimus* non daté. Cet acte comprend notamment la donation des droits que le vicomte possède sur le château de Bône et la ville de Saint-Cyr et la révocation des donations faites à R. de Caussade.

<sup>177</sup> AC Saint-Antonin, AA1, pièce n° 10-11, *vidimus* de 1325 et collation de ce *vidimus* de 1722.

<sup>178</sup> Clovis Brunel, *op. cit.*, p. 312-314, n° 315.

<sup>179</sup> André Gouron, « Diffusion des consulats méridionaux et expansion du droit romain aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1963, p. 26-76 ; Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 159 ; Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 309-331.

<sup>180</sup> AC Saint-Antonin, CC 43-147. Le plus ancien remonte à 1313. Les comptes-rendus des délibérations consulaires ne sont hélas pas parvenus jusqu'à nous.

<sup>181</sup> BnF, fonds Doat, fol. 146 ; AC Saint-Antonin, HH1, pièce n° 2. M. Mila de Cabarieu, « Règlement du corps de ville de Saint-Antonin du diocèse de Rodez sur la fabrication des draps du 7 août 1351 », *BSATG*, 1885, p. 253-270.

<sup>182</sup> L'acte de vente est conservé aux archives communales (AC Saint-Antonin, DD3, pièces n° 1 et 3).

nobles et mettant en avant sa qualité d'alleu franc. La sentence fut rendue en 1330 par le sénéchal de Rouergue qui dispensa les consuls de payer une redevance<sup>183</sup>.

La ville, par le biais de ses consuls se créa des ressources en affermant à des particuliers les boucheries communales qu'elle réglementait, en fixant le prix de la viande et en louant les fours et les boulangeries. Une taxe sur le vin compléta par moments ces ressources, de même que la perception du droit dit du « *soquet* » en lien avec les auberges. Au XV<sup>e</sup> siècle, les consuls mirent en place un nouvel impôt, la « *quista* ». Il se composait d'une sorte de centime additionnel sur la taille et d'un impôt sur le cheptel bovin, ovin et porcin de chaque particulier. En surveillant les marchés, en taxant les vendeurs de marchandise de mauvaise qualité et en proscrivant l'entrée de certaines denrées pouvant concurrencer la production saint-antoninoise, à l'image du vin, la ville s'assurait ainsi des revenus complémentaires.

À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la doctrine cathare, à laquelle s'était rattaché le comte Raymond VI de Toulouse, avait du atteindre Saint-Antonin-Noble-Val. En 1208, l'assassinat d'un légat pontifical par l'écuyer de ce dernier déclencha une crise qui était latente depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle. L'ordre de saisir les biens du comte excommunié suscita le départ d'une troupe de croisés venus du Nord. Les exactions dans la région qui nous intéresse se sont déroulées entre 1209 et 1212. La ville de Saint-Antonin-Noble-Val fut prise et pillée par l'armée de Simon de Montfort<sup>184</sup>. Elle fut dévolue à Guy de Monfort qui céda ses droits au roi en 1226. Un serment de fidélité prêté par les consuls et divers notables scella la protection royale en même temps qu'il représenta une trahison envers Raymond VII. Le roi prit donc la ville sous sa protection par lettres patentes en 1227<sup>185</sup>. Il en confirma les coutumes<sup>186</sup>, et lui assura qu'elle ne serait jamais mise hors de sa main, ni de celle de ses successeurs<sup>187</sup>.

À l'issue de la croisade, aucune autorité n'était parvenue à s'imposer durablement et ce fut l'intervention royale qui mit fin au conflit. Les biens de Raymond VII, excommunié en 1226, furent attribués à Louis VIII. Le traité de Paris, signé en 1229, établit que Raymond VII conservait le Rouergue et le Quercy, tandis que le reste de ses biens était légué à sa fille, promise au frère du roi. Ces derniers n'ayant pas eu de descendance, les biens en question revinrent au roi. En 1271, le Languedoc, le Rouergue et le Quercy étaient donc intégrés aux biens de la couronne.

En raison de sa position frontalière avec le Rouergue, l'Albigeois et le Quercy, Saint-Antonin-Noble-Val se trouva particulièrement marquée par la guerre de Cent Ans. En 1344, la ville fut occupée par les Anglais qui pillèrent et incendièrent plusieurs édifices avant de

---

<sup>183</sup> AC Saint-Antonin, DD3, pièce n° 4. Cet acte présente l'intérêt de retracer les origines de cette maison en établissant la liste des propriétaires successifs à partir de 1270.

<sup>184</sup> *HGL*, t. 8, Preuves, col. 84. Pascal Guebin, Ernest Lyon (éd.), *Historia albigensis par Pierre des Vaux de Cernay*, Paris, 1939, t. 3, p. 85, 108.

<sup>185</sup> AC Saint-Antonin, AA1, pièce n° 7. *HGL*, t. 8, Preuves, col. 825.

<sup>186</sup> Il accorde aux bourgeois « leurs coutumes, approuvées jusqu'ici et obtenues » : « *consuetudines eorum, approbatas videlicet hactenus et obtentas* », AC Saint-Antonin, AA1, pièce n° 7. *HGL*, t. 8, Preuves, col. 825.

<sup>187</sup> Plus tard, les rois Charles V, Louis XI et Henri IV renouvelèrent la même promesse.

repartir. À nouveau en 1351, ils entrèrent dans la ville, avec la complicité des habitants<sup>188</sup>. La ville ne redevint française qu'en 1354, à la suite d'un long siège. L'entrée des Anglais dans la ville n'était peut-être pas seulement due à la trahison des habitants mais également à la faiblesse du système défensif. En effet, entre 1358 et 1363 les comptes consulaires mentionnent à plusieurs reprises la construction de murs d'enceinte et de portes fortifiées<sup>189</sup>. Ces mentions sont accompagnées d'autres indices informant sur la présence de bandes ennemies aux alentours. Pendant le long siège de la ville, le gascon Jean de Grailly, le célèbre captal du Buch, dut faire face à Jean d'Armagnac fidèle au roi de France. Le pardon accordé aux habitants par Jean le Bon en 1354 fut certainement stratégique, le roi s'offrant ainsi une position importante. Une seconde campagne de réfection des fortifications, entre 1433 et 1465<sup>190</sup>, témoigne de la persistance d'un climat d'insécurité. Ce sentiment était partagé, à l'extérieur de Saint-Antonin-Noble-Val, puisque Laguëpie, Varen et Verfeil<sup>191</sup> entreprirent également des travaux pour leurs fortifications<sup>192</sup>.

Les conséquences de cette guerre conduisirent à un appauvrissement général. À cela s'ajoutèrent des épidémies de peste<sup>193</sup>. Les inquiétudes suscitées par ce contexte difficile nous sont parvenues par le biais d'une supplique que les chanoines adressèrent au pape Martin V :

« Les revenus du prieuré de Saint-Antonin, qui jadis jouissait d'une grande réputation et d'une haute importance, ont été, pendant les mauvais jours que nous traversons, si diminués du fait des guerres, de la peste et des inondations, que le prieur n'est plus en état de supporter les charges d'un établissement dont les bâtiments sont en ruines. »<sup>194</sup>

La probable exagération de cette supplique, réalisée en vue d'exempter le monastère d'impôt, n'empêcha pas le pape d'y faire un bon accueil en 1430 en réduisant le nombre de chanoines, qui passa de 15 à 12<sup>195</sup>. Le monde laïc fut également affecté par ces mêmes difficultés comme en témoignent les lettres patentes du roi Charles V en 1377<sup>196</sup>.

<sup>188</sup> La lettre de rémission de Jean le Bon adressée en 1354 aux habitants de Saint-Antonin porte à notre connaissance le rôle de ces derniers dans l'entrée des Anglais dans la ville. *HGL*, t. 10, Preuves, col. 1099-1100 ; AC Saint-Antonin, AA5, n° 11 ; Jules Momméja, *Le Grand siège de Saint Antonin (1352-1354)*, Toulouse, 1927, p. 50-51 ; Robert Latouche, *Histoire de Saint-Antonin-Noble-Val*, Paris, France, 1990, p. 53-54 ; AC Saint-Antonin, JJ11, Inventaire Philipppy, fol. 120v.

<sup>189</sup> Robert Latouche, *Comptes consulaires de Saint-Antonin du XIV<sup>ème</sup> siècle*, Nice, 1923, p. VIII, 29-40 et 53-63.

<sup>190</sup> AC Saint-Antonin, CC46, CC47 fol. 9, CC49. Les mentions sont fréquentes dans ces comptes consulaires des années 1433-1434, 1452-1453 et 1464-1465.

<sup>191</sup> Localités situées respectivement à 17 km, 10,8 km et 10,3 km à l'est de Saint-Antonin (fig. 3).

<sup>192</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 173.

<sup>193</sup> Jean Donat, « Prières et cérémonies contre la peste au XV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 1911, p. 340-343 ; Robert Latouche, *La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle*, Privat, 1923, p. 363-381.

<sup>194</sup> Robert Latouche, *Histoire de Saint-Antonin-Noble-Val*, Paris, France, 1990, p. 55.

<sup>195</sup> ADTG, G877.

<sup>196</sup> AC Saint-Antonin, AA5, n° 19. Robert Latouche en propose la traduction suivante (extrait) : « On nous expose que, par suite des guerres et des épidémies qui ont sévi sur la région, ce lieu a été et qu'il est encore si appauvri et dépeuplé que les habitants n'ont pas de quoi soutenir leur existence misérable ni subvenir à leurs charges quotidiennes. La plupart vont être obligés de le quitter et de se transporter en des endroits éloignés pour mendier leur vie de porte en porte », Robert Latouche, *op. cit.*, p. 56.



L'« ennemi » fut définitivement chassé du territoire français en 1455 et Saint-Antonin-Noble-Val put ainsi relancer son activité économique<sup>197</sup>, notamment par le biais de la draperie et de la tannerie<sup>198</sup>. La renommée des foires saint-antoninoises permit l'exportation de certains produits tels que le safran et les pruneaux qui furent envoyés respectivement en Allemagne et à Bordeaux<sup>199</sup>. L'habitat urbain s'étendit alors hors les murs. Les faubourgs de la Condamine à l'ouest sur la rive opposée de la Bonnette et de la porte du Pré au nord se développèrent au niveau des principales portes<sup>200</sup>. L'architecture civile de la fin du XV<sup>e</sup> siècle témoigne également de cette phase de renaissance.

#### 1.2.4. Vers l'endormissement de la ville

La poussée démographique de la fin du XV<sup>e</sup> siècle fut stoppée un siècle plus tard par les guerres de Religion lorsque Saint-Antonin-Noble-Val devint une place forte du protestantisme. Il semble que Calvin ait eu des adeptes en Rouergue dès 1534. Un habitant de Saint-Antonin-Noble-Val a ainsi estimé important de faire figurer dans le registre des délibérations du Conseil de ville<sup>201</sup>, l'autodafé de 35 luthériens à Paris<sup>202</sup>. L'émotion suscitée par cet événement a mené à une exagération qui porte le nombre de victimes à 250<sup>203</sup>. Le succès du protestantisme à Saint-Antonin-Noble-Val semble avoir plusieurs causes. L'une d'elles est probablement le comportement déplacé des chanoines<sup>204</sup>, dont le chapitre a fait l'objet d'une réforme en 1548<sup>205</sup>. On peut également citer les liens étroits que la ville entretenait avec l'Allemagne à travers le commerce du safran<sup>206</sup> et qui ont certainement facilité la circulation des idées. On ne sait pas exactement à partir de quand la ville compta des calvinistes dans ses murs<sup>207</sup>. La réforme fut prêchée pour la première fois dans la ville,

---

<sup>197</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*

<sup>198</sup> Robert Latouche, *La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle*, Privat, 1923, p. 202-203 et 263.

<sup>199</sup> Jacques Bousquet, *Enquête sur les commodités du Rouergue en 1552 : procès avec l'Agenais, le Quercy et le Périgord*, Toulouse, 1969, p. 46-47, 50, 64, et 187-188.

<sup>200</sup> Rasés pendant les guerres de Religion, il ne reste plus aucun indice quant à leur organisation et leur architecture.

<sup>201</sup> AC Saint-Antonin, AA4, fol. 29v.

<sup>202</sup> Firmin Galabert, « La réforme à Saint-Antonin », *BSATG*, 1922, p. 39.

<sup>203</sup> Contrairement à ce que laisse entendre Robert Latouche dans son *Histoire de Saint-Antonin-Noble-Val* (Robert Latouche, *Histoire de Saint-Antonin-Noble-Val*, Paris, France, 1990, p. 57, note n° 1), l'autodafé s'est déroulé à Paris et non à Saint-Antonin, et il a concerné en réalité 35 personnes, le nombre de 250 n'étant qu'une exagération.

<sup>204</sup> Cf. infra, chapitre « 1.2.1.4. Pillages et reconstructions » de la partie 2.

<sup>205</sup> Camille Daux, « Les statuts du chapitre de Saint-Antonin en 1548 », *BSATG*, 1880, p. 165-182.

<sup>206</sup> Jacques Bousquet, *Enquête sur les commodités du Rouergue... op. cit.*, p. 46-47.

<sup>207</sup> Selon Robert Latouche (*op. cit.*, p. 58) et Firmin Galabert (*op. cit.*, p. 40), la première mention de la présence protestante à Saint-Antonin est donnée par un fait relaté dans le registre des coutumes (AC Saint-Antonin, AA4, fol. 31v). Il s'agit d'un accident survenu en 1552 lors d'une procession dans le faubourg de la Condamine, le pont-levis de la porte du même nom céda sous le poids de la foule mais « par la grace de Dieu, personne ny moreut que fust ung grand miracle et encore plus grand en fust le miracle, car y avoit pour lors grandz haynes entre plusieurs des qui tumbarent et inhimitiés, mayz lors furent ils faitz amys, car trestous beurent ensemble en ung vayceau de ung brevaige » (Robert Latouche, *op. cit.*, p. 58). C'est, à mon avis, une interprétation un peu abusive de la part des deux érudits. En effet, il n'est pas fait mention de calviniste, mais uniquement d'inimitié

clandestinement, en 1558<sup>208</sup>. Elle opta pour la Religion réformée en 1562<sup>209</sup>. Elle en devint une des places fortes de la région, aux côtés de Laguépie et Verfeil, tandis que Caylus, Varen et Parisot restèrent fidèles à l'Église<sup>210</sup> (fig. 3). À partir de ce moment, les restrictions à l'encontre des catholiques se multiplièrent : les bouchers, par exemple, furent invités à vendre de la viande le vendredi<sup>211</sup>, tandis que l'acte de baptême selon le rite catholique fut interdit<sup>212</sup>. L'église abbatiale ainsi que les couvents des Cordeliers et des Carmes furent détruits et pillés<sup>213</sup>. Le conseil décida ensuite de bâtir un temple avec les déblais des édifices religieux chrétiens ruinés<sup>214</sup>.

La paix, établie par la promulgation de l'Édit de Nantes en 1598, fut de courte durée. Le chapitre de Saint-Antonin revint dans la ville en 1601 mais fut contraint de la quitter à nouveau en 1614<sup>215</sup>. La rébellion de Saint-Antonin-Noble-Val se solda par un siège en juin 1622 qui dura une quinzaine de jours et à l'issue duquel la ville fit sa reddition devant le roi. Ce siège est connu principalement par l'intermédiaire d'un habitant de la ville qui en fait le récit jour par jour<sup>216</sup>, mais aussi par le *Mercurie François* qui propose une description de Saint-Antonin-Noble-Val du point de vue de l'armée du roi<sup>217</sup>, ainsi que par deux plans qui illustrent l'organisation de la défense et la disposition de l'attaque<sup>218</sup>. Grâce à ces documents,

---

entre les habitants de la ville, inimitié qui pourrait avoir diverses causes. En l'absence d'autre élément, il n'est pas possible d'affirmer la présence de protestants à Saint-Antonin en 1552, à partir de cet unique témoignage.

<sup>208</sup> Marc Antoine François (Baron de) Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, Paris, 1858, tome I, p. 378 et François Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc*, Montauban, 1879, tome II, p. 426.

<sup>209</sup> En effet, une délibération du conseil de ville du 25 avril 1563 (AC Saint-Antonin, BB1, fol. 96-97) précise que « depuis ung an en sa ou envyron (...), ceulx de ladite eglise romaine ont cessé leur dit office et s'en sont alles gratuytement la plus grand partie, depuis lequel temps l'evangile a esté purement preché » (cité dans Robert Latouche, *op. cit.*, p. 62-63).

<sup>210</sup> Michèle Eclache, « Les dommages des guerres de Religion », Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 246-247.

<sup>211</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 191, délibération de la communauté de Saint-Antonin du 28 janvier 1569 : « Sera enjoinct aux bouchiers de tenir les boucheries pourvues de bonnes et marchandes chers tous les jours ordinairement, sans en fere aulcune differance pour la raison des vendredys et autres jours pretendus leur estre deffendu » (cité dans Robert Latouche, *op. cit.*, p. 60).

<sup>212</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 193, délibération de la communauté de Saint-Antonin du 25 mars 1569 : « Fut arresté qu'il seroyt prohibition et proclamé a son de trompe et de tamborin aux papistes de ne proffaner le saint sacrement de baptesme comme ils ont accoustumé et de ne user du baptesme qu'ils font au grasal sur peyne de en estre punys » (cité dans Robert Latouche, *op. cit.*, p. 60).

<sup>213</sup> Firmin Galabert, *op. cit.*, p. 42.

<sup>214</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 182.

<sup>215</sup> ADTG, G 880, G 887.

<sup>216</sup> Ce récit est publié par le baron de Gaujal (Marc Antoine François, Baron de, Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, Paris, 1858, p. 456-462) et par Robert Latouche (*op. cit.*, p. 65-73).

<sup>217</sup> *Le huitiesme tome du Mercurie François ou suite de l'Histoire de nostre temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre, Louys XIII.*, Paris, 1623, p. 638-651.

<sup>218</sup> Le premier est publié dans Jean Valdor *et al.*, *Les triomphes de Louis le Juste XIII. du nom, roy de France et de Navarre...*, Paris, 1649. Le second, daté de 1634, est publié dans Louys de Chabans, *Histoire de la guerre des Huguenots faicte en France, sous le règne du roy Louis XIII. Avec les plans des Sièges de ville*, Paris, 1634. Cf. infra, chapitre « 2.2.2.1. Le front nord et le siège de la ville en 1622 » de la partie 2.

on sait que la ville était dotée d'un système de cornes, de bastions et de retranchement et qu'elle disposait de deux coulevrines et trois fauconneaux<sup>219</sup>.

À la suite de ce siège, la ville fut condamnée à 100 000 livres d'amende et évita ainsi le pillage. Le temple construit au cœur de la ville (fig. 21, n° 6), fut rendu au culte catholique. La ville, qui conserva la liberté de sa foi<sup>220</sup>, construisit un nouveau temple à côté de la boucherie, sur l'actuelle place du Timplé (fig. 21, n° 7). Malgré cette liberté, les restrictions se multiplièrent. Dans un premier temps, le premier consul dut être obligatoirement catholique, puis en 1681, les protestants furent exclus du consulat et du conseil<sup>221</sup>. En 1685, l'exercice du culte réformé fut interdit, tandis qu'en 1687, le temple fut démoli et les matériaux vendus aux enchères<sup>222</sup>. La révocation de l'édit de Nantes eut pour conséquence à Saint-Antonin-Noble-Val l'abjuration massive des protestants<sup>223</sup> et l'exode d'environ 150 habitants, parmi les plus dynamiques de la ville<sup>224</sup>. Cet épisode est relaté par une lettre d'un saint-antoninois qui a fait le choix de quitter le royaume pour aller à Genève après qu'on l'eût forcé à assister à la messe<sup>225</sup>. La disparition des principaux édifices monumentaux de la ville en bouleversa la physionomie. Les fortifications furent démantelées sur ordre du roi à la suite du siège de 1622<sup>226</sup>. D'autre part, l'abbaye disparut progressivement du paysage saint-antoninois, tandis que l'arrivée de deux nouveaux ordres religieux transforma le parcellaire urbain.

L'ordre des Capucins s'installa en ville juste après la reddition de celle-ci et entreprit de ramener la population au catholicisme. Le couvent était localisé dans la partie nord de la ville, à l'ouest de la rue Rive Valat (fig. 21, n° 8). La première pierre fut posée en 1665 et la construction achevée en 1674. La même année, la communauté leur céda le terrain situé à l'emplacement du fossé, hors les murs afin qu'ils y établissent leurs jardins<sup>227</sup>. Les matériaux de construction provenaient pour la plupart des fortifications démolies.

---

<sup>219</sup> « Du costé du Septentrion, qui est le plus fort, estoient deux grands bastions de pierre aux deux angles de la muraille (sur l'un desquels estoit un canon, et sur l'autre une coulevrine, une faulse braye avec son fossé à fonds de cuve, avec la contrescarpe fort relevée : à la pointe de ces bastions estoient des demy lunes, et entre deux des cornes, autrement tenailles. Le costé du levant et celui du couchant n'avoient que des simples tenailles et des petites demy lunes ; et au midi la rivière de Laveyron qui se pouvoit rendre gayable en ouvrant la chaussée d'un moulin, et au bord de la rivière la muraille sans retranchement ayant une place derrière de cent pas de largeur et autant de longueur », *Le huitiesme tome du Mercure François, ...*, p 638-639.

<sup>220</sup> Firmin Galabert, *op. cit.*, p. 72-75.

<sup>221</sup> AC Saint-Antonin, AA8, n° 22-23.

<sup>222</sup> Jean Donat, *Le mouvement protestant et l'édit de révocation à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)*, Toulouse, 1932, p. 44-53, 66, 100-102.

<sup>223</sup> Les protestants contraints de renier leur religion en 1685 sont présents dans le compoix dressé entre 1670 et 1680 (AC Saint-Antonin, CC07 à CC10). Il est ainsi possible de voir qu'ils détiennent les maisons situées aux alentours de la place du Marché et qu'ils exercent des professions notables telles que commerçant, artisan, médecin, enseignant ou docteur en droit.

<sup>224</sup> Firmin Galabert, *op. cit.*, p. 81.

<sup>225</sup> *Relation faite par Pierre Vieusseux-Léger à ses enfants de son départ de Saint-Antonin pour Genève en 1688*, publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, t. XXV, 1876, p. 275-278.

<sup>226</sup> AC Saint-Antonin, BB8.

<sup>227</sup> AC Saint-Antonin, II11 Inventaire Philipppy, fol. 222v, 1674.

La Congrégation de France, créée en 1624 sur ordre pontifical, visait à réprimer les abus de certains ordres religieux, considérés comme ayant favorisé le succès de la réforme protestante. À Saint-Antonin-Noble-Val, le chapitre des Augustins fut agrégé à la Congrégation de France et placé sous l'autorité de l'Abbé de Sainte-Geneviève de Paris<sup>228</sup>. Les chanoines augustins furent destitués et remplacés par des religieux de l'ordre des Génovéfains. Dans un premier temps, ils s'installèrent à proximité de l'église, après l'achat de cinq maisons contiguës situées rue de Cayssac (fig. 21, n° 9). Cet espace étant trop exigü pour leurs cours et jardins, ils prirent possession, en 1691, de l'emplacement de l'ancienne abbaye, à l'issue d'un procès qui dura 30 ans<sup>229</sup>. Ils procédèrent à un nettoyage de cet espace en enlevant les fondations et firent construire un mur d'enclos en réemployant les matériaux de l'abbaye<sup>230</sup>. L'ancien temple, devenu église paroissiale (fig. 21, n° 6), était trop petit pour accueillir tous les fidèles. Un chœur pour le chapitre et une tribune pour les fidèles furent donc ajoutés en 1711. Les religieux, au nombre de 12, s'employèrent à agrandir leur maison claustrale rue de Cayssac, et, par une patiente politique d'acquisition de terrains entre 1711 et 1753, aboutirent à l'obtention de la quasi-totalité de l'îlot<sup>231</sup>. Une fois cet espace acquis, ils construisirent un nouveau couvent, en plein cœur de la ville. Ce chantier, qui débuta en 1751 et qui ne fut pas tout à fait mené à terme au moment de la dissolution de l'ordre en 1790, bouleversa la monumentalité de la ville. Il se composait d'un seul bâtiment précédé d'une vaste cour (fig. 24). Les dimensions de l'édifice étaient très éloignées de la réalité<sup>232</sup>, puisque seuls 12 chanoines occupèrent cette bâtisse monumentale. Les dépendances, les cours et les jardins ont été détruits, seul le bâtiment principal est parvenu jusqu'à nous, sauvegardé par la présence de différents services publics depuis la Révolution<sup>233</sup>.

Le XVII<sup>e</sup> siècle vit deux vagues de peste dévaster la population, en 1628-1631 puis en 1651-1654<sup>234</sup>. Elles furent suivies par une famine importante en 1693-1694<sup>235</sup>. Ces événements provoquèrent une diminution de la population d'environ un tiers<sup>236</sup>. La campagne fut moins touchée que la ville par cette chute démographique. Une phase de croissance y débuta à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et se poursuivit jusqu'au milieu du

<sup>228</sup> Georges Julien, « L'ancien couvent des Génovéfains de Saint-Antonin, sa construction, sa restauration (1751-1971) », *BSATG*, 1980, p. 31-45. Cette étude a menée à partir des sources suivantes : AC Saint-Antonin M 197.01 ; ADTG G 884, 896, 897, 1039.

<sup>229</sup> ADTG, G888, 889 et 890.

<sup>230</sup> ADTG, G896.

<sup>231</sup> Ils achètent 16 maisons particulières.

<sup>232</sup> Il mesure 47 m de long et 15 m de large.

<sup>233</sup> En 1791, les officiers municipaux, qui occupaient jusqu'alors l'ancien hôtel de ville, s'installent dans le couvent. Les différentes ailes voient ensuite diverses occupations : presbytère, gendarmerie, poste, école. Actuellement, la municipalité occupe toujours cet édifice.

<sup>234</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 269.

<sup>235</sup> Alexia Aleyrangues et Diane Joy, *Saint-Antonin-Noble-Val, Ville et hameaux*, Castanet-Tolosan, 2010, p. 18.

<sup>236</sup> Bernard Jouven estime la population de Saint-Antonin à 3250 habitants en 1628 (Bernard Jouven, *Une petite ville pendant les guerres de religion, Saint Antonin de 1559 à 1610*, Toulouse, 1970, p. 94 bis). Alain Guéry fournit le nombre de 2500 habitants en 1697 (Alain Guéry, « La population du Rouergue de la fin du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 1973, n° 6, p. 1567).

XIX<sup>e</sup> siècle<sup>237</sup>. Cet essor sur le long terme favorisa une densification de l'espace rural et entraîna une extension des cultures au détriment des bois et des friches. La campagne changea de visage. Les nouvelles constructions se développèrent, les hameaux grossirent, et l'habitat dispersé abonda. Les familles nobles et bourgeoises qui vivaient de leurs revenus fonciers dominaient la société urbaine dont le cadre évolua peu<sup>238</sup>. Le phénomène de ruralisation provoqua un endormissement des activités marchandes et artisanales. Une exception toutefois, la famille Pomiès modernisa un moulin à papier<sup>239</sup>.

L'augmentation constante de la population fut également à l'origine de la construction d'écoles dans les hameaux dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>240</sup>, tandis que des églises furent reconstruites<sup>241</sup> ou construites *ex nihilo*<sup>242</sup>. Une décroissance démographique débuta autour des années 1870, provoquée par une baisse de la natalité et surtout par l'exode rural. La crise du phylloxéra provoqua la disparition de nombreux vignobles, dont certains ne furent pas remplacés et la chute des prix agricoles accabla d'autant plus les paysans.

La ville, dépourvue d'équipements routiers de qualité, resta à l'écart du grand commerce et s'appuya sur ses activités principales qu'étaient la draperie et la tannerie. La fabrication de toiles, importante, était alimentée localement par la production de chanvre. Un déclin de l'activité de tannerie s'opéra à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et s'accrut encore au siècle suivant. Les métiers annexes liés à cette activité disparurent, de même que les sources de revenus complémentaires des agriculteurs comme la production de tan. L'activité agricole resta traditionnelle, bien que le maïs et la pomme de terre se soient ajoutés aux cultures habituelles. La pratique de la jachère était toujours répandue, l'outillage et les techniques évoluèrent peu, les rendements étaient donc faibles.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la royauté, ayant besoin de ressources financières, aliéna les droits de la ville au profit d'un particulier<sup>243</sup>. Le comte de Malartic de Montroux, premier président de la cour des Aides de Montauban, acquit donc en 1767 le domaine de Saint-Antonin avec tous ses droits et justice haute, moyenne et basse<sup>244</sup>. Aussitôt, la ville, qui avait joui depuis le XII<sup>e</sup> siècle d'une forme d'autonomie administrative, s'opposa à cette vente par l'intermédiaire du Conseil<sup>245</sup>. Un procès débuta ainsi en 1770, à l'issue duquel il fut décidé que la ville pouvait conserver le droit de pourvoir aux offices municipaux tandis que le comte restait en possession de tous les autres avantages.

---

<sup>237</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, ... op. cit.*, p. 269.

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 271.

<sup>239</sup> AD Lot, C378, État des moulins à papier dans la généralité de Montauban (1741).

<sup>240</sup> Les hameaux de Sainte-Sabine, Servanac et le Bosc sont donc dotés de nouvelles écoles.

<sup>241</sup> Tel est le cas à Servanac et Sainte-Sabine.

<sup>242</sup> C'est le cas de l'église du hameau de Bosc.

<sup>243</sup> François Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc.*, Montauban, 1879, tome 2, p. 430.

<sup>244</sup> AC Saint-Antonin, BB21.

<sup>245</sup> Cette opposition prend plusieurs formes : procès au sujet des droits de chasse et pêche, contestation des droits du comte à nommer les officiers municipaux, refus des consuls de lui remettre les clefs des archives et les registres de délibérations.

La ville devint chef lieu de canton du département de l'Aveyron en 1790<sup>246</sup> et prit le nom de Libreval entre 1793 et 1796<sup>247</sup>. Le département du Tarn-et-Garonne fut créé en 1808 par amputation des départements voisins dont l'Aveyron. La commune de Saint-Antonin-Noble-Val y fut alors intégrée. Le chemin de fer apporta un vent de modernité. La ligne reliant Paris à Montauban passait par la vallée de l'Aveyron. Le trafic s'ouvrit en 1858 et donna un certain dynamisme aux productions agricoles locales. D'autre part, l'extraction des phosphates sur le causse se développa, particulièrement grâce à la présence de cette ligne de chemin de fer. Mais à partir de 1880, la concurrence d'autres lignes plus importantes se fit jour, et le trafic diminua<sup>248</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val, la gare était installée sur la rive opposée à la ville. Les falaises du Roc d'Anglars empêchèrent le développement d'un nouveau quartier autour de cette gare.

La route royale de Paris à Toulouse, construite de 1740 à 1756, passait par Caylus et Montauban mais contournait Saint-Antonin-Noble-Val. Ne souhaitant pas être laissée à l'écart, la commune obtint un raccordement à cet axe par la route des Causses. La route qui la reliait à Caylus fut construite entre 1820 et 1840. Les localités de Caylus, Septfonds et Caussade (fig. 2) devinrent des lieux plus attractifs du fait de leur meilleure accessibilité.

Deux rues furent percées à Saint-Antonin-Noble-Val au XIX<sup>e</sup> siècle. La rue du Vallon permit de relier la place du marché au boulevard, tandis que la rue du Pont de l'Aveyron fut prolongée le long de la façade occidentale de l'église paroissiale. D'autre part, la plupart des pontets ainsi que les escaliers débordant sur les rues furent supprimés. La création du boulevard nord, reliant les axes importants de Caylus, Caussade et Montauban, ne fut possible que lorsque la ville acquit l'enclos des Capucins dont l'emprise débordait au-delà des fossés. Enfin, le cimetière paroissial, qui était situé entre le pont et l'abbaye, fut déplacé à l'extérieur de la ville en 1817<sup>249</sup>, permettant la mise en place d'une promenade le long du boulevard des Thermes, au-dessus de l'Aveyron<sup>250</sup>.

En 1842, Viollet-le-Duc vint à Saint-Antonin-Noble-Val pour étudier le projet de translation de l'église de Beaulieu<sup>251</sup>. À cette occasion, il découvrit la ville et l'ancien hôtel de ville, à propos duquel il déclara que la sculpture est « au moins aussi belle et dans le caractère de celle de Moissac »<sup>252</sup>. Il présenta l'année suivante un projet de restauration dont

---

<sup>246</sup> Les limites de celui-ci sont similaires à celle du Rouergue sous l'Ancien Régime, elles-mêmes issues des délimitations de la cité gallo-romaine des Ruthènes.

<sup>247</sup> AC Saint-Antonin, D10.4, fol. 55. Le changement de nom est justifié ainsi : « le nouveau nom est analogue à l'énergie républicaine dont les citoyens de l'endroit sont animés depuis le commencement de la Révolution (...) l'ancien nom est inconvenant, superstitieux, ou du moins insignifiant ».

<sup>248</sup> Il est définitivement interrompu en 1956.

<sup>249</sup> ADTG, O625.

<sup>250</sup> AC Saint-Antonin, délibérations 1821-1826.

<sup>251</sup> Ce projet, qui visait à démonter l'église de l'abbaye de Beaulieu et à la remonter à Saint-Antonin en remplacement de l'église paroissiale, a été abandonné.

<sup>252</sup> Alexia Aleyrangues et Diane Joy, *Saint-Antonin-Noble-Val, Ville et hameaux*, Castanet-Tolosan, 2010, p. 104.

les travaux débutèrent en 1846<sup>253</sup>. C'est à cette occasion qu'a été ajoutée la tour qui coiffe l'édifice (ID4).

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le projet de transformer la ville, dont l'artisanat et l'industrie s'étaient essouffés, en ville thermale modifia le paysage urbain de la partie sud-ouest. L'eau de la source du Salet approvisionnait les thermes construits entre 1912 et 1920 à l'emplacement de l'ancienne abbaye. Un escalier monumental en fer à cheval reliant l'esplanade de la promenade des Moines et la rive droite de l'Aveyron, était visible par les passagers descendant du train dans la gare située en face. Un quartier hôtelier s'amorça le long du boulevard des Thermes. L'ambition de transformer la ville médiévale en lieu de villégiature cossu fut anéantie par l'inondation de 1930 qui détruisit les installations thermales. Celles-ci ne furent pas reconstruites et Saint-Antonin-Noble-Val dut renoncer à devenir une ville thermale prisée des curistes.

### 1.3. Le contexte de la recherche sur Saint-Antonin-Noble-Val : une production historiographique hétéroclite

L'histoire riche et complexe de Saint-Antonin-Noble-Val passionna aussi bien des érudits locaux que des historiens méridionaux. Ses vestiges architecturaux suscitèrent également un fort engouement, à l'origine de plusieurs publications et travaux universitaires.

#### **1.3.1. Des thèmes privilégiés**

Érudits et historiens locaux se sont intéressés à l'histoire et à la physionomie de cette petite ville à travers divers thèmes plus ou moins récurrents. Robert Latouche a par exemple publié en 1913 un ouvrage qui retrace de manière succincte les principaux événements historiques qui ont touché la ville depuis la fondation du monastère jusqu'à la Révolution<sup>254</sup>. Les recherches des érudits sont le plus souvent parues sous forme d'articles, principalement dans le *BSATG*. De ces travaux de qualité inégale, il faut retenir que les auteurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ont cherché à relater une histoire événementielle, rarement objective, en tentant de faire coïncider histoire locale et histoire régionale. Le principal intérêt de ces études est la grande place laissée à la transcription de textes originaux. Les recherches de Jean Donat, fondateur de la société des Amis du Vieux Saint-Antonin en 1943, éclairent eux aussi une compréhension globale de la ville. Il s'est employé à écrire l'histoire de Saint-Antonin-Noble-Val sous forme d'articles parus dans *Les échos de Noble-Val* entre 1933 et 1953. Une compilation en a été faite en 2011 par les membres de l'association qu'il a fondée, publiée dans un ouvrage intitulé *Histoire de Saint-*

---

<sup>253</sup> Anne-Christine, Bardinet-Caulliez, « La restauration de l'ancien Hôtel de ville de Saint-Antonin par Viollet-le-Duc », *BSATG*, 1973, n° 98, p. 9-25.

<sup>254</sup> Robert Latouche, *Saint-Antonin, pages d'histoire*, Montauban, 1926, 2<sup>ème</sup> éd.

*Antonin*<sup>255</sup>. Si ce travail est à ignorer pour les premiers siècles du Moyen Âge, tant il comporte d'erreurs et d'approximations<sup>256</sup>, il présente un intérêt certain pour les périodes plus récentes qui sont mieux maîtrisées par l'auteur. Son étude de la topographie médiévale de la ville entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, est intéressante et novatrice<sup>257</sup>.

L'histoire religieuse, celle du monastère en particulier, a fait l'objet de plusieurs travaux. Victor Lafon, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a dressé l'histoire de l'abbaye<sup>258</sup>, après avoir découvert dans les archives de Saint-Antonin-Noble-Val une série de 32 bulles pontificales rédigées entre 1090 et 1144<sup>259</sup>. La première partie de l'article, qui concerne les origines du monastère et la légende de saint Antonin, est sans valeur. L'auteur s'appuie sur des rumeurs et des faux pour mettre en avant un passé prestigieux de l'abbaye. La suite de l'article est moins hasardeuse puisqu'elle repose en grande partie sur l'analyse des bulles en question. Malgré tout, on ne peut que regretter l'absence de référence et de renvoi aux documents originaux. En appendice l'auteur propose une description et une brève analyse des 10 premières bulles ayant servi à son étude mais sans fournir de transcription<sup>260</sup>. L'abbé Firmin Galabert, de son côté, a été plus rigoureux lorsqu'il s'est chargé de publier trois documents des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles concernant l'abbaye de Saint-Antonin et provenant du cartulaire de Saint-Théodard<sup>261</sup>. Ces textes lui ont permis de produire trois articles traitant largement de l'histoire de l'abbaye<sup>262</sup>. Dans l'un d'eux<sup>263</sup>, il a recensé l'ensemble des donations faites à l'abbaye et s'est emparé de l'épineuse question de la translation des reliques de saint Antonin. Son article, publié en 1931 retraçant l'histoire du monastère, de sa fondation jusqu'en 1790<sup>264</sup>, est certainement le plus complet qui ait été écrit sur l'abbaye de Saint-Antonin<sup>265</sup>. De plus, l'auteur fournit systématiquement la référence des textes qu'il a utilisés.

<sup>255</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin*, Saint-Antonin-Noble-Val, 2011.

<sup>256</sup> Sa conception du haut Moyen Âge est en effet caractérisée par une vision négative de ces « temps barbares » comme le montre par exemple cet extrait : « Tandis que les populations du Nord et de l'Est, sous l'important afflux de races germaniques, avaient cherché d'instinct et par nécessité (mais après combien de tâtonnements !), du III<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, à se dégager du chaos, pour se grouper en nationalités, notre pays de langue d'oc avait déjà constitué une sorte d'unité nationale, sous l'action favorable du climat, du sol, d'une langue commune et de mille autres affinités que l'esprit latin avait créées là. » *ibid.*, p. 31.

<sup>257</sup> Cette étude est également publiée dans Jean Donat, *Topographie et développement de Saint-Antonin au Moyen Âge*, Montauban, 1938.

<sup>258</sup> Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 1-39.

<sup>259</sup> Ces bulles, conservées aux ADTG, sont soit des originaux, soit des copies que l'auteur estime appartenir aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 34-42.

<sup>261</sup> L'abbaye de Saint-Théodard a été soumise à celle de Saint-Antonin entre 825 et 958. Ce cartulaire est conservé aux ADTG. Firmin Galabert, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *BSATG*, 1902, p. 172-176.

<sup>262</sup> Firmin Galabert, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *BSATG*, 1902, p. 172-176 ; *id.*, « La ville de Saint-Antonin (ses appellations primitives, son monastère) », *BSATG*, 1929, p. 37-46 ; *id.*, « Saint-Antonin. La vie à l'intérieur du monastère », *BSATG*, 1931, p. 67-92.

<sup>263</sup> *Id.*, « La ville de Saint-Antonin (ses appellations primitives, son monastère) », *BSATG*, 1929, p. 37-46.

<sup>264</sup> *Id.*, « Saint-Antonin. La vie à l'intérieur du monastère », *BSATG*, 1931, p. 67-92.

<sup>265</sup> L'abbaye de Saint-Antonin est également mentionnée dans l'ouvrage de Jean-Martial Besse sur les *Abbayes et prieurés de l'ancienne France* (Jean-Martial Besse, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France: Recueil*



Les conflits, qu'ils soient religieux ou non, ont été étudiés à plusieurs reprises<sup>266</sup>. Il s'agit le plus souvent d'une approche événementielle concernant le thème des croisades, de la guerre de Cent Ans et des guerres de Religion. Les sièges dont la ville a fait l'objet ont particulièrement intéressé des historiens comme Jules Momméja<sup>267</sup>, Robert Latouche<sup>268</sup> et Charles Dumas de Raully<sup>269</sup> ainsi que des érudits comme Lionel de Lastic<sup>270</sup> et Jean Donat<sup>271</sup>. Les auteurs se sont focalisés sur la violence et la misère économique provoquées par ces troubles, sans en mesurer l'impact réel sur la ville.

Le dossier des vicomtes de Saint-Antonin a passionné de nombreux historiens et érudits. Le premier à s'être intéressé à l'histoire de cette lignée fut le baron de Gaujal qui, dans ses *Études historiques sur le Rouergue*, a dressé une liste non exhaustive des différents vicomtes<sup>272</sup>. Ce travail a été complété par Louis Guirondet dans un article rédigé en 1872<sup>273</sup>. Il y a dressé un inventaire incomplet des actes relatifs aux vicomtes à partir de 1083 et a proposé une généalogie de ces derniers. En 1877 il a écrit un article, teinté d'un certain patriotisme, sur la participation des vicomtes de Saint-Antonin aux croisades<sup>274</sup>. Bien que quelques éléments aient plus tard été remis en cause, son travail reste l'un des plus sûrs. Firmin Galabert s'en est d'ailleurs largement inspiré pour les trois articles qu'il a rédigés sur le même thème et dans lesquels il apporte assez peu d'éléments nouveaux<sup>275</sup>. Plus tard, Michèle Éclache, Maurice Scellès et Dominique Watin-Grandchamp se sont penchés sur les vicomtes de Saint-Antonin dans le cadre de leur réflexion sur le texte de 1155 relatif au partage de la vicomté<sup>276</sup>. Dans sa thèse, Frédéric de Gournay a traité rapidement du cas complexe de la vicomté de Saint-Antonin<sup>277</sup>, mais il a fallu attendre que Didier Panfili s'empare de la question de l'origine commune des lignées de Saint-Antonin et Lautrec pour bénéficier d'un véritable bilan sur ce sujet complexe. Dans un chapitre tiré de l'ouvrage

---

*historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, éd. Charles Beaunier, Hildesheim, France, 1999, p. 77, 84-85) mais ces indications restent très générales.

<sup>266</sup> Firmin Galabert, « Compagnies anglaises et françaises autour de Saint-Antonin (1437-1440) », *BSATG*, 1896, p. 134-144 ; Robert Latouche, « Saint-Antonin en Rouergue et la domination anglaise du XIV<sup>e</sup> siècle (1358-1369) », in *Mélanges d'Histoire offerts à Charles Bémont*, 1913, p. 305-315.

<sup>267</sup> Jules Momméja, *Le Grand siège de Saint Antonin (1352-1354)*, Toulouse, 1927.

<sup>268</sup> Robert Latouche, « Saint-Antonin en Rouergue et la domination anglaise du XIV<sup>e</sup> siècle (1358-1369) », in *Mélanges d'Histoire offerts à Charles Bémont*, 1913, p. 305-315.

<sup>269</sup> Charles Dumas de Raully, « Documents inédits sur Saint-Antonin pendant la guerre de Cent Ans », *BSATG*, 1881, p. 273-301.

<sup>270</sup> Lionel Lastic de, « Le siège de 1622 », *BSAVSA*, 1973, p. 15-29.

<sup>271</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin*, Saint-Antonin-Noble-Val, 2011, p. 65-118 et 271-295.

<sup>272</sup>

<sup>273</sup> Louis Guirondet, « Vicomté et vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, 1872, p. 193-207.

<sup>274</sup> Louis Guirondet, « Les croisés de Saint-Antonin », *BSATG*, 1877, p. 189-198. Un autre article de la même revue traite également du lien entre les vicomtes et les croisades Georges Passerat, « Les vicomtes troubadours de Saint-Antonin au temps de la Croisade », *BSATG*, 1981, p. 47-56.

<sup>275</sup> Firmin Galabert, « Les vicomtes de Saint-Antonin et leurs possessions », *BSATG*, 1900, p. 36-52 ; *id.*, « Les vicomtes de Saint-Antonin : notes complémentaires. Saint-Antonin et la croisade des Albigeois », *BSATG*, 1930, p. 55-64 ; *id.*, « La décadence des vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, 1935, p. 27-35.

<sup>276</sup> Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 309-331.

<sup>277</sup> Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil... op. cit.*, p. 65.

dirigé par Hélène Débax intitulé *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*<sup>278</sup>, il a recensé l'ensemble des mentions des vicomtes de Saint-Antonin et de Lautrec, afin d'apporter une réponse à la question du rapport entre ces deux branches, toutes deux liées aux comtes de Toulouse. Enfin, un vicomte en particulier a attiré l'attention, en raison de sa célébrité en tant que troubadour<sup>279</sup>. Je ne mentionne pas ici les divers articles et notes étudiant les vicomtes publiés dans le *BSAVSA* qui sont de qualité inégale et s'appuient intégralement sur les travaux précités.

La période moderne saint-antoninoise a également eu ses historiens. Le rôle de place forte du protestantisme tenu par la ville pendant les guerres de Religion explique le nombre important d'études sur ce thème. Théodore Claparède a étudié l'émigration de protestants suite à la Révocation à partir d'une lettre d'un protestant saint-antoninois installé en Suisse<sup>280</sup>, tandis que Firmin Galabert a étudié la réforme<sup>281</sup> et que Jean Donat a consacré un ouvrage à ce qu'il appelle le « mouvement protestant » à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>282</sup>. Ces travaux permettent de connaître en détail les événements qui se sont déroulés à Saint-Antonin-Noble-Val ou qui ont touchés des saint-antoninois entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

### 1.3.2. Les travaux universitaires

La richesse des archives de Saint-Antonin-Noble-Val n'a pas échappé à la recherche universitaire. Ainsi, des enseignants des universités de Toulouse et Paris ont dirigé plusieurs mémoires de recherche portant sur la ville et ses alentours. L'archiviste Robert Latouche a ainsi étudié en 1923 les comptes consulaires du XIV<sup>e</sup> siècle dans le cadre d'une thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres présentée à l'université de Toulouse<sup>283</sup>. Il a retenu les registres de comptes consulaires de 1325 à 1363 et s'est attardé notamment sur la graphie et la langue occitane. Il en a édité des extraits et a proposé un glossaire et un index des noms de lieux et de personnes. Il s'agit d'un outil de travail très utile qui a servi à plusieurs autres jeunes chercheurs souhaitant étudier ces registres. Ainsi, Pierre Périllous a réalisé un mémoire de maîtrise à l'université Toulouse II Le Mirail, soutenu en 1998, sous la direction de Benoît Cursente, intitulé *Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*<sup>284</sup>. Ses recherches ont été organisées autour de trois thèmes majeurs : le

---

<sup>278</sup> Didier Panfili, « Bas-Quercy et Haut-Toulousain... », *op. cit.*, p. 73-86.

<sup>279</sup> Raimon Jordan a en effet écrit plusieurs poèmes, édités et étudiés par un philologue suédois (Hilding Kjellmann, *Le troubadour Raimon Jordan, vicomte de Saint-Antonin*, Paris, 1923).

<sup>280</sup> Théodore Claparède, « Un émigré de la Révocation. Relation faite par Pierre Vieusseux-Léger à ses enfants de son départ de Saint-Antonin pour Genève en 1688 », *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1876, p. 275-278

<sup>281</sup> Firmin Galabert, « La réforme à Saint-Antonin », *BSATG*, 1922, p. 39-84.

<sup>282</sup> Jean Donat, *Le mouvement protestant et l'édit de révocation à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)*, Toulouse, 1932.

<sup>283</sup> Robert Latouche, *Comptes consulaires de Saint-Antonin du XIV<sup>e</sup> siècle*, Nice, 1923.

<sup>284</sup> Pierre Périllous, *Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise sous la direction de Benoît Cursente, Université de Toulouse-Le Mirail, 1998. Son travail a

gouvernement urbain, le domaine public et les rapports entretenus entre la cité et les autres villes. Jessica Huyghe a utilisé les comptes consulaires dans le cadre d'un mémoire de maîtrise d'histoire médiévale intitulé *Autorité consulaire et société à la fin du Moyen Âge : l'exemple de Saint-Antonin-Noble-Val* et d'un mémoire de master 2 d'histoire médiévale intitulé *Les rites municipaux dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge*, soutenus à l'université Paris I Panthéon Sorbonne en 2004 et 2005<sup>285</sup>. Dans le cadre de ces travaux, elle a cherché à savoir dans quelles circonstances s'était imposé le consulat à Saint-Antonin-Noble-Val, et quelle était l'étendue réelle du pouvoir des consuls.

Les sources fiscales conservées à Saint-Antonin-Noble-Val ont donné lieu à d'autres travaux. En 1970, Bernard Jouven a réalisé une étude sur la période des guerres de Religion<sup>286</sup>. Il a cherché à comprendre quelles ont été les conséquences des 30 années de guerres civiles qui ont touché la France aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles sur la société saint-antoninoise. Pour cela, il a étudié la population de Saint-Antonin-Noble-Val à partir des registres de taille de 1559, 1585 et 1628<sup>287</sup>. Il a proposé une étude comparative des données de ces documents qui a mis en avant l'évolution de la spécificité des quartiers<sup>288</sup> et de la répartition des richesses au sein de la ville<sup>289</sup>. Il s'est intéressé également aux orientations religieuses des habitants en étudiant les différences de milieu social qui opposaient catholiques et protestants. Stéphanie Leblanc, sous la direction de Léon Pressouyre, a procédé à la retranscription et la traduction du registre de *Manifests* de 1500 dans le cadre de son mémoire de maîtrise et à l'analyse de ces registres pour son DEA<sup>290</sup>.

L'occupation du sol du canton de Saint-Antonin-Noble-Val au Moyen Âge a été abordée par Isabelle Pedel<sup>291</sup>. Ce travail avait été entrepris auparavant par François

---

également fait l'objet d'un article dans le BSAVSA : Pierre Perillous, « Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *BSAVSA*, 1999, p. 38-47.

<sup>285</sup> Jessica Huyghe, « Les rites urbains à Saint-Antonin aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *BSAVSA*, 2007, p. 32-40 ; Jessica Huyghe, « Autorité centrale et pouvoir royal à la fin du Moyen Âge », *BSAVSA*, 2006, p. 36-48.

<sup>286</sup> Bernard Jouven, *Une petite ville pendant les guerres de religion, Saint Antonin de 1559 à 1610*, mémoire de maîtrise, sous la direction de M. Desfourneaux, Université de Toulouse, 1970.

<sup>287</sup> Respectivement AC Saint-Antonin, CC20, CC23, CC30.

<sup>288</sup> Il est nécessaire de garder à l'esprit que la répartition des gaches dans la ville, que l'auteur présente dans un plan en annexe (*ibid.*, p. 10 bis), est différente de celle que nous retenons aujourd'hui (essentiellement pour les gaches de Roquescalière et Bocaria qu'il divise dans le sens nord-sud).

<sup>289</sup> Je pense qu'il faut rester prudent en ce qui concerne son approche de l'évolution de la répartition des fortunes. Il a défini trois classes de tailles (une classe de riches dont l'imposition est supérieure à 2 livres, une classe moyenne dont l'imposition est comprise en 1 livre, 15 sous et 10 sous, et enfin une classe de pauvres, dont l'imposition est inférieure à 10 sous). Il conserve ces mêmes limites pour les trois registres qu'il étudie, entre 1559 et 1628, sans tenir compte d'une éventuelle inflation ni de l'évolution du taux de la livre. Ainsi, toute sa réflexion le conduit à conclure à un enrichissement généralisé, avec une diminution du nombre de contribuables appartenant à la classe des plus pauvres et une augmentation des plus riches. Je pense que ces conclusions sont erronées en raison de la méthodologie appliquée.

<sup>290</sup> Stéphanie Leblanc-Lefebvre, *Retranscription et traduction des livres des manifestes de la gache de Rocascaliera et de la gache de Bodaurat à Saint-Antonin-Noble-Val, 1498-1500*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Léon Pressouyre, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1996.

<sup>291</sup> Isabelle Pedel, *Occupation du sol dans le canton de Saint-Antonin à l'époque médiévale*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Maurice Berthe, Université Toulouse-Le Mirail, 1992.

Moulenq<sup>292</sup>, dont la société archéologique du Tarn-et-Garonne a publié en quatre tomes, de 1879 à 1894, les milliers de notes prises dans les fonds d'archives<sup>293</sup>. Il ne cherchait pas à écrire l'histoire du Tarn-et-Garonne, mais à compiler les documents conservés dans les archives départementales et municipales concernant cette aire géographique. En cela, cet ouvrage constitue un outil précieux, se rapprochant d'un inventaire des sources disponibles pour étudier l'histoire des villes et villages du Tarn-et-Garonne. François Moulenq a utilisé, pour borner ses recherches, les limites des anciens diocèses qui existaient avant la création du département du Tarn-et-Garonne en 1808. Chaque document est bien référencé, permettant au lecteur de consulter l'original afin de mener sa propre critique. Le travail universitaire d'Isabelle Pedel a ainsi consisté à reprendre cet état des lieux pour le canton de Saint-Antonin-Noble-Val et à le compléter. Si elle n'a pas enrichi le corpus documentaire, elle a par contre mené un repérage des vestiges présents sur le terrain, sans toutefois les cartographier. Ce travail, somme toute assez classique, propose un inventaire de tous les sites médiévaux connus sur le territoire du canton de Saint-Antonin-Noble-Val, en dehors de la ville.

L'étude menée par Cécile Gloriès sur l'îlot de l'ancien hôtel de ville<sup>294</sup>, associe l'analyse des sources écrites à l'archéologie du bâti. En décrivant la formation de cet îlot et son évolution sur la longue durée (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), elle est parvenue à en restituer la chronologie en 10 phases documentées à l'aide de plans. À travers cette approche, elle a étudié la propriété foncière, l'organisation du tissu bâti et a également abordé la thématique de la seigneurie. J'aurai l'occasion de revenir sur les diverses conclusions auxquelles l'auteur aboutit mais ses observations sur la fixité des limites parcellaires sont particulièrement intéressantes et tout à fait nouvelles. En effet, elle montre que les limites correspondant aux fiefs sont structurantes et pérennes et sont parfois même encore perceptibles sur le plan cadastral actuel. Elle observe également que les murs des bâtiments les plus importants perdurent sur le temps long. Ce type d'observations, que l'on retrouve dans d'autres villes médiévales, conduit à porter un nouveau regard sur la permanence du découpage parcellaire. Par ailleurs, ce mémoire fait la part belle à l'étude des élévations.

La morphologie de Saint-Antonin-Noble-Val est également abordée dans la thèse d'habilitation à diriger des recherches de Nelly Pousthomis<sup>295</sup>, portant sur la formation et

---

<sup>292</sup> François Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc*, Montauban, 1879.

<sup>293</sup> Il a écrit 25 volumes de notes, contenant très souvent la transcription de documents inédits.

<sup>294</sup> Cécile Gloriès, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Sylvie Faravel, Université de Toulouse-Le Mirail, 1996, 2 vol. Elle présente les résultats de son travail dans un article publié dans la revue *AMM* (Cécile Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *AMM*, 1999, p. 47-91). Pierre Garrigou-Grandchamp en fait un compte-rendu dans la revue *Bulletin Monumental* (Pierre Garrigou-Grandchamp, « Saint-Antonin-Noble-Val : l'îlot de l'ancien hôtel de ville », *Bulletin Monumental*, t. 159, n° 3, 2001, p. 260-261).

<sup>295</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 150-152.

l'évolution des bourgs monastiques en Midi toulousain. Elle y fait le bilan des différentes observations émises sur la forme de la ville, avant de proposer ses propres hypothèses. Elle identifie par exemple Saint-Antonin-Noble-Val à une ville polynucléaire, qui se serait construite entre l'abbaye et le siège du pouvoir vicomtal.

### 1.3.3. L'architecture et l'histoire de l'art

Les vestiges de la période médiévale conservés en grand nombre dans les maisons de Saint-Antonin-Noble-Val ont suscité de nombreuses études archéologiques et architecturales. La maison consulaire, appelée aussi ancien hôtel de ville ou maison romane, a fait l'objet de multiples recherches, depuis la restauration entreprise par Eugène Viollet-le-Duc au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>296</sup>. La question de la fonction primitive du bâtiment et de la signification de son décor a été en partie résolue par Maurice Scellès dans un article qui fait non seulement le bilan de toutes les interprétations mais propose également de considérer cet édifice comme la résidence du viguier du vicomte<sup>297</sup>. Léon Pressouyre, en identifiant l'inscription présente sur le livre ouvert que porte la statue de Justinien sur la claire-voie de l'hôtel de ville comme étant l'*incipit* des *Institutes* de Justinien<sup>298</sup>, ouvrait la porte à d'autres fructueuses recherches sur l'introduction du droit romain dans les villes du Midi. Ainsi, à sa suite, Michèle Éclache, Maurice Scellès et Dominique Watin-Grandchamp ont montré que le préambule du texte de 1155 contenait des emprunts aux œuvres de Justinien<sup>299</sup>. Par cette étude, ils montrent que la pénétration du droit romain n'est pas aussi tardive qu'on le croyait en Rouergue. Les éléments qu'ils mettent en lumière laissent entrevoir des contacts entre Saint-Antonin-Noble-Val, la vallée du Rhône, la Provence voire même l'Italie, et ce dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

L'hôtel de ville n'est pas la seule maison à avoir attiré l'attention des historiens de l'art. Sa voisine, la maison Muratet du nom de son propriétaire au moment de la découverte des célèbres fresques représentant une chevauchée de cavaliers parmi lesquels figurent le comte de Toulouse et le roi d'Angleterre, a été étudiée par Bernard Loncan<sup>300</sup>. D'autre part, cette

---

<sup>296</sup> M. Trutat, « Ancien hôtel de ville de Saint-Antonin », *BSATG*, 1876, p. 158-164 ; Charles Dumas de Raully, « Les origines de l'Hôtel de ville de Saint-Antonin », *BSATG*, 1886, p. 277-288 ; Jules Momméja, *L'hôtel de ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)*, Paris, 1889 ; Anne-Christine Caulliez, *La maison romane de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Marcel Durliat, Université de Toulouse-Le Mirail, 1968, 2 vol. ; Marcel Durliat, Gosbert Schecher, et Paul Veyriras, *Haut-Languedoc roman*, Saint-Léger-Vauban, 1978, p. 315-322, pl. 146-152 ; Marcel Durliat, « Origine et fonction de la maison romane de Saint-Antonin », *Bulletin Monumental*, 1990, p. 320-321 ; Chr. de Mérindol, « Le décor d'une maison de justice à l'époque romane. Symbolique, art, histoire », *Histoire de la Justice*, 1994, p. 3-21.

<sup>297</sup> Maurice Scellès, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, 1989, p. 44-120. Ce travail est également publié dans Maurice Scellès, « Une maison du XII<sup>e</sup> siècle à Saint-Antonin », Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, ... op. cit.*, p. 196-212.

<sup>298</sup> Pressouyre Léon, « Lecture d'une inscription du XII<sup>e</sup> siècle à Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn et Garonne », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1986, p. 256-268.

<sup>299</sup> Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 309-331.

<sup>300</sup> Bernard Loncan, « La maison Muratet à Saint-Antonin. Notes sur une demeure urbaine médiévale », *BSATG*, 1987, p. 107-136 ; *Archéologie et vie quotidienne aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles en Midi-Pyrénées [exposition]*, Musée des Augustins, 7 mars-31 mai 1990, Toulouse, 1990, p. 64-66. Ces peintures sont également étudiées

demeure est située dans l'îlot de l'ancien hôtel de ville et a donc bénéficié du regard attentif de Cécile Gloriès<sup>301</sup>. Enfin, Béatrice Szepertyski a réalisé des datations dendrochronologiques sur les poutres de la maison<sup>302</sup>.

En 1992, la publication des résultats de l'enquête menée par le service de l'Inventaire, sous la direction de Bernard Loncan<sup>303</sup>, constitue une référence pour la connaissance de Saint-Antonin-Noble-Val et de ses alentours<sup>304</sup>. Cet ouvrage fait un bilan des connaissances sur l'histoire des cantons de Saint-Antonin et Caylus en insistant sur les périodes médiévale et moderne. Il s'intéresse non seulement à l'architecture civile, religieuse et castrale mais également au mobilier, notamment religieux. D'autre part, le chapitre réalisé par Michelle Éclache sur la formation des agglomérations constitue la première réflexion sérieuse sur la morphologie de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>305</sup>. Le petit ouvrage, publié suite à la reprise de cette mission d'inventaire en 2010<sup>306</sup>, s'il n'apporte pas beaucoup d'éléments nouveaux sur la connaissance de la ville et de son architecture, renouvelle par contre les connaissances sur quatre hameaux appartenant à la commune<sup>307</sup>. De plus, il propose un itinéraire à travers les maisons urbaines du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, sorte de version réactualisée du « guide archéologique » réalisé par Robert Latouche, Jules Momméja et Benjamin Faucher en 1926<sup>308</sup>.

Les actes du 41<sup>e</sup> congrès d'études régionales qui s'est déroulé à Montauban ont été publiés en 1988. Ce congrès dont le thème était « Montauban et les anciens pays du Tarn-et-Garonne », a rassemblé de nombreux chercheurs. Parmi eux, Albert Cavaillé s'est intéressé à la géologie des cantons de Saint-Antonin et Caylus<sup>309</sup>. Il a étudié l'usage de chaque type de roche dans la construction et la répartition de l'habitat rural au sein de ces cantons. Aurel Bongiu, s'est intéressé aux prix-faits de construction pour éclairer la notion de modèle dans les maisons urbaines de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val<sup>310</sup>. À eux deux, ils éclairent un nouvel aspect de l'architecture saint-antoninoise, encore jamais approchée sous cet angle.

---

dans l'article dirigé par André Dupré en 1994 sur les peintures murales des maisons de plusieurs petites villes du Tarn et du Tarn-et-Garonne et permet de comparer tant les techniques que les sujets de ces représentations à une échelle locale (André Dupré, *et al.*, « Les peintures murales des maisons civiles de Bruniquel, Caussade, Saint-Antonin, Cordes et Gaillac, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *BSATG*, 1994, n° 119, p. 97-118).

<sup>301</sup> Cécile Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain ... » *op. cit.*, p. 47-91.

<sup>302</sup> Béatrice Szepertyski, « Datations en dendrochronologie, maison Muratet, Saint-Antonin-Noble-Val », *BSAVSA*, 1993, p. 44-65.

<sup>303</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, ... op. cit.*, 1993.

<sup>304</sup> Cf. infra, chapitre « 2.3.1.1. Les investigations du service de l'Inventaire » de la partie 1.

<sup>305</sup> Michelle Éclache, « La formation des agglomérations », Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin...* *op. cit.*, 1993, p. 156-191.

<sup>306</sup> Alexia Aleyrangues et Diane Joy, *Saint-Antonin-Noble-Val, Ville et hameaux*, Castanet-Tolosan, 2010.

<sup>307</sup> Il s'agit des hameaux de Servanac, Tabarly, Sain-Sabine et Gautier.

<sup>308</sup> Robert Latouche, Jules Momméja, et Benjamin Faucher, *Saint-Antonin, pages d'histoire*, Montauban, 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée, suivie d'un guide archéologique, 1926, p. 99-126.

<sup>309</sup> Albert Cavaillé, « Habitat ancien des cantons de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val », in *Montauban et les anciens pays du Tarn-et-Garonne, actes du 41<sup>e</sup> congrès d'études régionales*, Montauban, 1988, p. 71-93.

<sup>310</sup> Angel Bongiu, « Les modèles dans les demeures urbaines de Caylus et Saint-Antonin du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, d'après les marchés de construction », in *Montauban et les anciens pays du Tarn-et-Garonne, actes du 41<sup>e</sup> congrès d'études régionales*, Montauban, 1988, p. 129-148.

## 2. Les sources de l'étude

Les sources archéologiques, fiscales et planimétriques sont les principaux matériaux exploités pour cette étude. Toutefois, ils doivent être confrontés à d'autres documents afin de fournir une image plus complète de la topographie de la ville sur la longue durée. J'ai donc eu recours à des sources iconographiques variées (dessins et photographies) ainsi qu'à divers textes du Moyen Âge et de la période Moderne. Ce chapitre n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive toutes les sources disponibles pour étudier la ville de Saint-Antonin-Noble-Val au Moyen Âge. L'objet de ce travail n'étant pas de réaliser une monographie, seule la documentation en lien étroit avec la morphogenèse de la ville et les rythmes de son évolution a été retenue. Je n'ai pas cherché à présenter en détail le contenu de chacun de ces documents, mais à montrer la diversité des sources utilisées en précisant les caractéristiques de chacune dans le but d'en critiquer la justesse.

### 2.1. Une documentation écrite variée

Les archives de Saint-Antonin-Noble-Val abondent de documents médiévaux. Dans le cadre de cette thèse, seules les sources fiscales ont été traitées de manière systématique<sup>311</sup>. Les comptes consulaires et les actes notariés contiennent des informations concernant l'histoire de la ville et de ses habitants. Les premiers ont pu être en partie exploités grâce à la publication des transcriptions de quelques registres. Je n'ai par contre pas eu la possibilité de me pencher sur l'immense fonds notarial de Saint-Antonin-Noble-Val, conservé aux ADTG. Plusieurs documents médiévaux et modernes saint-antoninois ont fait l'objet de publications<sup>312</sup>. Grâce à ces travaux, qui, le plus souvent, transcrivent et traduisent les sources utilisées, j'ai eu accès à des informations que je n'aurais pas été en mesure d'aller chercher. En effet, les délais impartis pour réaliser cette thèse, m'ont conduite à faire des choix. La problématique développée nécessitait l'exploitation de sources fiscales, archéologiques et planimétriques. Quelques textes du XII<sup>e</sup> siècle, les comptes consulaires, le dénombrement des feux de 1328, l'enquête de 1552 ou encore l'inventaire Philippy ont

---

<sup>311</sup> Cf. infra, chapitre « 3.2. L'exploitation de sources fiscales complémentaires : plans et registres » de la partie 1.

<sup>312</sup> Notamment, Jacques Bousquet, *Enquête sur les commodités du Rouergue... op. cit.* ; Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale : recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle...*, Genève [Paris], 1973 ; Cabié, « Dates et origines des coutumes de Saint-Antonin », *Revue historique du Tarn*, 1878, p. 217-222 et 234-239 ; Jean Donat, « Comptes consulaires de Saint-Antonin au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Philologique et Historique*, 1938, p. 15-88 ; Charles Dumas de Raully, « Analyse d'anciens registres de notaire de Saint-Antonin », *BSATG*, 1883, p. 306-322 ; Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 308-321 ; Robert Latouche, *Comptes consulaires de Saint-Antonin du XIV<sup>e</sup> siècle*, Eimann & Saytour, 1923 ; Ferdinand Lot, « L'état des paroisses et feux de 1328 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1929, p. 51-107 et 256-315 ; Auguste Molinier, « La sénéchaussée de Rouergue en 1341 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1883, p. 452-488 ; chanoine M. le Pottier, « Lettres patentes de Saint-Louis aux habitants de Saint-Antonin », *BSATG*, 1881, p. 231.

apporté toutefois des éclairages sur certains aspects du développement de la ville au cours du Moyen Âge.

### 2.1.1. Une recherche ciblée

#### 2.1.1.1. Des indices sur la topographie urbaine du XII<sup>e</sup> siècle

Les premiers textes qui concernent la ville de Saint-Antonin-Noble-Val et son environnement remontent au XII<sup>e</sup> siècle. Il est possible, grâce aux mentions topographiques qu'ils portent, d'avoir une bonne connaissance de l'organisation urbaine dès le milieu de ce siècle.

Les habitants de la ville se sont vu octroyer une charte de coutumes, entre 1140 et 1144, par les vicomtes de Saint-Antonin<sup>313</sup>. Ce document a fait l'objet de plusieurs éditions et études<sup>314</sup>. Ces coutumes, qui sont parmi les plus anciennes du Rouergue, garantissent une liberté personnelle aux habitants et fixent les droits des vicomtes. Ce document fournit quelques précisions sur l'organisation et la topographie de la ville, en mentionnant l'église, le marché ainsi que des maisons et des boutiques.

Un autre évènement, le partage de la vicomté, fournit au chercheur des indications du même ordre. La ville et la juridiction de Saint-Antonin ont fait l'objet, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, d'un partage entre trois frères, Izarn, Guillaume et Jordain, vicomtes de Saint-Antonin. Cet évènement a donné lieu à plusieurs documents qui sont précieux pour l'historien et l'archéologue pour les mentions topographiques qui bornent l'une des trois parties. Le premier document relatif au partage de la vicomté est une charte-partie rédigée en 1155<sup>315</sup>. Bien qu'il soit publié par dom Devic et dom Vaissette sous le titre de « Partage entre Izarn, vicomte de Saint-Antonin et ses frères »<sup>316</sup>, ce texte ne constitue pas l'acte de partage, mais fait état d'un bail à fief des vicomtes à la famille de Fontaines en mentionnant le partage de la vicomté et en la datant du mois d'août 1155.

Le second document qui concerne ce partage nous est parvenu par l'intermédiaire d'un *vidimus* daté de 1293<sup>317</sup>. Micelle Éclache, Maurice Scellès et Dominique Watin-Grandchamp en proposent une analyse ainsi qu'une transcription complète<sup>318</sup>. L'inventaire proposé par le notaire Philippy nomme ce document « acte par lequel Izarn vicomte de Saint-Antonin

---

<sup>313</sup> Divers documents correspondent à ces coutumes : des originaux aux AD de Tarn-et-Garonne (E ter 47) publiés dans Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale : recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, rééd. 2012, p. 47-51, n° 41 ; aux AC de Saint-Antonin, AA2 n° 4, AA3 et AA4 ; ainsi que des copies dans le fonds Doat (BnF, fonds Doat, vol. 146, fol. 134).

<sup>314</sup> Marc Antoine François (Baron de) Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, Paris, 1858 ; Alexandre Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, tome premier, Paris, 1863, p. 55-66 ; Cabié, « Dates et origines des coutumes de Saint-Antonin », *Revue historique du Tarn*, 1878-79, p. 217-222 et 234-238 ; Robert Latouche, « La coutume originale de Saint-Antonin, 1140-1144 », *Bulletin Philologique et Historique*, 1920, p. 257-262.

<sup>315</sup> L'original est conservé aux AC Saint-Antonin, sous la cote AA1 n° 1.

<sup>316</sup> HGL, t. V, 1875, *Preuves*, col. 1182-1183.

<sup>317</sup> AC Saint-Antonin, AA1 n° 2.

<sup>318</sup> Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 309-331.



partage avec Guillaume et Jordain ses frères la ville et juridiction de Saint-Antonin »<sup>319</sup>. Ce titre a suscité de nombreuses méprises car il ne s'agit pas de décider du partage mais uniquement de borner une des trois parts, sans préciser à qui elle est attribuée<sup>320</sup>. Le document se compose de 90 lignes, dont les lignes 3 à 86 sont dédiées à la charte reproduite. La totalité de l'acte est rédigée en latin, hormis des mentions spécifiques liées à la topographie ou aux droits des vicomtes. Il se compose d'un préambule, du dispositif, de la liste des témoins, de la date et des noms des rédacteurs ainsi que d'une série de dispositions. Il porte aussi et surtout plusieurs mentions topographiques qui permettent de savoir que la ville était ceinte de fossés et de remparts, qu'elle disposait d'une tour, d'un moulin, d'un four et d'un marché et qu'il y avait un canal issu de la Bonnette.

Cette connaissance de la topographie de la ville au XII<sup>e</sup> siècle est complétée par un texte mentionnant l'hôpital et le pont sur l'Aveyron en 1163<sup>321</sup> et par un second texte citant l'église Saint-Michel en 1175<sup>322</sup>.

#### 2.1.1.2. *Les archives consulaires, comptes (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) et délibérations (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*

Les archives communales de Saint-Antonin-Noble-Val conservent un riche fonds manuscrit de comptes consulaires de la ville de 1325 à 1782<sup>323</sup>, ainsi que les pièces justificatives des comptes consulaires de 1313 à 1787<sup>324</sup>, écrits en occitan. Certains de ces registres contiennent des listes de contribuables, appelées aussi rôles de la taille<sup>325</sup>. Ces listes apparaissent au chapitre des recettes du consulat et recensent le montant de la contribution fiscale des habitants.

Les comptes consulaires de Saint-Antonin-Noble-Val ont suscité l'intérêt de Robert Latouche qui, dans sa thèse<sup>326</sup>, fournit une transcription des comptes de 1325-1326<sup>327</sup> ainsi que des extraits des comptes de 1358-1359 et 1362-1363<sup>328</sup>. Georges Julien, archiviste municipal, a transcrit l'ensemble des actes de 1325 à 1465. À la suite à son décès en 1998, la société des Amis du Vieux Saint-Antonin a entrepris de les publier. Le premier volume contient la transcription des comptes consulaires des années 1325-1326, 1358-1359 et 1362-

---

<sup>319</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 2.

<sup>320</sup> Le bail à fief (AC Saint-Antonin, AA1, n° 1) nous permet de savoir que la partie décrite, qui n'est pas la plus importante des trois, est dévolue à Izarn.

<sup>321</sup> AC Saint-Antonin, GG40, Inventaire Philippy des titres de l'hôpital, fol. 2. Donation faite par testament par Guillaume Izarn (vicomte) « à Dieu et à la Maison des pauvres du bout du Pont ».

<sup>322</sup> BnF, fonds Doat, vol. 124, fol. 345v.

<sup>323</sup> AC Saint-Antonin, CC43 à CC104.

<sup>324</sup> AC Saint-Antonin, CC105 à CC147.

<sup>325</sup> Il s'agit des registres des années 1358-59 (CC44), 1362-63 (CC44), 1376-77 (CC45), 1455-56 (CC48) et 1464-65 (CC49). Les registres dépourvus de ces listes étaient accompagnés de documents indépendants.

<sup>326</sup> Robert Latouche, *Comptes consulaires de Saint-Antonin... op. cit.*, 1923.

<sup>327</sup> AC Saint-Antonin, CC43.

<sup>328</sup> AC Saint-Antonin, CC44.

1363<sup>329</sup>, tandis que le second volume concerne les années 1376-1377, 1433-1434 et 1452-1453<sup>330</sup>. La mise en forme d'un troisième et dernier fascicule est en préparation. En parallèle aux publications de Georges Julien, André Vignoles a traduit le premier volume<sup>331</sup>. Ces publications m'ont permis de dépouiller rapidement les comptes consulaires des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Les délibérations consulaires sont conservées à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>332</sup>. Ces registres contiennent des informations sur les questions traitées quotidiennement par les consuls.

### 2.1.1.3. Des données sur la démographie et l'équipement en Rouergue à la fin du Moyen Âge

Un recensement des feux du royaume de France est organisé en 1328<sup>333</sup>. Ce document fait état du nombre de feux rattachés à chaque paroisse, notamment pour le Rouergue<sup>334</sup>. Le peuplement et la densité d'occupation de cette région sont donc accessibles au chercheur. Il faut toutefois rester prudent car le recensement est fait par paroisse et non par communauté. Auguste Molinier rappelle également que les nobles, les prêtres, les clercs et les indigents ne sont pas pris en compte dans ce recensement<sup>335</sup>. En 1328, le Rouergue contient 557 paroisses dans lesquelles sont répartis 50 125 feux. La paroisse de Saint-Antonin compte 1709 feux<sup>336</sup>, ce qui en fait la deuxième ville du Rouergue derrière Rodez qui en compte 2200.

En 1552, un procès opposa l'Agenais, le Quercy, le Périgord et le Rouergue à propos de la part d'impôt royal dû par chacun. Les documents qui furent établis à l'occasion de ce procès sont conservés aux archives communales d'Agen<sup>337</sup>, l'Agenais ayant été la dernière province à renoncer aux poursuites judiciaires. Le Rouergue, prétendant être moins prospère que les trois autres pays, a demandé que sa redevance royale soit réduite, à la suite de quoi un commissaire enquêteur a été désigné par le roi pour étudier les « commodités incommodités

<sup>329</sup> Georges Julien, André Vignoles, Colette Marion, et Marie-Thérèse Renardeux-Mendez, *Comptes consulaires de Saint-Antonin, tome I*, Saint-Antonin-Noble-Val, 2003.

<sup>330</sup> Georges Julien, André Vignoles, Colette Marion, et Marie-Thérèse Renardeux-Mendez, *Comptes consulaires de Saint-Antonin, tome II*, Saint-Antonin-Noble-Val, 2011.

<sup>331</sup> André Vignoles, *Comptes consulaires de Saint-Antonin, tome I, traduction*, Saint-Antonin-Noble-Val, 2011.

<sup>332</sup> AC Saint-Antonin, série BB. Je n'ai pas dépouillé ces registres dans le cadre de cette recherche doctorale, mais j'ai relevé les informations intéressantes mentionnées dans l'inventaire sommaire des archives communales.

<sup>333</sup> Ferdinand Lot, « L'état des paroisses et feux de 1328 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1929, p. 51-107 et 256-315 ; Auguste Molinier, « La sénéchaussée de Rouergue en 1341 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1883, 452-488 ; *Le livre de l'épervier: cartulaire de la commune de Millau (Aveyron)*, éd. Léopold Constans, Paris, France, 1882, p. 168-191, document IX. La date de 1341 mentionnée dans le titre de l'édition proposée par A. Molinier est celle de la copie conservée (BnF, fonds latin, nouvelle acquisition latine 185), l'original ayant disparu.

<sup>334</sup> Guilhem Ferrand, *Communautés et insécurité en Rouergue à la fin du Moyen Âge*, Thèse doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 2009, p. 99-103. Il propose une description de ce document et fait notamment part des débats concernant la zone géographique qu'il couvre, ce qui est discuté ne touche pas le Rouergue.

<sup>335</sup> Auguste Molinier, « La sénéchaussée de Rouergue en 1341 », *op. cit.*, 452-488.

<sup>336</sup> « XII. *Sequitur parrochia ville Sancti Antonini et numerus focorum.* 431. Villa Sancti Antonini, que est bailivia pro se et est una parrochia tantum, in qua sunt 1,709 f », Auguste Molinier, « La sénéchaussée de Rouergue en 1341 », *op. cit.*, 452-488.

<sup>337</sup> AC Agen, CC54 doc. I, III, IV et CC56bis.

et facilités » de cette province. Jean Bousquet a mené une étude des documents issus de ce procès dans son ouvrage intitulé *Enquête sur les commodités du Rouergue en 1552*<sup>338</sup>. Un de ces documents porte le titre de « Commodités du Rouergue » et relate le voyage des enquêteurs depuis Rodez. Il contient une description de la ville de Saint-Antonin<sup>339</sup>. Cette description donne une image précise de la ville en 1552. Il faut toutefois garder à l'esprit que le but des enquêteurs est de montrer la richesse de la contrée afin de l'astreindre au même impôt que ses voisins. À partir de ce document, Guilhem Ferrand dresse une typologie des types d'occupation en Rouergue : villes (lieux clos et prospères), bourgs ou villages (regroupement mais sans murs), paroisses (ne correspond pas à un regroupement)<sup>340</sup>. Il se fonde sur quatre critères qu'il a relevés à la lecture de cette enquête : clôture, beauté du lieu, taille et juridiction (territoire que l'agglomération peut solliciter et exploiter à son profit). Il met ainsi en avant une différence entre l'image rendue par l'enquête, dominée par l'idée de monde urbain clos et ce que révèlent les études historiques et archéologiques de l'occupation du sol, à savoir un habitat dispersé dominant en Rouergue.

#### 2.1.1.4. *Ll'inventaire Philippy (XVIII<sup>e</sup> siècle), ultime témoignage de documents disparus*

En 1745, Jean Philippy, notaire royal, est mandaté par la généralité de Montauban pour dresser un inventaire des archives conservées dans l'hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>341</sup>. Cet inventaire se présente sous la forme d'un registre in-folio de 264 feuillets dont 27 feuillets de table, reliés en parchemin. Il porte sur la première page cette introduction :

« Inventaire des papiers, titres et documents qui sont dans l'hôtel de ville de Saint-Antonin en Rouergue ranges par siecle, par jour, mois et année, fait par moy Jean Philippy licentier es droits notaire royal du dit St Antonin, avec Mr. Pierre Alauzet bachelier es droits, secretaire de la communauté, nomines par deliberation du 22 aoust 1745 : autorisée par Monseigneur L'Escalopier intendant en la généralité de Montauban, ayant attaché à chaque acte le précis du contenu en iceluy ».

En fin de volume une table dresse la liste des titres et actes contenus dans le registre. Ces actes sont classés par siècle, du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Chaque acte est décrit en quelques mots, porte un numéro d'inventaire de 1 à n (la numérotation recommence pour chaque siècle) et un renvoi au folio concerné. Au total, ce sont 548 actes qui sont recensés<sup>342</sup>. Dans le registre lui-même, la marge porte la date et le numéro d'inventaire en regard d'un résumé plus ou moins concis de l'acte. Ceci en fait un document unique car tous les actes recensés ne sont pas parvenus jusqu'à nous. En effet, un certain nombre d'entre eux a disparu

---

<sup>338</sup> Jacques Bousquet, *Enquête sur les commodités du Rouergue... op. cit.*

<sup>339</sup> Cette transcription est issue de l'article de Martine Salmon-Dalas, « Saint-Antonin au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle », *BSAVSA*, 1997, p. 31-34.

<sup>340</sup> Guilhem Ferrand, *Communautés et insécurité en Rouergue à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse 2 Le Mirail, 2009, p. 103-106.

<sup>341</sup> AC Saint-Antonin, III1.

<sup>342</sup> Plus précisément, on compte 9 actes pour le XII<sup>e</sup> siècle, 81 pour le XIII<sup>e</sup> siècle, 208 pour le XIV<sup>e</sup> siècle, 97 pour le XV<sup>e</sup> siècle, 57 pour le XVI<sup>e</sup> siècle, 71 pour le XVII<sup>e</sup> siècle et 25 pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

entre le moment où a été dressé cet inventaire et le début du XX<sup>e</sup> siècle où les archives ont été de nouveau classées après avoir été déménagées dans les locaux de l'actuelle mairie<sup>343</sup>.

Afin d'enregistrer le contenu de cet inventaire, j'ai conçu une base de données. Elle comporte une série de champs pour identifier l'acte en question : le numéro d'inventaire donné par le notaire, le folio, l'année et le type de document. Un champ permet de saisir l'intégralité ou une partie du texte de l'inventaire, tandis qu'un autre regroupe des mots-clef permettant de les retrouver. Ont également été ajoutés des champs pour lister les noms de personnes mentionnés dans le texte ainsi que les noms de lieux. Cette base de données a permis une utilisation efficace de ce document.

Le notaire Jean Philippy a également été mandaté pour dresser l'inventaire des archives de l'hôpital de Saint-Antonin<sup>344</sup>. Il s'agit d'un registre recouvert en parchemin de 319 feuillets de texte et 28 feuillets de table portant sur la première page l'introduction suivante :

« Inventaire des titres, papiers, documents trouvés dans les archives de l'hôpital de la ville de Saint-Antonin, comme baux à fief, donations, reconnaissances, faites par plusieurs particuliers à l'hôpital majeur suivant l'ordre des dates, jours mois année, siècle ».

Les sources écrites citées sont de natures et de périodes variées. Elles renseignent de manière ponctuelle sur un aspect précis de la ville, la topographie, l'organisation administrative, la démographie ou les équipements urbains. Les sources fiscales sont, au contraire, plus rapprochées dans le temps et les informations qu'elles contiennent sont sérielles et demandent un enregistrement spécifique.

## **2.1.2. Des données sérielles contenues dans les registres fiscaux**

### *2.1.2.1. Une transcription partielle du paysage urbain*

Les terriers et compoix, dont la finalité est de prélever l'impôt, sont des sources incontournables pour l'étude du paysage. Les biens de chaque contribuable y sont recensés, localisés et estimés. Il s'agit de documents proches, tant sur le fond que sur la forme puisqu'ils s'attachent à répartir l'imposition publique ou privée entre les contribuables. Les terriers sont issus de l'administration seigneuriale. Ils recensent la nature des redevances dues au seigneur par les tenanciers. Les compoix relèvent de l'administration publique, ils sont dressés en vue de répartir équitablement le montant de l'imposition due au roi. Dans les pays d'État, l'impôt reposait sur une base réelle et concernait donc les biens fonciers des contribuables<sup>345</sup>. Le Rouergue, pays d'État pratiquement jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle où il devint pays d'Élection<sup>346</sup>, était donc assujéti à la taille réelle<sup>347</sup>. L'une des principales

---

<sup>343</sup> Les archives font de nouveau l'objet d'un déménagement dans le cadre du réaménagement du couvent des Génovéfains en « Maison des services publics ». Elles ne sont plus accessibles depuis le début de l'été 2013. Les travaux devraient être terminés fin 2014. Je n'ai pas d'information sur le nouveau local qui les abritera.

<sup>344</sup> AC Saint-Antonin, GG40.

<sup>345</sup> Notamment en Languedoc, les assemblées négociaient avec l'intendant de la généralité le montant de leur impôt qui était ensuite réparti entre les différents diocèses civils. Jean-Louis Biget, « Histoire et utilisation des compoix médiévaux », Jean Le Pottier (dir.), *Compoix et cadastres du Tarn XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>*, Albi, 1992, p. 9-28.

<sup>346</sup> Henri Enjalbert, *Histoire du Rouergue*, Toulouse, 1980, p. 203-204.

différences entre terriers et compoix est l'absence de continuité de l'espace traité dans les terriers<sup>348</sup>. La finalité de ces documents fiscaux n'est pas de traiter du paysage, mais les informations à caractère géographique qu'ils renferment permettent de le reconstituer, au moins en partie.

Ces documents, dont l'origine remonte au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>349</sup>, se présentent sous la forme de listes de parcelles décrites par leur propriétaire, leur nature, leur localisation, les confronts\* et le montant de l'allivrement. Certaines caractéristiques, comme la superficie, le nombre d'étage pour les maisons, ou la qualité d'une parcelle dédiée à l'agriculture, sont parfois présentes. Les confronts peuvent être d'autres parcelles, mais aussi des éléments du paysage (cours d'eau, voirie, bâtiments religieux ou civils), et sont alors appelés confronts invariants. Le montant de l'allivrement ne correspond pas au prix réel du bien, mais à une évaluation théorique, permettant de répartir l'impôt annuel<sup>350</sup>. Il arrive qu'un cens pèse sur un immeuble, conduisant alors à une diminution de son estimation<sup>351</sup>.

L'intérêt de ce type de sources a été souligné dès les années 1920 par Marc Bloch<sup>352</sup> et Max Derruau<sup>353</sup>. Mais il faut attendre les années 1950 et le travail de Philippe Wolff sur les estimations toulousaines<sup>354</sup> pour que l'étude des compoix prenne réellement son essor. De nombreux travaux questionnent alors ces documents, pour une histoire sociale des campagnes modernes ou pour étudier des villages sous l'angle de la démographie et de l'économie<sup>355</sup>. Avec l'apparition des logiciels de base de données dans les années 1970, la recherche sur les compoix prend de l'ampleur, comme en atteste quelques années plus tard, la publication de l'ouvrage sur *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*<sup>356</sup>. Aujourd'hui la recherche sur les compoix est dynamique et touche de nombreuses problématiques. La publication, en 2001, des actes du colloque de Nîmes sur *Le compoix et ses usages* en est un bel exemple<sup>357</sup>. La thèse de Bruno Jaudon, soutenue en 2011 et publiée en 2014, constitue le premier bilan sur cette source exceptionnelle pour le

---

<sup>347</sup> L'intégralité d'un territoire n'est pas présente dans les compoix. Les biens nobles ou ecclésiastiques, ainsi que certains vacants ne sont pas assujettis à l'impôt. Il en va de même de ceux qui ne possèdent pas assez pour être allivré.

<sup>348</sup> Max Derruau, *id.*, p. 358.

<sup>349</sup> En 1263, en Languedoc, Alphonse de Poitiers a demandé à ses agents de faire estimer les biens, meubles et immeubles de chaque famille, afin de disposer d'une base sûre pour la répartition de l'impôt (Philippe Wolff, *Les « estimations » toulousaines des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, 1956, p. 24-25).

<sup>350</sup> Pour les *hostals* d'Arles par exemple, Louis Stouff a montré que « dans 55 % des cas, leur estimation, dans le livre terrier de 1437, est comprise entre 40 % et 70 % de la valeur réelle observée dans les actes de vente », Louis Stouff, *Arles à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1986, p. 330.

<sup>351</sup> Le détail de ce calcul est rarement connu.

<sup>352</sup> Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, 2006.

<sup>353</sup> Max Derruau, « L'intérêt géographique des minutes notariales, des terriers et des compoix », *Revue de géographie alpine*, Grenoble, 1946, tome 34, fascicule 3, p. 355-380.

<sup>354</sup> Philippe Wolff, *Les « estimations » toulousaines des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, 1956.

<sup>355</sup> Pour une historiographie détaillée de l'utilisation de ce type de source, voir l'excellente introduction de Bruno Jaudon, qui en brosse un tableau complet (Bruno Jaudon, *Les compoix de Languedoc: impôt, territoire et société du XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Caen, France, 2014, p. 25-33).

<sup>356</sup> Jean-Louis Biget (dir.), *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, Rome, 1989.

<sup>357</sup> André Claveirole, Élie Pélaquier (dir.), *Le compoix et ses usages*, Montpellier, 2001.

Languedoc<sup>358</sup>. Le groupe de recherches sur les compoix, dirigé par Jean-Loup Abbé<sup>359</sup>, mène une enquête géographique pour en connaître la véritable emprise spatiale et « mieux comprendre la nature même du document et ses variantes régionales »<sup>360</sup>.

#### 2.1.2.2. *Les registres fiscaux de Saint-Antonin-Noble-Val*

Les registres fiscaux sont renouvelés régulièrement. En effet ils s'éloignent progressivement de la réalité, et les mutations mentionnées dans les marges ne suffisent plus. Ventes, acquisitions, constructions, abandons de bâtiments ou encore changements d'affectation des terres sont autant de modifications à prendre en compte. Le territoire de Saint-Antonin-Noble-Val est ainsi couvert par plusieurs registres à partir de l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le tableau ci-après rassemble l'identité de chaque source fiscale utilisée pour cette étude : les compoix, conservés à Saint-Antonin-Noble-Val ; les terriers, stockés aux ADTG ; les plans anciens. Il s'agit des documents dépouillés par Jean-Louis Laborie<sup>361</sup>, auxquels s'ajoute le terrier de 1688, doté de plans, que j'ai moi-même dépouillé. Dans le tableau sont indiqués les principaux identifiants des registres : la date de réalisation, la cote, le qualificatif. Le seigneur est indiqué lorsqu'il s'agit de reconnaissances seigneuriales. Il est également précisé le nombre de déclarants et de parcelles déclarées ainsi que l'espace concerné, urbain ou rural. Tous les registres ne contiennent pas le même degré de précision, dans la description des confronts, la mention de la surface des parcelles ou la profession des propriétaires.

Grâce au travail de saisie réalisé par Jean-Louis Laborie, nous avons à disposition des métadonnées pour les années 1397, 1420, 1459, 1500, 1538, 1563, 1609, 1668 et 1670<sup>362</sup>. Ces neuf documents, séparés au maximum de 60 ans, posent des jalons réguliers depuis l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils fournissent des informations pour la connaissance du paysage urbain et rural de Saint-Antonin-Noble-Val. Il est possible de poursuivre ces observations pour des périodes plus récentes pour lesquelles on dispose de plans.

---

<sup>358</sup> Bruno Jaudon, *Les compoix de Languedoc... op. cit.*

<sup>359</sup> Jean-Loup Abbé est professeur d'histoire médiévale à l'université Toulouse Jean Jaurès et directeur adjoint du laboratoire FRAMESPA (UMR 5631). Il fait partie de l'équipe Terrae, qui correspond à la coordination des médiévistes des laboratoires FRAMESPA (UMR5631) et TRACES (UMR5608).

<sup>360</sup> <http://terrae.univ-tlse2.fr/accueil-terrae/operations/inventaire-et-etude-des-compoix-meridionaux>. Le groupe de recherche sur les compoix est à l'origine de l'organisation d'un colloque international qui se déroulera les 25 et 26 septembre 2015 à Agde et Montpellier. Intitulé « Estimes, compoix et cadastres de l'Europe médiévale et moderne », il sera dirigé par Jean-Loup Abbé, Florent Hautefeuille et Jean Le Pottier.

<sup>361</sup> Jean-Louis Laborie est un médecin retraité qui a commencé à mener des recherches sur les origines de sa famille saint-antoninoise à la fin des années 1980. Son intérêt pour l'histoire de la ville s'est développé au fil de ses lectures. Il a dépouillé un très grand nombre de documents, dont une partie est accessible par l'intermédiaire de bases de données.

<sup>362</sup> Compte tenu des délais à tenir, le choix a été fait de ne pas dépouiller de registre fiscal supplémentaire. D'autre part, la sélection opérée par Jean-Louis Laborie est tout à fait pertinente.

Les sources fiscales exploitées de Saint-Antonin-Noble-Val

année	cote	intitulé	seigneur	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1397	ADTG A120	reconnaisances	roi	1	X		115	<u>201</u>	X			3,4				X
1420	ADTG G1003	<i>rendas manifestadas</i>	monastère	1	X		<u>18</u>	<u>52</u>	X			2,7				
1459	ADTG A121	reconnaisances	roi	1	X		370	<u>202</u>	X			3,8		X		
1500	AC St Antonin CC2-4	<i>Manifestes</i> <sup>363</sup>	/	3			1139	<u>3661</u>	X	X		2,4				
1538	ADTG C369		roi	1	X		542	<u>227</u>	X			4,2		X		
1563	ADTG G1025	liève des rentes	chapitre	1	X		734	<u>300</u>	X			0,1		X		X
1609	ADTG C370	reconnaisances	roi	1	X		191	<u>265</u>	X			2,0		X		X
1668	ADTG C371	livre terrier des reconnaissances	roi	1	X		337	<u>290</u>	x			4,4	X			X
1670	AC St Antonin CC7-10	compoix	/	4	X		1428	<u>11953</u>	X	X		4,6	X	X		X
1688	AC St Antonin DD2 bis	terrier de la perge et coffise	ville	1	X	X	494	2677		X	X					X
1782	AC St Antonin JJ11	plan géométrique	/		X	X	573	1050	X		X					X
1814	ADTG 3P1660-1662	cadastre napoléonien	/	3	X	X	1961	22368	X	X	X					X

A – nombre de volumes, B – document conservé intégralement, C – présence de plans, D – nombre de déclarants, E – nombre de parcelles, F – concerne la ville, G – concerne la campagne, H – mention de la surface, I – nombre moyen de confront, J – mention de l'orientation des confronts, K – mutations marginales, L – mention du propriétaire précédent, M – mention de la profession du propriétaire.

Les nombres en italique soulignés correspondent aux données dépouillées par Jean-Louis Laborie et ne sont pas nécessairement représentatifs du nombre réel de déclarant et de parcelles du registre.

<sup>363</sup> L'appellation de ce registre vient de ce qu'il repose sur la déclaration des propriétaires eux-mêmes, qui fournissent une liste de leurs biens et des précisions permettant de les estimer. Ainsi, ils « manifestent » leurs possessions immobilières.

Plus ponctuellement, j'ai fait appel aux rôles de la Quête pour documenter certains aspects de la société saint-antoninoise. Ces documents correspondent à des listes annuelles de contribuables, classés par quartiers, urbains et ruraux, en fonction de leur lieu de résidence. En regard de chaque nom, parfois associé à une profession, est indiquée le montant de l'impôt dont chacun doit s'acquitter. L'impôt en question peut être personnel, sur le bétail et sur des biens immobiliers. À la différence des compoix et terriers, il ne s'agit pas d'une description des biens imposés, mais uniquement de la mention de la somme due. Le premier registre de ce type conservé à Saint-Antonin-Noble-Val est daté de 1376<sup>364</sup>. Ces documents renseignent sur la démographie et les catégories socioprofessionnelles des contribuables. Ils ont été utilisés par Bernard Jouven<sup>365</sup> et Pierre Périllous<sup>366</sup>, dans leurs travaux sur la société saint-antoninoise médiévale et moderne.

## 2.2. Représenter la ville

Plans, vues figurées, dessins d'architectes, photographies anciennes représentent la ville, dans des buts variés, à des échelles différentes. Les documents planimétriques concernent tantôt l'ensemble du territoire de la commune, tantôt des zones plus restreintes. Le choix a été fait de les présenter dans l'ordre chronologique, du plus récent au plus ancien, en faisant référence à la méthode régressive ou à la fouille archéologique qui remonte le temps. Les sources iconographiques retenues pour cette étude appartiennent aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il s'agit de photographies et de dessins d'architectes.

### **2.2.1. Les sources planimétriques**

#### *2.2.1.1. Les projets d'aménagement urbain et les plans d'alignement*

Les plans issus des projets d'aménagement et d'alignement font état de modifications récentes du paysage urbain. Ils révèlent l'état du parcellaire avant la réalisation de ces travaux. En 1824, l'aménagement de la route reliant Caylus à Saint-Antonin-Noble-Val pour rejoindre la route de Caussade à Albi donna lieu à la réalisation de deux plans. Cette route évitait de traverser la ville et passait au nord le long de la promenade du Pré Commun puis de la Bonnette. Le premier plan concernant ce projet figure la zone du Pré Commun<sup>367</sup> (fig. 25). Les parcelles sont délimitées et le nom des propriétaires est mentionné. En ce qui concerne la

---

<sup>364</sup> AC Saint-Antonin, CC45. D'autres registres sont conservés aux archives communales de Saint-Antonin pour les années 1455 (CC48), 1464 (CC49), 1539 (CC24), 1559 (CC20), 1585 (CC23), 1628 (CC30) et 1652 (CC32).

<sup>365</sup> Bernard Jouven, *Une petite ville pendant les guerres de religion, Saint Antonin de 1559 à 1610*, mémoire de maîtrise, sous la direction de M. Desfourneaux, Université de Toulouse, 1970.

<sup>366</sup> Pierre Périllous, *Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise sous la direction de Benoît Cursente, Université de Toulouse-Le Mirail, 1998.

<sup>367</sup> AC Saint-Antonin, B16, « plan général de la direction que doit suivre la route de Caylus à Saint-Antonin pour aboutir en passant le long de la promenade et de la Bonnette, à la grande route de Caussade à Albi », porte la signature du préfet de Tarn-et-Garonne en date du 28 septembre 1824.



ville, seules les parcelles qui bordent le boulevard sont en partie délimitées avec la mention de leur propriétaire. Le cours de la Bonnette est dessiné avec précision dans sa partie sud-ouest. Le plan figure également l'alignement des façades envisagé le long du boulevard. Ainsi 18 maisons verront leur façade reculer tandis que 10 autres devront avancer, le tout formant un tracé régulier. Le second plan présente, à une échelle plus grande, un détail de la zone ouest, et du quai à aménager le long de la Bonnette pour détourner le cours d'eau et faire passer la route<sup>368</sup>. Ce plan est accompagné de coupes et d'élévation du quai à construire.

La cote O217 des archives communales de Saint-Antonin-Noble-Val rassemble plusieurs plans. Le premier est un extrait du plan des alignements prévus dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du docteur Paul Benet dans sa partie nord-est en 1880<sup>369</sup>. Il mentionne le nom des propriétaires dont les maisons bordent ladite avenue. Ce plan figure également le tracé d'un aqueduc dont la construction est envisagée pour drainer les eaux issues de la côte Rodanèse. Cet aqueduc n'est pas construit tout de suite. En effet, il fait l'objet d'un second document, en 1914 qui présente des coupes longitudinales et transversales de l'aqueduc en projet<sup>370</sup>.

Sous la cote O216 des archives communales de Saint-Antonin-Noble-Val, sont conservés deux plans du XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier représente le projet de percement du boulevard des Thermes<sup>371</sup> (fig. 26). Ce projet, daté de 1813, verra le jour. Les parcelles concernées et celles situées à proximité sont dessinées et un numéro renvoie au nom de leur propriétaire. On peut voir sur le plan que cet aménagement traverse essentiellement l'emplacement de l'ancienne abbaye et du cimetière et ne touche par conséquent que peu de maisons. Le second plan conservé sous la même cote est un plan parcellaire représentant les demandes d'alignement pour le chemin vicinal n° 9 de Saint-Antonin-Noble-Val à Joany, daté de 1884<sup>372</sup>.

Enfin, aux archives départementales du Tarn-et-Garonne, un plan sur calque non signé représente la ville (fig. 27). Réalisé vers 1860, il est certainement conçu en vue du prolongement de la rue du pont de l'Aveyron au nord, le long du mur gouttereau occidental de l'église. L'intérêt principal de ce document réside dans le tracé en trait fin de quelques canaux souterrains, dont deux parties souterraines des dérivations et un canal transversal au nord. La justesse de ce tracé est difficile à déterminer.

---

<sup>368</sup> AC Saint-Antonin, B16, « plan particulier des environs du quai à construire le long de la Bonnette à Saint-Antonin pour faire déboucher la route de Caylus dans celle de Caussade à Albi sans passer dans la ville », porte la signature du préfet de Tarn-et-Garonne en date du 28 septembre 1824.

<sup>369</sup> AC Saint-Antonin, O217, « extrait du plan des alignements généraux de la traverse de Saint-Antonin pour le chemin vicinal n° 5 de Septfonds à Laguëpie », échelle 1/200<sup>e</sup>, 1880.

<sup>370</sup> AC Saint-Antonin, O217, « dessins de projet de construction d'un aqueduc dans le cadre du chemin de grande communication n° 5 de Septfonds à Laguëpie », échelle 1/200<sup>e</sup>, 1914.

<sup>371</sup> AC Saint-Antonin, O216, « plan d'une partie de la ville de Saint-Antonin sur lequel on a tracé l'emplacement proposé pour la route à ouvrir au travers de cette ville dans le cadre du projet de restauration et continuation de la route départementale n° 5 de Cahors à Alby par Sept Fonds et Saint-Antonin », 1813.

<sup>372</sup> AC Saint-Antonin, O216, « plan parcellaire représentant les demandes d'alignement pour le chemin vicinal n° 9 de Saint-Antonin à Joany », 1884.

### 2.2.1.2. Les plans parcellaires

L'utilisation des plans cadastraux dans le cadre d'études de topographie historique est pratiquée depuis longtemps. Il n'y a pas à revenir sur l'intérêt de cette pratique qui a fait ses preuves. À Saint-Antonin-Noble-Val, le cadastre actuel, mis à jour en 2011, est constitué de 12 sections réparties sur 74 feuilles<sup>373</sup>. Les sections AB et AC concernent la ville (fig. 28 et 29), tandis que les autres représentent la campagne. Ce plan a servi de base pour le traitement du cadastre napoléonien. Il a également été utilisé pour localiser les vestiges observés sur le terrain ainsi que pour recaler les plans réalisés.

Mon approche repose sur une analyse régressive invoquée dans un premier temps par Marc Bloch et dont le principe consiste à partir d'un état récent, en tout cas bien connu, puis de remonter le temps pour éclairer les périodes plus anciennes et moins documentées. Une certaine prudence est nécessaire dans ce type d'approche, pour ne pas tomber dans l'écueil du fixisme<sup>374</sup>. En effet, la méthode régressive induit une vision figée de l'espace qui surestime les permanences, parfois au détriment d'une vision plus générale de l'évolution. Il convient donc de ne pas calquer les structures récentes dans l'interprétation que l'on fait de documents anciens.

#### Le cadastre napoléonien

Le plan cadastral napoléonien constitue le premier relevé foncier couvrant l'ensemble de l'Empire. Initié par la volonté de Napoléon I<sup>er</sup>, sa confection s'étend sur une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle. L'objectif était de dresser l'imposition foncière de chaque contribuable basée sur l'estimation de la surface de leurs parcelles et d'en évaluer le revenu. La rigueur des mesures étant nécessaire, chaque parcelle est localisée par un calcul en triangulation, aboutissant à des plans géographiquement exacts.

Le cadastre napoléonien de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val a été levé entre 1811 et 1814<sup>375</sup>. Il est constitué de 79 feuilles auxquelles s'ajoute un plan d'assemblage (fig. 30). Il contient un peu plus de 22.000 parcelles, réparties en 11 sections. La section L concerne la ville (fig. 31). Ces planches sont associées à trois registres contenant l'état des sections<sup>376</sup>. Ce dernier se présente sous la forme d'un tableau renseignant sur le lieu-dit, le nom et la profession du propriétaire, la nature et la contenance des parcelles et dressant enfin un classement hiérarchique des parcelles sur lequel repose le calcul de l'imposition. Le renvoi au plan se fait par une numérotation de 1 à n, pour chaque section. Les informations contenues dans l'état des sections ont été saisies dans une base de données pour permettre,

---

<sup>373</sup> <http://www.cadastre.gouv.fr>

<sup>374</sup> « Une lecture de la documentation du bas Moyen Âge à l'aide de sources récentes n'est envisageable que dans la mesure où l'on s'astreint à une recherche des ressemblances et des dissemblances entre les structures de deux périodes données, c'est-à-dire en établissant les conditions de perpétuation et de mutation des éléments d'une structure agraire », Samuel Leturcq, *Un village, la terre et ses hommes, Toury en Beauce (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2007, p. 62.

<sup>375</sup> ADTG, 3P2457 01-80.

<sup>376</sup> ADTG, 3P1660 (sections A-C), 3P1661 (sections D-G) et 3P1662 (sections H-L).

dans un second temps, de lier ces données attributaires au plan vectorisé, par l'intermédiaire d'un logiciel de système d'information géographique.

Le cadastre napoléonien, une fois vectorisé, a été utilisé comme base de l'analyse régressive pour traiter les plans plus anciens.

#### Le plan « géométrique » de 1782 : la ville

Ce plan se situe chronologiquement entre le compoix de 1670 dépourvu de plan et le plan cadastral napoléonien dressé en 1811. Le registre de délibérations consulaires des années 1781-1782 nous apprend que le 16 février 1782 la réfection du cadastre, qui était alors dépourvu de plan, était envisagée<sup>377</sup>. La communauté précise qu'elle disposait déjà de quatre volumes reliés en basane et demande à la cour de ne pas lui imposer la charge d'un nouveau cadastre. Il semble alors que le choix ait été fait non pas de procéder à un nouveau compoix mais de cadastrer la ville en laissant de côté le reste du territoire. C'est donc à la suite de cette décision que le plan « géométrique » de la ville a été dressé<sup>378</sup>.

Il s'agit d'une pièce de papier collée sur toile de 206,5 x 112 cm (fig. 32). Le dessin et le texte sont réalisés à l'encre sépia. Le plan est dégradé, en particulier la partie basse où la zone de la confluence a disparu. Il porte le titre suivant : « Geometrique Ville de Saint-Antonin ». Les artisans de ce plan, géomètre et dessinateur, sont anonymes. Une flèche indique le Nord, légèrement décalé vers la gauche. Une échelle graphique est présente. Sa longueur correspond à 40 cannes à 10 pans<sup>379</sup>, elle mesure 18 cm. On peut estimer approximativement une échelle de 1/500<sup>e</sup>. Le document fait apparaître dans sa partie gauche le plan proprement dit, dans un cadre de 122 x 111 cm et dans sa partie droite l'identité de chaque parcelle. Cette partie donne l'état des sections rédigé en six colonnes dans l'ordre croissant des numéros de plan<sup>380</sup>, en regard desquels sont mentionnés : la nature de la propriété (en toutes lettres ou en abréviation), le nom du propriétaire ainsi que la contenance de la parcelle exprimée en cannes carrées (mention « c ») avec deux décimales. Le territoire cadastré correspond à la ville *intra-muros*, et aux jardins des Capucins situés *extra-muros* au nord. Les rues ne sont pas nommées. Les cours d'eau et les canaux sont indiqués par un ton plus foncé. La végétation - arbres, jardins - est représentée par des symboles.

#### Les plans terriers de 1688 : la campagne

En 1688, un terrier « de la perge et cottize des fiefs et rentes de la ville de Saint-Antonin » est établi<sup>381</sup>. Il concerne un espace situé à l'ouest de la ville et correspondant à environ un tiers de la commune (fig. 33). Cet espace a été identifié grâce aux nombreuses mentions de lieux-dits. Ce document comporte une table alphabétique et l'énumération des

<sup>377</sup> AC Saint-Antonin, BB23.

<sup>378</sup> AC Saint-Antonin, JJ13.

<sup>379</sup> Unités de mesure de Saint-Antonin : 1 canne à 10 pans = 2.26711 m, 1 canne<sup>2</sup> = 5.13980 m<sup>2</sup>, 1 canne à 8 pans = 1.8102 m. Abel Poitrineau, *Les Anciennes mesures locales du Sud-Ouest d'après les tables de conversion*, 1996, p. 230.

<sup>380</sup> Chaque parcelle porte un numéro, de 1 à 959.

<sup>381</sup> AC Saint-Antonin, DD2.

fiefs de la ville et des tenanciers. La même année est produit un registre correspondant à la vérification de ce terrier<sup>382</sup>. Les terres sont arpentées par un notaire arpenteur. Ce document débute par une table des fiefs classés par ordre alphabétique. La numérotation des folios commence après cette table. Chacun des 78 fiefs porte un numéro<sup>383</sup>. Ils sont décrits en détail avec la liste de tous les types de nature que l'on peut y rencontrer, le renvoi à des registres précédents, l'ensemble des confronts du fief, une estimation de la contenance globale et le montant total de la rente en froment, avoine et acaptes. Vient ensuite la liste des parcelles appartenant au fief annoncée par le terme « tenanciers ». Chaque *item* commence par la mention du nom du propriétaire suivi de la nature de la parcelle, du lieu-dit puis de quatre confronts orientés et enfin de la contenance, et du montant de la cotise en froment et avoine. Tous les *items* sont numérotés de 1 à n, la numérotation reprend à zéro pour chaque fief.

En fin de registre, sont présents les plans de tous les fiefs avec un renvoi au numéro (fig. 34). En fonction de la superficie du fief, les plans sont dessinés sur une ou deux pages, voire sur des demi-pages. L'orientation est indiquée par les mentions « septentrion », « levant », « midy » et « couchant ». Il n'y a pas d'échelle graphique. Ces plans sont en effet dénués de toute réalité géographique. Ils décrivent les terres, les bois ainsi que les hameaux. Des symboles sont utilisés pour figurer les maisons, les pigeonniers, les églises. L'élévation de ces bâtiments est représentée selon une perspective cavalière approximative. Les chemins et les routes sont nommés, le plus souvent par la mention des directions (exemple : « chemin de Saint-Antonin à Septfonds et Caussade »). Les cours d'eau sont nommés et symbolisés par un tracé irrégulier rappelant l'ondulation de l'eau et permettant surtout de les distinguer des chemins. Les sources sont symbolisées par de petits cercles entourés d'un carré. Les fontaines, quant à elles, sont représentées simplement par de petits cercles. Les puits apparaissent sous la forme d'une spirale. Ces plans s'apparentent aux premières cartes seigneuriales qui sont davantage une illustration du texte qu'une représentation de l'espace<sup>384</sup>.

### 2.2.1.3. Les autres plans et vues figurées

#### Le plan du territoire de l'Olmet<sup>385</sup>

Un plan sur parchemin de 160 x 50 cm représente le territoire situé autour de l'Olmet<sup>386</sup> (fig. 35). Il s'agit d'un plan colorié daté de 1601 incluant des vues générales de Saint-Antonin, Caylus et La Vaurette. Il porte dans l'angle supérieur droit un cartouche avec l'inscription suivante :

---

<sup>382</sup> AC Saint-Antonin, DD2bis.

<sup>383</sup> Seuls les sept derniers ne sont pas numérotés, à savoir les fiefs du moulin des Ondes, du moulin de Roumegous, de Barriac, de Barriac *sive* Turlande et de Pechmerle *sive* Pechredon.

<sup>384</sup> Annie Antoine, *Le paysage de l'historien : archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, 2000, p. 103.

<sup>385</sup> L'Olmet se situe sur la commune de Saint-Antonin, à 7 km au nord-ouest de la ville.

<sup>386</sup> AC Saint-Antonin, FF15.

« C'est la vue monstrée et figurée du lieu de l'Olmet et de la Mandine accordé par nous Pierre de Serres Conseiller du roi et général en sa cour des aydes a montpellier commissaire par elle en ceste partie depputté soussigné par Me. Jean Dausou scindic et Jean Lagarde depputé des consuls de Caylus et noble François de Penavayre et Me Jean Domergue consuls de Saint-Antonin faite et représentée par Me. Pierre Aymar clerc au greffe civil de la cour de parlement de Toulouse par nous prins dessus [...] en tesmonig leques se sont lesdits Dausou Lagarde Penavayre et Domergue [...] signes fait dans le château de La Vaurette le 8 août 1601 ». Suivent les signatures.

Les points cardinaux sont mentionnés par les termes « septentrion », « mydy », « orient » et « occident ». Le nord se situe au bas du document. Chaque type de nature d'occupation du sol est symbolisé différemment (bois, champs cultivés). Les puits sont mentionnés. Les hameaux sont signalés par le dessin de quelques maisons auxquelles est parfois ajoutée une église. La représentation des villes (Caylus, Saint-Antonin et Lavaurette) est teintée de réalisme, à relativiser somme toute. Ainsi, une vue cavalière depuis le nord représente l'agglomération saint-antoninoise (fig. 36). Bien que les fortifications ne soient plus visibles aujourd'hui, on peut identifier, en partant de la gauche, la porte Peyrière (ou des Carmes), le bastion de la porte Rodanèse, la porte du Pré au milieu accompagnée de sa poterne, le bastion de la porte de Estaffets et enfin à droite la porte de la Condamine. Rien ne nous permet de conclure à l'exactitude de la représentation même s'il est vrai que l'emplacement de ces éléments semble correspondre à notre connaissance des fortifications de Saint-Antonin-Noble-Val issue des textes. On voit également que les fossés qui longent les courtines crénelées sont remplis d'eau. Pour ce qui est de l'intérieur de la ville, on devine quelques maisons de grande taille, d'autres plus modestes, entassées les unes sur les autres. Sur la gauche, on peut voir une tour qui peut être interprétée comme la tour du Roi dont la localisation actuelle est imprécise. Le réalisme du plan et l'attention portée aux détails reposent davantage sur les remparts que sur l'intérieur de la ville, preuve que les fortifications, premier élément urbain visible de l'extérieur, sont considérées comme un symbole de la ville.

#### Le plan des jardins du monastère

L'emplacement des ruines du monastère est représenté sur un plan de 1760 qui est parvenu jusqu'à nous sous la forme d'une copie incomplète réalisée au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>387</sup> (fig. 37). Ce plan sur parchemin de 109 x 65 cm porte dans l'angle supérieur gauche l'inscription suivante :

« plan visuel du local du jardin sur lequel estoit anciennement construite l'église et monastère de messieurs les chanoines réguliers du chapitre de St Antonin, fait par le sieur Prévost geomètre et arpenteur nommé par arrêt de la Cour des aydes de Montauban ».

Ce document a été réalisé à la demande de la Cour des Aides de Montauban afin de gérer le litige entre le chapitre et la ville au sujet de l'exemption de tailles des jardins du monastère. Deux experts et un géomètre sont chargés de trancher ce conflit. À cette occasion

---

<sup>387</sup> AC Saint-Antonin, non coté.

des sondages archéologiques furent réalisés pendant une semaine<sup>388</sup>. C'est ainsi que sur le plan sont représentés une partie des vestiges de l'abbaye<sup>389</sup>.

#### Les fortifications d'après les plans des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle

Les fortifications urbaines furent démantelées définitivement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Quelques témoins sont toutefois parvenus jusqu'à nous. Il s'agit par exemple de la gravure éditée en 1649 dans *Les triomphes de Louis le Juste XIII du nom*<sup>390</sup> (fig. 38). Les tirages d'imprimerie ayant inversé le dessin, il faut donc retourner l'image pour rétablir son orientation véritable. Cette gravure paraît assez proche de la réalité lorsqu'on la confronte avec des documents d'archive, contrairement à l'opinion de Jean Donat<sup>391</sup>. Le front nord avec ses bastions, demi-lunes et tenailles semble correspondre aux descriptions fournies par les textes<sup>392</sup>. D'autre part, le tracé des chemins, des canaux et des cours d'eau Bonnette et Aveyron correspondent à la réalité. Ce plan figure, en amont de la ville, les moulins de Gélis et du Gravier, chacun sur une rive de l'Aveyron et reliés par la même chaussée, et en aval, ceux de Fontalès et Roumégous reliés également par une chaussée. La représentation du pont d'Aveyron est intéressante, doté de cinq arches, il est surmonté de trois tours. Cette gravure a fait l'objet d'une correction. En effet, un plan recopie les fortifications de la ville et rectifie le tracé de la Bonnette<sup>393</sup> (fig. 39). Mais au lieu retourner le dessin, l'auteur de cette copie s'est contenté de déplacer le cours d'eau ce qui rend une réalité topographique totalement faussée.

Un autre dessin, publié en 1634, est plus éloigné de la réalité<sup>394</sup>. Il représente le siège de 1622 et localise les différents camps militaires qui cernent la ville (fig. 40). Le pont sur l'Aveyron a été déplacé vers l'amont tandis que le tracé des cours d'eau est inexact. Les fortifications sont schématisées et la forme même de la ville n'est pas respectée. Malgré tout, ce dessin a l'intérêt de représenter, dans l'angle sud-ouest de la ville, le corps de garde établi par les protestants sur les ruines de l'abbaye. Ici aussi, une copie représente le détail des fortifications urbaines<sup>395</sup> (fig. 41).

Les remparts figurent sur un plan dessiné au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>396</sup> (fig. 42). Ce dernier, intitulé « plan grossier mais fidel de la ville, rivieres, ponts et murailles qui l'entourent pour

<sup>388</sup> Le rapport des experts qui relate ces sondages est conservé aux ADTG sous la cote G897.

<sup>389</sup> Ce document a servi notamment à Serge Robert pour l'implantation des sondages qu'il a réalisés sur la promenade des moines en 1987 (Cf. infra, chapitre « 1.2.3.2. Un enclos densément occupé » de la partie 2.).

<sup>390</sup> Jean Valdor *et al.*, *Les triomphes de Louis le Juste XIII. du nom, roy de France et de Navarre...*, Paris, 1649. Egalement consultable à la BnF sous forme de microfilm (Va 82, H158435).

<sup>391</sup> « Le plan (...) est de pure fantaisie, et ne mérite guère d'être retenu », Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin, Saint-Antonin-Noble-Val*, 2011, p. 272.

<sup>392</sup> Notamment avec *Le huictiesme tome du Mercure François ou suite de l'Histoire de nostre temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre, Louys XIII.*, Paris, 1623, p. 638-651.

<sup>393</sup> BnF, Va 82, H158436.

<sup>394</sup> Louys de Chabans, *Histoire de la guerre des Huguenots faicte en France, sous le règne du roy Louis XIII. Avec les plans des Sièges de ville*, Paris, 1634. Egalement consultable à la BnF sous forme de microfilm (Va 82, H158437).

<sup>395</sup> BnF, Va 82, H158438.

<sup>396</sup> ADTG, G897.

sa conservation », nomme et localise les portes de la ville. Ce plan est accompagné d'un second qui représente le jardin du chapitre dans l'enclos de l'ancien monastère<sup>397</sup> (fig. 43).

Les plans cadastraux des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, la vue figurée de la ville et les divers plans plus ou moins précis, apportent de nombreuses informations sur le découpage parcellaire, la nature des parcelles et l'organisation des bâtiments, mais ne renseignent que sur le sol, en deux dimensions. Pour connaître les élévations des édifices urbains, il faut s'attacher à l'étude d'autres documents : les dessins et les photographies.

## 2.2.2. Les sources iconographiques

### 2.2.2.1. Les cartes postales anciennes : un instantané du début du XX<sup>e</sup> siècle

Pour les collectionneurs, une carte postale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup> siècle illustrant un monument, un paysage ou une scène de vie quotidienne présente souvent un intérêt esthétique. Pour les historiens et les archéologues, l'intérêt de ces documents va plus loin. Elles fournissent un état des lieux et renseignent sur l'organisation d'une rue ou d'un quartier avant de grands travaux d'aménagements urbains. Elles permettent également de mesurer la dégradation d'un monument. Elles regorgent d'indices qui renseignent sur l'état d'une ville ou d'un village au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les cartes postales qui concernent Saint-Antonin-Noble-Val sont nombreuses. Les thèmes de prédilection sont, outre les vues générales, les anciennes tanneries et canaux, les ruelles étroites, quelques façades de maisons ou encore les berges de l'Aveyron. Les plus intéressantes pour nous sont celles des canaux autour des anciennes tanneries, car c'est là qu'a eu lieu un grand nombre de démolitions au XX<sup>e</sup> siècle<sup>398</sup>.

Celles qui concernent les vues des berges de l'Aveyron sont le plus souvent prises depuis la rive gauche. Ainsi, on peut y voir l'état de la berge à l'emplacement de l'actuelle promenade des Moines (fig. 44). On y devine une portion du rempart ainsi que le débouché de la rue du Porche sur la rivière. Cet espace a fortement été modifié lors du percement du boulevard des Thermes ainsi que lors de l'aménagement de l'escalier monumental du complexe thermal. On voit également que la berge accusait un pendage en direction de la rivière et qu'elle était partiellement couverte de gravats, certainement issus de la démolition des bâtiments conventuels.

Les cartes postales de rues et de ruelles sont intéressantes lorsqu'elles donnent à voir des éléments architecturaux dissimulés par les travaux d'aménagement urbain et les restaurations d'édifices. C'est le cas de la rue Bombecul qui a gardé son nom et sa sinuosité mais dont la plupart des maisons qui la bordaient ont disparues (fig. 45). Des maisons remarquables de Saint-Antonin-Noble-Val ont enfin été choisies pour figurer sur des cartes

---

<sup>397</sup> ADTG, G897.

<sup>398</sup> Cf infra, chapitre « 2.1.2.3. La physionomie des tanneries médiévales et modernes à partir des vestiges » de la partie 3.

postales. C'est bien entendu le cas de l'ancien hôtel de ville, mais également de la maison n° 14 rue Guillem Peyre<sup>399</sup>, de la maison dite de l'Ave Maria au n° 1 rue del Pebre<sup>400</sup>, de la maison n° 4 rue de l'église<sup>401</sup> ou encore de la maison dite « de l'Amour » au n° 20 rue droite<sup>402</sup> (fig. 45). Cette dernière carte postale est d'autant plus précieuse que la maison a aujourd'hui disparu, seul l'arc du rez-de-chaussée a été préservé.

#### 2.2.2.2. Deux photographes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : reflet d'une époque

##### Amélie Galup (1856-1943) : un témoignage et une vision personnelle de Saint-Antonin-Noble-Val

Née en 1856 à Bordeaux, Amélie Galup s'initie à la photographie à l'âge de 39 ans<sup>403</sup>. Elle épouse, en 1879, Albert Galup originaire de Saint-Antonin-Noble-Val et magistrat à Albi. C'est dans ces deux villes qu'Amélie réalise la plupart de ses photographies. Elle installe sa chambre noire dans la cave de sa maison à Saint-Antonin-Noble-Val. Suite à la mort de son mari en 1901, elle part s'installer à Paris et se consacre à la réalisation de photographies de famille. Amélie Galup photographie ses proches dans leur environnement quotidien, au cours d'expéditions dans le département ou lors de séjours dans sa famille. Ses clichés sont ainsi le reflet de la société bourgeoise provinciale, vue dans ses intérieurs, ses habitudes et ses loisirs. Mais elle photographie également les paysans, les marchés ou les fêtes populaires donnant une image plus complète de la vie avant la Première Guerre mondiale.

Le sociologue Claude Harmelle menait, au début des années 1980, une étude socio-historique qui l'a amené à rencontrer les familles implantées depuis longtemps à Saint-Antonin-Noble-Val. À cette occasion, le petit-fils d'Amélie Galup lui présenta les négatifs sur plaque de verre et les albums de sa grand-mère, à la suite de quoi, Claude Harmelle organisa deux expositions. La première eut lieu à Saint-Antonin-Noble-Val en 1984, tandis que la seconde se déroula à la fondation Thiers en 1986. Suite à ces expositions, les descendants d'Amélie Galup ont fait don à l'État de 2500 négatifs.

Ce riche fonds, consultable en ligne<sup>404</sup>, contient environ 150 photographies prises à Saint-Antonin-Noble-Val ou dans les environs immédiats, couvrant la période de 1895 à 1899. La photographe nous livre des témoignages sur la vie quotidienne de cette petite ville à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec des illustrations d'activités agricoles<sup>405</sup>, de bals

---

<sup>399</sup> Maison ID51 du catalogue.

<sup>400</sup> Maison ID21 du catalogue.

<sup>401</sup> Maison ID79 du catalogue.

<sup>402</sup> Maison ID27 du catalogue.

<sup>403</sup> Claude Harmelle, *Amélie Galup, une femme photographe à la fin du siècle dernier*, Paris, 1986 ; Michael Houlette et Claire Bonnafé, *Amélie Galup : une femme photographe (de 1895 à 1901)*, Anglet, Paris, 2003 ; site de la médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine :

[http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/archives\\_photo/visites\\_guidees/galup.html](http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/archives_photo/visites_guidees/galup.html)

<sup>404</sup> Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, base Mémoire :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

<sup>405</sup> MAP, GLP00011 (1895, batteurs au fléau à Saint-Antonin), GLP00081 (1898, la pressée).



populaires<sup>406</sup>, ou encore du marché hebdomadaire<sup>407</sup>. Outre de nombreuses photographies de la maison de famille<sup>408</sup>, ses clichés donnent de précieuses informations lorsqu'ils sont pris dans les rues de la ville. Ainsi, on peut voir le passage disparu au-dessus de la rue de Somart<sup>409</sup> (fig. 46), le passage dit du Thouron<sup>410</sup> (fig. 47) ou encore le passage Lacassagne<sup>411</sup> (fig. 48). Le canal de la dérivation inférieure qui traverse le quartier du Bessarel fait l'objet de photographies donnant un instantané de ce quartier, largement modifié suite à l'inondation de 1930 (fig. 49 à 51)<sup>412</sup>. Des informations sont également fournies sur les anciens noms de rues, perpétuant un souvenir architectural ou renvoyant à une fonction particulière. Ainsi l'actuelle rue de Somart était la rue de la Juiverie<sup>413</sup>, tandis que la rue Rive-Valat s'appelait autrefois la rue Fouillon<sup>414</sup> (fig. 51), que la rue del Cluzel portait le nom de rue de l'Arceau Ménarée renvoyant à un passage au-dessus de la rue<sup>415</sup>, et que la rue Guillem Peyre était la rue du Poids en référence au local du poids public qui y était installé<sup>416</sup>.

#### Eugène Trutat (1840-1910) : un savant de passage à Saint-Antonin-Noble-Val.

Eugène Trutat est né en 1840 à Vernon dans l'Eure. Son père est affecté à Toulouse en tant qu'officier d'artillerie. C'est là qu'il réalisera une partie de ses études, avant de les poursuivre à Paris à la faculté de médecine et au Muséum d'histoire naturelle. Il participe à Toulouse à la création du Muséum d'histoire naturelle dans les années 1860 avant d'en devenir conservateur à partir de 1866. Il est président de la société de photographie de Toulouse et membre de la commission des monuments historiques de Toulouse. Il épouse en 1864 Caroline Cambe au château de Cornusson dans la commune de Parisot près de Caylus. Outre son intérêt pour la photographie, c'est également un pyrénéiste célèbre de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>417</sup>.

Ses premiers clichés, tout comme ceux d'Amélie Galup, datent de 1859. On estime qu'il fit plus de 15.000 clichés de divers formats et utilisant différents types de chambre. Le fonds photographique d'Eugène Trutat est conservé à Toulouse. Une partie, achetée à sa veuve par la ville de Toulouse en 1910, est conservée au Muséum d'histoire naturelle. Elle représente environ 14.000 plaques de verre et tirages. L'autre partie appartient depuis 1971 à l'association des « Toulousains de Toulouse et Amis du Vieux-Toulouse » qui en a remis la

---

<sup>406</sup> MAP, GLP00076 (1898, bal champêtre), GLP00136, GLP00137, GLP00138, GLP00189, GLP00220, GLP00680 (1896, fête votive à Saint-Antonin)

<sup>407</sup> MAP, GLP00194 (1895, place du Buoc à Saint-Antonin un jour de foire).

<sup>408</sup> Maison ID212 du catalogue. MAP, GLP00324, GLP00493 (1895), GLP00368, GLP00529, GLP00538 (1896), GLP00048, GLP00757 (1897), GLP00107 (1899).

<sup>409</sup> MAP, GLP00012 (1895, rue de la Juiverie).

<sup>410</sup> MAP, GLP00726 (1896).

<sup>411</sup> MAP, GLP00876 (1897).

<sup>412</sup> MAP, GLP00148 (1897, arceaux du Bessarel), GLP00149 (1897, moulin du Bessarel).

<sup>413</sup> MAP, GLP00012 (1895, rue de la Juiverie).

<sup>414</sup> MAP, GLP00901 (1897).

<sup>415</sup> MAP, GLP00117 (1899).

<sup>416</sup> MAP, GLP00190, GLP00355 (1895, ancienne rue du Poids, rue Guillem Peyre).

<sup>417</sup> Le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse lui a consacré en 2011 une exposition intitulée « Objectif Pyrénées, sur les traces d'Eugène Trutat ».

plus grande part à la bibliothèque municipale en 1974 (environ 4700 clichés dont ceux qui concernent Saint-Antonin-Noble-Val), tandis qu'environ 500 clichés ont été déposés aux Archives municipales en 2006. L'ensemble du fonds est aujourd'hui numérisé.

À Saint-Antonin-Noble-Val, il réalisa moins d'une vingtaine de clichés à l'intérieur de la ville et environ une dizaine dans les alentours immédiats (essentiellement rives de l'Aveyron et Roc d'Anglars). On distingue trois campagnes photographiques, la première en 1889, la seconde en 1895 et la dernière en 1904. Outre l'hôtel de ville<sup>418</sup>, les clichés concernent le rez-de-chaussée de la maison Bromet<sup>419</sup>, la rue Guillem Peyre<sup>420</sup>, la façade de la maison Marion<sup>421</sup>, ainsi que plusieurs vues du quartier du Bessarel<sup>422</sup>. Ces dernières révèlent l'aménagement des canaux, leur débouché à l'air libre ou les pontets qui les enjambent (fig. 52 et 53). De plus, sur ces clichés sont présentes certaines des tanneries détruites au XX<sup>e</sup> siècle. À l'extérieur de la ville, le pont sur l'Aveyron a également fait l'objet d'un cliché qui montre les berges non aménagées de la rivière<sup>423</sup> (fig. 54). Ces berges, où s'affairent des lavandières, sont également présentes sur deux autres photographies<sup>424</sup>. Enfin, deux vues générales sont prises depuis le sud sur la rive gauche de l'Aveyron<sup>425</sup>.

Les images fournies par ces deux photographes sont des témoignages uniques sur la physionomie de la ville avant les grands remaniements du XX<sup>e</sup> siècle.

### 2.2.2.3. *Les dessins d'architectes du XIX<sup>e</sup> siècle*

#### Un édifice exceptionnel : l'ancien hôtel de ville

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val a attiré l'attention de plusieurs architectes. Eugène Viollet-le-Duc a non seulement étudié le bâtiment mais a également procédé à sa restauration<sup>426</sup> et a ainsi certainement sauvé de la ruine cet édifice majeur. L'architecte le découvre en 1842 et le fait classer monument historique en 1846. Il mène une analyse minutieuse du bâtiment et dresse de nombreux croquis et relevés. Le premier projet de restauration que propose l'architecte est sobre et ne vise que la sauvegarde du bâtiment (fig. 55). Il est refusé par la Commission des Monuments historiques car jugé sans caractère. Le projet retenu est celui qui couronne l'édifice d'un beffroi inspiré des modèles toscans. Souvent décrié, ce beffroi a fait la fierté de la ville en devenant l'un de ses

---

<sup>418</sup> BM Toulouse, TRU B 768 (s.d.), TRU B 769 (1861), TRU B 786 (s.d.).

<sup>419</sup> Maison ID78 du catalogue. BM Toulouse, TRU C 1106 (1904).

<sup>420</sup> BM Toulouse, TRU C 1108 (1904).

<sup>421</sup> Maison ID51 du catalogue. BM Toulouse, TRU C 1110 (s.d.).

<sup>422</sup> BM Toulouse, TRU C 1107 (1895), TRU C 1111 (1895), TRU C 1112 (1904), TRU C 1113 (1904), TRU C 1114 (1904), TRU C 1115 (1904), TRU C 1116 (1904), TRU B 754 (1889).

<sup>423</sup> BM Toulouse, TRU C 1104 (1895).

<sup>424</sup> BM Toulouse, TRU C 1093, 1094, 1095, 1096, 1097 (1904) et TRU C 1099 (1895).

<sup>425</sup> BM Toulouse, TRU C 1105 (1904), TRU C 1088 (1904).

<sup>426</sup> Sur la restauration de l'hôtel de ville de Saint-Antonin voir Anne-Christine Bardinet-Caulliez, « La restauration de l'ancien Hôtel de ville de Saint-Antonin par Viollet-le-Duc », *Bulletin de la Société Archéologique*, 1973, p. 9-25 et Maurice Scellès, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, 1989, p. 44-120.

emblèmes (fig. 56). La construction neuve se distingue aisément du reste de l'édifice par l'emploi d'un appareil de pierre de taille plus claire. Les descriptions et les dessins qu'il a réalisés pendant l'étude et les travaux constituent aujourd'hui la principale source pour la connaissance de l'état de l'édifice avant sa restauration.

Les observations menées par Eugène Viollet-le-Duc inspirèrent les architectes Aymar Verdier et François Cattois pour leur *Architecture civile et domestique* paru en 1855<sup>427</sup>. Ils proposent en effet, en complément d'une étude architecturale, une planche représentant la façade principale de l'hôtel de ville après la restauration (fig. 57). Une seconde planche illustre en détail la claire-voie du premier étage.

#### Les autres dessins de Eugène Viollet-le-Duc

Eugène Viollet-le-Duc a réalisé d'autres observations dans les maisons de Saint-Antonin-Noble-Val. Il a dessiné la façade d'une maison médiévale<sup>428</sup> (fig. 58). Celle-ci a été identifiée et correspond aux n° 12 et 14 de la rue de la Pélisserie<sup>429</sup>. Cette maison a été très remaniée et il ne reste presque rien de ce que l'architecte a observé. Seul le rez-de-chaussée est resté intact. Dans les étages, des baies modernes ont remplacé les baies géminées. Celles-ci sont tout de même visibles à l'état de vestiges conservés dans la maçonnerie. L'architecte a notamment porté son attention sur les portes-bannes dont est dotée la maison et en propose une étude détaillée.

En arpentant les rues de la ville, l'architecte a observé de nombreux éléments architecturaux aujourd'hui disparus. C'est le cas d'une ouverture de boutique en arc surbaissé qui est actuellement inconnue à Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 59). À propos de cette arcade, il écrit :

« Déjà au XV<sup>e</sup> siècle, les marchands demandaient des jours plus larges sur la rue ; les boutiques ouvertes par des arcs plein cintre, en tiers point ou bombés, ne leur permettaient pas de faire des étalages aussi étendus. Les constructeurs civils cherchaient, par de nouvelles combinaisons à satisfaire ce besoin impérieux (...). Voici un exemple d'une de ces tentatives. C'est une boutique d'une des maisons de Saint-Antonin ; son ouverture n'a pas moins de 7 mètres ; sa construction remonte au XV<sup>e</sup> siècle. L'arc surbaissé obtenu au moyen de quatre cintres, et doublé dans les reins, simple en se rapprochant de la clef ; celle-ci est soulagée par une colonne. Quoique l'arc porte deux étages et un comble, il ne s'est pas déformé ; ses coupes sont d'ailleurs exécutées avec une grande perfection et la pierre est d'une qualité fort dure »<sup>430</sup>.

L'architecte a également eu l'occasion de pénétrer dans certaines maisons de Saint-Antonin-Noble-Val. Ainsi, deux cheminées ont retenu son attention. Elles datent toutes les deux du XV<sup>e</sup> siècle. Il en restitue l'état général (fig. 60) et en propose une rapide analyse :

« Il en existe deux forts précieuses, à cause de leur parfaite conservation, dans la petite ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) autrefois industrielle et riche, aujourd'hui réduite à l'état de

---

<sup>427</sup> Aymar Verdier et François Cattois, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance dessinée et décrite*, tome 1, Paris, 1855, p. 142-148, deux planches hors texte.

<sup>428</sup> Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1867, article « maison », p. 554-555, ill. 8-9.

<sup>429</sup> Maison ID110 du catalogue.

<sup>430</sup> *Ibid.*, article « boutique », p. 173-174.

bourgade. Les deux cheminées datent du XV<sup>e</sup> siècle ; la plus simple, celle que nous donnons se compose de deux pieds-droits en pierre et d'un manteau formé d'un châssis de bois recouvert de plâtre mouluré et sculpté. La hotte est hourdée également et plâtrée sur planches de chêne. (...) L'autre cheminée de Saint-Antonin est construite de la même manière ; mais elle est couverte d'une profusion d'ornements sculptés dans le plâtre et de moulures »<sup>431</sup>.

L'identification d'une maison dessinée par les architectes Aymar Verdier et François Cattois<sup>432</sup>

Le tome 2 de l'*Architecture civile et domestique...* de Aymar Verdier et François Cattois dispose lui aussi d'une planche représentant une façade d'une maison de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>433</sup> (fig. 61). Sur la même planche sont également figurées des maisons du XIII<sup>e</sup> siècle de Provins, Vitteaux et Charlieu. L'identification de la maison de Saint-Antonin-Noble-Val s'est révélée délicate. En effet, la version proposée ici donne une large place à la restitution. Afin de pouvoir retrouver la maison représentée sur cette planche, il a fallu faire appel à un croquis dessiné sur un carnet de notes conservé à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine<sup>434</sup> (fig. 62). Ce dernier semble correspondre aux éléments encore visibles au moment de la prise de notes. Ainsi, on voit trois baies géminées au lieu des six dessinées sur la planche finale. Ce croquis figure également des détails d'éléments végétaux sculptés à la retombée des baies géminées. Ce sont ces détails qui ont permis d'identifier la maison en question. Il s'agit du n° 3 rue des Grandes Boucheries<sup>435</sup>. Lors d'une mission de terrain, des photographies de détail ont été réalisées à l'aide d'une perche<sup>436</sup> et ont révélé la présence de petits éléments sculptés au niveau des baies géminées et sur un bloc en remploi. Ces sculptures étaient inconnues avant l'utilisation de ce système de photographie car elles sont de petite taille et sont placées en hauteur dans une rue très étroite et sur une façade très remaniée. En effet, cette dernière n'apparaît plus comme sur le croquis des architectes, seul le rez-de-chaussée n'a que peu été modifié. Dans les étages, seul l'angle des premier et deuxième étages est encore en place. C'est justement ce qui a rendu difficile l'identification de la maison, l'attention s'étant portée sur les oculi pour reconnaître la maison, or ceux-ci ont totalement disparus.

### 2.3. Les sources archéologiques

Étant donné les délais impartis pour la réalisation d'une thèse de doctorat, je n'ai pas mené de fouille archéologique dans le cadre de cette étude. J'ai procédé à des analyses du bâti et au réexamen de données de fouilles anciennes, ainsi qu'à des observations ponctuelles lors de suivis de travaux. La maison médiévale n'est pas l'objet même de cette étude, mais

<sup>431</sup> *Ibid.*, article « cheminée », p. 324.

<sup>432</sup> Je tiens à remercier Pierre Garrigou-Grandchamp, avec qui nous avons pu élucider ce mystère lors d'une de nos discussions.

<sup>433</sup> Aymar Verdier et François Cattois, *Architecture civile et domestique... op. cit.*, tome 2, Paris, 1855, planche hors texte.

<sup>434</sup> MAP, 0080/112/2005.

<sup>435</sup> Maison ID151.

<sup>436</sup> Cf. infra, chapitre « 3.1.1.2. L'étude des façades » de la partie 1.

elle en constitue une des matières premières. L'archéologie du bâti est donc l'une des sources principales de cette recherche.

### 2.3.1. L'archéologie du bâti

#### 2.3.1.1. Les investigations du service de l'Inventaire

Le département du Tarn-et-Garonne a été retenu comme département-pilote en 1968 par la commission nationale de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Lors de la création, en 1975, de la commission régionale de l'Inventaire, ce département a été reconnu comme prioritaire en raison de la présence de plusieurs grandes zones patrimoniales. De 1980 à 1986, le service de l'Inventaire a mené une enquête systématique dans les 16 communes qui composent les cantons de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, dans le but de recenser « les édifices, entiers ou ruinés, de tous âges, publics ou privés, monuments culturels de renom ou demeures anonymes, qui peuvent témoigner de l'activité et de la créativité des communautés anciennes, rurales ou urbaines »<sup>437</sup>. Une documentation scientifique, composée de photographies et de relevés graphiques, a été constituée en parallèle d'investigations dans les sources archivistiques. Cette enquête a fait l'objet, en 1993, d'une publication sous la forme d'un ouvrage de synthèse intitulé *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne, le patrimoine de deux cantons aux confins du Quercy et du Rouergue*<sup>438</sup>. Dans le cadre de cette enquête, environ 120 maisons contenant des vestiges médiévaux ont été recensées<sup>439</sup> (fig. 63). Ce recensement se fonde sur le repérage de certains éléments susceptibles d'être rattachés au Moyen Âge. C'est le cas des grandes arcades couvertes par des arcs brisés, des fenêtres jumelées, des croisées, de l'appareil en pierre de taille ou encore des cordons moulurés. Au sein de ce corpus, 22 maisons ont fait l'objet d'une étude monographique.

Une seconde campagne d'inventaire exhaustif du patrimoine de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val a été entreprise dans le but de compléter et d'actualiser la première étude, principalement en milieu rural. À cette occasion, 1332 notices ont été créées dont certaines sont accompagnées de datations dendrochronologiques. Ce travail, publié en 2010, s'intéresse à l'habitat tant rural qu'urbain<sup>440</sup>.

Les données produites par le service de l'Inventaire sont accessibles par l'intermédiaire de ces deux publications ainsi que sur Internet grâce aux bases de données Mérimée, Mémoire et Palissy<sup>441</sup>, ainsi que sur le portail Midi-Pyrénées<sup>442</sup>. Il s'agit d'un travail

---

<sup>437</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 8.

<sup>438</sup> *Ibid.*

<sup>439</sup> On regrette l'absence d'un catalogue index qui aurait recensé l'ensemble des maisons repérées, comme Maurice Scellès l'a fait dans l'ouvrage *Cahors. Ville et architecture civile au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1999, p. 227-244.

<sup>440</sup> Alexia Aleyrangués et Diane Joy, *Saint-Antonin-Noble-Val, Ville et hameaux*, Castanet-Tolosan, 2010.

<sup>441</sup> [www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine](http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine)

<sup>442</sup> [www.patrimoines.midipyrenees.fr](http://www.patrimoines.midipyrenees.fr)

important qui n'est toutefois pas exhaustif en ce qui concerne la ville. Ce recensement évolue presque à chaque visite de l'intérieur des maisons de Saint-Antonin-Noble-Val. En effet, cet inventaire s'est essentiellement concentré sur l'étude des façades, l'accès aux intérieurs n'étant pas toujours aisé.

### 2.3.1.2. *L'atelier de l'école de Chaillot*

Les élèves architectes de la promotion 2010-2012 du diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention « architecture et patrimoine » de l'école de Chaillot ont participé, en octobre 2011, à des ateliers leur permettant de mettre en pratique les savoirs, méthodes et techniques qu'ils ont acquis tout en se confrontant aux réalités de terrain. L'un de ces ateliers s'est déroulé à Saint-Antonin-Noble-Val et a porté plus particulièrement sur un immeuble de la rue de la Pélisserie (ID109) et une maison de la rue Cayssac (ID13). À cette occasion, plusieurs relevés – plans et élévations – et une observation fine des vestiges conservés en élévation ont été réalisés, donnant lieu à des documents de qualité, bien que la plupart soient plus proche d'un croquis à finalité artistique que d'un véritable relevé scientifique (fig. 64). Les résultats de cet atelier ont été présentés publiquement à Saint-Antonin-Noble-Val en juillet 2012, puis à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris durant l'automne suivant<sup>443</sup>. Un fascicule est maintenant disponible à l'office du tourisme. À partir de ces observations, plusieurs réflexions ont été menées, conduisant l'équipe à proposer des hypothèses sur l'organisation urbaine du milieu du Moyen Âge. À une échelle plus réduite, ils ont analysé les différents matériaux et principes constructifs mis en œuvre dans la maison n° 10 rue de la Pélisserie (ID109), avant d'en lister les pathologies pour enfin proposer une restitution des remaniements successifs qu'elle a subis, cela en vue de suggérer un projet d'aménagement permettant la conservation de cet édifice.

### 2.3.1.3. *Un corpus enrichi mais toujours loin de l'exhaustivité*

Malgré les 120 maisons contenant des vestiges médiévaux et modernes, repérées par le service de l'Inventaire, le corpus est loin d'être exhaustif. Ma connaissance de la ville m'a conduite à compléter cet état des lieux et à réactualiser la documentation. Cette approche est passée par l'analyse des façades mais également par l'étude de l'intérieur de certaines maisons. Soixante-seize maisons ont donc été visitées<sup>444</sup>, révélant des indices plus ou moins importants. Cette approche s'est révélée riche et est venue compléter utilement celle menée par le service de l'Inventaire qui s'était concentré sur l'extérieur des maisons. Plusieurs thématiques ont ainsi pu être abordées. La question de l'approvisionnement en eau des

---

<sup>443</sup> Une partie de ces travaux est présentée dans l'ouvrage publié à l'occasion des 125 ans de l'École de Chaillot : Florence Contenay, Benjamin Mouton, et Jean-Marie Pérouse de Montclos, *L'École de Chaillot : une aventure des savoirs et des pratiques*, Paris, 2012, p. 176.

<sup>444</sup> Je renouvelle mes remerciements à tous les saint-antoninois qui m'ont ouvert les portes de leurs maisons, garages, cours et jardins.

habitants a été en partie résolue par la découverte de 14 puits privés au sein des maisons ou des jardins<sup>445</sup>. De même, l'identification de plusieurs latrines médiévales a permis d'appréhender l'ampleur du réseau hydrographique souterrain, notamment dans la partie orientale de la ville pour laquelle l'importance de ce réseau était insoupçonnée. Les connaissances concernant les remparts, dont la destruction a été ordonnée à la suite du siège de 1622, ont également progressé par la découverte de portions conservées par endroits et réutilisées comme fondation dans des rez-de-chaussée. Des découvertes isolées se sont également révélées essentielles pour la compréhension de l'organisation de certains îlots. Enfin, du lapidaire – fragments de chapiteaux, modillons, colonnettes, cordons d'appui et d'imposte, meneaux – conservé dans des maisons particulières, en remploi ou en élément de décoration, a pu être étudié et vient enrichir le corpus saint-antoninois.

Cette approche a amené un grand nombre d'informations inédites concernant l'architecture saint-antoninoise. D'autres aspects ont bénéficié de l'apport de l'archéologie, cette fois-ci en sous-sol, par l'intermédiaire d'une fouille de sauvetage ou de suivis de travaux. Ces données inédites participent à la connaissance de l'organisation de la ville médiévale et de son réseau hydrographique.

### **2.3.2. L'archéologie du sous-sol**

Saint-Antonin-Noble-Val conserve un nombre considérable de vestiges médiévaux. Au contraire des élévations, le sous-sol de la ville est très peu documenté. L'archéologie programmée n'est intervenue sur la commune que pour l'étude de grottes occupées pendant la Préhistoire. C'est une des raisons pour lesquelles la période antique est méconnue sur ce territoire, or on a vu qu'il n'était pas dénué d'occupations antiques d'importance. À l'intérieur de la ville, l'archéologie préventive n'a pas non plus souvent été sollicitée. Un accord entre la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val et l'université de Toulouse 2 Le Mirail a permis à Serge Robert<sup>446</sup> en 1987 de mener des sondages sur la promenade des Moines, à l'emplacement de l'ancienne abbaye bénédictine<sup>447</sup>. Ce type d'opération de sauvetage n'a pas été reproduit. La même année, Serge Robert a eu l'opportunité d'effectuer des observations lors de travaux dans la partie orientale de la ville. J'ai fait de même en 2012, lors de l'aménagement de la place du Four Neuf. L'absence de suivi archéologique systématique a certainement conduit à la destruction de vestiges avant qu'ils ne puissent être documentés. Fort heureusement, une zone de saisine a été mise en place par le SRA en octobre 2012 et permettra un meilleur suivi archéologique et des fouilles préventives dès que des travaux y seront entrepris.

---

<sup>445</sup> Cf. infra, chapitre « 3.1.2.1. Des puits privés » de la partie 3.

<sup>446</sup> Ancien maître de conférences à l'université Toulouse 2 Le Mirail.

<sup>447</sup> Voir la notice dans le tome 2 du volume 3.

Cette recherche doctorale a nécessité l'exploitation d'une documentation riche et hétérogène. Cette hétérogénéité porte sur la nature des sources, leur support, tout autant que sur leur finalité. Par conséquent, le traitement de ces données a été complexe et adapté à chaque type d'information afin d'en extraire des métadonnées concernant le fait urbain. Un certain nombre de précisions concernant la méthode élaborée pour collecter et traiter ces sources doit donc être formulé.



### 3. Les enjeux de la pluridisciplinarité

#### 3.1. Le traitement des sources archéologiques

L'étude architecturale des maisons a pris plusieurs formes, de la description, au relevé pierre à pierre en passant par la photographie thermique.

##### **3.1.1. L'étude des maisons**

###### *3.1.1.1. Les limites de l'élaboration d'un corpus initial*

Les maisons saint-antoninoises étaient partiellement documentées, notamment par le service de l'Inventaire. J'ai poursuivi moi-même ces investigations par l'étude de plusieurs maisons, soit parce que le travail du service de l'Inventaire était trop succinct pour répondre aux questions que je me posais, soit parce que les observations que j'ai menées à l'intérieur de ces maisons avaient soulevé des interrogations inattendues qui nécessitaient une relecture de la façade. Face à l'impossibilité d'étudier l'ensemble de la ville, un corpus de maisons a été élaboré afin de cibler l'étude architecturale.

Une série d'îlots ou groupes de maisons répartis sur l'ensemble de la ville a été sélectionnée afin de bénéficier d'éclairages sur la totalité de l'espace urbain (fig. 65 et 66). Le choix d'un premier secteur (îlot D5), au nord de la ville, a été dicté par les observations archéologiques menées lors des travaux dans la rue du Four Neuf<sup>448</sup>. Cet îlot, d'une petite dizaine de maisons, borde la rue Droite. Le second secteur (îlots C1 et C6), au nord-est, a été sélectionné en partie pour sa proximité avec la place du marché et l'ancien hôtel de ville. Cet îlot est intéressant pour son parcellaire rayonnant et la présence de la rue commerçante de la Pélisserie. L'îlot J1 a été retenu pour sa proximité avec l'Aveyron qui a suscité une activité artisanale. Son parcellaire laniéré perpendiculairement au cours d'eau a également retenu mon attention. Les îlots K5 et K6 correspondent à l'emplacement de la boucherie, installée au XIV<sup>e</sup> siècle, qui plus est à proximité de l'abbaye. Enfin, l'îlot E7, comprenant l'ancien hôtel de ville et la maison Muratet, a été étudié par Cécile Gloriès<sup>449</sup>. L'analyse menée par cette dernière a servi de point de comparaison avec les autres îlots.

Le choix de travailler sur ces secteurs restreints a été fait au commencement de la thèse, avant l'analyse menée par les graphes<sup>450</sup>. Le but étant de croiser l'approche archéologique avec la modélisation par les graphes, j'ai cherché à appliquer cette dernière méthode sur les îlots retenus. Il est très vite apparu que si les dimensions de ces îlots étaient propices à une approche archéologique, elles ne l'étaient pas pour une étude à partir des sources fiscales. En effet, un petit nombre de parcelles, ne permet pas toujours de percevoir des dynamiques. J'ai

---

<sup>448</sup> Voir la notice correspondante dans le tome 2 du volume 3.

<sup>449</sup> Cécile Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain... », *op. cit.*, p. 47-91.

<sup>450</sup> Cf. infra, chapitre « 3.3.3.3. Des secteurs restreints » de la partie 1.

donc travaillé sur les données fiscales de secteurs plus importants, les moulons A, K, M et S<sup>451</sup> (fig. 66). L'étude de la morphologie de la ville a d'autre part pointé des secteurs particuliers, la rue de la Pélisserie et la partie ouest de la rue Droite par exemple, où le parcellaire révèle des indications sur le développement de la ville. Il est donc apparu au cours de mon travail que les îlots sélectionnés au départ ne se prêtaient pas idéalement au croisement des sources et des approches. L'étude des maisons a donc été étendue au-delà des secteurs préalablement définis.

### *3.1.1.2. L'étude des façades*

#### L'enregistrement des données

Les maisons appartenant au corpus initial ainsi que d'autres habitations remarquables ont fait l'objet d'une étude attentive des vestiges conservés en façade. Pour cela, une fiche a été réalisée afin d'enregistrer l'ensemble des informations (fig. 67 et 68). Cette fiche d'enregistrement reprend une partie des champs présents dans les fiches de recensement du service de l'Inventaire afin de conserver le même type d'enregistrement<sup>452</sup>. Le recto contient tout d'abord une série de champs permettant de renseigner l'identité de la parcelle puis sa datation. Un champ permet ensuite d'inventorier les données historiques relatives à cette maison, de même que les références bibliographiques associées. Vient ensuite une série de cases destinées à la description architecturale de la façade. Au verso, outre un espace dédié aux croquis<sup>453</sup>, un champ libre permet de rédiger une rapide synthèse. Le contenu de ces fiches est ensuite intégré dans une base de données<sup>454</sup>. Celle-ci a servi à construire le catalogue fourni dans le volume 3.

Outre les croquis à l'échelle réalisés pour certaines maisons, la façade de la maison ID151, sise au numéro 3 rue des Grandes Boucheries, a fait l'objet d'un relevé pierre à pierre réalisé à l'aide d'une station totale<sup>455</sup>. Il s'agit d'une des rares maisons en moyen appareil de pierre de taille qui n'avait pas fait l'objet d'un relevé photogrammétrique par le service de l'Inventaire.

#### Une couverture photographique adaptée

En parallèle de cette prise de note, une importante couverture photographique a été réalisée. Afin de pallier l'étroitesse des rues de la ville et donc le manque de recul et ainsi éviter au maximum les déformations des photographies, certains édifices ont été photographiés depuis les fenêtres de maisons situées en face. Mais c'est surtout l'utilisation d'une perche télescopique qui a permis de produire des photos de qualité (fig. 69). Une

---

<sup>451</sup> Le choix de ces secteurs est explicité plus loin (chapitre « 3.3.3.3. Des secteurs restreints »).

<sup>452</sup> La principale évolution réside dans l'ajout de champs permettant de décrire spécifiquement les fenêtres, portes et arcades et à un large espace destiné à des croquis.

<sup>453</sup> L'ensemble des croquis ont été réalisés à l'échelle. Les mesures ont été prises à l'aide d'un télémètre laser ou d'un mètre ruban.

<sup>454</sup> Le logiciel File Maker Pro 10 a été utilisé.

<sup>455</sup> Ce relevé a été réalisé sous la conduite de Julie Labussière.

nacelle en aluminium a été conçue pour recevoir un petit appareil photo numérique, une caméra permettant de cadrer les photos grâce à un retour vidéo au sol et un servomoteur pour déclencher à distance<sup>456</sup>. L'ensemble est placé à l'extrémité d'une pique de mesure télescopique de 10 m. Il est ainsi possible de photographier les éléments architecturaux situés en hauteur, sans déformation autre que celle provoquée par la lentille de l'appareil. Cette couverture photographique n'a pas eu qu'une vocation esthétique, elle a par moment permis de repérer des indices importants concernant la compréhension de l'évolution architecturale des maisons ou le décor des façades<sup>457</sup>.

#### La photographie thermique

Une caméra thermique a été utilisée pour détecter des éléments architecturaux dissimulés sous des enduits contemporains de chaux ou de ciment<sup>458</sup>. En effet, les façades ont souvent fait l'objet de réaménagements consistant par exemple à boucher certaines fenêtres médiévales. Ce type de modification architecturale est aisément repérable sur les façades en pierres apparentes. La lecture archéologique de celles-ci permet alors de documenter les états successifs de la maison. Mais lorsqu'elles sont recouvertes de crépi, ces informations ne sont plus accessibles (fig. 70).

La prospection thermique repose sur le principe selon lequel il existe des différences de température en fonction des matériaux et de l'épaisseur des murs. Le bois et le mortier par exemple disposent d'une inertie thermique plus faible que la pierre. La caméra utilisée est d'une résolution de 640 x 480 pixels et permet la détection de différence de température de l'ordre de 0,04°C. Certains moments de la journée sont plus propices que d'autres pour détecter ces phénomènes. Ainsi, en hiver, le matin lorsque le soleil commence à toucher les façades, celles-ci se réchauffent de manière différentielle. De même, si l'intérieur de la maison est chauffé, les structures en bois apparaissent plus chaudes que le remplissage en tuf, brique ou torchis. Malgré tout, l'ensemble des enduits et crépis ne se prête pas à cette approche, notamment lorsqu'ils ne sont pas homogènes.

La prospection thermique menée sur les façades enduites de Saint-Antonin-Noble-Val a révélé la présence de baies géminées et de croisées ainsi que de cordons d'appui ou d'imposte en partie bûchés (fig. 70). Il a également été possible de déterminer le type de construction de la façade (pan-de-bois, moellons, appareil de pierre de taille) ou encore de révéler la présence d'un rehaussement du toit d'une maison. Il s'agit de données inédites, inaccessibles par une approche classique.

---

<sup>456</sup> Je salue à cette occasion l'ingéniosité de Nicolas Clément qui, en s'inspirant de la nacelle de la perche télescopique disponible sur la plateforme technique Terrae, a conçu ce système.

<sup>457</sup> Cette méthode a conduit à l'identification de la façade dessinée par les architectes Verdier et Cattois (ID 151).

<sup>458</sup> Il s'agit de la caméra thermique Flir T620 de la plateforme technique Terrae.

### La mesure des largeurs de façade

La mesure des largeurs de façades a été réalisée pour voir si cela permettait de déterminer des modules pouvant traduire un découpage raisonné de l'espace<sup>459</sup>. Faut de temps, ce protocole n'a pas été systématique. Toutes les façades des maisons faisant l'objet d'une notice dans le volume 3 ont été mesurées. Certains secteurs présentaient sur les plans une régularité apparente, notamment de part et d'autre de la rue de la Pélisserie et dans le moulon M. Dans ces deux cas, les mesures ont été prises sur le terrain pour préciser l'observation faite sur les plans. En effet, s'il est plus juste de mesurer la largeur des façades directement sur place plutôt que sur un plan cadastral, souvent faux, il faut rester prudent quant aux mesures obtenues car il n'est pas toujours aisé d'identifier la limite entre deux maisons à l'extérieur. L'absence de mesure systématique sur l'ensemble de la ville empêche pour le moment de mener des comparaisons avec d'autres agglomérations<sup>460</sup>.

### La difficile datation des maisons

Au repérage effectué par le service de l'Inventaire, mes recherches ont permis d'ajouter une centaine de maisons contenant des vestiges médiévaux, portant le corpus à un total de 228 maisons (fig. 71). Le volume de catalogue présente une notice pour chaque maison dont les vestiges sont significatifs et susceptibles de renseigner la problématique développée dans le cadre de cette thèse, soit 107 notices (fig. 71). Les maisons qui ont été laissées de côté ne renferment le plus souvent qu'une arcade au rez-de-chaussée ce qui ne justifiait pas la création d'une notice dans ce catalogue.

J'ai essayé autant que possible de proposer une datation des maisons étudiées. Hormis deux maisons pour lesquelles la datation est assurée<sup>461</sup>, les fourchettes chronologiques des autres maisons étudiées sont relativement larges et basées sur une analyse stylistique. Afin de dater les maisons que j'ai ajoutées au corpus, je me suis en grande partie appuyée sur les critères typologiques élaborés par le service de l'Inventaire<sup>462</sup>. Ceux-ci reposent essentiellement sur la forme et le décor des fenêtres qui ont évolué rapidement<sup>463</sup>. Quelques cas sont restés cependant insolubles en l'état des connaissances.

---

<sup>459</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier...* op. cit., p. 172-183

<sup>460</sup> Parmi les agglomérations ayant fait l'objet de mesures systématiques des largeurs de maisons, on peut citer Lézat, Simorre, Sorèze et Saint-Savin-de-Lavedan (Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier...* op. cit., p. 178-179) et Cluny (Pierre Garrigou-Grandchamp, Michael Jones, Gwyn I. Meirion-Jones, et Jean-Denis Salvègue, *La ville de Cluny et ses maisons XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997, p. 89-90).

<sup>461</sup> Il s'agit de l'ancien hôtel de ville (ID4) daté du milieu du XII<sup>e</sup> siècle grâce à son décor sculpté et de la maison ID70 datée de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle grâce à la présence des armoiries du comte de Toulouse Raymond VII sur son décor peint.

<sup>462</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val...* op. cit., p. 213-243.

<sup>463</sup> Gilles Séraphin, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I...* op. cit., p. 145-201.

### *3.1.1.3. Des indices à l'intérieur des maisons pour la compréhension du bâti médiéval*

Près de 80 maisons ont été visitées intégralement ou en partie (fig. 72). Il a fallu renoncer à étudier l'intérieur de plusieurs maisons, pourtant prometteuses en façade, en raison de l'absence des propriétaires. En effet, de nombreuses maisons sont des résidences secondaires et d'autres, dont les propriétaires sont inaccessibles, ne sont pas occupées.

À l'intérieur des maisons, mon approche a consisté à repérer d'une part des équipements domestiques médiévaux de type cheminée, latrines, évier, placard, mais également des indices renseignant sur les dispositions d'origine du tissu urbain, comme des rues ou des carrefours aujourd'hui disparus ou des relations de chronologie relative entre les bâtiments. Mon intérêt s'est également porté sur la relation entre les maisons et le réseau hydrographique, par la présence de latrines et d'éviers débouchant dans les canaux souterrains mais aussi par des accès directs à ces canaux depuis le rez-de-chaussée. Un inventaire des puits privés a également été entrepris. Ainsi, un grand nombre de photographies et de croquis à l'échelle a été réalisé<sup>464</sup>. Les observations faites sur place ont été transcrites sur papier libre, le type d'informations recueillies étant trop aléatoire pour être intégré dans une fiche. Au sein de la base de données, elles ont principalement été intégrées dans le champ « commentaire descriptif ». Quelques maisons ont également révélé des vestiges de fortification ou encore la présence de décors peints ou sculptés.

Même en l'absence de fouilles dans le cadre de cette thèse, l'approche archéologique ne s'est pas limitée à l'étude des maisons. En reprenant des données anciennes et en effectuant un suivi de travaux, j'ai documenté d'autres composantes morphologiques de la ville.

### **3.1.2. Le réexamen des données anciennes**

La présentation qui est faite ici est succincte, elle retrace les conditions de découvertes et les principales conclusions. Les notices de sites fournies dans le volume 3, permettent d'aller plus loin.

#### *3.1.2.1. Une fouille de sauvetage sur un secteur sensible : premières informations sur l'abbaye*

D'un point de vue architectural, l'abbaye n'était connue que par le biais de quelques éléments lapidaires, dont des sculptures rattachés au XII<sup>e</sup> siècle (fragments de bas-relief et chapiteaux). Les textes ne sont pas non plus d'un grand secours pour la connaissance de l'organisation spatiale de l'établissement conventuel. Seul un plan du XVIII<sup>e</sup> siècle documente l'emplacement des vestiges d'une partie de ces bâtiments.

---

<sup>464</sup> Il ne s'agit en effet pas à proprement parler d'archéologie du bâti. Des croquis métrés ont été réalisés à plusieurs reprises et reproduits à l'échelle lors de la mise au propre. Ces croquis complètent utilement la couverture photographique qui ne rend pas toujours compte de l'ensemble d'un bâtiment

Dans le cadre d'une opération de sauvetage urgent<sup>465</sup>, Serge Robert a mené une fouille archéologique à l'emplacement du chœur de l'abbatiale et du cimetière (fig. 73). Durant trois semaines en décembre 1987 il a effectué de petits sondages aux endroits où devaient être plantés des arbres sur l'ensemble de l'esplanade. Suite à la découverte de vestiges importants dans la partie occidentale, il a fait le choix de réaliser un grand sondage d'environ 167 m<sup>2</sup>. Ce dernier a permis la mise au jour de plusieurs structures maçonnées correspondant à différents états du chevet de l'abbatiale et à une chapelle adjacente. Un grand nombre de sépultures a également été dégagé, se répartissant en trois principales phases entre le milieu du Moyen Âge et la période Moderne. D'autre part cette étude a confirmé la destruction de l'église abbatiale au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, lors des guerres de Religion.

Serge Robert avait l'ambition de poursuivre ces recherches sous la forme d'un chantier école dans le cadre de fouilles programmées. Ce projet n'a pas pu voir le jour. Les sondages ont été rebouchés un an plus tard et l'aménagement de l'esplanade n'a été qu'en partie réalisé.

Mon travail a consisté à réexaminer les données issues de cette fouille. Le rapport de fouille n'a pas été déposé au SRA. Toutefois, Serge Robert m'a donné accès au volume d'illustrations. Il a ainsi été possible de vectoriser les plans afin de comprendre l'organisation générale du site. D'autre part, j'ai étudié le mobilier déposé au musée municipal de Saint-Antonin-Noble-Val en juin 2013. Il est en majorité associé aux sépultures, il s'agit de bagues en alliage cuivreux et de ferrets de bourdon de pèlerins. Des tessons de céramique ont également été étudiés. Bien que sortis de leur contexte stratigraphique<sup>466</sup>, certains éléments apportent des indices sur une occupation ancienne.

### *3.1.2.2. Le suivi de travaux autour de la place du Mazel Vielh*

Les liens que Serge Robert avait noués avec la municipalité de Saint-Antonin-Noble-Val à l'occasion des fouilles sur la promenade des Moines lui permirent la même année de pouvoir suivre les travaux réalisés dans le secteur de la place du Mazel\* Vielh. Des tranchées E.D.F. ont été creusées dans les rues de Cayssac et des Carmes et à travers les places du Buoc et du Mazel Vielh (fig. 73).

Dans le volume d'illustrations du rapport de la fouille de la promenade des Moines, l'archéologue fournit quelques photographies et relevés réalisés dans ces tranchées. Un canal d'orientation est-ouest qui suit la rue de Cayssac et s'appuie contre les bâtiments qui s'alignaient au sud a été mis en évidence. Je ne dispose pas de données sur la relation chronologique entre ces maisons et le canal. Il est possible qu'il s'agisse d'un égout médiéval, contemporain du reste du réseau souterrain de la ville. Plusieurs maisons de cette rue disposent de latrines dont ce canal devait être le collecteur. Mais, à l'aide des coupes et

---

<sup>465</sup> Il s'agissait d'aménager la promenade des moines, notamment avec la plantation d'arbres et l'enfouissement de réseaux électriques. Ces aménagements devaient atteindre une profondeur de 1,5 m à 2 m.

<sup>466</sup> En effet, j'ai eu accès aux coupes et aux plans mais pas à la liste des unités stratigraphiques.

des photographies réalisées sur place au moment des travaux, on dispose d'une bonne connaissance de la construction de ce canal. Dans la rue des Carmes, aucun canal n'a été observé, mais le repérage de murs permet d'avancer l'hypothèse de la présence de maisons plus anciennes. J'ai étudié le mobilier issu de ces sondages qui appartient essentiellement à la période Moderne<sup>467</sup>.

La découverte d'un canal dans la rue de Cayssac est importante pour l'étude du réseau hydrographique de Saint-Antonin-Noble-Val. En effet, à l'est de la dérivation supérieure, il n'existe aucun canal à ciel ouvert. Des travaux de ce type sont la seule opportunité de documenter ces égouts. C'est ainsi que j'ai été amenée à étudier d'autres canaux médiévaux souterrains.

### 3.1.3. La production de nouvelles données

#### 3.1.3.1. Un espace voûté au débouché du pont sur l'Aveyron

En 1983, des travaux visant à enterrer des câbles téléphoniques dans la rue du Pont ont mis au jour une arche appartenant au pont sur l'Aveyron<sup>468</sup> (fig. 73). Cette dernière a très certainement été enterrée vers 1820, au moment de la construction de la route d'Albi (actuel boulevard des Thermes). Cette arche n'enjambait pas la rivière mais une petite rue qui reliait la partie en contrebas, à l'ouest du pont, à la rue Basse du Temple, à l'est. En août 2013, j'ai pu accéder à cet espace sous la rue, par l'intermédiaire d'une trappe, grâce aux services techniques municipaux. Ainsi, une étude attentive des vestiges conservés a révélé la présence non seulement de cette ancienne arche, mais également d'un canal souterrain orienté nord/sud et de vestiges appartenant peut-être à un premier état de ce pont.

#### 3.1.3.2. Les travaux de la rue du Four du Neuf en 2012

Dans le courant du mois de janvier 2012, l'aménagement d'un square dans la rue du Four Neuf, à l'emplacement de l'ancien four<sup>469</sup>, a entraîné la reprise du réseau d'évacuation des eaux de pluie et d'infiltration dans ce secteur (fig. 73). Pour cela, d'anciens canaux souterrains ont été dégagés puis curés pour l'installation de tuyaux de PVC. Ma présence fortuite au moment de ces travaux m'a donné l'occasion, non pas de mener un véritable suivi archéologique<sup>470</sup>, mais de réaliser un certain nombre d'observations, assorties de photographies et de relevés. Plusieurs tranchées ont été réalisées à la pelle mécanique pour les travaux. J'ai procédé à l'étude de deux d'entre elles, en rafraîchissant les bermes. Ces observations ont apporté des informations importantes quant à la construction de ces canaux et ont permis de comprendre une partie de l'organisation du réseau hydrographique

---

<sup>467</sup> Le mobilier est également déposé au musée municipal de Saint-Antonin.

<sup>468</sup> Maurice Massal, « La sixième arche », *BSAVSA*, 1983, p. 71-74.

<sup>469</sup> Parcelle n° 1066 du cadastre actuel.

<sup>470</sup> Avec la mise en place par le SRA d'une zone de protection autour de Saint-Antonin depuis octobre 2012, ce type de découverte bénéficiera à l'avenir d'un véritable suivi archéologique.

souterrain de cette zone. En ce qui concerne la datation de l'utilisation de ces canaux, une chronologie relative a été établie avec les maisons qui bordent ces canaux et du mobilier céramique a été prélevé et étudié permettant d'avancer que le XIII<sup>e</sup> siècle constitue un *terminus ante-quem*.

### 3.1.3.3. Les tanneries

Le quartier artisanal de Saint-Antonin-Noble-Val, à l'ouest, dans la partie la plus basse de la ville, est bien identifié, tant par les plans et les cartes postales anciens que par les sources écrites qui mentionnent la présence de tanneries dès le XIV<sup>e</sup> siècle. D'un point de vue archéologique, trois tanneries sont en partie conservées aujourd'hui. La première, située sur la rive gauche de la dérivation inférieure de la Bonnette a été acquise par la mairie et est incluse dans le parcours touristique de la ville<sup>471</sup>. Datée du XIV<sup>e</sup> siècle, elle conserve ses cuves en pierre et un système complexe pour l'utilisation de l'eau dans la tannerie. Dans le cadre de mes recherches, j'ai réalisé un plan au 1/50<sup>e</sup> de ces aménagements ainsi qu'une série de photographies générales, zénithales et de détail.

La seconde tannerie conservée a elle aussi été acquise par la mairie plus récemment et a été aménagée en jardin, dans le but de valoriser cette partie de la ville<sup>472</sup>. Avant cette mise en valeur, qui occulte une partie des vestiges, j'ai réalisé un relevé en plan au 1/50<sup>e</sup> et une couverture photographique. Le dernier état de cette tannerie est plus récent, les cuves en briques permettent de la rattacher aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Des états antérieurs ont pu être repérés ponctuellement. Des cartes postales anciennes illustrent les étages en pan de bois du bâtiment qui s'est écroulé au XX<sup>e</sup> siècle.

Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier la dernière tannerie conservée car elle appartient à un particulier qui a entrepris des travaux de restauration en 2007<sup>473</sup>. Ces derniers sont interrompus. Une habitante de Saint-Antonin-Noble-Val m'a signalé la présence de cuves circulaires au rez-de-chaussée.

### 3.1.4. Les prospections

#### 3.1.4.1. L'étude du réseau hydrographique

Le suivi des travaux dans la rue du Four Neuf a apporté des informations inédites sur l'organisation du réseau hydrographique et son articulation avec les maisons de cette partie de la ville<sup>474</sup>. Certains indices ont également été découverts lors de l'étude de l'intérieur des maisons. Les relations établies à cette occasion avec les habitants de Saint-Antonin-Noble-Val ont également poussé ces derniers à me faire part de leurs souvenirs à propos de l'existence de certains canaux. Il s'agit d'enquêtes orales relatant des effondrements de

---

<sup>471</sup> ID163, parcelle n° AC197 du cadastre actuel.

<sup>472</sup> ID164, parcelle n° AC185 du cadastre actuel.

<sup>473</sup> Maison n° 9 rue du Moulin du Bessarel. Parcelle n° AC338 du cadastre actuel.

<sup>474</sup> Cf. volume 3, catalogue.



couvertures de canaux qui ont fragilisé la structure des bâtiments construits au-dessus, des découvertes de canaux souterrains lors de travaux au sein de rez-de-chaussée de maisons particulières, ou encore d'observations rapportées par les spéléologues qui ont exploré quelques-uns de ces canaux.

Les quelques observations que j'ai réalisées dans les canaux souterrains ont été complexes à mettre en place, mais quelques-uns ont toutefois été étudiés. C'est le cas de celui situé au niveau du pont sur l'Aveyron, de celui du moulin de l'abbaye ou encore de celui accessible depuis la Bonnette au niveau du pont. En ce qui concerne la dérivation supérieure, elle a été observée dans la partie souterraine située au nord, qui passe sous le boulevard. Chacun de ces canaux a été exploré sur quelques dizaines de mètres. L'exploration a été stoppée soit par des grilles soit par une accumulation d'alluvions trop importante. Ici aussi les découvertes ont permis une meilleure connaissance du réseau hydrographique tant du point de vue de sa répartition que de son organisation (fig. 74). Il a également été possible de repérer les reprises, les canaux bouchés à l'époque moderne et de caractériser leur type de couverture.

Le réseau hydrographique a nécessité des investigations parfois originales. Ainsi, les canaux à ciel ouvert ont été intégralement parcourus au sein de la ville, permettant la découverte d'aménagements spécifiques. Les canaux ne longent pas systématiquement les rues, il a donc fallu les parcourir à pied. J'ai notamment observé plusieurs escaliers reliant directement des jardins à la dérivation inférieure de la Bonnette, des évacuations d'évier débouchant dans les canaux à des hauteurs variables, ainsi que de nombreuses sorties de canaux secondaires.

Ce ne sont pas seulement les canaux qui ont été explorés, mais aussi les cours d'eau, cette fois à l'aide d'une embarcation. J'ai remonté la Bonnette, tantôt en canoë, tantôt à pied en raison du trop faible étiage, depuis la confluence jusqu'au barrage de la dérivation inférieure. La découverte majeure est la présence de murs tout le long du cours d'eau, traduisant une volonté de le canaliser et de protéger les berges. Des vestiges des remparts ont également été observés particulièrement au niveau de l'emplacement de l'abbaye. Plusieurs sorties de canaux secondaires ont été enfin repérés, mais il semble que ces derniers soient récents et liés à l'aménagement du boulevard de la Condamine. Ma navigation sur l'Aveyron aux alentours de l'agglomération a permis d'observer les vestiges encore conservés des remparts pour la partie sud-est de la ville.

#### *3.1.4.2. La prospection thermique aéroportée à basse altitude*

Le dispositif Archéodrone fait partie de la plate-forme archéologique Terrae de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail<sup>475</sup>. Il est destiné à la prospection thermique

---

<sup>475</sup> <http://blogs.univ-tlse2.fr/plateformeterrae/>

aéroportée<sup>476</sup>. Deux vols ont été réalisés à Saint-Antonin-Noble-Val au mois de février 2014. Les contraintes sont nombreuses dans ce milieu périurbain, fortement urbanisé. Devant l'impossibilité légale de survoler des zones habitées, les vols réalisés ont été statiques. Le premier a été opéré sur le chemin de Nibouzou, à 650 m au nord du centre de la ville (fig. 75). Le drone est monté à la verticale et des clichés obliques ont été réalisés avec la caméra thermique. Le vol stationnaire a permis de couvrir la zone au nord de la ville et plus généralement la partie basse de la vallée de la Bonnette. Le second a été opéré en deux fois depuis le chemin du Clos Saint-Bernard, à 450 m au nord-est du centre de la ville (fig. 75). Pour la première partie, la caméra thermique a été embarquée. Elle a couvert un espace de 180° allant du sud au nord, balayant ainsi la ville et la vallée de la Bonnette. Le même parcours a ensuite été fait avec un appareil de photographie classique afin de disposer de vues générales (fig. 76).

Les prises de vues thermiques avaient été envisagées pour tenter de repérer un bras mort de la Bonnette ou l'emplacement d'une éventuelle troisième dérivation, alimentant la partie orientale de la ville. La présence d'arbres et de zones habitées a considérablement gêné la prospection thermique qui n'a pas révélé d'indice majeur pour la compréhension du réseau hydrographique périurbain.

### 3.1.4.3. Prospections dans la campagne

La volonté d'étudier non seulement la ville mais aussi son territoire et les liens qu'ils entretiennent au cours du Moyen Âge et du début de la période moderne a été explicitée plus haut. Il est pourtant évident que si l'attention portée aux vestiges situés *intra-muros* a été grande, il ne pouvait en être de même pour ceux situés *extra-muros*, en particulier parce que la quantité et la qualité des vestiges ainsi que leur datation ne sont en rien comparables avec celles des vestiges urbains. Il a donc été nécessaire d'opérer des choix pour étudier cet espace en marge de la ville, afin d'éviter l'écueil de dépasser le cadre de cette thèse avec une étude de l'occupation du sol de ce territoire, autre et vaste thématique peu abordée dans l'historiographie saint-antoninoise. Le service de l'Inventaire a réalisé des enquêtes sur le patrimoine architectural conservé en milieu rural sur lesquelles je me suis appuyée. Le premier constat que l'on peut faire en se fondant sur ces travaux, est que l'architecture médiévale est très peu présente dans les hameaux appartenant à la commune de Saint-Antonin-Noble-Val. La fin de l'époque moderne est bien mieux représentée. Une fois ce constat établi concernant l'archéologie du bâti, je me suis penchée sur ce que l'archéologie sédimentaire pouvait apporter comme informations. Une visite au SRA a confirmé que la

---

<sup>476</sup> Il s'agit d'un drone octorotors à propulsion électrique. Il comporte un système de stabilisation et un GPS afin de géolocaliser l'appareil et les prises de vue. La nacelle orientable permet un emport de 2.5 kg. Une station au sol met à disposition en temps réel les données de vol (consommation de la batterie, temps de vol, altitude, distance par rapport au point de décollage) et un retour vidéo. La caméra thermique utilisée est la même que pour l'observation des structures architecturales dissimulées par un crépi. Elle permet la détection de différences de température de l'ordre de 0.04°C. <http://blogs.univ-tlse2.fr/archeodrone/>

plupart des investigations menées sur la commune concernaient la Préhistoire ou la Protohistoire. Les travaux réalisés par François Moulenq<sup>477</sup> et Isabelle Pedel<sup>478</sup> ont permis de choisir les zones qui devaient bénéficier d'une attention particulière. J'ai donc décidé de prospector les lieux ou des vestiges étaient mentionnés, ce qui m'a permis de constater que certains n'étaient aujourd'hui plus visibles<sup>479</sup>. Il ne s'agissait pas de refaire ce qui avait déjà été réalisé, mais uniquement de documenter les vestiges mentionnés<sup>480</sup>. L'église de Notre-Dame de Peyrègues, par exemple, située à 3 km au nord-est de la ville (fig. 77, n° 1), a bénéficié d'une couverture photographique des vestiges ainsi que d'un croquis à l'échelle du bâtiment. Le hameau de Tabarly à 3,5 km au nord-ouest de la ville, a bénéficié d'une attention particulière (fig. 74, n° 2). Le repérage d'éléments d'architecture de la fin du Moyen Âge et de la période moderne a été effectué<sup>481</sup>. Le lieu-dit de la maladrerie d'Orbaneste, situé à 1,2 km au sud-ouest de la ville a été visité (fig. 77, n° 3). Un entretien oral avec le propriétaire actuel a été riche de renseignements. Ce dernier a également autorisé une prospection pedestre de son terrain qui a révélé des indices de la présence d'un camp militaire au début du XVII<sup>e</sup> siècle, certainement liée au siège de la ville en 1622. La vallée de la Bonnette, au nord de la ville, a été étudiée. D'autre part, les moulins établis sur l'Aveyron en amont et en aval de la ville ont été observés (fig. 77). Une couverture photographique ainsi qu'un repérage d'éléments anciens ont autorisé une meilleure connaissance de leur origine médiévale. J'ai enfin procédé au réexamen du mobilier archéologique, issu de collections privées ou publiques, provenant de plusieurs sites à proximité de la ville<sup>482</sup>.

### 3.2. L'exploitation de sources fiscales complémentaires : plans et registres

Le corpus de plans anciens est important à Saint-Antonin-Noble-Val et se situe au cœur de cette recherche doctorale. Ce type de source documente de façon continue un même espace sur le temps long et permet non seulement d'étudier l'occupation du sol mais également d'analyser la morphologie du parcellaire tant urbain que rural. Afin de pouvoir utiliser les plans anciens, une première phase d'informatisation est indispensable. Celle-ci consiste à géoréférencer ces documents lorsque c'est possible, puis à les vectoriser. Ces étapes ont été réalisées sur le SIG *ArcGIS* d'ESRI<sup>®</sup>. Les registres fiscaux, dépourvus de plan,

---

<sup>477</sup> François Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne ... op. cit.*, Montauban, 1879.

<sup>478</sup> Isabelle Pedel, *Occupation du sol dans le canton de Saint Antonin à l'époque médiévale*, mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Berthe, Toulouse, 1992.

<sup>479</sup> C'est le cas de l'église de Sainte-Sabine dont Isabelle Pedel précise que les murs arasés de l'église primitive sont visibles dans le cimetière. D'autre part, les ruines de l'église de Saleth n'ont pu être localisées, soit qu'elles ne sont désormais plus visibles, soit que les indices fournis pour la situer ne sont pas assez précis.

<sup>480</sup> François Moulenq et Isabelle Pedel se sont en effet contentés de mentionner l'existence de vestiges en proposant une description rapide mais aucun document graphique n'est joint à leurs travaux.

<sup>481</sup> Le choix de ce hameau a été guidé par la documentation écrite et planimétrique. Il est représenté sur le plan terrier dressé en 1688. Les données issues des prospections ont en effet donné lieu à des recoupements fréquents avec les plans anciens.

<sup>482</sup> La villa gallo-romaine de Maillolong et le site de Bône (cf. volume 3, catalogue).

ont été intégrés dans une base de données pour faciliter leur étude et en extraire des liens d'appariements entre parcelles.

### 3.2.1. Les données géoréférencables des plans parcellaires anciens

#### 3.2.1.1. L'informatisation des plans anciens : géoréférencement et vectorisation manuelle

Le plan cadastral actuel a servi de base au géoréférencement du cadastre napoléonien. Ce choix a été fait faute d'alternative, la précision de ce dernier n'étant hélas pas totalement satisfaisante<sup>483</sup>, mais à l'échelle de la ville et de son territoire, ces imprécisions sont minimes et ce plan a l'avantage de couvrir l'ensemble de la commune. C'est donc en me reposant sur ce document que j'ai procédé au géoréférencement des 80 feuilles que compte le cadastre napoléonien<sup>484</sup>. Les points d'amer ont été relativement aisés à trouver malgré les modifications du parcellaire et du tracé de certains chemins<sup>485</sup>. Des décalages sont à noter au niveau des jonctions des différentes feuilles, ils ont été corrigés en s'appuyant sur les limites parcellaires actuelles. Une fois le géoréférencement effectué, j'ai vectorisé les 22 368 parcelles du cadastre napoléonien.

Disposant ainsi du parcellaire vectorisé de la commune du début du XIX<sup>e</sup> siècle, il était alors possible de traiter les plans plus anciens. Le plan géométrique de la ville réalisé en 1782 n'est pas numérisé<sup>486</sup>. Une couverture photo a donc été entreprise. Le manque de recul et de lumière de la pièce dans laquelle est exposé ce plan dans un cadre vitré dans les locaux municipaux de Saint-Antonin-Noble-Val a conduit à le photographier en plusieurs tronçons. Chacune de ces images a été recalée à l'aide de points d'amer placés sur le cadastre napoléonien. Peu de modifications sont intervenues dans la forme globale des moulons, ce qui a facilité le calage de ce plan. Au sein des moulons, j'ai vectorisé les limites parcellaires de 1782 en m'appuyant sur celles de 1814 lorsqu'elles semblaient similaires. Cette manipulation permet de corriger les quelques erreurs qui subsistent après le redressement des photographies.

Le même traitement a été tenté pour le plan terrier de 1688<sup>487</sup>, mais il est apparu que le géoréférencement était impossible et qu'il fallait alors adopter une autre méthode. Les 76 planches de ce registre sont en effet dénuées de réalité géographique. La finalité du document fiscal était uniquement de localiser les parcelles les unes par rapport aux autres. Il n'est donc pas envisageable de procéder à un géoréférencement de ces plans, tant les déformations sont

---

<sup>483</sup> Il est acquis que les plans parcellaires actuels ne sont pas exacts. Sur ce point, il suffit de regarder le plan réalisé par Cécile Gloriès superposant les limites cadastrales aux relevés des bâtiments qu'elle a effectué sur place (Gloriès Cécile, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain... op. cit.*, volume II, fig. 4).

<sup>484</sup> ADTG, 3P1660, 3P1661 et 3P1662. Ces feuilles ont été numérisées par les ADTG et mises en ligne sur le site du conseil général : <http://www.carto.cg82.fr/mission/cadastre-napoleonien>.

<sup>485</sup> Un amer est un point de repère fixe et identifiable sans ambiguïté. Dans le géoréférencement des images, les points d'amer servent à caler un plan à partir de repères identifiés sur un autre plan déjà géoréférencé.

<sup>486</sup> AC Saint-Antonin, JJ11.

<sup>487</sup> AC Saint-Antonin, DD2bis.

importantes. Malgré tout, grâce à certains indices topographiques, il est possible de restituer une réalité géographique. Après avoir scanné les plans, le premier travail consistait à identifier la zone correspondante à chaque fief. Florent Hautefeuille a réalisé ce travail en comparant les toponymes de 1688 aux lieux-dits actuels et a ainsi proposé un plan d'assemblage sur fond de carte IGN<sup>488</sup>. À partir de ce travail, j'ai dessiné chaque parcelle des plans terriers en menant une comparaison simultanée avec le parcellaire napoléonien vectorisé. Certaines limites sont en effet présentes sur les deux plans. Pour les autres, elles ont été restituées au mieux. La surface des parcelles, mentionnée dans le registre associé, a par moment servi de guide<sup>489</sup>. Les parcelles représentées sur le plan ne sont pas numérotées. La plupart comportent le nom du propriétaire et parfois la nature de la parcelle. Il a donc fallu créer une numérotation pour les lier aux données fournies par le registre. L'identification n'a pas toujours été aisée, plusieurs propriétaires possédant différentes parcelles de nature identique au sein d'un même fief. Dans ces cas, relativement fréquents, il a fallu s'appuyer sur les confronts décrits dans le registre.

Il faut absolument garder à l'esprit que le parcellaire vectorisé ainsi obtenu reste une restitution, parfois approximative. Les phénomènes de continuité des limites parcellaires entre l'état de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et celui du début du XIX<sup>e</sup> siècle sont difficiles à déterminer. Les plans terriers de 1688 autorisent malgré tout de restituer un état de l'occupation du sol à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour une partie du territoire saint-antoninois. Ils constituent enfin un jalon supplémentaire documentant l'espace, en vue d'une démarche régressive.

### *3.2.1.2. Une source d'information sur l'occupation du sol du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*

Une utilisation classique consiste à lier les données attributaires, issues de l'état des sections ou des registres, à chaque polygone. Il est alors possible d'afficher la nature des parcelles et ainsi faire ressortir différents types d'occupation du sol. Cette approche nécessite la saisie des informations attributaires dans une base de données ou un tableur Excel. Ce travail, long et fastidieux, a été réalisé à plusieurs mains<sup>490</sup>. À titre d'exemple, cette méthode montre de façon claire des spécificités géographiques (fig. 78). Ainsi, sur une carte des natures de parcelles, tirée du plan parcellaire de 1782, les activités artisanales sont réparties le long de la dérivation inférieure. Ce type de carte qui n'est qu'un mode d'affichage des données contenues dans les plans et les registres qui y sont associés sans analyse spécifique est régulièrement utilisé tout au long de ce travail.

---

<sup>488</sup> J'en profite pour lui renouveler mes remerciements.

<sup>489</sup> Une vérification consistant à comparer la surface d'une parcelle vectorisée en m'appuyant sur les limites parcellaires du XIX<sup>e</sup> siècle avec la surface de cette même parcelle déclarée dans le registre a été effectuée pour quelques-unes. Cette entreprise a pris la forme de sondages et n'a pas été systématique en raison du temps qu'elle demande.

<sup>490</sup> Jean-Louis Laborie a procédé à la saisie des informations concernant le plan de 1782. Je me chargeais de saisir les données issues du terrier de 1688 pendant que Nicole Raynaud réalisait l'enregistrement de l'état des sections.

Malgré tout, cette étude ne portant pas directement sur les XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le principal apport de ces plans est ailleurs. Ils ont en effet été utilisés principalement pour étudier l'évolution du parcellaire sur le temps long, en les croisant avec les registres fiscaux.

### 3.2.2. Les données sérielles des registres fiscaux

#### 3.2.2.1. Un module de saisie commun à tous les registres fiscaux

Les compoix et terriers, du fait de leur caractère répétitif, se prêtent parfaitement à un traitement informatique. Celui-ci passe par la saisie d'informations sérielles dans une base de données. Jean-Louis Laborie s'est chargé il y a quelques années de cette saisie dans le cadre de ses recherches en généalogie. En me transmettant les bases de données qu'il a élaborées à cette occasion, il me donnait la possibilité de mener cette recherche. Afin d'exploiter au mieux ces informations, il a fallu les transférer dans une autre base, plus opérationnelle. Celle développée par Florent Hautefeuille sous le logiciel File Maker Pro, intitulée « Tercomp »<sup>491</sup>, a donc été utilisée. Conçue pour rassembler en une seule base tous les documents fiscaux concernant une même aire géographique<sup>492</sup>, elle dispose d'un module de saisie très complet, organisé autour de quatre tables principales (parcelles, propriétaires, toponymes, confronts). En plus d'enregistrer les données concernant le propriétaire, la nature, le lieu-dit et les confronts, il est possible d'intégrer les mutations marginales ainsi que les valeurs d'allivrement et de surface. Ces dernières sont de plus accompagnées d'un module de conversion<sup>493</sup>.

La base de données « Tercomp » permet, par le biais des requêtes, d'étudier la société et le parcellaire saint-antoninois pour un temps donné. Les informations contenues dans les compoix et terriers ainsi que sur les plans anciens de Saint-Antonin-Noble-Val sont en effet utilisées de manière traditionnelle, pour une approche statistique portant sur les catégories socioprofessionnelles des propriétaires, sur le montant de leur imposition foncière, ou encore sur la répartition des types d'occupation des parcelles.

En parallèle de cette interface de saisie, la base de données « Tercomp » intègre plusieurs modules de désambiguïsation. Cette étape indispensable consiste à « nettoyer » la base en supprimant les doublons éventuels et en lissant les différentes graphies. Il est ainsi possible d'associer des termes correspondant à des noms de personnes ou de lieux identiques mais orthographiés différemment, ceci afin de limiter les confusions<sup>494</sup>, sans pour autant

---

<sup>491</sup> <http://modelespace.univ-tlse2.fr/>

<sup>492</sup> Un codage de chaque identifiant comportant le numéro INSEE de la commune et la date du document permet de conserver l'origine de chaque information et de pouvoir faire des requêtes pour un seul registre. L'avantage principal de cette réunion est l'économie de temps, notamment pour la phase de désambiguïsation de confronts invariants qui n'est à faire qu'une seule fois.

<sup>493</sup> Cette conversion est possible après avoir saisi le taux de multiplication de chaque unité sur une table dédiée aux données récurrentes.

<sup>494</sup> Il est également possible d'associer un chemin de A à B au chemin reliant B à A.

effacer la graphie originelle. Ce stade correspond à la création d'une strate supplémentaire qui constitue la couche de travail. Une fois les propriétaires mais surtout les confronts invariants désambiguïsés, des invariants dits forts sont sélectionnés et leurs coordonnées (x;y) sont intégrées dans la base. Ces invariants forts sont des chemins, des rues, des cours d'eau ou des espaces et bâtiments publics dont on sait que le tracé ou l'emplacement n'a pas évolué. Cette étape est nécessaire pour procéder à la phase consistant à appairer les parcelles et leurs confronts.

### 3.2.2.2. *Le principe des appariements automatiques*

L'intérêt principal de la base de données « Tercomp », outre la collecte et le tri des informations, est le principe des appariements automatiques. Le rétablissement des liens de mitoyenneté que l'on peut établir entre les parcelles à partir des mentions de confronts peut difficilement être fait manuellement, en raison d'une combinatoire importante dès que le volume du corpus croît<sup>495</sup>. Le développement des outils informatiques, dont la possibilité de créer des scripts sur le logiciel File Maker Pro<sup>496</sup>, permet de dépasser ce verrou. Il est désormais possible de lier automatiquement les parcelles entre elles à partir d'une série de scripts élaborés par Florent Hautefeuille<sup>497</sup>. Pour chaque parcelle, ces algorithmes recherchent les parcelles ou les invariants qui correspondent aux confronts. L'encart 1 présente un exemple de ce principe d'appariements automatiques qui conduit à l'obtention d'une matrice d'adjacence des parcelles. Ces algorithmes d'appariements automatiques permettent de traiter les liens de voisinages entre parcelles et avec des confronts invariants. Les mentions de lieux-dits ainsi que l'orientation des parcelles (lorsqu'elle existe) servent d'appui pour établir ces liens. Bien que certains cas restent insolubles, cette méthode permet non seulement l'étude de corpus importants, mais également le passage à une formalisation mathématique.

---

<sup>495</sup> Michelle Chérif-Nissels, « Reconstitution de l'espace à partir de compoix par la méthode manuelle : Saint-Pons-de-Thomières en 1680 », in *Le compoix et ses usages, actes de la table ronde sur les compoix tenue à Nîmes les 26 et 27 novembre 1999*, Arceaux, 2001, p. 47-67.

<sup>496</sup> Un script informatique correspond à un ensemble de commandes permettant d'automatiser certaines opérations. Il peut s'agir d'actions simples, comme recopier le nom d'un propriétaire au moment de la saisie en un seul clic. Mais ils peuvent aussi être très longs et permettre des tâches complexes.

<sup>497</sup> Florent Hautefeuille a développé ces scripts dans le cadre du programme ANR Modelespace « Modélisation des espaces préindustriels » (<http://w3.modele-espace.univ-tlse2.fr>).

Encart 1 – Exemple d'application du principe des appariements automatiques à partir de quatre parcelles du compoix de 1670

1 – Monsieur Jean Canitrot procureur en la souveraine cour et chambre de l'Édit Jean a Castres, tient une maisons dans la presant ville Saint anthonin, scittuée a la rue de la porte de Rodanese gache de foyt, confronte du levant avec le fossé, midy maison de Thomas Pomies heretier d'albert pomies, couchant avec ladite rue, contient vingt quatre canes et demy, reduict a bon seitze canes ung pan, allivré une livre un denier (AC Saint-Antonin, CC7, fol. 114)

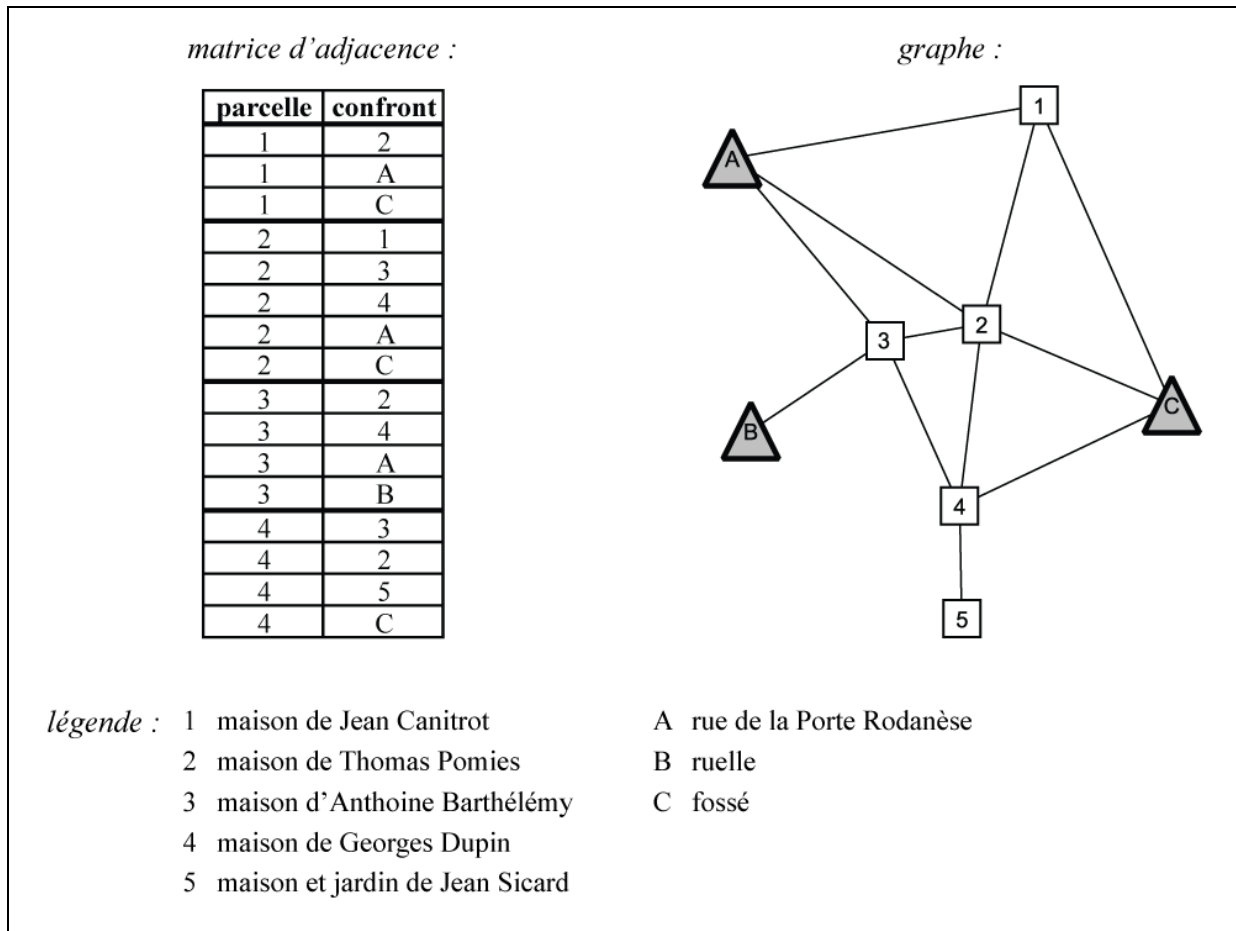
2 – Monsieur Thomas Pomies bourgeois fils de feu Albert Pomies bourgeois, tiennent une maison dans la presant ville Saint anthonin, scittuée a la rue de la porte Rodanese gache de foyt, confronte du levant avec le fossé de la ville, midy maison du sieur anthoine de barthelemy, couchant avec la rue de la porte Rodanese, septantrion maison de Jean Canitrot procureur contient trante canes, reduict a bon vingt deux canes, allivré deux livres (AC Saint-Antonin, CC7, fol. 120)

3 – Sieur Anthoine de Barthelemy procureur des gabelles habitant de la presant ville de Saint anthonin, tient maison dans ladite ville, scittuée a la rue de porte de Rodanese, gache susditte de foyt, confronte du levant maison de Monsieur Dupin conseiller, midy ruelle de service de la maison du dit sieur Dupin, couchant rue de la porte de Rodanese, septantrion maison de Thomas Pomies heretier d'albert pomies, contient quarante deux canes, reduict a bon trante deux canes, allivré deux livres (AC Saint-Antonin, CC7, fol. 123)

4 – Monsieur George Thimoleon Dupin conseiller du Roy en la souveraine cour des aydes et finances de montauban, tient maison, dans la presant ville de Saint anthonin, scittuée, a la rue des fargues, gache susditte de foyt, confronte de levant avec le fossé de la ville, midy maison et jardin de Jean Sycard bourgeois, couchant maison du sieur anthoine de barthelemy, septantrion maison de Thomas Pomies, qua esté de feu albert pomies son pere, et du sieur anthoine de barthelemy, contient huitante huit canes, reduict a bon quarante canes, allivré deux livres quinze sols (AC Saint-Antonin, CC7, fol. 126)

Dans le cas de la parcelle n° 1, les scripts d'appariement recherchent toutes les parcelles appartenant à Thomas Pomies ayant pour confront septentrional monsieur Jean Canitrot. Si toutefois plusieurs parcelles sortent de cette recherche, d'autres critères sont ajoutés : la nature et la localisation. Lorsqu'une seule parcelle correspondant à l'ensemble des critères est trouvée, son identifiant est renseigné sur la fiche de la parcelle n° 1. Si aucune parcelle ne correspond aux critères de recherches (parcelle noble non déclarée par exemple) ou s'il n'est pas possible de trancher entre plusieurs possibilités, aucun appariement n'est créé. Ces scripts effectuent cette manipulation pour chaque confront de chaque parcelle. Dans le cas des confronts invariants, l'identifiant de l'invariant est également renseigné. On obtient ainsi un tableau rassemblant l'ensemble des liens de voisinage identifiés appelé matrice d'adjacence des parcelles qui peut ensuite être visualisé sous forme de graphe.





### 3.3. La modélisation par les graphes

L'étude traditionnelle des sources fiscales médiévales et modernes a fait ses preuves et autorise de multiples angles d'analyse. La théorie des graphes autorise une nouvelle approche des paysages à partir des sources fiscales sur le temps long. Pour cela, le premier travail a consisté à transformer les objets d'étude en graphes. Pour les registres fiscaux sans plans, ils sont directement extraits de la base de données, tandis que l'obtention de graphes issus des plans passe par un SIG. Une fois que chaque registre à notre disposition est transcrit sous la forme d'un graphe, la comparaison ne porte plus directement sur les documents eux-mêmes mais sur leur transcription en graphe d'adjacence de parcelles.

#### **3.3.1. Entre tradition et modernité, les études des sources fiscales**

La richesse et la standardisation des informations contenues dans les documents fiscaux médiévaux et modernes les rendent propices à des études quantitatives portant essentiellement sur la nature ou la redevance des parcelles pour documenter l'histoire économique et sociale d'une communauté<sup>498</sup>. La toponymie et la démographie sont

<sup>498</sup> André Claveirole et Élie Pélaquier, *Le compoix et ses usages actes du colloque de Nîmes*, Montpellier, 2001.

également des pistes fécondes dans l'étude des compoix et des terriers<sup>499</sup>. La mention de microtoponymes et surtout la description des confronts fournissent des repères géographiques autorisant des questionnements historiques sur l'organisation des territoires. Il est dès lors possible de s'intéresser à la répartition des natures des parcelles ou des professions des déclarants. La question de la propriété est également fréquemment abordée.

Malgré la pluralité des approches envisageables, les historiens se heurtent à des difficultés lorsqu'ils s'intéressent à l'espace sur le temps long. Les documents fiscaux, qui documentent sur plusieurs siècles un même espace à des intervalles de temps réduits, se prêtent pourtant particulièrement bien à une étude des dynamiques spatiales. Ces difficultés sont dues à l'absence de plans associés aux registres. Jusqu'alors la solution envisagée consistait à recréer le parcellaire à partir des mentions de confronts principalement, mais ce n'est possible que pour des secteurs restreints<sup>500</sup>. Non seulement ce type d'approche est très long à réaliser, mais surtout, il génère inévitablement des erreurs. La forme des parcelles n'est pratiquement jamais explicitée dans les registres, ce qui pose problème dès lors que l'on veut reconstituer un parcellaire, la méthode régressive ne garantissant pas la justesse de la restitution. D'autre part, il existe des lacunes et des ambiguïtés dans les registres. D'autres solutions ponctuelles ont été envisagées, mais aucune n'a véritablement permis l'étude des dynamiques de l'espace<sup>501</sup>. De nombreuses recherches mentionnent ce manque et la nécessité d'une nouvelle approche<sup>502</sup>. Le colloque précurseur de Rome de 1985 faisait non seulement le même constat<sup>503</sup>, mais lançait également des pistes à travers l'utilisation d'un objet mathématique, les graphes<sup>504</sup>.

<sup>499</sup> Jean Le Pottier (dir.), *Compoix et cadastres du Tarn XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>*, Albi, 1992.

<sup>500</sup> Jean Catalo, « Urbanisme antique et médiéval au n° 4, rue Clémence-Isaure à Toulouse », *MSAMF*, 1996, p. 51-74 ; Florent Hautefeuille, « Un exemple de compoix rural précoce (1451) : Mouret (Aveyron) », in *De l'estime au Cadastre en Europe. Le Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 423-552 ; Elvis Mallorqui Garcia, « Les campagnes de Gérone (Catalogne) à travers des *capbreus* de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », in *Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2002, p. 343-360.

<sup>501</sup> André Claveirole et Élie Pélaquier, *Le compoix et ses usages actes du colloque de Nîmes*, Montpellier, 2001 ; Ghislain Brunel, Olivier Guyotjeannin, et Jean-Marc Moriceau, *Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : actes du colloque de Paris, 23-25 septembre 1998*, Rennes, 2002.

<sup>502</sup> Marc Conesa, « Capbreu et paysage. Remarques sur l'utilisation d'une source notariale dans l'étude des paysages des Pyrénées de l'est (Cerdagne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *LIAME, Bulletin du centre d'histoire moderne et contemporaine de la Méditerranée et de ses périphéries*, 2007, p. 97-124 ; Nicolas Poirier, *Un espace rural à la loupe. Paysage, peuplement et territoires en Berry de la préhistoire à nos jours*, Presses universitaires François-Rabelais, 2010 ; Samuel Leturcq, *Un village, la terre et ses hommes : Toury en Beauce, XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2007.

<sup>503</sup> Jean-Louis Biget, Jean-Claude Hervé, et Yvon Thébert, *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, Rome, 1989.

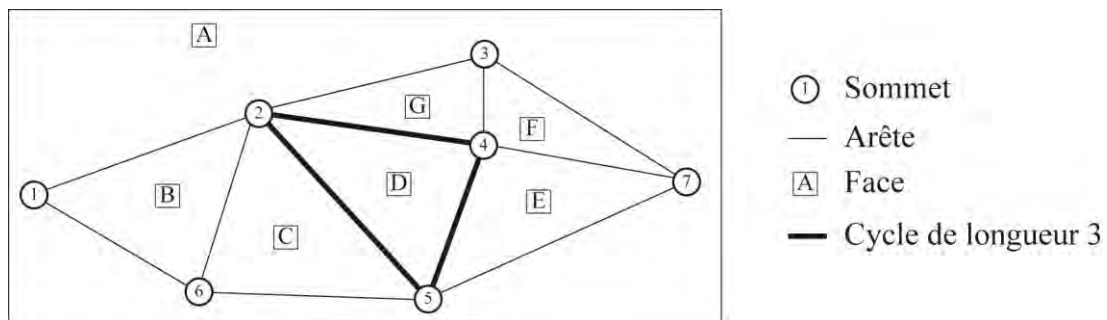
<sup>504</sup> Georges Montpied et Jacques Rouault, « Du texte au graphe : établissement d'une carte du parcellaire à partir des données de deux cadastres de la fin du Moyen Âge », in *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, Rome, 1989, p. 359-380.

### 3.3.2. Quelle utilisation de la théorie des graphes ?

#### 3.3.2.1. Pour une définition simple de la théorie des graphes

La théorie des graphes est une branche des mathématiques. Née des recherches d'Euler au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle s'applique à de nombreux domaines liés à la notion de réseau et permet en particulier d'étudier les réseaux sociaux, les réseaux informatiques, les télécommunications ou encore certains aspects de la génétique. Le concept du graphe lui permet de s'adapter à un grand nombre de problématiques<sup>505</sup>. Pour une définition simple, il suffit de considérer qu'un graphe est un ensemble de points, dont certains sont directement reliés par un (ou des) lien(s). Les points sont appelés sommets ou nœuds, tandis que les liens sont nommés arêtes. Il est possible d'attribuer des informations tant aux nœuds qu'aux arêtes. L'encart 2 propose quelques définitions de termes utilisés.

Encart 2 – Définitions de quelques termes techniques utilisés relatifs aux graphes



- Un graphe est un ensemble de points appelés sommets ou nœuds, connectés entre eux par des liens, appelés arêtes.

- Un graphe est orienté lorsque les arêtes sont définies par une origine et une extrémité, c'est-à-dire lorsqu'elles ont un sens.

- Une chaîne est une succession de sommets adjacents, autrement dit, liés par une arête. On parle de cycle élémentaire lorsque la chaîne est fermée et que toutes les arêtes sont distinctes. Une chaîne est fermée lorsque ses deux extrémités sont confondues.

- Un graphe est dit connexe si, entre tout couple de sommets, il existe une chaîne.

- Un graphe est dit planaire lorsqu'il admet une représentation dans le plan où les arêtes ne se croisent pas en dehors des nœuds. Dans un graphe planaire, une face correspond à une région délimitée par un cycle élémentaire. Un graphe planaire contient une face externe (face A dans l'encart 2), toutes les autres faces étant internes.

<sup>505</sup> Claude Berge, *Théorie des graphes et ses applications*, Paris, 1963.

- Un graphe dual d'un graphe planaire (dit primal) est obtenu en dessinant un sommet du dual dans chaque face du primal et une arête du dual pour toute arête séparant deux faces du primal (voir encart 4).

- Le degré d'un sommet est le nombre d'arêtes qui y sont reliées.

La théorie des graphes porte essentiellement sur l'existence de relations entre les sommets. Ainsi, la position des sommets est indifférente et seule importe la présence d'arêtes entre eux. Un même graphe peut donc être représenté de plusieurs façons. Des algorithmes permettent de déplacer les nœuds du graphe selon des règles complexes et le rendre plus ou moins lisible. Les plus utilisés dans notre cas sont les algorithmes de force et ressort : les nœuds se repoussent les uns les autres tandis que les arêtes agissent comme des ressorts.

### 3.3.2.2. *L'application de la théorie des graphes à l'étude des registres fiscaux*

Les applications de la théorie des graphes en sciences humaines et sociales sont très nombreuses. Le plus souvent, elles consistent à étudier des réseaux sociaux. Les sommets représentent alors des individus. C'est le cas par exemple de l'étude des réseaux de sociabilité paysans dans la châtelainie de Castelnau-Montratier au Moyen Âge. Ces recherches, menées dans le cadre de l'ANR GraphComp<sup>506</sup>, ont permis de comprendre la structuration de la sociabilité paysanne, via l'étude de plusieurs milliers d'actes agraires<sup>507</sup>.

La modélisation sous forme de graphes est aussi utilisée, bien que plus rarement, pour étudier le parcellaire médiéval. Nelly Pousthomis et Laurent Macé en proposent une application pour l'étude de la commanderie hospitalière de Toulouse au XII<sup>e</sup> siècle<sup>508</sup>. Ils relèvent dans divers actes des mentions topographiques et restituent l'organisation de l'espace au sein d'un îlot urbain. Dans le même esprit, Stéphanie Vila utilise les graphes comme outil de visualisation des données contenues dans les compoix<sup>509</sup>. Ces solutions innovantes, trouvées pour pallier les difficultés de représentation du parcellaire, n'abordent pas la notion de dynamique mais produisent des images d'un paysage à un instant donné, sans exploiter véritablement les potentialités offertes par les graphes.

En parallèle de ces approches individuelles, des chercheurs développent une nouvelle méthode afin d'analyser les dynamiques d'un espace documenté par des sources fiscales médiévales et modernes. Déjà dans les années 1980, l'intérêt d'une approche automatisée du parcellaire, par le biais d'une application de la théorie des graphes, n'avait pas échappé aux

<sup>506</sup> Ce programme a été financé par l'Agence Nationale de la Recherche de 2005 à 2008 et dirigé par Bertrand Jouve. Les résultats de ce programme sont consultables en ligne à cette adresse : <http://graphcomp.univ-tlse2.fr>.

<sup>507</sup> Romain Boulet, *et al.*, « Sur l'analyse de réseaux de sociabilité de la société paysanne médiévale », in *Actes des journées MASHS*, Brest, 2007.

<sup>508</sup> Nelly Pousthomis-Dalle et Laurent Macé, « Structurer et modifier l'espace en milieu urbain : la commanderie de l'Hôpital de Toulouse au XII<sup>e</sup> siècle », *AMM*, 2010, n° 28, p. 317-330.

<sup>509</sup> Stéphanie Vila, *Les transformations urbaines de Lavaur, Tarn : le centre-ville et le port, 1350-1600*, mémoire de master 2 sous la direction de Jean-Loup Abbé et Bastien Lefebvre, université Toulouse 2 Le Mirail, 2012.

chercheurs<sup>510</sup>. Le colloque de l'École de Rome, qui s'est déroulé en 1985, constitue une étape essentielle dans le domaine de l'étude des dynamiques d'évolution d'un territoire à partir de sources fiscales non cartographiées<sup>511</sup>. Il ressort des actes, publiés en 1989, que le développement d'un outil permettant de traiter les données spatiales contenues dans les composites urbains médiévaux est nécessaire. Dans leur article, Georges Montpied et Jacques Rouault envisagent l'utilisation de la théorie des graphes comme étape pour la reconstitution du parcellaire<sup>512</sup>. Cette approche était restée à l'état de projet, les possibilités technologiques de l'époque n'autorisant pas de le mener à terme. Les progrès de l'informatique permettent aujourd'hui de dépasser les limites auxquelles ces précurseurs se sont heurtés.

Dans le cadre de l'ANR Modelespace, nous avons repris l'idée d'appliquer la théorie des graphes aux registres fiscaux<sup>513</sup>. Les objectifs de ce programme « sont d'aller au-delà des reconstructions manuelles des plans parcellaires en générant un outil qui permette de mener, à terme, d'ambitieux projets d'analyse des dynamiques spatiales de territoires urbains ou ruraux pour lesquels on dispose de plusieurs terriers, composites et cadastres »<sup>514</sup>. Ce programme, qui repose sur la collaboration d'historiens, d'archéologues, de géomaticiens et de mathématiciens, part du principe qu'un parcellaire peut être conçu comme un réseau et donc modélisé sous forme de graphe<sup>515</sup>. Ainsi, chaque parcelle, représentée par un nœud, est reliée aux éléments qui l'entourent et avec lesquels elle a un lien physique, les confronts, par l'intermédiaire d'arêtes. Les composantes fixes du paysage (voirie, réseau hydrographique, bâtiments publics) sont également transcrits sous forme de nœuds et reliés aux parcelles qui les confrontent.

L'objectif de cette approche n'est pas la reconstitution d'un parcellaire. Malgré tout, son but n'est pas non plus de se détacher complètement d'un référentiel géographique. Il s'agit de se soustraire à une représentation parcellaire en vue de contourner les écueils rencontrés par les historiens qui ont étudié les dynamiques spatiales d'un territoire sur le temps long. Aussi, les graphes sont géoréférencés à partir des invariants forts. Les sommets qui représentent des invariants (rues, cours d'eau, fortifications, bâtiments religieux...) sont

---

<sup>510</sup> Georges Montpied et Jacques Rouault, « Reconstitution et cartographie d'un parcellaire à partir de cadastres textuels du XV<sup>e</sup> siècle », *Le médiéviste et l'ordinateur*, t. 8, 1982, p. 11-13 ; Alain Guerreau, « Une méthode de représentation graphique d'un ensemble de parcelles repérées seulement par leurs confronts », *Le médiéviste et l'ordinateur*, t. 8, 1982, p. 9-10.

<sup>511</sup> Jean-Louis Biget, *et al.*, *Les cadastres anciens ... op. cit.*, Rome, 1989.

<sup>512</sup> Georges Montpied et Jacques Rouault, « Du texte au graphe : établissement d'une carte du parcellaire à partir des données de deux cadastres de la fin du Moyen Âge », *in* Biget *et al.*, *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, Rome, 1989, p. 359-380.

<sup>513</sup> Ce programme a été financé par l'Agence Nationale de la Recherche de 2010 à 2012. ANR-09-BLAN-0322-02 « Modélisation des espaces préindustriels ». Il est dirigé par Florent Hautefeuille, Bertrand Jouve et Samuel Leturcq. Le site Internet est consultable à cette adresse : <http://w3.modele-espace.univ-tlse2.fr>.

<sup>514</sup> Mélanie Le Couédic, *et al.*, « Du cadastre ancien au graphe. Les dynamiques spatiales dans les sources fiscales médiévales et modernes », *ArchéoSciences*, 2012, p. 71-84.

<sup>515</sup> Xavier Rodier, *et al.*, « De l'espace aux graphes. Mesurer les dynamiques spatiales des terroirs villageois », *in* *Mesure et histoire médiévale, XLIIIe congrès de la SHMESP*, Paris, 2013, p. 99-118.

fixés dans le graphe en fonction de leur position géographique. Les algorithmes de force et ressort ne sont alors appliqués qu'aux parcelles.

L'un des principaux avantages d'une représentation du parcellaire sous forme de graphe par rapport à une reconstitution, réside dans la minimisation des erreurs. En effet, lorsque des incertitudes demeurent sur la relation entre deux parcelles, le lien n'est pas créé sur le graphe tandis qu'une représentation parcellaire implique de faire des choix et peut provoquer des erreurs. Les analyses que l'on fait à partir des graphes se font donc sur des représentations nécessairement moins fausses que des reconstitutions.

Plusieurs thèses, dont celle-ci, s'inscrivent dans le cadre du programme Modelespace. Albane Rossi étudie l'occupation et la gestion du sol du finage de Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne) entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>516</sup>. Yves Truel a soutenu sa thèse en 2013 dans laquelle il développe une méthode pour représenter les parcellaires fonciers sous forme de graphes géoréférencés<sup>517</sup>. En analysant le comportement des populations du nord-est du Quercy à la fin de l'Ancien Régime face aux prélèvements fonciers dont ils font l'objet, il examine l'organisation des communautés d'habitants en relation avec l'administration étatique. L'espace rural est privilégié dans ces approches, tout comme dans le principal terrain d'étude du programme Modelespace, le territoire de la commune d'Odars (Haute-Garonne).

### 3.3.3. Des registres et plans fiscaux aux graphes

#### 3.3.3.1. La création d'un graphe d'adjacence des parcelles à partir de registres fiscaux : entre automatisation et perfectionnement manuel

Au sein de la base de données TERCOMP, les scripts d'appariements automatiques créent une matrice d'adjacence des parcelles qu'il est ensuite possible d'exporter vers un logiciel de visualisation de graphes, de type *yEd Graph Editor* ou *Gephi* qui sont des logiciels libres (voir encart 1). Le graphe obtenu prend en compte les appariements de parcelles à parcelles ainsi que les appariements de parcelles à confronts invariants forts. Les autres invariants ne sont pas pris en compte. En effet, il n'est pas possible de gérer des rues ou des chemins qui ne sont pas nommés puisque nous ne sommes pas en mesure de les distinguer les uns des autres. La création d'un graphe nécessite enfin, une dernière étape qui doit se faire manuellement<sup>518</sup>. Elle n'est indispensable que si l'on souhaite obtenir un graphe

---

<sup>516</sup> Albane Rossi, *Un espace agricole en pays d'openfield : occupation du sol et pratiques spatiales à Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne), du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse en cours sous la direction de François Favory, Université de Franche-Comté.

<sup>517</sup> Yves Truel, *Mas en crise dans le Haut-Ségala quercynois : des communautés rurales face aux prélèvements fiscaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat sous la direction de Nicole Lemaître, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2013.

<sup>518</sup> Yves Truel a fait le même constat lorsqu'il a construit le graphe parcellaire d'un terrier de 1770 (Yves Truel, *Mas en crise... op. cit.*, p. 563-596). Il a cherché à automatiser cette phase en produisant un graphe de liens certains et en utilisant des outils (degré, planarité) pour éliminer les liens sources de problèmes. Dans le cas de la documentation que j'utilise, il n'est pas possible de traiter de cette manière les incertitudes.

très complet et n'est réalisable que sur de petites zones, toujours en raison du temps qu'un traitement manuel demande. Elle consiste à compléter les liens entre parcelles qui n'auraient pas été reconnus automatiquement et à créer certains invariants qui sont identifiables mais non localisables. En effet, certaines rues sont nommées mais le nom ayant changé, il n'est pas possible de leur attribuer des coordonnées géographiques. Il est toutefois nécessaire de les intégrer dans le graphe car elles peuvent servir à rallier différentes parties du graphe et ainsi en augmenter la connexité. Les scripts d'appariements automatiques sont amenés à évoluer. Il sera alors possible de réduire l'importance de la phase manuelle.

Dans les appariements générés automatiquement, seuls sont pris en compte les confronts réciproques : un lien n'est créé que si « A confronte B » et « B confronte A ». Dans certains cas, notamment pour les registres qui ne mentionnent pas la totalité des confronts, cette restriction basée sur la réciprocité limite fortement le nombre d'appariements. C'est pourquoi j'ai fait le choix d'ajouter manuellement certains liens même en l'absence de réciprocité. Le fait de ne pas automatiser cette action permet de vérifier en temps réel le risque d'erreur. Ainsi s'il y a une forte incohérence avec les autres confronts, le lien n'est pas créé. Cette démarche augmente considérablement la connexité du graphe (encart 3). Certaines parcelles, non déclarées dans les terriers ou les compoix sont parfois mentionnées en confront. Elles ont été ajoutées au graphe afin de rendre compte de la totalité du territoire étudié et se distinguent du reste des parcelles par la forme du sommet et leur identifiant. Il faut garder à l'esprit qu'une même source fiscale peut produire deux paysages différents en fonction de ce que l'on choisit d'étudier<sup>519</sup>. La vision d'un paysage à partir des parcelles déclarées est fort éloignée de celle fournie par l'étude des confronts. Il est alors essentiel de combiner ces deux visions.

L'orientation des confronts lorsqu'elle est précisée dans les registres, est utile pour construire les graphes. En effet, il arrive que les rues ne soient pas linéaires mais forment des angles droits, tout en portant le même nom. Le graphe généré automatiquement ne construit donc qu'un sommet qu'il faut ensuite découper en autant de tronçons orientés différemment. L'orientation des confronts est également utile pour répartir les sommets de part et d'autre d'un invariant lorsque celui-ci traverse l'espace considéré.

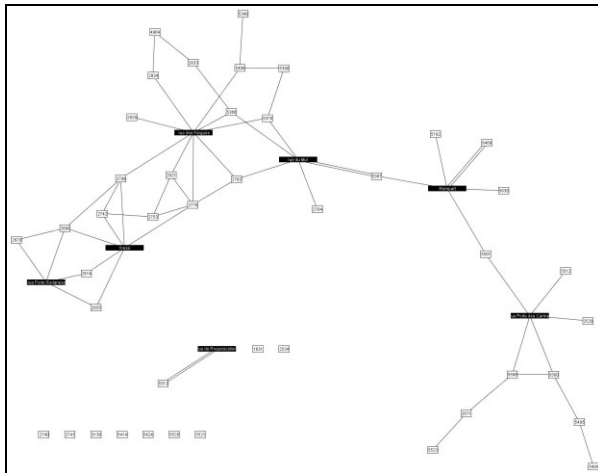
Les sommets correspondant à des parcelles conservent l'identifiant qui leur a été attribué dans la base de données, permettant de retourner à la source à tout moment. Les invariants ont également un identifiant généré par la base de données. Au sein du graphe, l'identifiant est remplacé par le nom de l'invariant pour plus de lisibilité. En effet, ce sont eux qui vont guider la comparaison, il est donc important de pouvoir les identifier rapidement.

---

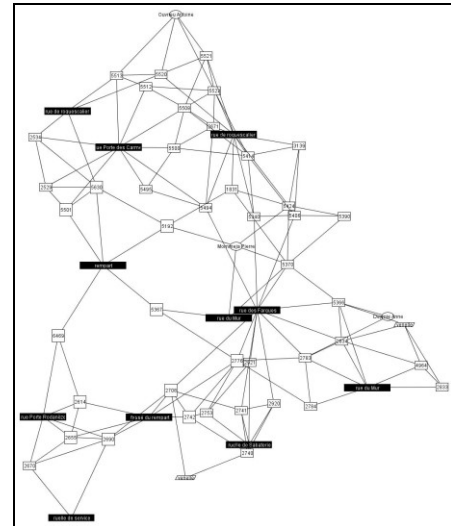
<sup>519</sup> Marc Conesa, « *Capbreu* et paysage. Remarques sur l'utilisation d'une source notariale dans l'étude des paysages des Pyrénées de l'est (Cerdagne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *LIAME, Bulletin du centre d'histoire moderne et contemporaine de la Méditerranée et de ses périphéries*, 2007, p. 108-109.

Encart 3 – méthode automatique et nécessité d'une phase manuelle

Graphes obtenus par l'extraction automatique des appariements :



Sans la phase manuelle



Avec la phase manuelle

Le premier graphe est composé de 50 sommets et 57 arêtes et n'est pas connexe.

Le second est connexe et contient 59 sommets et 146 arêtes.

Au delà de l'ajout de neuf sommets, correspondant à des parcelles non déclarées mentionnées en confront et au dédoublement de certains invariants non linéaires, c'est l'augmentation considérable du nombre d'arêtes et l'obtention d'un graphe connexe qui résultent de la phase manuelle.



### 3.3.3.2. La création d'un graphe à partir d'un plan parcellaire

La méthode consistant à générer un graphe à partir d'un plan parcellaire est détaillée dans un article rédigé par les membres de l'ANR Modelespace<sup>520</sup>. Pour la procédure technique, il faudra se référer à cette publication, je ne présente ici que le principe général permettant de transcrire un plan sous forme de graphe (encart 4).

Une fois le plan vectorisé selon une structure topologique<sup>521</sup>, un graphe planaire topologique est obtenu. Dans ce graphe, les sommets sont les points d'intersection des frontières de parcelles et les arêtes sont les frontières elles mêmes. On extrait ensuite son graphe dual, dans lequel les sommets correspondent alors aux parcelles et les arêtes aux liens de mitoyennetés entre les parcelles. La dernière étape consiste à associer à chaque sommet les attributs des parcelles tels que la nature, le propriétaire et sa profession, le lieu-dit, la surface ou le montant de l'allivrement. La matrice d'adjacence obtenue peut ensuite être exportée dans un logiciel de visualisation de graphes.

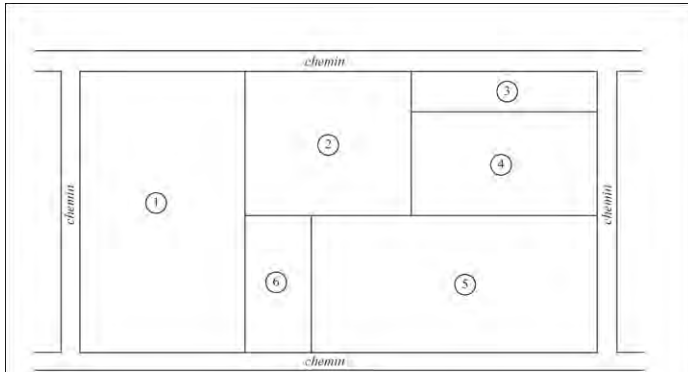
Des questions ont été soulevées concernant le traitement des confronts invariants linéaires (voies de communications et cours d'eau). Plusieurs solutions ont été envisagées afin de les intégrer aux graphes : celle de les supprimer en les intégrant directement aux parcelles, celle de les découper en autant de tronçons que de parcelles ou encore de les découper à chaque intersection (carrefour, bifurcation) et de les représenter par un seul point, relié à toutes les parcelles qui le confrontent. Cette dernière solution est la seule qui soit pertinente dès lors que l'on veut comparer des plans parcellaires à des registres fiscaux dépourvus de plan, étant donné que cette représentation correspond à la structure décrite dans les registres.

---

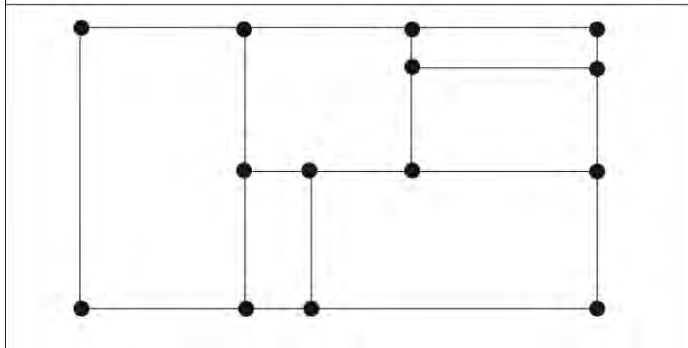
<sup>520</sup> Mélanie Le Couédic *et al.*, « Du cadastre ancien au graphe. Les dynamiques spatiales dans les sources fiscales médiévales et modernes », *ArchéoSciences*, n° 36, 2012, p. 71-84.

<sup>521</sup> Il est indispensable que le plan obtenu forme un pavage complet sans espace vide ni superposition entre les parcelles. Le logiciel ArcInfo dispose d'outils de topologie efficaces.

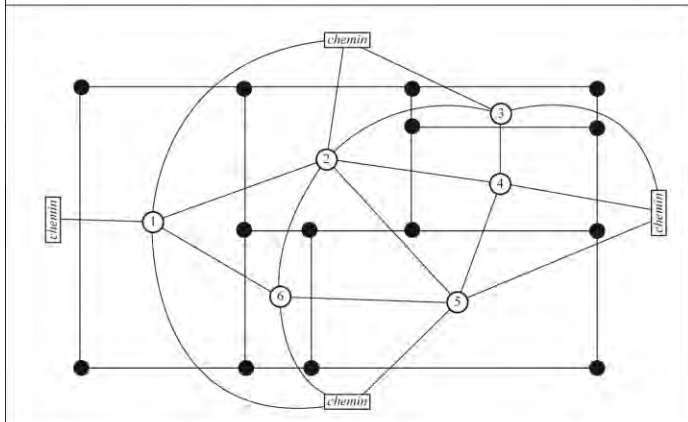
Encart 4 – obtention d'un graphe d'adjacence des parcelles à partir d'un plan parcellaire vectorisé



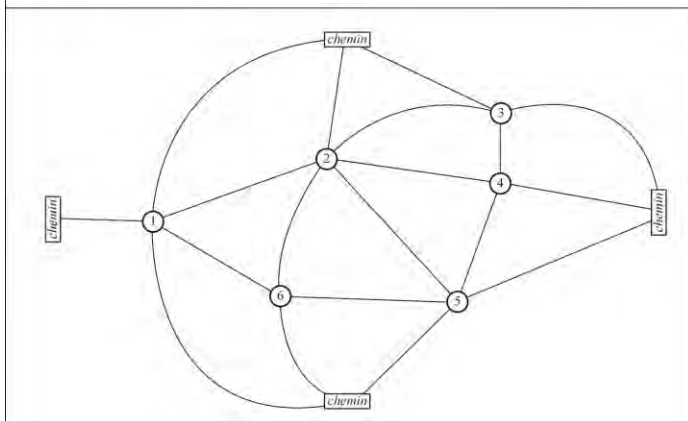
parcellaire vectorisé selon une structure topologique



graphe planaire topologique



graphes primal et dual



graphe dual d'adjacence des parcelles

### 3.3.3.3. *Des secteurs restreints*

La nécessité d'une phase manuelle pour la transcription de registres sous forme de graphe rend pour le moment impossible l'étude de grands secteurs. Si l'on souhaite étudier un graphe le plus complet possible, donc le plus proche de la réalité, on ne peut pas s'affranchir de la phase manuelle qui consiste à résoudre des appariements problématiques. D'autre part, la mise en place d'une méthode pour la comparaison des graphes est plus aisée sur des graphes contenant un petit nombre de sommets. Ainsi, j'ai fait le choix d'étudier non pas l'intégralité de la ville, mais des zones restreintes. C'est pourquoi j'ai tenté dans un premier temps de modéliser les sources fiscales par les graphes pour les îlots du corpus archéologique<sup>522</sup>. Or dans ces cas, le nombre de parcelles concernées est cette fois-ci trop réduit<sup>523</sup>. J'ai donc été amenée à sélectionner des secteurs plus importants. Pour cela, je me suis appuyée sur la division en moulons du cadastre napoléonien. Quatre moulons ont été retenus pour cette étude (fig. 66). Le moulon A est situé à l'est de la ville, à proximité du rempart et de la place du marché. Le moulon S, en partie détruit aujourd'hui, présentait un parcellaire régulier sur les plans anciens. J'ai cherché à savoir à quel moment il avait été mis en place. Le moulon K a dans un premier temps été sélectionné intégralement en raison de sa proximité avec l'abbaye, de sa forme circulaire et de la présence de la boucherie à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle. La multiplication de rues dans ce moulon a rendu trop complexe son étude, seuls les îlots K5 et K6 ont donc été retenus. Enfin, le moulon M est éclairant pour sa proximité avec la rue Droite, mais surtout par la présence d'un canal à ciel ouvert en son centre.

### 3.3.4. **Pour une lecture dynamique du parcellaire : la comparaison des graphes**

La comparaison de différents états d'un même paysage ne se fait pas à l'échelle de la parcelle. En effet, il n'est pas possible, à quelques exceptions près<sup>524</sup>, de repérer une parcelle d'un registre à l'autre. Ce sont des agrégats de parcelles, repérables surtout par les invariants qui les entourent, qui font l'objet de comparaisons sur le temps long. Ce qui est visé, c'est une compréhension globale d'un espace et non l'évolution de chacune de ses parcelles prises séparément. Ces comparaisons sont menées selon trois angles principaux. Le premier repose sur des comparaisons visuelles en jouant sur les valeurs données aux sommets ou à la répartition des sommets autour d'un invariant. Le second fait appel à des mesures (degrés, centralité) habituellement utilisés dans l'analyse des réseaux. Le dernier consiste à repérer des anomalies ou des chemins et cycles dont la longueur est significative.

---

<sup>522</sup> Cf. supra, chapitre « 3.1.1.1. Les limites de l'élaboration d'un corpus initial » de la partie 1.

<sup>523</sup> L'îlot D5 par exemple ne contient que 10 parcelles.

<sup>524</sup> Cf. infra, chapitre « 3.3.4.3. Chemins, cycles, anomalies » de la partie 1.

### 3.3.4.1. *L'observation des sommets*

À chaque sommet du graphe représentant une parcelle sont associées des informations. Celles-ci concernent, en fonction de la précision du registre, la nature, la surface, la profession du propriétaire ou le montant de l'allivrement rapporté au m<sup>2</sup>. Ces informations permettent différents affichages, en jouant sur la couleur, la forme ou la taille des sommets. De même, aux arêtes peuvent être attribuées des informations comme l'orientation du lien de voisinage (nord/sud ou est/ouest) ou le degré de fiabilité lorsqu'il y a un doute. En jouant sur l'épaisseur des traits et la couleur, il est aussi possible de mettre en valeur certains cheminements.

À partir de ces affichages, des observations sur la répartition des sommets peuvent être formulées. On observe par exemple la multiplication de jardins jouxtant une ruelle ou un canal, ou encore un allivrement au m<sup>2</sup> plus élevé pour les parcelles confrontant une rue donnée. La répartition de la profession des propriétaires éclaire, quant à elle, la spécificité d'un espace. À partir de ces affichages informatifs, il est possible dans un premier temps de documenter une période donnée. Il s'agit alors de représenter de manière intelligible les informations contenues dans un registre. D'autre part, il est envisageable de comparer visuellement les différents graphes obtenus. La répartition des natures de parcelles au sein d'un espace évolue dans le temps et cette évolution peut être symptomatique de restructurations urbaines, de même que le changement d'une profession dominante dans un quartier peut illustrer un changement de statut.

S'il n'est pas évident et peu prudent de comparer directement la surface des parcelles ou le montant de l'allivrement au m<sup>2</sup>, tant les unités et leur valeur ont évolué dans le temps, il est malgré tout possible de raisonner sur des rapports. Pour chaque parcelle, le montant de l'allivrement au m<sup>2</sup> est rapporté à la moyenne de la ville ou de la gache urbaine. Ainsi, si d'une période à l'autre, l'allivrement du m<sup>2</sup> d'un îlot se situe en dessous de la moyenne puis au-dessus, cela traduit la prise de valeur d'un secteur. On procède de même pour la surface, il est alors possible de savoir si une restructuration forte de l'espace a été entreprise.

Une fois ces phénomènes repérés sur les graphes, il reste à les interpréter. Il faut par exemple chercher à expliquer ce qui fait qu'un quartier devient davantage commercial ou résidentiel, ou qu'un secteur prend ou perd de la valeur. Le déplacement d'une activité – marché ou boucherie par exemple – peut expliquer ces évolutions.

### 3.3.4.2. *Des outils de mesure pour l'étude de réseaux*

#### La distribution des degrés

Le nombre d'arêtes qui touchent un sommet correspond à ce que l'on appelle son degré. Dans notre cas, plus le degré d'un sommet est élevé, plus le nombre de parcelles confrontant la parcelle considérée est important. D'un point de vue spatial, cela signifie souvent que l'on est présence d'une parcelle de plus grande dimension que celles qui l'entourent (encart 5).

Dans tous les cas, un degré important est synonyme d'un parcellaire complexe. De la même manière, la présence de degrés hétérogènes au sein d'un secteur est représentative d'un parcellaire hétérogène, tandis que des degrés similaires traduisent un parcellaire régulier.

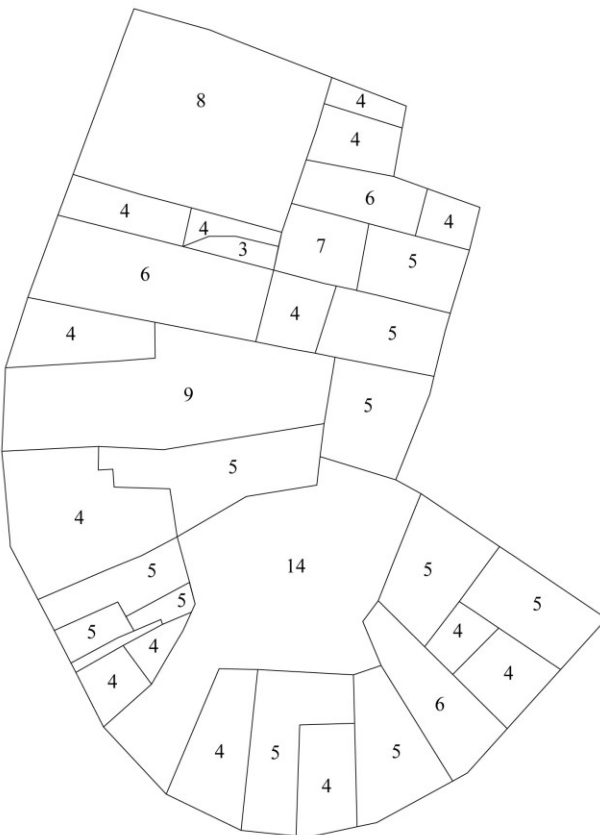
Le degré moyen des parcelles est calculé non pas directement à partir des graphes mais sur la base de données. En effet, même si la phase manuelle permet d'ajouter certaines arêtes non reconnues par les scripts d'appariements automatiques, il peut subsister des liens non identifiés. Le graphe ne fait pas état de l'ensemble des mentions de confronts, contrairement à la base de données. Un calcul du degré à partir des graphes serait donc faussé. Un script a été conçu pour extraire le nombre de confront pour chaque parcelle. Il n'est pas possible de comparer directement ce chiffre d'un registre à l'autre. En effet, on a vu que le nombre de confront mentionné est très variable d'une source à l'autre<sup>525</sup>. Afin de pouvoir mener des comparaisons, le degré moyen a été calculé pour chaque registre puis pour chaque moulon de chaque registre. Il s'agit ensuite de repérer si le degré moyen d'un moulon évolue par rapport à la moyenne du registre.

Dans le temps, si le degré moyen d'un moulon passe au-dessus de la moyenne, cela peut être synonyme d'une forte restructuration architecturale, avec la création d'un hôtel particulier par le regroupement de plusieurs parcelles ou la mise en place d'une parcelle atypique. À l'inverse, si le degré moyen d'un moulon passe sous la moyenne, il peut s'agir de la mise en place d'un lotissement. Ces phénomènes sont à interpréter en fonction de chaque moulon.

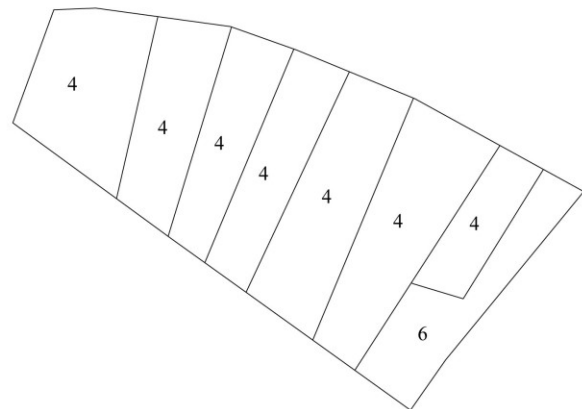
---

<sup>525</sup> À titre d'exemple, le compoix de 1670 mentionne au minimum quatre confronts en précisant l'orientation, tandis que le compoix de 1500 en décrit entre un et trois, sans orientation.

Encart 5 – degré moyen de parcelles en plan dans un parcellaire hétérogène et un parcellaire régulier



Parcellaire hétérogène  
Degré moyen = 5.15



Parcellaire régulier  
Degré moyen = 4.25

Un parcellaire hétérogène présente une distribution de degrés hétérogène. Un parcellaire régulier dispose d'une distribution plus uniforme.

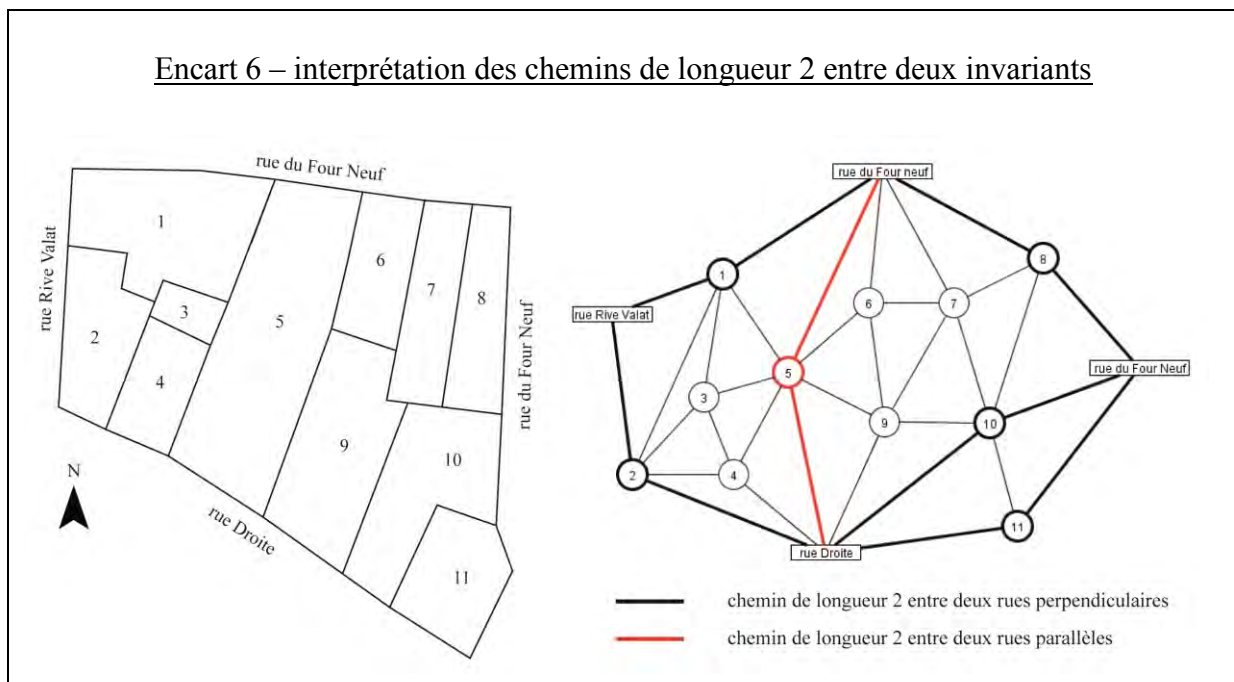
### 3.3.4.3. Chemins, cycles, anomalies

#### Chemins de longueur 2 entre deux invariants

Dans un graphe, un chemin ou chaîne est une suite de sommets, telle que deux sommets consécutifs quelconques sont reliés par une arête. La longueur du chemin correspond au nombre de ses arêtes. On dit que deux sommets sont à distance  $n$ , si le plus court chemin entre les deux sommets est de longueur  $n$ . En ce qui concerne les invariants, les chemins de longueur 1 n'apparaissent pas dans mes graphes étant donné que seuls les voisins des parcelles sont pris en compte. Ainsi deux chemins perpendiculaires, donc physiquement en contact, devraient correspondre à un chemin de longueur 1. Ce lien de mitoyenneté n'est pas représenté dans les graphes utilisés.

Un chemin de longueur 2 entre deux invariants correspond à la présence d'un seul sommet entre eux. L'existence de ces chaînes apporte deux types d'information. Si les invariants considérés sont des rues perpendiculaires, et qu'il n'y a qu'un seul chemin de longueur 2, alors le sommet au cœur du chemin de longueur 2 correspondra à une parcelle d'angle. Dans l'encart 6, c'est le cas des parcelles n° 1, 2 et 8. Si plusieurs chemins de longueur 2 existent, un sommet correspond à la parcelle d'angle (parcelle n° 11), tandis que la (ou les) autre(s) correspond(ent) à une parcelle en forme de L (parcelle n° 10).

Si les invariants considérés sont non perpendiculaires, alors le sommet en question correspondra à une parcelle traversante, comme c'est le cas de la parcelle n° 5 de l'encart 6. De façon évidente, toutes les réciproques sont vraies.



Le repérage de chemins de longueur 2, qui permet l'identification de parcelles remarquables, présente plusieurs intérêts. Par exemple, l'accumulation de chemins de longueur 2 entre deux invariants non perpendiculaires correspond dans la réalité à un parcellaire laniéré. Le repérage de ce type de découpage est important, aussi bien en milieu urbain et que rural, car il traduit une organisation particulière du territoire et l'influence des invariants considérés sur cette organisation.

L'identification de parcelles d'angle fournit des repères topographiques. Une fois calées aux angles, elles rendent le graphe plus lisible. Bien que l'objectif global ne soit pas de mener des comparaisons à l'échelle de la parcelle, le cas des parcelles d'angle constitue l'exception. Grâce à la modélisation par les graphes, il est en effet aisé d'identifier dans les registres ainsi que sur les plans anciens une maison située à l'angle de deux rues. Une fois cette parcelle identifiée, il est alors possible de faire appel à d'éventuelles données figurées ainsi qu'à l'archéologie<sup>526</sup>. Les approches historiques, mathématiques et archéologiques sont alors complémentaires.

#### Les cycles longs

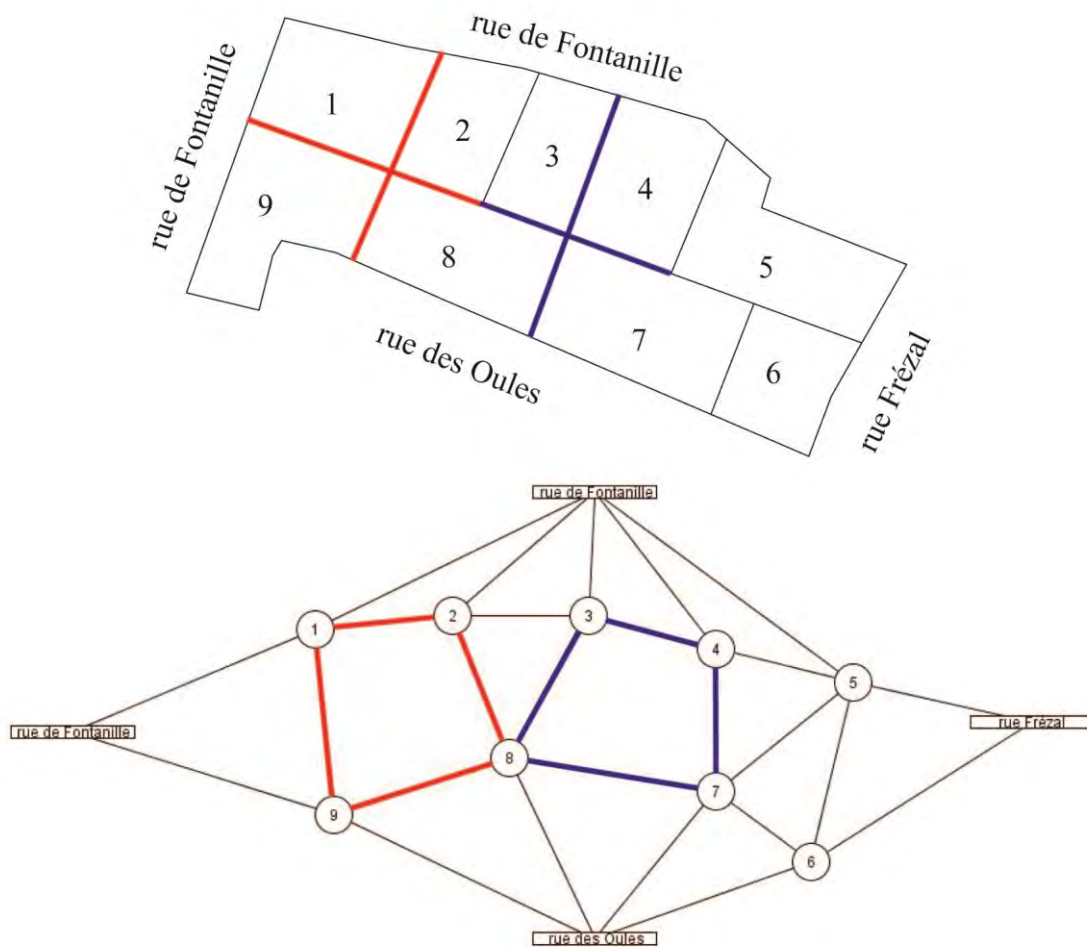
Un cycle correspond à une suite fermée d'arêtes consécutives. La longueur d'un cycle est le nombre de ses arêtes. La longueur la plus fréquente des cycles dans un graphe d'adjacence des parcelles est de 3 (encart 7, sommets 5, 6 et 7). La présence de cycles de longueur supérieure à trois est synonyme d'une limite parcellaire en forme de croix (cycle de longueur 4) ou plus rarement d'étoile (cycle de longueur supérieur à 4). En effet, le contact entre deux parcelles au niveau de l'angle n'est jamais décrit dans les registres fiscaux. Une répétition de cycle de longueur 4 dans un graphe peut alors être synonyme d'un parcellaire très régulier, pouvant résulter d'une opération de lotissement. Ce phénomène peut aussi s'expliquer par la présence d'une parcelle non décrite dans le registre.

---

<sup>526</sup> Le cas de la maison ID151 est éclairant à ce sujet (voir le catalogue du volume 3). Le graphe du compoix de 1670 montre qu'une seule parcelle se situe à l'angle des rues de Somart, de la Treille et des Grandes Boucheries, tandis que le graphe du plan de 1782 en montre deux. La maison une fois repérée sur le terrain, une étude du bâti révèle l'arrachement de la partie méridionale de la façade. Ainsi, l'archéologie illustre la division d'une maison, et la modélisation par les graphes permet de dater cet événement entre 1670 et 1782.



Encart 7 – modélisation des limites parcellaires en forme de croix par des cycles de longueur 4



Dans les registres fiscaux, les parcelles 1 et 8, 2 et 9, 3 et 7 ainsi que 4 et 8 ne sont pas décrites comme étant adjacentes, les arêtes ne donc pas présentes entre ces sommets.

Les limites parcellaires entre les parcelles 1, 2, 8 et 9 et les parcelles 3, 4, 7 et 8 sont en forme de croix, ce qui se traduit dans le graphe par des cycles de longueur 4.

Les vestiges archéologiques, enfouis ou conservés en élévation, ne peuvent seuls répondre à la problématique telle qu'elle est posée ici. Il en est de même pour les sources écrites, qui ne peuvent suffire à appréhender la formation d'une ville. Les sources planimétriques, même en appliquant la méthode régressive, n'autorisent pas non plus une étude globale de la ville. C'est donc en utilisant toutes ces sources, en croisant les données que l'on en tire, en variant les échelles, que l'on peut toucher la réalité de la construction du paysage urbain du Moyen Âge à la période préindustrielle.



## **DEUXIEME PARTIE**

De l'abbaye à la ville : Saint-Antonin-Noble-Val dans  
le *pagus condatensi*

Deuxième partie - De l'établissement religieux à la ville : Saint-Antonin-Noble-Val dans le  
*pagus condatensi*

## 1. Le contexte de l'émergence de la ville

Le facteur essentiel de la cristallisation de l'habitat à l'origine de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val est la présence d'une abbaye bénédictine. Les conditions qui ont favorisé le succès de l'abbaye ont donc aussi été bénéfiques à la ville. Il convient alors de caractériser les conditions d'implantation de l'abbaye et de retracer son histoire à partir des rares éléments parvenus jusqu'à nous. D'autres facteurs sont entrés en jeu dans le développement de l'agglomération. En effet, sa croissance dépend du contexte politique et social dans lequel elle évolue. En définissant quels étaient les pouvoirs en place, on pourra ainsi comprendre les forces qui ont créé une dynamique favorable au développement de la ville.

### 1.1. Les conditions d'implantation

Le monastère dédié à saint Antonin a été implanté dans un environnement naturel particulier, anciennement occupé<sup>527</sup>. Les conditions d'accès et de protection d'un lieu ainsi que les possibilités d'approvisionnement qu'il permet sont nécessairement pris en considération au moment de la création d'un établissement conventuel. Si l'installation à la confluence de deux rivières peut présenter des désavantages, surtout liés aux crues des cours d'eau, elle reste malgré tout judicieuse à plus d'un titre. La possibilité de détourner une partie des cours d'eau pour actionner des moulins et s'approvisionner en eau est essentielle pour le fonctionnement d'un monastère<sup>528</sup>.

#### 1.1.1. Un terroir occupé anciennement

Le silence des sources concernant la fondation de l'abbaye ne permet pas de connaître avec précision l'état du peuplement au VIII<sup>e</sup> siècle. La *vita* de saint Didier de Cahors<sup>529</sup> évoque des sites occupés au VII<sup>e</sup> siècle<sup>530</sup>, le long de la route reliant Albi à Cahors, non loin de Saint-Antonin-Noble-Val. Ce qui est sûr, c'est que très peu d'abbayes bénédictines ont été créées dans un désert<sup>531</sup>. L'analyse des quelques vestiges antiques et alto-médiévaux découverts autour de la ville prouve en effet que le monastère n'a pas été créé *ex-nihilo*. Pour autant, l'occupation est difficile à caractériser, notamment pour l'Antiquité tardive et le haut

---

<sup>527</sup> Il n'existe pas de synthèse sur l'occupation antique autour de Saint-Antonin. Des sites ont été repérés (cf. supra, chapitre « 1.2.1. Les occupations antérieures à l'établissement du monastère » de la partie 1), mais il ne s'agit pas pour autant d'une vision exhaustive.

<sup>528</sup> Cf. infra, chapitre « 1.4.2.2. L'eau dans les monastères » de la partie 3.

<sup>529</sup> Bruno Krusch, « Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi », in *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores Rerum Merovingicarum*, Hanovre, 1902, tome 4, p. 547-602.

<sup>530</sup> Florent Hautefeuille, « La villa et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII<sup>e</sup> siècle », in *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Pau, 2006, p. 351-362.

<sup>531</sup> Nelly Pousthomis cite de rares exemples de monastères fondés dans des zones très peu voire pas mises en valeur : Saint-Orens de Lavedan, Peyrissas et Fustignac (Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 59).

Moyen Âge. La rareté des fouilles archéologiques menées dans l'espace *intra muros* explique les lacunes de nos connaissances concernant les périodes antérieures au X<sup>e</sup> siècle. Les investigations archéologiques menées par Serge Robert en 1987<sup>532</sup> n'ont pas atteint les niveaux géologiques et ne permettent donc pas d'exclure la présence de vestiges antérieurs à l'abbaye. Parmi le mobilier qu'il a mis au jour, quelques tessons de céramique sigillée remontent aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles de notre ère<sup>533</sup> (fig. 79). La surveillance menée par les érudits lors de travaux dans Saint-Antonin-Noble-Val, notamment à l'emplacement de l'enclos de l'abbaye<sup>534</sup>, n'a pas révélé de vestiges appartenant à des périodes plus anciennes que la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Enfin, les observations que j'ai réalisées lors de travaux dans la rue du Four Neuf n'ont pas permis de repérer de vestiges d'une occupation antérieure au XII<sup>e</sup> siècle. La faible profondeur atteinte par les tranchées peut être la cause de ce silence.

Si les informations sont très rares en ce qui concerne l'espace *intra muros*, plusieurs sites antiques sont par contre attestés en périphérie (fig. 80). C'est le cas du hameau de Maillolong dans lequel ont été découverts fortuitement les indices d'une *villa* gallo-romaine, occupée autour des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère<sup>535</sup>. Cet habitat était accompagné d'une annexe artisanale, comme en témoigne la mise au jour de plusieurs bâtiments à la mise en œuvre relativement fruste associés à des pesons de tissage, en contrebas de la *villa*<sup>536</sup>. Ce site se trouve dans la vallée de la Bonnette, à 2,5 km au nord de Saint-Antonin-Noble-Val. Une occupation antique a également été mise au jour dans les gorges de l'Aveyron, au pied de l'éperon rocheux de Bône, à 3 km en aval de la ville<sup>537</sup>. Les vestiges mobiliers et immobiliers découverts en prospections dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, attestent la présence d'une *villa* occupée du I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle de notre ère. La transition Antiquité tardive / haut Moyen Âge y est représentée par plusieurs tessons de céramique<sup>538</sup>.

En ce qui concerne les premiers siècles du Moyen Âge, quelques découvertes ponctuelles témoignent d'une occupation humaine au niveau de la ville. Des travaux dans le jardin d'un particulier situé à proximité de l'ancienne abbaye, dans les années 1970, ont mis au jour un fragment de sarcophage sculpté à une profondeur d'environ 1,50 m<sup>539</sup> (fig. 81). Ce bloc de marbre blanc (0,17 x 0,27 x 0,07 m) appartenait à l'un des angles supérieurs droit

---

<sup>532</sup> Voir la notice correspondante dans le volume 3.

<sup>533</sup> L'absence de contexte stratigraphique ne permet pas de préciser le type d'occupation en question.

<sup>534</sup> La construction d'une école, d'un établissement thermal et plus récemment d'une maison de retraite dans l'emprise de l'enclos de l'abbaye, a été suivie de près notamment par la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne et a permis la mise en valeur du lapidaire provenant vraisemblablement de l'abbaye elle-même.

<sup>535</sup> Des fragments d'enduits peints de couleur rouge et jaune, des tesselles de mosaïques, des clous de charpentes, des fragments de béton de tuileau et de *tegulae* attestent en effet la présence d'une *villa* d'une certaine importance. Voir la notice du volume 3.

<sup>536</sup> Le sol d'un de ces bâtiments a été dégagé, il était composé d'un cailloutis calcaire lié à la chaux.

<sup>537</sup> Voir la notice du volume 3.

<sup>538</sup> Il s'agit de céramique à pâte sableuse épurée et de dérivée de sigillée paléochrétienne.

<sup>539</sup> Ce fragment est conservé au musée municipal de Saint-Antonin.

d'une cuve de sarcophage<sup>540</sup>. Deux des quatre côtés possèdent des cassures nettes. Une seule face est sculptée ainsi qu'une tranche. Les motifs se détachent en très faible relief sur le fond. La face principale porte un décor végétal stylisé : un rinceau d'acanthes enroulé en volute se termine par une feuille nervurée à cinq lobes. Ce motif est limité en haut par une double baguette formant bordure et à droite par un petit pilastre cannelé surmonté d'un chapiteau à feuillage<sup>541</sup>. C'est ce même pilastre qui est représenté sur la tranche. Les caractéristiques stylistiques du sarcophage permettent à Jean-Claude Fau de le rattacher « à un groupe important et bien individualisé de sarcophages, datés en général du VII<sup>e</sup> siècle par les archéologues et répandus dans tout le Sud-Ouest de la France »<sup>542</sup>. Les deux *tremisses* mérovingiens découverts sur la commune de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>543</sup>, n'apportent hélas pas réellement de preuve d'une occupation des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles au niveau de la ville, étant donné que la commune s'étend sur plus de 100 km<sup>2</sup>. Enfin, un dernier indice est apporté par la mention de huit églises dont la possession par l'abbaye fut confirmée par Louis le Pieux dans un texte de 818<sup>544</sup>. Elles témoignent d'un maillage précoce du territoire. La présence de ces églises suppose la présence d'une population et donc une mise en valeur des terroirs dès avant l'an mil.

L'occupation antique à la confluence même semble anecdotique au regard des vestiges mis au jour<sup>545</sup>. Pour autant, les occupations antiques et du haut Moyen Âge découvertes à peu de distance de la ville indiquent qu'il ne s'agit pas d'un désert<sup>546</sup>. La physionomie de cette occupation est inconnue. S'agit-il d'un habitat dispersé ou groupé ? Une éventuelle continuité entre l'occupation ancienne et l'installation de l'abbaye est impossible à caractériser.

---

<sup>540</sup> B. Muratet, « Autre découverte », *BSAVSA*, 1975, p.25-26 ; Jean-Claude Fau, « Découvertes archéologiques récentes à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 1981, p. 75-77.

<sup>541</sup> La sculpture est très proche du fragment de sarcophage dit de « la cueillette des olives » conservé au musée des Augustins à Toulouse, qui viendrait du cimetière de Saint-Sernin (Maurice Scellès, Marcel Durliat, et Christophe Deroo, *Recueil général des monuments sculptés en France pendant le haut Moyen Âge (IV<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, Paris, France, 1987, n°168, p.122-123, pl. LXXXVIII).

<sup>542</sup> Jean-Claude Fau, « Découvertes archéologiques récentes à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 1981, p. 76.

<sup>543</sup> La première monnaie, frappée sous Sigisbert I<sup>er</sup>, entre 561 et 575, dans le nord-est de la France (région de Verdun, Metz), est conservée à la BnF (acq. 1912, n° 978a) et publiée dans Lafaurie Jean, Pilet-Lemière Jacqueline, *Monnaies du haut Moyen Âge découvertes en France : V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, France, 2003, n° 82.155.1. La seconde, frappée à Banassac (Lozère), sous Caribert II, entre 629 et 632, est également conservée à la BnF (acq. 1888), elle est décrite dans Lafaurie Jean, Pilet-Lemière Jacqueline, *op. cit.*, n° 82.155.2.

<sup>544</sup> Cf. infra, chapitre « 1.2.1.2. De multiples donations pour un territoire resserré » de la partie 2. *HGL*, tome 2, *Preuves*, col. 122-123 ; Firmin Galabert, « Identification de quelques églises du canton de Saint-Antonin au IX<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, 1887, p. 286-291.

<sup>545</sup> Ce constat doit être nuancé en raison du manque d'investigations archéologiques en profondeur dans le sous-sol saint-antoninois.

<sup>546</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.1. Les occupations antérieures à l'établissement du monastère » de la partie 1.

### 1.1.2. Une *vicaria* à la frontière du Rouergue, du Quercy et de l'Albigeois

La notion de frontière ne recouvre pas les mêmes réalités aujourd'hui qu'au Moyen Âge<sup>547</sup>. En effet, la linéarité est absente dans la conception médiévale de la frontière. Ainsi, les historiens s'accordent pour dire qu'avant le XII<sup>e</sup> siècle, les frontières des *pagi* correspondaient à des zones intermédiaires, plus proches de la notion de « confins » et de « marches »<sup>548</sup>. Pour Jean-Loup Abbé, « la frontière entre deux comtés est l'espace entre le dernier château de l'un et le premier de l'autre, le dernier village de l'un et le premier de l'autre »<sup>549</sup>.

La position frontalière qu'occupe aujourd'hui Saint-Antonin-Noble-Val, entre les départements du Tarn, de l'Aveyron, du Lot et du Tarn-et-Garonne (fig. 82), a toujours été une particularité de cette ville. Elle se situait en effet aux confins des cités antiques d'Albi, de Cahors et de Rodez et appartenait à l'extrémité sud-ouest du Rouergue<sup>550</sup> (fig. 83). La première mention du *pagus Rutenicus* remonte à 565<sup>551</sup>. Le terme de *comitatu rutenico* remplaça celui de *pagus*, à partir de la fin du X<sup>e</sup> siècle, pour désigner le comté de Rouergue<sup>552</sup>. Cette évolution de la sémantique ne semble pas pour autant correspondre à un changement structurel de la circonscription. Les limites du Rouergue ont été globalement maintenues avec le diocèse de Rodez (jusqu'en 1317 et la création du diocèse de Vabres), puis le département de l'Aveyron (jusqu'en 1808 et le détachement du secteur de Saint-Antonin-Noble-Val)<sup>553</sup>.

Les hommes du Moyen Âge ont toujours eu conscience de cette position frontalière dans laquelle se trouvait la ville de Saint-Antonin-Noble-Val. L'acte qui rattache le couvent de Montricoux à celui de Saint-Antonin selon la volonté de Pépin le Bref en 767, bien que considéré comme un faux, montre que le monastère était vu comme situé aux limites du Rouergue : « *in valle que dicitur Nobilis, ubi terminus esse dinoscitur in pago Rutinico* »<sup>554</sup>. Cette position frontalière créa parfois quelques incohérences. Ainsi, vers 1015, Bernard d'Angers, auteur du *Livre des miracles de Foy*, plaçait Saint-Antonin *in Albigensi pago*<sup>555</sup>.

---

<sup>547</sup> Le terme même de frontière est d'ailleurs anachronique. Michel Foucher, *L'invention des frontières*, Paris, 1987.

<sup>548</sup> Pierre Toubert, « Frontière et frontières : un objet historique », in *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Rome-Madrid, 1992, p. 9-17.

<sup>549</sup> Jean-Loup Abbé, « Les cartes du Languedoc médiéval », Élie Pélaquier (dir.), *Atlas historique de la province de Languedoc*, 2009, p. 121-128.

<sup>550</sup> ADTG, G239, fol. 84, cité dans Firmin Galabert, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *BSATG*, 1902, p. 173.

<sup>551</sup> Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil... op. cit.*, p. 38.

<sup>552</sup> Geneviève Durand, « Les châteaux du Rouergue méridional du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », in *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.). Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 1999, p. 125.

<sup>553</sup> Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil... op. cit.*, p. 40.

<sup>554</sup> L'acte est une copie du XIII<sup>e</sup> siècle (*HGL*, tome II, *Preuves*, col. 45).

<sup>555</sup> « *Horum in Albigensi pago Sancti Antonini cimiterio cinis tegitur* », Luca Robertini (éd.), *Liber miraculorum sancte Fidis*, Spolète, 1994, livre I, n° 11, p. 108.



Au sein du *pagus Rutenicus*, Saint-Antonin-Noble-Val semble avoir été le siège d'une viguerie carolingienne, appelée *Condate*, en référence à sa proximité avec une confluence<sup>556</sup>. Frédéric de Gournay définit la viguerie carolingienne comme « un "pouvoir", la fonction du viguier, et un "cadre" géographique subordonné au *pagus* »<sup>557</sup>. Les limites de la *vicaria* de *Condate*, « sorte de marche avancée à l'ouest du Rouergue »<sup>558</sup>, ne peuvent être déterminées en l'état des connaissances. Il faut rappeler que ces subdivisions territoriales sont floues et correspondent davantage à un nom qu'à un réel espace délimité<sup>559</sup>.

Le nom d'origine celtique du territoire centré autour de Saint-Antonin-Noble-Val, *Condate*, renvoie directement à sa position de confluence. En 869, la proximité du lieu avec les rivières Aveyron et Bonnette est décrite au même titre que la position du lieu dans le *pagus* : « *locum sacrum Sancto Antonini, qui est situs in pago Rutinico, in marca Condadense, super fluvium Avarione seu et Bonna* »<sup>560</sup>, soulignant ainsi l'importance de l'inscription du lieu dans son environnement naturel. Le nom de *Condate* est employé pour désigner à la fois le *ministerium*<sup>561</sup>, le *pagus*<sup>562</sup> et la *marca*<sup>563</sup>. En 869, Saint-Antonin est dit *in marca Condadense*<sup>564</sup>. Le *ministerium Condadense* est évoqué en 948<sup>565</sup>. En 899<sup>566</sup> et vers

---

<sup>556</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 67.

<sup>557</sup> Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil... op. cit.*, p. 66.

<sup>558</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>559</sup> D'après Geneviève Durand, les circonscriptions civiles carolingiennes (*ministerium* et *vicaria*) n'avaient pas de rôle institutionnel entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle. Ces termes étaient en réalité utilisés pour localiser des biens, ce qu'illustre le fait qu'un même toponyme puisse être associé tantôt à un *ministerium*, tantôt à une *vicaria* (Geneviève Durand, « Les châteaux du Rouergue méridional du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », in *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.). Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 1999, p. 125-132). De son côté, Laurent Schneider a montré qu'à partir de la fin du X<sup>e</sup> siècle, les *vicariae* ont vu leur signification institutionnelle diminuer progressivement, pour devenir de simples repères pour la localisation des biens (Laurent Schneider, « Une *vicaria* languedocienne du X<sup>e</sup> siècle : Popian en Biterrois », *Annales du Midi*, tome 109, 1997, p. 401-442). Frédéric de Gournay partage cette vision de *vicariae* qui ont « aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles un sens géographique : les chartes de vente ou de donation la citent pour localiser les biens-fonds » (Frédéric de Gournay, « La mutation de la viguerie en Rouergue (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », in *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.). Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 1999, p. 244.

<sup>560</sup> ADTG, G239, fol. 84, cité dans Firmin Galabert, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *BSATG*, 1902, p. 173.

<sup>561</sup> « circonscription publique », Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil... op. cit.*, p. 209.

<sup>562</sup> « territoire d'une *civitas* », Jan Frederik Niermeyer, *Mediae Latinitatis lexicon minus*, Leiden, 1976, p. 753.

<sup>563</sup> « région frontière placée sous le commandement d'un marquis », « territoire délimité », *Ibid.*, p. 652.

<sup>564</sup> ADTG, G239, fol. 84, cité dans Firmin Galabert, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *BSATG*, 1902, p. 173.

<sup>565</sup> Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, 1879, n° 29. Edmond Cabié a démontré que l'église Saint-Étienne de *Guarzanguas*, mentionnée dans ce texte comme étant *in ministerio Condadense*, correspond à l'église Sainte-Foy de Coussergues située à proximité de Varen, soit environ 11 km à l'est de Saint-Antonin (Edmond Cabié, « Sur les limites du nord-ouest de l'Albigeois du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », *Revue du Tarn*, 1908, p. 263-266).

<sup>566</sup> Philippe Lauer et Ferdinand Lot, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, Paris, 1940, n° 21.

1100<sup>567</sup>, le lieu est simplement localisé *in Condadense*. Ces variations du champ lexical de la viguerie sont un phénomène classique pour la première moitié du Moyen Âge<sup>568</sup>.

Frédéric de Gournay mentionne un possible atelier monétaire mérovingien à Saint-Antonin-Noble-Val, représenté par les monnaies portant l'inscription : FREDOVALD / CONDADENSE P.<sup>569</sup>. Il précise toutefois qu'il est possible qu'il s'agisse d'un autre lieu, également appelé *Condat*. Les indices sont trop faibles à mon sens pour émettre l'hypothèse d'une monnaie frappée à Saint-Antonin-Noble-Val à l'époque mérovingienne. Le cartulaire de Conques évoque autour de l'an mil, des biens *de Condadense*<sup>570</sup> ou *de Condado*<sup>571</sup>, correspondant très certainement au secteur de Saint-Antonin. L'éditeur de ce cartulaire plaçait plutôt ce territoire soit vers Candas (commune de Montjoux), soit à Condat (commune d'Engualès) dans le département de l'Aveyron, probablement parce qu'il n'avait pas eu connaissance du texte de 869, plaçant le district de *Condadès* dans le secteur de Saint-Antonin. La position à une confluence est en effet, souvent rappelée par la toponymie<sup>572</sup>. Ainsi, de petites agglomérations portent toujours le nom de Condat, dans le centre et le sud de la France<sup>573</sup>, ou de Condé dans la moitié nord<sup>574</sup>. Le monastère Saint-Claude (Jura) portait le nom de *Condate*<sup>575</sup>. Le nom de l'abbaye de Condom, installée sur un promontoire dominant la confluence de la Baise et de la Gelle, dériverait de *Condatomagos* soit le « marché du confluent »<sup>576</sup>. C'est également le nom de l'atelier de production de céramique sigillée de la Graufesenque à Millau. Des villes comme Cognac, Candes-Saint-Martin, Lyon ou Rennes ne portent plus de trace du nom gaulois *condat* qu'elles ont porté.

L'appellation de la subdivision territoriale où siège Saint-Antonin continue à faire référence à sa position de confluence au moins jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Le *pagus Condatensis* est en effet mentionné en 1090<sup>577</sup>, 1175<sup>578</sup>, 1184<sup>579</sup>, 1284<sup>580</sup> et 1343<sup>581</sup>.

---

<sup>567</sup> Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, 1879, n° 478.

<sup>568</sup> Florent Hautefeuille, « Les vigueries carolingiennes en Quercy et en Toulousain », *Annales du Midi*, vol. 121, 2009, p. 199-213.

<sup>569</sup> Maurice Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892, p. 524, n° 2540.

<sup>570</sup> « *illam terram de Condadense* », Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, 1879, n° 237.

<sup>571</sup> « *illo alode meo de Condado* », Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, 1879, n° 255.

<sup>572</sup> Ernest Nègre, *Toponymie générale de la France*, Genève, 1990, tome 1, p. 110.

<sup>573</sup> Condat (15 et 46), Condat-en-Combraille (63), Condat-lès-Montboissier (63) et Condat-sur-Ganaveix (19).

<sup>574</sup> Condé-en-Brie (02), Condé-sur-l'Escaut ((59) et Condé-sur-Noireau (14).

<sup>575</sup> Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques... op. cit.*, p. 43.

<sup>576</sup> Par suppression du T intervocalique, *Condatomagos* serait devenu *Condaom (agos)*, puis *Condom*. R. Mussot-Goulard, *Histoire de Condom*, Lecture, 1988, cité par Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 33.

<sup>577</sup> Giles Constable, *The Papal Bulls for the Chapter of St. Antonin in Rouergue in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Cambridge, 1992, textes n° 1 et 5.

<sup>578</sup> Giles Constable, *The Papal Bulls for the Chapter of St. Antonin in Rouergue in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Cambridge, 1992, texte n° 8.

<sup>579</sup> Giles Constable, *The Papal Bulls for the Chapter of St. Antonin in Rouergue in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Cambridge, 1992, texte n° 10.

mention	date	référence
<i>in marca condadense</i>	869	ADTG, G239, fol. 84
<i>ministerio Condadense</i>	948	<i>Cartulaire de Conques...</i> , n° 29
<i>in condadense</i>	899	<i>Recueil des actes de Charles III le Simple</i> , n° 21
<i>in condadense</i>	v. 1100	<i>Cartulaire de Conques...</i> , n° 478
<i>terram de Condadense</i>	1007	<i>Cartulaire de Conques...</i> , n° 237
<i>de Condado</i>	997-1030	<i>Cartulaire de Conques...</i> , n° 255
<i>pagus Condatensis</i>	1090	<i>The Papal Bulls for the Chapter of St. Antonin...</i> , textes n° 1 et 5
<i>pagus Condatensis</i>	1175	<i>The Papal Bulls for the Chapter of St. Antonin...</i> , texte n° 8
<i>pagus Condatensis</i>	1184	<i>The Papal Bulls for the Chapter of St. Antonin...</i> , texte n° 10
<i>pagus Condatensis</i>	1284	ADA, G397
<i>pagus Condatensis</i>	1343	ADA, G942

Mentions faisant référence au territoire de *Condate*.

### 1.1.3. Une circulation terrestre et fluviale modérée

Aucune voie antique n'a été identifiée à proximité immédiate de Saint-Antonin-Noble-Val. La plus proche passait par Milhars<sup>582</sup>, pour joindre Béziers à Cahors, reliant ainsi les territoires de l'Albigeois et du Toulousain à ceux du Quercy et du Rouergue<sup>583</sup>. La traversée de l'Aveyron devait se faire à Lexos, environ 10 km en amont de Saint-Antonin-Noble-Val, certainement par le biais d'un gué. La *vita* de saint Didier de Cahors relate le trajet effectué entre Cahors et Albi, par l'évêque et sa suite, au VII<sup>e</sup> siècle<sup>584</sup>. Ce transport se serait fait par petites étapes successives de 15 à 20 km, chaque arrêt s'effectuant dans un domaine<sup>585</sup>. Ce texte atteste l'existence d'une voie entre Albi et Cahors et révèle la fréquence des sites le long de cet axe.

Bien que la présence d'une voie antique soit inconnue à Saint-Antonin-Noble-Val, la ville constituait bel et bien, au Moyen Âge, un point de passage obligé entre l'Albigeois, le Quercy et le Rouergue. Son pont sur l'Aveyron, mentionné pour la première fois en 1163<sup>586</sup>, était antérieur d'au moins un siècle à celui de Laguëpie sur le Viaur<sup>587</sup> et un siècle et demi à

<sup>580</sup> Sentence arbitrale entre l'évêque de Rodez et le monastère de Saint-Antonin qui est déclaré exempt (ADA, G397).

<sup>581</sup> Procès entre le monastère de Saint-Antonin et l'évêque de Rodez au sujet de l'exemption de l'ordinaire prétendue par le monastère (ADA, G942).

<sup>582</sup> Milhars est situé dans le département du Tarn, à 10 km à l'ouest de Saint-Antonin.

<sup>583</sup> Alfred Caraven, *Carte archéologique du département de Tarn aux époques antéhistorique, gauloise, romaine et franque*, dressée en 1867 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8439376v>).

<sup>584</sup> Bruno Krusch, « Vita Desiderii Cadurcae urbis episopi », in *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores Rerum Merovingicarum*, Hanovre, 1902, tome 4, p. 547-602.

<sup>585</sup> Florent Hautefeuille, « La villa et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII<sup>e</sup> siècle », in *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Pau, 2006, p. 355.

<sup>586</sup> AC Saint-Antonin, inventaire des titres de l'hôpital, GG40, fol. 2.

<sup>587</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 168.

celui de Montauban sur le Tarn<sup>588</sup>, faisant de Saint-Antonin-Noble-Val un carrefour stratégique. Jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il représentait le seul franchissement de la rivière entre le pont de Najac situé à environ 30 km en amont et mentionné depuis le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>589</sup> et celui d'Albias, à 45 km en aval, construit dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le commerce florissant du XIII<sup>e</sup> siècle a très certainement été favorisé par cette possibilité de franchir la rivière, obstacle naturel entre les provinces de l'Albigeois et du Rouergue. Il n'existe, à ma connaissance, aucune mention de revenus issus d'un péage pour la traversée de l'Aveyron. Des *pezatgues* sont mentionnés dans le texte relatif au partage de la vicomté en 1155, sans qu'il soit possible de savoir à quoi ils font référence<sup>590</sup>. Il est tout de même possible d'envisager une telle taxe, comme ce fut le cas à Laguépie, où le péage du pont sur le Viaur faisait partie des revenus du comte de Toulouse en 1260<sup>591</sup>. La présence d'un pont sur l'Aveyron fut donc un élément clé dans l'essor de la ville et explique en partie sa réussite. Le franchissement de la Bonnette ne posait pas les mêmes problèmes, la faiblesse de son débit permettant de la traverser à pied une grande partie de l'année<sup>592</sup>. La ville de Saint-Antonin-Noble-Val a donc été au cours du Moyen Âge un carrefour routier, mais l'a-t-elle été en ce qui concerne le transport fluvial ?

L'histoire du monastère est symboliquement liée à la navigation sur l'Aveyron : en effet, selon la légende, une partie du corps du martyr saint Antonin arriva à Noble Val sur une barque conduite par des aigles. L'Aveyron, rivière au débit si irrégulier<sup>593</sup>, entravée de nombreuses chaussées de moulins, peut-elle se prêter à la navigation ? Un premier élément de réponse est apporté par le procès verbal d'une enquête réalisée dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette enquête visait à connaître l'état des voies navigables de la généralité de Montauban<sup>594</sup>. Les rivières du Tarn, de l'Aveyron, du Lot et de la Dordogne ont été inspectées et les travaux à y faire ont été estimés<sup>595</sup>. D'après ce mémoire, la navigation sur l'Aveyron était malaisée et ne s'opérait qu'entre Nègrepelisse et la confluence avec le Tarn, avant d'être étendue jusqu'à Bruniquel, soit nettement en aval de Saint-Antonin-Noble-Val :

---

<sup>588</sup> Jean Mesqui, *Répertoire de ponts routiers antérieurs à 1750*, Paris, 1989, p. 119.

<sup>589</sup> Jean Mesqui, *Répertoire de ponts routiers antérieurs à 1750*, Paris, France, 1989, vol. 2, p. 131.

<sup>590</sup> « *totum nostrum jus et totam nostram rationem qualitercumque habeamus in totas las leidas que ad hanc villam pertinent, et in totos los pezatgues, qualescumque sint, volumus quod hoc totum supradictum inter nos tres fratres commune remaneat* », AC Saint-Antonin, AA1 n° 2.

<sup>591</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 168.

<sup>592</sup> Cf. supra, chapitre « 1.1.4. Le réseau hydrographique » de la partie 1.

<sup>593</sup> Actuellement, le débit moyen est de 56,6 m<sup>3</sup>/s. Il monte jusqu'à 113 m<sup>3</sup>/s en hiver et descend à 8,5 m<sup>3</sup>/s en été (<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>).

<sup>594</sup> La visite de rivières est une pratique courante au XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon Virgine Serna, « il s'agit de descendre la partie navigable de chaque cours d'eau, d'en recenser les obstacles, de dresser un procès-verbal aux riverains fautifs, d'évaluer le coût des travaux nécessaires pour améliorer la navigation » (Virginie Serna, « Administrer, visiter et expertiser la rivière: l'exemple de la boucle de la Marne (XV<sup>e</sup> siècle - XVIII<sup>e</sup> siècle) », *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 100).

<sup>595</sup> « Mémoire sur l'Etat actuel des Navigations de la generalité de Montauban, avec une estiation préliminaire et par approximation des principaux travaux à y faire pour donner une idée de l'emploi des sommes à imposer pour cet objet », BnF, CPL, GeDD2334 (4).

« Cette rivière n'étant pas naturellement navigable à cause de la pente trop considerable de son lit, l'étoit devenue depuis son embouchure dans le tarn, en remontant jusqu'à Negrepelisse, sur quatre lieües de longueur, les propriétaires des moulins qui se trouvent dans cette partie au nombre de trois, s'étant soumis à entretenir à leurs frais un pas navigable au desir de l'ordonnance de 1669. Mais depuis Negrepelisse en remontant, quoiqu'il y eut des digues et des moulins, il n'y avoit point de navigation, parceque les digues estoient fermées et sans pas. Le 28 mars 1747, il fut rendu un arrêt du conseil qui ordonna que cette navigation seroit prolongée en trois lieües jusqu'à Bruniquel, et que pour cet effet, les chaussées des 5 moulins qui se trouvent dans cette partie seroient percées, pour y pratiquer à chacune un pas navigable, ce qui fut executé aux frais des propriétaires des moulins (...). L'objet de cette navigation dans l'ancienne partie jusqu'à Negrepelisse estoit le transport de grains, minots et autres marchandises, la nouvelle partie outre les mêmes objets en avoit encore d'autres, scavoir l'exploitation des bois de la forest de la Gresine appartenants au Roy, la facilité de procurer des pierres de batisse a la ville de Montauban qui n'en a point absolument et qui se trouvent abondamment le long de cette rivière et pourroient être amenés par eau jusqu'à une petite lieüe de la ville, mais cette derniere partie n'a point encore été fréquentée par les batteaux »<sup>596</sup>.

Si l'on s'en tient à ce témoignage, les embarcations ne circulaient pas autour de Saint-Antonin-Noble-Val. Ce constat est confirmé par un témoignage lors de l'enquête sur les commodités du Rouergue en 1552<sup>597</sup>. Pourtant, un port sur l'Aveyron est mentionné à Varen au XVII<sup>e</sup> siècle, soit à 11 km en amont de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>598</sup>. De plus, un récit du siège de 1622 contenant une description de la ville et de son système de défense, précise que « la riviere de Laveyron se pouvoit rendre gayable en ouvrant la chaussee d'un moulin »<sup>599</sup>. D'autre part, les comptes consulaires du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle relatent la pratique du transport par voie d'eau. Ainsi, le bois nécessaire aux réparations des fortifications était transporté sur la rivière sous la surveillance des charpentiers et des pêcheurs avant d'être déchargé au port de Saint-Antonin<sup>600</sup>. On apprend également que la *brida*\* fabriquée à Saint-Antonin fut transportée par voie d'eau à Fenayrols, soit à 7 km en amont<sup>601</sup>. Le contexte de la

---

<sup>596</sup> BnF, GeDD2334 (4).

<sup>597</sup> « L'Aveyron n'est navigable (...) seulement quand on approche à deux lieues ou trois de Montauban » Jacques Bousquet, *Enquête sur les commodités du Rouergue en 1552... op. cit.*, p. 170.

<sup>598</sup> Varen est le siège d'un doyenné dépendant de l'abbaye d'Aurillac, qui fut prospère jusqu'au guerres de Religion (Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 444 et 449). Le port est mentionné en 1672 (ADTG, C510).

<sup>599</sup> *Le huitiesme tome du Mercure François ou suite de l'Histoire de nostre temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre, Louys XIII.*, Paris, 1623, p. 639.

<sup>600</sup> « Item paguem per pa e vi e carn que tramezem al ters dia als dihs fustiers que ajudavo a menar la fusta per l'aygua am los pescaires que guidavo las nauxs e adonc venc al port. Despendero los dihs fustiers am los VIII pescaires que prendriou la fusta per l'aigua. mo. II lh. XI s. », « Item nous avons payé pour du pain et du vin et de la viande que nous avons envoyés le troisième jour aux dits charpentiers qui aidaient à convoyer le bois par voie d'eau avec les pêcheurs qui menaient les barques jusqu'au port. Les dits charpentiers et les 8 pêcheurs qui convoyaient le bois dépensèrent 2 livres 11 sols », AC Saint-Antonin, CC44, fol. 12v.

<sup>601</sup> AC Saint-Antonin, CC44 : « Item paguem lo dia dessus a VII homes que portero los albres de la brida per l'aygua al seti d'otra l'aigua de Fenairols de que beguesso. mo. Lh. X s. », « Item nous avons payé le jour ci-dessus à 7 hommes qui portèrent les poutres de la brida par voie d'eau à Fénayrols de quoi boire, coût 10 sol. » fol. 8 ; « Item paguem e fo pagat per la ma de Guihem de Monmort per XXXV homes que loguem per anar a Fenairols per ajudar als maestres fustiers que debaratavo los engiens per portar en esta viala e per caregar la fusta dels engiens de la hon era en Avairo a IIIx per home », « Item nous avons payé et fut payé de la main de Guilhem de Monmort pour 35 hommes loués pour aller à Fénayrols aider les maîtres charpentiers qui démontaient les machines de guerre pour les apporter dans notre ville et transporter le bois par voie fluviale de l'endroit où il se trouvait à 4 sols par homme » fol. 13.

guerre de Cent Ans pourrait expliquer une pratique exceptionnelle de flottage du bois, pour répondre aux besoins urgents de matériaux pour l'entretien des remparts, qui ne perdure pas une fois la période de troubles terminée.

Des pêcheurs sont mentionnés à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle dans les registres fiscaux<sup>602</sup>. On sait par ailleurs que ces pêcheurs disposaient d'embarcations puisqu'elles étaient utilisées pendant la guerre de Cent Ans pour aider au transport du bois<sup>603</sup>. L'existence d'un port à Saint-Antonin-Noble-Val est attestée par plusieurs mentions<sup>604</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, il existait des gardes « *al Pon Daveyro e al Port* »<sup>605</sup>. En 1449, un port est mentionné en confront d'une parcelle située à proximité du cimetière<sup>606</sup>. En 1563, le « *pourtanel du port d'Aveyron* » est ouvert pour vidanger les détritiques accumulés dans les rues<sup>607</sup>. Plutôt qu'un véritable port, il faut envisager un quai réservé aux pêcheurs et au déchargement de quelques marchandises. On retrouve ce type de disposition sur plusieurs enluminures, ainsi que sur un plan scénographique de la ville de Lyon réalisé au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 84). Sur ce dernier, on voit que les barques pouvaient accoster même avec un fort courant. À Saint-Antonin-Noble-Val, la localisation de cet équipement est incertaine. La mention du « *port de prad de Vayron* » en tant que confront, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le place quelques mètres en aval du pont, contre le rempart. Ce seul argument reste insuffisant pour localiser de manière catégorique le quai. Les vestiges d'un massif maçonné visibles au débouché de la rue Frézal, en amont du pont, pourraient avoir appartenu à ce débarcadère<sup>608</sup>. Une dernière hypothèse consiste à envisager un quai de déchargement installé au bord de la Bonnette, à l'abri du

---

<sup>602</sup> Deux « pêcheurs » sont mentionnés dans l'état des sections du cadastre napoléonien, et un dans le terrier de 1538. Celui de 1459 mentionne six « *piscators* » tandis que celui de 1397 en relate un.

<sup>603</sup> AC Saint-Antonin, CC44 : « *Item paguem lo VII dia de janier als pescaires que menero las amparas que aviam facha al seti d'otra l'aygua per lor despens. mo lh. VI s.* », « Item nous avons payé le 7<sup>ème</sup> jour de janvier aux pêcheurs qui transportèrent par voie d'eau les défenses que nous avons construites pour le siège de Fénayrols pour leur frais, coût 1 livre 6 sols » fol. 10, « *Item paguem lo dia desus als pescaires per pa e vi que lor dem cant nepoiero las doas grans nauxs a Fenairols que'l senescalc ho ac mandat* », « Item nous avons payé le jour ci-dessus aux pêcheurs quand ils menèrent les deux grandes barques à Fénayrols sur ordre du sénéchal » fol. 10v.

<sup>604</sup> AC Saint-Antonin, CC44 : « *als dihs fustiers que adjudavo a menar la fusta per l'aygua am los pescaires que guidavo las nauxs e adonc venc al port* », « aux dits charpentiers qui aidaient à convoier le bois par voie d'eau avec les pêcheurs qui menaient les barques jusqu'au port » fol. 12v ; « *Item paguem lo ters dia de pascas als V pescaires (...) per traire lerena e per portar al port per cens navadas* », « Item nous avons payé le troisième jour de Pâques aux 5 pêcheurs (...) pour extraire le sable et le porter au port en deux cent *navadas* » (une *navade* est une mesure pour le sable, correspondant au contenu d'une barque) fol. 32 ; « *Paguem lo dia desus dih a Johan Eral n'N Aimeric Masip per L navadas que n'avia portadas al port* », « Nous avons payé le jour susdit à Johan Eral et à Aimeric Masip pour 50 *navadas* qu'il avait apportées au port » fol. 39v.

<sup>605</sup> AC Saint-Antonin, comptes consulaires de l'année 1464-1465, CC49, fol. 2v.

<sup>606</sup> « *Venda facha al Mostié de 18 sols carsezes an acaptes par sertana cappelania fondade ald. mostié par mossenher [rature] cardinal sus une mayson de peyre Aymar mazelié joutz la salla viella confronte am la mayson de peyre daps mayson de laurentz lasseyre et dure de la carriera commina con va al port de prad de Vayron vers la porte de St-Anthony apelada de notre dame et entro lo sementeri maior* », ADTG, G958, fol. 133.

<sup>607</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 91v. La proximité de graphie des mots « pont » et « port » ne permet toutefois pas d'être affirmatif quant à cette mention que je n'ai pas vérifiée dans le texte original.

<sup>608</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.2.4. Un premier pont rue Frézal ? » de la partie 2.

courant, au sein même de la confluence<sup>609</sup>. En l'état des connaissances, il est impossible de trancher entre ces trois possibilités.

Faute d'élément supplémentaire, il faut donc envisager pour la seconde moitié du Moyen Âge une navigation occasionnelle, qui se pratiquait en ouvrant les chaussées des moulins, en particulier pour le flottage du bois. Par contre, aucun élément ne renseigne sur la pratique de la navigation sur l'Aveyron dans la première moitié du Moyen Âge, notamment avant l'installation de moulins.

En définitive, Saint-Antonin-Noble-Val ne devint un carrefour routier que lorsque le regroupement d'habitat eut atteint une certaine importance. Au moment où fut installée l'abbaye, aucun chemin antique d'importance n'avait marqué durablement le paysage et il est peu probable que l'Aveyron fut un axe naval très utilisé. La position de carrefour qu'a occupé la ville tout au long du Moyen Âge ne constitue donc pas une condition de l'implantation du monastère, mais bien une conséquence du regroupement d'habitat, qui a par la suite aidé à son développement.

## 1.2. Le monastère sur le temps long

Le cadre topographique et administratif dans lequel le monastère a été implanté étant défini, il convient de s'intéresser à sa fondation, son organisation et son devenir sur le temps long.

### **1.2.1. Les premiers temps de l'abbaye**

#### *1.2.1.1. Une fondation anonyme*

En l'absence d'acte de fondation, ni la date, ni l'autorité à l'origine de la création du monastère bénédictin de Saint-Antonin ne sont connues. Le premier document incontesté qui mentionne le monastère est la *notitia de servitio monasteriorum* établie pour Louis le Pieux en 817<sup>610</sup>. Un faux, conçu probablement pour magnifier les origines de l'abbaye, mentionne la venue Pépin le Bref au monastère de Saint-Antonin en 767<sup>611</sup>. Au cours de cette visite, un évêque aurait été guéri grâce au saint. En remerciement de ce miracle, le roi aurait fait don au monastère de plusieurs églises situées aux alentours de Montricoux. Les anachronismes que contient cet acte permettent d'affirmer qu'il a été rédigé postérieurement à la date

---

<sup>609</sup> Quelques assises de portions de murs sont visibles sur la rive droite de la Bonnette sans qu'il soit possible de les rattacher à une fonction particulière, ni même à une période. Serge Robert, favorable à cette hypothèse, m'a dit avoir vu les vestiges d'un quai sur la rive gauche de la Bonnette. La faible profondeur de la rivière à cet endroit, nécessiterait l'utilisation d'embarcations à fond plat.

<sup>610</sup> Petrus Becker, « Notitia de servitio monasteriorum », in *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, Siegburg, 1963, vol. 1, p. 483-499.

<sup>611</sup> *HGL*, tome 2, *Preuves*, col. 45-47

mentionnée. Malgré tout, il n'est pas impossible qu'il reprenne des éléments d'un diplôme ancien.

Des liens entre l'abbaye et les comtes de Toulouse existaient, comme en témoignent les testaments du comte Raimond<sup>612</sup>, en 961<sup>613</sup> et de la comtesse Garsinde<sup>614</sup>, en 972<sup>615</sup>. Cette proximité pourrait indiquer que les comtes de Toulouse ont tenu un rôle dans la fondation de l'abbaye, en tant que comtes de Toulouse ou cousins des comtes de Rouergue. Les donations en vue de fonder une abbaye comprennent des biens fonciers ainsi qu'une église, soit dans le domaine, soit sur le site même<sup>616</sup>. De ce point de vue également, les informations manquent pour le cas de Saint-Antonin. Ce silence des sources biaise notre vision des premiers temps de l'agglomération. En effet, la création d'un monastère est intimement liée aux stratégies familiales et politiques des fondateurs<sup>617</sup>. Ainsi, se pose la question de savoir si au-delà de la volonté pieuse des fondateurs et des donateurs, il n'y eu pas aussi une recherche de pouvoir de pouvoir sur une future agglomération.

En 1090, le pape Urbain II plaça le monastère sous la règle de saint Augustin et le rattacha directement au Saint-Siège<sup>618</sup>, le préservant ainsi de la mainmise de l'aristocratie laïque. Cette bulle fait suite à une autre de 1089 à destination de l'évêque de Rodez pour lui faire part de la décision de transformer le monastère en collégiale de chanoines réguliers afin de lutter contre des moines « seulement de nom » qui dilapidaient les biens de l'Église<sup>619</sup>. La transformation du monastère en chapitre régulier de saint Augustin se situe dans un mouvement général, initié par Urbain II à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>620</sup>. À partir de cette date, l'abbaye de Saint-Antonin devint un chapitre régulier composé d'un prieur mage, de douze chanoines réguliers et de douze prébendiers<sup>621</sup>. La règle de saint Augustin contraignait néanmoins les chanoines à vivre en communauté dans l'enceinte de l'abbaye et à faire vœu de pauvreté.

---

<sup>612</sup> Fils du premier mariage de Raymond III Pons, il a régné de 942 à 961.

<sup>613</sup> *HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 245-246.

<sup>614</sup> Garsinde de Rouergue est la femme, en secondes noces, de Raymond III Pons.

<sup>615</sup> *HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 276.

<sup>616</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 59.

<sup>617</sup> « L'origine des fondations et les attentions que les pouvoirs ont eues ou non envers les monastères peuvent avoir retenti, dans une certaine mesure, sur leur devenir et sur le processus d'encellulement », Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 68.

<sup>618</sup> BnF, fonds Doat, vol. 124, fol. 279-280v.

<sup>619</sup> Philipp Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, 1885, p. 661, n° 5389, cité par Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 191 et 408.

<sup>620</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 226-227.

<sup>621</sup> Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 8.



### 1.2.1.2. De multiples donations pour un territoire resserré

Les donations à des monastères relevaient d'un devoir d'aumône-charité et étaient un moyen de rédemption pour les donateurs<sup>622</sup>. Elles créaient des liens entre communautés religieuses et aristocratie. Les donateurs s'assuraient aussi un certain contrôle sur les monastères.

Au IX<sup>e</sup> siècle, Pépin, roi d'Aquitaine soumit le monastère de Saint-Théodard avec ses dépendances à l'abbaye de Saint-Antonin<sup>623</sup>. Bien que le texte de 825 soit un faux<sup>624</sup>, il fait état d'une réalité, confirmée par quatre titres du X<sup>e</sup> siècle, insérés dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Théodard<sup>625</sup>. Cette abbaye, fondée autour du IX<sup>e</sup> siècle sous le vocable de saint Martin a peut-être été dotée par Théodard lui-même qui y eut une sépulture<sup>626</sup>. Cet établissement fut à l'origine du premier noyau de peuplement avant la fondation de la ville de Montauban en 1144 par le comte de Toulouse. Cette soumission était toujours effective en 955, puisqu'il est question de Muslard, « abbé de Saint-Antonin ou de Saint-Théodard »<sup>627</sup>. Le fait que le royaume d'Aquitaine ait privilégié l'abbaye de Saint-Antonin au détriment de celle de Saint-Théodard pourrait indiquer qu'il a joué un rôle dans la fondation du monastère.

En 818, le roi Louis le Débonnaire confirma la possession de huit églises aux confins occidentaux du Rouergue ainsi que les biens qui en dépendaient, au *monasterii Beati Antonini*<sup>628</sup> (fig. 85). Au cours des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, l'abbaye reçut plusieurs donations

---

<sup>622</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 87-88.

<sup>623</sup> « *Audi nos, tu Hebrarde et Bibo, missi Emmone comiti, nos vidimus de isto territorio (...) legitima vestitura habere ad rectores Sancto-Theodardo, (...) et per legam et justitiam plus debet esse de illo territorio Sancto-Theodardo, quem Muslardus, abba ex monasterio Sancto-Anthonino vel Sancto-Theodardo, tenet pro ratione Sancti-Anthonini* », diplôme de Pépin I<sup>er</sup>, roi d'Aquitaine, soumettant l'abbaye de Saint-Théodard à celle de Saint-Antonin en 825 (ADTG, G873, n° 1 ; édité par Jean-Ursule Devals, *Histoire de Montauban*, Montauban, France, 1855, tome 1, p. 92-93 et 391-392).

<sup>624</sup> Jean Mercier, *L'abbaye de Saint-Théodard de Montauriol et son temporel, étude économique et sociale, 825-1317*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre Bonnassie, université Toulouse 2 Le Mirail, 1984, p. 81-82 ; Abbé Vaissière, *Saint Antonin, prêtre, apôtre du Rouergue, martyr de Pamiers. Etudes sur son apostolat, son martyre et son culte*, Montauban, 1872, p. 114-125.

<sup>625</sup> ADTG, G239, fol. 65, 83, 95v et 84v.

<sup>626</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 75.

<sup>627</sup> « *abba ex monasterio sancto Anthonino vel sancto Theodardo* » ADTG, G239, cartulaire de Saint-Théodard, fol. 65.

<sup>628</sup> « *...has ergo ecclesias quae sunt in pago Ruthenico, scilicet ecclesiam Sancti Saturnini de Gannail, et ecclesiam Sancti Saturnini de Rofiaco, et ecclesiam Sancti Cyriaci, et ecclesiam Sancti Stephani de Cantenesac, et ecclesiam Sancti Juliani de Cairanct cum ipso manso de Vedrinas, et ecclesiam Sanctae Mariae de Cregoalla, et ecclesiam Sancti Joannis de Cant et ecclesiam Sancti Joannis de Arenas, cum omnibus ad eas pertinentibus, cum decimis et primiciis, cum servis et ancillis (...), cum mancipiis promiscui sexus, cum domibus, edificis, terris, vineis, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarumre decursibus, mobilibus et immobilibus...* », HGL, tome 2, *Preuves*, col. 122-123. Firmin Galabert s'est attaché à localiser ces églises (Firmin Galabert, « Identification de quelques églises du canton de Saint-Antonin au IX<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, 1887, p. 286-291). Il place l'église Saint-Saturnin de Rouffiac au lieu-dit Saint-Sernin, sur la commune de Caudesaygues et l'église de Saint-Cyr « dans un vallon non loin d'Espinassac », à environ 7 km au nord-est de Saint-Antonin. Les ruines de l'église de Saint-Etienne de Cantenac ont été repérées au hameau de Mignoutel, sur la commune de Verfeil, à 7,6 km à l'est de Saint-Antonin. L'église *Sancti Juliani de Cairanct* correspondrait à l'actuelle église de Saint-Julien de Carrendier, à 6,6 km au nord-est de Saint-Antonin. L'église Sainte-Marie de Cargoale se trouve à 5 km à l'est de Saint-Antonin. Plusieurs arguments permettent à Firmin Galabert

émanant notamment du comte et de la comtesse de Toulouse : donation d'une terre située au village de Salas en Quercy à Ydalguier, abbé de Saint-Antonin en 869<sup>629</sup> ; échange d'une terre située à Verlhaguet en Toulousain contre une terre au lieu de Salas (fig. 85), en la viguerie de Cavaniac, confrontant le Tescou et avec des terres du monastère de Saint-Antonin en 926<sup>630</sup> ; don de l'aleu de *Cauco* avec son église, de l'aleu de *Probilanicas* avec son église et de l'aleu de *Fessago*, en 961<sup>631</sup> ; don du mas de *Rectras-Cairas*, et des villages appelés *Macherias* et *Pratum Lambertum*, vers 972<sup>632</sup>.

Dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, des donations de terres, d'églises et de dîmes de la part de particuliers continuèrent d'alimenter les biens de l'abbaye de Saint-Antonin<sup>633</sup>. En 1175, la bulle du pape Alexandre III<sup>634</sup>, confirmée en 1184 par celle du pape Lucius III<sup>635</sup>, listait les possessions de l'abbaye<sup>636</sup> (fig. 85). En parallèle, le chapitre accorda des concessions aux nouveaux ordres qui s'implantèrent autour. C'est le cas des cisterciens de Septfonds<sup>637</sup> et des Templiers de Vaour<sup>638</sup> et de Livron<sup>639</sup>.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Saint-Antonin possédait plus d'une vingtaine de prieurés<sup>640</sup> (fig. 86). Les possessions s'étendaient le long de la vallée de la Bonnette jusqu'à

---

d'avancer que l'église *Sancti Joannis de Cant* est l'église paroissiale de Feneyrois à 5,6 km au sud-est de Saint-Antonin. Enfin, il émet l'hypothèse que l'église *Sancti Joannis de Arenas* corresponde de l'église d'Arnac, à 8,5 km à l'est de Saint-Antonin.

<sup>629</sup> ADTG, G239, fol. 84 ; Firmin Galabert, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *BSATG*, 1902, n° 30, p. 174.

<sup>630</sup> Firmin Galabert, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *BSATG*, 1902, n° 30, p. 175.

<sup>631</sup> Testament de Raimond, comte de Rouergue et de Toulouse, marquis de Gothie (*HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 245-246).

<sup>632</sup> Testament de Garsinde, comtesse de Toulouse (*HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 276).

<sup>633</sup> ADTG, G873, donation des églises de Sainte-Marie et Saint-Martin de Rochongas en 1119, donation des dîmes de Sainte-Eulalie d'Arnac et de l'église de Peiregos en 1152.

<sup>634</sup> BnF, fonds Doat, vol. 124, fol. 345-346 ; Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 35-37, appendice IV.

<sup>635</sup> ADTG, G876. Cette bulle pontificale est photographiée, transcrite et traduite dans *Saint-Antonin-Noble-Val, guide illustré*, Montauban, 1962, entre les pages 110 et 111.

<sup>636</sup> « *ecclesiam sanctae Eulalie* » (Sainte-Alause-la-Propadana), « *ecclesiam sancti Michaelis* » (église Saint-Michel de Saint-Antonin), « *ecclesiam sancti sulpitii* » (Saint-Sulpice), « *ecclesiam sancti Saturnini de Castris* » (Saint-Saturnin-de-Castres), « *ecclesiam de Monte Riccolf et de Mairesi* » (Montricoux et Mairesse ?), « *ecclesiam sancti Juliani de Segregalgas* » (Saint-Julien de Seguealgac ?), « *ecclesiam sanctae Eulalie de Cande* » (Sainte-Eulalie-del-Candé), « *ecclesiam sancti Juliani de Carrander* » (Saint-Julien-de-Carrendier), « *ecclesiam sanctae Marie de Cregoalla* » (Notre-Dame-de-Quergoalle), « *ecclesiam sanctae Marie de Peiregas* » (Notre-Dame-de-Peyrègues), « *ecclesiam sanctae Eulalie de Archiac* » (Sainte-Eulalie-d'Arnac), « *ecclesiam sanctae Martini de Rauzargas* » (Saint-Martin-de-Roussergues), « *ecclesiam del Raust de Pino* », « *ecclesiam de Marzac que in Agennen epatu sita est* » (Marsac en Agenais), « *ecclesiam sancti Antonini de Valle secusia* » (Saint-Antonin-de-Valseques), « *ecclesiam sancti Johannis et ecclesiam sancti Martini de Naiac* » (Saint-Jean et Saint-Martin de Najac), « *ecclesiam sanctae Marie de Mardaina* » (Notre-Dame-de-Mordagne), « *ecclesiam sancti Martini de Lazinnac* » (Saint-Martin-de-Lézinac), « *ecclesiam sancti Michaelis de Castluz* » (Saint-Michel de Caylus), « *ecclesiam sanctae Marie de Liuro* » (Notre-Dame-de-Livron), « *ecclesiam sancti Martini de Spiamont* » (Saint-Martin-d'Éspiemonts).

<sup>637</sup> Donation en 1134 de la terre de Fonclare à l'abbaye cistercienne de Septfonds (*Gallia christiana*, I, 181).

<sup>638</sup> Charles Portal et Edmond Cabié (éd.), *Cartulaire des templiers de Vaour*, Paris, 1894, p. 41.

<sup>639</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, tome 1, p. 410.

<sup>640</sup> Aurel Bongiu, « Une densité exceptionnelle d'église », *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 38-41.

Caylus et Notre-Dame-de-Livron, sur les causes<sup>641</sup>, et dans la vallée de l'Aveyron<sup>642</sup>. Des possessions plus isolées se trouvaient également en Agenais et en Toulousain. Les possessions de l'abbaye étaient limitées au nord-est par celles de l'abbaye cistercienne de Beaulieu (fig. 86), dotée par les évêques de Rodez d'un ensemble de plusieurs prieurés regroupés autour des vallées de la Baye et de la Seye<sup>643</sup>. À l'est, elles étaient bordées par plusieurs prieurés dépendant de l'abbaye bénédictine de Chancelade en Dordogne<sup>644</sup>. Au nord, la progression du territoire contrôlé par l'abbaye s'est heurtée au domaine de la commanderie des Templiers de Lacapelle-Livron formé dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>645</sup>. Au sud, les dépendances de l'abbaye étaient cernées par la commanderie des Templiers de Vaour, fondée vers 1140<sup>646</sup>. Ainsi délimité, le territoire sur lequel s'étendait l'autorité de l'abbaye était relativement homogène, au regard de la documentation conservée.

### 1.2.1.3. La renommée de l'abbaye et l'attraction des reliques de saint Antonin

En 817, seules les abbayes de Conques et Saint-Antonin étaient mentionnées pour le Rouergue comme monastères devant fournir des prières et non des soldats, dans la *notitia de servitio monasteriorum*<sup>647</sup>. Dans un rayon plus vaste, les abbayes de Moissac, Aniane, Saint-Gilles et Psalmodi étaient citées aux côtés de Conques et Saint-Antonin<sup>648</sup>. Cette dernière est donc figure donc parmi quelques unes des plus importantes abbayes du monde carolingien.

Le passage de Robert le Pieux à Saint-Antonin, lors de sa visite des lieux de dévotions du royaume en 1031<sup>649</sup>, atteste l'importance de l'abbaye. Ainsi, après être allé à Saint-Gilles du Gard, Saint-Sernin de Toulouse et Castres, le roi se rendit à Saint-Antonin, avant de rejoindre Conques et Aurillac. Lors de son séjour, il y approuva la fondation du prieuré de Saint-Flour, en présence des fondateurs Astorg II de Brezons et son frère Étienne qui firent le déplacement à Saint-Antonin<sup>650</sup>.

La renommée de l'abbaye, mais surtout des reliques qu'elle abrite, a attiré une population de pèlerins. Les versions de la vie de saint Antonin ne permettent pas d'affirmer de son existence en Rouergue autour des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles<sup>651</sup>. Le culte de saint Antonin de

<sup>641</sup> Saint-Sulpice, Sainte-Eulalie del Candé, Notre-Dame de Mordagne, Saint-Martin de Cas, Saint-Martin d'Espiémont et Saint-Martin-del-Riu.

<sup>642</sup> Notre-Dame de Peyrègues et Najac.

<sup>643</sup> Saint-Pierre de la Vernède à Cornusson, Saint-Jean-Baptiste de Ginals, Saint-Pierre de Baia, Saint-Aignan à Saint-Igne, Saint-Pierre de Lézac près de Verfeil (Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 38).

<sup>644</sup> Saint-Sixte de Paulhac, Notre-Dame d'Alzonne, Saint-Vincent de Belpech (*ibid.*, p. 39).

<sup>645</sup> Saint-Peyronis, Saint-Martin de Loze, Saint-Pierre de Saillagol, Saint-Jean-Baptiste de Mouillac (*Ibid.*).

<sup>646</sup> *Cartulaire des templiers de Vaour: Tarn*, éd. Charles Portal et Edmond Cabié, Paris, France, 1894.

<sup>647</sup> Petrus Becker, « Notitia de servitio monasteriorum », in *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, Siegburg, 1963, vol. 1, p. 483-499.

<sup>648</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 274.

<sup>649</sup> *HGL*, tome 2, *Notes*, p. 60 ; tome 3, p. 268 ; Elie Deydier, « À propos de la visite faite à Saint-Antonin, en mars 1031 par le Roi Robert-le-Pieux », *BSAVSA*, 1961, p. 22-29.

<sup>650</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 155.

<sup>651</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.2. La prégnance de la vie religieuse » de la partie 1.

Pamiers ne s'est développé qu'à partir de la fin du VIII<sup>e</sup> ou au IX<sup>e</sup> siècle<sup>652</sup>. L'origine des reliques de saint Antonin conservées à Saint-Antonin-Noble-Val est inconnue. Elles auraient provoquées des miracles, attirant ainsi les pèlerins<sup>653</sup>. Adhémar de Chabannes affirmait en effet, en 1029, que plusieurs miracles s'étaient produits en Quercy par le biais des reliques du saint<sup>654</sup>. Jean-Luc Boudartchouk cite deux rouleaux funéraires du milieu du XI<sup>e</sup> siècle qui font état de la présence de la tête du saint à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>655</sup>. D'autre part, en 1303, une nouvelle châsse fut confectionnée pour abriter les reliques du martyr Antonin<sup>656</sup>. Un texte du début du XVIII<sup>e</sup> siècle nous apprend que la tête et un bras du saint étaient conservés dans une châsse « couverte de plaques d'or avec pierreries »<sup>657</sup>. Ce même texte rapporte que ces reliques ont été détruites lors des guerres de Religion, brûlées sur la place du Buoc.

Saint Antonin a été célébré dans quatre autres lieux : l'abbaye du Mas-Saint-Antonin à Pamiers, l'église du Mas-Vieux à Pamiers, la cathédrale de Palencia en Espagne et l'église de la Daurade à Toulouse<sup>658</sup>. Les reliques les plus prestigieuses, à savoir le chef et un bras, étaient conservées à Saint-Antonin-Noble-Val, qui correspond au lieu de dévotion le plus ancien.

L'éventualité que la présence de reliques de saint Antonin soit à l'origine de la création du monastère est à envisager. L'afflux de pèlerins autour de reliques miraculeuses a parfois nécessité l'arrivée d'une communauté religieuse. Il est également possible que les reliques aient été récupérées, voire créées, après la fondation. La méconnaissance des origines de l'abbaye ne permet pas de conclure sur ce point.

---

<sup>652</sup> Jean-Luc Boudartchouk, *et al.*, « L'invention de saint Antonin de Frédelas-Pamiers », *MSAMF*, 2003, p. 15-57.

<sup>653</sup> Les chartes les plus anciennes, considérées comme des faux en raison des nombreux anachronismes qu'elles contiennent, font référence à plusieurs reprises aux reliques de saint Antonin : « *altare ubi caput Antonini custodiebatur gloriosissimi martyris* », « *beati Antonini martyris capiti et altari* » (acte de donation faite à l'abbaye par Pépin le Bref en 767, *HGL*, tome 2, *Preuves*, col. 45-47) ; « le vénérable chef de ce saint y est conservé avec grand honneur opère des prodiges et des miracles partout à la ronde et au loin », « fit don (...) au chef de Saint-Antonin et à l'autel où il repose » (visite de Pépin d'Aquitaine en 825, *ADTG*, G873, cité par l'abbé Vaissière, *Saint Antonin, prêtre, apôtre du Rouergue, martyr de Pamiers. Etudes sur son apostolat, son martyre et son culte*, Montauban, 1872, p. 118-120).

<sup>654</sup> « *Ea tempestate S. Leonardus in Lemovicino, et S. Antoninus in Cadurcino miraculis coeperunt coruscare, et undique populi eo confluerunt* », *HGL*, tome 2, note 32, p. 60.

<sup>655</sup> « *Vallnobilense, ubi caput Sancti Antonini martiris requiescit* » (rouleau funéraire d'Oliba, mort en 1046), « *aula ubi caput Antonini martyris cum parte corporis requiescit, in valle quae vocitatur Nobilense* » (rouleau funéraire de Guifred, mort en 1050), Jean-Luc Boudartchouk, *et al.*, « L'invention de saint Antonin de Frédelas-Pamiers », *MSAMF*, 2003, p. 26.

<sup>656</sup> *ADTG*, G875.

<sup>657</sup> *ADTG*, G897.

<sup>658</sup> Jean-Luc Boudartchouk, *et al.*, « L'invention de saint Antonin de Frédelas-Pamiers », *MSAMF*, 2003, p. 23.

#### 1.2.1.4. Pillages et reconstructions

Lors de la prise de la ville en 1212 par les troupes de Simon de Montfort<sup>659</sup>, le monastère fut pillé<sup>660</sup>. Une campagne de travaux de restauration fut alors entreprise. Le pape Innocent IV accorda 40 jours d'indulgence aux visiteurs de l'église<sup>661</sup>. Cinq ans plus tard, le pape Alexandre IV confirma les privilèges du monastère<sup>662</sup>. À Pâques 1291, l'archevêque de Bourges, après avoir prêché dans le cloître, consacra plusieurs autels, dont le maître-autel où il déposa des reliques<sup>663</sup>. À l'issue de la Croisade Albigeoise, en 1226, le monastère, tout comme la ville, furent placés sous protection royale<sup>664</sup>.

La ville fut à nouveau pillée pendant la guerre de Cent ans, suite à un siège au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>665</sup>. En ce qui concerne le monastère, aucune mention de destruction ou de pillage n'a été retrouvée dans les archives. Deux bulles du pape Innocent VI, datées de 1354 commandèrent la restitution des livres, calices et vases pris dans le monastère et le retour au chapitre des biens aliénés par les prieurs<sup>666</sup>. En 1366 une bulle d'Urbain V accordait 40 jours d'indulgence pendant 10 ans aux visiteurs de l'église de Saint-Antonin<sup>667</sup>. Les dommages causés par la guerre puis les épidémies de peste conduisirent le pape Grégoire XI à réduire le nombre de chanoines de 18 à 15 en 1376<sup>668</sup>. Ce nombre fut ensuite réduit à 12 en 1424<sup>669</sup>.

En 1548, le chapitre élaborait de nouveaux statuts<sup>670</sup>, enregistrés par le Parlement de Toulouse<sup>671</sup>. Les causes de ce renouvellement, qui est à mettre en relation avec le mouvement général de réforme du clergé, sont multiples. Camille Daux, dans son étude sur les statuts du chapitre de Saint-Antonin, évoque la transgression des limites imposées par la clôture, tant à l'intérieur de l'enclos qu'aux alentours de la ville, l'abstention à certains offices, ou encore le refus de laisser les habitants de la ville accéder aux offices de la collégiale<sup>672</sup>. Il faut également rappeler les mœurs légères de certains chanoines. À titre d'exemple, plusieurs

---

<sup>659</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.3. Une autonomie acquise patiemment » de la partie 1.

<sup>660</sup> Guillaume de Tudèle, *La chanson de la croisade albigeoise*, trad. Eugène Éditeur scientifique Martin-Chabot, Paris, France, 1976, p. 251-253 : « *En intrant dedins, an tuats et meurtrits ben trente hommes des plus apparens de ladita villa, et trastota la villa, an pillada et raubada lo monstier, capelas et cleric, tout ho an pillat et raubat sans y laisser rés que sia* ».

<sup>661</sup> Cette bulle a été étudiée par Victor Lafon, la cote est inconnue (Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 1-39).

<sup>662</sup> ADTG, G876.

<sup>663</sup> Étienne Baluze, *Miscellanea*, IV, p. 359 ; Firmin Galabert, « Saint-Antonin. La vie à l'intérieur du monastère », *BSATG*, 1931, n° 59, p. 74 ; Firmin Galabert, « Visite de quelques paroisses du diocèse actuel de Montauban au XIII<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, 1898, p. 143-144.

<sup>664</sup> AC Saint-Antonin, AA1, n° 7 ; *HGL*, t. 8, Preuves, col. 825.

<sup>665</sup> AC Saint-Antonin, AA5, n° 11 ; *HGL*, t. 10, Preuves, col. 1099-1100.

<sup>666</sup> ADTG, G876 ; Firmin Galabert, « Saint-Antonin. La vie à l'intérieur du monastère », *BSATG*, 1931, n° 59, p. 84.

<sup>667</sup> ADTG, 33 J 1 ; Robert Latouche, « Archives départementales, rapport », *BSATG*, 1912, n° 40, p. 130.

<sup>668</sup> BnF, fonds Doat, vol. 124, fol. 320-321v.

<sup>669</sup> BnF, fonds Doat, vol. 124, fol. 322-327.

<sup>670</sup> ADTG, G978 ; Camille Daux, « Les statuts du chapitre de Saint-Antonin en 1548 », *BSATG*, 1880, n° 8, p. 165-182.

<sup>671</sup> Firmin Galabert, « Saint-Antonin. La vie à l'intérieur du monastère », *BSATG*, 1931, n° 59, p. 87.

<sup>672</sup> Camille Caux, *op. cit.*, p. 170-171.

religieux furent condamnés par le Parlement en 1494 « pour avoir tenu des femmes dans le prieuré et mené avec elles une vie lubrique et dissolue »<sup>673</sup>.

À partir de 1562, la ville opta pour la Religion Réformée, ce qui poussa le chapitre à se réfugier à Caylus<sup>674</sup>. La municipalité autorisa les habitants à se servir des maisons des religieux comme carrière de pierre. Elle s'attribua les biens et les revenus des chanoines<sup>675</sup>. Selon des témoignages postérieurs de plus de 100 ans aux faits, le monastère aurait été entièrement détruit<sup>676</sup>. Le chapitre fut rétabli à Saint-Antonin-Noble-Val en 1601<sup>677</sup>. On apprend alors que l'église n'était pas en état pour célébrer le culte, qui se déroula dans un premier temps dans le corps de garde aménagé par les protestants dans l'enclos du monastère. Les catholiques entreprirent de reconstruire leur église rapidement, mais durent fuir à nouveau devant les protestants en 1614 vers Caylus<sup>678</sup> et Najac<sup>679</sup>. Le siège de la ville en 1622 mit fin aux destructions des édifices catholiques par les protestants<sup>680</sup>.

## 1.2.2. Le devenir de l'abbaye après les guerres de Religion

### 1.2.2.1. Une occupation originale de l'enclos monastique

Suite à la destruction de la collégiale, le Conseil d'État ordonna qu'elle soit reconstruite avant un an et que les dépenses liées aux travaux soient prises en charge par les habitants<sup>681</sup>. Malgré cette décision, aucune reconstruction ne fut entreprise. Au contraire, le roi fit construire sur les ruines du monastère un « fort ou réduit », qu'une garnison occupa jusque vers 1632<sup>682</sup>. Ce réduit réutilise certainement en partie celui aménagé par les protestants dans la première décennie du XVII<sup>e</sup> siècle. Il apparaît sur la gravure de 1634 illustrant le siège<sup>683</sup> (fig. 87), ainsi que sur un plan du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>684</sup> (fig. 88). Sur ce dernier, un petit espace quadrangulaire délimité par un mur épais, contient la légende « haute terrasse en parterre prétendu forteresse ». Il se situe dans la continuité du mur de clôture de l'abbaye joignant la Bonnette. À gauche de cet espace, une ouverture est dessinée et porte la légende « entrée du chai ou tinal\* ». Ce dernier correspond à l'actuelle chapelle du presbytère. Or, à droite de l'entrée de cette chapelle, l'arrachement d'un mur épais se distingue (fig. 89 à 91). Ce mur d'une largeur de 1,38 m correspond certainement au petit bâtiment qualifié de « forteresse ».

---

<sup>673</sup> AD Haute-Garonne, B9, fol. 346, cité par Nicole Lemaître, *Le Rouergue flamboyant: clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, France, 1988, p. 483.

<sup>674</sup> ADTG, G1019.

<sup>675</sup> ADTG, G1019.

<sup>676</sup> ADTG, G897, n° 140 et 33 J 1.

<sup>677</sup> ADTG, G884, n° 2.

<sup>678</sup> ADTG, G880.

<sup>679</sup> ADTG, G887.

<sup>680</sup> ADTG, G896.

<sup>681</sup> ADTG, 33 J 1.

<sup>682</sup> ADTG, G844, n° 3.

<sup>683</sup> Louys de Chabans, *Histoire de la guerre des Huguenots faite en France, sous le règne du roy Louis XIII. Avec les plans des Sièges de ville*, Paris, 1634.

<sup>684</sup> AC Saint-Antonin, non coté.

À l'arrière de la chapelle, se trouve une petite salle circulaire accompagnée d'un couloir au tracé en baïonnette (fig. 92 et 93). Cette salle circulaire, d'un diamètre de 3 m, est accessible par une porte au sud et par un couloir à l'est. Une fenêtre dans le mur nord donne à l'intérieur de l'ancien chai, aujourd'hui chapelle (fig. 94). La fonction de cet ensemble est indéterminée. Toutefois, sa position à l'arrière de la chapelle est à rapprocher de la mention de « forteresse » sur le plan de 1760. Il s'agit peut-être d'une partie de cet élément de fortification, à la jonction entre le rempart de la ville et l'enclos de l'abbaye.

#### 1.2.2.2. Un terrain vague et des occupations successives

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les vestiges de l'abbaye servirent de carrière de pierre<sup>685</sup>. L'emplacement du monastère devint un terrain vague public<sup>686</sup>, parfois utilisé comme aire à battre le blé pour le moulin des Claustres, toujours en activité<sup>687</sup>.

Les Génovéfains remplacèrent les chanoines de saint Augustin en 1661. À ce moment, l'emplacement de l'abbaye n'était alors que « *pathus et masures* »<sup>688</sup>, seuls étaient encore visibles en partie, le fortin au nord et l'église à l'est<sup>689</sup>. Dans le cadre d'un procès intenté par le chapitre contre les consuls pour la possession de l'emplacement du monastère en 1697, il est dit que les ruines de l'église étaient encore bien visibles et que cette dernière avait été une des plus belles de la province<sup>690</sup>. Le cimetière conserva sa fonction, et fut utilisé par les fidèles des deux confessions<sup>691</sup>. Le chapitre des Génovéfains, installé à proximité de l'église abbatiale située dans le centre, utilisa l'emplacement des bâtiments conventuels comme dépendance agricole. Ainsi, un chai fut construit en 1666 (fig. 94), occupant une partie de l'ancien réduit<sup>692</sup>, tandis qu'une autre portion fut aménagée en jardin et équipée d'un pigeonnier<sup>693</sup>.

Entre 1691 et 1693, la décision fut prise de clore cet espace en l'entourant de murs<sup>694</sup>. Pour bâtir ces derniers, les matériaux furent pris sur place<sup>695</sup>. La partie orientale fut aménagée à son tour en jardin entre 1697 et 1700<sup>696</sup>. À cette occasion, le sol fut nivelé, les décombres enlevés sur 0,50 m de profondeur et deux terrasses furent mises en place le long des murs nord et est. Les murs sud et ouest furent surélevés d'un parapet. Une partie des matériaux de construction restants fut entreposée au bord de la Bonnette tandis que l'autre fut jetée dans

---

<sup>685</sup> ADTG, G895.

<sup>686</sup> ADTG, G896.

<sup>687</sup> ADTG, 33 J 1.

<sup>688</sup> ADTG, G887.

<sup>689</sup> ADTG, G896.

<sup>690</sup> ADTG, G896.

<sup>691</sup> ADTG, G884, n° 4.

<sup>692</sup> ADTG, G888, 889, 890.

<sup>693</sup> ADTG, G896, 33 J 1. Ce pigeonnier est visible sur le cadastre napoléonien (parcelle n° 1385).

<sup>694</sup> ADTG, G896.

<sup>695</sup> ADTG, G896, 897 n° 2.

<sup>696</sup> ADTG, G896, 897, n° 55.

l'Aveyron<sup>697</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le chai fut surmonté d'un logis<sup>698</sup> qui servit d'habitation au jardinier du chapitre et de maison de plaisance aux chanoines<sup>699</sup>. Ce bâtiment sert aujourd'hui de presbytère (fig. 95).

À l'occasion de la suppression du chapitre en 1790, la ville s'appropriâ les deux grandes allées du jardin, à l'est et au sud et les transforma en promenade publique<sup>700</sup>. En 1796, le reste du terrain, la maison des chanoines et le pigeonnier furent vendus comme bien national à Alexandre Lacombe pour la somme de 8100 livres<sup>701</sup>. Le projet de construction de la route reliant Cahors à Albi fit l'objet de plusieurs propositions de tracés (fig. 26). Le projet retenu, qui traverse l'enclos du sud-est au nord-ouest, obligea la municipalité à déplacer le cimetière hors de la ville en 1817<sup>702</sup>, et lui permit d'agrandir la promenade<sup>703</sup>. Une école religieuse fut construite au début du XX<sup>e</sup> siècle sur le terrain appartenant aux héritiers d'Alexandre Lacombe. Le reste du terrain fut légué à l'hospice de Saint-Antonin, puis racheté progressivement par la ville, en vue d'y construire un établissement thermal en 1912<sup>704</sup>. Ce dernier fut transformé en salle des fêtes en 1934<sup>705</sup>. Enfin, une maison de retraite fut construite en 1977 à l'extrémité occidentale. Ces travaux ont été réalisés sans suivi archéologique.

### 1.2.3. Des bâtiments conventuels très mal connus

#### 1.2.3.1. De rares mentions

Une *ecclesia Sancti Antonini* est mentionnée pour la première fois vers 1143 dans la charte de coutumes accordée à la ville par les vicomtes<sup>706</sup>. Un peu plus tard, en 1155, la salle capitulaire est citée dans l'acte relatif au partage de la vicomté<sup>707</sup>. La première mention d'un cloître remonte à 1181, dans le cartulaire des Templiers de Vaour (81) qui rapporte que le chapitre céda certains de ses droits sur quelques paroisses voisines<sup>708</sup>. Il est également mentionné en 1291, lorsque l'archevêque de Bourgues y fit un prêche<sup>709</sup>, et en 1341 où se

---

<sup>697</sup> Certains blocs d'architecture sont encore visibles dans le lit de la rivière lorsque l'eau est claire.

<sup>698</sup> AC Saint-Antonin, FF26 ; ADTG G897.

<sup>699</sup> ADTG, G897, n° 51.

<sup>700</sup> AC Saint-Antonin, M200.

<sup>701</sup> ADTG, Q114.

<sup>702</sup> ADTG, O625.

<sup>703</sup> AC Saint-Antonin, délibérations 1821-1826.

<sup>704</sup> AC Saint-Antonin, délibérations 1912.

<sup>705</sup> AC Saint-Antonin, M197-2, délibérations 1933-1934.

<sup>706</sup> Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale...op. cit.*, Genève, 1973, tome 1, p. 49.

<sup>707</sup> « *capitolium canonicorum* », AC Saint-Antonin, AA1, n° 2.

<sup>708</sup> « *fustam semper et in futurum bon fide necessariam ad edificationem et restaurationem ipsius ecclesie Sancti Antonini et claustrorum suorum et propriarum domorum et officinarum suarum* », *Cartulaire des templiers de Vaour: Tarn*, éd. Charles Portal et Edmond Cabié, Paris, 1894, p. 44.

<sup>709</sup> Firmin Galabert, « Saint-Antonin. La vie à l'intérieur du monastère », *BSATG*, 1931, n° 59, p. 74.



déroule une partie du procès qui oppose le monastère à l'évêque de Rodez<sup>710</sup>. En 1247, un acte fut passé « au grand réfectoire »<sup>711</sup>.

Le « brevet des instruments grossatz qui sont aux archifs du chapitre » contient des actes qui concernent l'abbaye. Deux d'entre eux fournissent quelques informations sur la topographie monastique. On sait ainsi que l'enclos disposait de deux entrées : la porte Notre-Dame au sud, au bout de la rue de la salle vieille, donnait sur le port de l'Aveyron<sup>712</sup>, tandis que l'entrée commune était située au nord, à proximité du moulin des claustres<sup>713</sup>. En 1414, le chanoine Barthélémy Coste mentionna dans son testament son souhait d'être enterré « au cloître, devant le puits »<sup>714</sup>. Le cloître était toujours visible dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Le récit de Pierre de Bordeaux, témoin oculaire du siège de la ville, précise qu'« il y a eu autrefois à un bout de la ville, au bout du pont, quelque monastère. Il y a encore apparence d'église et de cloître »<sup>715</sup>. Les notables locaux pouvaient être enterrés dans le cloître, qui était pavé de pierres tombales<sup>716</sup>. Le moulin des Claustres était contigu aux dépendances du monastère. En 1441, la mention d'une réparation au moulin des Claustres, nous apprend que ce dernier était voisin de la chambre du syndic<sup>717</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, une chapelle haute, appelée « *la prebendieyra* » fut ajoutée à l'église<sup>718</sup>. Pierre Textoris, natif de Saint-Antonin-Noble-Val et mort en 1327, en finança la construction. Au XV<sup>e</sup> siècle plusieurs travaux furent entrepris dans l'église. En 1430, le prieur mage Pons Berail décida de faire agrandir la chapelle haute, dédiée à la Vierge. On apprend ainsi que cette dernière s'appuyait aux piliers d'une tribune. L'acte passé entre le prieur mage et le maçon Pierre Solier nous informe que cette extension était voûtée en ogives avec liernes et tiercerons, que l'arc doubleau mesurait « 2 emfans de large », soit environ 44 cm et que des bancs de pierre étaient appuyés contre les murs<sup>719</sup>. L'acte par lequel on apprend que la chapelle devint le siège de la chapellenie de l'Annonciade en 1433, précise qu'elle était contiguë à celle du saint patron, cette dernière étant la première d'un des bas côtés près de l'autel<sup>720</sup>. La commande, en 1434, d'un vitrail pour la chapelle dédiée à la

---

<sup>710</sup> ADA, G942.

<sup>711</sup> ADTG, G874.

<sup>712</sup> « *Venda facha al Mostié de 18 sols carsezes an acaptes par sertana cappelania fondade ald. mostié par mossenher [rapture] cardinal sus une mayson de peyre Aymar mazelié joutz la salla viella confronte am la mayso de peyre daps mayso de laurentz lasseyre et dure de la carriera commina con va al port de prad de Vayron vers la porte de St-Anthony apelada de Nre Dame et entro lo sementer maior* », ADTG, G958, fol. 133.

<sup>713</sup> « *1356 Guilhem virallet acessamen d'une mayson al forn de la claustra confron am la mayso de Robert del bot mayso deld mostié ayralh deld mostié et am lentrada comuna del fiu deld mostié* » ADTG, G958, fol. 143v.

<sup>714</sup> ADTG, G917.

<sup>715</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin...* op. cit., p. 271.

<sup>716</sup> Firmin Galabert, « Saint-Antonin (1424-1452) », *BSATG*, 1898, t. 26, p. 284.

<sup>717</sup> Firmin Galabert, « Saint-Antonin (1424-1452) », ... op. cit., p. 282-283. L'auteur précise que toutes les informations contenues dans cet article sont tirées du dépouillement des minutes du notaire Jean Sérignac, déposées aux ADTG.

<sup>718</sup> *Ibid.*

<sup>719</sup> *Ibid.*, p. 285-288.

<sup>720</sup> ADTG, G906.

Vierge, décrit avec précision ce qui était attendu du peintre verrier de Rodez Guillaume La Mere<sup>721</sup>. La fenêtre avait un réseau terminé par deux meneaux. Dans le premier compartiment étaient représentés la Vierge et saint Jean-Baptiste au-dessus du portrait du donateur, tandis que dans le second apparaissaient saint Antonin et saint Augustin.

D'autres chapelles sont citées à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Firmin Galabert mentionne, d'après les testaments du XV<sup>e</sup> siècle, les vocables de Notre-Dame de Nobleval, Saint-Sauveur, Saint-Jacques, Saint-Pierre, Sainte-Madeleine, Saint-Martin, Saint-Augustin, Saint-Christophe, Sainte-Lucie, Saint-Nauphary ou encore l'Annonciation, en précisant que certaines chapelles devaient renfermer plusieurs autels, d'où la multiplication des vocables<sup>722</sup>. La chapelle dédiée à saint Jacques fut construite en 1479. En 1486, la clé de voûte d'une chapelle, située derrière celle du Corps du Christ, portait<sup>2</sup> les armes du donateur Pierre Pratbernon<sup>723</sup>. Avant 1503, Pierre et Antoine Descrinac décidèrent la construction d'une chapelle<sup>724</sup>, tandis qu'une autre, dédiée à la Vierge et à saint Christophe fit l'objet d'une restauration par un tailleur de pierre de Saint-Antonin-Noble-Val, suite à la demande de Jean Payrol, chanoine et camérier<sup>725</sup>. Ce dernier la transforma en chapellenie sous le nom de collège Saint-Christophe, puis collège de Payrol.

L'enquête menée au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'occasion de la mise en place de nouveaux statuts, révèle que les bâtiments conventuels étaient désertés et que le réfectoire était situé au-dessus d'une aile du cloître<sup>726</sup>. On apprend également qu'une pièce située sous la chapelle Saint-Augustin contenait les archives et le trésor du monastère<sup>727</sup>.

La reconstruction de l'église après le retour du chapitre en ville en mai 1601 aboutit à la fin de la même année à une église close et couverte, mais à laquelle il manquait la partie orientale contiguë au cimetière. Les matériaux des chapelles Saint-Pierre, Saint-Jacques et Saint-Martin servirent à la restauration de l'église<sup>728</sup>. Cette dernière était qualifiée de « petite chapelle » en 1636<sup>729</sup> et de « forme d'église » en 1663<sup>730</sup>. Les matériaux de l'église détruite servirent également à édifier un mur de séparation dans le cimetière en 1601, où les catholiques conservèrent la partie occidentale, touchant les ruines du monastère, tandis que les protestants obtinrent la partie orientale<sup>731</sup>.

En 1760, l'emplacement du monastère, qui avait disparu du paysage, fit l'objet d'un litige entre le chapitre et la ville concernant une exemption de taille de cet espace. La cour

---

<sup>721</sup> Firmin Galabert, « Saint-Antonin (1424-1452) », ... *op. cit.*, p. 285-288.

<sup>722</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>723</sup> Charles Dumas de Rauly, « Etat somptuaire de la petite bourgeoisie et de la petite noblesse du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, 1886, n° 14, p. 7-8.

<sup>724</sup> ADTG, G914.

<sup>725</sup> ADTG, G911.

<sup>726</sup> ADTG, G878.

<sup>727</sup> Camille Daux, « Les statuts du chapitre de Saint-Antonin en 1548 », *BSATG*, 1880, p. 179.

<sup>728</sup> ADTG, G895.

<sup>729</sup> ADTG, 33 J 1.

<sup>730</sup> ADTG, G896.

<sup>731</sup> ADTG, G895.

des Aides de Montauban ordonna que deux experts, choisis par chacune des parties, examinent les lieux<sup>732</sup>. Ils furent accompagnés d'un géomètre chargé d'en dresser le plan<sup>733</sup>. Le procès-verbal rédigé par les experts est riche de renseignements<sup>734</sup>. Il relate en effet, la réalisation de ce que l'on peut qualifier de sondages archéologiques, durant une semaine<sup>735</sup>. Le plan légendé représente une partie des découvertes faites à cette occasion (fig. 96). Malgré les approximations de ce dessin schématique, j'ai pu en proposer une restitution géoréférencée, en m'appuyant sur les limites parcellaires du cadastre napoléonien (fig. 97). Au centre, le mur de séparation entre le jardin et le cimetière, mis en place à l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle, recoupe d'anciens murs correspondant aux fondations du chevet de l'église abbatiale. À l'extrémité de ces derniers sont localisés cinq « tombeaux bâtis en pierre à demi découverts ». Le dessin de ces vestiges, notamment la représentation du chevet, a servi à Serge Robert pour l'implantation de sondages en 1987<sup>736</sup>. À l'ouest du chevet, le plan figure deux piliers carrés, avec la mention de leurs dimensions, à savoir « 4 pans long. 4 pans larg. », soit environ 0,90 m de côté. D'après le procès verbal, ces piliers correspondent à « certains pilliers parcemés dans le milieu du jardin dudit chapitre » et appartiennent à « certaines murailles et fondements d'un ancien édifice ». Il est encore précisé qu'il y a des « pilliers, murailles et fondements à faire découvrir dans ledit jardin et enclos ». On apprend également qu'à l'ouest, il fut décidé de « faire fouiller à un endroit en droite ligne du pigeonnier en allant du côté du midy, endroit qu'ils fixèrent pour découvrir un pillier de l'ancienne église servant à en fixer l'emplacement » et de « faire fouiller en droite ligne du pigeonnier pour découvrir l'extrémité des fondements de l'ancienne église ». Les fouilles furent interrompues par le prieur qui ne souhaitait pas que les plates-bandes du jardin soient abîmées. Les indications du procès-verbal sont parfois difficiles à suivre, d'autant plus que toutes les lettres servant de repère n'ont pas été reportées sur la copie du plan<sup>737</sup>.

---

<sup>732</sup> ADTG, B 136.

<sup>733</sup> Celui-ci a été copié en partie au XIX<sup>e</sup> siècle (AC Saint-Antonin, non coté). L'original a disparu.

<sup>734</sup> ADTG, G897.

<sup>735</sup> Le déroulement des fouilles est raconté dans le procès verbal : « Sur quoy on aurait commencé à l'angle méridional de ladite terrasse où l'on aurait trouvé un mur de dix pans de longueur seur cette de largeur et pour abrégér les opérations, les parties aurait convenu de faire fouiller de distance en distance pour savoir s'il continuait jusques audit pigeonnier et de suite on aurait commencé, à deux canes dudit mur découvert une ouverture d'une cane de longueur sur deux pans et demy de largeur qu'on aurait creusé jusque la profondeur de cinq pans et demy sans rien trouver » ADTG, G897.

<sup>736</sup> Cf. infra, chapitre « 1.2.3.3. Des témoignages de l'architecture du monastère » de la partie 2.

<sup>737</sup> « il y a à présent dans le jardin dudit chapitre un pigeonnier qui paroît avoir été bâti sur des anciens murs et notamment le pilier du couchant et septentrion qui a été élevé sur un ancien fort épais comme on le voit encore ; à quelque distance de ce dernier pilier en tirant du côté du septentrion il y avoit un autre pilier qui avoit été couvert de terre lors, sans doute, qu'on fit applanir ledit jardin et qui fut découvert lors de la vérification des premiers experts et marqué au plan dudit sieur Provost par lettre R ; à peu de distance de ce dernier pilier en tirant toujours en droite ligne du côté du septentrion jusques à l'angle du midy et couchant de l'endroit où est à présent bâti le pavillon, on voit à cet angle un reste d'ancien gros mur qui se joint à un ancien edifice qui se trouve sous ledit pavillon ; revenant de là à l'endroit où est ledit pigeonnier et tirant en droite ligne du côté du midy, ledit chapitre prétend qu'à une certaine distance du pilier du midy et couchant dudit pigeonnier il y avoit un autre pilier à l'endroit marqué au plan dudit sieur Provost et désigné par le nom de piquet, ledit chapitre prétend encore qu'en tirant toujours du côté du midy et sur la même ligne il y avoit sur le mur de clôture de son

### 1.2.3.2. Un enclos densément occupé

Le regroupement de religieux au sein d'une abbaye, que ce soit des moines ou des chanoines réguliers, suppose une protection matérielle qui se matérialise par une séparation concrète avec la ville. Elle prend le plus souvent la forme d'une ceinture en pierre. L'emplacement de l'enclos du monastère de Saint-Antonin peut être restitué, grâce à la topographie actuelle et à des plans du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il était limité au sud par l'Aveyron, à l'ouest par la Bonnette, au nord par la rue de l'Hôpital Majeur et à l'est par la rue du Porche (fig. 97 et 98). Le mur de clôture est partiellement conservé à l'ouest et au sud, notamment parce qu'il sert toujours de mur de soutènement (fig. 99). Le moulin des Claustres était accolé à l'enclos, au nord. Un acte est passé « *en la bartresca de la claustra* »<sup>738</sup>, ce qui, selon Jacques Bousquet, pourrait correspondre à une tour défendant l'entrée du monastère<sup>739</sup>.

Le cimetière, qui occupait la partie orientale de l'enclos, n'était pas réservé aux chanoines. On sait d'autre part que l'église conventuelle était devenue paroissiale avant le début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>740</sup>. La frontière entre l'espace religieux et l'espace civil était donc assez perméable.

Le plan des jardins situés à l'emplacement du monastère dressé en 1760<sup>741</sup> fournit par ailleurs des informations intéressantes sur l'organisation de l'enclos. Ainsi, dans la partie basse du plan, le mur de clôture qui longe la Bonnette est dessiné (fig. 96). Il est percé d'une porte au-dessus de laquelle est écrit « descente pour aller au rivage » (fig. 100). Il s'agirait donc d'une porte ouvrant l'enclos du monastère sur la Bonnette donnant sur un quai voire un port<sup>742</sup>. La portion de mur de clôture conservé, qui se trouve sur la Bonnette à l'ouest, dispose de corbeaux que je propose d'identifier aux vestiges d'une bretèche défendant cette porte (fig. 101). Au sud de ces éléments, un coup de sabre délimite deux appareils distincts. À droite du coup de sabre, un appareil irrégulier prend place et se prolonge sur quelques mètres (fig. 99). Cette reprise correspond certainement au bouchage de la porte en question.

Un plan schématique, réalisé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et intitulé « plan ou vue figure du local du jardin du chapitre, pour le syndic du chapitre de St Antonin, contre les m[âche] et consuls de ladite ville »<sup>743</sup>, représente l'enclos de l'abbaye divisé en deux espaces (fig. 102).

---

jardin le long de l'Aveyron un autre pilier (...) ne laissant pas douter que sur cette ligne ne fussent les murs de l'ancienne église du moustié. (...) l'On ne saurait contester que le pigeonnier qui se trouve en parcourant la ligne orientale du numéro 13 allant depuis Q jusque J ne soit bâti sur un des piliers de cette même église » ADTG, G897, fol. 65-67.

<sup>738</sup> ADTG, G998.

<sup>739</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 411.

<sup>740</sup> Camille Belmon, « Visites pastorales de Guillaume de la Tour », *Revue historique du Rouergue*, 1917, p. 185.

<sup>741</sup> Seule une copie de ce plan, réalisée au XIX<sup>e</sup> siècle est conservé (AC Saint-Antonin, non coté).

<sup>742</sup> Cf. supra, chapitre « 1.1.3. Une circulation terrestre et fluviale modérée » de la partie 2.

<sup>743</sup> ADTG, G897, n° 18.

Le premier, à l'est, regroupe la chapelle de l'hôpital, le cimetière paroissial, deux maisons<sup>744</sup>, ainsi que la « rue de la salle vieille venant du pont et allant à la porte de Notre Dame »<sup>745</sup>. Le second, à l'ouest, est appelé « local d'ancienne église appelée autrefois notre dame du moustier ancien emplacement de l'ancien monastère le tout ayant été ruiné par les protestants est aujourd'hui converti en jardin lequel appartient au chapitre ». Un bâtiment y est dessiné, dont la légende précise qu'il s'agit d'un *tinél*, maison et pigeonnier. La naissance d'une voûte est signalée sur le plan entre la porte du Réduit et le mur de clôture du cimetière. Elle devait appartenir à la chapelle de l'hôpital installée à cet endroit<sup>746</sup>.

Une carte postale antérieure à la construction des thermes, présente une vue générale de la ville prise depuis l'ouest (fig. 103). L'enclos de l'abbaye, au niveau de la confluence est au premier plan. À l'intérieur, on y voit le presbytère ainsi que des parterres de jardin.

### 1.2.3.3. Des témoignages de l'architecture du monastère

Quelques témoins lapidaires appartenant aux bâtiments conventuels sont parvenus jusqu'à nous. Il s'agit de blocs de calcaire sculpté. En 1898, selon l'abbé Galabert, quelques fragments de colonnes et un chapiteau « à enroulements » étaient les seuls vestiges visibles de l'abbaye<sup>747</sup>. Il mentionne également en 1929 « quelques fragments de marbre blanc sculpté (...) découverts il y a une vingtaine d'années sur l'emplacement des bâtiments claustraux » et rapporte l'exécution de fouilles en 1912 qui révélèrent « l'existence d'une église à trois nefs, avec des bases et tambours de style roman, et aussi un couvercle de tombeau antérieur au X<sup>e</sup> siècle [...] [ainsi que] la partie inférieure d'une statue assise fort bien drapée, du XII<sup>e</sup> siècle »<sup>748</sup>. En 1912, en effet sont construits des thermes à l'emplacement de l'église abbatiale. On sait qu'à cette occasion des chapiteaux, des tambours de colonnes, un fragment de bas-relief, et un couvercle de sarcophage ont été mis au jour<sup>749</sup> (fig. 104 à 106). Certaines de ces découvertes ont fait l'objet d'un commerce, « plusieurs caisses provenant de Saint-Antonin-Noble-Val et contenant des chapiteaux et des colonnes »

---

<sup>744</sup> L'emplacement de ces maisons est justifié par le rappel des confrontations mentionnées dans le registre de reconnaissance de 1591.

<sup>745</sup> En ce qui concerne cette rue, une précision est apportée dans la marge : « cette rue est indiquée par le bail à fief du vendredy de loctave st Blaise 1334 fait par le commandeur de l'hospital à Jaques Robert d'une maison située entre le cimetière et ladite rue, ledit bail produit par les consuls. Le bail porte que ladite rue va du pont d'aviron vers la porte de notre Dame du moustier, d'où il faut conclure que cette rue ne forme pas la grande allée du jardin du chapitre ».

<sup>746</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.1.4. Les infrastructures d'assistance ».

<sup>747</sup> « Sauf deux ou trois colonnes monocylindriques qui émergent à peine du sol d'un jardin, au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette, sur l'emplacement du monastère, sauf un chapiteau en belle pierre, noircie par le temps, apporté il y a quelques années à Verfeil et maintenant disparu, nous ne possédons pas autre chose : il est vrai que les colonnes sont l'indice d'une église à trois nefs et que le chapiteau avec ses enroulements me parut être de l'époque romane ». Firmin Galabert, « Saint-Antonin (1424-1452) », *BSATG*, 1898, p. 283-284.

<sup>748</sup> Firmin Galabert, « La ville de Saint-Antonin (ses appellations primitives, son monastère) », *BSATG*, 1929, n° 57, p. 43.

<sup>749</sup> « Procès verbal de séance », *BSATG*, 1912, n° 40, p. 312.

ont été vues chez des antiquaires toulousains<sup>750</sup>. Le fragment de bas-relief découvert lors de ces travaux est conservé au musée municipal de Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 106). Il représente la partie inférieure d'un personnage assis, appartenant probablement à un tympan. Le style de la sculpture permet de la dater du XII<sup>e</sup> siècle<sup>751</sup>.

L'école construite au début du XX<sup>e</sup> siècle réutilise plusieurs tambours de colonne ainsi que le chapiteau découverts en 1912 (fig. 107 et 108). Une seconde colonne a été reconstituée à partir de tambours retirés du lit de l'Aveyron<sup>752</sup> (fig. 109 et 110). Empilés les uns sur les autres et scellés au mortier, ils ne faisaient pas nécessairement partie d'une même colonne à l'origine. Cette colonne ainsi reconstituée, se compose d'une base dont la provenance est inconnue<sup>753</sup>, de quatre tambours de hauteur variable<sup>754</sup> dont deux proviennent de l'Aveyron et enfin d'un chapiteau à volutes lui aussi retiré du lit de la rivière. Ce chapiteau est similaire à celui qui coiffe la colonne placée à l'angle de l'école primaire. Ces chapiteaux, difficiles à dater, portent des volutes doubles à chaque angle de la corbeille, ainsi qu'au sommet de chaque face. Le jardin du presbytère conserve d'autres éléments de lapidaire (fig. 111 à 113). Les colonnes et chapiteaux soutenant la treille sont de plus petites dimensions et pourraient avoir appartenu au cloître. La provenance exacte de ces éléments demeure inconnue. Certains de ces chapiteaux peuvent être rattachés de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle (fig. 112). Quelques maisons renferment des éléments lapidaires qu'il est possible de rattacher à l'abbaye. C'est le cas des tambours de colonnes réutilisés dans la maçonnerie des maisons ID 191 et 237, dont les dimensions<sup>755</sup> laissent peu de doutes en ce qui concerne leur provenance (fig. 114 et 115). Le diamètre est en effet très proche de celui des grosses colonnes du jardin du presbytère.

Le musée municipal de Saint-Antonin-Noble-Val conserve plusieurs blocs sculptés dont la provenance est le plus souvent inconnue. Il s'agit pour l'essentiel de chapiteaux (fig. 116 et 117). Le plus remarquable est certainement celui représentant, sur trois faces, des scènes de la Genèse<sup>756</sup> (fig. 116). Il a été découvert dans un mur de soutènement surplombant la Bonnette en 1976<sup>757</sup>. Jean-Claude Fau propose de dater ce chapiteau, original dans la représentation de certaines scènes, de la transition des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Parmi les autres

---

<sup>750</sup> *Ibid.*

<sup>751</sup> Jean-Claude Fau, « Découverte d'un chapiteau roman consacré à Adam et Eve », *Bulletin Monumental*, t. 135, 1977, p. 234.

<sup>752</sup> L'inondation de 1930 a endommagé la chaussée du moulin de Roumégous ce qui abaissa d'environ 1,50 m le niveau de l'eau. Lors des travaux destinés à réhabiliter cette chaussée, les matériaux présents dans le lit de la rivière ont été déplacés vers la rive droite et le milieu du lit afin que l'eau puisse s'écouler. Parmi eux, des éléments architecturaux de l'ancienne abbaye furent découverts.

<sup>753</sup> Elle mesure 0,63 m de haut et 1,06 m de diamètre.

<sup>754</sup> La hauteur des tambours varie entre 0,32 et 0,68 m. Leur diamètre est de 0,90 m.

<sup>755</sup> Les tambours de la maison ID191 mesurent 0,84 m de diamètre. Ceux réutilisés dans la maison ID237 mesurent 0,80 m de diamètre et environ 1 m de haut.

<sup>756</sup> Jean-Claude Fau, « Découverte d'un chapiteau roman consacré à Adam et Eve », *Bulletin Monumental*, t. 135, 1977, p. 231.

<sup>757</sup> On a vu que lors de la reconstruction du mur de clôture entre 1697 et 1700, les matériaux avaient été pris sur place.

chapiteaux, deux sont sculptés sur trois faces et sont ornés de feuillages et d'oiseaux (fig. 117). Maurice Scellès a fait un parallèle entre eux et deux chapiteaux conservés dans des musées américains<sup>758</sup>. Ils présentent en effet des similitudes dans le style et la structure et il est tentant de faire le rapprochement avec les caisses de lapidaire signalées chez des brocanteurs en 1912<sup>759</sup>.

Le modillon représentant une tête d'animal, conservé au musée, peut aussi bien provenir de l'abbaye que d'une maison<sup>760</sup> (fig. 118). Un fragment de sculpture représentant la tête et le départ du cou d'un lion au profil simiesque appartenait peut-être à un ensemble sculpté provenant de l'église abbatiale<sup>761</sup> (fig. 119). D'autre part, un bloc sculpté en remploi dans une maison de la rue de l'Église représente sainte Marguerite sortant de la bouche d'un monstre (fig. 120). Un orifice circulaire au niveau de son nombril pouvait permettre l'évacuation d'eau, ce que confirme la présence d'un fragment de tuyau en plomb. Il est donc possible que ce bloc provienne d'une fontaine.

Une étude attentive des vestiges sculptés provenant de l'abbaye permettrait de caractériser un atelier saint-antoninois. Il conviendrait également de documenter les liens de parentés entre cette sculpture et d'autres ateliers locaux, tels que celui de Moissac ou de Conques. Le chapiteau de la Genèse notamment présente des similitudes avec certaines œuvres du cloître et des tribunes de Conques, sur le plan de la composition aussi bien que de la facture<sup>762</sup>.

Les travaux prévus sur la place des Moines conduisirent Serge Robert, maître de conférences à l'université de Toulouse 2-Le Mirail, à diriger une fouille de sauvetage pendant l'hiver 1987<sup>763</sup>. À l'issue de plusieurs semaines d'investigations, de précieuses informations sur l'occupation de cet espace, au cœur de l'enclos abbatial, ont été recueillies<sup>764</sup>. L'étude du plan des jardins du monastère<sup>765</sup> (fig. 96) a conduit Serge Robert et son équipe à sélectionner des sondages à approfondir autour de l'emplacement de murs attribués au chevet de l'église abbatiale. Au sein de ce secteur sensible, de nombreuses sépultures réparties en plusieurs phases ont été découvertes<sup>766</sup> (fig. 121). Le mur polygonal supporté par des contreforts à chaque angle, visible sur le plan, a été identifié sur le terrain et assimilé au chevet (fig. 121). Les chevets de forme polygonale à contrefort aux angles sont

---

<sup>758</sup> Il s'agit du *Princeton University Museum of Art* et du *Glensairn Museum of the Academy of the New Church* à Bryn Athyn en Pennsylvanie.

<sup>759</sup> Maurice Scellès, « Des chapiteaux de Saint-Antonin aux Etats-Unis », *BSAVSA*, 1989, p. 44.-47

<sup>760</sup> Les maisons ID 39, 70 et 235 disposent en effet de modillons sculptés en façade.

<sup>761</sup> Ce fragment a été découvert récemment en remploi dans le mur d'une maison de la rue des Claustres, au sud-ouest (Charlotte Olivier, « Une tête de lion à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 2011).

<sup>762</sup> Jean-Claude Fau, *op. cit.*, p. 234.

<sup>763</sup> Serge Robert, « Sondages archéologiques sur la Promenade des Moines », *BSAVSA*, 1987, p. 39-51.

<sup>764</sup> Voir la notice dans le volume 3.

<sup>765</sup> AC Saint-Antonin, non coté.

<sup>766</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.1.2. Le cimetière » de la partie 2.

relativement peu fréquents. On en retrouve à l'abbaye de La Chalade dans la Meuse<sup>767</sup> ou encore à l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche en Haute-Vienne<sup>768</sup>. Un rapprochement peut également être fait avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois dans l'Oise<sup>769</sup>, dépendant elle aussi de la règle de saint Augustin (fig. 122). Une petite pièce, interprétée par Serge Robert comme étant une chapelle, est accolée au sud du chevet (fig. 121). Il est difficile de déterminer sa chronologie, bien qu'il pense qu'elle soit contemporaine du chevet<sup>770</sup>. Cet espace est également représenté sur le plan du XVIII<sup>e</sup> siècle des jardins du monastère (fig. 96).

#### 1.2.3.4. Hypothèses de restitution du plan de l'église et de la topographie monastique

L'avant du sceau de la ville du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>771</sup> représente une église maçonnée et couverte de lauzes (fig. 18). Elle est constituée d'une nef éclairée par trois fenêtres et précédée d'un porche, d'un transept percé d'un portail et surmonté d'un clocher à fenêtre triple et d'une abside circulaire percée de deux baies. Les baies sont en plein cintre. Il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit d'une représentation réaliste de l'église abbatiale ou paroissiale ni même si cette représentation s'inspire d'un monument existant<sup>772</sup>.

En ce qui concerne le plan de l'église abbatiale, quelques hypothèses peuvent être formulées à partir des découvertes ponctuelles. Le chevet était à pans coupés, soutenu par des contreforts aux angles. L'église comportait vraisemblablement des collatéraux, comme en témoigne la découverte de colonnes isolées. Les bas-reliefs représentant des personnages faisaient certainement partie du tympan du portail de l'église. Le style de la sculpture les rattache à la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Les textes nous permettent de savoir que l'enclos contenait, outre l'église, un cloître et une salle capitulaire, dont une des ailes était surmontée du réfectoire. Des chapiteaux du premier quart du XII<sup>e</sup> siècle, adossés ou jumelés, peuvent avoir appartenu à ce cloître (fig. 116 et 117). Il semble que ces bâtiments se trouvaient au nord-ouest de l'église et jouxtaient en partie le moulin des Claustres. Le cimetière occupait la partie orientale de l'enclos, tandis que l'église prenait place au centre.

---

<sup>767</sup> Base Mérimée, notice n° PA00106545, <http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee.PA00106545>.

<sup>768</sup> Base Mérimée, notice n° PA00100494, <http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee.PA00100494>.

<sup>769</sup> Base Mérimée, notice n° PA00114868, <http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee.PA00114868>.

<sup>770</sup> Son argumentation ne repose pas sur la chronologie relative des murs appartenant à l'édifice quadrangulaire et au chevet, mais à une mise en œuvre similaire. Cet argument me semble faible pour affirmer la contemporanéité de ces bâtiments.

<sup>771</sup> Martin de Framond, Jean Delmas, et Robert-Henri Bautier, *Sceaux rouergats du Moyen Âge étude et corpus*, Rodez, 1982, p. 303 ; Brigitte Bedos-Rezak et Jean Favier, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*, éd. Archives nationales, Paris, France, 1980, p. 450-451.

<sup>772</sup> À titre de comparaison, le sceau de la ville de Toulouse qui représente l'église Saint-Sernin est particulièrement réaliste. Il pourrait en être de même pour Saint-Antonin.



#### 1.2.4. L'abbaye à l'origine de la cristallisation de l'habitat

La présence de reliques de saint Antonin attirait des visiteurs, dont le roi de France à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. La fréquentation de pèlerins nécessitait alors un équipement adapté, pour les héberger et les nourrir, créant ainsi des activités économiques. La vocation de charité et d'hospitalité des abbayes, qui se devaient de venir en aide aux indigents, contribua également à fixer une population. L'accueil des pauvres générait d'autres activités, en stimulant le commerce. La demande en biens et en services s'est accru ainsi progressivement, jusqu'à donner naissance à une agglomération.

La garantie de protection<sup>773</sup>, apportée par la proximité d'un monastère, constituait un facteur favorable au regroupement de l'habitat ou au moins permettant de le maintenir<sup>774</sup>. La notion d'asile et de refuge était indissociable des lieux de culte. Elle a été caractérisée par la législation romaine dès le V<sup>e</sup> siècle, sous la forme d'un périmètre de 50 pas de rayon, soit environ 74 m, autour du lieu de culte<sup>775</sup>. Au VII<sup>e</sup> siècle, le concile de Tolède a repris le concept de droit d'asile, en définissant un périmètre de protection de 30 pas, soit environ 55 m, dans lequel tout individu poursuivi conservait la vie sauve<sup>776</sup>. À l'époque carolingienne, le privilège d'immunité était accordé aux évêchés et aux grandes abbayes. Il interdisait aux agents du pouvoir royal de pénétrer dans le domaine foncier de l'église pour y exercer un quelconque acte de contrainte<sup>777</sup>. Il s'agissait donc d'une protection juridique, qui était assortie d'un régime fiscal allégé<sup>778</sup>. En effet, ces privilèges affranchissaient partiellement des taxes les biens des églises immunistes. L'immunité accordée aux monastères s'étendait au-delà de l'emprise de l'enclos, et couvrait également les dépendances. Le territoire ainsi protégé était parfois matérialisé par des croix. À partir du IX<sup>e</sup> siècle, la partie centrale délimitée par des clôtures se distinguait du reste du territoire, en bénéficiant d'une immunité dite étroite. En Midi toulousain, l'immunité a été accordée dans un premier temps, au IX<sup>e</sup> siècle, par le roi<sup>779</sup>. Au XI<sup>e</sup> siècle, elle était attribuée par des comtes

---

<sup>773</sup> La question de l'immunité a fait l'objet de nombreuses publications. L'ouvrage de Barbara H. Rosenwein, *Negotiating space : power, restraint, and privileges of immunity in early medieval Europe*, Manchester, 1999, en retrace l'évolution et les significations entre le V<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>774</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 92.

<sup>775</sup> Michel Fixot, Elisabeth Zadora-Rio (dir.), *L'église, la campagne, le terroir*, Paris, 1990, p. 11.

<sup>776</sup> Douzième concile de Tolède, janvier 681, canon 10 : « avec l'assentiment du roi, le droit d'asile dans les églises est remis en vigueur, et on décide que la place de l'asile comprendra un espace de trente pas à partir des portes et autour des églises » (C.J. Hefele, H. Leclercq, *Histoire des Conciles*, Paris, 1907-1952, tome III, 1<sup>ère</sup> partie, p. 546).

<sup>777</sup> Michel Fixot, Elisabeth Zadora-Rio (dir.), *L'église, ... op. cit.*, p. 12.

<sup>778</sup> Elisabeth Magnou-Nortier, *La société laïque et l'église dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1974, p. 293-295.

<sup>779</sup> C'est le cas des abbayes de Sorèze, Moissac, Conques, Castres et Vabres au IX<sup>e</sup> siècle (Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 98) et Saint-Pons au X<sup>e</sup> siècle (Cécile Rivals, *Saint-Pons-de-Thomières au Moyen Âge : étude morphologique à partir des sources planimétriques, fiscales et archéologiques*, mémoire de Master 2 Recherches, sous la direction de Jean-Loup Abbé et Florent Hautefeuille, université Toulouse 2 Le Mirail, 2010, p. 53).

ou vicomtes et des évêques<sup>780</sup>. Les privilèges octroyés par ces documents trouvèrent plus tard une continuité avec les chartes de franchise. En ce qui concerne Saint-Antonin-Noble-Val, aucune trace de l'octroi d'un privilège d'immunité n'est connue. Pour autant, il n'est pas certain qu'elle n'en ait pas bénéficié.

L'immunité seule ne garantissait pas les conditions essentielles pour le développement d'une agglomération, mais, combinée à d'autres facteurs, elle favorisait l'éclosion de bourgs monastiques<sup>781</sup>. L'exploitation des terres monastiques, issues de donations, puis d'échanges ou d'achats, nécessitait une main-d'œuvre. De même, les métiers du bâtiment étaient sollicités pour la construction ou la reconstruction de bâtiments monastiques. Ainsi, tailleurs de pierre, sculpteurs, charpentiers et forgerons étaient présents à proximité de l'abbaye. Une partie d'entre eux s'est probablement fixée à Saint-Antonin-Noble-Val, surtout si les chantiers se sont succédés, ce que l'on ne sait pas dans ce cas<sup>782</sup>. Indépendamment des grands chantiers de construction, la vie des moines supposait des besoins pour l'habillement et l'alimentation.

En résumé, un établissement monastique attirait des « hommes qui en attendent charité, travail, protection ou profit »<sup>783</sup>. L'abbaye de Saint-Antonin a donc constitué un point de départ à la cristallisation de l'habitat, parce qu'elle gérait des hommes, des biens et des revenus et qu'elle suscitait et alimentait des activités artisanales et marchandes. Mais elle n'est clairement pas la seule en cause dans l'apparition et le développement de la ville. L'absence de véritable phénomène d'attraction dans le parcellaire, à l'inverse d'autres agglomérations qui se sont constituées autour d'une abbaye, comme Saint-Flour (15) et Aurillac (15) par exemple, en est une attestation<sup>784</sup>.

### 1.3. Les institutions laïques

Aux côtés de l'abbaye, les institutions laïques sont entrées également en jeu dans le développement de l'agglomération. Celle-ci a émergé en terres vicomtales avant d'être cédée au roi. Le consulat, favorisé par les vicomtes est une illustration de la conscience qu'avaient les habitants de constituer une communauté importante et organisée.

---

<sup>780</sup> Saramon, Saint-Pé, Condom, Saint-Savin sont par exemple dans ce cas (*ibid.*).

<sup>781</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 103.

<sup>782</sup> À Conques, Moissac et Figeac, on peut parler de chantiers permanents aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 104).

<sup>783</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 253.

<sup>784</sup> Ce point sera abordé dans le chapitre 3.

### 1.3.1. Le pouvoir vicomtal

#### 1.3.1.1. La courte existence de la lignée des vicomtes de Saint-Antonin

La première mention avérée d'un vicomte<sup>785</sup> de Saint-Antonin remonte à 1083, lorsque deux frères vicomtes de Saint-Antonin apparaissent en tant que signataires aux côtés d'évêques et de comtes<sup>786</sup>. Cet acte les place dans l'entourage immédiat des comtes de Toulouse, avec lesquels ils entretenaient des liens étroits tout au long de leur existence<sup>787</sup>. D'autre part, le lien entre les comtes de Toulouse et les vicomtes de Saint-Antonin est peut-être présent dans les testaments du comte Raymond en 961<sup>788</sup> et de la comtesse Garsinde en 972<sup>789</sup>. En effet, dans ces deux documents sont mentionnés des personnages qui pourraient avoir un lien avec les vicomtes de Saint-Antonin. Dans le premier, il est indiqué qu'un Adémar, vicomte de Toulouse, qui possède des biens aux alentours de Saint-Antonin-Noble-Val et Bruniquel, cèdera ses biens, s'il meurt sans descendance, à l'abbaye de Saint-Antonin. Dans le testament de la comtesse Garsinde<sup>790</sup>, il est question d'un vicomte Isarn<sup>791</sup> qui, selon Jacques Bousquet, « ne peut être que celui de Saint-Antonin »<sup>792</sup>. Il hérite de l'église Sainte-Marie de Bard dans le canton de Najac.

Les recherches de Didier Panfili ont mis un point final à la question du lien entre les vicomtés de Lautrec et de Saint-Antonin<sup>793</sup>. Pour lui, il s'agit d'un seul et même lignage dont le cœur du pouvoir se trouvait à Saint-Antonin-Noble-Val et non à Lautrec, et ce dès le X<sup>e</sup> siècle (fig. 23). Il situe la scission en deux branches autour des années 1141-1143, dans un contexte de conflit entre Roger I<sup>er</sup> Trencavel et Alphonse Jourdain<sup>794</sup>.

---

<sup>785</sup> Les vicomtes étaient des représentants du comte qui les chargeaient de les suppléer en leur absence, leur octroyant tous leurs pouvoirs, aussi bien militaires que judiciaires. À partir du XI<sup>e</sup> siècle, et l'apparition des premiers serments de fidélité, le vicomte était à la tête d'une vicomté, qui devint alors un véritable cadre géographique (Hélène Debax, *La féodalité languedocienne XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, 2003, p. 41-45).

<sup>786</sup> Le vicomte Isarn et son frère Frotard font partie des signataires de l'acte par lequel Guillaume comte de Toulouse réintégra les moines de Saint-Sernin dans leur cloître, en juillet 1083 (*HGL*, tome 3, p. 440).

<sup>787</sup> Les vicomtes de Saint-Antonin sont en effet mentionnés à plusieurs reprises dans des actes des comtes de Toulouse. C'est le cas en 1180, où le vicomte Isarn fut le témoin de l'acte par lequel le comte de Toulouse prit sous sa protection l'abbé d'Aurillac contre les habitants (Firmin Galabert, « La décadence des vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, 1934, n° 62, p. 28), et en 1191, où ce même Isarn assista à la signature de l'acte par lequel le comte de Toulouse et l'évêque d'Albi accordèrent aux religieux de Candeil le privilège d'être crus en justice sous simple serment (Firmin Galabert, « Les vicomtes de Saint-Antonin et leurs possessions », *BSATG*, 1900, p. 37-38).

<sup>788</sup> *HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 245-246.

<sup>789</sup> *HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 276.

<sup>790</sup> *HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 277.

<sup>791</sup> « *Ecclesiam meam de Bar quem vocant S. Mariam, et illum fevum quem tenet Isarnus vicecomes* » *HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 277. L'église Sainte-Marie de Bar se trouve sur la commune de Bor-et-Bar dans le canton de Najac.

<sup>792</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 414, note n° 1. Firmin Galabert, auteur d'un article de synthèse sur les vicomtes de Saint-Antonin, ne fait commencer leur histoire qu'à partir de la mention de 1083 (Firmin Galabert, « Les vicomtes de Saint-Antonin et leurs possessions », *BSATG*, 1900, p. 36).

<sup>793</sup> Didier Panfili, « Bas-Quercy et Haut-Toulousain... », *op. cit.*, p. 73-86.

<sup>794</sup> *Ibid.*, p. 77 et annexes 6 (p. 66-67) et 7 (p. 68).

Le mode de transmission de la charge dans la vicomté de Saint-Antonin est remarquable. En effet, à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, des frères portent conjointement le titre de vicomte, ce dernier ne pouvant passer à la génération suivante qu'après le décès de tous les frères<sup>795</sup>.

Le lieu de résidence des vicomtes est inconnu. Il ne s'agit pas de la maison romane (ID4), contrairement à ce qui a pu être proposé<sup>796</sup>. L'hypothèse de Maurice Scellès qui y voit la maison du viguier du vicomte est nettement plus satisfaisante<sup>797</sup>. La morphologie de la ville ne pointe pas de secteur privilégié ayant pu recevoir la résidence vicomtale. Il faut donc envisager un lieu extérieur à la ville. On pense bien sûr au château de Bône, mais il n'est pas possible de l'affirmer en l'état des connaissances. Les prospections archéologiques menées à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ont révélé la présence de fondations d'une tour au sommet de l'éperon et de plusieurs murs sur les pentes. Le mobilier découvert ne permet pas non plus d'attester la présence d'un habitat élitair<sup>798</sup>. La position de ce château était stratégique, puisque les voies de communication, tant fluviales que terrestres pouvaient être surveillées. Cette position lui permettait, avec Najac et Laguépie en amont et Penne et Bruniquel en aval, de contrôler la vallée de l'Aveyron. Un Matfred de Bonna est mentionné en 1007<sup>799</sup>. Jacques Bousquet y voit une attestation ancienne du château éponyme<sup>800</sup>. Cette hypothèse ferait remonter le lignage castral un siècle et demi avant la première mention textuelle du château.

Le pouvoir des vicomtes de Saint-Antonin déclina à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Le premier témoignage de ce déclin est, pour certains l'octroi d'une charte de coutumes aux habitants<sup>801</sup>, pour d'autres, le partage de leurs biens avec la famille de Fontaines en 1155<sup>802</sup>. Par la suite, l'affaiblissement des vicomtes est manifeste dans les nombreuses ventes qu'ils font aux Templiers de Vaour<sup>803</sup>. Un autre exemple des difficultés rencontrées par les vicomtes est la vente en 1198 du pré qui longe la Bonnette au nord de la ville au bénéfice de la communauté et des consuls, moyennant une somme de 1000 sols de Cahors<sup>804</sup>. Pour cette vente, le vicomte Isarn agit conjointement avec ses frères Frotard et Sicard et dut obtenir l'approbation d'Isarn,

---

<sup>795</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>796</sup> Charles Dumas de Raully, « Les origines de l'Hôtel de ville de Saint-Antonin », *BSATG*, 1886, p. 286-287.

<sup>797</sup> Maurice Scellès, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, 1989, p. 99-100.

<sup>798</sup> Il se résume à quelques tessons de céramique commune, des fragments de tuiles canal et une boucle de ceinture en alliage cuivreux recouverte d'or datée du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>799</sup> « *et donamus eis illum feusum quem tenuit Matfredus de Bonna* », Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, 1879, n° 237.

<sup>800</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 408.

<sup>801</sup> Firmin Galabert, « La décadence des vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, 1935, p. 27.

<sup>802</sup> *HGL*, tome 5, *Preuves*, col. 1182.

<sup>803</sup> En 1182, le vicomte Frotard et son frère Sicard confirment la vente de divers terres, pâturages, abreuvoirs, cabanes et bois contre une somme de 300 sols melgoriens à la commanderie de Vaour. En 1184, le vicomte Sicard vendit aux Templiers ses droits sur la ville de Castres et sur les biens qu'il avait acquis des chanoines et céda ses droits sur les bois, fontaines et pâturages. Firmin Galabert, « La décadence des vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, 1934, n° 62, p. 28.

<sup>804</sup> AC Saint-Antonin, DD16, n° 3. Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale... op. cit.*, p. 312-314, n° 315.

fils de Frotard, d'Armand et Pierre ses frères et d'Adémard Jordan leur cousin<sup>805</sup>. Cet émiettement des droits féodaux est une autre illustration de l'appauvrissement du pouvoir des vicomtes de Saint-Antonin. Leur disparition fut effective à la suite de la victoire de Simon de Monfort en 1212, puis de la cession de la ville au roi de France en 1226. À partir de là, les vicomtes n'eurent plus aucun pouvoir. Le vicomte Isarn céda au roi l'ensemble de ses droits en 1246<sup>806</sup>. Son frère Bernard-Hugues renonça quant à lui aux droits de justice et d'emprisonnement, aux droits de péage, ainsi qu'aux droits sur les hommes et les femmes, les cens, acaptes, droits seigneuriaux, usages, bois, pâturages, terres cultes et incultes et tout ce qu'il tenait de son père le vicomte Frotard<sup>807</sup>. À cette occasion, il abandonna également ses droits sur le château de Bône « tant à l'intérieur qu'à l'extérieur » et sur le territoire de Saint-Cirq<sup>808</sup>. On apprend un peu plus tard qu'Isarn V fut contraint de faire l'aumône auprès de son oncle, le vicomte de Caussade<sup>809</sup>.

### 1.3.1.2. Le partage de 1155

Le partage de la vicomté est relaté par deux documents conservés aux archives communales de Saint-Antonin-Noble-Val. Le premier est un bail à fief établi entre les vicomtes et la famille de Fontaines qui mentionne le partage et le date du mois d'août 1155<sup>810</sup>. Le second texte nous est parvenu par le biais d'un *vidimus* réalisé en 1293 à l'initiative des consuls de la ville<sup>811</sup>. L'acte est rédigé en latin à l'exception de noms liés à la topographie locale ou aux droits des vicomtes qui sont énoncés en occitan. Contrairement à ce qu'en ont longtemps dit les historiens locaux, il ne s'agit pas de l'acte qui décide du partage de la vicomté, mais de la délimitation d'une des trois parties. Le texte qui relate la décision de séparer la vicomté entre les trois frères est inconnu. La charte se compose d'un préambule, du dispositif, d'une liste de témoins, de la date et des noms des rédacteurs, ainsi qu'une série de dispositions. Les notions d'équité, de droit et de justice sont définies dès le préambule, et font directement référence aux recueils juridiques de l'empereur Justinien, notamment aux *Institutes*<sup>812</sup>. La charte précise que les vicomtes ont été conseillés par l'évêque de Toulouse, leur frère, ainsi que par leur parent P. Gros et ses fils. Ces derniers

---

<sup>805</sup> Jacques Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge... op. cit.*, p. 410.

<sup>806</sup> Alexandre Teulet (dir.), *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, France, 1863, tome 2, p. 378.

<sup>807</sup> *HGL*, tome 6, p. 649. Alexandre Teulet (dir.), *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, France, 1863, tome 3, p. 84.

<sup>808</sup> *HGL*, tome 6, p. 649. Alexandre Teulet (dir.), *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, France, 1863, tome 3, p. 84.

<sup>809</sup> En 1238, Ratier vicomte de Caussade garantit à son neveu de quoi manger, boire et se vêtir : « octroge a vos Isarn predit que eu o le meu vos fasam per tot temps vostres obondrement de mangar et de beure » (Firmin Galabert, « La décadence des vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, 1934, n° 62, p. 34).

<sup>810</sup> AC Saint-Antonin, AA1, n° 1.

<sup>811</sup> AC Saint-Antonin, AA1, n° 2.

<sup>812</sup> Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 312.

sont également intervenus quelques années plus tôt dans la rédaction de la charte de coutumes<sup>813</sup>.

D'après ce document, les vicomtes s'engagent à ne pas faire d'acquisition dans les parties des autres et à ne pas élever de tours ou de constructions de défense<sup>814</sup>. Il est également précisé que certains éléments vont rester communs, notamment les leudes et péages et les droits sur le sel<sup>815</sup>. Un parallèle peut être fait avec le partage de la châtellenie de Parisot en 1157, entre quatre coseigneurs appartenant à la famille de Paris, vraisemblablement liée aux vicomtes de Saint-Antonin<sup>816</sup>. Les quatre coseigneurs étaient trois frères et leur sœur mariée. L'acte délimite une des quatre parts et fournit des détails sur la topographie du *castel*. Dans ce cas aussi, les leudes et péages restaient communs<sup>817</sup>.

Le partage de la vicomté de Saint-Antonin concerne aussi bien l'espace urbain que rural. Il est impossible de restituer les limites de la part décrite étant donné que les repères fournis par le texte correspondent essentiellement à des parcelles appartenant à des particuliers qu'il n'est pas possible de localiser aujourd'hui. En ce qui concerne la ville, on sait que la part décrite comprend une partie de la place du marché. Il semble qu'elle corresponde à un secteur septentrional et occidental de la ville, comme l'indiquent les mentions de la porte du Pré, du canal de Bonnette et de la tour de la Condamine. Il en est de même pour la campagne, certains toponymes utilisés n'ont pu être identifiés et il est fréquemment fait référence à des terres appartenant à des particuliers. La mention de Bioule, Caussade ou encore Bône permet d'avancer que cette part se situe dans la partie occidentale de la juridiction<sup>818</sup>. Il n'est pas non plus possible de savoir si les trois parts étaient égales, en surface ou en revenu.

### 1.3.1.3. La charte de coutumes

L'une des actions phare des vicomtes fut l'octroi d'une charte de coutumes dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>819</sup>. Pour Régine Le Jan la coutume est « au sens large, ensemble des règles orales fixant la vie sociale ; au sens restreint, ensemble des taxes

---

<sup>813</sup> Cf. infra, chapitre « 1.3.1.3. La charte de coutumes » de la partie 2.

<sup>814</sup> « *Aliquis de nobis tribus fratribus infra fines partis alterius aliquid non adquirat nec turrem nec forzam ibi faciat nisi qualem modo ibi habet nisi cum concilio ipsius in cuius parte fuerit et cum eius voluntate et concessione* ».

<sup>815</sup> « *Totum nostrum ius et totam nostram rationem qualitercumque habeamus in totas las leidas que ad hanc villam pertinent et in totos los pezatgues qualescumque sint volumus quod hoc totum supradictum inter nos tres fratres comune remaneat et in hoc intelligatur esse totum nostrum sennorivum quod habemus in totis nostris phevatoriis de la Sal et tote nostre decime qualescumque sint ad hanc villam pertinentes et totum nostrum sennorivum quod habemus in phevatoriis istarum decimarum vel habere debemus inter nos tres fratres comunes remaneant sicut melius habemus vel aliquis de nobis tenet* ».

<sup>816</sup> Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale...op. cit.*, p. 78-80.

<sup>817</sup> « *nostras leidas et li pezatgue remano comunal* », Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale...op. cit.*, p. 78-80.

<sup>818</sup> Bioule se trouve à environ 18 km au sud-ouest de Saint-Antonin. Caussade est à 17 km à l'est. Bône est à moins de 3 km à l'est.

<sup>819</sup> Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes... op. cit.*, p. 47-51, n° 41.

seigneuriales levées en vertu d'un droit ancien et accepté (bonnes coutumes) ou par force (mauvaises coutumes ou exactions) »<sup>820</sup>. Les bonnes coutumes font donc référence à un système juridique, issu des franchises locales concédées par le pouvoir seigneurial<sup>821</sup>. En attribuant cette charte de coutumes aux habitants, les vicomtes de Saint-Antonin en profitèrent pour abroger la « mauvaise coutume », appelée *queste*<sup>822</sup>. Cette expression de « mauvaises coutumes » se retrouve à Molompize autour de 1015-1020<sup>823</sup> et à Vabres en 1061<sup>824</sup>.

L'octroi d'une charte de coutumes apparaît comme un moyen pour le pouvoir laïc de s'imposer comme principal interlocuteur face à l'abbaye. Dans le même temps, cela traduit un rapport de force favorable aux habitants de la ville, et ce de manière particulièrement précoce. Les chartes de coutumes antérieures à celle de Saint-Antonin-Noble-Val sont relativement rares dans la région. Il y en avait à Montech<sup>825</sup> et à Saint-Nicolas-de-la-Grave<sup>826</sup> vers 1135, à Montauban en 1144<sup>827</sup>, à Grisolles<sup>828</sup> et à Moissac<sup>829</sup> au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'à Verdun-sur-Garonne en 1155<sup>830</sup>. L'organisation coutumière des pouvoirs locaux dans ces localités a probablement été initiée par les comtes de Toulouse. Comme le souligne Robert Fossier, il ne s'agit pas d'une attitude bienveillante du seigneur mais bien de l'impact de la pression démographique liée à l'essor économique des villes qui fut à l'origine de ces concessions<sup>831</sup>.

Deux textes correspondent aux coutumes de Saint-Antonin-Noble-Val. Le premier, rédigé dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, a été édité à trois reprises<sup>832</sup>. Il est rédigé

---

<sup>820</sup> Régine Le Jan, *Histoire de la France : origines et premier essor 480-1180*, Paris, 2012, p. 234.

<sup>821</sup> Christian Lauranson-Rosaz, « Des "mauvaises coutumes" aux "bonnes coutumes", essai de synthèse pour le Midi (V<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », *La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, 2001, p. 19-51.

<sup>822</sup> « *illam malam consuetudinem quam vocabant questa* ». L'abandon des mauvaises coutumes par les vicomtes est justifiée ainsi : « *aseguram totz los omes de la vila Sancti Antonini (...) que mal no lor fazam ni lor aver no lor tollam* », Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale : recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, rééd. 2012, p. 47-51, n<sup>o</sup> 41.

<sup>823</sup> « *malum usum* », « *malum tultam* », Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'an Mil... op. cit.*, p. 287. Le mot *tultam*, du verbe *tollere*, renvoie à l'idée d'usurpation.

<sup>824</sup> « *malos vero usus, tultas, tortitudines, districtiones fidejussorias et lucra* », *ibid.*

<sup>825</sup> Geneviève Bouillon, *Les chartes de coutumes et de franchises du Tarn-et-Garonne : XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA, sous la direction de Maurice Berthe, université Toulouse 2 Le Mirail, 1995, p. 60.

<sup>826</sup> Geneviève Bouillon, *Les chartes de coutumes... op. cit.*, p. 69.

<sup>827</sup> ADTG, AA1, livre rouge, fol. 105v-106v ; Geneviève Bouillon, *Les chartes de coutumes... op. cit.*, p. 55.

<sup>828</sup> Paréage entre le comte de Toulouse, l'abbé de Saint-Sernin, Armand et Arnaud Gaubert de Verdun-sur-Garonne, faisant état des droits des habitants et daté de 1155 (ADHG, sous-série 101H1 ; Geneviève Bouillon, *Les chartes de coutumes... op. cit.*, p. 44.

<sup>829</sup> ADTG, G551, fol. 34-39. Ce document est édité et traduit par Régis de la Haye, *Les coutumes de Moissac, étude synoptique et traduction des coutumes de Moissac du XII<sup>e</sup> siècle*, Moissac, 2002.

<sup>830</sup> Paréage des co-seigneurs de Verdun, établissant les statuts des habitants. Geneviève Bouillon, *Les chartes de coutumes... op. cit.*, p. 73.

<sup>831</sup> Robert Fossier, « Les coutumes vues de dos », *La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, 2001, p. 53-59.

<sup>832</sup> Marc Antoine François (Baron de) Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, Paris, 1858, tome 1, p. 275-280 ; Robert Latouche, « La coutume originale de Saint-Antonin, 1140-1144 », *Bulletin Philologique et Historique*, 1920, p. 257-262 et Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale : recueil des*

majoritairement en occitan, mêlé à des passages en latin. Le second document, réalisé dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, correspond à une copie du premier à laquelle ont été ajoutés d'autres articles<sup>833</sup>. Il est publié dans les *Layettes du trésor des chartes*<sup>834</sup>.

Les coutumes rédigées entre 1140 et 1144<sup>835</sup>, ont été accordées par les trois frères Isarn, Jourdain et Pierre, vicomtes de Saint-Antonin, eux-mêmes conseillés par les évêques de Rodez et de Toulouse. Elles se présentent comme une série de concessions faites par les vicomtes et par les hommes de la ville, *li ome de la vila Sanctii Antonini*. Ces concessions concernent notamment l'abolition des quêtes forcées, la promesse de sûreté des biens et des personnes, la liberté de quitter la seigneurie, l'assurance de la succession des biens aux enfants, la fixation des cautions et des droits de justice ou d'amende, la sécurité garantie aux étrangers présents dans la ville à l'occasion de certaines fêtes à l'exception des meurtriers, ou encore la détermination des droits de leudes. Le jugement des crimes était confié aux hommes de la ville. Les vicomtes ont obtenu de conserver le monopole du sel qu'ils revendaient aux particuliers. On apprend également que la location de maisons se pratiquait. Les coutumes prévoyaient de pouvoir expulser les locataires mauvais payeurs et la saisie de leur mobilier par le propriétaire. Cette charte ne prévoit par contre aucune organisation municipale et ne contient pas de référence au droit romain.

Le texte du XII<sup>e</sup> siècle présente d'autre part l'intérêt de mentionner *la gleia Sant Antoni*, des *obradors\** et des *maios*<sup>836</sup>, ainsi que *las pilas*<sup>837</sup>, autrement dit les mesures du marché, mentions précoces concernant la structure urbaine. L'existence de ces éléments, ainsi que l'importance prise par les habitants, indiquent, qu'au moment de la rédaction de la charte, l'agglomération de Saint-Antonin-Noble-Val pouvait déjà être considérée comme une ville à part entière.

De nouvelles coutumes furent accordées aux habitants dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>838</sup>. Elles sont largement inspirées de celles de Montpellier datées de 1204-1205. Certains articles sont repris mot pour mot et l'ordre d'énumération des clauses est identique

---

*pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, rééd. 2012, p. 47-51, n° 41. Ce texte figure dans la collection Doat (BnF, fonds Doat, vol. 146, fol. 134).

<sup>833</sup> La charte du XIII<sup>e</sup> siècle fut prise, dans un premier temps, pour une copie intégrale de l'originale, ce qui soulevait bien des problèmes, en vieillissant de plus d'un demi-siècle des institutions comme le consulat et des pratiques telles que le bail emphytéotique. Edmond Cabié fut le premier à faire la distinction entre les deux documents (Edmond Cabié, « Dates et origines des coutumes de Saint-Antonin », *Revue historique du Tarn*, 1878, p. 217-222 et 234-239). Robert Latouche confirma les hypothèses de celui-ci en découvrant le texte original du XII<sup>e</sup> siècle aux ADTG (Robert Latouche, « La coutume originale de Saint-Antonin, 1140-1144 », *Bulletin Philologique et Historique*, 1920, p. 257-262).

<sup>834</sup> Alexandre Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, tome premier, Paris, 1863, p. 55-66.

<sup>835</sup> Les évêques de Toulouse et Rodez, Raymond et Adhémar, sont mentionnés en tant que conseillers. L'épiscopat du premier débuta en 1140, tandis que le second mourut en 1144, ce qui fournit une fourchette chronologique resserrée pour l'établissement de ce document.

<sup>836</sup> « *se neguns om ni neguna femena e la gleia Sant Antoni o els obradors o e las maios o en altre log dinz la vila pres era en laironzi* », Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes... op. cit.*, p. 49.

<sup>837</sup> « *E del blat que li ome d'esta vila vendrau a las pilas, non dono palmada* », *Ibid.*, p. 50.

<sup>838</sup> Alexandre Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1863, tome 2, p. 59-60.



dans les deux documents<sup>839</sup>. Dans ces coutumes, le bayle exerce les droits de justice pour les vicomtes. Il remplace ainsi le viguier et les sergents seigneuriaux mentionnés dans la première charte. Le bayle royal s'engage à respecter les privilèges établis par la première charte de coutumes. Cette partie du document est largement consacrée aux consuls, ainsi qu'aux droits individuels des habitants. La ressemblance des coutumes de Saint-Antonin-Noble-Val et de Montpellier suppose des liens étroits entre ces deux agglomérations. Ces liens sont probablement issus du milieu du commerce. Ils sont perceptibles dans d'autres domaines, notamment celui du droit romain.

#### 1.3.1.4. Le droit justinien

La *lex romana* a été pratiquée en Rouergue jusqu'aux alentours de l'an mil<sup>840</sup>. Après son abandon au XI<sup>e</sup> siècle, on assiste, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, à une nouvelle diffusion, depuis Bologne et Montpellier<sup>841</sup>. Des attestations de ce renouveau sont perceptibles à Saint-Antonin-Noble-Val de manière très précoce pour le Rouergue. En effet, il existe deux références importantes au droit romain au milieu du XII<sup>e</sup> siècle : dans le texte relatif au partage de la vicomté<sup>842</sup> et sur le livre ouvert que tient le personnage sculpté sur un pilier de la claire-voie de l'ancien hôtel de ville (ID4).

Léon Pressouyre a déchiffré l'inscription peinte sur la sculpture de l'ancien hôtel de ville<sup>843</sup> (fig. 123). Il s'agit des premiers mots de l'*incipit* des *Institutes* de Justinien<sup>844</sup>. La réalisation du programme sculpté est datée des années 1150<sup>845</sup>. La référence au droit justinien sur la claire-voie de la façade principale invite à identifier le premier étage de cet édifice à une salle de justice. On a vu qu'au XII<sup>e</sup> siècle, la justice était exercée par le vicomte et son viguier. Ce dernier est probablement, dans le deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle, Pons de Graulhet<sup>846</sup>. La lecture de l'inscription fournit en outre des clefs pour la compréhension du programme iconographique de la claire-voie. Le personnage tenant le livre est donc l'empereur Justinien<sup>847</sup>. Il incarne la loi dont le but est de corriger la nature humaine (illustrée par les vices présents sur les chapiteaux) marquée par la Faute originelle (représentée sur le pilier voisin). Paul Ourliac souligne une certaine parenté entre la statue de Justinien de Saint-Antonin-Noble-Val et une miniature reproduite dans l'édition de Legendre la *Summa*

<sup>839</sup> Edmond Cabié, « Dates et origines des coutumes de Saint-Antonin », *Revue historique du Tarn*, 1878, p. 217-222 et 234-239.

<sup>840</sup> André Gouron, « L'évolution de la pratique juridique en Rouergue aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », in *Rouergue et confins : archéologie, histoire, économie*, Rodez, 1958, p. 53-179.

<sup>841</sup> Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil...op. cit.*, p. 331.

<sup>842</sup> AC Saint-Antonin, AA1 n° 2.

<sup>843</sup> Léon Pressouyre, « Lecture d'une inscription du XII<sup>e</sup> siècle à Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn et Garonne », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1986, p. 256-268.

<sup>844</sup> *IMP(ER)ATO / RIA[M] MAIE / STATE[M] N(ON) / SOLV[M] AR / MIS [DECO] / RATA[M] [SED] / ETIA[M] LE[GI] / B(VS) [O]POR / TET E(SS)E / ARM[A]TAM / VT VTRV(MQVE) / T[E]MP[VS] [...]*

<sup>845</sup> Maurice Scellès, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, 1989, n° XLIX, p. 44-120.

<sup>846</sup> *Ibid.*, p. 99-100.

<sup>847</sup> Cette identification est confirmée par la présence du sceptre surmonté d'un oiseau.

*Institutionum*<sup>848</sup>. Selon lui, l'attitude – bien que plus hiératique sur la statue –, la barbe et le sceptre sont très proches.

Le premier à avoir identifié des emprunts aux *Institutes* de Justinien dans le texte de 1155 est l'archiviste Charles Dumas de Raully<sup>849</sup> : « *Intentio totius juris est homines bonos facere et ad materiam justicie et equitatis reducere sine qua nemo bonus esse potest...* »<sup>850</sup>. Plus tard, Michèle Éclache, Maurice Scellès et Dominique Watin-Grandchamp publièrent ce texte demeuré inédit<sup>851</sup>. Dans le préambule, la définition de l'équité serait reprise mot pour mot, selon Paul Ourliac, de la *Summa Institutionum* « *Justiniani est in hoc opere* », tandis que la définition de justice serait empruntée au premier titre des *Institutes*<sup>852</sup>. Ce constat indique que ce passage de l'acte n'est pas la copie d'un formulaire, mais bien la composition, à partir de différentes sources, d'un document propre. Les rédacteurs Guillaume Giberti et Bernard Frotardus ne portent pas de titre<sup>853</sup>, mais devaient avoir des connaissances en droit romain. Ils sont également à l'origine d'une charte datée de 1181, concernant une donation de l'abbaye de Saint-Antonin aux templiers de Vaour<sup>854</sup>, qui contient des éléments attestant d'une bonne connaissance de la *termino* et des concepts romains<sup>855</sup>.

Michèle Éclache, Maurice Scellès et Dominique Watin-Grandchamp ont proposé un début de réponse à la question de la circulation de la connaissance de ce droit au sein des élites saint-antoninoises. Ils mentionnent deux textes ayant pu servir à la rédaction de la charte et précisent qu'ils ont été établis dans un milieu proche de l'ordre de Saint-Ruf entre 1127 et 1150<sup>856</sup>. Cet ordre s'est largement développé dans le Midi de la France, notamment dans le prieuré Sainte-Madeleine de Montsalvy (Cantal), qui suivait la règle de saint Augustin et dont les liens avec Saint-Antonin sont établis par un acte de 1200<sup>857</sup>. Ces contacts correspondraient à un maillon du cheminement des œuvres de Justinien jusqu'à Saint-Antonin-Noble-Val. Les chanoines de Saint-Ruf ont joué un rôle important dans la diffusion du droit romain, notamment en Avignon et à Valence<sup>858</sup>. Paul Ourliac ne partage pas l'avis selon lequel le droit romain serait connu à Saint-Antonin-Noble-Val par

---

<sup>848</sup> Paul Ourliac, « Une statue de Justinien en Rouergue », *Revue historique de droit français et étranger*, 1988, tome 66, p. 333.

<sup>849</sup> Charles Dumas de Raully, « Les origines de l'Hôtel de ville de Saint-Antonin », *BSATG*, 1886, p. 285.

<sup>850</sup> AC Saint-Antonin, AA1, n° 2.

<sup>851</sup> Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 309-331.

<sup>852</sup> Paul Ourliac, « Une statue de Justinien en Rouergue », *op. cit.*, p. 333.

<sup>853</sup> « *Bernardus Frotardus scripsit et ipse Guillelmus Giberti dictavit* ».

<sup>854</sup> Charles Portal et Edmond Cabié (éd.), *Cartulaire des templiers de Vaour*, Paris, 1894, p. 41.

<sup>855</sup> Paul Ourliac, « Une statue de Justinien en Rouergue », *op. cit.*, p. 330 et 334.

<sup>856</sup> Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 314.

<sup>857</sup> Il s'agit d'un accord passé entre le prévôt de Montsalvy et le couvent de Saint-Antonin, précisant que les chanoines de Saint-Antonin seraient toujours bien accueillis à Montsalvy. Michèle Éclache, Maurice Scellès et Dominique Watin-Grandchamp font l'hypothèse qu'il s'agit du renouvellement d'un accord antérieur, témoignant de relations entre les deux couvents (*Ibid.*, p. 314).

<sup>858</sup> Jean-Pierre Poly, « Les légistes provençaux et la diffusion du droit romain dans le Midi », *Mélanges Roger Aubenas*, Montpellier, 1974, p. 623.

l'intermédiaire de Saint-Ruf<sup>859</sup>. Pour lui le détour par Montsalvy est peu probable. Il envisage plutôt que les idées romaines soient parvenues en Rouergue par Nîmes, Montpellier ou Béziers, ou encore par les cisterciens de Sylvanès. Il n'écarte pas non plus une influence venue d'Albi, dont le chapitre possédait un *Codi*, ou de la région de Barcelone. Selon André Gouron, le nouveau droit romain aurait pénétré en Rouergue depuis le Bas-Languedoc selon un axe Lodève/Rodez et se serait manifesté dans un premier temps dans le sud, à Sylvanès et Nonenque autour de 1150<sup>860</sup>. Ces deux abbayes cisterciennes ont été en effet réceptives précocement à la renaissance du droit écrit<sup>861</sup>, des références au Code Justinien sont présentes dans plusieurs de leurs chartes de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>862</sup>. Une autre possibilité est apportée par la mention, dans le texte de 1155, du pape Adrien IV qui a des liens avec l'école arlésienne<sup>863</sup>. Les liens de parenté des vicomtes de Saint-Antonin avec la famille de Lautrec pourraient être une autre explication de la connaissance du droit romain à Saint-Antonin-Noble-Val. Un Sicard de Lautrec a épousé, avant 1152, Azalaïs la sœur du comte de Forcalquier. Or des actes de la famille de Forcalquier du milieu du XII<sup>e</sup> siècle contiennent des notions empruntées au droit romain<sup>864</sup>. On le voit, pour l'heure aucune réponse définitive ne peut être apportée à la question de la provenance de la connaissance du droit romain à Saint-Antonin-Noble-Val, mais à l'infiltration du nouveau droit romain en Rouergue par le sud-est, repéré par André Gouron, il convient d'ajouter un second foyer au sud-ouest.

La présence de plats en céramique produits en Espagne mais employés essentiellement en Italie, incrustés sur la façade de l'ancien hôtel de ville (ID4) est une autre traduction des échanges de Saint-Antonin-Noble-Val avec la Provence, la vallée du Rhône, et jusqu'en Italie. Quatorze alvéoles sont en effet présentes sur la façade donnant sur la place du marché<sup>865</sup>. Elles étaient destinées à recevoir des *bacini*. Seuls quelques tessons appartenant à un plat de 23 cm de diamètre conservés au musée municipal de Saint-Antonin-Noble-Val sont parvenus jusqu'à nous (fig. 124). Ils sont recouverts à l'extérieur et à l'intérieur d'une glaçure couleur crème sur laquelle est appliqué un décor de couleur ocre-vert présentant des reflets métalliques bleutés. Le décor est composé de cercles concentriques et de motifs végétaux stylisés. Quatre cartouches sont répartis sur le pourtour du plat. L'un d'eux porte l'inscription *el yumm*. Ce plat se rapproche d'un groupe de céramiques provenant du sud de l'Espagne, probablement issus d'un atelier localisé à Murcia. L'utilisation de ce type de

---

<sup>859</sup> Paul Ourliac, « Une statue de Justinien en Rouergue », *op. cit.*, p. 334.

<sup>860</sup> André Gouron, « L'évolution de la pratique juridique en Rouergue... », *op. cit.*, p. 178.

<sup>861</sup> Frédéric de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil...* *op. cit.*, p. 336-337.

<sup>862</sup> André Gouron, « L'évolution de la pratique juridique en Rouergue... », *op. cit.*, p. 176.

<sup>863</sup> André Gouron, *La science du droit dans le Midi de la France au Moyen Âge*, Londres, 1984, p. 183.

<sup>864</sup> André Gouron, « L'influence martinienne en France: sur quelques témoignages précoces de la pratique méridionale », Helmut Coing (dir.), *Europäisches Rechtsdenken in Geschichte und Gegenwart: Festschrift für Helmut Coing zum 70. Geburtstag*, Munich, 1982, p. 109-111, réédité dans *La science du droit dans le Midi de la France au Moyen Âge*, Londres, 1984.

<sup>865</sup> Maurice Scellès a proposé une synthèse des connaissances sur ces céramiques (Maurice Scellès, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, 1989, p. 94-99).

décor sur des édifices espagnols est datée de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. La présence de ces céramiques à Saint-Antonin-Noble-Val implique un contact avec le commerce méditerranéen, peut-être à travers l'Italie, où plusieurs édifices sont dotés du même type d'alvéoles<sup>866</sup>. Trois autres édifices médiévaux disposant de plats en céramique scellés sur leur façade sont connus en France, plus particulièrement en Provence et dans la vallée du Rhône<sup>867</sup>. Le cas de la maison romane de Saint-Antonin-Noble-Val demeure toutefois isolé dans le Sud-Ouest.

### 1.3.2. Le consulat

#### 1.3.2.1. L'apparition du consulat

La première mention de consuls à Saint-Antonin-Noble-Val remonte à 1197-1198. Il est question de 11 *prohome*, conseillers de la ville<sup>868</sup>. Ce document relate l'achat par les consuls du pré commun pour 1000 sous de Cahors aux vicomtes<sup>869</sup>. Le consulat disposait dès cette époque, d'une forte capacité financière et d'une certaine autonomie, pour pouvoir s'acquitter d'une telle somme. En 1226, 12 consuls prêtèrent serment de fidélité au roi<sup>870</sup>. Le *vidimus*, rédigé en 1293, de l'acte qui concerne le partage de la vicomté fut signé par 12 personnes qualifiées de *consulum predictorum dicte ville Sancti Antonini*<sup>871</sup>. La partie de la charte de coutumes ajoutée au XIII<sup>e</sup> siècle concerne largement les consuls<sup>872</sup>. Ce document détermine leur nombre, certaines caractéristiques de la charge<sup>873</sup>, les modalités d'élection par cooptation<sup>874</sup>, ou encore les rapports des consuls avec le bayle<sup>875</sup>. Il s'agissait non pas de créer l'institution consulaire, mais d'entériner le gouvernement urbain déjà en place et de le réglementer.

L'apparition du consulat à Saint-Antonin-Noble-Val à la fin du XII<sup>e</sup> siècle se situe dans un mouvement général, limité dans un premier temps au Rhône et à ses marges<sup>876</sup>. Le reste

---

<sup>866</sup> Graziella Berti, Liana Tongiorgi, « Ceramiche decorate (XI-XIV secolo) di importazione da vari centri del mediterraneo e di produzione locale sulla base della documentazione in Toscana », *La céramique médiévale en Méditerranée occidentale, X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1980, p. 83-91.

<sup>867</sup> Lucy Vallauri et Alexandre Nicolai, « À propos des céramiques ornementales sur les édifices médiévaux du sud de la France », *AMM*, n° 4, 1986, p. 103-111.

<sup>868</sup> « *E li prohome d'eissa la villa, (...), que ero cossol et cosseillz d'eissa la villa de Sant Antoni* » AC Saint-Antonin, DD16, n° 3. Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale... op. cit.*, p. 312-314, n° 315.

<sup>869</sup> Le pré commun est le lieu où se tenait la foire de Saint-Antonin en septembre.

<sup>870</sup> « *nos duodecim consules predicte ville* », *HGL*, tome 8, *Preuves*, col. 823-825.

<sup>871</sup> AC Saint-Antonin, AA1, n° 2.

<sup>872</sup> Alexandre Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, tome premier, Paris, 1863, p. 55-66.

<sup>873</sup> « *qui XII consules non permaneat in administracione consulatus nisi perunanum* », AC Saint-Antonin, AA12.

<sup>874</sup> « *in fine cujus anni, ipsi XII consules debent eligere alios XII consules* », *Ibid.*

<sup>875</sup> « *quando bajulus de novo constituitur in ipsa villa, facit istud juramentum* », *Ibid.*

<sup>876</sup> André Gouron, « Diffusion des consulats méridionaux et expansion du droit romain aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 121, 1963, p. 32 et 46. Les dates proposées par André Gouron dans cet article peuvent être remontées dans le temps comme l'a démontré Jacques Bousquet (Jacques Bousquet, « Chute de la civilisation du Midi et entrée du Nord (1150-1350) », dans Henri Enjalbert (dir.),

du Rouergue, à l'exception de Millau<sup>877</sup>, fut concerné un peu plus tard par ce mouvement<sup>878</sup>, notamment lors d'une deuxième vague dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>879</sup>. André Gouron, suivi par Pierre Flandin-Bléty, voit une diffusion du consulat en direction des communautés importantes vers les bourgs et les villages<sup>880</sup>, ce qui place Saint-Antonin-Noble-Val au rang des villes les plus dynamiques et les plus importantes du Rouergue<sup>881</sup>. Jacques Bousquet et Guilhem Ferrand évoquent la résistance du pouvoir religieux au mouvement consulaire<sup>882</sup>. Ainsi, l'implantation d'un consulat aurait été plus facile et plus précoce dans les villes placées sous l'autorité d'un seigneur laïc. À Saint-Antonin-Noble-Val, l'absence de conflit entre le chapitre et les consuls dans les sources écrites nous oriente alors vers un pouvoir vicomtal plus marqué.

### 1.3.2.2. L'organisation consulaire

Le gouvernement urbain saint-antoninois a laissé plusieurs registres qui témoignent de l'organisation du consulat. Il s'agit d'une part des comptes consulaires et des pièces justificatives, enregistrant les dépenses et les recettes. Les registres conservés s'étendent du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et comportent de nombreuses lacunes<sup>883</sup>. D'autre part, les registres de délibérations consulaires qui sont parvenus jusqu'à nous couvrent une période allant du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>884</sup>.

L'étude des comptes consulaires médiévaux a montré que le consulat était composé de trois catégories de personnes : les consuls, les conseillers et les gardes<sup>885</sup>. Les consuls étaient des citoyens investis d'une charge pendant une durée limitée à un an. Leur fonction différait de celles des conseillers et gardes, qui participaient au gouvernement de la ville mais dont la fonction n'était pas une charge publique. Le rôle des consuls était de participer aux réunions

---

*Histoire du Rouergue*, Toulouse, 1980, p. 123-124). Les textes mentionnés par André Gouron sont en effet souvent la confirmation d'un document antérieur.

<sup>877</sup> Le consulat apparaît à Millau en 1187 (Guilhem Ferrand, *Communautés et insécurité en Rouergue à la fin du Moyen Âge*, Thèse doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 2009, p. 89-90).

<sup>878</sup> Le bourg de Rodez ne dispose de cette institution qu'en 1214 et Conques à partir de 1231 (Jacques Bousquet, « Chute de la civilisation du Midi ... » *op. cit.*, p. 123-124).

<sup>879</sup> Sont concernées par cette vague les localités de Najac (1255), Villefranche-de-Rouergue (1256), Sauveterre-de-Rouergue (1281), Cassagnes-Bégonhès (1282), Réquista (1292), Villecomtal (1295). Guilhem Ferrand, *Communautés et insécurité en Rouergue...op. cit.*, p. 90.

<sup>880</sup> André Gouron, « Diffusion des consulats méridionaux et expansion du droit romain aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 121, 1963, p. 26-76 ; Pierre Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-Etat dans les pays de Quercy et de Rouergue, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. : consulats et relations consulaires*, thèse de droit, Paris II, 1979.

<sup>881</sup> L'identification de plusieurs maisons datées du XII<sup>e</sup> siècle recoupe cette observation (Cf. infra, chapitre « 2.3.1. La maison dans l'espace urbain » de la partie 2).

<sup>882</sup> André Gouron, « Diffusion des consulats méridionaux... », *op. cit.* ; Guilhem Ferrand, *Communautés et insécurité en Rouergue...op. cit.*, p. 91.

<sup>883</sup> Les comptes consulaires sont conservés aux archives communales de Saint-Antonin sous les cotes CC44 à CC104 ; les pièces justificatives des comptes sous les cotes CC105 à CC147.

<sup>884</sup> Les délibérations consulaires sont conservées aux archives communales de Saint-Antonin sous la cote BB.

<sup>885</sup> Pierre Perillous, *Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Benoît Cursente, Université de Toulouse-Le Mirail, 1998, p. 4.

organisées par le sénéchal ou d'autres consulats, de parler au nom de la communauté, ou de suivre l'évolution des grands chantiers. Ils géraient également le transport des fonds, notamment au trésorier du Rouergue, ainsi que l'achat de fournitures pour la ville. Le rôle des gardes était de surveiller le domaine public et de régler les divers secteurs économiques de la ville. Les domaines soumis à leur surveillance ont évolué dans le temps. Le nombre de gardes pour chaque domaine était précisé au début des chapitres des recettes de chaque registre. L'étude des comptes consulaires montre que les effectifs des gardes et des conseillers ont augmenté de façon continue entre 1358 et 1465, tandis que le nombre de consuls a diminué<sup>886</sup>. Ils étaient 12 au XIV<sup>e</sup> siècle, puis seulement 6 au XV<sup>e</sup> siècle<sup>887</sup>.

Au corps de fonctionnaires, constitué par les consuls, les conseillers et les gardes, s'ajoutaient des agents municipaux spécialisés, salariés ou rémunérés pour des vacations<sup>888</sup>. Ils endossaient le rôle de tabellions, de crieurs publics ou de musiciens lors de fêtes religieuses. D'autres étaient chargés de l'administration consulaire. Ils jouaient également un rôle dans la défense, les « *deguiers* » étaient chargés de prévenir les hameaux appartenant à la juridiction de Saint-Antonin, lorsqu'un danger était imminent.

Les consuls ont entretenu des relations étroites avec les chanoines et les frères carmes et cordeliers. Ils ont été amenés à collaborer sur de nombreux points tels que la restauration des églises<sup>889</sup>, l'instruction religieuse<sup>890</sup>, ou encore l'organisation des processions<sup>891</sup>. Les consuls demandaient ponctuellement une aide financière ou logistique aux religieux pour l'entretien des fortifications<sup>892</sup>. Il existait malgré tout des désaccords qui ont conduit à des conflits. Ainsi en 1479, les consuls déposèrent plainte au parlement de Toulouse contre le prieur de la collégiale au sujet de la nomination du nouveau régent des écoles de la ville<sup>893</sup>.

### 1.3.2.3. Ressources et dépenses : le rôle du gouvernement urbain

Les consuls disposaient de ressources importantes. On l'a vu pour l'achat du pré commun. Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les consuls firent plusieurs acquisitions afin de bénéficier

---

<sup>886</sup> Pierre Perillous, *Les comptes consulaires... op. cit.*, p. 28.

<sup>887</sup> Le nombre de consuls étant inscrit dans la charte de coutumes, la réduction de leur effectif a certainement dû être entérinée par le roi.

<sup>888</sup> Pierre Perillous, *Les comptes consulaires... op. cit.*, p. 34.

<sup>889</sup> AC Saint-Antonin, CC48, comptes consulaires de l'année 1455-1456, fol. 9.

<sup>890</sup> AC Saint-Antonin, CC43, comptes consulaires de l'année 1325-1326, fol. 8v ; CC47, comptes consulaires de l'année 1452-1453, fol. 13v.

<sup>891</sup> AC Saint-Antonin, CC47, comptes consulaires de l'année 1452-1453, fol. 7, 17.

<sup>892</sup> AC Saint-Antonin, CC44, comptes consulaires de l'année 1362-1363 : « *Paguem a VII Daost en B. Rufel que anet a Gulhac per demandar cossel a Moss R. Favarel se los canonges ero tengutz de ajudar al bastimen del mur* », « Nous avons payé le 7 août à monsieur By. Rufel qui alla à Gaillac pour demander conseil à monsieur Ramon Favarel pour savoir si les chanoines étaient tenus d'aider à la construction du rempart » fol. 25v ; « *Paguem an J. Pairolier sirven per pendre lo fromen de Moss B. de Fontanas e de Moss B. Fuzier per los cononges per layutori del mur* », « Nous avons payé à J. Pairolier employé pour prendre le froment de monsieur B. de Fontanas et de monsieur B. Fuzier pour l'aide au rempart par les chanoines pour le travail qu'il y fit » fol. 28v.

<sup>893</sup> Jessica Huyghe, « Autorité centrale et pouvoir royal à la fin du Moyen Âge », *BSAVSA*, 2006, p. 44.

du monopole des fours et des boucheries<sup>894</sup>. Une fois devenus propriété communale, les fours étaient affermés<sup>895</sup>. Un particulier pouvait ainsi acquérir le droit de taxer l'utilisation du four par les habitants. L'exploitation du pré commun était elle aussi affermée<sup>896</sup>, et le consulat se réservait le droit d'y prélever du bois en fonction des besoins de la ville<sup>897</sup>. D'autres monopoles étaient affermés, tels que celui du poids<sup>898</sup> et des boucheries<sup>899</sup>. C'est également le cas de l'utilisation du *senhal*<sup>900</sup>, marque apposée sur les draps qui répondaient à certaines normes. Une autre source de revenus était représentée par les rentes en natures prélevées sur les récoltes des métairies appartenant à la ville et situées sur le causse du Quercy<sup>901</sup>, dont une partie était reversée au roi<sup>902</sup>. La ressource principale de l'administration urbaine correspondait à la *quista*. Il s'agissait d'une taille personnelle qui, dans les chapitres des recettes des comptes consulaires, prenait la forme d'une liste de contribuables<sup>903</sup>.

Le domaine public est défini par Pierre Perillous comme étant « un ensemble de champs où s'appliquent la propriété ou le contrôle plus ou moins direct de la communauté »<sup>904</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val, le réseau viaire et les fortifications relèvent donc du domaine public et doivent être entretenus<sup>905</sup>. Le consulat a la charge de l'entretien des ouvrages de défense, ainsi que des rues, chemins et ponts. La première catégorie représente évidemment les plus grandes dépenses, notamment en période de conflit<sup>906</sup>. L'entretien des espaces de circulation consiste à réparer les ponts<sup>907</sup> et paver certains

---

<sup>894</sup> En 1276, le four del Mazel ainsi qu'une maison furent acquis pour 40 livres (AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 29v), tandis que l'achat du four Saint-Michel, aussi appelé du pont, coûta aux consuls la somme de 5700 sous de Cahors (*Ibid.*, fol. 29). La troisième partie du four des Claustres fut acquis en 1293 contre 50 livres (*Ibid.*, fol. 43), celui de la Pélisserie en 1306 (*Ibid.*, fol. 53v ; AC Saint-Antonin, DD5).

<sup>895</sup> AC Saint-Antonin, CC48, chapitre des recettes des comptes consulaires de l'année 1455-1456, fol. 3 : « *item de J. Duran per lo forn de Sant Miguel al cal foc lhiorat coma lo plus hufren* ».

<sup>896</sup> AC Saint-Antonin, CC48, chapitre des recettes des comptes consulaires de l'année 1455-1456, fol. 3v : « *item pressem de J. Dablanc per la erba del prat communal al cal foc lhiorada a lencan* ».

<sup>897</sup> AC Saint-Antonin, CC48, comptes consulaires de l'année 1455-1456, fol. 10 : « *item paguem la vespra de Pasquas a B. Carnol que espinasset los albaros del prat communal* ».

<sup>898</sup> AC Saint-Antonin, CC48, chapitre des recettes des comptes consulaires de l'année 1455-1456, fol. 3 : « *item pressem de esteve Gui per l opes de la viala* ».

<sup>899</sup> AC Saint-Antonin, CC49, chapitre des recettes des comptes consulaires de l'année 1464-1465, fol. 3v.

<sup>900</sup> AC Saint-Antonin, CC48, chapitre des recettes des comptes consulaires de l'année 1455-1456, fol. 3 : « *item pressem de B. Rufel per los senhals dels draps* ».

<sup>901</sup> AC Saint-Antonin, CC49, chapitre des recettes des comptes consulaires de l'année 1464-1465, fol. 3v : « *ensec se la renda que avem levada del blatz que ero degutz a la viala de las borias del causse de Quercy apartenens a la viala* » ; AC Saint-Antonin, CC47, chapitre des recettes des comptes consulaires de l'année 1452-1453, fol. 1 : « *la renda del blat que ha la vila en lo Causse de Quercy* ».

<sup>902</sup> AC Saint-Antonin, CC49, comptes consulaires de l'année 1464-1465, fol. 36 : « *ensec se l oblat que avem vendut e aquel que avem pagat al Rey, nostre Senhor, per la renda que lhy dona la viala del Causse de Quercy* ».

<sup>903</sup> Pierre Perillous, *Les comptes consulaires... op. cit.*, p. 36-42 et annexes 1 à 3.

<sup>904</sup> Pierre Perillous, *Les comptes consulaires... op. cit.*, p. 47.

<sup>905</sup> Les comptes consulaires permettent de définir les domaines qui relèvent du gouvernement urbain.

<sup>906</sup> Cf. infra, chapitre « 2.2. L'enceinte urbaine » de la partie 2.

<sup>907</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.2. Le franchissement des rivières » de la partie 2.

chemins<sup>908</sup>. La réparation des fours que la communauté a acquis et qu'elle affermaient à des particuliers représentait une dépense récurrente<sup>909</sup>.

En 1313, les consuls acquirent une maison qui devint consulaire peu de temps après<sup>910</sup>. Il s'agit de la maison située place du marché, ayant appartenu au viguier du vicomte et mentionnée au milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>911</sup> (ID4). La vente se fit contre la somme de 400 sous tournois. Après l'achat, les consuls adressèrent au roi une supplique pour être exemptés de toute redevance, affirmant que la maison avait toujours appartenu à des non-nobles et constituait un alleu-franc<sup>912</sup>.

### 1.3.3. Saint-Antonin-Noble-Val ville royale

#### 1.3.3.1. La protection royale

À la suite de la Croisade Albigeoise, la ville de Saint-Antonin-Noble-Val, après avoir été prise par l'armée de Simon de Montfort<sup>913</sup>, fut dévolue à Guy de Monfort qui la céda au roi en 1226. Les consuls et le prieur de l'abbaye sollicitèrent alors la protection royale. Elle leur fut accordée en échange d'un serment de fidélité prêté conjointement par les 12 consuls et des notables de la ville en présence d'un émissaire royal. Par lettres patentes de 1227, le roi prit la ville sous sa protection, tout en confirmant les anciennes coutumes<sup>914</sup>. Les rois suivants firent de même. En effet, un dénombrement adressé au trésorier de France en 1724, recense de multiples confirmations royales des coutumes et franchises de Saint-Antonin-Noble-Val en 1318, 1330, 1369, 1528, 1629, 1680, 1689 et 1711<sup>915</sup>.

#### 1.3.3.2. Une ville royale favorisée

Le roi, alors en possession de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val, chercha à la favoriser face à sa concurrente Caylus. Cette dernière, dépendante des comtes de Toulouse avant d'être agrégée au domaine royal en 1271, se trouve à moins de 10 km au nord de Saint-Antonin-Noble-Val, sur la rive droite de la Bonnette. Le dernier comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers, réalisa plusieurs opérations stratégiques successives pour asseoir son autorité dans la région. En effet, le Rouergue et l'Albigeois s'étaient révoltés contre lui à la

---

<sup>908</sup> AC Saint-Antonin, CC48, comptes consulaires de l'année 1455-1456 : « *ensec se so que ha costat de gressar la Costa del Cayro* » fol. 13 ; « *paguem a R. Mandi per III dias que avia estat a far manobra a la dicha gressada e un dia am lase a carega las peyras* » fol. 13v.

<sup>909</sup> AC Saint-Antonin, CC43, comptes consulaires de l'année 1325-1326, fol. 7v, 9v, 10, 10v, 17, 17v, 18v, 29, 32, 35 et 38v.

<sup>910</sup> AC Saint-Antonin, DD3, n° 1 et 3.

<sup>911</sup> Cf. supra, chapitre « 1.3.1.4. Le droit justinien » de la partie 2. AC Saint-Antonin, AA1 n° 2.

<sup>912</sup> AC Saint-Antonin, DD3, n° 4. Ce document a la particularité de lister les anciens propriétaires en remontant jusqu'en 1270.

<sup>913</sup> HGL, t. 8, Preuves, col. 84. Pascal Guebin, Ernest Lyon (éd.), *Hystoria albigensis par Pierre des Vaux de Cernay*, Paris, 1939, t. 3, p. 85, 108.

<sup>914</sup> AC Saint-Antonin, AA1, pièce n° 7 ; HGL, t. 8, Preuves, col. 825 ; chanoine M. le Pottier, « Lettres patentes de Saint-Louis aux habitants de Saint-Antonin », *BSATG*, 1881, p. 231-236.

<sup>915</sup> ADTG, C319, fol. 294.



mort de Raimond VII. Une fois ce territoire contrôlé, il commanda la reconstruction du château de Najac, la fondation de plusieurs bastides et l'édification d'un pont sur le Viaur ouvrant ainsi la route du Rouergue au sud.

La concurrence entre Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val était attisée par les seigneurs locaux. Le comte de Toulouse, dans une tentative de dynamiser la ville de Caylus après la Croisade Albigeoise, autorisa la construction de maisons à l'emplacement des fossés à partir de 1226<sup>916</sup>. Un marché y fut créé en 1247<sup>917</sup>, en vue de concurrencer celui de Saint-Antonin-Noble-Val. Des couverts furent mis en place au même moment. D'autre part, le chef-lieu de paroisse fut transféré à Caylus. Cette dernière devint également, à partir de 1257, chef-lieu d'une des châtellenies de Quercy<sup>918</sup>. Les habitants reçurent une charte de coutumes en 1262<sup>919</sup>.

De son côté, le roi rattacha Saint-Antonin-Noble-Val à la sénéchaussée de Carcassonne en 1247<sup>920</sup>, lui assurant une position stratégique sur l'échiquier politique<sup>921</sup>. Le roi de France concéda une foire annuelle supplémentaire à Saint-Antonin en 1330<sup>922</sup>, portant le nombre total de foires à trois par an<sup>923</sup>. Une dizaine d'années plus tard, le roi autorisa la création d'une quatrième foire annuelle<sup>924</sup>. D'autre part, le roi établit à Saint-Antonin un atelier monétaire<sup>925</sup>. Un bail à fief d'avril 1240 mentionne l'usage de la monnaie de Saint-Antonin<sup>926</sup>. Vers 1262, le roi Louis IX adressa une lettre au comte Alphonse de Poitiers, l'invitant à prendre sous sa protection et sauvegarde Arnaud Truel de Cahors et Pierre Vital de Martel, chargés de frapper la monnaie royale à Saint-Antonin<sup>927</sup>. En octobre 1267, Alphonse de Poitiers cita l'atelier de Saint-Antonin parmi ceux ayant frappé en abondance des tournois depuis deux ans<sup>928</sup>. La position de Saint-Antonin-Noble-Val, enclavée dans les

---

<sup>916</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 165.

<sup>917</sup> « *de mercato, quod de novo fecit idem comes apud Challuz* », *HGL*, tome 8, *Preuves*, col.

<sup>918</sup> Chanoine Ed. Albe, « La châtellenie de Caylus au XIV<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, 1905, n° 33, p. 317-361.

<sup>919</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 165.

<sup>920</sup> *HGL*, tome 8, *Preuves*, col. 1225 et 1227.

<sup>921</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 163.

<sup>922</sup> AN, JJ66, n° 1504, fol. 613.

<sup>923</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*.

<sup>924</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 115.

<sup>925</sup> *HGL*, tome 7, page, 429 et 519. Aucune monnaie provenant de cet atelier n'est connue. Je remercie Marc Bompaire, directeur de recherche (IRAMAT UMR 5060 Centre Ernest-Babelon), pour les éclaircissements qu'il m'a fournis sur le dossier complexe de la monnaie de Saint-Antonin.

<sup>926</sup> « cinq sols de la monoye de la ville de st antonin », AC Saint-Antonin, inventaire Philippy, JJ11, fol. 13.

<sup>927</sup> « *Ludovicus Alfonso, cum nos Arnaudo Truel de Caturco et Petro Vitali de Martello tradiderimus monetam nostram Turonensem cudendam et faciendam apud Sanctum Antoninum, in senescallia Carcassonne, mandamus vobis et vos requirimus quatinus ballavis, secescallis et ceteris gentibus vestris quibus videritis expedire, detis per vestras litteras, per latorem presentium, un mandatis ut cheminis in terris, jurisdictionibus et potestatibus vestris taliter faciant custodiri, ne predictis Arnaudo et Petro nec non et aliis mercatoribus qui ad dictum locum seu villam accedent ratione monete predictae, ab aliquibus malefactoribus, propter defectum custodie, dampnum aliquid inferatur. Si vero conductionem dicti mercatores petant a gentibus vestris, eos per cas precipiatis conduci ad sumptus proprios mercatorum* », *HGL*, tome 8, *Preuves*, col. 1503-1504 ; Edgard Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, 1870, p. 211-212.

<sup>928</sup> « la plus grant quantité que vos porroiz en tornois ou paresis ; et semble que vos deviez trouver assez de tornois quar nostre sires li rois de France a fet forgier puis deux anz en ça tornois a Borges, a Senz, a Tors, a

terres du comte de Toulouse permettait une diffusion aisée de cette monnaie dans la province de Languedoc. En établissant un atelier monétaire à Saint-Antonin-Noble-Val, le roi en faisait un poste avancé du pouvoir royal en terres comtales<sup>929</sup>.

Le XIII<sup>e</sup> siècle a été une période charnière pour l'histoire de Saint-Antonin-Noble-Val, du fait de la protection du roi et de sa position de tête de pont du pouvoir royal en Languedoc. Cette situation engendre un dynamisme économique qui se perçoit à travers l'architecture civile. Il conviendra plus loin d'étudier des secteurs dont le parcellaire remarquable permet d'émettre l'hypothèse de lotissements créés au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, et de caractériser le lien avec le pouvoir royal.

L'abbaye de Saint-Antonin a donc servi de catalyseur de peuplement dans un premier temps, stimulant les activités artisanales et commerciales, mais l'agglomération qui en est née s'en est peu à peu détachée pour acquérir une certaine autonomie. Le rôle des établissements monastiques, souvent primordial pour la création d'une ville, devenait ensuite secondaire. Ils pouvaient parfois même constituer un obstacle<sup>930</sup>. À partir du début du XII<sup>e</sup> siècle, la ville de Saint-Antonin-Noble-Val était en plein essor, mais il apparaît que l'abbaye est restée en arrière-plan. Son rayonnement était faible, elle n'a pas engendré d'abbaye fille. Son impact était limité sur la ville. L'octroi de la charte de coutumes dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle est une attestation de son émancipation, de même que la présence précoce d'une organisation consulaire. En effet, le pouvoir religieux a souvent été réticent face à l'autonomie des habitants et s'est fréquemment opposé à la prise d'autonomie des communautés. À Saint-Antonin-Noble-Val, le pouvoir laïc a donc acquis une position forte face à l'abbaye. Pour autant, la documentation écrite ne fait pas état de situation conflictuelle entre le pouvoir religieux et les vicomtes ou le roi. Nicole Lemaître souligne qu'aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, le chapitre et le consulat ont fait cause commune, notamment lorsqu'il s'agissait de s'opposer au pouvoir épiscopal<sup>931</sup>.

La présence d'autres pouvoirs a donc été cruciale. Ce sont les autres forces, incarnées par le pouvoir laïc, vicomtal, puis royal qui ont assuré le succès de Saint-Antonin-Noble-Val. Il est difficile de déterminer qui de l'abbaye ou des vicomtes a été le principal moteur du développement de la ville, probablement parce qu'il s'agit d'une conjonction de facteurs. La présence d'un pouvoir laïc fort participe en effet à l'encellulement et à la fixation de la

---

Paris, a Seint Anthonnin et en la seneschauciée de Biaucaire si com l'en dit », Auguste Molinier (éd.), *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, tome 1, 1894, n° 323.

<sup>929</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 163.

<sup>930</sup> « Il semble qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les villes évoluent plus vite que les structures monastiques qui apparaissent désormais plutôt comme un frein », Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 253.

<sup>931</sup> Elle ne précise pas la source qui l'a conduite à ce constat. Nicole Lemaître, *Le Rouergue flamboyant : clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, 1988, p. 483.

population<sup>932</sup>. Il est clair que l'abbaye n'a pas été un critère suffisant pour construire et faire de Saint-Antonin-Noble-Val une ville pérenne. Nelly Pousthomis a recensé plusieurs cas, où la proximité d'une abbaye n'a pas été suffisante pour faire éclore une agglomération importante, ou pour la maintenir<sup>933</sup>. Plus tard, le rôle de la royauté a été décisif aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. La concurrence entre Saint-Antonin-Noble-Val et Caylus a conduit le roi et le comte de Toulouse à chercher des moyens de stimuler l'économie. Cette émulation a favorisé la création de marchés, de foires et la mise en place d'un atelier monétaire à Saint-Antonin.

D'autres atouts ont participé au succès de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val. La position de carrefour la plaçait au contact de plusieurs régions et lui a permis de diversifier ses interlocuteurs, notamment dans le domaine du commerce. La possibilité de naviguer sur l'Aveyron, d'implanter un port fluvial et de créer un point de rupture de charge ont été des atouts importants. La traversée des rivières, que ce soit par le biais d'un gué, d'un bac ou d'un pont, a créé une source de revenus et a participé au rayonnement économique de la ville. La proximité de deux cours d'eau permit à la ville de multiplier les moulins *intra* et *extra muros*.

---

<sup>932</sup> « Il apparaît que les agglomérations qui ont accédé au niveau urbain sont le plus souvent celles où un pouvoir laïc fort est venu renforcer la puissance d'attraction de l'abbaye par l'apport d'une population qui lui était directement liée (entourage seigneurial, *familia* et *milites*), par des préoccupations, des besoins et donc des activités similaires, conduisant également à l'encellulement croissant des habitants », Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 253.

<sup>933</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 254-256. Elle cite par exemple Saint-Orens (31), Le Troclar (81), Marcihac (46), Vabres (12), Sorèze (81), Cayrac (82), Montauriol / Montauban (82), ou encore Muret (31). Les « échecs » qu'elle a relevé sont le plus souvent dus à une trop forte densité d'établissements conventuels dans une zone restreinte.

## 2. Les composantes du paysage urbain (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)

Les composantes du paysage urbain, qui touchent à la fois aux domaines religieux, économique et politique, ainsi qu'à la défense et à l'habitation conditionnent la structure de la ville et son développement. Elles seront abordées ici dans leurs dimensions historiques, spatiales et monumentales.

### 2.1. L'équipement de la ville

À Saint-Antonin-Noble-Val, l'encadrement religieux des populations au Moyen Âge était assuré à l'intérieur des murs par l'église paroissiale Saint-Michel, puis renforcé par les couvents d'ordres mendiants, avant l'installation d'un temple protestant et d'un couvent de capucins à l'époque moderne. Tous durement touchés par les guerres de Religion, les bâtiments religieux de Saint-Antonin-Noble-Val sont connus par diverses mentions et de rares découvertes dans le sous-sol. La circulation dans la ville, conditionnée en partie par la traversée de la Bonnette et de l'Aveyron était malaisée. La ville était dotée d'infrastructures commerciales remarquables et a développé un réseau d'échanges de grande ampleur. Judicaël Petrowiste la classe d'ailleurs dans la catégorie des marchés majeurs du Midi toulousain au XIV<sup>e</sup> siècle, aux côtés de Moissac, Montauban, Najac, Rodez, Millau, Albi et Toulouse<sup>934</sup>.

#### 2.1.1. L'encadrement religieux

##### 2.1.1.1. Églises et temples

Une église Saint-Michel est mentionnée en 1165 dans la bulle du pape Alexandre III qui confirme les possessions de l'abbaye<sup>935</sup>. On apprend ainsi que cette église dépendait du monastère. Elle se situait sur l'actuelle place Saint-Michel et était donc placée à l'extrémité du pont sur l'Aveyron et à proximité immédiate du cimetière (fig. 125). Nelly Pousthomis signale plusieurs cas où le cimetière sépare l'abbaye de l'église paroissiale, comme à Figeac (46), Conques (12), Catus (46) et Simorre (32)<sup>936</sup>. D'autre part, le vocable saint Michel est probablement lié à la proximité du cimetière<sup>937</sup>. L'église fut démolie dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>938</sup> et aucun vestige n'est parvenu jusqu'à nous pour témoigner de son architecture.

---

<sup>934</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*, volume 3, carte 23, p. 888.

<sup>935</sup> Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 35-37, appendice IV.

<sup>936</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, vol. II, p. 211.

<sup>937</sup> D'autres localités disposent d'une église dédiée à saint Michel à proximité immédiate d'un cimetière. C'est par exemple le cas de Moissac (82), Toulouse (31), Lagrasse (11), ou encore Montaut-les-Créneaux (32).

<sup>938</sup> ADTG, G895, G896.

Un temple fut construit entre 1568 et 1572 dans la gâche de Roquescalière, à l'emplacement d'un bien-fonds ayant appartenu à la chapellenie du collège de Payrol<sup>939</sup>. Agrandi en 1615<sup>940</sup>, il fut dévolu au culte catholique en 1622 et devint ainsi église paroissiale<sup>941</sup> (fig. 125), en remplacement de l'église Saint-Michel détruite plusieurs années avant. Les Génovéfains s'implantèrent en ville en 1661 et prirent possession du monastère et de l'église qui devint ainsi également collégiale. Une série de travaux fut entreprise durant le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle concernant le chœur, le sanctuaire, la sacristie et le passage entre l'église et le couvent des génovéfains. Michèle Éclache propose une description de l'édifice, basée sur des documents écrits<sup>942</sup>, un plan de 1761<sup>943</sup>, un autre de 1858<sup>944</sup> et un relevé de la façade de 1858<sup>945</sup> (fig. 126) : « C'était un édifice d'environ 32 m de long et 16 m de large, de plan rectangulaire à angles abattus, inséré au milieu des maisons ; le portail d'entrée, au sud était très sobrement surmonté d'un fronton cintré et d'un oculus éclairant le vaisseau ; un large fronton triangulaire couronnait la façade ; une petite tour d'escalier hors œuvre donnait accès à la tribune intérieure et au comble. Plus tard, l'édifice sera agrandi du côté nord pour aménager un chœur aux chanoines et flanqué de deux tours en façade »<sup>946</sup>. Un agrandissement et une reconstruction furent envisagés à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il fut même prévu de démonter l'église de l'abbaye de Beaulieu puis de la remonter à Saint-Antonin<sup>947</sup>. Finalement l'église fut démolie en 1862<sup>948</sup> puis reconstruite au même emplacement sur les plans de l'architecte Théodore Olivier. L'édifice, situé au centre de l'agglomération est de plan de type basilical et mesure 154 m de long, 18 m de large et autant de haut dans œuvre<sup>949</sup> (fig. 126). L'abside polygonale est placée au nord. Au sud, le portail est surmonté d'un tympan sculpté représentant la légende de saint Antonin (fig. 126). La rue qui longe le mur gouttereau occidental a été percée en 1869<sup>950</sup>.

Après 1622 les protestants pratiquèrent leur culte à plusieurs endroits. Après avoir occupé le local du poids public<sup>951</sup>, ils firent construire un temple à côté des boucheries à

---

<sup>939</sup> AC Saint-Antonin DD14.

<sup>940</sup> ADTG, G896 ; AC Saint-Antonin, BB1 fol. 182v, 184v, 314v.

<sup>941</sup> ADTG 33 J 1.

<sup>942</sup> AC Saint-Antonin, BB1 fol. 314v ; CC137 ; ADTG G896.

<sup>943</sup> AC Saint-Antonin, M200-1.

<sup>944</sup> ADTG, O629.

<sup>945</sup> ADTG, O629.

<sup>946</sup> Michèle Éclache, « Les agglomérations : l'amorce du déclin », in Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 250-251.

<sup>947</sup> Eugène Viollet-le-Duc sollicité pour ce projet, constate malgré tout que « le déplacement d'un monument est chose fâcheuse et presque toujours une ruine totale, c'est en outre la destruction d'un fait historique. Tel monument qui est plein d'intérêt là où il a été fondé, en est totalement dépourvu lorsqu'on le change de place » (ADTG, O628, rapport du 20 novembre 1842) ; Georges Julien, « La translation de l'église de Beaulieu à Saint-Antonin (1840-1872) », *BSAVSA*, 1983, p. 32-50.

<sup>948</sup> ADTG, O629.

<sup>949</sup> Aurel Bongiu, « Construction et reconstruction des églises au XIX<sup>e</sup> siècle », in Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 322-333.

<sup>950</sup> Georges Julien, « L'urbanisme à Saint-Antonin de 1601 à nos jours », *BSAVSA*, 1982, p. 45.

<sup>951</sup> ADTG, G896.

l'emplacement de l'actuelle place du Timplé<sup>952</sup> (fig. 125). Ce dernier fut détruit en 1685 car jugé par les catholiques trop près de leur église<sup>953</sup>. Les protestants se rassemblèrent ensuite dans une maison médiévale particulière au bord de l'Aveyron dans la rue de l'Escolo Vielho<sup>954</sup>, avant que ne soit construit en 1845 un temple à l'extérieur de la ville<sup>955</sup>.

### 2.1.1.2. Le cimetière

On apprend l'existence du cimetière en 1198, lorsque la signature de l'acte de vente du Pré Commun s'y déroula, près de la chapelle de la Vierge<sup>956</sup>. Cette chapelle Sainte-Marie pourrait être isolée dans le cimetière ou correspondre à une chapelle orientée de l'église abbatiale<sup>957</sup>. Le cimetière était installé entre l'abbaye et l'église paroissiale Saint-Michel (fig. 125). Une partie devait être réservée aux moines puis aux chanoines, l'autre aux paroissiens. Nous ignorons comment se concrétisait la limite entre le monastère et l'espace laïc à ce niveau. Dans un texte du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, il est question du « *sementeri maior* », desservi par la porte Norez-Dame<sup>958</sup>. Cette mention suppose l'existence d'un cimetière mineur, sur lequel nous n'avons aucune information.

L'extrémité occidentale du cimetière a été fouillée par Serge Robert en 1987<sup>959</sup>. Ce dernier a mis en évidence une longue utilisation de ce cimetière<sup>960</sup>. Une terre de cimetière constitue les niveaux supérieurs, résultant de fortes perturbations causées par les crues et les travaux d'aménagement. En dessous, plusieurs phases ont été repérées. La phase 1, soit la dernière chronologiquement (fig. 127), est composée d'inhumations en pleine terre, orientées, à faible profondeur par rapport au niveau de circulation moderne. Présente sur la quasi-totalité de la zone fouillée, elle intervient après l'arasement des bâtiments conventuels, soit dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Les individus, placés en *decubitus*, sont des adultes. Serge Robert a noté la présence de traumatismes sur les ossements<sup>961</sup>, qu'il associe aux troubles des guerres de Religion. La seconde phase est représentée par une dizaine de tombes orientées, maçonnées en coffrage de dalles calcaires, munies de logettes céphaliques en tuf ou en calcaire (fig. 128). Elles se répartissent principalement à proximité du chevet. Ces tombes, conçues pour ne recevoir qu'un individu à l'origine, ont été réutilisées à

<sup>952</sup> ADTG, registres du notaire Jean de Just : 1644-1650, fol. 133v-135, 257v-258v ; 1651-1654 fol. 652v-653v.

<sup>953</sup> Jean Donat, *Le mouvement protestant et l'édit de révocation à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)*, Toulouse, 1932, p. 101-102.

<sup>954</sup> Il s'agit de la maison ID177.

<sup>955</sup> ADTG, 5 E 15961, n° 118, n° 120 ; 5 E 15962, n° 263 ; 5 E 16014, n° 280 ; AC Saint-Antonin, M200-4.

<sup>956</sup> « *que fuit laudati in cimiterio juxta capellam Beate Marie* », AC Saint-Antonin, DD16, pièce n° 3 ; Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes... op. cit.*, p. 312-314, n° 315.

<sup>957</sup> Les travaux entrepris en 1430 indiquent qu'une chapelle dédiée à la Vierge appartenait à l'église, sans qu'il soit possible d'affirmer qu'il s'agisse de celle mentionnée en 1198 (Firmin Galabert, « Saint-Antonin (1424-1452) », *BSATG*, 1898, n° 26, p. 285-288).

<sup>958</sup> ADTG, G958, fol. 133.

<sup>959</sup> Voir la notice dans le volume 3.

<sup>960</sup> Serge Robert, « Sondages archéologiques sur la Promenade des Moines », *BSAVSA*, 1987, p. 39-51.

<sup>961</sup> Aucune étude anthropologique n'a été faite sur les ossements mis au jour.

plusieurs reprises. Celles qui ont été étudiées par les archéologues, renfermaient entre 3 et 14 individus. Des aiguilles et des anneaux en alliage cuivreux ont été mis au jour dans certaines tombes. La couverture de ces sépultures se situe au même niveau que les semelles de fondation du chevet, soit au niveau de circulation correspondant à l'extérieur de l'abside. Cette phase serait donc contemporaine de la reconstruction du chœur de l'abbatiale. Les sépultures de cette phase reposaient sur les couvertures de sépultures antérieures, qui n'ont pas été fouillées (phase 4). La troisième phase correspond à un petit groupe de sépultures situées dans l'abside (fig. 128). Construites en tuf, monolithes ou non, et munies de logettes céphaliques, ces sépultures orientées sont peut-être contemporaines de la phase 2. En effet, cette distinction dans la localisation des inhumations peut correspondre à une hiérarchisation, les sépultures privilégiées étant installées dans le chœur. La dernière phase a été repérée mais non fouillée. Elle se situe directement sous la phase d'inhumations contemporaines du chevet polygonal (phase 2).

Aucune datation n'a été entreprise sur les ossements, dont le lieu de conservation est inconnu. Le sexe des individus inhumés n'a pas été déterminé. La mise au jour de deux ferrets de bourdons de pèlerins ainsi que des fragments de coquilles de pecten dans les tombes permettent d'affirmer que des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle ont été inhumés dans ce cimetière<sup>962</sup>.

Un mur construit vers 1601 avec les matériaux de l'église en ruine<sup>963</sup>, a été mis au jour par Serge Robert<sup>964</sup> (fig. 127). Ce mur séparait la partie du cimetière dédiée aux Catholiques à l'ouest, vers le monastère, de celle réservée aux protestants, à l'est<sup>965</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le cimetière a été agrandi par l'achat de deux jardins contigus<sup>966</sup>. Il fut également décidé de l'entourer de murs<sup>967</sup>. Il a été déplacé hors de la ville en 1817, au moment de la construction du boulevard des Thermes<sup>968</sup>.

### 2.1.1.3. *Les couvents intra et extra-muros*

Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, deux couvents d'ordres mendiants, les Cordeliers puis les Carmes, ont été établis à Saint-Antonin-Noble-Val. Ces couvents n'ont pas été installés dans la ville mais au débouché de deux portes fortifiées, à l'est. La proximité des portes de ville est stratégique puisque beaucoup de monde y transite, favorisant la quête et la prédication<sup>969</sup>.

---

<sup>962</sup> Voir la notice du volume 3.

<sup>963</sup> Une transaction, passée en 1601, entre les consuls et les chanoines, prévoit de réserver la moitié du cimetière aux protestants, isolée par un mur construit avec les matériaux de l'église détruite (ADTG, G895).

<sup>964</sup> Il s'agit du mur [Mr. 201], orienté nord-est/sud-ouest.

<sup>965</sup> ADTG, G895.

<sup>966</sup> AC Saint-Antonin, BB12 (1681).

<sup>967</sup> AC Saint-Antonin, BB13 (1692).

<sup>968</sup> ADTG, O625.

<sup>969</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, « Les ordres mendiants dans le sud-ouest de la France : état de la recherche sur l'implantation, la topographie et les choix architecturaux des couvents », in *Moines et religieux dans la ville*, Toulouse, 2009, p. 223-273.

Le clergé paroissial a-t-il été réticent à l'arrivée de ces frères qui représentaient une certaine concurrence ? En effet, ces nouveaux couvents réduisaient les fidèles et surtout une partie des ressources<sup>970</sup>. Les couvents d'ordres mendiants avaient l'appui de la papauté et de la monarchie. La présence de ces deux établissements religieux est par ailleurs un indicateur supplémentaire de l'essor de la ville au XIII<sup>e</sup> siècle.

Le couvent de Cordeliers fut construit à Saint-Antonin-Noble-Val en 1227<sup>971</sup>. Cette installation correspondait à un mouvement général en Rouergue, représenté par les couvents de Rodez et Saint-Affrique en 1232, Cahors en 1235, Montauban en 1236 et Villefranche en 1245<sup>972</sup>. Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, fit une donation de 100 sols aux frères mineurs de Saint-Antonin<sup>973</sup>. Le couvent est à nouveau mentionné en 1283<sup>974</sup>, puis en 1334, dans le testament de Guillaume de Valentès qui légua aux religieux 3 sols pour leur pitance et 4 deniers pour le luminaire de leur église<sup>975</sup>. En 1377, des routiers furent logés dans le couvent<sup>976</sup>. L'emplacement de cet établissement peut être restitué au débouché de la porte Rodanèse (fig. 125). En effet, on sait, grâce à un document de 1779, postérieur à sa destruction, qu'il était « situé à l'entrée de la ville au bas de la côte de Rodanese (...) vis à vis et au-delà du fossé de la ville »<sup>977</sup>. Une clé de voûte a été découverte lors de travaux en 1982 dans la partie basse de la côte Rodanèse<sup>978</sup>, sans qu'il soit possible d'affirmer qu'elle appartenait à l'église du couvent des Cordeliers (fig. 129). Elle porte un écu représentant un château à trois tours. L'écu est entouré de quatre motifs, dont deux sont illisibles, l'un représente une coquille de pèlerin et l'autre un visage, le tout circonscrit dans un encadrement quadrilobé. Jean-Claude Fau a identifié cet écu aux armes de Pierre de Castelnau-Bretenoux, évêque de Rodez dans le deuxième quart du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>979</sup>. L'église du couvent a fait l'objet de travaux importants au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Le registre des comptes consulaires de l'année 1464-1465 mentionne en effet le paiement de la somme de 10 livres « *als fraires menors p(er) basti lor gleia* »<sup>980</sup>. Après les guerres de Religion, et suite à la destruction de leur couvent, les Cordeliers s'installèrent à l'intérieur de la ville, dans des maisons particulières. Le compoix de 1670 mentionne trois parcelles *intra-muros* déclarées par les pères Cordeliers. Il s'agit d'une maison, d'un jardin et d'une *bouigue\** situés

<sup>970</sup> Notamment les revenus provenant des offrandes pour les baptêmes, mariages et enterrements.

<sup>971</sup> François Moulenq, *Documents historiques... op. cit.*, tome 2, p. 415.

<sup>972</sup> Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 14.

<sup>973</sup> François Moulenq, *Documents historiques... op. cit.*, tome 2, p. 415.

<sup>974</sup> « *item als fraires menors de S. Anthoni XXX sols, i la la obra del mostier daquel loc L sols, i a la obra des fraires del Carme, XX sols de caor* », Chanoine Ed. Albe, « Un marchand de Castelnau-Montratrier (1283) », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1911, p. 217.

<sup>975</sup> *Ibid.*

<sup>976</sup> AC, Saint-Antonin, CC43, fol. 41v.

<sup>977</sup> AC Saint-Antonin, CC150, pièce n° 2.

<sup>978</sup> Georges Julien, « Découverte d'une clé de voûte gothique à Saint-Antonin », *BSATG*, 1983, p. 139.

<sup>979</sup> Martin de Framond, Jean Delmas, et Robert-Henri Bautier, *Sceaux rouergats du Moyen Âge étude et corpus*, ADA, 1982, p. 221.

<sup>980</sup> AC Saint-Antonin, CC49, fol. 72v.



respectivement dans les îlots C2, C4 et A1<sup>981</sup>, soit de part et d'autre de la porte Rodanèse (fig. 125). Vers 1675, ils aménagèrent une église dans une de ces maisons<sup>982</sup>. Le plan de 1782 indique un « couvent des Révérends Pères Cordeliers » à l'extrémité nord-est de la ville<sup>983</sup>. Le jardin a été remplacé par l'actuelle place des Cordeliers, les maisons sont toujours en place mais aucun indice ne permet d'y déceler la présence du couvent.

L'installation d'un couvent de Carmes à Saint-Antonin-Noble-Val est antérieure à 1283<sup>984</sup>. Il n'existe plus de trace aujourd'hui de cet établissement, en raison de sa destruction suite à sa vente comme bien national en 1794. Le couvent était situé au débouché de l'actuelle rue del Pebré, à proximité de la Porte Peyrière dite aussi des Carmes<sup>985</sup> (fig. 125). Le couvent est mentionné en 1316<sup>986</sup>, puis en 1358<sup>987</sup> et 1377 lorsqu'il hébergea des gens d'armes<sup>988</sup>. La reconstruction de l'église, dans le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle, fut financée en partie par la ville<sup>989</sup>. On apprend que le couvent a été incendié par les protestants en 1572<sup>990</sup> après avoir été abandonné<sup>991</sup>. Les bâtiments conventuels furent restaurés entre 1660 et 1667. Un texte mentionne en effet la reconstruction du couvent « hors de la ville, à l'ancien enclos, sur les anciens fondements »<sup>992</sup>. La construction d'un clocher tour fut confiée à Jean Feutrie en 1663, celle d'un bâtiment conventuel à Pierre Courbières et Jean Mayenc en 1667<sup>993</sup>. La nouvelle église fut bénie en 1689<sup>994</sup>. Le couvent était encore en fonction dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>995</sup>. Vendu comme bien national en 1790, l'édifice est décrit comme étant « grand et bien bâti (...) avec un grand enclos »<sup>996</sup>. L'ensemble fut divisé en plusieurs parcelles acquises par des particuliers. C'est à cet emplacement que fut installé le temple protestant au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>997</sup>. Le compoix de 1670 mentionne une parcelle située *intra-muros* à l'extrémité sud-est de la ville, « où ils font leur habitation »<sup>998</sup>. D'après ce registre fiscal, les Carmes possédaient par ailleurs plusieurs biens *intra* et *extra-muros*. En

<sup>981</sup> AC Saint-Antonin, CC8, fol. 254, parcelles n° 6467 à 6469.

<sup>982</sup> ADTG, H122.

<sup>983</sup> AC Saint-Antonin, JJ13, parcelles n° 71.

<sup>984</sup> « *item als fraires menors de S. Anthoni XXX sols, i la obra del mostier daquel loc L sols, i a la obra des fraires del Carme, XX sols de caor* », Chanoine Ed. Albe, « Un marchand de Castelnaud-Montrastier (1283) », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1911, p. 217.

<sup>985</sup> Parcelles n° 829-837, 839-843, 870, 871 et 874-877 de la feuille AC du cadastre actuel.

<sup>986</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 81v.

<sup>987</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 7v.

<sup>988</sup> AC Saint-Antonin, CC45, fol. 41v. Charles Dumas de Raully, « Documents inédits sur Saint-Antonin pendant la guerre de Cent Ans », *BSATG*, 1881, p. 289-290.

<sup>989</sup> En 1456, les consuls paient six livres « *per basti la gleya dels carmes* » (AC Saint-Antonin, CC48).

<sup>990</sup> Henri Enjalbert, *Histoire du Rouergue*, Toulouse, 1980, p. 197.

<sup>991</sup> Les Carmes réintégrèrent leur couvent en 1624. Firmin Galabert, « La réforme à Saint-Antonin », *BSATG*, 1922, p. 78.

<sup>992</sup> ADTG, H169.

<sup>993</sup> ADTG, 5 E 6307, n° 38 ; 5 E 6310, fol. 1079-1080v.

<sup>994</sup> AD Aveyron, G252.

<sup>995</sup> AC Saint-Antonin, FF27, « il y a encore à Saint-Antonin un couvent de grands Carmes, un de Cordeliers ».

<sup>996</sup> Pierre-Alois Verlaguet, *Vente des biens nationaux du département de l'Aveyron*, Millau, France, 1931, tome 1, p. 398.

<sup>997</sup> AC Saint-Antonin, M200, 4.

<sup>998</sup> AC Saint-Antonin, CC8, fol. 251, parcelle n° 6445 de la base de données.

ville, il s'agit de deux maisons, d'une étable et de plusieurs jardins, tous situés dans le moulon H, à l'extrémité sud-est de la ville<sup>999</sup> (fig. 125). À l'extérieur, leurs parcelles, sont principalement des terres, ainsi que des prés, des *cheneviers* et des vignes<sup>1000</sup>.

Les capucins reçurent l'autorisation du roi de s'installer en ville, à la suite du siège en 1622<sup>1001</sup>. La construction de leur couvent débuta en 1665<sup>1002</sup> et fut terminée en 1674<sup>1003</sup>. Les matériaux de construction étaient issus de la démolition des remparts<sup>1004</sup>. Le logis s'est appuyé sur le rempart, comme le montre l'épaisseur du mur nord du bâtiment<sup>1005</sup>. Leur jardin s'étendait hors les murs, au-delà des remparts que le roi et les consuls leur avaient accordés entre 1671 et 1674<sup>1006</sup>. Le plan géométrique de la ville réalisé en 1782 montre la disposition de l'enclos (fig. 130 et 131). L'organisation intérieure des bâtiments est connue par un inventaire du mobilier réalisé en 1791 qui nomme l'ensemble des pièces. Au rez-de-chaussée se trouvaient le réfectoire, la dépense, la cuisine, le chauffoir, la buanderie et la cave, tandis qu'il y avait à l'étage 13 chambres et la bibliothèque<sup>1007</sup>. Le logis disposait de trois pièces voûtées au rez-de-chaussée. Dans l'une d'elles, est conservée une dalle funéraire anépigraphie ornée de deux croix, encastrée dans le sol de briques<sup>1008</sup>. L'église était composée d'un seul vaisseau couvert de voûtes d'arêtes. Deux travées sont conservées, éclairées par des fenêtres en plein cintre (fig. 132). Le chœur à chevet plat était percé d'une rose. Des contreforts en briques dont la base est en moellons prennent place le long des murs gouttereaux (fig. 132). Les parties en briques correspondent à une seconde phase de construction, incluant le voûtement qui ne faisait pas partie du projet initial. L'enclos fut séparé en deux lots et vendu comme bien national en 1792. Une partie fut achetée par la ville pour servir de foirail<sup>1009</sup>, tandis que l'autre a été partagée entre plusieurs propriétaires. La petite place de la République fut aménagée à la suite de la destruction d'un jardin et d'une partie du bâtiment longeant la rue Droite<sup>1010</sup> (fig. 131). Actuellement, le logis est une maison particulière, tandis que l'église a été utilisée un temps comme garage automobile<sup>1011</sup>. En 1980, lors de travaux dans la maison particulière ayant pris place dans l'ancien logis, des ossements de trois individus ont été mis au jour, dans un niveau de remblai de 0,20 à 0,40 m d'épaisseur qui

---

<sup>999</sup> AC Saint-Antonin, CC8, fol. 251, parcelles n° 6445 à 6451 de la base de données.

<sup>1000</sup> AC Saint-Antonin, CC8, fol. 251, parcelles n° 6452 à 6467 de la base de données.

<sup>1001</sup> Firmin Galabert, « La réforme à Saint-Antonin », *BSATG*, 1922, p. 77-78.

<sup>1002</sup> AC Bordeaux, ms 583, fol. 106.

<sup>1003</sup> AC Saint-Antonin, DD17.

<sup>1004</sup> Jean-Philippe Dupin, conseiller à la Cour des Aides qui avait obtenu en 1638 la pierre provenant de la démolition, décida de la céder aux Capucins « pour se bastir » en 1664 (AC Saint-Antonin, BB8).

<sup>1005</sup> Observation réalisée par le service de l'Inventaire. Je n'ai pu accéder à cette maison.

<sup>1006</sup> AC Saint-Antonin, BB31.

<sup>1007</sup> ADTG, Q139.

<sup>1008</sup> Notice n° IA00065507 du service de l'Inventaire.

<sup>1009</sup> AC Saint-Antonin, liasse 214.

<sup>1010</sup> ADTG, Q114.

<sup>1011</sup> Parcelle n° 358 du cadastre actuel.

recouvrait le sol pavé<sup>1012</sup>. Il semble qu'il s'agisse de réductions, provenant probablement de la cour du cloître. Un coffret en plomb, partiellement conservé, a été découvert dans un des murs du couvent<sup>1013</sup> (fig. 133). Il est orné d'un cœur et d'un blason représentant deux lions passants superposés, surmontés d'une couronne. Il mesure 22,8 cm de long, 16,4 cm de large et 8,9 cm d'épaisseur. Ce coffret reliquaire contenait probablement le cœur d'un personnage important, pratique commune à l'époque moderne<sup>1014</sup>.

Bien que l'emplacement exact du couvent des Cordeliers soit inconnu, il est surprenant de remarquer que la distance entre les deux couvents de frères mendiants était certainement loin de respecter la règle des 300 cannes à vol d'oiseau (soit environ 500 m)<sup>1015</sup>, devant séparer chaque couvent<sup>1016</sup>. Il est vrai que la ville de Saint-Antonin-Noble-Val, mesurant *intra-muros* environ 350 m par 310 m, ne se prêtait pas réellement à cette règle des 500 m. La taille de la ville est peut-être la raison de la dérogation à cette règle. La nécessité pour les ordres mendiants de s'installer à proximité immédiate des villes est expliquée par le besoin d'être au plus près de leurs fidèles, la nécessité matérielle et le besoin de sécurité<sup>1017</sup>. L'implantation de couvents d'ordres mendiants en dehors des villes est fréquent mais, le plus souvent, n'est pas satisfaisante et ne perdure pas<sup>1018</sup>. À Limoges par exemple, les Dominicains installés à partir de 1219 en dehors de la ville, finissent en 1240 par acheter un nouvel emplacement dans la ville « à cause de la grande inaptitude et incommodité de ce lieu, éloigné de la ville et trop petit, où les Lémoviciens ne viennent pas »<sup>1019</sup>. Jacques Le Goff fournit d'autre part l'exemple des couvents de Dominicains entre Rhône et Alpes, où « un seul est resté à son emplacement primitif à l'extérieur de l'enceinte et trois se situèrent dès le début à l'intérieur de l'enceinte, six en revanche ont été englobés dans une nouvelle enceinte sans avoir changé de place, neuf établis d'abord hors les murs ont été transférés plus tard à l'intérieur »<sup>1020</sup>. Comment expliquer alors que ceux de Saint-Antonin-Noble-Val soient

---

<sup>1012</sup> Georges Julien, « Squelettes de Capucins », *BSAVSA*, 1980, p. 57 : « À trois mètres du seuil, la pioche faisait surgir un premier crâne, puis un second, des débris d'ossements ! Macabre découverte ! Vers le fond de la salle on exhuma ensuite des « fagots » de fémur, humérus, tibia et péronés comme si ces ossements avaient été jetés là, par brassées. ».

<sup>1013</sup> Information orale de Pierre Régi, propriétaire du musée de la grotte du Bosc où est conservé le coffret. Il n'a pas été possible d'identifier le mur en question.

<sup>1014</sup> William Devriendt, Stéphane Venet, Ann Defgnée, Nicolas Garnier, Benjamin Gillet, Catherine Hänni, et Loretta Rossetti, « Découverte d'un coeur-reliquaire à Douai (ancienne église Saint-Jacques, place Carnot) : approche pluridisciplinaire de l'embaumement à l'époque moderne », *Archéologie Médiévale*, 2012, p. 23-42.

<sup>1015</sup> La distance entre les deux portes est de moins de 200 m à vol d'oiseau.

<sup>1016</sup> Cette règle a été entérinée par une bulle du pape Clément IV en 1268 (André Chédeville, Jacques Le Goff, et Jacques Rossiaud, *Histoire de la France urbaine des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, 1998, p. 236).

<sup>1017</sup> Jacques Le Goff, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 1970, p. 929.

<sup>1018</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, « Les ordres mendiants dans le sud-ouest de la France : état de la recherche sur l'implantation, la topographie et les choix architecturaux des couvents », in *Moines et religieux dans la ville*, Toulouse, 2009, p. 223-273.

<sup>1019</sup> André Chédeville, Jacques Le Goff, et Jacques Rossiaud, *Histoire de la France urbaine des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, 1998, p. 237.

<sup>1020</sup> Jacques Le Goff, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 1970, p. 928.

restés à l'extérieur ? Le manque de place ne semble pas un argument suffisant. Les Capucins par exemple ont acheté des parcelles *intra-muros* afin de pouvoir établir leur couvent au XVII<sup>e</sup> siècle. Les couvents des Cordeliers et des Carmes possédaient par ailleurs des biens à l'intérieur de la ville, notamment des jardins et auraient pu envisager d'y installer leur couvent. Leur implantation aux portes de la ville n'a pas suscité le développement de faubourgs, essentiellement en raison de la topographie<sup>1021</sup>.

#### 2.1.1.4. Les infrastructures d'assistance

L'accueil des pauvres et le soin des malades étaient réalisés à Saint-Antonin-Noble-Val au sein d'un même bâtiment. Le mémoire dressé dans le cadre du procès contre le seigneur engagiste de Saint-Antonin en 1768 indique que la ville disposait d'un « hôpital majeur dont la fondation se perd dans une antiquité reculée, mais dans les archives duquel on trouve des titres de l'An 800 »<sup>1022</sup>. La première mention d'un hôpital à Saint-Antonin-Noble-Val qui nous soit parvenue remonte à 1163. Il est question d'une donation faite à la « maison des pauvres du bout du pont » par Guillaume Izarn du masage de Cabanes<sup>1023</sup>. Un hôpital dit « *de las Treilles* », appelé aussi « *Portes Vermelhas* » est mentionné en 1168<sup>1024</sup>. Cette appellation se retrouve dans plusieurs actes mentionnés dans l'inventaire des « titres, papiers, documents trouvés dans les archives de l'hôpital de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val, comme baux à fief, donations, reconnaissances, faites par plusieurs particuliers à l'hôpital majeur » dressé par le notaire Philippy<sup>1025</sup>. Plus tard, il est appelé « hôpital majeur »<sup>1026</sup> ou « hôpital vieux »<sup>1027</sup>. Cet hôpital était situé à proximité du pont sur l'Aveyron, côté ville, contre l'abbaye (fig. 134). Il est fréquent de voir des hôpitaux associés à des ponts<sup>1028</sup>. La gestion en est parfois conjointe<sup>1029</sup>. Le lien physique entre ces deux structures peut être très fort, comme lorsque les hospices sont installés à l'extrémité ou directement sur le pont<sup>1030</sup>. Cet hôpital était régi par un administrateur, appelé bayle ou commandeur jusqu'en 1561 puis syndic<sup>1031</sup>. Il était secondé par des gardiens. L'administrateur était nommé par les consuls, et devait obtenir leur permission avant toute décision importante.

<sup>1021</sup> Cf. infra, chapitre « 3.3.1. Une occupation spécifique aux portes de la ville » de la partie 2.

<sup>1022</sup> AC Saint-Antonin, FF27.

<sup>1023</sup> AC Saint-Antonin, inventaire des titres de l'hôpital, GG40, fol. 1 ; François Moulenq, *Documents historiques...op. cit.*, tome 2, p. 417-418.

<sup>1024</sup> AC Saint-Antonin, GG40, fol. 3.

<sup>1025</sup> AC Saint-Antonin, GG40.

<sup>1026</sup> ADTG, A120, terrier royal de 1397, fol. 9, 18, 47, confront des parcelles n° 2438, 2439, 2454, 2520, 2606 de la base de données, ADTG, C369, terrier royal de 1538, fol. 70, confront de la parcelle n° 2592 de la base de données.

<sup>1027</sup> ADTG, G1003, reconnaissances au chapitre de 1420, « rue de l'hôpital vieux », parcelle n° 2436.

<sup>1028</sup> Jean Mesqui, « Les « œuvres du pont » au Moyen Âge », *Les Routes du sud de la France de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, 110e Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1985, p. 231-243.

<sup>1029</sup> C'est le cas d'Avignon, Pont-Saint-Esprit, Lyon, Metz, Orléans et Bonpas. Jean Mesqui, « Les « œuvres du pont » au Moyen Âge »...*op. cit.*, p. 112.

<sup>1030</sup> C'est le cas de Dax, Saint-Sever, Lannion et Romans. *Ibid.*

<sup>1031</sup> François Moulenq, *Documents historiques ... op. cit.*, Montauban, 1879, tome 2, p. 420.

Un procès-verbal dressé en 1762 dans le cadre de l'enquête concernant les dépendances du monastère, fournit une description précise du bâtiment de l'hôpital Majeur tel qu'il était en 1762. On apprend ainsi que le départ d'une voûte était encore visible et qu'un clocher surmontait l'édifice en partie enseveli sous la terre de jardin<sup>1032</sup>. Plus loin, les experts font appel au compoix de 1583, dont ils reproduisent un extrait pour affirmer que la chapelle associée à l'hôpital n'a été construite qu'après la rédaction de ce registre et reprenait les fondations d'un bâtiment plus ancien. La description de l'édifice tel qu'ils le voient mentionne la présence de quatre ouvertures de boutiques sur le mur nord donnant sur la rue de l'hôpital Majeur<sup>1033</sup>. En 1739, un compte-rendu de la visite pastorale de l'évêque de Rodez précise que l'hôpital était équipé de six chambres, et d'une sacristie conduisant à une chapelle<sup>1034</sup>. En 1792, le bâtiment de l'hôpital était vétuste et qualifié de maison « petite, incommode, mal bâtie »<sup>1035</sup>. Deux ans plus tard, la chapelle désaffectée était utilisée comme atelier de baïonnettes<sup>1036</sup>. La reconstruction, entreprise vers 1833, a été financée par l'abbé Joany, curé de Saint-Antonin.

---

<sup>1032</sup> « le terrain ou le sindic de ladite communauté de Saint-Antonin pretend sans en donner la moindre preuve, avoir été le local ou passage de la chapelle de l'hospital, representé au plan dudit sieur provost sous cote n° 15. et qu'il trouva lors de son arpentement de contenance de quinze cannes trois pams y compris sans doute lepaisseur des murs, laquelle distraite le dit terrain ne doit contenir qu'environ huit cannes quatre pams dans œuvre, chaque canne composée de dix pams en carré : on voit au levant de ce terrain un ancien arceau bati en pierre soutenu des deux cotés par un gros mur bati de meme de lespasseur de huit pams ou environ et sur lequel on a construit un petit clocher. Ce terrain avoit au midy et au septentrion deux murs chacun de lepaisseur denviron cinq pams qui alloient joindre les deux murs qui sont a coté dudit arceau, murs qui etoient ensevelis dans la terre et qui furent decouverts lors de la veriffication des premiers experts » ADTG, G897, fol. 27.

<sup>1033</sup> « le local ou passage de leglise de lhospital, en nous rengeant quand a ce a lavis dudit sieur Morin, n'a jamais peu avoir été placé sur la partie du plan dudit sieur Provost, cottée n° 15, et ce par deux raisons, la première, parceque lors du cadastre de la ville de Saint-Antonin de mil cinq cens quatre vingt trois, l'hospital de cette ville ne possedoit pres du dit ancien monastère, qu'une maison ou hopital, et point d'eglise. L'extrait dudit cadastre qui nous a été remis par le dit sieur sindic du chapitre, justifie ce fait, il est conceu en ces termes, extrait du cadastre de la ville de Saint-Antonin de lannée mil cinq cens quatre vingts trois au volume de Boudaurat fol. 593. Le sindic des pauvres de l'hospital majeur de la present ville, tient une maison sive hopital dans ladite ville. rue appellée de l'hospital devers septentrion confronte avec bouigue de chapelenie de Saint Cery dorient, cimetièr public de midy, patus du monastaire doccidant laquelle maison n'a été agrimensée ; il resulte donc de cet extrait de cadastre, qui fut collationé par Bromet secretaire de la communauté le quatorze octobre mil sept cens soixante un, que l'hospital ne consistoit qu'en une maison, telle sans doute qu'elle est aujourd'huy, laquelle devoit avoir été cy devant habitée par des artisans puisqu'on y voit encore, dans le mur du coté du septentrion, qui est le long de la rue ditte de l'hospital, quatre arceaux a trois desquels, a la hauteur, dapuy, il y a des avancements de pierre, qui formoient les establis de trois boutiques dartisan, et il faut consequament que l'eglise, qui est aujourd'huy joignant ladite maison, et au couchant dicelle, ait été batiè depuis ledit cadastre sur les patus dudit monastaire appellé en confront a laspect du couchant par le susdit extrait, et quand bien on supposeroit que cette eglise etoit batiè lors dudit cadastre de mil cinq cens quatre vingts trois, comment pourroit on se persuader, qu'on eut placé l'entrée de cette eglise, du coté du couchant, sur un autre terrain qui appartenoit encore au monastaire dudit chapitre, et qu'on eut bati pour l'entrée d'une si petite chapele un arceau de la hauteur et de la largeur, qu'est celuy qu'on trouve aujourd'huy sur la gauche, en entrant dans le jardin du dit chapitre, qui par lepaisseur de ses murs represente une masse d'ancienne batisse » ADTG, G897, fol. 30-32.

<sup>1034</sup> AD Aveyron, G115, p. 138.

<sup>1035</sup> AC Saint-Antonin, délibérations, 1792, an II.

<sup>1036</sup> *Ibid.*

Un second établissement, l'hôpital Saint-Benoît, est mentionné pour la première fois dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1037</sup>. En 1286, Bertrand Boissière donne à « l'hôpital des églises de Saint-Antonin, Sain-Martial et Saint-Benoit » une vigne située au hameau de Teussac<sup>1038</sup>. En 1289, un acte d'affranchissement d'une rente en froment mentionne les « gardiens de l'hôpital de l'église Saint-Martial et Saint-Benoît »<sup>1039</sup>. Un acte de 1326 permet d'affirmer que cet établissement est bien distinct de l'hôpital Majeur. Il s'agit d'une reconnaissance féodale en faveur de « l'hôpital de l'église Saint-Martial et Saint-Benoît » d'une maison et d'une tannerie au Bessarel, suivie quelques jours après d'une autre reconnaissance cette fois en faveur de « l'hôpital Majeur »<sup>1040</sup>. Il est donc question de deux bénéficiaires différents et donc de deux établissements charitables distincts. L'église dont il est question devait être vraisemblablement une chapelle de l'église collégiale. Un acte de 1552 révèle en effet l'existence d'une « chapelanie de Saint-Marcial en l'église collégiale de Saint-Anthonin en Rouergue »<sup>1041</sup>. Il n'existe plus aucune mention de cet hôpital après la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1042</sup>. Cette absence s'explique soit par la disparition de l'hôpital faute de ressources suffisantes, soit par son rattachement à autre établissement de même nature.

Dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, Pierre Textoris, natif de Saint-Antonin-Noble-Val, abbé de Saint-Sernin de Toulouse puis cardinal, fonda un nouvel hôpital dans sa ville natale. Celui-ci est appelé « hôpital Tesseyre » ou « hôpital Neuf »<sup>1043</sup>. En 1390, un bail à fief accordé par l'Hôpital Majeur « d'un verger scitué dans la ville pres les boucheries nouvelles qui confronte d'une part avec autre verger dud Thomas destruc et avec maison de Bernard Ruffel d'autre part avec *bouigue* de l'hospital noeuf appellé de Teyseyre et avec rue

---

<sup>1037</sup> AC Saint-Antonin, inventaire des titres de l'hôpital, GG40, fol. 10 « Janvier 1238, Donation faite par le prieur de l'église de Saint-Antonin à l'hôpital de Saint-Benoît de ladite ville de tout le droit et raison que ladite église avoit au masage de La Grave » ; fol. 10 « Août 1238, Bail à fief fait par le prieur de l'église de st antonin a l'hôpital neuf de St Benoit d'une pièce de terre que ladite église de st antonin avoit al pech de Sales » ; fol. 12 « décembre 1243, Bail e fief fait l'hospitalier et baille de l'hôpital de St Benoit a Bernard poux d'une maison avec ses appartenances ».

<sup>1038</sup> AC Saint-Antonin, inventaire des titres de l'hôpital, GG40, fol. 66.

<sup>1039</sup> *Ibid.*, fol. 74v.

<sup>1040</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin... op. c it.*, p. 242.

<sup>1041</sup> AD Haute-Garonne, B45, arrêts du Parlement.

<sup>1042</sup> La dernière mention remonte à 1339 dans un acte relatif à la donation d'une maison avec cour sous la condition que « le chapelain qui sera nommé fasse sa résidence dans l'hôpital avec le commandeur d'iceluy, lequel hôpital est proche l'église Saint-Martial et Saint-Benoît » (AC Saint-Antonin, GG40, fol. 114).

<sup>1043</sup> Un « hôpital neuf » est mentionné en tant que confront en 1390 (ADTG, G958, fol. 129), 1397 (ADTG, A120, terrier royal de 1397, fol. 41, confront de la parcelle n° 2500 de la base de données), 1459 (ADTG, A121, terrier royal de 1459, fol. 26, confront de la parcelle n° 2472 de la base de données), 1500 (AC Saint-Antonin, CC4, registre des Manifestes de 1500, confront des parcelles n° 2704, 2738, 2765, 2808, 2854, 2869, 2871, 3091 de la base de données) et 1538 (ADTG, C369, terrier royal de 1538, fol. 61, 85, 118, 177, confront des parcelles n° 2533, 2604, 2628, 2654, 2655 de la base de données).

publique »<sup>1044</sup> nous apprend que cet hôpital neuf se trouvait dans le moulon K (fig. 134). Il fut brûlé par les protestants en 1575<sup>1045</sup>.

Hors des murs de Saint-Antonin-Noble-Val, une maladrerie se trouvait au lieu-dit Orbaneste, sur la rive droite de l'Aveyron, à 1,2 km à l'ouest de la ville (fig. 134). La mention la plus ancienne de cette maladrerie remonte à 1307, dans un acte par lequel les consuls cèdent au commandeur de la maladrerie tous les revenus des charités de la ville, pendant 10 ans, à la charge par lui de faire rebâtir les moulins de ladite maison situés dans la juridiction de Saint-Antonin, à savoir le moulin de la Grave et le moulin des Malades<sup>1046</sup>. Cette création précède plusieurs autres installations d'hôpitaux en Rouergue<sup>1047</sup>. Une église est associée à cette maladrerie pour l'usage exclusif des lépreux. Guillaume Valentès, y fit un legs par testament en 1334<sup>1048</sup>. Cette maladrerie fut dirigée par un commandeur jusqu'en 1561, par un syndic en 1583 et par un régent en 1610 avant d'être réunie à l'hôpital de Saint-Antonin, par lettres patentes du roi, en 1696<sup>1049</sup>. Aujourd'hui disparue, de même que l'église qui l'accompagnait, on conserve sa trace dans le toponyme « maladrerie d'Orbaneste » présent sur le cadastre napoléonien<sup>1050</sup>. Une représentation du siège de la ville en 1622, réalisé quelques années plus tard, indique la présence d'un camp d'infanterie établi au niveau de la maladrerie d'Orbaneste<sup>1051</sup> (fig. 135). La découverte d'une balle de couleuvrine et d'une balle de mousquet, associées à un liard de France et trois doubles tournois du XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 136), lors de la prospection pédestre que j'ai réalisée dans ce secteur, confirme que ce lieu a été impliqué dans les conflits du XVII<sup>e</sup> siècle.

### 2.1.2. Le franchissement des rivières

L'ouverture de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val vers l'extérieur est conditionnée au sud et à l'ouest par le franchissement des rivières. Très tôt le pont sur l'Aveyron constitua un des principaux accès à la ville. Le pont construit sur la Bonnette n'a pas eu le même impact sur le développement urbain.

---

<sup>1044</sup> AC Saint-Antonin, inventaire des biens de l'hôpital, GG40, fol. 239v.

<sup>1045</sup> Pierre Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, Villefranche-du-Rouergue, 1979 (rééd. De 1879), p. 359.

<sup>1046</sup> AC Saint-Antonin, GG36.

<sup>1047</sup> C'est le cas à Villefranche en 1315, à Creissels en 1318, à Saint-Affrique en 1329, à Saint-Geniez en 1334, à Rodez en 1346 et 1373 ou encore à Entraygues en 1375 (Victor Lafon, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, 1882, p. 26).

<sup>1048</sup> ADTG, G 917, « *item lo dich per la lhumanaria de la gleya d'orbanesta quatre deniers tournois (...) Per la pitanza de los malautes de la malautia d'orbanesta XII.* ».

<sup>1049</sup> Moulenq, *op. cit.*, t. 2, p. 421.

<sup>1050</sup> ADTG, 3P2457, feuille 5, section K.

<sup>1051</sup> Louys de Chabans, *Histoire de la guerre des Huguenots faite en France, sous le règne du roy Louis XIII., avec les plans des Sièges de ville*, Paris, 1634 (cliché : BnF, Topographie française, Va 82, H158437, microforme).

### 2.1.2.1. Le pont sur l'Aveyron : un pont composite ?

L'existence d'un pont à Saint-Antonin-Noble-Val est connue par des mentions topographiques à partir du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1052</sup>, mais il faut attendre le XIV<sup>e</sup> siècle pour avoir des actes qui concernent directement le pont. Ainsi, en 1326, des travaux de maçonnerie nécessitaient l'apport de sable au niveau du pont<sup>1053</sup>. En 1359, une des arches du pont-levis du pont d'Aveyron fut réparée<sup>1054</sup>. L'achat de fourniture pour la fermeture d'une porte sur le pont au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1055</sup>, nous apprend qu'il était équipé de deux portes fortifiées, certainement une à chaque extrémité. Les travaux de 1434 furent plus importants. Il s'agissait d'enlever et de remplacer le vieux bois par du chêne de bonne qualité<sup>1056</sup>. Ce travail qui dura un mois a coûté à la communauté la somme de six écus. Les comptes consulaires de l'année 1465 font état des réparations faites au pont sur l'Aveyron et à la tour du pont<sup>1057</sup>. De longues listes d'achat mentionnent des « *saumies* » (poutres), des « *cabiros* » (chevrons) ou des « *quorondas* » (poteau ou solive). D'autres réparations intervinrent en 1468<sup>1058</sup>. Ces mentions permettent de dire que le tablier du pont était alors en bois. D'autres matériaux étaient pourtant utilisés dans les réparations. Ainsi, la somme de trois écus d'or a été payée pour répandre du gravier sur le pont en 1434<sup>1059</sup>, tandis qu'en 1465, en plus du bois, des pierres et du mortier ont été employés pour la réparation. Enfin, nous savons qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, le pont été bâti sur arches<sup>1060</sup>. La présence de ces arches suppose-t-elle une structure maçonnée ? Le pont était-il composite avec des arches en pierre et un tablier en bois comme le pont d'Avignon à la charnière des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>1061</sup> ? Ou était-il divisé en deux, une partie en bois sur une rive et une partie maçonnée sur l'autre rive, comme ce fut le cas à Lyon au

---

<sup>1052</sup> En 1163, le vicomte Guillaume Isarn donne d'après son testament « a dieu et a la maison des pauvres du bout du pont, le masage qu'il avait à Cabanes » (AC Saint-Antonin, inventaire des titres de l'hôpital, GG40, fol. 2). En 1177, une terre sise près du pont et confrontant l'enclos des chanoines fut vendue (AC Saint-Antonin, JJ1). En 1261, une fontaine est mentionnée au bout du pont (AC Saint-Antonin, GG32) et en 1271, il est établi que les vicomtes avaient le droit de prendre des choux et des poireaux depuis le bout du pont d'Aveyron jusqu'au moulin vicomtal (AC Saint-Antonin, inventaire Philipppy, JJ11, fol. 26v, DD6 n° 1). En 1277, il est question d'un jardin situé près de l'Aveyron, au-delà du pont (AC Saint-Antonin, JJ2) et en 1289, d'une maison sise au bout du pont (AC Saint-Antonin, GG34).

<sup>1053</sup> « *portar la arena sul pon d'Avairao* », « porter le sable sur le pont d'Aveyron » AC Saint-Antonin, CC43, fol. 40.

<sup>1054</sup> « *adobero l'arca del pon levadis del pon d'Avairo* », « réparèrent l'arche du pont-levis du pont de l'Aveyron » AC Saint-Antonin, CC44, fol. 22.

<sup>1055</sup> « *Paguem per la bara que mezem en la primera porta dal pon d'Avairo* », « Nous avons payé pour la barre que nous avons placée sur la première porte du pont de l'Aveyron » AC Saint-Antonin, CC44, fol. 19v.

<sup>1056</sup> AC Saint-Antonin, CC46, fol. 17.

<sup>1057</sup> AC Saint-Antonin, CC49, Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin...op cit.*, p. 130.

<sup>1058</sup> AC Saint-Antonin, BB28, Jean Donat, « L'organisation administrative de Saint-Antonin au Moyen Âge », *BSATG*, 1938, n° 66, p. 69.

<sup>1059</sup> AC Saint-Antonin, CC46, fol. 17.

<sup>1060</sup> « *Paguem a Ma Johan lo Mico-lau e a B. Andriou, que adobero l'arca del pon Davairo, de que aneso beure : III s.* », AC Saint-Antonin, CC42bis, fol. 22.

<sup>1061</sup> Yves Esquieu, *La ville au Moyen Âge l'exemple français*, Joué-lès-Tours, 2001, p. 97.



XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1062</sup> ? Quoiqu'il en soit, une crue au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle endommagea une partie de ce pont et conduisit à le reconstruire intégralement en pierre.

### 2.1.2.2. Le pont en pierre du XVI<sup>e</sup> siècle

À la suite de l'effondrement de la pile médiane et de deux arches en 1553<sup>1063</sup>, un service de bac fut mis en place pour assurer le passage entre les deux rives<sup>1064</sup>. La reconstruction de cette pile fut terminée en 1556<sup>1065</sup>, mais en 1571 une des piles menaçait à nouveau de s'écrouler<sup>1066</sup>.

Le pont visible sur une photographie antérieure à 1873 correspondait en grande partie à celui reconstruit dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 137 et 138). Il était muni de cinq arches dont la hauteur et la largeur étaient inégales. L'une d'elles était en arc brisé, les autres en plein cintre. Contrairement à ce que représente le cadastre napoléonien (fig. 139), toutes les piles étaient précédées d'un arrière-bec et celle du centre disposait également d'un avant-bec.

Plusieurs éléments permettent de dire qu'il y avait des bâtiments sur le pont : une chapelle et des boutiques. Au XVI<sup>e</sup> siècle, un accord entre les religieux et les consuls concernait la garde des clefs et les réparations de la chapelle Notre-Dame, établie sur le Pont d'Aveyron<sup>1067</sup>. À titre de comparaison, le pont d'Avignon portait, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, sur sa deuxième pile, une chapelle à nef unique voûtée en berceau qui fut surélevée d'un étage trois siècles plus tard<sup>1068</sup>. Cette manifestation de l'invocation de la protection divine du pont se retrouve également à Montauban, Mâcon, Lyon, Grenoble ou Pont-Saint-Esprit. La dédicace la plus fréquente est à saint Nicolas, patron des mariniers, mais une dédicace à la vierge se retrouve également à Romans et Bar-le-Duc. Très peu de ces chapelles sont conservées<sup>1069</sup>, et il est difficile de savoir si celle du pont de Saint-Antonin-Noble-Val se rapprochait de celle d'Avignon avec ses deux étages ou de celle de Vienne se présentant sous la forme d'un simple oratoire.

Dans les registres fiscaux, de rares mentions fournissent des indices permettant de dire que des maisons étaient installées sur le pont. Le registre des *Manifests* réalisé en 1500,

---

<sup>1062</sup> *Ibid.*, p. 96. En 1396, sur le pont de la Guillotière au-dessus du Rhône, des travaux visaient à remplacer le pont en bois par un pont en pierre sur la rive droite, tandis que sur la rive gauche des travaux entretenaient les piles en bois. Une tour installée sur la sixième pile matérialisait le changement de matériaux. Cette construction perdura jusqu'à la fin du Moyen Âge.

<sup>1063</sup> « L'an mil Vc LIII, et le pénultième de octobre, environ deux heures et près de troys après mynuît, tumba la pile du mytant et deux arcs du pont d'Aveyron destre la ville », AC Saint-Antonin, AA4, fol. 31.

<sup>1064</sup> Inventaire Philippy : « ordonnance de Me le sénéchal de Rouergue qui permet aux consuls, manants et habitants de st antonin de tenir bateau sur la rivière d'avayron a cause de la ruine et chutte du pont jusques a ce qu'il en soit par le roi autrement décidé », AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 202v.

<sup>1065</sup> AC Saint-Antonin, AA4, fol. 14.

<sup>1066</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 269.

<sup>1067</sup> ADTG, G915.

<sup>1068</sup> Jean Mesqui, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, 1986, p. 90.

<sup>1069</sup> On peut citer les cas de Mailly-le-Château sur l'Yonne et de Bar-le-Duc sur la Meuse qui sont très restaurées.

mentionne « *ung ostal sus lo Pon* »<sup>1070</sup>, et plusieurs maisons situées « *al pon de Avairo* »<sup>1071</sup>, sans qu'il soit possible de dire si ces dernières se trouvaient sur le pont ou à proximité immédiate. D'après les délibérations consulaires, en 1571, des boutiques étaient installées sur une des piles du pont<sup>1072</sup>. De nombreux ponts médiévaux étaient, de la même manière, surmontés de bâtiments commerciaux ou de maisons. Cette pratique se retrouvait à Paris et en province à partir du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1073</sup>. À Laroquebrou par exemple, au XIV<sup>e</sup> siècle, le pont était encombré de maisons et de boutiques<sup>1074</sup>.

Le pont sur l'Aveyron était fortifié. La porte du même nom du côté de la ville était équipée d'un pont-levis, d'une échauguette et d'une porte coulissante au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1075</sup>. Les comptes consulaires révèlent également la présence d'une tour du pont au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1076</sup>. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, le pont était protégé par le fortin de la Popie sur la rive opposée à la ville<sup>1077</sup>. Celui-ci est représenté sur la gravure éditée en 1649 par Jean Valdor (fig. 140). Sur cette même illustration, le pont est représenté avec cinq arches et surmonté de plusieurs bâtiments. Le blason de la ville, repris dans l'*Armorial général de France*<sup>1078</sup>, représente un pont en pierre à trois arches, surmontées de trois tours crénelées (fig. 141). La représentation d'un pont fortifié sur le blason ou le sceau d'une ville était une pratique répandue, car le pont constituait un symbole urbain au même titre que les fortifications. À titre d'exemple, le sceau de la ville de Cahors représente un pont à six arches surmonté de cinq tours<sup>1079</sup>. À Lagrasse également, au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle, le sceau municipal portait un pont à trois arches coiffé de deux tours crénelées<sup>1080</sup>. Par ailleurs le viguier de Lagrasse possédait un sceau représentant également un pont à trois arches surmonté d'une seule tour crénelée<sup>1081</sup>. Des vestiges de deux tours sont visibles sur le pont actuel et sur un plan de 1820<sup>1082</sup>.

---

<sup>1070</sup> AC Saint-Antonin, CC3, fol. 74, parcelle n° 3588 de la base de données.

<sup>1071</sup> AC Saint-Antonin, CC2, fol. 118, CC3, fol. 74 et 140, parcelles n° 2631, 3242 et 3587 de la base de données.

<sup>1072</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 264, 269v ; Bernard Jouven, *Une petite ville pendant les guerres de religion, Saint Antonin de 1559 à 1610*, s.n., 1970, p. 61.

<sup>1073</sup> Jean Mesqui, *Le pont... op. cit.*, p. 85-86.

<sup>1074</sup> Jean Mesqui, *Le pont... op. cit.*, p. 86.

<sup>1075</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 6v, 7v, 21v, 22.

<sup>1076</sup> AC Saint-Antonin, CC49 ; Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin...op cit.*, p. 130.

<sup>1077</sup> AC Saint-Antonin, BB3, fol. 606. Ce type de protection se retrouve dans de nombreuses villes, comme à Thouars, Sens ou Compiègne, où une barbacane protégeait l'accès au pont. À Montauban, le droit de fortifier le pont dépendait du roi bien que celui-ci appartienne à la communauté (Jean Mesqui, *Le pont... op. cit.*, p. 97).

<sup>1078</sup> Charles d'Hozier, *Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696*, tome 14, Languedoc, p. 362

<sup>1079</sup> Jean Mesqui, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, 1986, p. 107.

<sup>1080</sup> Alphonse Mahul, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, Paris, 1859, tome 2, p. 469.

<sup>1081</sup> AN, J478.

<sup>1082</sup> Informations communiquées par Julien Foltran.

### 2.1.2.3. L'évolution du pont sur l'Aveyron

Suite à la reddition de la ville en 1622, le roi ordonna la destruction des remparts. La ville donna 125 livres au sieur de Hautpoul, conseiller au Parlement en charge de veiller à la démolition, pour avoir le droit de conserver le pont sur l'Aveyron<sup>1083</sup>. Les réparations se poursuivirent au XVII<sup>e</sup> siècle, sur une arche en 1639<sup>1084</sup>, sur la pile du côté de la ville et le pavage en 1651<sup>1085</sup>. De même, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'intendant Lescalopier fut à l'origine de plusieurs travaux d'entretien entre 1744 et 1747<sup>1086</sup>. En 1793, les deux piles centrales nécessitaient des réparations<sup>1087</sup>.

La construction de la route reliant Cahors à Albi entraîna, vers 1819, la démolition de la porte du pont et le remblaiement des abords. À cette occasion, la sixième arche du pont, côté ville, a été enterrée. Cette dernière a été mise au jour lors de travaux réalisés en 1983<sup>1088</sup>. Il semble que cette arche ait été terrestre dès sa construction<sup>1089</sup>. En 1459 et 1538, une « rue qui passe sous le pont d'Aveyron » était mentionnée comme confront<sup>1090</sup>. En 1818, un plan de la partie méridionale de la ville montrant l'emplacement de la route à construire, présente un dessin détaillé du pont (fig. 142). Les arches sont symbolisées par des pointillés. Six arches sont représentées, la dernière, au niveau de la lettre D, est celle découverte en 1983. On voit qu'elle permet de relier la rue de la Novias à l'ouest à la rue Basse du Temple à l'est. Celle-ci devait être accessible par une rampe ou un escalier symbolisés par le mur à angle à pan coupé. La différence de dénivelé entre ces deux rues est en effet importante. La première se situe presque au niveau de la rivière, tandis que la seconde donne accès directement au premier étage des maisons qu'elle dessert côté sud.

La largeur du pont, comprise entre 2,5 et 3 m, constitua à partir du deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, une gêne pour le trafic commercial<sup>1091</sup>. En 1851, le service des Ponts et Chaussées fournit un rapport décrivant la présence de deux refuges sur avant-becs et des parapets de pierre en mauvais état et préconisant la reprise générale des maçonneries, et la mise en place d'un enrochement autour de la pile centrale afin d'éviter les affouillements<sup>1092</sup>. Un projet d'élargissement du pont, accompagné d'un plan des abords, fut élaboré en 1865<sup>1093</sup>. En effet, suite à l'ouverture de la voie ferrée en 1858, la circulation a considérablement augmenté, notamment en raison du trafic provoqué par le transport des

<sup>1083</sup> AC Saint-Antonin, CC51, Firmin Galabert, « La réforme à Saint-Antonin », *BSATG*, 1922, n° 50, p. 76.

<sup>1084</sup> AC Saint-Antonin, CC118.

<sup>1085</sup> AC Saint-Antonin, DD11.

<sup>1086</sup> AC Saint-Antonin, DD13.

<sup>1087</sup> AC Saint-Antonin, délibérations, 1792, an II.

<sup>1088</sup> Maurice Massal, « La sixième arche », *BSAVSA*, 1983, p. 71-74.

<sup>1089</sup> Voir la notice dans le tome 2 du volume 3. Serge Robert a émis l'hypothèse que l'enclos de l'abbaye était une sorte de presqu'île (information orale). Pour lui, cette arche ne serait donc pas terrestre à l'origine.

<sup>1090</sup> ADTG, A121, terrier royal de 1459, fol. 31, parcelle n° 2495 de la base de données ; ADTG, C369, terrier royal de 1538, fol. 34, parcelle n° 2582 de la base de données.

<sup>1091</sup> ADTG, 23 S 2.

<sup>1092</sup> ADTG, 23 S 3.

<sup>1093</sup> ADTG, O628.

phosphates expédiés par le train. Les travaux consistèrent à démolir les parapets, supprimer les refuges de la pile centrale et élargir le tablier à 5,80 m. Cet élargissement est en encorbellement soutenu par des rails de chemin de fer réutilisés<sup>1094</sup>. D'autre part, la ville profita de ces travaux pour supprimer le dos d'âne en abaissant l'arche centrale<sup>1095</sup> (fig. 143). Pendant la durée des travaux, la traversée de la rivière s'est opérée au gué de Gélis pour les charrettes et par bateau pour les piétons entre la place des Moines et le chemin de la fontaine de Bouteillou<sup>1096</sup>.

La partie où débouche le pont en ville, correspond également au lieu d'implantation du cimetière et de l'église paroissiale Saint-Michel. Le parcellaire est dense dans les îlots autour du pont (fig. 144). Des parcelles en lanières parallèles au pont ont pris place entre la rivière et la rue Basse du Temple. Aucun habitat ne s'est développé sur la rive opposée, même dans les périodes d'extension urbaine, les faubourgs se sont concentrés au nord et à l'ouest sur la rive opposée de la Bonnette. La topographie ne permet pas un développement important au sud du pont. En effet les falaises du roc d'Anglars se développent à quelques mètres de la berge.

#### 2.1.2.4. Un premier pont rue Frézal ?

Le Service de l'Inventaire a soulevé la question de l'emplacement primitif du pont sur l'Aveyron. La rue de la Pélisserie se prolonge vers le sud par les places de la Halle et du Buoc, puis par la rue Saint-Angel et enfin par la rue Frézal (fig. 144). Cet axe nord-sud relie ainsi les deux extrémités de la ville. À l'inverse, la rue qui se trouve au débouché du pont sur l'Aveyron était rapidement interrompue, avant son prolongement jusqu'à la place de Payrols au XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'îlot où se trouve l'actuelle église paroissiale. C'est à partir de ces observations que Diane Joy et Alexia Aleyrangues estiment que « l'absence de continuité directe de cet axe avec le pont sur l'Aveyron pourrait indiquer le déplacement de ce dernier au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle »<sup>1097</sup>. Que faut-il penser de cette hypothèse ? Les vestiges présents au bout de la rue Frézal ne suffisent pas à affirmer l'existence d'un pont primitif (fig. 145). Des traces d'arrachement sont visibles au niveau de la terrasse de la maison ID83 sise au n° 1 rue Basse du Temple (fig. 146). Cette structure maçonnée, large de 6 m, se situe à l'ouest de la rue Frézal. Cette rue débouche en effet sur la rivière, en passant sous une maison (fig. 147). L'extension de cette dernière au-dessus de la rue a été ajoutée tardivement. Un massif maçonné prend place à l'est de cette rue. Il constitue une avancée sur la rive et rompt l'alignement des maisons (fig. 148). D'autre part, à l'angle de la rue Frézal et de la rue Basse du Temple, un corbeau supporte un claveau constituant le départ d'un arc (fig. 149). Peut-

---

<sup>1094</sup> ADTG, 23 S 4. Georges Julien, « Les rails Barlow », *BSAVSA*, 1980, p. 54-56. Un dernier élargissement du pont en 1979, pour atteindre la largeur de 7,82 m, a effacé les témoins de cette campagne.

<sup>1095</sup> AC Saint-Antonin, délibérations, 1862-1881, p. 250-251 ; AC Saint-Antonin, D13 ; ADTG, 23 S 4.

<sup>1096</sup> Georges Julien, « Les rails Barlow », *BSAVSA*, 1980, p. 56.

<sup>1097</sup> Alexia Aleyrangues et Diane Joy, *Saint-Antonin-Noble-Val, Ville et hameaux*, Castanet-Tolosan, 2010, p. 85.

être symbolisait-il une sortie vers la rivière. La mention d'une « rue du pond vieux » dans le compoix de 1670<sup>1098</sup>, correspondant à l'actuelle rue Frézal<sup>1099</sup>, semble confirmer l'hypothèse d'un ancien pont, situé quelques mètres en amont du pont actuel. Je n'ai pas repéré d'autre mention d'un pont vieux ou de pont neuf, ni dans les sources fiscales, ni dans les comptes consulaires.

Pour autant, l'étroitesse de l'extrémité méridionale de la rue Frézal ne coïncide pas avec la présence d'une des principales entrées de la ville. D'autre part, les vestiges observés pourraient également appartenir à une avancée bâtie sur la rivière ayant une fonction de quai<sup>1100</sup>.

L'ensemble de ces observations ne permet donc pas d'être catégorique quant à la présence d'un pont à cet endroit avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Les vestiges sont en effet insuffisants pour garantir que la rue Frézal débouchait sur un pont traversant l'Aveyron. Le fait que la « rue du pond vieux » n'ait été mentionnée qu'une seule fois dans les sources écrites ne permet pas non plus de trancher.

#### 2.1.2.5. La traversée de la Bonnette

Deux ponts permettaient de traverser la Bonnette à proximité de la ville. Le premier, appelé pont des Estafets, est situé légèrement au nord de la ville (fig. 150). Il est mentionné au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1101</sup>. Il fut reconstruit en pierre au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1102</sup> (fig. 151). Michèle Éclache le juge « tardif et inutilisé » et estime qu'il « ne participe pas au système urbain »<sup>1103</sup>. Il est vrai qu'il est davantage indépendant de la ville que le second qui se trouve à la Condamine, contre les remparts à l'ouest (fig. 150). Il permettait, par l'intermédiaire d'une porte fortifiée, de relier la ville à l'espace *extra-muros*, dédié à partir de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à la tenue de foires annuelles<sup>1104</sup>. À l'intérieur de la ville, cette porte était reliée à la rue de la Condamine et à la rue Droite. Grâce aux comptes consulaires, on sait qu'au XIV<sup>e</sup> siècle le pont sur la Bonnette était en bois<sup>1105</sup>. Il a été reconstruit au moment de l'aménagement du boulevard de la Condamine dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Contrairement aux ponts qui passaient au-dessus des fossés et au pont sur l'Aveyron, il n'était pas équipé d'un système de pont-levis.

---

<sup>1098</sup> AC Saint-Antonin, CC8, fol. 165v, parcelle n° 5921 de la base de données.

<sup>1099</sup> La parcelle confronte en effet la rue du pont vieux à l'est et la rue de Fontanilles au sud (fig. 144) : « François Vabré chappelier et marie de paby sa belle mere tiennent maison a laditte gache de boucario, rue du pond vieux confronte du levant laditte rue midy rue de fontanilhes couchant bouigue de Jean prunet, septantrion maison de Jean bouillet contient cinq canes reduit a deux canes allivré deux sols six deniers » *Ibid.*

<sup>1100</sup> Cf. supra, chapitre « 1.1.3. Une circulation terrestre et fluviale modérée » de la partie 1.

<sup>1101</sup> AC Saint-Antonin, CC44, comptes consulaires de l'année 1362-1363, fol. 16.

<sup>1102</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 178.

<sup>1103</sup> *Ibid.*

<sup>1104</sup> AC Saint-Antonin, GG34. Cf. infra, chapitre « 2.1.4.2. La multiplication des foires annuelles ».

<sup>1105</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 19.

Les ponts sur la Bonnette et sur l'Aveyron, en partie responsables du succès économique de la ville, n'ont pas pour autant eu un impact réel sur l'implantation du réseau viaire

### 2.1.3. Un réseau viaire étriqué

#### 2.1.3.1. Des rues étroites mais peu encombrées

Le réseau viaire de Saint-Antonin-Noble-Val est enchevêtré (fig. 152). Les rues ne sont pas parallèles à un des cours d'eau, ce qui montre que ces derniers n'ont pas conditionné l'implantation des voies de circulation. Ce phénomène s'observe pourtant dans d'autres localités du Midi de la France. C'est le cas par exemple à Lagrasse (Aude) où plusieurs rues suivent la même orientation que la rivière<sup>1106</sup>, ainsi qu'à Limoux où les rues du noyau primitif antérieur à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, aussi bien que celles du quartier neuf du XIII<sup>e</sup> siècle, sont parallèles au cours d'eau<sup>1107</sup>. D'autre part, aucune orientation commune ne ressort du dédale de rues saint-antoninois. La rue Droite possède un tronçon rectiligne, orienté nord-ouest / sud-est, entre les rues de la Pélisserie et du Moulin du Bessarel (fig. 153). La rue du Pont des Vierges est perpendiculaire à ce tronçon sur lequel elle débouche depuis le sud. À l'image d'un « *cardo* » et d'un « *decumanus* » désaxés, il s'agit de deux axes majeurs qui ont généré plusieurs rues et ruelles perpendiculaires.

La circulation *intra-muros* est rendue difficile par plusieurs facteurs : la sinuosité des rues, à laquelle s'ajoute l'étroitesse et le dénivelé (fig. 152, 156 et 157). La rue de la Pélisserie, qui relie la place du marché à la porte du Pré, constitue l'exception. Elle est rectiligne, sans empiètement et mesure en moyenne 5,5 m de large (fig. 154). Or, les autres rues de Saint-Antonin-Noble-Val ont une largeur comprise entre 1,8 m et 4,5 m<sup>1108</sup>, la majorité des rues se situant dans une fourchette de 2 à 3,5 m de large<sup>1109</sup>. Selon la typologie établie par Jean-Pierre Leguay, la ville de Saint-Antonin-Noble-Val n'est donc équipée que d'une seule grande artère, la rue de la Pélisserie<sup>1110</sup>, un grand nombre de rues et seulement quelques ruelles<sup>1111</sup>. Il précise qu'une « petite bourgade se contente aisément de voies de 4 à 5 m de large pour l'écoulement de son trafic diffus alors que, dans une grande agglomération marchande, 10 à 12 m suffiront à peine ». Le cas de Saint-Antonin-Noble-Val illustre la

---

<sup>1106</sup> Julien Foltran, *Morphogenèse du bourg de Lagrasse du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, mémoire de Master 2, sous la direction de Nelly Pousthomis et Jean-Loup Abbé, université de Toulouse 2 Le Mirail, 2011, p. 27.

<sup>1107</sup> Jean-Loup Abbé, « Planification et aménagement de l'espace urbain de la moyenne vallée de l'Aude au Moyen Âge. Espérasa, Couiza, Quillan, Limoux », *Village et ville au Moyen Âge... op. cit.*, vol. 1, p. 149-182, vol. 2, p. 115-133.

<sup>1108</sup> Ces données ont été obtenues en réalisant la moyenne de mesures prises sur le cadastre actuel à intervalles réguliers. Plusieurs mesures ont été réalisées sur le terrain afin de vérifier la justesse de celles prises sur le cadastre.

<sup>1109</sup> C'est le cas de 35 rues sur un total de 43.

<sup>1110</sup> Le cas particulier de la rue de la Pélisserie sera exploité plus loin.

<sup>1111</sup> Jean-Pierre Leguay, *La rue au Moyen Âge*, Rennes, 1984, p. 11-15.

faiblesse de cette typologie. Ville marchande d'importance au Moyen Âge, elle ne disposerait que d'une seule rue digne de son rang. Cette situation ne constitue pas pour autant la preuve d'une organisation non concertée de l'habitat, le seul état du réseau viaire n'étant pas un argument suffisant. Le relief devait également constituer un frein à la circulation, notamment dans la partie sud-est de la ville, où certaines rues rectilignes sont perpendiculaires à plusieurs courbes de niveau (fig. 152). Les empiètements sur la rue encombraient enfin ces espaces publics.

Les maisons s'alignaient presque systématiquement sur la rue. En 1397, sur les 162 parcelles qui confrontent une rue, 13 sont non bâties, 25 sont mixtes et 124 sont bâties, soit respectivement 8 %, 15,5 % et 76,5 %. En 1670, sur les 804 parcelles qui confrontent une rue, 82 sont non bâties, 189 sont mixtes et 533 sont bâties, soit respectivement 10 %, 23,5 % et 66,5 %. Dans les cas des parcelles mixtes on peut envisager que la maison s'alignait sur la rue, l'espace non bâti étant rejeté en cœur d'îlot.

Quelques maisons disposent d'escaliers droits entièrement sur rue<sup>1112</sup> (fig. 155 et 158). Le plus souvent, ils sont alignés contre les maisons dans des rues secondaires ou rejetés dans des renforcements et ne constituent pas une gêne directe pour la circulation. La question de l'empiètement du domaine privé sur l'espace public était également au cœur des préoccupations au Moyen Âge<sup>1113</sup>. À Abbeville, les coutumes de la ville réglementent la largeur et la hauteur des encorbellements<sup>1114</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val, un acte de 1461 relate l'interdiction de construire une maison place du Buoc, après qu'il fut décidé que ce terrain faisait partie de l'espace public et qu'une maison à cet endroit gênerait la circulation<sup>1115</sup>. La plupart des encorbellements ont été supprimés au cours des périodes moderne et contemporaine<sup>1116</sup>. Pour autant, aucun ordre de rectification des façades n'a été repéré dans les archives. Les encorbellements conservés ne sont que faiblement débordants (fig. 157), comme pour la maison ID37 ou la maison ID27 dont une carte postale ancienne montre deux étages en encorbellement peu débordants. Les pontets sont des espaces couverts qui enjambent les rues en augmentant ainsi l'espace privé (fig. 159). Leur fréquence à Saint-

---

<sup>1112</sup> On en observe sur les places de la Jogaria et des Oules, ainsi que dans les rues Fontanille, du Four Neuf, des Remparts, de la Bride et de la Treille.

<sup>1113</sup> Armelle Querrien, « L'espace de la maison : le jeu des intérêts publics et privés (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », in *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Caen, 2006, p. 316-322.

<sup>1114</sup> Elles précisent que « nul ne peut faire saillie en ladite Ville de plus de deux pieds et demi ; et convient qu'elle soit si haute qu'un homme de chenal puisse aller dessous », (*Ibid.*, p. 319).

<sup>1115</sup> AC Saint-Antonin, DD7. Cet acte est décrit par le notaire Jean Philippy (AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 165v) : « acte par lequel il paroît qu'il y avoit procès entre pierre de Campis marchand et Jean Cural aussy marchand habitans de st antonin a raison d'un espace de terrain scitué a la place du Buoc et dans lequel ledit Cural vouloit battir une maison a quoy s'opposoit ledit Campis du fait que ce terrain faisoit partie de la place. Les consuls de la ville et plusieurs habitans ayant veriffié ledit terrain il fut trouvé qu'il faisoit partie de la place et que ledit Cural ne pouvoit point battir parce que cella empecheroit les gens de s'assembler et de se promener ».

<sup>1116</sup> C'est le cas des maisons ID 20, 23, 27, 28, 44, 46, 48 et 52, dont la présence de corbeaux ou de modillons sculptés au premier ou au deuxième étage atteste une mise en œuvre en pan-de-bois en encorbellement au-dessus de la rue.

Antonin-Noble-Val semble indiquer qu'aucune réglementation ne concernait cette pratique<sup>1117</sup> (fig. 155).

La grande majorité des maisons saint-antoninoises *intra-muros* sont de forme rectangulaire dont les petits côtés s'alignent sur les rues. Il n'est donc pas possible de repérer les rues les plus dynamiques par l'accumulation de parcelles dont le petit côté s'aligne sur la rue. Il est par contre parfois envisageable de déterminer une hiérarchie entre les rues. Ainsi, lorsqu'une maison dispose de plusieurs façades sur rues, dans le cas des parcelles d'angle ou traversantes, leur traitement varie. On voit par exemple, que la rue Guillem Peyre a paru plus importante aux commanditaires des maisons ID 51 et 53, que la rue Boneta Rescota. Les différences de traitement résident principalement dans le nombre et la qualité des ouvertures et dans l'utilisation de moyen appareil pour les façades principales et de moellons assisés pour les façades secondaires. Ainsi, la rue des Grandes Boucheries a été jugée plus importante que la rue de Somart<sup>1118</sup>, mais égale à la rue de l'Église<sup>1119</sup>. De même, la rue Droite était préférée à la rue du Moulin du Bessarel<sup>1120</sup>, mais équivalente à la rue du Four Neuf<sup>1121</sup>. La rue Basse du Temple était certainement plus fréquentée que la rue des Oules<sup>1122</sup>. La rue des Fargues a été privilégiée par rapport aux rues del Pebré<sup>1123</sup> et de la Porte des Carmes<sup>1124</sup>. Il est délicat de déterminer les raisons qui prévalent à cette distinction dans le traitement des élévations. Les façades privilégiées sont-elles disposées sur des rues plus fréquentées, ou qui concentrent des activités plus prestigieuses ?

L'appellation des rues est parfois révélatrice de l'organisation de l'espace. Le nom de la rue Droite renvoie non pas à un tracé rectiligne mais au fait qu'elle permet de relier « directement » deux lieux importants de la ville, à savoir la place du marché et le secteur de la Condamine, ouvrant sur un des axes de circulation majeurs à l'extérieur de la ville. Elle est d'ailleurs appelée dans les registres fiscaux « rue droite qui va de la place à la Condamine »<sup>1125</sup>. Certaines rues portent des noms liés à la topographie du site ou à la

---

<sup>1117</sup> Des pontets sont conservés dans les rues Bombecul, Volgues, del Cluzel, Frézal, Orbe, de la Bride, de l'Hôpital Majeur, Fontanille, Guillem Peyre, place du Buoc et dans la venelle de l'orfèvre Bromet. D'autres pontets ont été supprimés, mais sont connus par le biais des plans cadastraux des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle et de photographies du début du XX<sup>e</sup> siècle, dans les rues de Somart (voir la maison ID151), du Four Neuf (parcelle n° 469 du cadastre napoléonien), Porte des Carmes (parcelle n° 250 du cadastre napoléonien), Boneta Rescota (parcelle n° 937 du cadastre napoléonien), del Cluzel (parcelles n° 974 et 975 du cadastre napoléonien), dans les ruelles du Four Neuf (parcelle n° 422 du cadastre napoléonien) et de l'orfèvre Bromet (parcelle n° 564 du cadastre napoléonien) et place de la Halle (parcelles n° 496 et 499 du cadastre napoléonien). La place Mazerac est reliée à la rue Droite par un passage couvert sur une longueur d'un peu plus de 20 m.

<sup>1118</sup> Maison ID151.

<sup>1119</sup> Maison ID23.

<sup>1120</sup> Maison ID39.

<sup>1121</sup> Maison ID30.

<sup>1122</sup> Maison ID9.

<sup>1123</sup> Maison ID22.

<sup>1124</sup> Maison ID99.

<sup>1125</sup> ADTG, A121, terrier royal de 1459, fol. 23, 57, 63 ; ADTG, C369, terrier royal de 1538, fol. 67, 73, 177.



présence d'un édifice remarquable<sup>1126</sup> (fig. 154). Dans ces cas, le lien entre le nom et la réalité perdure. La situation est différente lorsque le nom fait référence à une activité. La rue des Fargues par exemple, n'a laissé aucune trace de forge ou de forgeron dans les registres que j'ai consultés. Le cas des rues de la Pélisserie\* et de la Sabaterie\*<sup>1127</sup> illustre également ce manque de continuité. En effet, l'étude de la répartition des métiers des contribuables en 1670 montre qu'il ne reste aucune trace d'un regroupement par métier pouvant être à l'origine du nom de ces deux rues<sup>1128</sup>. On sait pourtant que ce type d'appellation est souvent corrélé par les activités. Ainsi à Paris en 1292, 39 propriétaires sur 44 exerçaient la profession de sellier dans la rue de la Sellerie et à Marseille en 1405, sur les 64 maisons que comportait la rue Fusterie, 44 était détenues par des *fustiers*\*<sup>1129</sup>. À Castelnaudary, une rue de la Sabaterie servait au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle de lieu d'exposition pour les savetiers\* qui venaient vendre leur marchandise pendant les foires<sup>1130</sup>. Ce constat traduit une évolution forte entre le moment de l'appellation primitive de ces rues, certainement suscitée par une concentration de métiers liés au textile et à la fabrication de chaussures et le moment de la rédaction du compoix du XVII<sup>e</sup> siècle. La rue de las Affacharias, mentionnée uniquement entre 1500 et 1609<sup>1131</sup>, est quant à elle directement liée à la présence d'ateliers de tanneurs dans ce secteur. Il s'agit ici, non pas d'un nom renvoyant à un métier, mais à un atelier, soit un élément concret du paysage, ce qui explique la concordance entre l'appellation et la réalité. Toutefois, ce nom n'a pas perduré, contrairement aux rues de la Pélisserie et de la Sabaterie.

L'aspect sinueux des rues ne doit pas faire oublier qu'elles avaient pour fonction principale de relier des points stratégiques. Les rues convergent en effet, soit vers les portes fortifiées donnant accès à l'extérieur, soit vers des places, notamment celle du marché, l'une des seules à disposer d'une fonction bien déterminée.

### 2.1.3.2. Des carrefours en guise de places

Actuellement la ville compte de nombreuses places spacieuses (fig. 160), mais cela résulte de percements effectués entre le XVIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Trois places ont été créées. C'est le cas de la place des Capucins, dans la partie septentrionale de la ville, installée à

---

<sup>1126</sup> C'est le cas des rues Porte des Carmes et Porte Rodanèse, des Grandes Boucheries, de la Condamine, de l'Hôpital Majeur, des Banhs, du Bessarel, du Four Neuf, du Mazel Viel, du Pont, du Porche.

<sup>1127</sup> Les rues de la Sabaterie étaient fréquentes dans les villes. Judicaël Petrowiste en a recensé une à Millau, Castres et Castelnaudary et deux à Montauban (Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges...* *op. cit.*, p. 657).

<sup>1128</sup> En 1670 la rue de la Sabaterie est habitée par deux bourgeois, sept marchands, deux apothicaires ainsi qu'un *semalier*. La rue de la Pélisserie, quant à elle, regroupe un apothicaire, un avocat, un bachelier es droits, un brodeur, un chirurgien, deux cordonniers, un *corratier*\*, un geolier, un hôte, quatre marchands, un menuisier, un notaire, un noble, un praticien et deux peigneurs de laine.

<sup>1129</sup> Yves Esquieu, *La ville au Moyen Âge l'exemple français*, Joué-lès-Tours, Indre et Loire, 2001, p. 106.

<sup>1130</sup> AC Castelnaudary, AA1, fol. 47, cité par Judicaël Petrowiste (*Naissance et essor d'un espace d'échanges...* *op. cit.*, p. 657).

<sup>1131</sup> AC Saint-Antonin, CC2 ; ADTG, C370.

l'emplacement de la cour du couvent en 1792. La place de la Mairie correspond à la cour d'entrée du couvent des Génovéfains, rendue publique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la place Raimon Jordan a été aménagée après la destruction de cinq parcelles bâties de petites dimensions. Cinq autres places ont été agrandies. La place du Bessarel correspond aujourd'hui à une grande percée située dans la partie ouest de la ville qui résulte de la destruction de plusieurs îlots bâtis suite à l'inondation de 1930. De même, la place Mazerac correspond à l'abandon de plusieurs maisons dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle (fig. 161 et 162). La place de la Halle où se tenait le marché dès le XII<sup>e</sup> siècle, était plus un simple carrefour triangulaire qu'une véritable place jusqu'en 1841 où elle a été élargie au moment de la construction de la halle. À l'est, la destruction de la tour du Buoc et de plusieurs maisons au XIX<sup>e</sup> siècle a permis l'aménagement des places du Buoc et du Mazel Vieilh.

Les quelques places que comptait la ville avant les grands remaniements de l'époque moderne étaient le plus souvent très étroites. L'appellation « place » semble d'ailleurs abusive pour certaines d'entre elles d'après nos critères actuels<sup>1132</sup>. La partie orientale de la ville, au sud de la rue de la Pélisserie, est constituée d'une succession de plusieurs places étroites. Une « *plathea commune* » est mentionnée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1133</sup>. Il s'agit de l'actuelle place de la Halle<sup>1134</sup>. Ses appellations sont aussi en lien avec sa fonction de marché. Elle est si étroite qu'elle est appelée *carrerria de placia* en 1270<sup>1135</sup>. Plusieurs rues convergent vers cet espace<sup>1136</sup>, sur lequel donne la façade principale de la maison du viguier du vicomte acquise par les consuls en 1313<sup>1137</sup>, fournissant ainsi à cette place exigüe une fonction non seulement marchande mais aussi politique. La place du Buoc, de forme allongée, est voisine de la place du Mazel Vieilh. La première est mentionnée en 1316<sup>1138</sup> et était occupée par une tour<sup>1139</sup>. La seconde existe depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au moins<sup>1140</sup>. La boucherie y était installée<sup>1141</sup>. La rue des Couverts longe les maisons de l'îlot B3 qui sont équipées de couverts<sup>1142</sup>. Ces derniers sont dégagés au rez-de-chaussée par de larges piliers qui soutiennent l'élévation en briques ou pan-de-bois. Il faut noter l'étroitesse des îlots appartenant au moulon B, situés au sud de la place du marché. Une partie des maisons de ces

---

<sup>1132</sup> Notamment pour la place des Oules qui correspond au retrait de deux maisons par rapport à la rue de l'Escolo Vieilho, libérant un espace d'à peine 40 m<sup>2</sup>.

<sup>1133</sup> ADTG, G965 « *la plassa de la vila de S Antoni* » (1276) ; ADTG G969, « *supra plateam comunem* » (1380-1387) ; ADTG, A120, fol. 18.

<sup>1134</sup> Une halle y a en effet été construite en 1841 (Georges Julien, « L'urbanisme à Saint-Antonin de 1601 à nos jours », *BSAVSA*, 1982, p. 44).

<sup>1135</sup> AC Saint-Antonin, DD3, n° 2.

<sup>1136</sup> Il s'agit des rues Droite, de la Pélisserie au nord, de la rue Guillem Peyre à l'ouest, de la rue Saint-Angel et des Fargues au sud et de la rue de la porte Rodanèse à l'est.

<sup>1137</sup> Maison ID4.

<sup>1138</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin*, Saint-Antonin-Noble-Val, 2011, p. 133.

<sup>1139</sup> Cf. infra, chapitre « 2.2.1.2. Les fortifications des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles » de la partie 2.

<sup>1140</sup> Elle est mentionnée dans le terrier royal de 1397, ADTG, A120, fol. 7, 39, 45.

<sup>1141</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.4.3. L'éclatement des structures destinées à la vente de viande » de la partie 2.

<sup>1142</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.4.1. Un marché hebdomadaire encombré » de la partie 2.

flots a été détruite dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1143</sup>. Cet espace était-il bâti dès l'origine, ou s'agissait-il d'une grande place dédiée au marché, sur laquelle auraient été installées des maisons antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle ? La mise en place d'un nouvel espace dédié au commerce *extra-muros*, le Pré Commun au nord, à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle, a-t-elle suscité la construction d'habitations sur un lieu à l'origine consacré au marché et partiellement déserté ? À titre de comparaison, une série de six ou sept boutiques ont été construites en 1220 à Aurillac sur une grande place vide, à l'initiative du camérier de l'abbaye<sup>1144</sup>. Ces constructions en série sont le témoignage d'un urbanisme seigneurial.

La fonction des places *intra-muros* n'est pas toujours aisée à déterminer. La place Saint-Michel avait manifestement une vocation religieuse. Mentionnée à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1145</sup>, elle correspondait au parvis de l'église du même nom. La destruction de celle-ci au XVI<sup>e</sup> siècle a libéré un espace plus étendu qui a gardé le même nom. La rue du pont d'Aveyron est séparée de ce dernier par un carrefour<sup>1146</sup> où se déroulaient les criées au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1147</sup>. La localisation de la place du Bessarel au centre du quartier artisanal tend à montrer qu'elle avait un rôle fonctionnel. Les fonctions économique et politique de la place de la Halle ont été évoquées. Le marché se tenait donc à côté de l'édifice représentant l'autorité des vicomtes dans la ville, puis celle des consuls, à l'inverse de ce qui se passe à Cahors, Rodez ou encore Figeac, où la place du marché était accolée à un édifice religieux de grande importance<sup>1148</sup>.

En définitive, les places de Saint-Antonin-Noble-Val sont davantage des carrefours à la fonction le plus souvent floue, que de véritables places délimitées et fonctionnelles. Le tissu urbain est donc très dense *intra-muros*. Comment s'organisait l'accès aux parcelles à partir de ce réseau viaire étriqué ?

### 2.1.3.3. La question des accès aux parcelles à travers le cas du moulon A

Le moulon A se situe dans la partie orientale de la ville (fig. 163). D'une largeur d'environ 40 m, il était bordé par le rempart à l'est. L'accès aux parcelles de ce moulon ne pouvait donc se faire que par la rue des Fargues à l'ouest, la rue de la Porte Rodanèse au nord et la rue de la Porte des Carmes au sud. Actuellement, seules deux rues le traversent d'est en ouest, la rue de Roquescalière (F) et la rue du Vallon (C). Cette dernière a été prolongée vers l'est en 1844. Le plan cadastral napoléonien montre deux ruelles supplémentaires (fig. 164 et

---

<sup>1143</sup> Georges Julien, « L'urbanisme à Saint-Antonin de 1601 à nos jours », *BSAVSA*, 1982, p. 43-44. La municipalité de Saint-Antonin s'est chargée d'acquérir puis de détruire cinq maisons entre 1830 et 1840, en vue d'agrandir la place et de construire une halle couverte, inaugurée en 1841 et toujours utilisée aujourd'hui.

<sup>1144</sup> Roger Grand, « Notes et observations sur des règlements d'urbanisme et de voirie dans les villes à consulat au XIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Monumental*, t. 105, 1947, p. 9.

<sup>1145</sup> « *lou plo de St Michel* », 1396, AC Saint-Antonin, inventaire des titres de l'hôpital, GG40, fol. 251v.

<sup>1146</sup> Cet espace est qualifié de place en 1670 (AC Saint-Antonin, CC7, fol. 418, 419).

<sup>1147</sup> On lit en 1430 : « *Deinde ibidem in quadrivio Pontis Avarionis predicta proclamavit* », ADTG, E5493, f°35.

<sup>1148</sup> Jacques Heers, *La ville au Moyen Âge en Occident : paysages, pouvoirs et conflits*, Paris, 2010, p. 164.

165) : une ruelle de service (B) et la ruelle de la Sabaterie (D). On y voit également que la rue de Roquescalière est en forme de L. Le plan parcellaire de 1782 ne fait pas apparaître la rue du Vallon, que l'on repère malgré tout au sein de la parcelle de *patus*\* n° 129 (fig. 166 et 167). Ainsi, en partant d'une simple analyse régressive, on note que les rues et ruelles internes au moulon A ont évoluées.

L'étude des registres fiscaux révèle la présence d'autres rues et ruelles. Elles donnaient accès aux parcelles ne disposant pas d'une façade sur les rues qui bordent le moulon. Elles permettaient également d'accéder au rempart, comme le nom de deux d'entre elles l'indique<sup>1149</sup>. Le graphe du *compoix* de 1670<sup>1150</sup> (fig. 168), qui est une visualisation des relations de voisinages exprimées dans le registre dénué de plan, permet de voir que les deux ruelles (B et D) existaient à ce moment-là, de même que la rue de Roquescalière (F), toujours en forme de L. Ces trois voies sont également représentées sur le plan de 1782. Une nouvelle rue de forme particulière apparaît dans le *compoix* de 1670, la rue du Mur. Il existe quatre chemins de longueur 2 entre les invariants perpendiculaires « rue des Fargues » et « rue du Mur »<sup>1151</sup>. Ce fait peut relever de deux situations distinctes. Dans les deux cas, deux parcelles sont placées à l'angle de ces deux rues, l'une au nord, l'autre au sud. Les deux autres parcelles peuvent correspondre à des parcelles en forme de L ce qui expliquerait qu'elles confrontent les deux rues. Ce type de disposition est relativement rare à Saint-Antonin-Noble-Val. Une autre situation est envisageable, une des deux rues peut avoir une forme non rectiligne. L'exploitation de la base de données, plus précisément l'étude de l'orientation des confronts, a permis de déduire que la rue du Mur avait un tracé en forme de baïonnette<sup>1152</sup>. Le parcellaire actuel, de même que celui représenté sur les plans de 1782 et 1814 ne comporte pas de trace de cette rue. Dans le graphe du *compoix* de 1670, le positionnement des confronts invariants connus par les plans donne une cohérence géographique au graphe, puisque les sommets reliés à ces invariants se déplacent avec eux. Ainsi, on apprend que la rue du Mur est située entre la ruelle de la Sabaterie (D) et la rue de Roquescalière (F), seul emplacement possible pour obtenir un graphe connexe.

Les registres fiscaux plus anciens, bien que moins complets et moins précis, renseignent également sur l'organisation des accès au sein de ce moulon. Pour les terriers royaux de 1609<sup>1153</sup> et 1459<sup>1154</sup>, il n'a pas été possible d'identifier les parcelles situées entre la

---

<sup>1149</sup> La rue du Mur et la rue tendant à la muraille.

<sup>1150</sup> AC Saint-Antonin, CC7-10. Sur la construction d'un graphe à partir d'un registre sans plan, voir le chapitre 3.3.3.1. de la première partie « La création d'un graphe d'adjacence des parcelles à partir de registres fiscaux : entre automatisations et perfectionnement manuel ».

<sup>1151</sup> Il s'agit des parcelles n° 2783, 2834, 5366 et 5370.

<sup>1152</sup> La parcelle n° 2783 confronte la rue du Mur au sud. La parcelle n° 2834 la confronte au nord. La parcelle n° 5366 la confronte à l'est. La parcelle n° 5370 la confronte au nord. La parcelle n° 2783 est donc un parcelle d'angle, la parcelle n° 5366 est une parcelle traversante entre la rue des Fargues et la portion centrale de la rue du Mur. Pour déterminer que la parcelle n° 2834 était l'autre parcelle d'angle, il a été nécessaire de regarder les sommets voisins.

<sup>1153</sup> ADTG, C370.

rue de Roquescalière et la rue Porte des Carmes<sup>1155</sup> (fig. 169 et 170). Les graphes de ces deux registres révèlent la présence d'une ruelle supplémentaire au nord (A) et d'une ruelle tendant à la muraille. Cette dernière correspond en réalité à l'actuelle rue du Vallon (C). Le graphe du terrier royal de 1397<sup>1156</sup> montre la présence des rues du Mur (E) et de Roquescalière (F) (fig. 171). Le manque de précision et le faible nombre de parcelles déclarées ne permettent pas d'affirmer que ces rues étaient les seules à desservir l'intérieur du moulon. De même, il n'est pas possible de connaître la forme de la rue de Roquescalière, notamment en raison de l'absence de la mention de l'orientation des confronts.

Des incohérences subsistent dans les graphes des registres de 1609, 1459 et 1397. Elles sont principalement dues au fait que plusieurs parcelles appartiennent à un même propriétaire et au manque de précision dans la description des confronts, voire peut-être à des erreurs dans les registres. Mais certaines d'entre elles sont simplement causées par le fait que les ruelles passent parfois sous les maisons. Cela explique par exemple qu'en 1609 les parcelles n° 2539 et 2538 soient voisines, alors qu'elles sont a priori placées chacune d'un côté de la rue du Mur (fig. 169).

Les graphes permettent de visualiser combien de parcelles n'étaient accessibles que par l'intermédiaire de ces ruelles. Pour cela, il faut repérer les parcelles qui les confrontent et ne sont pas voisines des rues principales. À titre d'exemple, en 1459, au minimum, la ruelle (A) desservait deux parcelles, la rue tendant à la muraille (C) donnait accès à deux maisons, la ruelle de la Sabaterie en desservait également deux et la rue du Mur permettait d'accéder à trois maisons et un jardin (fig. 170). Plusieurs parcelles non déclarées, dont on a connaissance par leur mention en confront, pouvaient également se trouver dans la même situation. On se rend ainsi compte à quel point ces voies secondaires étaient importantes dans la connectivité du réseau de communication.

L'ensemble de ces observations a été synthétisé sous la forme d'un schéma évolutif (fig. 172). Certains états sont directement issus de plans (1782, 1814 et 2003), tandis que d'autres ont été construits à partir de sources fiscales sans plans à partir de leur modélisation par les graphes (1397, 1459, 1609 et 1670). On dispose ainsi d'une image traduisant le rythme d'évolution des accès internes au moulon entre 1397 et aujourd'hui. Avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, deux rues donnaient accès au rempart. La première (C) disparaît du paysage urbain entre 1609 et 1670, la seconde (E) entre 1670 et 1782. Cela correspond au moment où les fortifications furent démantelées après le siège de 1622. Elles perdirent alors l'une de leur fonction, celle de permettre l'accès au rempart. La destruction des remparts fut certainement suivie de près, voire contemporaine, du comblement des fossés. Ainsi, la seconde fonction de

---

<sup>1154</sup> ADTG, A121.

<sup>1155</sup> Ce n'est pas pour autant que cet espace n'était pas bâti, comme en témoignent la présence de deux maisons du XIII<sup>e</sup> siècle (ID21 et 99) ainsi que la modélisation du terrier de 1397.

<sup>1156</sup> ADTG, A120.

ces deux ruelles, à savoir desservir les parcelles inaccessibles par les rues principales, devint également inutile à partir du moment où l'accès pu se faire par l'est, sur les fossés.

Cette modélisation renseigne également sur les modes de déclaration des espaces publics, tels que les ruelles donnant accès à un petit nombre de parcelles. À la différence des rues, elles sont parfois intégrées à l'espace privé au moment de la rédaction des registres fiscaux. Le cas de la ruelle (A) au nord est éclairant. Elle est mentionnée en tant que ruelle en 1459 et 1609, puis disparaît de la trame urbaine avant de réapparaître sur le cadastre actuel (fig. 173). Il est évident qu'elle n'a pas été supprimée puis rouverte, mais bien qu'elle était considérée à un moment donné comme faisant partie de la parcelle qu'elle desservait. La ruelle (B) absente du cadastre actuel, est d'ailleurs encore bien visible sur place (fig. 174). Considérée comme publique depuis 1459, elle a été privatisée au XIX<sup>e</sup> ou au XX<sup>e</sup> siècle.

La rue tendant à la muraille (C), est présente dans les registres de 1459 et 1609, ainsi que sur le cadastre napoléonien de 1814, avant de devenir la rue du Vallon au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle n'est par contre pas présente dans le compoix de 1670 et le plan de 1782. Il est possible qu'elle ait été privatisée pendant un temps, avant que l'on ne prenne conscience de sa réelle utilité et qu'elle soit rendue à nouveau accessible à tous les riverains.

Si les rues et les ruelles identifiées sur les graphes ne sont pas toujours discernables sur les plans anciens, elles sont par contre toujours présentes dans les constructions. Les deux ruelles de services (A) et (B) sont accessibles depuis la rue de la Porte Rodanèse (fig. 173 et 174). La rue du Mur (E), intégrée dans la maison ID102, mesurait 2,64 m de large. Elle se distingue encore en façade, mais est parfaitement visible à l'arrière de la maison, en cœur d'îlot (fig. 175). La ruelle de la Sabaterie (D) est aujourd'hui privatisée, mais n'a pas disparu pour autant du paysage urbain (fig. 177). Les ouvertures qui y donnaient accès au sud et au nord sont toujours visibles (fig. 178 et 179).

## 2.1.4. Une adaptation des infrastructures commerciales à la croissance de la ville

### 2.1.4.1. Un marché hebdomadaire encombré

Un espace dédié à la vente du blé, appelé *las pilas*, est mentionné vers 1140, dans la charte de coutumes<sup>1157</sup>. Un *mercatum* est cité dans le texte relatif au partage de la vicomté en 1155<sup>1158</sup>. Grâce aux autres indications topographiques de ce texte, il est possible de localiser ce marché à l'emplacement de l'actuelle place de la Halle (fig. 180). On sait par ailleurs que des étals en encombraient l'espace, comme le signale la vente d'une des tables en 1174 par le

---

<sup>1157</sup> AC Saint-Antonin, AA3. Il est dit que le blé vendu *a las pilas* ne doit pas être de l'espèce palmée : « *E del blat que li ome d'esta vila vendrau a las pilas, non dono palmada* », Robert Latouche, « La coutume originale de Saint-Antonin, 1140-1144 », *Bulletin Philologique et Historique*, 1920, p. 261.

<sup>1158</sup> « *inde sicut via transit recte per medium mercatum ante domum Rainaldi Donadei* », AC Saint-Antonin, AA1, n° 2, publié dans Michelle Éclache, Maurice Scellès, et Dominique Watin-Grandchamp, « Références précoces aux *Institutes* de Justinien... », *op. cit.*, p. 309-331.

vicomte Pierre<sup>1159</sup>. La table en question se trouvait entre *las pilas* et la maison de Raymond Granhollet<sup>1160</sup>. Des couverts sont présents dans quelques maisons de Saint-Antonin-Noble-Val, concentrées au niveau de la place du Buoc (fig. 181). Selon Michèle Éclache, les couverts visibles actuellement ne sont pas « antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, mais devaient reprendre un parti précédent »<sup>1161</sup>. Des couverts sont en effet mentionnés en 1312<sup>1162</sup>. D'autre part, la rue qui les longe portait aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles le nom de « rue des Couverts »<sup>1163</sup>. Leur vocation commerciale est confirmée par la proximité de la place du marché. Le rez-de-chaussée de la maison acquise par les consuls en 1313 disposait d'une fonction commerciale indépendante du reste de l'édifice<sup>1164</sup>. Quatre boutiques appartenant à des propriétaires distincts y étaient effectivement installées<sup>1165</sup>. En 1299, la place où se tenait le marché fut jugée trop exiguë<sup>1166</sup>, ce qui entraîna l'achat de deux couverts appartenant à des particuliers, dédiés à la vente de blé. La même année, un *patus* fut acquis par la communauté afin d'y placer les mesures pour le blé<sup>1167</sup>. Les comptes consulaires des années 1358-1359 font état de frais pour l'entretien des étals sous le consulat<sup>1168</sup>.

Le transport de marchandises se pratiquait à dos d'hommes, de mules, d'ânes ou de chevaux, mais aussi à l'aide de charrettes à deux ou quatre roues<sup>1169</sup>. La place du marché de Saint-Antonin-Noble-Val n'était alors accessible que par la rue de la Pélisserie. La largeur exceptionnelle de celle-ci trouve donc son explication dans la présence du marché.

Le marché de Saint-Antonin-Noble-Val fut menacé pendant un temps, lorsque Raymond VII interdit aux hommes de ses domaines de le fréquenter, en vue de favoriser celui de Caylus nouvellement créé<sup>1170</sup>. Il fut contraint par le roi de lever son interdiction, évitant ainsi à Saint-Antonin-Noble-Val de voir sa fréquentation diminuer fortement. Le risque était grand pour cette dernière, d'autant plus que le marché de Caylus avait été instauré le même jour, avant que le comte ne le modifie face à la menace d'une interdiction royale<sup>1171</sup>.

Il convient de souligner le lien entre abbayes et marchés. Les premières jouaient en effet un rôle moteur pour les seconds et ce dès les premiers temps de leur existence<sup>1172</sup>. Le

---

<sup>1159</sup> AC Saint-Antonin, AA1, publié dans Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale... op. cit.*, p. 131. Cette vente s'est faite en échange de six deniers de rente annuelle et douze deniers d'accaptes.

<sup>1160</sup> « *el plaigz fuit d'una d'aquellas . IIII. Taulas que so el mercat entre las pilas e la maio Ramun de Granoillet* », *ibid.*

<sup>1161</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 180.

<sup>1162</sup> ADTG, G966.

<sup>1163</sup> Une *rue des Cubertas* est mentionnée à partir de 1397 dans les registres fiscaux (ADTG, A120, fol. 35).

<sup>1164</sup> Maurice Scelles, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, 1989, p. 48.

<sup>1165</sup> AC Saint-Antonin, DD3, pièces n° 1 et 3.

<sup>1166</sup> « *la dicha plassa era tant pouca quels blatz e las autras mercadarias que veno en la dicha villa per vendre* », AC Saint-Antonin, DD6, n° 4.

<sup>1167</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 46v.

<sup>1168</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 22.

<sup>1169</sup> *Ibid.*, p. 330.

<sup>1170</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*, p. 326.

<sup>1171</sup> Le marché de Caylus est signalé le mardi et celui de Saint-Antonin le samedi. Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*, p. 265.

<sup>1172</sup> *Ibid.*, p. 112.

développement d'une agglomération aux portes de l'abbaye participait à la fixation des activités commerciales. Un rapport existait également entre la présence d'un pèlerinage actif et la vitalité des activités commerciales d'une localité, à l'image des monastères de Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Vincent de Castres et Sainte-Foy de Conques<sup>1173</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val, le lien y est d'ailleurs parfaitement explicite puisqu'une des foires annuelles se déroulait au moment de la fête du saint patron, début septembre<sup>1174</sup>. L'éloignement géographique du marché par rapport à l'abbaye est cependant étonnant<sup>1175</sup>. Il ne bénéficie pas de la proximité de l'église conventuelle, de laquelle il aurait pu attendre une certaine protection. À l'abri dans l'enclos ecclésial, les marchés étaient en effet protégés des vols et autres exactions provoqués par l'accumulation de biens et de monnaie.

Le rôle d'intermédiaire commercial qu'ont tenu les marchands de Saint-Antonin-Noble-Val à une échelle européenne est un des principaux facteurs de la prospérité de la ville. Les marchands étaient en effet actifs en Catalogne dès les années 1260. Il est question du remboursement d'une somme d'argent par un tanneur de Barcelone à un marchand de Saint-Antonin au cours d'une foire de Provins<sup>1176</sup>. Les marchands saint-antoninois étaient également présents à Perpignan où ils revendaient à des Catalans des draps de Flandres acquis sur les foires de Champagne<sup>1177</sup>. Dans les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, ils exportaient également des draps au-delà des Pyrénées, jusqu'à Puycerda<sup>1178</sup> et la Seu d'Urgell<sup>1179</sup>, ainsi que dans le royaume de Valence<sup>1180</sup>. À Montpellier, ils exerçaient un commerce de produits importés du Levant en 1301-1302<sup>1181</sup>. Ils étaient présents jusqu'à La Rochelle<sup>1182</sup>. La présence de draps de Flandres à Penne, Cordes et Najac, soit dans un rayon d'environ 20 km autour de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1183</sup>, indique d'autre part que les marchands de Saint-Antonin-Noble-Val ne se contentaient pas de jouer le rôle d'intermédiaires internationaux mais commerçaient également avec des interlocuteurs de leur région proche.

---

<sup>1173</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>1174</sup> « *la leida a la feira de sant Antoni de setembre* », Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale... op. cit.*, p. 313.

<sup>1175</sup> Environ 270 m séparaient l'église de la place où se tenait le marché.

<sup>1176</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges ... op. cit.*, p. 477.

<sup>1177</sup> Richard-Wilder Emery, « Flemish Cloth and Flemish Merchants in Perpignan in the Thirteenth Century », *Essays in medieval life and thought: presented in honour of Austin Patterson Evans*, New York, 1955, p. 159.

<sup>1178</sup> Christine Rendu, « Un aperçu de l'économie cerdane à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Draps, bétail et céréales sur le marché de Puigcerdà en 1280-1281 », *Ceretania*, 1991, p. 97.

<sup>1179</sup> Six marchands saint-antoninois y ont été recensés à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Carme Batlle, Imma Navarro, « Documents sobre els mercaders occitans a la Seu d'Urgell (fi del segle XIII) », *Urgellia*, 1984-1985, p. 316-317.

<sup>1180</sup> Guy Romestan, « À propos du commerce des draps dans la péninsule ibérique au Moyen Âge : les marchands languedociens dans le royaume de Valence pendant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Philologique et Historique*, 1969, p. 119-120, 122 et 127.

<sup>1181</sup> André-Émile Sayous, Jean Combes, « Les commerçants et les capitalistes de Montpellier aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Revue historique*, 1940, tome 188, p. 361-363.

<sup>1182</sup> Un marchand saint-antoninois est mentionné dans un document concernant La Rochelle au moment où elle fut sous domination anglaise, entre 1360 et 1372 (AN, JJ102, n° 187, fol. 64).

<sup>1183</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges ... op. cit.*, p. 478.



#### 2.1.4.2. La multiplication des foires annuelles

Aux côtés des marchés hebdomadaires, des foires annuelles animaient l'activité commerciale de la ville. Dans un premier temps, elles se tinrent sur le Pré Commun, au nord de la ville (fig. 180). Les consuls achetèrent cet espace aux vicomtes en 1198<sup>1184</sup>, et se réservèrent une rente sur les foires qui s'y tenaient<sup>1185</sup>. Ce lieu privilégié pour la tenue des foires fut complété, à partir de 1323, par le foirail de la Condamine, situé sur la rive droite de la Bonnette en face de la porte du même nom<sup>1186</sup> (fig. 180).

En 1330, des lettres patentes royales mentionnent la création de deux foires annuelles en plus de celle qui se tenait au moment de la fête de saint Antonin, début septembre<sup>1187</sup>. En 1341, le roi autorisa les consuls de Saint-Antonin-Noble-Val à établir une foire annuelle, commençant à la saint Martial et durant huit jours<sup>1188</sup>. Une foire du pont d'Aveyron est mentionnée en 1455<sup>1189</sup>. Cette pratique de tenir un marché sur un pont se retrouve à Saintes à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, à Angers avant son interdiction en 1255, à Châtellerauld ou encore à Orléans au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1190</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val elle n'est représentée que par une seule mention. Le nombre de foires annuelles attestées est donc de quatre.

Les consuls étaient chargés de veiller au bon déroulement de ces événements. En 1325, neuf gardes furent nommés pour surveiller la foire pendant trois jours<sup>1191</sup>. Afin de s'assurer la venue de commerçants « étrangers », un des articles des coutumes de la ville assurait sauvegarde et protection aux étrangers venus à Saint-Antonin-Noble-Val à l'occasion des foires<sup>1192</sup>. Les consuls veillaient à limiter la concurrence des foires locales. Ainsi, lorsqu'en 1247, le comte de Toulouse accorda aux habitants de Caylus le droit d'établir une foire, les consuls s'adressèrent au roi afin qu'il contraigne le comte à retirer cette faveur<sup>1193</sup>.

---

<sup>1184</sup> AC Saint-Antonin, DD16 ; publié dans Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale...op. cit.*, p. 313.

<sup>1185</sup> « *la leida a la feira de Saint Antoni de setembre o en autre termini, d'aquellas causas que en aquest prat serau vendudas* », *ibid.*

<sup>1186</sup> AC Saint-Antonin, GG34.

<sup>1187</sup> « *nundinas bis in anno tenendas in dictam villam ultra nundinas quod ibi in die festo beati anthonini tenentur* », AN, JJ66, n° 1405, fol. 613.

<sup>1188</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 115. Le notaire Jean Philippy, auteur de l'inventaire des archives municipales au XVIII<sup>e</sup> siècle, rapporte que le motif de ces lettres patentes était que « les habitants de St Antonin estoient fort propres pour le commerce ».

<sup>1189</sup> « *Pressem de las taulas de la fiera del pon Davayron, que monta entre tot, paguat lo syrven que los penhuret : III s. VIII d.* », AC Saint-Antonin, CC48, fol. 3v.

<sup>1190</sup> Yves Esquieu, *La ville au Moyen Âge l'exemple français*, Joué-lès-Tours, 2001, p. 108.

<sup>1191</sup> AC Saint-Antonin, CC43, fol. 37.

<sup>1192</sup> AC Saint-Antonin, AA3. « *item nous assurons tous les hommes et femmes qui viendraient dans la dite ville, à la fête du bienheureux Antonin au mois de septembre, huit jours avant et huit jours après la fête, que nous ne commettrons sur eux aucun méfait ni aucune violence, ni pour dette, ni pour garantie, ni pour tout autre délit, sauf dans le cas où ils auraient tué ou séquestré un citoyen de la ville et sauf si durant des quinze jours ils commettaient eux-mêmes quelque délit dans la dite ville* », traduction tirée de Colette Marion, « La charte communale de Saint-Antonin (vers 1140). Traduction et commentaire », *BSAVSA*, 1984, p. 56.

<sup>1193</sup> *HGL*, tome 8, *Preuves*, col. 1225.

L'enquête sur les commodités du Rouergue réalisée au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle renseigne sur l'activité commerciale des localités rouergates<sup>1194</sup>. On apprend ainsi que le revenu annuel le plus élevé dû aux foires et marchés était attribué à Saint-Antonin-Noble-Val, et s'élevait à 200 000 livres. À titre de comparaison, Rodez, Mur-de-Barrès et Saint-Geniez-d'Olt se classaient deuxième avec 100 000 livres, Millau et Entraygues avaient un revenu de 60 000 livres. La moyenne se situait autour de 30 000 livres. Jacques Bousquet rappelle malgré tout que ces chiffres sont des évaluations théoriques, non confirmée par les témoins interrogés<sup>1195</sup>. Ceux-ci indiquent la tenue de deux marchés par semaine et de quatre foires par an à Saint-Antonin-Noble-Val. Les marchandises, locales et importées, présentes lors de ces assemblées commerçantes étaient les draps, la laine, la soie, le safran, le poisson salé, le bétail et les prunes<sup>1196</sup>. Ils mentionnent également la venue de pelletiers d'Aurillac et de marchands allemands pour le safran<sup>1197</sup>. D'après l'enquête, le Rouergue comptait 400 foires annuelles en 1552, dont quatre à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1198</sup>. Une spécialisation des foires se dessine, la mercerie était privilégiée au Puy, la draperie à Saint-Geniez-d'Olt et Marvejols et la bonneterie à Rignac et Sauveterre<sup>1199</sup>. La spécialité de celles de Saint-Antonin-Noble-Val n'est pas indiquée.

#### 2.1.4.3. L'éclatement des structures destinées à la vente de viande

Les bouchers de Saint-Antonin-Noble-Val se rassemblaient en un lieu précis pour vendre la viande dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. En 1155, ce lieu était qualifié de *campus de macellariis* dans le texte relatif au partage de la vicomté<sup>1200</sup>. Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, il semble qu'un bâtiment collectif ait été construit pour abriter les bouchers, puisqu'au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle, dans les coutumes de la ville, il est question d'un « *macellum* »<sup>1201</sup>. Celui-ci se tenait sur l'actuelle place du Mazel Viel (fig. 180). On remarque, de même que pour la vente des grains, l'existence d'espaces dévolus à une activité précise, traduction d'une volonté de spécialisation des espaces commerciaux.

Le roi fut à l'origine de la construction d'un second « *macellum* » entre 1308 et 1310<sup>1202</sup>. Pierre de Ferrières, sénéchal du Rouergue, s'entendit avec les bouchers de Saint-Antonin-Noble-Val pour construire une nouvelle boucherie dotée de 20 étals, financée par le roi en échange du paiement par la ville d'un cens de 30 livres tournois<sup>1203</sup>. Une situation

---

<sup>1194</sup> Jacques Bousquet, *Enquête sur les commodités du Rouergue en 1552...* op. cit., p. 64-69.

<sup>1195</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>1196</sup> *Ibid.*, p. 187, pièce B, n° 98.

<sup>1197</sup> *Ibid.*

<sup>1198</sup> Jacques Bousquet juge le nombre de 400 quelque peu excessif.

<sup>1199</sup> *Ibid.*, 67.

<sup>1200</sup> AC Saint-Antonin, AA1 n° 2.

<sup>1201</sup> Alexandre Teulet, *et al.*, *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, France, 1863, t. 1, p. 55-60. Il s'agit de la seconde partie de la charte reproduite.

<sup>1202</sup> AC Saint-Antonin, FF2.

<sup>1203</sup> Yves Dossat, *et al.*, *Le Languedoc...* op. cit., n° 23.

similaire se retrouve à Najac, où un espace de ce type existait déjà, ce qui traduit une volonté de la part du roi d'adapter les infrastructures aux besoins croissants des bourgs dynamiques du point de vue commercial<sup>1204</sup>. Les équipements existants étaient devenus insuffisants face à l'augmentation de la population. Le premier site dédié à la boucherie fut dès lors appelé « *mazel vielh* », mais ne perdit pas pour autant complètement sa fonction. En effet, il semble qu'il fut dévolu, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, à la vente de viandes de qualité inférieure. Le nouveau mazel était installé dans le quartier artisanal du Bessarel (fig. 180). Il était ainsi éloigné du centre marchand, dans la partie orientale de la ville. Il fut installé dans une maison appartenant au roi. La proximité des ateliers de tannerie avec ce nouvel emplacement est à noter. Les locaux des boucheries appartenaient à la communauté qui fixait elle-même le prix de la viande<sup>1205</sup>.

La charte de coutumes remaniée au début du XIII<sup>e</sup> siècle contient un article qui régleme la vente de viande. Ce dernier précise que les bouchers devaient vendre une marchandise saine et ne pas tromper l'acheteur sur le type de viande<sup>1206</sup>. En 1260, il fut à nouveau défendu aux bouchers de vendre de la viande de mauvaise qualité<sup>1207</sup>. Une ordonnance établie par les consuls en 1323<sup>1208</sup>, fixait des règles sur la nature des marchandises vendues<sup>1209</sup> et le contrôle dont elles faisaient l'objet, ainsi que les lieux où la vente était autorisée<sup>1210</sup>. Les viandes d'animaux accidentés, malades ou morts ne pouvaient être vendus à l'intérieur de la ville. Contrairement à plusieurs localités du Quercy<sup>1211</sup>, la viande pouvait être vendue ailleurs que dans les boucheries. Au XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs boutiques, détenues par des bouchers, étaient installées à proximité de la Grande Boucherie, dans le moulon G<sup>1212</sup>. En 1312, les consuls firent appel d'une décision du sénéchal de Rouergue qui contraignait les bouchers de ne vendre de la chair fraîche ou salée que dans un

---

<sup>1204</sup> Cette prospérité est perceptible dans le fait que les *mazeli*ers acceptèrent de payer solidairement un cens de 30 livres pour l'occupation de ce lieu.

<sup>1205</sup> Le droit de boucherie a rapporté à la communauté 14 écus en 1433 et 12 livres en 1455.

<sup>1206</sup> « Au marché aux viandes, on vendra non pas des viandes douteuses mais des viandes mangeables, on ne vendra pas de viandes mortifères, de bêtes malades ou lépreuses en lieu de viandes saines pas plus que celle d'une bête qui ne voulait pas manger ; personne ne vendra de la viande de bélier ou de brebis en lieu de viande de mouton, ou de viande de truie en lieu de viande de porc. Si quelqu'un ose aller contre, il remboursera le double au client et paiera au seigneur dix sous de frais de justice. Particulièrement, les viandes mortifères, de bêtes malades, de fœtus seront interdites dans l'enceinte de la ville », Colette Marion, « La charte communale de Saint-Antonin (vers 1140). Traduction et commentaire », *BSAVSA*, 1984, p. 58-59.

<sup>1207</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 19v.

<sup>1208</sup> AC Saint-Antonin, HH1. Jean Donat en donne une traduction partielle dans son *Histoire de Saint-Antonin... op. cit.*, p. 201.

<sup>1209</sup> Dans la boucherie neuve ne peuvent être vendues que des viandes saines et loyales, fraîches ou salées, cuites ou crues. Les viandes concernées sont celles de bœuf, de mouton et bélier, de porc et truie, ainsi que des agneaux, chevreaux et de la venaison. Les viandes d'animaux accidentés, malades ou morts ne peuvent être vendus à l'intérieur de la ville.

<sup>1210</sup> Il est dit que « toute personne qui voudra vendre viande de chevreaux et d'agneaux ainsi que des viandes bonnes et saines, salées, de porcs et de truies n'ayant jamais produit, de bonne venaison, pourra le faire en sa maison ou en sa boutique, en tout lieu de la ville » Jean Donat, *op. cit.*, p. 201.

<sup>1211</sup> Robert Latouche, *La vie en Bas Quercy...*, *op. cit.*, p. 238.

<sup>1212</sup> AC Saint-Antonin, compoix de 1670, CC8, fol. 28, 29 et 113, parcelles n° 5122, 5132 et 5601 de la base de données.

endroit désigné par lui, ce qui, selon les consuls était contraire à la charte de coutumes qui autorisait tous les habitants à vendre et acheter de la viande n'importe où dans la ville<sup>1213</sup>. L'année suivante, le roi donna raison aux consuls, qui conservèrent ainsi le droit de laisser vendre de la viande dans la ville, à condition de payer au roi les droits accoutumés<sup>1214</sup>. Le roi aliéna ses droits sur la boucherie au chevalier Baudouin de Mauritanie, droits que les consuls rachetèrent en 1318<sup>1215</sup>.

La présence de 20 étals dans la nouvelle boucherie, occupée par une quinzaine de bouchers, place Saint-Antonin-Noble-Val au rang des agglomérations de moyenne importance du point de vue des échanges alimentaires du quotidien. À titre de comparaison, 176 bancs de mazel existaient à Toulouse, 70 à Carcassonne, 29 à Rodez et environ 25 à Moissac dans les années 1320-1330<sup>1216</sup>. En ce qui concerne les villes de taille plus modeste, Lagrasse disposait de 18 étals, Mirepoix 14, Lautrec 13, Lacaune 12 et Capdenac 7<sup>1217</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val le ratio était d'un boucher pour environ 80 feux, ce qui est comparable avec des villes comme Carcassonne, Toulouse et Rodez au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1218</sup>. Le nombre de bouchers peut clairement être considéré comme un critère d'urbanité, d'autant plus que dans le cas où les villes ont un ratio important, il est probable que les marchés servaient également à approvisionner les hameaux et petites localités voisines<sup>1219</sup>.

Les bouchers constituaient une corporation puissante. Le terrier de 1459 en mentionne 11<sup>1220</sup>, le compoix de 1670 en recense 8<sup>1221</sup>. S'il est possible aux bouchers de se regrouper en petites sociétés comme ce fut le cas en 1453, où quatre habitants, dont deux bouchers, s'organisèrent en société pour exploiter deux tables des boucheries<sup>1222</sup>, il leur était par contre défendu de se regrouper avec les bouchers du Mazel Viel<sup>1223</sup>. Le métier de boucher n'était accessible qu'à ceux qui avaient prêté serment aux consuls et avaient suivi une formation<sup>1224</sup>.

---

<sup>1213</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 61.

<sup>1214</sup> *Ibid.*, fol. 70v.

<sup>1215</sup> Philippe le Bel obtint la terre de Mauritanie de la part du chevalier Baudouin de Mauritanie auquel il céda en 1312, en paiement d'une partie de cette terre, les rentes sur les fours et les boucheries de Saint-Antonin et la rente due pour les ventes à l'encan par les consuls de la ville. Cet acte étant contraire aux privilèges de Saint-Antonin, Baudouin de Mauritanie rétrocéda ces droits aux consuls contre la somme de 1126 livres, 13 sous, 14 deniers tournois. Yves Dossat, *et al.*, *Le Languedoc et le Rouergue dans le Trésor des chartes*, Paris, 1983, p. 564, 570, n° 83, 96.

<sup>1216</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*, p. 659-660.

<sup>1217</sup> *Ibid.*

<sup>1218</sup> *Ibid.*, p. 661.

<sup>1219</sup> Philippe Wolff, « Les bouchers de Toulouse du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 65, 1953, p. 375-393.

<sup>1220</sup> ADTG, A121, fol. 26, 29, 54.

<sup>1221</sup> AC Saint-Antonin, CC7, fol. 238, 311, 406 ; CC8, fol. 26, 28, 29, 112, 113.

<sup>1222</sup> « *Quam quidem societatem et summas dictus Anthonius Sabaterii et Bertrandus in macello dicte ville in duabus tabulis regere et gubernare debent* », ADTG, E 5461, fol. 125, cité dans Robert Latouche, *op. cit.*, p. 252.

<sup>1223</sup> « *ne soy assossier ny avoir aulcune intelligence ne portion avec les bouchers des Petites bocheries* », AC Saint-Antonin, BB2, fol. 231v.

<sup>1224</sup> ADTG, E 5483, fol. 24. Cité dans Robert Latouche, *op. cit.*, p. 253.

Les habitants étaient toutefois autorisés à débiter eux-mêmes la viande de porc à condition qu'elle soit salée<sup>1225</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val, une amende était infligée à ceux qui ne respectaient pas le monopole des bouchers<sup>1226</sup>. En dehors de la vente de la viande, les bouchers tiraient profit de la vente des peaux aux tanneurs et des suifs aux marchands de chandelles<sup>1227</sup>.

En ce qui concerne l'hygiène, les consuls opéraient une surveillance régulière, pouvant aller jusqu'à interdire le débitage de certaines bêtes<sup>1228</sup>. C'était le rôle des gardes aux boucheries. En 1358<sup>1229</sup> et 1362<sup>1230</sup>, deux gardes furent désignés au « *mazel bo* » et deux autres au « *mazel de Besarel* ». En 1376, s'ajoutèrent aux deux gardes du « *mazel bo* », deux « *gardas affar tener redes los mazels* »<sup>1231</sup>. Les bœufs et les moutons étaient abattus publiquement devant la boucherie, après avoir été exposés, afin que les acheteurs puissent en juger la qualité<sup>1232</sup>.

La modélisation sous forme de graphe de l'îlot dans lequel était installé la nouvelle boucherie renseigne sur les destinations successives du bâtiment. D'après le compoix de 1670, les boucheries appartenant au « Syndic de la communauté » confrontaient avec le temple au nord, deux rues au sud et à l'est et une maison à l'ouest<sup>1233</sup>. La position de la parcelle à l'angle de deux rues, correspondant aux actuelles rues des Grandes Boucheries et de Somart, permet de la localiser facilement dans les graphes. Il suffit de rechercher quelle parcelle appartient à un chemin de longueur 2 entre ces deux rues. Il est ensuite possible de repérer la parcelle sur les graphes des plans de 1782 et 1814 (fig. 182). On apprend alors qu'en 1782 la parcelle correspondait aux écuries royales<sup>1234</sup> et qu'en 1814, il s'agissait d'une écurie appartenant à la communauté<sup>1235</sup>. Les sources du XIX<sup>e</sup> siècle nous apprennent ensuite que ces écuries furent réutilisées comme abattoir jusqu'en 1827, date à laquelle l'abattoir fut transféré dans une écurie au bord de l'Aveyron puis dans un édifice construit en dehors de la ville en 1885<sup>1236</sup>. La parcelle actuelle a été subdivisée et dénaturée<sup>1237</sup>. Il ne reste aucune trace de son ancienne affectation.

---

<sup>1225</sup> Robert Latouche, *La vie en Bas-Quercy... op. cit.*, p. 238.

<sup>1226</sup> Ainsi, en 1470, les consuls ont interdit à Etienne Sabatier « *ne a cetero habeat scindere seu talliare carnes aliquas infra dictam villam in prejudicium macelli dicte ville et hoc sub pena sexaginta solidorum domino nostro Regi applicanda* » (E5466, fol. 3, cité par Robert Latouche, *ibid.*, p. 238).

<sup>1227</sup> Robert Latouche, *op. cit.*, p. 254-255.

<sup>1228</sup> En 1581 par exemple, suite à une épidémie de peste bovine, les bouchers ne doivent « tuer auctulne beste à corne sans estre visitée par gens que a ce doibvent estre comys et depputes, et ce a peyne de cinquante escutz » (AC, Saint-Antonin, BB2, fol. 316).

<sup>1229</sup> AC Saint-Antonin, CC44, comptes consulaires de l'année 1358-1359, *Lo pres*, fol. 2v.

<sup>1230</sup> AC Saint-Antonin, CC44, comptes consulaires de l'année 1362-1363, *Lo pres*, fol. 35.

<sup>1231</sup> AC Saint-Antonin, CC45, comptes consulaires de l'année 1376-1377, *La preza*, fol. 2.

<sup>1232</sup> Robert Latouche, *op. cit.*, p. 241.

<sup>1233</sup> AC Saint-Antonin, CC7, fol. 253, parcelle n° 3486 de la base de données.

<sup>1234</sup> AC Saint-Antonin, JJ13, parcelle n° 680.

<sup>1235</sup> ADTG, 3P1662, parcelle n° L930.

<sup>1236</sup> AC Saint-Antonin, M 197, n° 8 ; ADTG, O630.

<sup>1237</sup> Parcelle n° AC 2003 284, 7 rue du Timplé.

#### 2.1.4.4. Un nombre de fours adapté aux besoins de la ville

La fabrication du pain incombait aux habitants qui s'adressaient au fournier pour le cuire. La charte de coutumes, dressée autour de 1140, régleme le prix que les fourniers ou garçons de four devaient faire payer aux habitants pour la cuisson du pain<sup>1238</sup>.

En 1276, la communauté fit l'acquisition du four du Mazel qui appartenait à Pierre Martre qui le tenait du roi<sup>1239</sup>, et du four Saint-Michel, appelé aussi du Pont, que les frères Izambart et Aymar del Valat tenaient également du roi<sup>1240</sup>. Celui-ci s'engagea à ne pas ouvrir d'autre four à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1241</sup>. En 1293, les consuls achetèrent la troisième partie du four de la Claustre pour la somme de 50 livres<sup>1242</sup>. En 1306, ils obtinrent celui du Pré, mentionné pour la première fois en 1168<sup>1243</sup>, appelé aussi de la Pélisserie<sup>1244</sup>. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la communauté possédait les fours Saint-Michel, de la Claustre, du Mazel, de Rodanèse<sup>1245</sup>, des Estafets<sup>1246</sup> et du Pré. Quelques uns de ces fours sont positionnés sur le plan de 1782<sup>1247</sup>, ce qui permet de les localiser (fig. 180). C'est le cas du four Saint-Michel appelé aussi du Pont et du four du Mazel ou du Buoc. Les autres ne peuvent être localisés avec précision. Un autre four est présent sur le cadastre napoléonien, au niveau de la place Mazerac. Enfin, la présence d'un four dans la partie nord de la ville, à proximité de la rue Droite est connue par le nom de la rue du Four Neuf. Il existait en 1397, puisqu'un « *carrayronum que itur versus furnum* » est mentionné en confront<sup>1248</sup>. Ce four dépendait de l'hôpital Majeur<sup>1249</sup>. Absent sur le cadastre napoléonien, il devait avoir été abandonné entre 1782 et 1814. Aucun de ces fours n'est conservé. L'absence de vestige ne permet donc pas d'en mesurer la capacité et d'en estimer le rendement.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, chaque four était affermé annuellement par voie d'enchères à un particulier<sup>1250</sup>. La ville était chargée de l'entretien des fours, comme le montrent les frais

---

<sup>1238</sup> AC Saint-Antonin, AA3. « *E li ome d'esta vila aun establit entre lz et ab los sennors que li forner ni li poster non prengo re dels omes ni de las femanas d'esta vila por aitant quant ausad fo, scilicet de coiza VI d.* », Robert Latouche, « La coutume originale de Saint-Antonin, 1140-1144 », *Bulletin Philologique et Historique*, 1920, p. 262.

<sup>1239</sup> Elle paya la somme de 40 livres pour le four et la maison joignante. AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 29v.

<sup>1240</sup> Cet achat leur couta la somme de 5700 sous caorcens, sous la réserve d'une rente annuelle de 30 sols et d'une acapte de 15 sous payés au roi. AC Saint-Antonin, DD6, n° 8 ; JJ11, inventaire Philippy, fol. 29.

<sup>1241</sup> AC Saint-Antonin, DD6 n° 11.

<sup>1242</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 43.

<sup>1243</sup> AC Saint-Antonin, GG40, inventaire des titres de l'hôpital, fol. 3.

<sup>1244</sup> « *furnum d'ol prat vel de la Pélissaria* » AC Saint-Antonin, DD5 ; JJ11, inventaire Philippy, fol. 53v. Ce four est mentionné en 1176 (AC Saint-Antonin, GG30).

<sup>1245</sup> Ce four est mentionné dans un acte de 1306 qui précise qu'il a changé de lieu (AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Phimippy, fol. 54).

<sup>1246</sup> Un « *forn del Stafets* » est mentionné dans les comptes consulaires de l'année 1325-26 (AC Saint-Antonin, CC43, fol. 7v et 29).

<sup>1247</sup> AC Saint-Antonin, JJ13.

<sup>1248</sup> ADTG, A120, terrier royal, fol. 17.

<sup>1249</sup> ADTG, A120, terrier royal, fol. 9.

<sup>1250</sup> En 1305 par exemple, les fours de la Claustre, St Michel, du mazel, de Rodanese et du Pré sont affermés par les consuls de Saint-Antonin à Jean Arcambal pour trois années, contre la somme de 115 livres par an (AC

engagés pour la réfection de la sole<sup>1251</sup>, le crépissage ou encore la rénovation des toitures<sup>1252</sup>. Le prix perçu par les fourniers était réglementé<sup>1253</sup>.

Des fours privés existaient également. Le terrier royal de 1397 nous apprend l'existence d'un four dans une maison du moulon A<sup>1254</sup>. Trois fours de petites dimensions ont été observés aux rez-de-chaussée des maisons ID 79, 83 et 203, respectivement localisées dans les îlots G1, J1 et P<sup>1255</sup>. Il n'est pas possible de dater leur mise en place, on peut seulement constater qu'ils se trouvent dans des maisons construites entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle et largement remaniées durant la période Moderne. Les plans parcellaires de 1782 et 1814 en recensent également quelques uns<sup>1256</sup> (fig. 180). Ces fours privés étaient soumis à une redevance<sup>1257</sup>.

## 2.2. L'enceinte urbaine

La connaissance du système de fortification de Saint-Antonin-Noble-Val au Moyen Âge et à la période Moderne nécessite de recouper diverses informations : les sources fiscales et consulaires, le parcellaire, l'iconographie et les rares vestiges. Si l'étude du système de défense saint-antoninois fait appel de manière très traditionnelle à l'histoire et l'archéologie du bâti, la modélisation des sources fiscales par les graphes apporte ici un éclairage nouveau.

### **2.2.1. Les fortifications médiévales**

#### *2.2.1.1. Les fortifications jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*

La première mention textuelle de fortifications à Saint-Antonin-Noble-Val remonte au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Le texte relatif au partage de la vicomté, rédigé en 1155, utilise des

---

Saint-Antonin, DD5 ; JJ11, inventaire Philippy, fol. 53). En 1455, le prix de fermage variait entre 2 livres 15 sous et 5 livres. AC Saint-Antonin, CC48 fol. 3.

<sup>1251</sup> AC Saint-Antonin, CC43 : « *adobar la lar del forn de St Micel* », « réparer l'âtre du four de Saint-Michel » fol. 7v ; « *adobar la lar del forn del Mazel* », « réparer l'âtre du four de la boucherie » fol. 10v ; « *curar lo lar del forn de la Craustra* », « curer l'âtre du four de la Claustre » fol. 17v ; « *far la lar neva del forn del Mazel* », « faire le nouveau foyer du four de la boucherie » fol. 17v ; « *adobar la boca del forn de la Claustra* », « réparer la bouche du four de la Claustre » fol. 18v ; « *per catre setmanas que calfet lo forn de St. Micel que teniam a nostra ma* », « pour les quatre semaines où il chauffa le four de Saint-Michel que nous tenions à notre main » fol. 29 ; « *adobar la lar e la boca del forn de St. Micel* », « réparer l'âtre et la bouche du four de Saint-Michel » fol. 32 ; « *far la lar del forn del prat* », « bâtir l'âtre du four du pré » fol. 35 ; « *curar lo lar del forn de la craustra* », « curer l'âtre du four de la Claustre » fol. 38v.

<sup>1252</sup> AC Saint-Antonin, CC43, fol. 16 ; CC46 fol. 1-2.

<sup>1253</sup> À titre d'exemple, en 1309, la taxe perçue par les fourniers était de quatre deniers pour un petit pain et de huit deniers pour un gros (AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 57).

<sup>1254</sup> ADTG, A120, fol. 8.

<sup>1255</sup> Voir le catalogue du volume 3.

<sup>1256</sup> Deux fours appartenant à des particuliers sont mentionnés sur le plan de 1782 (parcelles n° 581 dans l'îlot L4 et 755 dans l'îlot J7). Le cadastre napoléonien fait état de quatre fours privés *intra-muros* (parcelles n° 956, 1075, 1194 et 1218, situées respectivement dans les îlots L4, N2, R1 et R2).

<sup>1257</sup> AC Saint-Antonin, BB27, n° 17.

repères topographiques pour borner une des trois parties. Ce document nous permet de savoir que la ville était entourée d'un fossé et équipée de la porte du Pré et de la tour de la Condamine<sup>1258</sup> (fig. 183). La porte Rodanèse est mentionnée un peu plus tard, en 1167<sup>1259</sup>. Le récit du siège de 1212 par les troupes de Simon de Montfort relate la présence de remparts et de « trois barbicanes très fortes »<sup>1260</sup>. Après cette période de troubles, les remparts perdirent peu à peu leur fonction défensive pendant la période de sécurité qui suivit. Ainsi, les consuls donnèrent à un particulier la barbicanne de la porte du Pré pour en faire une maison en 1259<sup>1261</sup>, de même qu'ils baillèrent une *clausure* située sous le pont de cette même porte<sup>1262</sup>.

Une hypothèse, émise par Cécile Gloriès<sup>1263</sup> et reprise par Nelly Pousthomis<sup>1264</sup>, veut voir une première ceinture de remparts à l'emplacement de la rue Droite (fig. 183). Elle repose principalement sur le tracé arrondi de la rue. Cette enceinte se prolongerait avec les rues Saint-Angel et Frézal et engloberait ainsi la majeure partie de la ville. Plusieurs rues du centre ville s'interrompent au contact de la rue Droite et de nombreuses parcelles lui sont perpendiculaires, créant par endroits un parcellaire rayonnant. L'information orale transmise par Serge Robert à Cécile Gloriès à propos de la présence des fondations d'une porte fortifiée au niveau de l'ancien hôtel de ville n'a pas été confirmée<sup>1265</sup>. Cette enceinte primitive aurait disparue avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Les mentions topographiques du texte de 1155<sup>1266</sup> et la présence de maisons contenant des vestiges du XII<sup>e</sup> siècle à l'extérieur de cette enceinte supposée sont autant d'arguments en faveur d'une datation haute. Aucun vestige n'a été repéré sur le terrain pour conforter cette hypothèse. La largeur des murs des maisons qui donnent sur les rues Droite, Saint-Angel et Frézal, lorsqu'elle a pu être mesurée, est faible. Il est envisageable que cette ceinture primitive était en bois, sorte de palissade délimitant la ville. Je n'ai pas repéré dans les textes de mentions concernant la construction ou le démontage d'un tel système défensif. Seul un sondage archéologique sur ce tracé pourrait éventuellement éclairer cette question.

### 2.2.1.2. Les fortifications des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles

---

<sup>1258</sup> « *Et sicum vallatum quod ante hanc boulam vadit ad hoc bola dessendendo usque ad portam prati et inde sicut vallatum claudit hanc partem usque a la canal de Boneta et inde sicut vallatum tendit usque da turrem de la condamina* », AC Saint-Antonin, AA1 n° 2. La tour de la Condamine n'a pu être localisée avec précision.

<sup>1259</sup> « *lo portal de carreira rodanesa* », Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale : recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle...*, Genève [Paris], 1973, t. 1, p. 109.

<sup>1260</sup> Pierre des Vaux de Cernay, Pascal Guébin, et Henri Maisonneuve, *Historia albigensis*, Paris, 1951, p. 125-126.

<sup>1261</sup> AC Saint-Antonin, inventaire Philipppy, JJ11, fol. 18v, « donation faite par les consuls de Saint-Antonin à Jean Balet de la barbicanne de la porte du pré à main droite pour faire maison qui confronte avec la muraille d'une part et avec la muraille de ladite barbicanne de l'autre qui est devant le fossé ».

<sup>1262</sup> AC Saint-Antonin, inventaire Philipppy, JJ11, fol. 31v.

<sup>1263</sup> Cécile Gloriès, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain... op. cit.*, 1996, p. 9.

<sup>1264</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 151.

<sup>1265</sup> Cécile Gloriès, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain ... op. cit.*, p. 9. Serge Robert lui a rapporté avoir fait cette observation lors d'un suivi de travaux dans la rue Guillem Peyre en 1987. Lors de mes entretiens avec lui, il n'a jamais été question de ce type de découverte.

<sup>1266</sup> AC Saint-Antonin, AA1 n° 2.



Les sources sont silencieuses pour la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et il n'est pas possible de savoir quel était le système défensif lorsque la ville fut occupée par les anglais en 1344-1345 et 1351-1354. De nombreux travaux furent effectués sur les fortifications peu après et sont relatés par les comptes consulaires de l'année 1358-1359. On sait ainsi que 10 livres et 3 sous ont été dépensés pour l'échauguette des Estafets, garnie de créneaux et de mâchicoulis<sup>1267</sup>. Au même endroit se trouvait une barbacane<sup>1268</sup>. La porte du pont d'Aveyron était équipée d'une échauguette<sup>1269</sup>, d'une porte coulissante<sup>1270</sup> et d'un pont-levis<sup>1271</sup>. La porte du Pré disposait elle aussi d'un pont-levis<sup>1272</sup> et d'une barbacane<sup>1273</sup>, tandis que la porte de la Condamine était surveillée par une échauguette<sup>1274</sup>. La porte Rodanèse ne fit pas l'objet de travaux, elle n'est mentionnée que lorsqu'il est décidé de la fermer<sup>1275</sup>. Une barbacane est mentionnée devant les « *fraires menors* », ce qui doit correspondre à l'emplacement de la porte Peyrière ou des Carmes<sup>1276</sup>. En ce qui concerne les courtines, plusieurs réfections sont entreprises dont l'aménagement du chemin de ronde ou « *aleja del mur* » à plusieurs endroits<sup>1277</sup>.

---

<sup>1267</sup> AC Saint-Antonin, comptes consulaires de l'année 1358-1359, CC44, fol. 3v : « *Aisso es la despesa que fo fah per lo guachial dels tafetz (...) los dihs senhors que el la agues a far per XIII jornals mas que l'agro coven los senhors I jornal de peirier per [...] jar lo dentalhs on s'asietero los trauxs e de far aportar al guachial la fusta que y faria mestiers e la planqua e las autras cauzas nesarias a la dicha hobra. (...) Item paguem per la dicha hobra a mossenh Gualhart Paies per VI pessas que n'aguem ops des machacols del dih guachial* », « Ceci est la dépense qui fut faite pour l'échauguette des Estafets (...) les messieurs lui indiquèrent qui devait le faire pour 14 jornals après avoir convenu d'ajouter un jornal de maçon pour (...) les créneaux où s'appuyèrent les poutres et de faire apporter à l'échauguette le bois nécessaire et la passerelle et les autres choses nécessaires auxdits travaux (...). Item nous avons payé pour lesdits travaux à monsieur Gualhart Pajes pour 6 poutres acquises pour les machicoulis de ladite échauguette ».

<sup>1268</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 18, « *las barbacanas dals Tafetz* ».

<sup>1269</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 6v.

<sup>1270</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 7v.

<sup>1271</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 22, « *pon levadis del pon d'Avairo* ».

<sup>1272</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 21v, « *pon levadis del prat* ».

<sup>1273</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 14v, « *Item paguem lo XIII dia de mars a Me Johan Micolau per II jornals que mes en la paret far dejotz lo pon dal prat que es davan lo valat* », « Item, nous avons payé le 13<sup>ème</sup> jour de mars à maître Johan Micolau pour 2 *journals* mis à bâtir le mur sous le pont du pré qui est devant le fossé » ; « *Item paguem lo XVIII dia de mars a Me Johan Micolau peirier per III dias que estet en redressar la barbacana que es davan lo pal* », « Item nous avons payé le 13<sup>ème</sup> jour du mois de mars à maître Johan Micolau maçon pour 3 jours passés à reconstruire la barbacane qui se trouve devant la palissade ».

<sup>1274</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 16v : « *aisso es lo despens que fezem p. lo guachial de la condamina* », « ceci est la dépense faite pour l'échauguette de la condamine ».

<sup>1275</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 17v : « *Item paguem lo dia desus a-n aquels que sarero los costats de la intrada de la porta de Rodanesa entre doas vetz* », « Item nous avons payé le jour ci-dessus à ceux qui fermèrent en deux fois les côtés de l'entrée de la porte Rodanèse ».

<sup>1276</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 14v : « *Item paguem lo dia desus a Me Johan Micolau per V dias que estet en acabar la barbacana davan los fraires menors* », « Item nous avons payé le jour ci-dessus à maître Johan Micolau pour 5 jours qu'il passa pour terminer la barbacane devant les frères mineurs ».

<sup>1277</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 7 : « *Item paguem may al dih En Jacme de Cascarn per C cabiros que n'aguem que foro mezes en l'aleja del mur en diversas partz* », « Item nous avons payé en plus au dit monsieur Jacme de Cascarn pour 100 chevrons reçus de lui qui furent mis sur le chemin de ronde du rempart en divers endroits » ; fol. 28 : « *Item paguem per fusta que aguem d'En Jacme de Cascarn per adobar l'aleja del mur* », « Item nous avons payé pour une poutre reçue de monsieur Jacme de Cascarn pour réparer le chemin de ronde du rempart ».

En 1362, il est question de « démolir le rempart jusqu'aux fondations »<sup>1278</sup>. S'agit-il d'un autre rempart que celui qui fit l'objet de travaux les années précédentes ? Si tel est le cas, on peut envisager qu'il s'agisse d'un rempart à l'emplacement de la rue Droite, mais ces mentions peuvent également ne concerner que la reprise du rempart existant. En l'état des connaissances, il n'est pas possible de trancher.

L'entretien des fortifications se poursuit jusque dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. La ville ayant du mal à entretenir ses fortifications, le pouvoir royal lui octroya un don en espèces en 1374<sup>1279</sup> et 1375<sup>1280</sup>. De même, cinquante ans plus tard, elle fut autorisée à lever une imposition exceptionnelle sur certains produits<sup>1281</sup>. Les comptes consulaires du XV<sup>e</sup> siècle sont très précis. Les travaux d'entretien se concentrent essentiellement sur les échauguettes, les barbicanes et les ponts-levis. On apprend ainsi que les portes Peyrière<sup>1282</sup> et Rodanèse<sup>1283</sup> en étaient équipées. Il est également mentionné la présence d'une tour à la porte du Pré<sup>1284</sup>. Le rempart était précédé d'une palissade en bois qui s'intercalait entre le fossé et le mur<sup>1285</sup>. La base de ce dernier était garnie de fagots d'épines pour en gêner l'accès<sup>1286</sup>.

---

<sup>1278</sup> AC Saint-Antonin, CC44, 32v: « *desfar lo mur entro apeazo* ».

<sup>1279</sup> AC Saint-Antonin, inventaire Philippy, JJ11, fol. 135v. Il est mentionné que la ville reçut « dix mille livres pour le soutien de la guerre ».

<sup>1280</sup> AC Saint-Antonin, AA5, n° 18, mandement de Louis, duc d'Anjou, au trésorier du Rouergue de payer aux consuls de Saint-Antonin une somme de 1400 francs or qui leur a été donnée pour la fortification et les réparations de la ville.

<sup>1281</sup> Le notaire Jean Philippy résume ainsi ces lettres patentes : « 17 février 1425. Lettres patentes du roi Charles 7 dans lesquelles il est dit que la ville de st antonin est scituée sur la frontiere des anciens ennemis du roy et environnée de toutes parts des places et forteresses tenues par ses ennemis et que comme ladite ville a besoin de plusieurs grandes reparations et fortifications necessairement à faire sans lesquelles ladite ville pourroit facilement être prise et occupée par les ennemis ce qui seroit un dommage irreparable au roy au pays et la destruction des habitants. Le roy permet aux consuls et habitants de mettre et imposer sur eux mêmes les aydes suivantes savoir sur le vin qui sera vendu en détail dans la ville et aux faubourgs, l'ayde ou appetissement appellé de Souquel pour la cinquieme partie, sur huit charges de bled qui sortis a hors la ville dix deniers tournois et sur chacune chair vendue en détail deux deniers tournois pour livre et ce pendant cinq ans a la charge d'employer le tout pour la réparation et fortification de ladite ville et non ailleurs » AC Saint-Antonin, inventaire Philippy, JJ11, fol. 149v .

<sup>1282</sup> AC Saint-Antonin, CC49, comptes consulaires de 1464-1465, cité dans Jean Donat, *Topographie et développement... op. cit.*, p. 16.

<sup>1283</sup> AC Saint-Antonin, CC46, comptes consulaires de 1433-1434, et CC47, fol. 9, comptes consulaires de 1452-1453, cité dans *ibid.*, p. 15-16.

<sup>1284</sup> AC Saint-Antonin, CC49, comptes consulaires de 1464-1465, cité dans *ibid.*, p. 16 : « *la tor de la porta del Prat* ».

<sup>1285</sup> AC Saint-Antonin, CC44 : « *Item paguem a IIII homes lo dia desus que aiudero a portar fusta al gachial del pal que es daven Peire de Boassac* », « Item nous avons payé à 4 hommes le jour ci-dessus qui aideraient à porter le bois à l'échauguette de la palissade qui est devant la maison Pierre de Boassac », fol. 2v ; « *...redressar la barbacana que es davan lo pal* », « reconstruire la palissade qui se trouve devant la palissade » fol. 14v.

<sup>1286</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 15 : « *Item paguem per LXIII faiches d'espina que aguem per espinassar lo mur e las barbacanas* », « Item nous avons payé pour 63 fagots d'épines acquis pour garnir d'épines le rempart et la barbacane » ; « *aquels qu'espinasero lo mur e las barbacanas* », « à ceux qui garnirent d'épines le rempart et les barbicanes ».

Au lendemain de la guerre de Cent ans, l'entretien des fortifications se poursuivit. En 1468, il était prévu de faire réparer les tours de la Condamine et du Roi<sup>1287</sup>. Malgré tout, les remparts perdirent vite leur fonction de défense, puisqu'en 1475, les consuls autorisèrent deux habitants à adosser leur maison au mur d'enceinte, à condition qu'ils en assurent l'entretien<sup>1288</sup>. Un siècle plus tard, lors d'une nouvelle période de troubles, il fut ordonné aux habitants de murer les nombreuses fenêtres qui avaient été percées dans le rempart<sup>1289</sup>.

Si les mentions sont nombreuses pour les portes fortifiées, les informations sont plus rares en ce qui concerne les autres éléments de défense. Seules deux tours sont connues. La tour du Roi, dont on ignore le moment de la construction, fut incendiée lors de l'occupation de la ville par les troupes anglaises en 1344-1345. Cette salle ou tour du roi est mentionnée en confront ou en lieu-dit dans les reconnaissances au chapitre de 1420<sup>1290</sup> et 1563<sup>1291</sup> et dans les *maniffets* de 1500<sup>1292</sup>. Elle fit l'objet de nombreux travaux du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1293</sup>. Elle était munie d'une échaugette<sup>1294</sup>. D'autre part, en 1572, trois chanoines, quatre carmes et plusieurs prébendiers furent massacrés par les protestants à l'intérieur de cette tour<sup>1295</sup>. Elle peut être localisée approximativement dans la partie orientale de la ville, entre la porte Peyrière et l'Aveyron, grâce à plusieurs mentions textuelles<sup>1296</sup>.

La tour du Buoc, aussi appelée « de Connac », est mentionnée en tant que confront ou lieu-dit dans les sources fiscales en 1397<sup>1297</sup>, 1459<sup>1298</sup>, 1500<sup>1299</sup>, 1538<sup>1300</sup>, et 1668<sup>1301</sup> et dans

---

<sup>1287</sup> AC Saint-Antonin, BB28, note mémoire des consuls sortant dans laquelle ils signalent à leurs successeurs les principales tâches prioritaires à accomplir.

<sup>1288</sup> AC Saint-Antonin, inventaire Philippy, JJ11, fol. 176v.

<sup>1289</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 361v, BB2, fol. 27, 111, 144v et 149v.

<sup>1290</sup> ADTG, G1003, reconnaissances au chapitre, fol. , parcelles n° 2460 et 2461 de la base de données.

<sup>1291</sup> ADTG, G1025, reconnaissances au chapitre, fol. 153, 155, 156.

<sup>1292</sup> AC Saint-Antonin, CC3, parcelles n° 2543, 2566, 2595, 2596, 3241, 3248, 3424, 3609, 3675, 3865, 4160, 4161 et 4162 de la base de données.

<sup>1293</sup> AC Saint-Antonin, BB1 fol. 121v : marché pour la couverture de la tour du Roy en 1563 ; BB1 fol. 189v (1568), BB2 fol. 228 (1579), BB3 fol. 581v (1586), CC49.

<sup>1294</sup> « *Paguem lo dia desus a N Joh. Ponsonenc per recubrir la guachial de la tor del rei* » AC Saint-Antonin, comptes consulaires de 1362-1363, CC44, fol. 24v.

<sup>1295</sup> ADTG, G884.

<sup>1296</sup> En 1414, la vente d'une maison avec une cour, située au Mazel Viel, confronte « *devers una part an ung altra mayso qu'es estada de Mossen Berthomieu Costa an lacale y a una tourn et una sala* ». En 1439, une rue est appelée « *carrera que itur de ponte Avarionis ad turrem regiam* » (Firmin Galabert, « Les écoles autrefois dans le pays de Tarn-et-Garonne », *BSATG*, 1905, p. 139). En 1458, la « vente d'un verger scitué dans la ville proche de la tour du Roy » et qui « confronte d'une part avec la place de la tour du Roy avec la muraille de la ville, avec certain carrayrou » nous apprend que la tour se trouvait à proximité immédiate des remparts, dont elle devait faire partie (AC Saint-Antonin, inventaire des titres de l'Hôpital, GG40, fol. 289). De même, en 1500, un *ayral* situé à « la tor del Rey », confronte le mur de la ville (AC Saint-Antonin, CC3, fol. 123, parcelle n° 2566 de la base de données). En 1573, le quartier de la salle du roi est déclaré comme « allant de la porte Peyrière jusqu'à la tour du Roi » (AC Saint-Antonin, BB1, fol. 329v). Enfin, en 1670, un jardin confronte « la muraille de la ville et les fondements de ladite tour » (AC Saint-Antonin, fonds notarial en dépôt, DEL 1, 179v).

<sup>1297</sup> ADTG, A120, terrier royal, fol. 43, parcelle n° 2586 de la base de données.

<sup>1298</sup> ADTG, A121, terrier royal, fol. 46, parcelle n° 2542 de la base de données.

<sup>1299</sup> AC Saint-Antonin, CC3, compoix, parcelle n° 2499 de la base de données.

<sup>1300</sup> ADTG, C369, terrier royal, fol. 85, parcelle n° 2573 de la base de données.

<sup>1301</sup> ADTG, C371, terrier royal, fol. 310, parcelle n° 2650 de la base de données.

les sources notariées en 1436<sup>1302</sup>. En 1459 elle appartenait au bourgeois Bertrand Payrol<sup>1303</sup>. Le nom de Connac est celui d'une famille de Saint-Antonin-Noble-Val, dont un des membres, Hugues de Connac, fut nommé prieur mage de l'abbaye en 1348<sup>1304</sup>. Pendant les guerres de Religion, cette tour servit de dépôt d'armes à la ville<sup>1305</sup>. Des travaux d'entretien y furent opérés dès 1561<sup>1306</sup>. En 1622, elle fut dérasée sur ordre du roi avant d'être aménagée en prison<sup>1307</sup>. Dans le compoix de 1670, la parcelle est déclarée par la communauté en tant que « tour du Bioc »<sup>1308</sup>. Dans la brevete de 1752, le syndic de la communauté déclare la « tour du Bioc à présent servant de prison »<sup>1309</sup>. Elle est aisément localisable avec précision grâce aux plans anciens<sup>1310</sup> (fig. 183). Elle était installée sur l'emplacement de l'actuelle place du Buoc. Il convient de noter qu'elle se situe sur le tracé de l'hypothétique enceinte primitive. Toutefois, rien ne permet d'affirmer qu'elle est antérieure au XII<sup>e</sup> siècle. La tour fut démolie en 1842<sup>1311</sup>, mais Jean Donat mentionne au milieu du XX<sup>e</sup> siècle sur la place du Buoc la présence « de fortes et solides constructions aux murs épais, dans lesquels il est possible de distinguer les amorces d'arcatures et d'ouvertures romanes, depuis aveuglées »<sup>1312</sup>. D'autre part, on sait que les deux niveaux qui la composaient étaient voûtés<sup>1313</sup>, ce qui suppose des larges murs pour contenir les poussées exercées par ce couvrement.

Des tours s'élevaient également aux alentours de la ville. C'est le cas d'une tour située au moulin de Roumégous (fig. 184). Elle a été démantelée en 1456 afin de réparer l'escalier situé près du pont de la Condamine<sup>1314</sup>. Ce type de tour devait servir tant au guet qu'à la défense. Sa position constitue un verrou avant la plaine de la Condamine à l'ouest de la ville.

---

<sup>1302</sup> Le notaire Jean Philippy, dans son inventaire des titres de l'Hôpital, recense une lauzime datant de janvier 1436 mentionnant « une maison et jardin joignant scitués dans la ville a la rue St Angel au devant la tour des hers de Jean de Conac » AC Saint-Antonin, GG40, fol. 282v. Cette appellation de « tour de Conac » est reprise en 1680 (état des biens de la communauté, AC Saint-Antonin, DD15).

<sup>1303</sup> ADTG, A121, terrier royal, fol. 54, parcelle n° 2543 : « Bertrand Payrol reconnaît tenir du Roy une tour appelée de Connaco sise al Buoc avec un ouvroir tenant avec la dite tour, confronte les deux avec quatre rues publiques. Cens : 5 albergues et demi de soldat ensemble et par indivis avec l'hospicium de Jean Maselie, avec l'hospicium de Géraud Viadie, avec l'hospicium de Raymond de Serinhac, acapte: 22s 6d C ».

<sup>1304</sup> François Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, op. cit.*, 1879, t. 1, p. 421-422.

<sup>1305</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 134v.

<sup>1306</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 13v, BB5, BB16.

<sup>1307</sup> AC Saint-Antonin, BB7, DD11. Deux déclarations des biens appartenant à la communauté décrivent cette tour : « La dite communauté possède une petite tour appelée du Bioc, ayant été démolie par ordre du Roy en l'année mil six cent vingt-deux, depuis couverte sur les murailles qui se trouvoit en icelle, servant de prison ; laquelle fait rente à Sa Majesté avec les maisons voisines » (1673, AC Saint-Antonin, DD9), « contenant douze canes à susdite mesure, et confrontant avec quatre rues publiques » (1692, AC Saint-Antonin, CC135).

<sup>1308</sup> AC Saint-Antonin, CC7, fol. 253, parcelle n° 3490. Elle est allivrée 10 sous et contient 12 canes.

<sup>1309</sup> AC Saint-Antonin, CC14, fol. 213, article 5.

<sup>1310</sup> Elle est qualifiée de prison sur le plan de 1782 (AC Saint-Antonin, JJ13, parcelle n° 194) et le cadastre napoléonien de 1814 (ADTG, 3P1662, section L, parcelle n° 289).

<sup>1311</sup> ADTG, 33 J 1 ; AC Saint-Antonin, D13 délibérations 1821-1846, cahier 15, fol. 63.

<sup>1312</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin*, Saint-Antonin-Noble-Val, 2011, p. 120.

<sup>1313</sup> AN F16 1130, AC Saint-Antonin DD11.

<sup>1314</sup> AC Saint-Antonin, CC48, comptes consulaires de 1455-1456, fol. 12v.

À moins de 500 m de la porte du même nom, elle devait faire partie intégrante du système de défense de la ville.

### 2.2.1.3. *De rares vestiges*

La façade orientale de la maison ID54, sise au n° 6 rue de la Porte Rodanèse traduit bien la succession de reprises des fortifications (fig. 185). L'épaisseur du mur oriental de cette maison est de 1,75 m. On peut y lire un premier état correspondant à un rempart primitif (état 1). Le mur est construit en moellons équarris assisés. La hauteur des assises varie. Le corps principal de la maison s'appuie sur ce rempart. Grâce à une porte en arc brisé, il est possible de dater la mise en place de ce corps de bâtiment du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1315</sup>. Cette observation fournit un *terminus ante quem* pour le premier état de ce rempart. Ce dernier est ensuite équipé d'un chemin de ronde et de créneaux (état 2). La présence de ce type d'aménagement est connue à Saint-Antonin-Noble-Val dans le troisième quart du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1316</sup>. L'état 2 appartient probablement à cette phase d'entretien et d'amélioration des fortifications après l'occupation de la ville par les anglais en 1351-1354. À l'intérieur de la maison, le chemin de ronde est conservé (fig. 186). Il mesure 1,20 m de large. Une première reprise intervint dans la partie sud de la portion conservée (état 3). Il s'agit certainement d'une réfection du mur. L'appareil diffère peu, les blocs utilisés sont plus hétérogènes et les assises globalement moins hautes. La seconde reprise (état 4) atteint la même hauteur que la partie coiffée de créneaux, mais ne reproduit pas ce dispositif de défense. On distingue, dans la partie haute de cette reprise une chaîne d'angle constituée de blocs calcaires taillés. Cette partie du mur ne mesure plus que 0,42 m de large. Cet état correspond donc à la période d'abandon du rempart. Le mur était entretenu pour l'habitation et non plus la défense. Une dernière phase correspond au percement de plusieurs ouvertures (état 5). La forme des quatre fenêtres et deux portes à linteau droit ou arrondi permet de rattacher cet état aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.

Un peu plus au sud de cette maison, une autre portion du rempart a été observée. Au niveau du rez-de-chaussée de la maison ID237, au n° 5 rue des Fargues, le mur oriental présente un soubassement en moyen appareil (fig. 187). Il débordé de 0,45 m par rapport au mur supérieur qui constitue la façade. De plus, cette partie du mur, conservée sur environ 1 m de haut dispose d'un fruit important. Il semble donc que cette maison ait utilisé la base du rempart comme fondation pour asseoir le mur donnant sur le boulevard. Les murs latéraux prennent appui sur cette portion de rempart.

---

<sup>1315</sup> Datation fournie par le service de l'Inventaire.

<sup>1316</sup> Cf. supra, chapitre « 2.2.1.2. Les fortifications des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles » de la partie 2.

## 2.2.2. Démolitions et reconstructions des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

### 2.2.2.1. Le front nord et le siège de la ville en 1622

Au début des guerres de Religion, les fortifications furent remises en état<sup>1317</sup>, mais en 1564, Blaise de Montluc gouverneur de Guyenne demanda au roi de les faire démolir<sup>1318</sup>, ce qui fut partiellement fait en 1565. Les années qui suivirent furent dédiées à les réédifier<sup>1319</sup> et à entretenir les fossés<sup>1320</sup>. En 1570, le successeur de Montluc reçut à son tour l'ordre de détruire les murailles de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1321</sup>. À nouveau les habitants s'employèrent à les reconstruire<sup>1322</sup>. Ces travaux nécessitaient de nouveaux matériaux : des maisons furent détruites pour en réutiliser les blocs de construction<sup>1323</sup>, du sable fut extrait de l'Aveyron puis transporté aux pieds des murs<sup>1324</sup>, tandis que plusieurs fours à chaux furent construits<sup>1325</sup>. Les portes et fenêtres qui donnaient sur les remparts furent bouchées<sup>1326</sup>. Il fut à nouveau demandé aux habitants d'entretenir les fossés<sup>1327</sup>. La description des vestiges décrits ci-dessus montre que les remparts n'ont jamais été entièrement détruits, malgré les différentes injonctions<sup>1328</sup>.

Durant le XVI<sup>e</sup> siècle, en parallèle de la réparation des anciens remparts, de nouveaux éléments de fortifications furent construits. Un petit fortin, fut aménagé au lieu-dit la Popie, sur la rive gauche de l'Aveyron, pour défendre la porte du pont d'Aveyron<sup>1329</sup> (fig. 183). Un ravelin fut construit devant la porte de la Condamine en 1578<sup>1330</sup>, un autre devant la porte du Pré en 1585<sup>1331</sup>. Le front nord fut muni d'éperons dont le tracé a été réalisé par l'ingénieur

---

<sup>1317</sup> Réparations de la muraille : AC Saint-Antonin, BB1, fol. 10v, 68v, 70, 87 ; construction d'une plateforme aux Carmes : AC Saint-Antonin, BB1 fol. 109v, 121v.

<sup>1318</sup> Blaise de Montluc, *Commentaires et lettres de Blaise de Montluc, maréchal de France*, éd. Alphonse de Ruble, Paris, France, 1864, t. IV, p. 354 : « Sire, je suis contrainct vous escrire que, si vous voulez avoir la paix assurée avecques vos subjects, en ce quartier de Montauban, il vous fault faire razer les murailles de Montauban, Saint-Anthony et Millau ; car ces trois villes s'entendent l'une avec l'autre ».

<sup>1319</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 158, 173, 182v, 189v, 190v, 237v et 242.

<sup>1320</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 182v.

<sup>1321</sup> *Mémoires d'un calviniste de Millau*, éd. Jean-Louis Rigal, Rodez, France, 1911, p. 221.

<sup>1322</sup> AC Saint-Antonin, BB1 fol. 281, 285, 314, 325, 327, 329, 331, 332, 344v, 359v, 368, 372v, 380, 391v ; BB2 fol. 62, 63v, 67, 110, 111v, 146v, 148v, 169v, 204v, 208, 228, 260v, 268, 343 ; BB3 fol. 433, 480v, 481v, 484v, 518v, 521, 534, 536, 537v, 541, 542, 546, 551, 552v, 556v, 558v, 561v, 564v, 565, 573v, 579, 581v, 584, 586, 586v, 593, 610v, 616v, 648, 665, 681, 683, 692v, 689, 723, 783.

<sup>1323</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 329, BB3 fol. 788, 796.

<sup>1324</sup> AC Saint-Antonin, BB2, fol. 208, BB3 fol. 558v, 560.

<sup>1325</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 287v (1572), 355v (1573), 370v (1573), BB3, fol. 665 (1587, four à chaux près de l'hôpital Majeur). La chaux provient également de plus loin. En 1586, les charrettes des paysans sont réquisitionnées pour transporter la chaux provenant du causse du Quercy (AC Saint-Antonin, BB3, fol. 534v).

<sup>1326</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 359v, BB2, fol. 27.

<sup>1327</sup> AC Saint-Antonin, BB2, fol. 63v, fol. 146, 343v, BB3, fol. 474v, 481v, 484v, 534, 542, 579, 586v, BB5.

<sup>1328</sup> La maison ID54 conserve à l'est une portion de rempart datée, au plus tard, du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1329</sup> AC Saint-Antonin, BB3, fol. 606 : réparations à faire au « *cusol* » qui est dans le « *rocher de Bocarie* », dominant la Popie et susceptible de servir de citadelle.

<sup>1330</sup> AC Saint-Antonin, BB2 fol. 149v, 151, 156, BB3, fol. 541.

<sup>1331</sup> AC Saint-Antonin, BB3, fol. 531, 534v, 552. Ce ravelin est achevé en mai 1586 (AC Saint-Antonin, BB3, fol. 561v).

Roaldus<sup>1332</sup>. La présence de cet ingénieur militaire, inconnu par ailleurs, laisse supposer une certaine qualité dans la réalisation de ces éperons<sup>1333</sup>. Le ravelin de la porte du Pré fut doté d'un portail dont le capitaine Thomet fit les plans<sup>1334</sup>.

Le document représentant le territoire de l'Olmet en 1601 propose une vue cavalière de la ville depuis le nord<sup>1335</sup> (fig. 188). Il s'agit de la première représentation figurée des fortifications saint-antoninoises. L'exactitude de cette illustration est difficile à déterminer<sup>1336</sup>. On remarque qu'un soin particulier a été apporté au tracé des fortifications, l'intérieur de la ville étant moins précis. Ce dessin montre trois portes surmontées de tours. Il s'agit, à gauche de la porte Peyrière ou des Carmes, à droite de la porte de la Condamine et au centre de la porte du Pré. Cette dernière, accompagnée d'une poterne, est équipée d'une herse à moitié levée. Entre les portes prennent place deux demi-lunes, assurant la protection de la porte Rodanèse à gauche et de la porte des Estafets à droite. Ces éléments défensifs sont reliés entre eux par une courtine appareillée en pierre de taille surmontée de créneaux. Au pied de cette courtine, les fossés sont remplis d'eau. Ce dessin montre que les maisons ne sont pas accolées au rempart. À gauche, un large espace vide s'intercale entre le mur et les habitations.

La réfection des fortifications s'intensifia à partir de 1621. Une partie des murs des bastions de la porte du Pré et de la porte Peyrière, jusque là en pierre sèche, furent remplacés par une maçonnerie liée au mortier<sup>1337</sup>. Les vestiges de ce front nord sont rares. La barbacane de la porte Rodanèse a livré des traces. Lors de la construction du collège Pierre Bayrou, en 1967, de puissantes fondations qui pourraient appartenir à cette barbacane ont été découvertes<sup>1338</sup>. Un peu plus tôt, les travaux visant à l'aménagement d'un local pour le matériel des pompiers au bas de la côte Rodanèse, ont mis au jour une portion de rempart<sup>1339</sup>. Dans la maçonnerie étaient noyés plusieurs fragments sculptés pouvant provenir d'un des bâtiments religieux détruits par les protestants. D'autre part, une monnaie ou un jeton portant la date de 1610 était mêlé à la maçonnerie<sup>1340</sup>. Ces indices incitent à rattacher cette structure

---

<sup>1332</sup> AC Saint-Antonin, BB3, 543v, 560, 660.

<sup>1333</sup> À Varen, la construction en 1621 d'un bastillon formant ouvrage d'entrée doté d'une structure stéréotomique savante ne pouvant être l'œuvre d'un simple maçon, atteste la présence de spécialistes aux alentours de Saint-Antonin. Au même moment, deux ingénieurs militaires travaillaient sur les fortifications de Montauban.

<sup>1334</sup> AC Saint-Antonin, BB3, fol. 578v, 581.

<sup>1335</sup> AC Saint-Antonin, FF15.

<sup>1336</sup> Ce plan comporte également une vue cavalière de Caylus. Celle-ci est différente de celle de Saint-Antonin. On y voit deux portes fortifiées reliées par une courtine crénelée. À l'intérieur, on repère une église au centre et un château sur la gauche, en hauteur. Cette représentation de Caylus semble se rapprocher de la réalité. Il en va certainement de même pour Saint-Antonin, bien que nous ne disposions pas d'éléments encore en élévation pour pouvoir comparer.

<sup>1337</sup> AC Saint-Antonin, CC112.

<sup>1338</sup> *BSAVSA*, 1981, p. 55.

<sup>1339</sup> Pierre Bayrou, « À propos d'histoire locale », *BSAVSA*, 1960, p. 43-45.

<sup>1340</sup> Il s'agit d'après Pierre Bayrou d'« une pièce de monnaie en bronze où restaient fort nettement visibles : d'un côté, l'effigie d'un enfant couronné et une date : 1610 ; de l'autre, une figuration de la cathédrale de Reims

maçonnée à un élément fortifié mis en place ou réaménagé entre 1610 et 1622. Des vestiges de l'éperon protégeant la porte des Estafets sont encore visibles (fig. 183). En effet, un mur le long de la Bonnette est constitué d'un grand appareil de pierre de taille (fig. 189). Il se différencie du reste du mur mis en place au moment de l'installation du boulevard de la Condamine. Ce mur est actuellement surmonté d'un parapet, certainement construit après que l'éperon ait été dérasé. Deux piliers en béton jouent le rôle de contrefort.

Un récit du siège de la ville par le roi contient une description de la ville et de ses fortifications :

« Du costé du Septentrion, qui est le plus fort, estoient deux grands bastions de pierre aux deux angles de la muraille, sur l'un desquels estoit un canon, et sur l'autre une coulevrine, une faulx braye avec son fossé à fonds de cuve, avec la contrescarpe fort relevée : à la pointe de ces bastions estoient des demy lunes et entre deux des cornes, autrement tenailles. Le costé du levant et celui du couchant n'avoient que des simples tenailles et des petites demy lunes : et au midy la riviere de Laveyron qui se pouvoit rendre gayable en ouvrant la chaussee d'un moulin ; et au bord de la riviere la muraille sans retranchement, ayant une place derriere de cent pas de largeur et autant de longueur. Voilà la situation de S. Anthonin. »<sup>1341</sup>.

Le général Bassompierre, autre témoin oculaire du siège, fournit une description des fortifications un peu moins précise :

« Cette corne, à ce que nous voyions clairement, étoit retranchée par le milieu en même flanquement comme elle étoit à la tête. Elle étoit défendue par ses côtés de deux petits ravelins revêtus, qui étoient toutes les fortifications à la moderne qu'avoit Saint-Antonin, hormis que, de deux côtés, il y avoit de petits dehors qui n'étoient que des tranchées flanquées, pour y faire tirer des mousquetaires et non pour les disputer. Il y avoit une assez bonne contrescarpe devant le fossé, à la tête de ces deux petites pièces ; finalement le fossé et la muraille flanquée d'espace raisonnable par quelques petites tours. La ville avoit un pont de pierre sur la riviere de l'Aveyron, et toute la muraille du côté de la riviere sans aucune défense que de deux méchantes tours au haut et au bas, et environ huit cent pas au-dessous de la ville, l'avenue d'un moulin qui tenoit l'eau en hauteur, qui, sans cela, en cette saison n'eût pas été d'un pied de haut devant la ville »<sup>1342</sup>.

Ces deux descriptions renseignent sur la présence des bastions au niveau des portes des Estafets et du Pré, ainsi que de demi-lunes et tenailles sur l'ensemble de la partie septentrionale. À l'est et à l'ouest, la défense était moins importante avec des tenailles et des demi-lunes de petites dimensions. En ce qui concerne la portion longeant l'Aveyron au sud, les informations de ces deux récits se complètent. Celui du Mercure François décrit une muraille sans retranchement tandis que celui du général Bassompierre mentionne de petites tours sur la courtine. Cette description est recoupée par l'observation de vestiges d'une bretèche sur ce mur (fig. 190).

---

entourée de quelques mots latins à la louange de Dieu ». À mon avis, il s'agit plutôt d'un jeton, créé pour commémorer le sacre de Louis XIII en 1601.

<sup>1341</sup> *Le huitiesme tome du Mercure François ou suite de l'Histoire de nostre temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre, Louys XIII.*, Paris, 1623, p. 638-639.

<sup>1342</sup> François de Bassompierre, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. 2, Mémoires du maréchal de Bassompierre*, 1837, p. 207-208 ; Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin... op. cit.* p. 274.



Deux séries de plans illustrent le dispositif du siège et complètent ainsi ces descriptions. Ils permettent de visualiser avec plus ou moins de précision et de justesse l'organisation de la défense. La première de ces représentations a été publiée en 1634<sup>1343</sup> (fig. 191). Il est difficile d'accorder du crédit à cette illustration, tant la forme des fortifications est éloignée de la réalité. On repère, dans la ville représentée par un rectangle auquel le pont sur l'Aveyron n'est pas relié, un bastion quadrangulaire symbolisant le corps de garde établi par les protestants à l'emplacement de l'abbaye à l'angle sud-ouest<sup>1344</sup>.

La seconde représentation des fortifications du XVII<sup>e</sup> siècle, est la gravure éditée en 1649 dans *Les triomphes de Louis le Juste XIII du nom*<sup>1345</sup> (fig. 192). Contrairement à l'avis de Jean Donat qui juge ce dessin « de pure fantaisie »<sup>1346</sup>, il semble qu'il soit assez proche de la réalité. Les bastions, tenailles et demi-lunes décrits dans le *Mercure François*, et le fortin de la Popie situé sur la rive opposée à la ville et défendant la porte du pont d'Aveyron, sont aisément identifiables sur la gravure. La forme générale de la ville est globalement respectée, on reconnaît l'excroissance constituée par l'enclos de l'abbaye au niveau de la confluence. Une tour, dont le toit est surmonté d'une bannière, est visible le long de la courtine orientale (fig. 193). S'agit-il de la tour du Roi ? Le second dessin de cette série, qui correspond à une tentative de correction de celui-ci, invite à localiser plusieurs tours de forme circulaire ou quadrangulaire (fig. 194). Ce dessin simplifie le tracé du premier en se contentant d'une représentation en plan. Ainsi on voit l'emplacement de la tour précédemment décrite de section carrée (fig. 195). Deux séries de petites échancrures dans le rempart, séparées par une tour circulaire, correspondent peut-être à l'emplacement de bretèches. La porte Rodanèse, protégée par un bastion triangulaire, est surmontée d'une tour carrée. Au centre se trouve la porte du Pré et sa portanelle, tandis qu'une dernière échancrure symbolise la porte de la Condamine.

Ainsi, aux fortifications médiévales, statiques, s'opposent les nombreux ajouts du XVI<sup>e</sup> siècle, qui traduisent d'une part l'évolution des techniques d'attaque et de défense, et d'autre part la position politico-religieuse de Saint-Antonin-Noble-Val, place forte du Protestantisme.

#### 2.2.2.2. *L'alimentation en eau des fossés*

Les fossés emplis d'eau ne suscitent pas le même intérêt que les remparts en pierre dans les études sur les fortifications médiévales. Les ouvrages de synthèse sur les enceintes

---

<sup>1343</sup> Louys de Chabans, *Histoire de la guerre des Huguenots faite en France, sous le règne du roy Louis XIII. Avec les plans des Sièges de ville*, Paris, 1634. Egalement consultable à la BnF sous forme de microfilm (Va 82, H158437).

<sup>1344</sup> ADTG, G884.

<sup>1345</sup> Jean Valdor *et al.*, *Les triomphes de Louis le Juste XIII. du nom, roy de France et de Navarre...*, Paris, 1649. Egalement consultable à la BnF sous forme de microfilm (Va 82, H158435).

<sup>1346</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin, ... op. cit.*, p. 272.

urbaines par exemple n'y consacrent que quelques lignes<sup>1347</sup>. Moins emblématiques que les courtines, moins esthétiques également, ils font pourtant partie intégrante du système de défense et leur mise en place demande une organisation complexe. Il faut en effet faire face au risque d'effondrement des berges que l'eau sape et que les animaux dégradent. La question de l'alimentation est parfois malaisée en fonction de la topographie. De ce point de vue, Saint-Antonin-Noble-Val semble privilégié.

Les fossés qui ceinturent la ville depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle au moins correspondent à l'emplacement des boulevards du docteur Paul Bénét au nord et du docteur Adrien Constans à l'est. Ces fossés étaient remplis d'eau et la question se pose de savoir d'où venait cette eau. Contrairement à ce qu'avance Jean Donat<sup>1348</sup>, les canaux de dérivation de la Bonnette n'ont probablement pas été conçus à l'origine pour irriguer les fossés<sup>1349</sup>. Des cours d'eau pouvaient être détournés à cette fin. C'est le cas à Saint-Denis (93), où la dérivation du Croult a servi à alimenter les fossés du *castellum* carolingien et plus tard des remparts de la ville<sup>1350</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val, selon André Vignolles qui a étudié les comptes consulaires médiévaux, la partie occidentale des fossés était alimentée par les dérivations, tandis que la partie orientale recevait l'eau d'une source descendant de la côte Rodanèse<sup>1351</sup>.

On apprend l'existence de cette source en 1674, lorsque les consuls accordèrent aux Capucins la partie du fossé se trouvant entre leur maison et leur enclos, sous réserve qu'ils « recevront et donneront conduite aux eaux quy decoullent de la coste de Rodanèse dans led. Fossé, tout ainsy quelles y ont coullé de tout temps »<sup>1352</sup>. Cette source, appelée fontaine de Rodanèse ou *Fount des azes* existait encore en 1913<sup>1353</sup>. Son emplacement précis est inconnu. Elle se situait sur les pentes du Roc Deymié, le long du chemin appelé coste Rodanèse. Le débit de cette résurgence était important au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et le conseil de la communauté envisagea de l'utiliser pour alimenter la ville. Des travaux furent entrepris, notamment le nettoyage d'anciens canaux se trouvant dans la vigne de Sarremejeanne<sup>1354</sup>, mais le projet ne fut pas réalisé faute de moyens suffisants<sup>1355</sup>. La fontaine de Rodanèse fut à nouveau mentionnée en 1732 lors d'une plainte à propos de l'écoulement de cette eau : un habitant remarque « que le grand fossé qui reçoit l'eau descendant de la coste de Rodanèse et la conduit dans le jardin des RR. Capucins étoit en si mauvais état qu'il ne pouvoit point recevoir lad. eau qui se répand devant la porte du Pré et les jardins qui sont à la sortie de lad.

---

<sup>1347</sup> Gilles Blicq, Philippe Contamine, et Nicolas Faucherre, *Les enceintes urbaines, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1999.

<sup>1348</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin...op. cit.*, p. 272.

<sup>1349</sup> Cf. infra, chapitre « 1.2. Les dérivations de la Bonnette » de la partie 3.

<sup>1350</sup> Michaël Wyss, « Aménagements hydrauliques du haut Moyen Âge à Saint-Denis », in *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 80.

<sup>1351</sup> André Vignolles, « Les fortifications de Saint-Antonin au XIV<sup>e</sup> siècle », *BSAVSA*, 2000-2001, p. 33.

<sup>1352</sup> AC Saint-Antonin, DD17.

<sup>1353</sup> Jean Donat, « Les eaux à Saint-Antonin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, 1913, p. 243-260.

<sup>1354</sup> AC Saint-Antonin, BB13, fol. 246, 248v.

<sup>1355</sup> AC Saint-Antonin, BB14, fol. 253v.

porte de l'aspect du couchant »<sup>1356</sup>. À la suite de cette plainte, les consuls ont recreusé et nettoyé le fossé et l'ont partiellement pavé<sup>1357</sup>. Le même problème survint 1880. Les habitants du quartier des Cordeliers soumièrent au maire de la commune une pétition pour faire canaliser les eaux descendant de la côte Rodanèse<sup>1358</sup>. On apprend ainsi que l'eau de cette fontaine se mêlait aux ruissellements descendant du Roc Deymié, pour circuler à l'air libre dans la rigole de la route de grande communication n° 5, avant de se jeter, au niveau de la porte du Pré, dans un aqueduc souterrain qui la conduisait à la Bonnette. Lors de l'établissement du boulevard du docteur Paul Bénét, au nord, un système avait donc été conçu pour évacuer l'eau qui irriguait le fossé. La gêne principale causée par la présence de cette eau entre la place des Cordeliers et la Porte du Pré était, outre le fait qu'elle gelait en hiver et provoquait des accidents, qu'elle coulait « pendant 7 à 8 mois de l'année et en assez grande abondance pour empêcher à un enfant, même d'un certain âge, de la franchir »<sup>1359</sup>. La municipalité réagit et dressa le plan d'un aqueduc qui ne sera pas réalisé (fig. 196). En effet, en 1914, le problème était toujours d'actualité et un nouveau projet d'aqueduc fut établi. Un aqueduc débouche actuellement dans la Bonnette au niveau du pont de la route de Caussade, dans l'alignement du boulevard nord (fig. 197 et 198). Il s'agit de celui qui draine les eaux que recevait le fossé, construit au moment de la mise en place du boulevard. Il était à sec lorsque j'y ai pénétré en été, mais le dépôt sédimentaire qu'il renferme permet d'affirmer qu'il est en eau une partie de l'année. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, un article du *BSAVSA* relate la découverte, lors de travaux, d'un aqueduc encore en activité<sup>1360</sup>. N'ayant pas réussi à localiser avec précision l'emplacement de ces travaux, je ne suis pas en mesure de dire s'il s'agit d'un canal ancien ou d'un des aqueducs construits au moment de l'aménagement des boulevards.

D'autres sources à proximité des fossés ont été mentionnées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque la commune se préoccupa de l'alimentation de la ville en eau potable, jusque là assurée par des puits privés et des fontaines hors les murs<sup>1361</sup>. Ainsi, en 1710, lors de la réparation de deux murailles et d'un arceau de la porte du Pré, de l'eau jaillit<sup>1362</sup>. En 1733, le premier consul exposa que « plusieurs principaux de cette ville auroit représenté aux sieur consuls quil seroit bon et nécessaire de faire faire une fontaine au Valon, près des Cordeliers ou l'on auroit assuré quil y en auroit eu une autrefois »<sup>1363</sup>. Cette source fut recherchée, mais trop profonde, elle ne put être exploitée<sup>1364</sup>.

---

<sup>1356</sup> AC Saint-Antonin, BB17, fol. 220.

<sup>1357</sup> *Ibid.*

<sup>1358</sup> AC Saint-Antonin, O217 n° 1.

<sup>1359</sup> *Ibid.*

<sup>1360</sup> Pierre Bayrou, « À propos d'histoire locale », *BSAVSA*, 1960, p. 44.

<sup>1361</sup> Cf. infra, chapitre « 3.1.2. L'approvisionnement en eau potable » de la partie 3.

<sup>1362</sup> AC Saint-Antonin, BB14, fol. 186, 187.

<sup>1363</sup> AC Saint-Antonin, BB17, fol. 243.

<sup>1364</sup> AC Saint-Antonin, BB17, fol. 257.

À partir de ces informations, il apparaît qu'une résurgence située dans les pentes du Roc Deymié ait été utilisée pour alimenter en eau les fossés de la ville. Il semble que cette eau était potable, si l'on en croit le projet d'adduction au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès lors, il est surprenant qu'une source d'eau potable, au débit important, n'ait pas été utilisée pour l'alimentation en eau de la ville, mais pour remplir des fossés<sup>1365</sup>. L'eau de cette source descend les pentes du Roc Deymié et aboutit au niveau de la porte Rodanèse. Ce point est le plus haut, ce qui permet à l'eau de s'écouler dans la partie septentrionale et dans la partie orientale du fossé. Cette source aurait donc pu suffire à remplir l'ensemble du fossé. Mais qu'en est-il des canaux de dérivation de la Bonnette ? Sont-ils utilisés pour remplir le fossé ? Si tel est le cas, comment l'eau peut-elle continuer à arriver en ville pour actionner les moulins, et drainer les eaux usées ? Aucun indice ne permet de répondre à ces questions. On peut envisager des canaux maçonnés et étanches traversant les fossés et les remparts pour déboucher en ville. À titre d'exemple, à Fréjus, des tuyaux conduisant l'eau en ville passaient au-dessus des remparts antiques<sup>1366</sup>. Le plan du réseau hydraulique du monastère de Christchurch à Cantorbéry propose une vision intéressante de cette question : un pont à quatre arches permettait au canal d'amenée d'eau de franchir le fossé des murailles de la ville<sup>1367</sup>. L'abbaye de Saint-Denis était alimentée par une dérivation qui traversait les fortifications par l'intermédiaire d'un pont-aqueduc<sup>1368</sup>.

Les canaux principaux étaient certainement équipés de grilles pour empêcher l'ennemi de pénétrer en ville. Des traces de scellement d'une grille ont été observées dans le canal de dérivation supérieur (fig. 199). Bien qu'il ne soit pas possible de dater la mise en place de ce type de protection, il est probable qu'un tel système équipait les canaux de dérivation. La mention d'une « *paisiera del valat* » dans les comptes consulaires de l'année 1464-65<sup>1369</sup>, nous indique l'existence d'un système de vannes au niveau du fossé. Il n'est pas possible de savoir où elle se situe et quelle partie du fossé elle concerne. Il peut tout aussi bien s'agir d'une vanne gérant le débit de l'eau des canaux ou de la source de Rodanèse que d'une vanne empêchant l'eau des fossés de s'écouler dans la Bonnette et l'Aveyron. Ce système de vannes était entretenu régulièrement aux frais des consuls<sup>1370</sup>.

<sup>1365</sup> Cf. infra, chapitre « 3.1.2. L'approvisionnement en eau potable » de la partie 3.

<sup>1366</sup> Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, 2002, p. 100.

<sup>1367</sup> Klaus Grewe, « Le monastère de Christchurch à Cantorbéry (Kent, Grande-Bretagne). Interprétation et signification du plan du réseau hydraulique (XII<sup>e</sup> siècle) », in *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 126.

<sup>1368</sup> Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques... op. cit.*, p. 79.

<sup>1369</sup> AC Saint-Antonin, CC49 : « *So que ha costat de hosta la pala de la paisiera del valat* ». Une *paisiera* est un barrage de rivière, une digue ou une chaussée de moulin (Louis Alibert, *Dictionnaire occitan-français... op. cit.*).

<sup>1370</sup> AC Saint-Antonin, CC46, comptes consulaires de 1433-1434 : « *Pagem lo dia desus a Johjajn Reberia que fe aportar dos tra'ns seus que era estât portât a la paysiera can se curet* » ; CC49, comptes consulaires de 1464-1465 : « *So que ha costat de hosta la pala de la paisiera del valat et de far cura la bonda* », « *Pagem a Gm Vauret p los dias que hy estet a rebiga la paisiera* », « *Pagem a Johfan Albinhac que hy estet tôt lo jorn p fer aver la dicha pala : XXIIIId.* », « *Pagem a Grimot Caissac p jorn que estet a cura la dicha paisiera : xvd.* », « *Pagem a John Cavanhac p huna corda tortoyrieria que ne conprem p leva la pala, que nos costet XIIId.* »,

### 2.2.2.3. Une enceinte indépendante ou constituée de maisons mitoyennes ?

La modélisation des sources fiscales concernant le moulon A (fig. 163), à l'extrémité orientale de la ville, renseigne sur l'organisation du rempart dans ce secteur. On a vu que ce moulon est bordé à l'est par le boulevard du docteur Adrien Constans, au sud par la rue de la Porte des Carmes, à l'ouest par la rue des Fargues et la rue de la Porte Rodanèse et se termine en pointe au nord (fig. 200 et 201). Dans les registres fiscaux, le confront invariant oriental correspond au rempart, à l'emplacement duquel a pris place le boulevard du docteur Adrien Constans. En 1670, le confront oriental est représenté à la fois par la muraille et le fossé (fig. 202). L'étude du graphe obtenu révèle que le fossé était bordé par des maisons ou des parcelles contenant un jardin et une maison attenants, tandis que le rempart jouxtait exclusivement des parcelles non bâties (jardins et *bouigues*). Suite à cette observation, deux hypothèses s'imposent : soit le rempart a été partiellement démantelé au moment de la rédaction du registre et les maisons confrontaient directement le fossé, soit les maisons sont venues s'accoler au rempart en réutilisant une partie du mur de courtine, ce qui explique que le confront soit le fossé et non le rempart.

En 1397, seul le rempart est mentionné en tant que confront oriental (fig. 203). Il est confronté à la fois par des espaces bâtis et des espaces libres (jardin, ayral, cour). L'absence de mention de fossé prouve, d'une part, que le rempart jouait à cette période son rôle défensif puisqu'il était bien présent sur l'ensemble du tracé et, d'autre part, que les maisons ne constituaient pas la muraille. Dans le cas où les maisons confrontaient directement le rempart, de petits espaces vides non déclarés devaient s'y intercaler.

Cet exemple permet de remettre en cause, au moins pour cette partie de la ville, l'idée que les maisons constituaient elles-mêmes la muraille<sup>1371</sup>. Grâce à la transcription des registres fiscaux sous forme de graphes, on dispose d'éléments nous permettant d'affirmer que la muraille et les habitations étaient séparées par des espaces non bâtis, soit des jardins et des cours, soit de petits espaces vides pouvant servir à la circulation. On connaît ainsi, pour la partie orientale de la ville, la disposition du rempart et son lien avec les habitations, juste après les deux grandes phases de fortifications liées d'abord à la Guerre de Cent Ans puis aux guerres de Religion.

---

« *Pagem a Ramon Castel p tal que la pogessem hubry can nos bliam, p tan que pogessem miels cura la bonda de la paisera, que costet XXd.* ».

<sup>1371</sup> Michèle Éclache estime que « le mur d'enceinte n'était que le mur – large de 1 m environ – continu des maisons mitoyennes » (dossier d'inventaire fondamental établi en 1980, cote IA00065505, p. 8).

### 2.2.3. Le démantèlement progressif des fortifications

#### 2.2.3.1. Une condition de la reddition de la ville en 1622

À la suite de sa reddition, en juin 1622, la ville fut sommée de détruire ses fortifications. Une copie d'une lettre du roi Louis XIII adressée à monsieur de Perrodil, gouverneur nommé par le maréchal de Thémynes après la chute de la ville, relate cet ordre :

« Monsieur de Perrodil, étant nécessaire pour le bien de mon service, que les murailles de St Antonin soient au plus tôt demolies, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à assister le commissaire ordonné pour faire la dite démolition en tout ce qui dépendra de vous, et d'apporter sur ce sujet toute facilité comme une chose que j'ai en particulière recommandation. Sur ce, je pris Dieu, M. de Perroudil, vous avoir en sa sainte garde. Écrit au camp de Lunel, ce dix-neuvième jour d'août mil six cent vingt-deux »<sup>1372</sup>.

La surveillance de cette entreprise, qui coûta à la ville la somme de 7286 livres<sup>1373</sup>, fût opérée par Jean-François de Hautpoul, conseiller au parlement de Toulouse<sup>1374</sup>. Les consuls de la ville et ceux des environs étaient tenus de fournir la main d'œuvre, les outils et les sommes nécessaires à la réalisation de cette destruction<sup>1375</sup>. En 1638, un habitant de Saint-Antonin-Noble-Val, autrefois protestant et qui a abjuré sa foi dès 1623, reçut en récompense de ses services, les matériaux issus de la démolition<sup>1376</sup>.

Comme en 1565, le démantèlement des fortifications ne fut pas définitif. En effet, elles furent reconstruites dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour cela, les murs des jardins où étaient remployés des matériaux provenant des remparts, furent détruits en vue de les récupérer<sup>1377</sup>. Le gouverneur de Guyenne commanda à la ville de faire provision de chaux<sup>1378</sup>. Les comptes consulaires de l'année 1652 relatent les différents travaux réalisés sur les remparts, notamment les frais liés aux charrois de chaux et de sable et aux salaires des manœuvres et des maçons<sup>1379</sup>. Au même moment, un portail en pierre de taille fut construit au niveau de la porte des Carmes<sup>1380</sup>. On sait par ailleurs, qu'en 1672, cinq portes existaient

---

<sup>1372</sup> AC Saint-Antonin, EE8. Cette copie est transcrite dans les procès-verbaux des séances de la société archéologique de Tarn-et-Garonne, *BSATG*, 1896, t. 24, p. 279.

<sup>1373</sup> AD Gironde, C3823, fol. 319v.

<sup>1374</sup> AD Haute-Garonne, Parlement, B420, fol. 271.

<sup>1375</sup> AD Haute-Garonne, Parlement, B423.

<sup>1376</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin*, *op. cit.*, p. 305.

<sup>1377</sup> AC Saint-Antonin, inventaire Philippy, JJ11, fol. 218v-219, acte passé en novembre 1651 : « verbal du sieur de la Nuvelle capitaine au régiment de Lorraine au sujet des réparations nécessaires a la ville de st antonin pour conserver au service du roi dans lequel il est enjoint aux consuls de faire démolir les murailles de certains jardins appartenant a divers particuliers qui avoient été faites des pierres des anciennes murailles et de rebatir de nouveau lesdites murailles de la ville (...) en conséquence de quoi les murailles qu'on voit a présent furent baties ». La dernière partie de cette citation montre qu'en 1745, date de la rédaction de l'inventaire Philippy, les remparts sont encore visibles, au moins en partie.

<sup>1378</sup> AC Saint-Antonin, CC120, pièces justificatives des comptes consulaires.

<sup>1379</sup> AC Saint-Antonin, comptes consulaires, CC62, fol. 10, 11, 13, 17, 19-22v, 28, 33, 34, 38, 40, 45, 46v, 48v, 50, 54v, 60, 61, 69v, 89, 98.

<sup>1380</sup> AC Saint-Antonin, CC120.

toujours à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1381</sup>. Le graphe des parcelles du moulon A d'après le compoix de 1670, indique par ailleurs que le rempart faisait encore partie par endroits du paysage urbain. Dans ce secteur, le confront oriental est tantôt le rempart, tantôt le fossé<sup>1382</sup> (fig. 202).

Les capucins protestèrent dès 1664 de ces reconstructions<sup>1383</sup>. En effet, les matériaux des anciens remparts leur ayant été donné, ils s'opposaient à les rendre pour reconstruire les fortifications de la ville. En compensation, les consuls décidèrent en 1674 de leur attribuer « l'espace du fossé quy est depuis les quinze canes d'iceluy qui leur avoit été accordé par Sa Majesté, par ses lettres patentes de l'année 1671, jusques au coing de la muraille du jardin de Jean Cavainhac marchant, la plus prochaine de lenclos desd. Pères Capucins, estant de contenance de vingt-cinq pans ou environs, confrontant du levant avec le fossé restant à la dite communauté ; du midy muraille de la ville ; du couchant avec le susd. Fossé accordé et du septentrion avec la muraille et jardin dud. Cavainhac »<sup>1384</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'entretien des fortifications fut maintenu<sup>1385</sup>. Un « plan grossier mais fidel de la ville, rivieres, ponts et murailles qui l'entourent pour sa conservation », réalisé au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, localise les différentes portes<sup>1386</sup> (fig. 204). Ainsi, sont mentionnés au *septentrion* la « Poterne dite des Estaffets construite depuis peu pour la commodité des habitans », la « Porte du Pré du Roy » et la « Porte des Cordeliers » soit la porte Rodanèse ; au levant la « Porte des Carmes » ; au *midy* la rivière Aveyron et le « pont de St Antonin formant le passage du Languedoc à la Guienne » ; et au couchant le « Jardin du chapitre ou estoit l'église et partie du chapitre », la Bonnette et la confluence ainsi que le « Pont de la porte de la Condamine pour aller à Montauban ». Il est surprenant qu'en 1782, lorsque fut réalisé le plan géométrique de la ville<sup>1387</sup> (fig. 32), aucune porte ni tour ne soit représentée. Le démantèlement de celles-ci n'étant intervenu qu'après cette date.

### 2.2.3.2. Le démantèlement définitif

À partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les portes furent détruites les unes après les autres. En 1784, la porte des Carmes, dont il ne subsistait qu'une arcade en ruine, fut jugée inutile et

<sup>1381</sup> AC Saint-Antonin, BB30 : « Je soussigné, consul catholique de la ville de Saint-Antonin, certifie que de cinq portes q'il y a dans la présent ville de Saint-Antonin, les trois sont régies par personnes catholiques, et les autres dud. par des personnes de la Religion prétendue réformée ».

<sup>1382</sup> Cf. supra, chapitre « 2.2.2.3. Une enceinte indépendante ou constituée de maisons mitoyennes ? » de la partie 2.

<sup>1383</sup> AC Saint-Antonin, BB8, fol. 12v.

<sup>1384</sup> AC Saint-Antonin, DD17. Les capucins s'engagent à recevoir dans leur jardin l'eau qui coule de la côte Rodanèse.

<sup>1385</sup> AC Saint-Antonin, BB13 (réparation des casernes de la ville en 1699, fossés creusés le long des murailles pour empêcher les voleurs d'entrer en 1700), BB15 (réparation de la porte de la Condamine en 1718), BB16 (réparation des prisons, des chemins et des casernes, de la porte des Estafets, et des muraille en 1719), BB17 (réparation à la porte des Estafets en 1724, réparation de la muraille le long de l'Aveyron par-dessous le pont, dont partie est sapée jusqu'au fondement en 1727).

<sup>1386</sup> ADTG, G897.

<sup>1387</sup> AC Saint-Antonin, JJ13.

il fut prévu de la démolir<sup>1388</sup>. La démolition n'intervint qu'en 1818<sup>1389</sup>. La porte du Pré fut détruite en 1808<sup>1390</sup>. La porte du Pont d'Aveyron fut démolie au moment de la construction de la route reliant Cahors à Albi, en 1819<sup>1391</sup>. À cette occasion, on apprend qu'elle mesurait 6 m de long et 4 m de haut et qu'elle était constituée de trois arceaux en pierre de taille réunis par une voûte. Aucune information ne permet de dire à quel moment furent démantelées les portes Rodanèse et de la Condamine.

En ce qui concerne les courtines, quelques portions sont encore conservées. Le long de la rivière Aveyron, le mur était encore entretenu en 1826<sup>1392</sup>, certainement pour sa fonction de soutènement. Le mur est encore observable à plusieurs endroits au bord de la rivière, notamment aux deux extrémités de la ville (fig. 183). Dans la partie occidentale, le mur conservé sur 3 m de haut correspond à l'enclos du monastère qui a servi de mur de soutènement aux jardins des chanoines mis en place après la destruction de l'abbaye<sup>1393</sup>. Ce mur est encore bien visible au bord de la rivière, bien que son épaisseur ne puisse pas être mesurée (fig. 205). Il soutient la terrasse où sont installés la maison de retraite, l'école et la salle des fêtes. La partie située sous la promenade des Moines a été remaniée au moment de l'installation de l'escalier monumental dans le deuxième quart du XX<sup>e</sup> siècle. Les cartes postales anciennes gardent la trace de ce mur (fig. 206). Un tas de déblais, constitué en partie de déchets de maçonnerie jetés depuis la promenade, était installé là où fut construit plus tard l'escalier (fig. 207).

À l'est, dans la partie formant l'angle du rempart (fig. 183), ce dernier est conservé sur 4 m de haut (fig. 208). Ici aussi, il retient les terres d'un jardin particulier. L'angle est renforcé par un contrefort massif. L'appareil est constitué de moellons calcaires quadrangulaires assisés. La hauteur des assises varie entre 0,10 et 0,30 m de haut.

Les maisons qui longent la rivière, en amont et en aval du pont semblent s'être appuyées sur le rempart<sup>1394</sup> (fig. 209). En cela, l'organisation de ce secteur est différent de ce qui a été observé dans le moulon A. La largeur du mur de la maison ID242, sise au n° 8 rue de l'Escolo Vieelho mesure 2,06 m (fig. 210). Il est indéniable qu'il s'agisse du rempart. Les murs méridionaux d'autres maisons de cette rue, présentent une épaisseur beaucoup plus mince, de l'ordre de 0,50 m<sup>1395</sup>. Dans ce cas, il doit s'agir de murs remontés après la destruction des fortifications. Les ouvertures observées sur ces murs ne présentent aucun caractère ancien, ni médiéval, ni moderne, à l'exception de la maison ID194. Une baie

---

<sup>1388</sup> AD Lot, C1305, AC Saint-Antonin, BB24.

<sup>1389</sup> AC Saint-Antonin, délibérations 1817-1846, D12-3.

<sup>1390</sup> AC Saint-Antonin, M198, n° 3.

<sup>1391</sup> *Ibid.*

<sup>1392</sup> AC Saint-Antonin, D13-11, fol. 27.

<sup>1393</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.2. Le devenir de l'abbaye après les guerres de Religion » de la partie 2.

<sup>1394</sup> Plusieurs parcelles des îlots J1 et J9 confrontent le rempart (en 1397, parcelles n° 2456, 2494, 2560, 2561 et 2569 de la base de données ; en 1670, parcelles n° 2919, 5676, 5685, 5686, 5689, 5697 et 5698 de la base de données).

<sup>1395</sup> La largeur a pu être mesurée pour les maisons ID 10, 83 et 84.



gémisée dont il ne reste qu'un claveau et les cordons d'appui et d'imposte, y est présente (fig. 211). L'épaisseur du mur de cette maison n'a pu être mesurée. Je ne sais donc pas s'il s'agit d'une baie percée dans la courtine avant d'être rebouchée, ou de remplois placés au moment de la reconstruction du mur après le démantèlement du rempart.

Maintes fois reconstruites, les fortifications ont toujours repris le même tracé depuis le XII<sup>e</sup> siècle. On note l'ajout de barbicanes puis de demi-lunes et de tenailles au XVI<sup>e</sup> siècle, mais le tracé principal du rempart n'a pas évolué. En conclusion, à Saint-Antonin-Noble-Val, les fortifications ne constituent pas un marqueur de l'expansion urbaine. Le rythme de leur reconstruction traduit non pas une pression démographique, mais uniquement la succession de périodes d'insécurité, de la Croisade des Albigeois, aux guerres de Religion, en passant par la guerre de Cent Ans. Le rôle politique, en tant que tête de pont du pouvoir royal et la vitalité économique de Saint-Antonin-Noble-Val en ont fait une ville convoitée, qui a eu besoin d'adapter sa défense face aux différentes menaces.

### 2.3. L'espace privé

L'exceptionnel état de conservation des maisons médiévales et modernes de Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 212) permet de connaître les caractéristiques de l'architecture des grandes périodes de construction. Hormis quelques édifices du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 213), deux grandes phases de construction sont repérables. La première regroupe des bâtiments des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (fig. 214 et 215), tandis que la seconde correspond à une reprise de l'activité constructive à partir de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 216 et 217). Une large majorité des maisons appartiennent au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1396</sup>. Cette prédominance illustre le dynamisme de la ville durant cette période mais il ne faut pas oublier que la constitution du tissu bâti est le résultat d'additions, de réfections et de réorganisations des bâtiments. L'homogénéité apparente à la lecture de ces cartes de répartition est principalement due au fait qu'il est difficile de préciser les datations au-delà d'un siècle. La construction de ces maisons a été progressive et ne correspond pas nécessairement à un essor immobilier à un temps donné. On remarque cependant que les vestiges du XII<sup>e</sup> siècle se répartissent un peu partout dans la ville, ce qui confirme le développement urbain à cette période. Les vestiges des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, sont concentrés dans les rues qui mènent à la place du marché. Ce phénomène trouve une explication dans le dynamisme économique de la ville avant la guerre de Cent Ans. À l'inverse, la répartition des vestiges des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles traduit un mouvement plus large de reconstruction, sans secteur privilégié.

---

<sup>1396</sup> En effet, 56 maisons ont été rattachées au XIII<sup>e</sup> siècle, contre 18 au XII<sup>e</sup> siècle, 31 au XIV<sup>e</sup> siècle, 37 au XV<sup>e</sup> siècle et 27 au XVI<sup>e</sup> siècle.

Des témoins de l'architecture de chacune de ces périodes se retrouvent disséminés dans la ville sans qu'une concentration dominante ne puisse être repérée. Le quart sud-ouest, correspondant au quartier du Bessarel, constitue une exception. Plusieurs vestiges du Moyen Âge y ont été repérés mais il n'a pas été possible le plus souvent d'en proposer une datation plus précise. Les maisons de ce quartier à vocation artisanale n'ont pas fait l'objet de la même attention architecturale que les maisons situées sur les axes de passage. L'architecture se fait alors le reflet d'une hiérarchie sociale.

Afin de cerner la nature de l'habitat médiéval saint-antoninois, il convient de décrire les techniques et les matériaux utilisés ainsi que les grandes lignes du cadre de vie des habitants, avant d'aborder les fonctions de ces édifices. Ce chapitre doit être consulté en parallèle du volume 3 qui rassemble les notices des maisons mentionnées ici. D'autre part, ce volume contient un tableau synthétique regroupant les principales informations concernant le parcellaire, la façade, les ouvertures et les équipements de chaque notice<sup>1397</sup>.

### **2.3.1. La maison dans l'espace urbain**

#### *2.3.1.1. Les techniques constructives*

Plusieurs types de mise en œuvre coexistent à Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 218). La plupart des pan-de-bois conservés correspondent a priori à des remaniements postérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1398</sup>, mais cette technique était utilisée au moins depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Elle était alors réservée aux étages en encorbellement au-dessus d'un rez-de-chaussée maçonné<sup>1399</sup>. Les matériaux de remplissage utilisés étaient soit du tuf, soit du torchis. L'usage de la brique correspond exclusivement à des remaniements postérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle. Le pan-de-bois était utilisé aussi bien pour les façades principales<sup>1400</sup>, que pour les façades secondaires<sup>1401</sup>.

On note une distinction très nette entre les techniques constructives utilisées avant et après la guerre de Cent Ans. Aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, l'appareil de pierre de taille calcaire à joints fins coexistait avec l'utilisation de moellons calcaire équarris régulièrement assisés (fig. 218). À partir du XV<sup>e</sup> siècle, le moyen appareil fut abandonné au profit du seul usage de moellons équarris. La pierre de taille n'était alors utilisée que pour les ouvertures et les chaînes d'angle. Les façades construites en moellons pouvaient recevoir un enduit.

L'ensemble des couvertures des maisons saint-antoninoises est constitué par des structures de bois. Ces charpentes sont portées par les murs et parfois complétés par des supports isolés. Actuellement l'ensemble des toitures de Saint-Antonin-Noble-Val est en tuiles canal, mais des indices permettent d'avancer que plusieurs maisons étaient à l'origine

---

<sup>1397</sup> Pages 9 à 19 du tome 1 du volume 3.

<sup>1398</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 238.

<sup>1399</sup> C'est le cas des maisons ID 5, 19, 27, 37, 40, 41, 44, 45, 46, 48, 88 et 193.

<sup>1400</sup> C'est le cas par exemple des maisons ID 5, 19 37 et 44.

<sup>1401</sup> C'est le cas des maisons ID 41, 48 et 88 par exemple.

couvertes de lauzes de calcaire<sup>1402</sup> (fig. 219). Une maison construite au XII<sup>e</sup> siècle conserve les vestiges de sa couverture d'origine : des tuiles courbes reposant sur des courants plats, perpétuant le système des *tegulae* et *imbrices* antiques<sup>1403</sup> (fig. 219).

### 2.3.1.2. La forme des maisons

La majorité des maisons urbaines de Saint-Antonin-Noble-Val est composée d'un seul corps de bâtiment (fig. 220). Les maisons s'alignent en front de rue. L'unique bâtiment, le plus souvent de forme rectangulaire, se développe majoritairement en profondeur vers l'intérieur de l'îlot. Quelques maisons traversent l'îlot dans lequel elles sont installées et disposent d'un accès direct dans les deux rues<sup>1404</sup>. Les maisons d'angle sont également fréquentes. La forme irrégulière des îlots a conduit parfois à s'éloigner du module rectangulaire de base (fig. 221). Ainsi, certaines maisons présentent un plan en triangle<sup>1405</sup> ou en trapèze<sup>1406</sup>.

Deux exemples de maisons mitoyennes conçues simultanément sont connus à Saint-Antonin-Noble-Val. Les maisons ID 51 et 53, ainsi que les maisons ID 32 et 60 sont séparées par un mur de 0,70 m de large et isolées des maisons voisines par des venelles (fig. 220 et 222). La mise en œuvre de ces maisons au rez-de-chaussée indique qu'elles ont été construites de manière quasiment simultanée<sup>1407</sup>. On observe un souci d'harmonisation entre les façades de ces maisons mitoyennes (fig. 222). En effet, la déclivité de la rue ne se lit pas sur la façade. Il n'y a pas de décalage dans l'alignement des baies et les cordons courent horizontalement sur les deux façades. La différence de niveau est en réalité rachetée par les rez-de-chaussée. Cette volonté d'harmonisation est contraire au parti architectural adopté dans un groupe de maisons de Saint-Cirq-Lapopie, où le décalage des cordons individualise chacune des quatre maisons aménagées au sein d'une seule construction<sup>1408</sup>.

La largeur des façades sur rue a été mesurée pour les 102 maisons présentes dans le catalogue. Il n'est donc pas possible d'en tirer des statistiques à l'échelle de la ville. Les maisons étudiées mesurent entre 3,6 et 21,2 m de large, pour une moyenne de 9,4 m. Seules trois façades mesurent moins de 4 m de large, contre 50 comprises en 4 et 7 m de large, 89 supérieures à 7 m (fig. 223). Si l'on reprend la classification proposée de Pierre Garrigou-Grandchamp<sup>1409</sup>, les corpus étudié à Saint-Antonin-Noble-Val est pratiquement dénué de

---

<sup>1402</sup> On en voit sur les murs pignons des maisons ID 73, 99, 109 et 217.

<sup>1403</sup> Sur le mur ouest de la maison ID2.

<sup>1404</sup> Maisons ID 51, 52, 53.

<sup>1405</sup> Maisons ID 56, 70.

<sup>1406</sup> Maison ID23.

<sup>1407</sup> La présence de pierres d'attentes et la césure visible sur le relevé de la façade (fig. 222) montrent que la construction s'est déroulée en deux séquences, avec une réelle volonté d'homogénéisation.

<sup>1408</sup> Valérie Rousset, « Architecture civile médiévale à Saint-Cirq-Lapopie », *Congrès archéologique de France, Quercy*, Paris, 1993, p. 457-466.

<sup>1409</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp, *Demeures médiévales coeur de la cité*, Paris, 1999, p. 20.

maisons modestes et doté d'un grand nombre de maisons patriciennes<sup>1410</sup>. Il justifie cette classification par la redevance annuelle proportionnelle à la largeur sur rue. Ainsi plus les maisons sont larges, plus elles étaient taxées. L'absence de maison humble dans le corpus a déjà été soulignée. Elle relève probablement du fait que leur architecture n'a pas laissé de trace aussi pérenne que les demeures patriciennes en pierre.

La plupart des maisons de Saint-Antonin-Noble-Val sont constituées de deux étages planchéiés au-dessus d'un rez-de-chaussée<sup>1411</sup>. La hauteur totale des édifices varie entre 10 et 12 m<sup>1412</sup>. Il ne semble pas que cette régularité soit à mettre sur le compte d'un règlement limitant la hauteur des façades, bien qu'une telle disposition soit prise dans un acte de vente de 1590<sup>1413</sup>. Les étages de comble, en brique ou pan-de-bois, ont le plus souvent été ajoutés aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>1414</sup>. Il existe très peu de cave en sous-sol<sup>1415</sup>. Par endroit, un entresol crée une cave semi enterrée qui rattrape le dénivelé du terrain<sup>1416</sup>. Ces espaces étaient éclairés par des jours quadrangulaires à ébrasement interne. Je n'ai observé qu'un seul exemple de rez-de-chaussée voûté en berceau plein cintre. Il s'agit de l'arrière boutique de la maison ID109, bordée par une ruelle au nord et une cour intérieure au sud comme en témoignent la présence de fenêtres à linteau droit et ébrasement interne. Il s'agit d'une exception, les autres maisons observées présentent toutes des divisions par planchers. Ces derniers sont soutenus par les murs latéraux et les murs de refends. Parfois, des piliers ou des colonnes supportent au niveau du rez-de-chaussée ou de l'entresol, la poutre maîtresse du plancher de l'étage<sup>1417</sup>. Certains se poursuivent sur plusieurs niveaux<sup>1418</sup>. Ce type de disposition a été observé dans les maisons de Rocamadour<sup>1419</sup>.

### 2.3.1.3. La façade : contact entre la maison et la rue

La façade d'une maison représente la surface de contact entre la sphère privée et la sphère publique. Les multiples ouvertures dont elle dispose constituent les points de contact et d'échange entre ces deux espaces. La façade est aussi le lieu de l'expression d'un statut social, à la vue de tous. Elle évolue au fil du temps pour s'adapter tant aux modes qu'aux besoins fonctionnels. Elle est enfin un outil précieux pour le chercheur qui dispose alors de

---

<sup>1410</sup> « le plus grand nombre des maisons médiévales mesure entre 4 et 7 mètres de large : en deçà la mesure n'est pas loin, au-delà, c'est la maison patricienne », *ibid.*

<sup>1411</sup> La maison ID56 qui dispose d'un troisième étage maçonné éclairé par une fenêtre à linteau droit sur coussinets constitue une exception.

<sup>1412</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 227.

<sup>1413</sup> « Il est dit dans cet acte que les consuls ne pourront point hausser le toit de ladite maison plus qu'il n'étoit pour lors attendu que le haussant on usurperait autre maison que ledit Jean Carriere a au devant d'icelle », AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 204v.

<sup>1414</sup> Voir par exemple la maison ID51.

<sup>1415</sup> Les seuls exemples que j'ai pu observer sont les maisons ID 2, 18 et 240.

<sup>1416</sup> Maisons ID51 et 240.

<sup>1417</sup> Maisons ID 13, 28, 51, 79 et 240.

<sup>1418</sup> Maisons ID 36, 70 et 110.

<sup>1419</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp et Maurice Scellès, « Maisons médiévales (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) de Puylaroque (Tarn-et-Garonne) », *MSAMF*, t. L, 1990, p. 106.

clés pour comprendre la ou les fonctions de la maison qui se développe derrière et parfois en proposer une datation basée sur des critères typologiques. Les façades des murs gouttereaux des maisons de Saint-Antonin-Noble-Val expriment ainsi la position sociale du propriétaire à partir du XII<sup>e</sup> siècle.

Les constructions antérieures au XII<sup>e</sup> siècle n'ont pas été repérées à Saint-Antonin-Noble-Val. Cela tient certainement à un manque général de connaissance des maisons urbaines des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles<sup>1420</sup>. Par contre plusieurs caractères architecturaux sont rattachables au XII<sup>e</sup> siècle<sup>1421</sup> (fig. 213). C'est le cas des baies géminées couvertes d'arcs monolithes en plein cintre<sup>1422</sup> (fig. 224). Le plus souvent, les arêtes des piédroits et des arcs sont à arêtes vives et les cordons d'appui et d'imposte ne sont pas régnaux. La sculpture reste le meilleur élément de datation. Elle se répartit essentiellement sur les fenêtres et les corbeaux utilisés pour soutenir un pan-de-bois<sup>1423</sup> ou un avant-toit<sup>1424</sup> (fig. 225). Le vocabulaire ornemental est emprunté au répertoire de l'art roman : motifs végétaux stylisés, visages et monstres.

À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, deux partis architecturaux se distinguent. Le premier, qui couvre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, consiste à ouvrir très largement les façades, aussi bien au rez-de-chaussée qu'aux étages. Le second qui se développe aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles privilégie l'autonomie des différents niveaux. Les maisons du XIII<sup>e</sup> siècle présentent des caractéristiques communes dans l'organisation des façades. Les niveaux de plain-pied sont percés de grandes arcades qui se répartissent sur toute la largeur de la façade (fig. 222). Le nombre d'ouvertures au rez-de-chaussée n'est pas régulier. Il oscille de une à six grandes arcades, en fonction de la largeur de la parcelle. Les étages sont éclairés par des baies géminées rapprochées<sup>1425</sup>, ce qui fait dire à Bernard Loncan que « la recherche de la lumière est telle que les niveaux supérieurs sont souvent plus vides que pleins »<sup>1426</sup>. L'usage de fenêtres jumelées se généralise et se normalise aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les arcs brisés des baies géminées sont constitués de claveaux extradossés (fig. 226). Des jours d'écoinçon, sous forme de losanges curvilignes<sup>1427</sup>, ou d'oculi à chanfrein<sup>1428</sup> ou tréflés<sup>1429</sup>, apparaissent entre les arcs. Ces jours d'écoinçon recevaient très certainement un vitrage<sup>1430</sup> (fig. 226). Les

---

<sup>1420</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp, « Les maisons urbaines du X<sup>e</sup> au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : état de la question », in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I ... op. cit.*, p. 75-84.

<sup>1421</sup> Maisons ID 2, 4, 12, 14, 24, 39, 40, 41, 47, 55, 57, 94, 114, 205 et 235.

<sup>1422</sup> Maisons ID 2, 12, 14 et 55.

<sup>1423</sup> Maison ID235.

<sup>1424</sup> Maison ID39. Le modillon de la façade latérale de la maison ID57 a été réemployé lors du remontage de cette façade.

<sup>1425</sup> Si les baies sont rapprochées, elles ne constituent pas pour autant des claires-voies, dont les deux seuls exemples à Saint-Antonin datent du XII<sup>e</sup> siècle (ID4, maison du viguier du vicomte) et du XVI<sup>e</sup> siècle (ID21).

<sup>1426</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val ... op. cit.*, p. 226.

<sup>1427</sup> Maisons ID 13, 28, 30, 56 et 49.

<sup>1428</sup> Maisons ID 23, 53, 109, 110, 151 et 220.

<sup>1429</sup> Maisons ID 17, 107 et 151.

<sup>1430</sup> La rainure pratiquée dans l'oculus de la maison ID56 va dans ce sens.

piédroits et les arcs sont soit chanfreinés<sup>1431</sup>, soit à arêtes vives<sup>1432</sup>, soit encore garnis d'un tore<sup>1433</sup>. La formule des grandes baies brisées à remplage, que l'on observe sur les façades des maisons ID 72 et 73, n'est que faiblement présente à Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 227). Les remplages ont été détruits et bouchés, mais les archivolttes saillantes qui servaient de larmiers sont encore visibles. L'influence de l'architecture religieuse y est manifeste.

Les arrière-voitures en arc surbaissé ou brisé des grandes arcades et des baies géminées portent l'essentiel du poids du mur. Cet évidemment permet l'aménagement de coussièges au niveau des fenêtres. Les cordons moulurés sur lesquels s'appuient les fenêtres structurent horizontalement la façade en délimitant les différents niveaux (fig. 222). Ils constituent parfois le seul indice de la présence de baies géminées dans la disposition d'origine, lorsque l'enduit occulte les négatifs visibles dans l'appareil.

Le décor sculpté des façades saint-antoninoises n'atteint pas l'étendue de celui des maisons en grès de Figeac<sup>1434</sup>, sans pour autant être totalement absent (fig. 228). Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les rez-de-chaussée étaient dépourvus de décor sculpté, ce que justifiait la fonction utilitaire de ce niveau. Les congés des chanfreins aux angles des façades constituaient l'exception<sup>1435</sup> (fig. 228). Le décor se développait donc prioritairement sur les étages, notamment sur les chapiteaux des baies géminées. Plusieurs exemples, en place ou déposés, sont observables à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1436</sup> (fig. 228). Les exemplaires conservés ne présentent pas réellement d'unité, bien que les motifs soient exclusivement végétaux. Des corbeaux sculptés, qu'ils soient destinés à soutenir le pan-de-bois des étages<sup>1437</sup> ou un avant-toit<sup>1438</sup>, se retrouvent sur plusieurs façades de Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 228). Ils représentent le plus souvent des visages humains ou animaux. Les corbeaux de la maison ID17, ornés de visages, supportent des exutoires d'eau sous forme de quadrupèdes. D'autre part, les congés des chanfreins des piédroits et les sommiers des arcs des baies géminées semblent être à Saint-Antonin-Noble-Val le lieu privilégié pour le développement de petits motifs végétaux ou humains finement sculptés<sup>1439</sup> (fig. 228). Ce type

---

<sup>1431</sup> Maisons ID 13, 53, 56 et 151.

<sup>1432</sup> Maisons ID 24 et 30.

<sup>1433</sup> Maisons ID17 et 32.

<sup>1434</sup> Anne-Laure Napoleone, *Figeac au Moyen Âge les maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, sn, 1993.

<sup>1435</sup> Le congé du chanfrein de l'angle de la maison ID28 est orné d'une feuille, celui de la maison ID49 d'un visage humain entouré de feuilles et celui de la maison ID70 d'une tête d'animal.

<sup>1436</sup> Des chapiteaux de baies géminées sont en place sur les façades des maisons ID 13, 17, 23, 32 et 56. Des chapiteaux déposés ont été observés dans les maisons ID 17, 60, 94, 151 et 176. Leurs dimensions confirment qu'ils proviennent de baies géminées démontées.

<sup>1437</sup> Maison ID52.

<sup>1438</sup> Maison ID70. Elle était au départ équipée de 17 modillons au-dessus du rez-de-chaussée, neuf sont encore en place et trois ont été découverts en remploi dans la maçonnerie.

<sup>1439</sup> Les maisons ID 13, 23, 51, 56, 70 et 151 en sont dotées. Ce recensement n'est certainement pas exhaustif. En effet, ces éléments de petite taille sont souvent invisibles depuis la rue. À titre d'exemple, ceux de la façade ID151 ont été découverts par l'utilisation d'un appareil photo placé à l'extrémité d'une perche télescopique de 10 m.

d'ornement de fenêtres jumelées se retrouve de manière très développée à Figeac<sup>1440</sup>. Les chanfreins des jours d'écoinçon sont également un support pour la sculpture de motifs végétaux<sup>1441</sup> (fig. 226). Ainsi, le décor sculpté, sur les sommiers des arcs, aux extrémités des piédroits et sur les chapiteaux, est placé de manière à souligner les points forts de l'architecture des baies. Certains cordons d'appui sont ornés de motifs géométriques ou végétaux<sup>1442</sup>. Celui de la maison ID17 est très développé avec un large bandeau sculpté de deux rangées de fleurs de lys renversées (fig. 228). Les motifs végétaux de cette période se distinguent ceux du XII<sup>e</sup> siècle par un plus grand réalisme<sup>1443</sup>.

L'influence de l'architecture monastique est très certainement présente sur les maisons de Saint-Antonin-Noble-Val, mais elle demeure difficile à percevoir en raison de la disparition de l'abbaye et des trop rares vestiges lui appartenant. L'église abbatiale a été en partie reconstruite dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1444</sup>, au moment où se développent les façades de maisons richement sculptées. La présence de divers corps de métiers pour le chantier religieux a probablement eu un impact sur l'architecture civile.

Les maisons des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles présentent une certaine unité dans la structure, la forme des ouvertures et leur disposition sur la façade. Cette homogénéité est-elle due à un règlement d'urbanisme qui ne serait pas parvenu jusqu'à nous ? À Aurillac par exemple, entre 1211 et 1283, des autorisations de construire ou d'agrandir des bâtiments existants font état de règles strictes dans le domaine de la construction et de la voirie<sup>1445</sup>. Ainsi, l'alignement des maisons est imposé, l'écoulement des eaux de pluie est réglementé, les encorbellements sont limités, de même que la largeur des étaux débordants sur la rue. La nécessité de règles pour la construction de nouvelles maisons à Saint-Antonin-Noble-Val semble inévitable en raison de la présence de canaux souterrains, mais ce point sera développé plus loin.

Le parti architectural des maisons des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles est différent. Les cordons moulurés disparaissent des façades qui ne sont plus construites qu'en moellons équarris assisés. Les nouvelles fenêtres ne sont alors plus reliées entre elles. Les baies géminées sont remplacées par des croisées en pierre de taille avec ou sans moulures (fig. 229). En règle générale, les piédroits des anciennes baies géminées sont conservés, tandis que les arcs et la colonnette médiane sont supprimés. Les piédroits d'origine sont prolongés dans les anciens claveaux, pour supporter un nouveau linteau droit, le plus souvent avec un autre type de

---

<sup>1440</sup> Anne-Laure Napoleone, « Les maisons médiévales de Figeac », *Congrès archéologique de France, Quercy*, Paris, 1993, p. 291-306.

<sup>1441</sup> Maisons ID 23 et 53.

<sup>1442</sup> Maisons ID 39 et 114.

<sup>1443</sup> La comparaison des chapiteaux des maisons ID 39 et 56 illustre parfaitement ce changement.

<sup>1444</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.1.4. Pillages et reconstructions » de la partie 2. Les indulgences accordées par le pape Innocent IV en 1250 sont le témoin de cette restauration.

<sup>1445</sup> Roger Grand, *Les « Paix » d'Aurillac: étude et documents sur l'histoire des institutions municipales d'une ville à consulat*, éd. Société d'histoire du droit, Paris, 1945, p. CXLVII.

moultures, plus à la mode. Les fenêtres du second étage de la maison ID32 illustrent bien ce type de transformation (fig. 229). On observe d'ailleurs dans cette même maison la coexistence sur la même façade et au même étage de deux baies géminées transformées en croisées et d'une baie géminée intacte.

Le rez-de-chaussée traduit également un net changement dans le rapport entre l'habitation et l'espace public de la rue. À partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, l'entrée de la maison est clairement identifiable par rapport aux grandes arcades de la phase précédente qui ne présentaient aucune distinction dans les ouvertures du rez-de-chaussée. Des portes de plus petites dimensions sont insérées et portent souvent un décor plus ou moins riche, reflet de la position sociale du propriétaire (fig. 229). L'apparition de ce type de portes coïncide parfois avec l'ajout d'escaliers en vis.

Les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles introduisent un profond changement dans la répartition et le style des éléments sculptés en façade. Les portes percées dans les rez-de-chaussée durant cette période sont ainsi souvent surmontées d'une accolade, tantôt simplement taillées en creux dans le linteau<sup>1446</sup>, tantôt se développant en un corps de moultures saillant<sup>1447</sup> (fig. 229). Ces portes sont parfois garnies d'un écu nu<sup>1448</sup> ou orné<sup>1449</sup>. Deux exemples de clefs sculptées de têtes en relief au niveau d'arcs segmentaires, mis en place au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, sont conservés à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1450</sup>. Deux maisons possèdent des fenêtres qui constituent une rupture nette avec l'esthétique médiévale. La maison ID79 dispose de croisées décorées de bâtons écotés sur des moultures prismatiques, ainsi qu'une demi croisée flanquée de deux pilastres surmontés d'un entablement portant deux bustes en haut relief (fig. 229). La maison ID21 est dotée d'une claire-voie constituée de quatre croisées jumelées ornées de pilastres et de chapiteaux. Ces registres italianisants illustrent la pénétration à Saint-Antonin-Noble-Val de modèles issus de la Renaissance.

Quelle que soit la période, les façades intérieures, vers le jardin ou la cour, ne sont pas traitées avec le même soin que les façades sur rue. Elles sont en pan-de-bois ou en moellons équarris. Lorsque plusieurs façades donnent sur une rue, dans le cas des maisons d'angle ou traversantes, le traitement n'est pas non plus égal. Le plus souvent, la façade qui donne sur une rue secondaire est construite en moellons équarris, tandis que celle sur la rue principale est construite en moyen appareil de pierre de taille<sup>1451</sup> (fig. 230). Cette hiérarchie s'illustre parfois également par le décor. Cette distinction de traitement est bien représentée par la maison d'angle ID39 (fig. 218). Les deux façades sont ouvertes au rez-de-chaussée, par

---

<sup>1446</sup> Maisons ID 17, 20, 38, 51, 79, 89, 95, 101, 109, 142, 205 et 206 et parcelles n° AC 448, 461 du cadastre actuel.

<sup>1447</sup> Maisons ID 7, 32, 44, 49, 51, 78, 70, 167, 203 et 205.

<sup>1448</sup> Maisons ID 38, 70 et 95.

<sup>1449</sup> Les écus des maisons ID 20, 49, 78 et 79 sont sculptés du monogramme IHS en lettres gothiques entrelacées, tandis que ceux des maisons ID 44, 125 et 167 sont ornés d'emblèmes de maçons en relief. Celui de la maison ID 51 a été bûché.

<sup>1450</sup> Maisons ID 27 et 52.

<sup>1451</sup> Maisons ID 9, 22, 99 et 151.



contre à l'étage, la façade sur la rue Droite reçoit un décor sculpté alors que l'autre dispose de simples fenêtres étroites. Le cas de la maison traversante ID53 est également éclairant. Elle dispose d'une façade principale sur la rue Guillem Peyre et d'une façade arrière sur la rue Boneta Rescota. Cette dernière, en moellons équarris, est percée de baies géminées en arc brisé à oculi d'écoinçon, moins nombreuses que sur la façade opposée en moyen appareil et sans cordons régnaux. D'autre part, les fenêtres de cette façade n'ont pas été remplacées par des croisées, contrairement à la façade sur la rue Guillem Peyre.

#### 2.3.1.4. La circulation dans la maison

La rareté des portes en façade au rez-de-chaussée aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles indique que l'accès aux étages était commandé par un espace unique en rez-de-chaussée, interdisant l'indépendance des niveaux d'habitation. Ce type de circulation verticale est en rupture nette avec le parti général adopté dans de nombreuses villes comme Figeac, Lauzerte, Cahors, Montpellier, Provins ou Cluny, mais se retrouve à Puylaroque où les deux seuls escaliers observés partent du fond de la pièce en rez-de-chaussée<sup>1452</sup>. C'est aussi le cas de la tour d'Arles de Caussade<sup>1453</sup>.

La question de l'accès aux étages ne trouve pas de réponse pour l'ensemble des maisons étudiées en raison des nombreux remaniements dont elles ont fait l'objet. Les escaliers extérieurs sont relativement rares. Ils se développent directement sur la rue<sup>1454</sup> ou dans les cours intérieures<sup>1455</sup>. Des volées droites appuyées contre un mur à l'intérieur des maisons étaient également utilisées pour la circulation verticale. Celle de la maison ID32, adossée au mur oriental et composée de marches en calcaire soutenues par une voûte rampante, est d'origine<sup>1456</sup>.

À partir du XV<sup>e</sup> siècle, se développe une volonté d'isoler la partie de la maison dédiée à l'habitation de l'espace à vocation utilitaire du rez-de-chaussée. Ainsi, à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le lien entre l'habitation et la rue se fait plus direct et s'illustre par l'ajout de portes sur de nombreuses façades. En témoignent également l'installation d'une cloison visant à séparer l'escalier à volée droite reliant la rue aux étages, du reste du rez-de-chaussée dans la maison ID32, ou l'aménagement d'un couloir latéral à côté des boutiques dans la maison ID70<sup>1457</sup>. L'ajout d'escalier en vis à d'anciennes maisons, à partir du XV<sup>e</sup> siècle relève de la même volonté de séparer les différents niveaux. Ils représentent une innovation architecturale majeure, qui renouvelle complètement le parti distributif des

---

<sup>1452</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp et Maurice Scellès, « Maisons médiévales (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) de Puylaroque (Tarn-et-Garonne) », *MSAMF*, t. L, 1990, p. 106.

<sup>1453</sup> Nelly Pousthomis-Dalle et Bernard Pousthomis, « La « Tour d'Arles » de Caussade (Tarn-et-Garonne) : étude archéologique d'une maison patricienne de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Monumental*, 2002, p. 71-87.

<sup>1454</sup> Maisons ID 20 et 30.

<sup>1455</sup> Maison ID 4.

<sup>1456</sup> Les maisons ID 36 et 76 conservent également des escaliers à volée droite adossés à un mur.

<sup>1457</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 238.

maisons urbaines. Ces escaliers prennent place dans des tours circulaires aménagées à l'intérieur des maisons<sup>1458</sup> comme on peut le voir à la tour d'Arles de Caussade<sup>1459</sup>, ou construites en empiétant sur une cour ou une ruelle<sup>1460</sup>. Cette petite révolution dans l'autonomie des étages s'observe dans de nombreuses villes du Midi de la France, comme à Montpellier, où l'escalier en vis est resté la formule dominante entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1461</sup>. Cette évolution traduit une transformation des mentalités et des façons d'habiter : la maison n'est plus unifamiliale, la mise en location des différents niveaux en illustre l'autonomie.

### 2.3.2. Le cadre de vie

L'équipement des maisons médiévales de Saint-Antonin-Noble-Val qui a pu parvenir jusqu'à nous se résume à la présence de cheminées, de placards muraux ou de banquettes. Les éléments de confort liés à l'eau dans la maison (latrines, éviers) seront développés dans la troisième partie. Certaines maisons disposaient en outre de décors peints ou sculptés dans leur intérieur.

#### 2.3.2.1. Un aperçu du confort des maisons médiévales saint-antoninoises

La fonction première des fenêtres est l'éclairage des pièces, mais il ne faut pas négliger pour autant leur fonction sociale : « voir et être vu »<sup>1462</sup>. Dans quelques maisons de Saint-Antonin-Noble-Val les embrasures couvertes d'arcs segmentaires<sup>1463</sup> illustrent une utilisation de la fenêtre autre que l'éclairage : l'observation (fig. 231). Les embrasures des baies géminées dans lesquelles étaient ménagées des banquettes de pierre, les coussièges, abritaient des activités spécifiques<sup>1464</sup>. Dans certaines maisons de Saint-Antonin-Noble-Val, ces installations ont d'ailleurs été conservées, même après la transformation de baies géminées en croisées<sup>1465</sup> (fig. 231).

Les informations sont rares concernant les systèmes de fermetures des fenêtres médiévales. Dans quelques unes des embrasures de baies géminées du XIII<sup>e</sup> siècle encore accessibles, une feuillure indique que des volets de bois étaient plaqués contre les

---

<sup>1458</sup> L'escalier en vis à marches portant noyau de la maison ID51 a été ajouté dans l'angle nord-est, empiétant sur les baies géminées alors transformées en demi meneaux.

<sup>1459</sup> Nelly Pousthomis-Dalle et Bernard Pousthomis, « La « Tour d'Arles » de Caussade... » *op. cit.*, p. 71-87.

<sup>1460</sup> La tour d'escalier circulaire construite en demi-hors-œuvre de la maison ID70 se situe à la jonction de trois corps de bâtiments. La tour d'escalier en vis de la maison ID54 présente extérieurement deux faces droites. Elle a été construite en même temps que le second corps de bâtiment au nord et permet l'articulation entre la partie ancienne, adossée au rempart et le nouveau corps bâtiment donnant sur la rue de la Porte Rodanèse.

<sup>1461</sup> Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes (dir.), *Montpellier... op. cit.*, p. 186-195.

<sup>1462</sup> Gilles Séraphin, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I, ... op. cit.*, p. 145.

<sup>1463</sup> Les maisons ID 13, 17, 32, 51, 53, 60 et 109 en présentent des exemples bien conservés.

<sup>1464</sup> La présence de graffitis dans ces espaces, fréquente dans les maisons médiévales, de même que l'échiquier gravé sur l'appui d'une fenêtre de Comarque en Dordogne, en témoignent (*Ibid.*, p. 145, fig. 1).

<sup>1465</sup> C'est le cas par exemple de la maison ID32.

ouvertures<sup>1466</sup>. La présence de gonds métalliques scellés directement dans les tableaux implique l'utilisation de vantaux libres attachés par des pentures métalliques (fig. 232). Les oculi d'écoinçons pouvaient quant à eux être équipés de vitrage, comme en témoigne la rainure pratiquée dans le jour d'écoinçon en losange curviligne de la maison ID56, construite dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1467</sup>. Les tentures que soutenaient les portes bannes métalliques fichés dans la façade au niveau des cordons d'imposte complétaient l'équipement des fenêtres aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>1468</sup>. Bien que le fonctionnement de ces anneaux ne soit pas connu en détail, il est acquis qu'ils supportaient des tentures qui visaient à protéger du soleil et de la pluie et constituaient un complément aux vitrages<sup>1469</sup>. Eugène Viollet-le-Duc a proposé une étude détaillée du fonctionnement des portes bannes à partir de ceux présents sur la maison ID110<sup>1470</sup> (fig. 233).

Le confort dans la maison passait aussi par la possibilité de chauffer les pièces. Une grande partie des maisons de Saint-Antonin-Noble-Val était équipée de cheminées<sup>1471</sup> (fig. 234). Les exemplaires conservés appartiennent majoritairement au XV<sup>e</sup> siècle. Je n'ai pas été en mesure de déterminer si elles avaient remplacées des cheminées plus anciennes, mais le faible nombre de cheminée médiévale semble indiquer qu'elles étaient peu nombreuses dans les maisons avant le XV<sup>e</sup> siècle à Saint-Antonin-Noble-Val. Elles sont en général situées dans les pièces en façade, qui concentrent ainsi la plupart des éléments de confort. À la chaleur apportée par la cheminée s'ajoute la lumière dispensée par les baies. Les cheminées sont le plus souvent placées sur les murs pignons, plus rarement contre les murs de refend, à l'image de celle de la maison ID2 (fig. 235). Les souches en tuf ou en pierre sont circulaires ou quadrangulaires et dépassent parfois largement le faîte du toit, assurant alors un bon tirage (fig. 235). Ces cheminées, à contre-cœur plat en pierre (fig. 235), disposent de manteaux imposants portés soit par des piédroits plus ou moins moulurés (fig. 236), soit par des consoles en encorbellement. Le décor des cheminées est le plus souvent limité à des moulurations simples sur les corniches, mais quelques exemples de cheminées

---

<sup>1466</sup> Dans les maisons ID 13, 17, 32, 53 et 60.

<sup>1467</sup> D'autres exemple de jours d'écoinçons vitrés sont connus à Figeac, Cahors, Flaugnac et Cordes (*Ibid.*, p. 192).

<sup>1468</sup> Des portes bannes sont visibles sur les façades des maisons ID 12, 17, 18, 51, 73, 109, 110 et 111.

<sup>1469</sup> Gilles Séraphin, « Les fenêtres médiévales... », *op. cit.*, p. 197-199.

<sup>1470</sup> « On observera que les pieds-droits des fenêtres du premier et du second étage sont garnis, à la hauteur des naissances, d'anneaux de fer avec crochets. Ces anneaux étaient destinés à recevoir des perches auxquelles étaient fixés des bannes. Cet usage s'est perpétué dans le midi de la France, en Italie et en Espagne. La fig. 9 reproduit la disposition de ces bannes. En A est un des anneaux-crochets scellés dans la maçonnerie. Les bannes étaient divisées par travées, ainsi que les perches qui s'emmanchaient l'une dans l'autre (voir le détail B). Des perches-étais C soulevaient les extrémités des toiles dont le mouvement et le déversement étaient maintenus par des cordelles passant dessous, en croix de Saint-André, et venant se fixer par des anneaux aux crochets D. Une large pente francée tombait sur le devant, autant pour arrêter les rayons du soleil que pour donner du poids à la partie inférieure de la banne et obliger ainsi les perches-étais C à rester inclinées. » Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1867, p. 554-555.

<sup>1471</sup> C'est le cas des maisons ID 2, 4, 7, 13, 17, 18, 20, 23, 28, 41, 49, 50, 51, 52, 60, 70, 72 73, 79, 109, 193, 203, 205, 213.

dont le manteau recouvert de stuc autorise le développement d'un décor plus élaboré, existent également (fig. 236). C'est le cas de celles dessinées par Eugène Viollet-le-Duc<sup>1472</sup> (fig. 236 c et d). Ces dernières ont disparu, mais deux exemplaires en sont relativement proches<sup>1473</sup> (fig. 236 e et f). Le palais abbatial de Lagrasse (11) dispose d'une cheminée monumentale en stuc dans la salle d'apparat aménagée sous l'abbatiale de Philippe de Lévis (1502-1537)<sup>1474</sup> qui est très proche de celle de Saint-Antonin-Noble-Val dessinée par Eugène Viollet-le-Duc (fig. 236d).

Des espaces de rangement muraux complétaient enfin l'équipement fixe des habitations. À Saint-Antonin-Noble-Val, ils se répartissaient dans l'ensemble des pièces des maisons, jusque dans les caves<sup>1475</sup>. Les placards muraux étaient répandus dans les maisons saint-antoninoises<sup>1476</sup>. Ménagés dans l'épaisseur des murs, ils étaient de dimensions variables (fig. 237). La plupart comportaient un linteau droit<sup>1477</sup> et certains étaient doubles<sup>1478</sup>. D'autres formes se retrouvent plus rarement, comme les couvertures en arc brisé<sup>1479</sup> ou en plein cintre<sup>1480</sup> ainsi que les accolades<sup>1481</sup>. Les feuillures qu'ils portent indiquent qu'ils étaient fermés par des vantaux en bois. Les étagères, dont seules les rainures sont conservées, étaient en bois également. Les niches de petites dimensions, comme celles observables entre les baies géminées de la maison ID13 (fig. 231), devaient accueillir des lampes et des chandelles<sup>1482</sup>. La succession de six niches quadrangulaires dans une maison de la rue Saint-Angel est un cas isolé, dont la finalité demeure inexplicée (fig. 238).

### 2.3.2.2. *Le décor intérieur*

Le décor peint, strictement réservé aux étages, est présent aussi bien sur les murs<sup>1483</sup>, que dans les embrasures des fenêtres<sup>1484</sup>, ou au plafond<sup>1485</sup> des pièces principales. Ces lieux de sociabilité sont alors l'occasion de mettre en avant le statut de l'habitant. Les thèmes de prédilection de ces décors sont les motifs végétaux<sup>1486</sup> et géométriques<sup>1487</sup> (fig. 239). La reproduction d'un faux appareil est fréquente.

---

<sup>1472</sup> Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1867, article « cheminée », p. 324.

<sup>1473</sup> Dans les maisons ID 23 et 205.

<sup>1474</sup> Nelly Poutshomis (dir.), *Lagrasse (Aude), l'abbaye, le bourg, le terroir. Étude archéologique et historique*, Rapport final de PCR, Archives départementales de l'Aude, 2010, vol. 1, p. 104.

<sup>1475</sup> Un placard mural quadrangulaire avec feuillure a été observé dans la cave souterraine de la maison ID2.

<sup>1476</sup> J'en ai observé dans les maisons ID 2, 13, 17, 23, 28, 32, 49, 53, 70, 79, 99, 109, 151 et 210.

<sup>1477</sup> Dans les maisons ID 2, 17, 49, 53, 79, 109 et 151.

<sup>1478</sup> Dans les maisons ID17, 49 et 151.

<sup>1479</sup> Dans les maisons ID 28 et 99.

<sup>1480</sup> Dans les maisons ID 32, 70 et 99.

<sup>1481</sup> Dans la maison ID23.

<sup>1482</sup> La maison ID210 comporte également deux niches carrées juxtaposées de petites dimensions.

<sup>1483</sup> Dans les maisons ID 13, 51, 70 et 76.

<sup>1484</sup> Dans les maisons ID 13 et 23.

<sup>1485</sup> Dans les maisons ID 32, 70 et 72.

<sup>1486</sup> Bouquets de tulipes de la maison ID76 (XIV<sup>e</sup> siècle).

Les scènes historiées sont plus rares, trois exemples sont connus à Saint-Antonin-Noble-Val, dont un du XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une frise de cinq cavaliers<sup>1488</sup> (fig. 239). Trois d'entre eux ont pu être identifiés grâce aux armoiries représentées sur leur bouclier et la housse des chevaux. Il s'agit du roi d'Angleterre suivi du roi de France et du comte de Toulouse, Raymond VII. La représentation des armoiries de ce dernier présente également l'intérêt de pouvoir dater très précisément la réalisation de cette peinture entre 1222 et 1249. La signification de cette scène, également représentée sur un plafond à Narbonne<sup>1489</sup>, est obscure<sup>1490</sup>. Dans cette même maison, deux visages sont tracés au crayon noir dans une pièce du second étage. La fraise que porte le personnage masculin indique que la réalisation de ce dessin est postérieure à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Une dernière scène historiée est peinte sur un mur du premier étage de la maison ID76 (fig. 239). Cette peinture murale, certainement réalisée au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, représente l'arrivée des reliques de saint Antonin sur une barque dirigée par des aigles.

Les hasards de la conservation, qui portent à notre connaissance des vestiges de décor peint dans six maisons saint-antoninoises<sup>1491</sup>, laissent supposer que c'était une pratique fréquente. En cela, Saint-Antonin-Noble-Val ne constitue pas une exception. Les études des maisons médiévales de Cluny, Cahors, Cordes et Figeac, ont montré la fréquence de décors peints de qualité<sup>1492</sup>.

Des traces de polychromie ont été repérées sur le chapiteau de la colonne supportant la charpente au second étage de la maison ID23, preuve que la peinture ne se limitait pas aux surfaces planes. Cette colonne, aujourd'hui apparente sur la façade mais à l'origine placée à l'arrière du pan-de-bois, est coiffée d'un chapiteau à corbeille nue tronconique orné, sous les angles du tailloir, de deux visages, d'une fleur de lys et d'une tête de monstre. Hormis cet exemple exceptionnel, le décor sculpté à l'intérieur des maisons saint-antoninoises est rare. Il

---

<sup>1487</sup> Quadrillages de la maison ID76 (XIV<sup>e</sup> siècle).

<sup>1488</sup> Cette peinture est présente sur une cloison interne en pan-de-bois et torchis de la maison ID70. Celle-ci jouxte la maison du viguier du vicomte. Pour d'autres photos, voir la notice de la maison ID70 dans le catalogue.

<sup>1489</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 230.

<sup>1490</sup> Bernard Loncan, « La maison Muratet à Saint-Antonin. Notes sur une demeure urbaine médiévale », *BSATG*, 1987, p. 125-133.

<sup>1491</sup> Il convient d'ajouter à cet inventaire la mention de peintures murales dans la maison romane (ID4) mentionnées par Viollet-le-Duc et disparues lors de la restauration de l'édifice. « Il s'agissait de fausses fenêtres et d'une partie de ce qui était peut-être la housse d'un cheval, associées à un motif géométrique et des demi-palmettes de tradition romane », Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 203.

<sup>1492</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp, *La ville de Cluny et ses maisons XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997, p. 151-154 ; Maurice Scellès, *et al.*, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1999, p. 195-199 ; Michèle Pradalier-Schlumberger, « Cordes », *Congrès archéologique de France, Albigeois*, Paris, 1985, p. 235-253 ; André Dupré *et al.*, « Les peintures murales des maisons civiles de Bruniquel, Caussade, Saint-Antonin, Cordes et Gaillac, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *BSATG*, 1994, p. 97-118.

se concentre sur les portes de communication. Les exemples observés semblent devoir être rattachés à des remaniements des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>1493</sup>.

### 2.3.3. Quels programmes pour les maisons saint-antoninoises ?

#### 2.3.3.1. La prédominance de la maison polyvalente

La maison polyvalente correspond à la concentration des fonctions résidentielles, sociales et professionnelles dans un seul bâtiment. À l'intérieur, la séparation fonctionnelle des espaces en fonction des niveaux est nette. Le rez-de-chaussée est dédié à l'activité professionnelle. Il est ouvert sur la rue par l'intermédiaire de larges ouvertures et sert de boutique ou d'atelier. Les étages sont dévolus à la résidence. Ils regroupent les éléments de confort : cheminée, évier, latrines. C'est également dans les étages que se concentre le décor sculpté et peint, reflet du statut social du propriétaire. Il s'agit du type de programme le plus fréquent dans les villes médiévales du midi de la France<sup>1494</sup>, mais il se retrouve aussi en Catalogne et dans l'Italie du nord et du centre<sup>1495</sup>. Saint-Antonin-Noble-Val ne déroge pas à la règle : sur les 102 maisons étudiées ici, 69 sont des maisons polyvalentes<sup>1496</sup>. Leur répartition est étroitement liée aux principaux axes de circulation à l'intérieur de la ville (fig. 240). Les maisons polyvalentes qui ont été identifiées se situent principalement le long des rues Droite, de la Pélisserie, Porte Rodanèse, Guillem Peyre et Basse du Temple. Le quartier du Bessarel, dans l'angle sud-ouest, en est dénué. Deux phénomènes expliquent cette lacune. D'une part, ce quartier est situé dans la partie la plus basse de la ville et a donc été fréquemment touché par les inondations parfois de manière extrême<sup>1497</sup>, conduisant à la destruction ou la reconstruction de nombreux édifices. La vision que nous avons aujourd'hui n'est donc pas totalement représentative de la réalité architecturale de cet espace aux périodes médiévale et moderne. Les inondations n'expliquent pas entièrement l'absence de maisons polyvalentes, puisque sur la même courbe de niveau, plusieurs maisons sont conservées au nord-ouest, dans la rue Droite. Une seconde explication est apportée par la spécialisation de ce quartier. En effet, cette zone est clairement identifiée comme étant le quartier artisanal, regroupant notamment les tanneurs<sup>1498</sup>. Il faut envisager des maisons en pan-de-bois, moins résistantes aux intempéries que celles entièrement maçonnées qui

---

<sup>1493</sup> Le linteau de la porte donnant accès à la tour d'escalier, installée au début du XV<sup>e</sup> siècle, de la maison ID70 est sculpté d'un visage entouré d'un âne (?) et d'un oiseau. Des blasons sont sculptés sur deux portes intérieures de la maison ID79. La porte flamboyante de la maison ID21 n'est pas à son emplacement d'origine.

<sup>1494</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp, *Demeures médiévales coeur de la cité*, Paris, 1999, p. 26-35.

<sup>1495</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp, « Les maisons urbaines du X<sup>e</sup> au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : état de la question », in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I, ... op. cit.*, p. 94.

<sup>1496</sup> Six maisons ont une vocation strictement résidentielle, deux sont des palais urbains et 26 n'ont pu être rattachées à un programme particulier en raison de leur état de conservation.

<sup>1497</sup> En 1930, 376 maisons ont été inondées, dont 187 jusqu'au plafond du second étage (cf. infra, chapitre « 1.1. Les caprices de l'eau » de la partie 3).

<sup>1498</sup> Cf. infra, chapitre « 3.1.2. La répartition des groupes sociaux dans la ville : trois échelles d'étude » de la partie 2.

jalonnent la rue Droite. Les maisons d'artisans privilégient les besoins techniques (espaces de stockage et de séchage, accès à l'eau) plutôt qu'une certaine esthétique.

La diffusion de la maison polyvalente est due aux besoins économiques. En effet, la multiplication des boutiques et des ateliers est synonyme d'une activité dynamique. La prolifération de ce programme recoupe les observations faites sur la vitalité de l'activité commerciale de Saint-Antonin-Noble-Val autour du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1499</sup>. La richesse du décor de certaines de ces maisons est probablement à rapprocher du rôle d'intermédiaires internationaux tenu par quelques marchands saint-antoninois.

Les sources écrites confirment la présence de maisons polyvalentes. On retrouve plusieurs mentions d'ouvroirs dans les documents du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1500</sup>. On apprend également l'existence de demi-ouvroirs en 1375<sup>1501</sup>. Ces boutiques pouvaient en effet être divisées intérieurement<sup>1502</sup>. L'association maison / boutique est fréquente dans les sources fiscales à partir du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1503</sup>. On voit également dans celles-ci que les rez-de-chaussée servaient parfois d'étable. Ce type d'occupation n'a pas été repéré dans les maisons étudiées. La fonction de stockage du rez-de-chaussée est illustrée par quelques maisons<sup>1504</sup>. L'étude des sources fiscales montre par ailleurs que les étages et les rez-de-chaussée n'appartenaient pas toujours au même propriétaire, ce que l'on peut mettre en relation avec la volonté de séparer ces niveaux, apparue à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

### 2.3.3.2. D'autres programmes difficiles à identifier

En ce qui concerne les constructions à vocation exclusivement utilitaire, il a été repéré à Saint-Antonin-Noble-Val plusieurs tanneries<sup>1505</sup>. Les étages de ces édifices étaient probablement destinés au stockage de certains produits et au séchage des peaux. En ce qui concerne le moulin du Bessarel, la fonction des étages au Moyen Âge est inconnue<sup>1506</sup>.

Quelques maisons à vocation uniquement résidentielle ont été repérées à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1507</sup>. L'absence de grandes arcades au rez-de-chaussée, qui est alors beaucoup moins ouvert sur la rue, constitue le principal indicateur pour l'identification de ce type de programme. Parmi ces maisons dont le rez-de-chaussée n'est pas destiné à une

---

<sup>1499</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.4. Une adaptation des infrastructures commerciales à la croissance de la ville » de la partie 2.

<sup>1500</sup> Il est par exemple question de « *maysos an los obrados* » en 1312 (ADTG, G958, fol. 123), d'une « *mayson an dos obrados et une cort* » en 1331 (ADTG, G958, fol. 112), ou encore de « *maysos, cortz et de tres obrados* » en 1369 (ADTG, G958, fol. 128).

<sup>1501</sup> « *una mita de obrador* », ADTG, G958, fol. 116v.

<sup>1502</sup> C'est ce qui ressort de l'étude du plan de 1782, où à titre d'exemple, le rez-de-chaussée de la maison ID 70 est divisé en cinq parcelles alors que la façade n'était équipée que de quatre grandes arcades.

<sup>1503</sup> ADTG, A120, A121, C369, C371 et AC Saint-Antonin, CC2-3 et CC7-8.

<sup>1504</sup> La maison ID109 dispose au rez-de-chaussée d'une grande salle voûtée.

<sup>1505</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.2.3. La physionomie des tanneries médiévales et modernes à partir des vestiges » de la partie 3 et les notices correspondantes dans le tome 2 du volume 3.

<sup>1506</sup> Voir le tome 2 du volume 3.

<sup>1507</sup> ID 20, 40, 43 et 114.

activité commerciale ou artisanale, une maison tour a été identifiée dans la partie nord-ouest de la ville<sup>1508</sup>. L'intérieur n'a pu être étudié et sa morphologie seule ne permet pas de la classer dans le programme des résidences aristocratiques, car la forme ne suffit pas toujours à définir un programme. La maison ID21 qui s'apparente, dans son état du XVI<sup>e</sup> siècle, à un palais urbain, semble résulter de l'association de deux maisons, dont celle placée à l'ouest pourrait avoir été une maison-tour.

Aucune maison de chanoine n'a été identifiée, or les sources rapportent que certains d'entre eux ne respectaient pas la règle de résider en communauté au sein du monastère et avaient leur propre habitation dans la ville<sup>1509</sup>. Il est possible que les chanoines aient élu résidence dans des maisons polyvalentes. En 1397, deux chanoines déclarent des maisons dans les îlots M2, G1 et P<sup>1510</sup>. Une forte proportion de religieux possède un bien dans le moulon K<sup>1511</sup>. Celui-ci se situe à proximité immédiate de l'enclos du monastère. Ces maisons n'ayant pu être identifiées sur place, aucune caractéristique propre à ce type d'occupation ne ressort.

La réalisation de fouilles archéologiques dans la ville permettrait probablement de documenter les maisons des humbles ou les maisons à dominante économique ou artisanale que l'archéologie du bâti n'a pas permis d'appréhender<sup>1512</sup>.

La maison du viguier du vicomte (ID4) illustre la porosité qui peut exister entre les différents programmes<sup>1513</sup>. Sa morphologie la classe parmi les maisons polyvalentes, les grandes arcades du rez-de-chaussée accueillant des boutiques. Le décor de sa façade principale et la claire-voie du premier étage la rattachent à une maison patricienne, de même que la tour accolée au sud et la salle de l'étage. Le recours aux sources et l'étude iconographique permettent d'avancer qu'il s'agit du logis d'un membre de la classe chevaleresque<sup>1514</sup>. Hybride, elle se rapproche d'un palais urbain<sup>1515</sup> tout en conservant la polyvalence de ses différents niveaux.

---

<sup>1508</sup> ID43.

<sup>1509</sup> ADTG, G978. Camille Daux, « Les statuts du chapitre de Saint-Antonin en 1548 », *BSATG*, 1880, n° 8, p. 164-182.

<sup>1510</sup> ADTG, A120, parcelles n° 2482, 2526, 2558, 2581 et 2597 de la base de données.

<sup>1511</sup> En 1397, trois *domus*, une *bouigue* et un *airal* ; en 1459, deux *verdier*, une étable et un *hospicium* ; en 1538, deux *hospicium*, une *bouigue*, un *verdier* et une *curtem* sont déclarés par des prêtres dans les moulon K, le plus souvent dans l'îlot K4.

<sup>1512</sup> La topographie actuelle de la ville est en effet propice à ce type d'investigation. Les places Mazerac et du Bessarel par exemple résultent de la destruction de plusieurs îlots bâtis.

<sup>1513</sup> ID4.

<sup>1514</sup> Maurice Scellès, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, n° XLIX, 1989, p. 44-120.

<sup>1515</sup> Selon Pierre Garrigou-Grandchamp, un palais urbain correspond à la « demeure des puissants qui cumule des fonctions publiques développées (sociales, administratives, voire judiciaires) et des fonctions résidentielles démultipliées, exprimées avec faste » Pierre Garrigou-Grandchamp, *Demeures médiévales... op. cit.*, p. 46.



L'évolution de l'architecture des maisons de Saint-Antonin-Noble-Val entre le XII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle est conforme à celle de la plupart des agglomérations du Midi de la France<sup>1516</sup>. Le passage de la baie géminée à la croisée s'effectue comme partout ailleurs, autour du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1517</sup>. Les maisons saint-antoninoises du XIII<sup>e</sup> siècle participent pleinement de l'esthétique urbaine, comme ce qui s'observe à Cahors (46), Figeac (46) ou Cordes (81)<sup>1518</sup>. L'architecture civile de Saint-Antonin-Noble-Val se distingue malgré tout sur quelques éléments comme par exemple l'absence de porte associée aux grandes arcades qui occupent tout le rez-de-chaussée, aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle. Il n'y existe pas non plus de maison organisée autour d'une cour intérieure, comme on le voit à Cahors (46) et Montpellier (34), où de grandes volées d'escalier desservent les étages<sup>1519</sup>.

En terme de programme, Saint-Antonin-Noble-Val ne se distingue pas non plus des autres agglomérations médiévales françaises où la maison polyvalente domine largement l'habitat. Au-delà de l'unité apportée par un programme commun, une grande hétérogénéité s'observe dans la forme des maisons saint-antoninoises. Cela tient au contour irrégulier des îlots qui ne permet pas une répartition logique des parcelles. En effet, si une certaine homogénéité se retrouve dans les caractéristiques techniques, fonctionnelles et esthétiques des maisons construites au XIII<sup>e</sup> siècle, on n'observe pas d'unité dans la forme et les dimensions de ces maisons. Ce phénomène est dû à la topographie de la ville, mais surtout à l'implantation des rues, qui s'est échelonnée dans le temps et répond à des problématiques différentes en fonction des secteurs. On touche ici aux dynamiques du paysage urbain.

---

<sup>1516</sup> Louis Peyrusse, Maurice Scellès, et Anne-Laure Napoleone (dir.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I...* op. cit. ; Maurice Scellès et Anne-Laure Napoleone (dir.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, II...* op. cit.

<sup>1517</sup> Gilles Séraphin, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I...* op. cit., p. 145-201.

<sup>1518</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val...* op. cit., p. 232.

<sup>1519</sup> Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes (dir.), *Montpellier...* op. cit., p. 143-152.

### 3. Les dynamiques d'évolution (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)

#### 3.1. Les acteurs de la dynamique urbaine

La documentation médiévale disponible limite l'étude des acteurs de la dynamique urbaine. Les sources sérielles, qui permettent de disposer de données conséquentes sur la démographie et les catégories socioprofessionnelles des petites villes médiévales du Midi de la France, n'apparaissent qu'aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. À Saint-Antonin-Noble-Val, ces données sérielles sont fournies par les registres fiscaux (rôles de la taille, terriers, compoix) à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette vision, qui ne concerne donc que la fin du Moyen Âge et la période Moderne, bien qu'elle ne puisse pas être calquée sur les périodes plus anciennes, peut être utilisée dans une perspective régressive pour fournir un état des acteurs de la dynamique urbaine au Moyen Âge.

##### 3.1.1. La population de Saint-Antonin-Noble-Val

###### 3.1.1.1. La démographie de la fin du Moyen Âge

Les premières données concernant la démographie de Saint-Antonin-Noble-Val remontent à 1328<sup>1520</sup>. Parmi les 557 paroisses qui ont fait l'objet d'un dénombrement des feux en Rouergue, seules onze dépassaient 400 feux<sup>1521</sup>, dont celle de Saint-Antonin qui en comptait 1709. Elle se situait ainsi entre Rodez et Millau. Pour avoir une vision complète de la démographie de la paroisse de Saint-Antonin au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, il faudrait ajouter à ce nombre les nobles, les prêtres, les clercs et les indigents qui n'ont pas été pris en compte dans le dénombrement. Si l'on utilise le coefficient multiplicateur 4, il est possible d'envisager une population supérieure à 7000 habitants au sein de la paroisse de Saint-Antonin au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1522</sup>. Le recensement de 2011, qui fait état de 1899 habitants sur la commune de Saint-Antonin-Noble-Val, illustre la chute démographique vertigineuse de cette localité<sup>1523</sup>. Cependant, le calcul du nombre d'habitants à partir du nombre de feux en appliquant un coefficient multiplicateur quel qu'il soit est encore trop sujet à controverse<sup>1524</sup>, et ne sera pas pratiqué dans la suite de ce travail. Les nombres fournis correspondent donc au nombre de feux fiscaux.

---

<sup>1520</sup> Auguste Molinier, « La sénéchaussée de Rouergue en 1341 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1883, p. 452-488.

<sup>1521</sup> Rodez en comptait 2300, Millau 1400, Saint-Affrique 930, Najac 800, Villeneuve 800, Villefranche 780, Conques, 730, Peyrusse 700, Ambeyrac 500 et Rieupeyroux 430 (*ibid.*).

<sup>1522</sup> Le choix du coefficient multiplicateur est tiré du travail de Philippe Wolff (Philippe Wolff, *Les « estimes » toulousaines des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, 1956, p. 54 ; Philippe Wolff, *Commerces et marchands de Toulouse vers 1350 - vers 1450*, Paris, 1954, p. 68-69).

<sup>1523</sup> [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>1524</sup> Robert-Henri Bautier, « Feux, population et structure sociale au milieu du XV<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Carpentras », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, t. 14, 1959, p. 255-268 ; Élisabeth Carpentier et Jean

Par ailleurs, les rôles de la taille, contenus dans certains registres de comptes consulaires<sup>1525</sup>, se présentent sous la forme de listes de contribuables associés au montant de l'impôt qu'ils doivent verser aux consuls. Il n'est pas possible de comparer ces données avec le recensement de 1328, car il ne s'agit pas de la paroisse mais de la juridiction de Saint-Antonin. En 1358-59, il y avait deux populations fiscales distinctes, celle concernée par la Quête et celle qui devait s'acquitter d'un impôt appelé Bomba qui n'était pas payé par les mêmes contribuables<sup>1526</sup>. Pour ces deux années, les habitants soumis à la Quête étaient classés en deux groupes : ceux qui résidaient dans les hameaux de la juridiction de Saint-Antonin et les autres, soit les habitants *intra-muros*<sup>1527</sup>. La situation était différente dans les registres suivants : les contribuables étaient répartis suivant une logique territoriale, suivant les hameaux et les gaches urbaines. La Quête de 1455-56<sup>1528</sup> était composée d'un impôt sur les biens immobiliers et d'un autre sur le bétail<sup>1529</sup>.

Le nombre de contribuables a augmenté progressivement jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle où il a dépassé les 1000 feux (fig. 241). Les effectifs ont doublé en près de deux siècles. L'équilibre s'est maintenu entre 1377 et 1456, mais on observe une nette augmentation en 1465. La fin de la guerre de Cent Ans, en 1453, en est peut-être la cause. La chute du nombre de contribuables à partir de 1585 peut être imputée quant à elle aux guerres de Religion, plus spécialement à l'exode des catholiques puis des protestants. À Saint-Antonin-Noble-Val, les protestants accédèrent au pouvoir municipal en 1562 et le conservèrent pendant 66 ans, jusqu'à l'arrêt du Conseil d'État de 1629 qui imposa que les deux premiers consuls soient des catholiques. L'épidémie de peste de l'été 1629 a été également responsable d'une partie de la baisse démographique du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1530</sup>. Une part de la population a quitté la ville pour se réfugier dans les métairies<sup>1531</sup>.

La diminution du nombre de contribuables après 1559 a concerné toutes les gaches de manière plus ou moins forte (fig. 242). La chute démographique fut particulièrement forte pour la catégorie des forains, qui passèrent de 566 feux en 1559, à 165 feux en 1585, puis 120 feux en 1628<sup>1532</sup>. Bernard Jouven a montré que les catholiques appartenaient majoritairement à une société agraire, à l'opposé du groupe protestant où la bourgeoisie

---

Glénisson, « Bilans et méthodes : la démographie française au XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, t. 17, 1962, p. 109-129.

<sup>1525</sup> Il s'agit des registres des années 1358-59 (CC44), 1362-63 (CC44), 1376-77 (CC45), 1455-56 (CC48) et 1464-65 (CC49). Les registres dépourvus de ces listes étaient accompagnés de documents indépendants.

<sup>1526</sup> Pierre Perillous, *Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Benoît Cursente, Université de Toulouse-Le Mirail, 1998, p. 37 et annexe 1.

<sup>1527</sup> Les contribuables *intra-muros* étaient classés suivant les jours de la semaine : *lo lus, lo mars, le merces, lo jos, lo vendres, lo sapde, lo dimergue* (AC Saint-Antonin, CC44). La réalité topographique de ce classement est inconnue.

<sup>1528</sup> AC Saint-Antonin, CC48.

<sup>1529</sup> Pierre Périllous, *Les comptes consulaires médiévaux... op. cit.*, annexe 3.

<sup>1530</sup> AC Saint-Antonin, BB6 et CC113.

<sup>1531</sup> Georges Julien, « La peste de 1629 à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 1985, p. 26-36.

<sup>1532</sup> *Ibid.*, tableau IV-1.

marchande et les artisans constituaient les principaux acteurs d'une société davantage urbaine<sup>1533</sup>. La chute démographique observée après 1559 est très certainement liée au départ de catholiques. Cet exode est attesté par des mentions dans les registres de délibérations consulaires entre 1561 et 1574<sup>1534</sup>. Il convient de rappeler que plusieurs mesures avaient été prises à l'encontre des catholiques : interdiction des baptêmes selon le rite catholique<sup>1535</sup>, destruction des édifices de culte et réutilisation des matériaux pour la construction d'un temple<sup>1536</sup>, autorisation de vendre de la viande le vendredi<sup>1537</sup>.

### 3.1.1.2. Les catégories socioprofessionnelles de l'espace urbain

En 1212, un passage de *l'Historia albigensis*, informe qu'une part significative des habitants de Saint-Antonin-Noble-Val était constituée de cultivateurs. En effet, Pierre de Vaux de Cernay indique que la population était formée *d'homines rudes et agricolas*<sup>1538</sup>. Il ne s'agit pas de données quantitatives mais seulement de l'impression d'un individu. Cette vision montre que la population de la ville au XIII<sup>e</sup> siècle était constituée non pas que de marchands et d'artisans mais aussi de métiers producteurs de matières premières. En cela, elle se recoupe avec les données fournies plus tard par les registres fiscaux.

D'un point de vue méthodologique les sources utilisées ici doivent être maniées avec précaution. Il n'est en effet pas possible de comparer le terrier de 1459<sup>1539</sup> et le compoix de 1670<sup>1540</sup>, en raison de leur nature différente<sup>1541</sup>. Il n'y a qu'à noter l'écart du nombre de contribuables concernés par ces deux registres : 159 en 1459, contre 576 en 1670 pour les quatre gaches urbaines. On voit bien qu'il n'est pas possible d'interpréter la diminution de la proportion de l'artisanat du cuir, de la noblesse et des religieux, ou l'augmentation des métiers de la loi, du commerce et de la médecine, ou encore la très forte augmentation du pourcentage des métiers de la terre, étant donné que l'ensemble des propriétaires urbains n'était pas représenté en 1459. Les rôles de la taille, comparables entre eux, ne peuvent pas l'être avec le compoix et les terriers. Les contribuables listés dans ces documents, classés en fonction de leur lieu de résidence, ne sont pas nécessairement propriétaires de biens immobiliers et ne sont donc pas tous mentionnés dans le compoix.

---

<sup>1533</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>1534</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 82, 319.

<sup>1535</sup> AC, Saint-Antonin, BB1, fol. 193.

<sup>1536</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 182.

<sup>1537</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 191.

<sup>1538</sup> Pierre des Vaux de Cernay, *Historia albigensis*, édition de Pascal Guébin, et Henri Maisonneuve, Paris, 1951, p. 126.

<sup>1539</sup> ADTG, A121.

<sup>1540</sup> AC Saint-Antonin, CC7 - CC10.

<sup>1541</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.2.1. Une transcription partielle du paysage urbain » de la partie 1.

Encart 8 – classement des professions des contribuables

J'ai classé les métiers et les status des contribuables résidant en ville et mentionnés dans les sources fiscales des XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles (rôles de la taille, terrier, compoix) en 17 catégories, la variété des professions ne permettant pas d'avoir une vision d'ensemble.

Les artisans ont été séparés en fonction de leur spécialité. Ainsi le travail du cuir est distinct de celui du métal ou du textile.

Il est possible de distinguer une élite qui rassemble les praticiens du droit et de la médecine, les marchands, les bourgeois et les nobles. À l'opposé, les catégories les plus modestes sont celles des métiers de la terre, de la construction et les artisans.

catégorie	métier
agents	arpenteur, contrôleur, expert, garde, garde à sel, geolier, géomètre, piqueur de chemin, salpêtrier, sergent, voiturier
artisanat du cuir	<i>bastier*</i> , <i>blancher*</i> , bottier, bourrelier, cordonnier, gantier, hongroyeur*, maroquinier, <i>pelagier*</i> , <i>pélisseur*</i> , <i>sabotier</i> , sellier, <i>sutor*</i> , tanneur
artisanat du métal	armurier, chaudronnier, coutelier, <i>esquiler*</i> , <i>estanié*</i> , fabrier, <i>faber*</i> , ferrand, ferragier, fondeur, forgeron, maréchal, orfèvre, <i>peyrolier*</i> , <i>saraillerius*</i> , serrurier, horloger
artisanat du textile	bonnetier, brodeur, cardeur, chapelier, chaussetier, cousatier, cousturier, drapier, <i>espardilleur*</i> , facturier, foulamier, fouleur de draps, lainier, passementier, peigneur de chanvre, peigneur de laine, <i>penchenier*</i> , tailleur, teinturier, <i>tesseire*</i> , <i>textor*</i> , tisserand, <i>sarger*</i>
autres	carillonneur, domestique, écrivain, musicien, meunier, pêcheur, perruquier, servante,
autres artisanats	batier, charron, faiseur de cartons, faiseur de chaises, faiseur de jong, papetier, tonnelier, verrier
bourgeois	/
fonctionnaires	instituteur, maire, militaire, percepteur, valet de ville
métiers de la construction	briquier, charpentier, <i>fustier*</i> , maçon, menuisier, <i>muralier*</i> , <i>planchotier</i> , plâtrier, scieur de long, tailleur de pierres, tuilier
métiers de la loi	avocat, bachelier ès droit, conseiller, greffier, huissier, juge, ministre, notaire, procureur, tabellion
métiers de la médecine	apothicaire, barbier, chirurgien, médecin, praticien, sage femme, <i>unctor*</i>
métiers de la terre	bordier, brassier*, cultivateur, fermier, fourragier, fruitière, grangier, jardinier, journalier, laboureur, métayer, <i>palavesserius*</i> , travailleur
métiers de l'alimentation	boucher, boulanger, cabaretier, charcutier, cuisinier, farinier, fourmier, <i>mangonnier*</i> , <i>olier*</i> , porcatier, presseur d'huile
métiers de l'hébergement	aubergiste, hôte
métiers du commerce	<i>corratier*</i> , marchand, négociant, trafiquant, vendeur cultivateur
nobles	/
religieux	/

Sur les 159 contribuables concernés par le terrier royal de 1459<sup>1542</sup>, leur profession n'est indiquée que pour 92 d'entre eux, soit un peu moins de 60 %. Le nombre de propriétaires de chaque catégorie, et le nombre de parcelles qu'ils possédaient, tant en ville qu'à la campagne, a été calculé (fig. 243). On observe une large prédominance des artisans qui représentaient plus de 27 % du nombre total de contribuables, les artisans du cuir et du textile étant les plus nombreux. Les métiers de la terre et du commerce représentaient chacun près de 7 % du total. Les religieux représentaient quant à eux 4,4 %.

Les informations contenues dans le compoix de 1670 autorisent une analyse quantitative des différentes catégories socioprofessionnelles *intra-muros*<sup>1543</sup> (fig. 244). La plus grande partie des propriétaires dont la profession est indiquée exerçait un métier de la terre. Cette catégorie, qui représente 25 % de l'ensemble des propriétaires urbains, était constituée presque exclusivement de brassiers\*. Les artisans du textile représentaient la seconde catégorie la plus représentée avec un peu plus de 15 %. L'artisanat du cuir était également bien représenté en ville, contrairement aux autres artisans, beaucoup moins nombreux. La troisième profession la plus présente dans l'espace urbain était celle des marchands, avec 10 % de la population. Les praticiens de la loi et de la médecine, ainsi que les agents et les bourgeois représentaient une petite partie des propriétaires urbains, tandis que la présence de professionnels de l'alimentation et de l'hébergement, de nobles et de religieux était plus anecdotique.

Bernard Jouven a étudié la population et sa répartition au moment des guerres de Religion<sup>1544</sup>, à partir des rôles de la taille de 1559<sup>1545</sup>, 1585<sup>1546</sup> et 1628<sup>1547</sup>. Il est possible ici de mener une étude comparative car il s'agit dans ces cas de documents dont la finalité est identique (fig. 245). Les effectifs des métiers qui appartiennent à l'élite (commerce, loi, médecine, nobles) ont diminué de manière globale, passant d'un total de 92 feux en 1559, à 87 en 1585 et 80 en 1628 pour la ville et les forains. Par contre dans le détail, seule la catégorie des métiers de la médecine n'a pas diminué. Au contraire, en 1585 un médecin et deux apothicaires supplémentaires sont apparus, suivis de deux chirurgiens en 1628. Cette hausse des effectifs des métiers de la médecine est-elle liée aux conflits armés des guerres de Religion ? L'augmentation du nombre de blessés lors de combats a-t-elle provoqué l'arrivée à Saint-Antonin-Noble-Val de spécialistes pour les soigner ? Ou est-ce le témoignage d'une réorganisation du réseau des hôpitaux ? Ces questions méritent d'être posées.

---

<sup>1542</sup> ADTG, A121.

<sup>1543</sup> Les registres fiscaux plus anciens ne permettent pas mener une approche aussi générale, la profession ou le statut du propriétaire n'étant indiqué que de manière anecdotique.

<sup>1544</sup> Bernard Jouven, *Une petite ville pendant les guerres de Religion, Saint Antonin de 1559 à 1610*, université Toulouse 2 Le Mirail, 1970.

<sup>1545</sup> AC Saint-Antonin, CC20.

<sup>1546</sup> AC Saint-Antonin, CC23.

<sup>1547</sup> AC Saint-Antonin, CC30.

En ce qui concerne les artisans, les effectifs ont nettement diminué, notamment au début du XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 245). Là aussi, une approche globale gomme les spécificités de chaque corporation. Ainsi l'artisanat du cuir a fortement diminué après 1585, puisqu'il est passé de 35 à 7 feux, tandis que celui du textile a augmenté, passant de 5 feux en 1559, à 15 en 1585, puis 17 en 1628. Les métiers de la construction et de l'alimentation ont enregistré une hausse en 1585, puis une baisse en 1628. L'augmentation puis la diminution des effectifs des métiers de la construction sont probablement liées à l'entretien des fortifications, à propos desquelles on trouve de nombreuses mentions entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et la première décennie du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1548</sup>. On observe par ailleurs une diversification des métiers de la construction à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Des maçons, *muraliers\**, briquiers, charpentiers et *planchatiers* se sont ajoutés aux tuiliers et menuisiers, seuls mentionnés en 1559. Le contexte des guerres de Religion semble avoir provoqué également la hausse des effectifs des agents, notamment les métiers liés à la sécurité (geôlier, salpêtrier, sergent).

La diversification des métiers de la construction semble être une tendance générale au sein des corporations de l'artisanat. L'artisanat du textile s'est ouvert, notamment avec l'apparition de métiers liés à la laine (cardiers, foulaniers, foleurs, lainiers), ainsi que des chapeliers, chaussatiers, cousatiers, cousturiers, tailleurs et tisseurs en 1585 et 1628. On peut noter également l'apparition des couteliers en 1628, au sein de l'artisanat du métal.

Les métiers de la terre représentaient la majorité de la profession de la population urbaine de Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 245). En 1559, ils résidaient essentiellement dans l'espace *extra-muros* (fig. 246 et 247). La tendance s'est inversée en 1585 et 1628, où la moitié de cette catégorie habitait en ville. Là encore, le contexte politique et religieux semble être la cause de ce déplacement de population. Les contribuables se sont réfugiés en ville, à l'abri des fortifications, certainement en raison de l'insécurité des campagnes.

Enfin, si l'on s'intéresse aux membres du gouvernement urbain (consuls, conseillers, gardes)<sup>1549</sup>, l'impôt dont ils devaient s'acquitter traduit leur statut social. La figure 248 montre que les consuls étaient beaucoup plus fortement imposés sur leurs biens immobiliers que le reste des contribuables. Il en est de même, dans une moindre mesure pour les conseillers et les gardes. Entre 1560 et 1621, les professions de 135 consuls, sur un total de 180, ont pu être recensées<sup>1550</sup>. Ils étaient 43 marchands, 22 paysans, 19 licenciés (droit et médecine), 16 artisans, 10 bacheliers (notaire ou avocat), 9 bourgeois, 8 nobles, 7 praticiens et 1 « vieux ».

---

<sup>1548</sup> Cf. supra, chapitre « 2.2.2. Démolitions et reconstructions des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles » de la partie 2.

<sup>1549</sup> Cf. supra, chapitre « 1.3.2.2. L'organisation consulaire » de la partie 2.

<sup>1550</sup> Laurence Delzars, *Grandeur et déclin d'une république protestante : Saint-Antonin de 1550 à 1630*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Taillefer, Université de Toulouse-Le Mirail, 1996. Laurence Delzars a tiré cette information de 30 comptes-rendus d'élection (AC Saint-Antonin, BB1, BB3, CC109 et DD7).

### 3.1.1.3. *Quelles maisons pour quels acteurs ?*

On a déjà abordé la difficulté d'identifier la maison des humbles. À Saint-Antonin-Noble-Val, le secteur du Bessarel, qui abritait la plus forte proportion d'artisans et de contribuables modestes, ne conserve que très peu de vestiges du Moyen Âge. La qualité des matériaux pourrait être une des causes de cette lacune, ce qui expliquerait le décalage dans la conservation des maisons maçonnées de celles en pan-de-bois<sup>1551</sup>.

Les marchands, dont a vu qu'ils étaient nombreux dans les registres fiscaux, occupaient des maisons polyvalentes dont de nombreux exemples sont conservés<sup>1552</sup>. Résidant à l'étage, le rez-de-chaussée largement ouvert sur la rue leur permettait d'établir leurs boutiques. Ces rez-de-chaussée pouvaient également servir à certains artisans, dans le cas où leur activité ne nécessitait pas d'équipement spécifique. Au sein du moulon A, quelques maisons sont aisément repérables dans les graphes en raison de leur position traversante entre la rue des Fargues et le rempart. À titre d'exemple, les maisons ID 72 et 73, dont les rez-de-chaussée étaient ouverts sur la rue par l'intermédiaire d'une série de grandes arcades, appartenaient en 1459 à un marchand<sup>1553</sup>. En ce qui concerne la maison ID51, traversante entre les rues Guillem Peyre et Boneta Rescota, les propriétaires qui ont pu être identifiés depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, étaient tous des marchands<sup>1554</sup>.

Afin de documenter l'habitat d'une catégorie particulière, deux sources ont été croisées. Les comptes consulaires de l'année 1464-1465 fournissent la liste des six consuls<sup>1555</sup>. Au sein de mon corpus de sources fiscales, le registre le plus proche dans le temps est le terrier royal de 1459<sup>1556</sup>. Il est alors possible de repérer les mêmes personnes dans deux types de sources distinctes à cinq ans d'écart. Sur les six consuls listés, cinq ont été identifiés parmi les propriétaires déclarant des biens dans le terrier<sup>1557</sup>. Quatre d'entre eux sont des marchands, la

---

<sup>1551</sup> Les maisons construites en pan-de-bois observables à Saint-Antonin ne remontent pas avant le XIV<sup>e</sup> ou le XV<sup>e</sup> siècle et sont beaucoup moins nombreuses que les édifices maçonnés.

<sup>1552</sup> Cf. supra, chapitre « Quels programmes pour les maisons saint-antoninoises ? » de la partie 2.

<sup>1553</sup> Ces deux maisons appartenaient au marchand Gaillard Fornier (parcelles n° 2527 et 2528 de la base de données).

<sup>1554</sup> Il s'agissait en 1397 de Bernard Coli marchand (parcelle n° 2572 de la base de données), en 1459 de Raymond Nissolier marchand (parcelle n° 2512), en 1609 de Jacques Maret marchand (parcelle n° 2576) et en 1670 d'Abraham Maret marchand (parcelle n° 3313).

<sup>1555</sup> AC Saint-Antonin, CC49. Ce registre a été partiellement publié par Jean Donat (Jean Donat, « Comptes consulaires de Saint-Antonin au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Philologique et Historique*, 1938, p. 15-88). La liste des consuls se trouve page 22.

<sup>1556</sup> ADTG, A121.

<sup>1557</sup> Durand Cayssac (propriétaire n° 677) possède une maison associée à un patus rue de Cayssac (parcelle n° 2529). Raymond Nissolier (propriétaire n° 669) possède une maison rue de la Pélisserie (parcelle n° 2511) ainsi qu'une maison rue Teisseire (parcelle n° 2512). Mathieu Pouzols (propriétaire n° 674) possède trois maisons et deux ouvriers sur la place du marché (parcelles n° 2518, 2519 et 2520), une maison rue des Fargues (parcelle n° 2522) et deux maisons rue de Cornet (parcelles n° 2523 et 2637). Antoine Boisset (propriétaire n° 659) possède une maison avec piliers et une chambre sur la place (parcelles n° 2498 et 2499), une maison rue de la Pélisserie (parcelle n° 2500), une maison près de la boucherie (parcelle n° 2501) et une maison au bocal\* du Bessarel (parcelle n° 2502). Gaillard Fornier (propriétaire n° 676) possède des jardins au faubourg du Pré (parcelle n° 2441), le moulin d'Hucafol sur l'Aveyron et ses appartenances (parcelle n° 2442) et deux maisons



profession du cinquième n'est pas indiquée. Ces personnes n'étaient pas encore consuls en 1459. Ils ne le seront que cinq ans plus tard. Grâce au travail de Jean-Louis Laborie, certaines des maisons ont pu être identifiées et positionnées plus ou moins précisément sur le plan parcellaire de 1782<sup>1558</sup> (fig. 249). Elles se concentrent dans la gache de Foyt autour de la rue de la Pélisserie et de la place du marché. Deux maisons étaient présentes dans l'îlot G au sud de la rue Cayssac, une seule se trouve dans le quartier du Bessarel, dans le moulon V, sans qu'il soit possible de les localiser avec plus de précision. Ces proportions se retrouvent dans le registre de 1455-56 (fig. 250). Certaines de ces maisons conservent des vestiges du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1559</sup>. Il convient de noter que les deux maisons appartenant au consul Gaillard Boisset (ID 72 et 73) utilisent des baies à remplage pour éclairer les étages des façades sur la place du marché. Il s'agit des deux seules maisons qui disposent de ce type d'ouverture. L'identification de quelques maisons de consuls du milieu du XV<sup>e</sup> siècle permet de tirer des conclusions sur le type de logement de cette catégorie d'individus. Il s'agit de maisons polyvalentes, ce qui concorde avec leur profession de marchands. Le rez-de-chaussée abritait probablement leur boutique, tandis que les étages, largement ouverts sur la rue ou la place indiquaient leur statut social. La maison ID 51 a subi d'importantes transformations sur sa façade principale, qui sont datées de la transition XV<sup>e</sup>/XVI<sup>e</sup> siècles : des fenêtres à meneaux ont remplacé les baies géminées, une porte monumentale a pris la place d'une des grandes arcades du rez-de-chaussée et un escalier en vis a été aménagé pour desservir les étages. Rien ne permet d'affirmer que ces modifications ont été réalisées au moment où Raymond Nissolier était consul. Malgré tout, on peut envisager que voulant affirmer son nouveau statut, il a fait le choix de moderniser la façade de sa maison. Une datation plus fine, par dendrochronologie, permettrait de conforter ou infirmer cette hypothèse.

### **3.1.2. La répartition des groupes sociaux dans la ville : trois échelles d'étude**

La répartition des catégories socioprofessionnelles des propriétaires déclarant des biens en ville dans les registres fiscaux a été étudiée à plusieurs échelles : la gache, la rue, la parcelle. Ces approches se sont révélées complémentaires.

#### *3.1.2.1. Des gaches inégalement peuplées et peu spécialisées*

Les registres de rôle de la taille entre 1377 et 1722 montrent que la densité de population de chacune des gaches urbaines a toujours été inégale et a évolué dans le temps (fig. 251). Les données sont plus parlantes lorsque l'on exprime la proportion de

---

sur la place (parcelles n° 2527 et 2528). Jean Ferran Cassas n'a pas été identifié parmi les propriétaires déclarant dans le terrier.

<sup>1558</sup> AC Saint-Antonin, JJ13.

<sup>1559</sup> Les maisons ID51, rue Guillem Peyre et ID108 rue de la Pélisserie appartenaient à Raymond Nissolier. La maison ID77 rue del Cluzel appartenait à Mathieu Pouzols. Les maisons ID72 et ID73 situées rue de la Porte Rodanèse appartenaient à Gaillard Fournier.

contribuables dans chaque gache par rapport à la population urbaine totale (fig. 252). La situation est devenue stable à partir de 1559 et jusqu'en 1722. La gache de Bodaurat représentait environ 40% de la population urbaine, celle de Foyt se situait autour de 25%, celle de Roquescalière autour de 15% et celle de Bocaria autour de 20%.

En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles de la population au sein des gaches, chaque type de sources fiscales utilisé offre une vision différente du paysage urbain. Le terrier de 1459 recense les propriétaires des parcelles qui dépendent du roi, il ne représente donc pas la totalité des parcelles. De plus, la profession de 40 % des propriétaires n'est pas indiquée. Il ne s'agit donc pas d'une image complète de la répartition des catégories socioprofessionnelles dans la ville au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Malgré tout, il est possible de distinguer quelques tendances (fig. 253 et fig. 254). Les artisans sont présents dans toutes les gaches, ceux qui travaillent le cuir se répartissent dans les gaches de Bodaurat, Foyt et Roquescalière, tandis que ceux qui traitent le textile sont plus présents dans celles de Bodaurat, Roquescalière et Bocaria. Une élite, rassemblant les métiers du commerce et de la loi, ainsi que les nobles et les bourgeois se distingue dans les gaches de Roquescalière et Foyt. Celle-ci est pratiquement dépourvue de propriétaires brassiers.

Les rôles de la taille classent les contribuables en fonction de leur lieu de résidence, qu'ils soient propriétaires ou locataires. On observe, dans toutes les gaches, une très forte proportion de la catégorie des métiers de la terre, qui atteint jusqu'à 92 % dans la gache de Bocaria. Ces registres fournissent donc une image totalement différente de celle offerte par le terrier. Cette distinction trouve une explication dans le statut des contribuables. Dans ces registres sont en effet pris en compte les locataires. Par extension, ces derniers apparaissent très largement dans la catégorie des métiers de la terre. Il s'agissait d'une main-d'œuvre peu qualifiée, qui exploitait le plus souvent les terres d'autres personnes. En dehors de cette prédominance des métiers agricoles, une proportion importante de marchands résidait dans la gache de Foyt, ainsi que dans celle de Roquescalière, à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les métiers de la loi étaient présents dans tous les quartiers à l'exception de celui de Bodaurat.

Le compoix de 1670 renseigne sur les propriétaires des parcelles. Il ne s'agit pas nécessairement de leur lieu de résidence, même si le plus souvent les biens possédés par les propriétaires étaient regroupés autour de leur lieu de résidence ou de celui où ils pratiquaient leur activité professionnelle. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les artisans étaient présents dans l'ensemble des gaches, mais de façon plus marquée dans celle de Bodaurat (32,2 %). De nombreux brassiers y résidaient (31 %), contre peu de marchands (4,5 %). Une grande partie des propriétaires d'un bien dans la gache de Foyt appartenait à une élite : métiers du commerce, de la loi, de la médecine, nobles et bourgeois y représentaient en tout 44,3 %, contre respectivement 7,7 %, 15,1% et 26 % dans les gaches de Bodaurat, Bocaria et Roquescalière.

Enfin, le cadastre napoléonien, qui concerne l'ensemble des parcelles, montre le maintien d'une proportion importante de métiers agricoles et d'artisans, au détriment des marchands et des hommes de loi, dont la présence a nettement diminué dans les gaches de Foyt, Roquescalière et Bocaria.

En résumé, sur l'ensemble de la période étudiée, aucun quartier urbain ne concentrait une seule activité. Au-delà de cette apparente mixité des catégories socioprofessionnelles, quelques spécificités apparaissent. La gache de Foyt, où se trouvaient la place du marché et l'édifice qui symbolisait le pouvoir des vicomtes, était majoritairement peuplée de contribuables appartenant à une élite : marchands, médecins, notaires, bourgeois, nobles. Les gaches de Bocaria et Bodaurat ont abrité principalement des propriétaires exerçant des professions agricoles et des artisans. La population de la gache de Roquescalière était la plus mélangée des quatre.

La particularité de la gache de Foyt ressort également de l'étude de la répartition des contribuables en fonction de leur fortune en 1559. Trois classes d'allivrement ont été élaborées à partir du montant de l'allivrement dont ils devaient s'acquitter (fig. 255). La première correspond à un allivrement inférieur à 10 sous, la deuxième rassemble les contribuables dont l'allivrement est compris entre 10 et 40 sous, tandis que la troisième concerne les allivements supérieurs à 40 sous. Les contribuables les plus fortement taxés étaient regroupés dans les gaches de Foyt et de Bodaurat, avec respectivement 38 % et 42 % de la troisième classe. Les deux autres classes étaient plus uniformément réparties dans la ville.

D'après le compoix de 1670, les 20 parcelles habitées<sup>1560</sup> dont le montant de l'allivrement rapporté à la cane<sup>2</sup> est le plus fort, sont regroupées dans la gache de Foyt (fig. 256). Elles sont plus précisément rassemblées dans les moulons A, B, C, D, E et F. Une seule parcelle est concernée dans les gaches de Bodaurat et Bocaria et deux dans celle de Roquescalière. Les 20 parcelles habitées, dont le montant de l'allivrement rapporté à la cane<sup>2</sup> est le plus faible, sont concentrées dans la moitié sud de la gache de Bodaurat (fig. 256). La proximité avec le canal de la dérivation inférieure est à noter. C'est dans ce secteur qu'étaient rassemblés les locaux destinés au traitement du cuir<sup>1561</sup>. Outre le fait que ces artisans au statut modeste devaient résider à proximité de leurs ateliers, la gêne occasionnée par leur activité peut expliquer la désaffectation de cet espace. Quatre parcelles parmi les moins fortement allivrées étaient également localisées dans la moitié orientale du quartier de Bocaria, limitée au sud par l'Aveyron. Ces observations confirment le statut privilégié de la gache de Foyt qui accueillait au XVII<sup>e</sup> siècle les biens-fonds les plus fortement taxés, tandis que la partie

---

<sup>1560</sup> Il s'agit de maisons ou de polyparcelles contenant une maison.

<sup>1561</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.2.2. La répartition de l'activité de tannerie à Saint-Antonin-Noble-Val » de la partie 3.

méridionale de la gache de Bodaurat et une partie orientale de la gache de Bocaria abritaient les parcelles les plus modestes.

Enfin, le lieu de résidence des membres du gouvernement urbain au milieu du XV<sup>e</sup> siècle illustre la spécificité de la gache de Foyt notamment (fig. 250). Les consuls de l'année 1455-1456 habitaient dans les gaches de Foyt (60 %), Roquescalière (20 %) et Bodaurat (20 %). Ces proportions sont similaires pour les conseillers en ce qui concerne les gaches de Bodaurat et Foyt. En revanche, 12 % des conseillers résidaient dans la gache de Bocaria et seulement 2% dans la gache de Roquescalière. La répartition du logement des gardes était plus homogène.

Les analyses effectuées à partir de la répartition des professions des propriétaires par gache restent vagues. Elles se recoupent avec l'étude, ébauchée ici, du montant de l'impôt dû par les contribuables et l'allivrement des parcelles. Malgré tout, les fortes disparités dans l'étendue des gaches - celle de Bodaurat recouvre à elle seule la moitié de l'espace *intra-muros* - fausse l'étude de la répartition des catégories socioprofessionnelles dans l'espace urbain. Cette approche par gache gomme donc certaines spécificités, qui sont par contre décelables si l'on change d'échelle.

### 3.1.2.2. Des secteurs spécialisés mais des rues mixtes

L'observation de la répartition par rue des professions des propriétaires qui possédaient des biens *intra-muros* à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle illustre certains phénomènes<sup>1562</sup> (fig. 257). On note tout d'abord que la mixité domine, comme dans la plupart des villes européennes<sup>1563</sup>. Il n'y a pas en effet de rue exclusivement habitée par une catégorie socioprofessionnelle. Cette mixité rejoint les observations faites pour les rues des Fargues, de la Pélisserie et de la Sabaterie<sup>1564</sup> qui, malgré leur nom, ne rassemblaient pas, à la fin du Moyen Âge, une activité particulière. Les métiers étaient donc mobiles dans l'espace *intra-muros*. Pour autant, certaines activités apparaissent concentrées dans des secteurs. Le regroupement des marchands dans la partie orientale de la ville apparaît très nettement. L'axe nord/sud rue de la Pélisserie, place de la Halle, rue Saint-Angel est concerné par cette concentration. Les métiers de la loi étaient particulièrement représentés dans les rues qui débouchent sur la place du marché. Le secteur du Bessarel, qui occupe le centre de la gache de Bodaurat, bien que moins de parcelles aient pu y être localisées, rassemblait plus fortement des artisans du textile et du cuir et des brassiers.

---

<sup>1562</sup> Cette analyse a été faite en utilisant la mention des rues en tant qu'indice de localisation et non de confront dans le compoix de 1670.

<sup>1563</sup> Marc Conesa, *D'herbe, de terre et de sang : la Cerdagne du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, 2012, p.94 ; Philippe Guignet, *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Paris, 2005, p. 192.

<sup>1564</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.3.1. Des rues étroites mais peu encombrées » de la partie e2.

Pour la réalisation de cette carte (fig. 257), la rue Droite a été découpée en quatre tronçons en raison de sa longueur<sup>1565</sup>. En effet, elle traverse la ville d'ouest en est, débouchant sur la place du marché. Sur les 3/4 de son tracé elle appartient à la gache de Bodaurat, tandis que le 1/4 oriental est dans la gache de Foyt. Des marchands étaient présents sur l'ensemble de son tracé. Par contre les métiers liés à la loi ne se trouvaient qu'à l'extrémité orientale, les métiers de la terre et du textile étaient concentrés dans la moitié ouest.

L'intérêt de la représentation de la répartition par rues plutôt que par gaches s'illustre également dans le cas de la gache de Bocaria qui, d'après le compoix de 1670, rassemblait une importante concentration de métiers liés à la terre (fig. 254). En regardant la répartition par rue on s'aperçoit qu'ils étaient en fait groupés dans la moitié orientale de la gache (fig. 257).

Les observations faites sur la répartition des catégories socioprofessionnelles par rue d'après le compoix de 1670 peuvent être mises en perspective avec la représentation des métiers des propriétaires des parcelles du cadastre napoléonien<sup>1566</sup> (fig. 258). La rue Guillem Peyre était toujours occupée par des marchands, mais ils ont déserté la rue de la Pélisserie. On observe par ailleurs une dispersion des propriétaires exerçant un métier de la loi qui possédaient des parcelles partout en ville en 1814, alors qu'en 1670 ils étaient concentrés majoritairement autour de la place de la Halle. Ainsi, progressivement la spécialité des rues, qui apparaît dans l'appellation de certaines, s'est dissipée à partir de la fin du Moyen Âge pour aboutir au début du XIX<sup>e</sup> siècle à une organisation très mixte.

### 3.1.2.3. *La micro échelle du moulon*

Le cas du moulon A, dont la moitié nord appartient à la gache de Foyt et la moitié sud à celle de Roquescalière, est significatif. La rue des Fargues qui le limite à l'ouest est mixte mais la répartition au sein des deux îlots ne renvoie pas la même image.

Selon le terrier de 1459, les marchands étaient concentrés dans la partie septentrionale du moulon (fig. 259). Aucun propriétaire possédant un bien dans ce secteur ne pratiquait de métiers de la loi. On n'observe pas non plus de noble, ni de bourgeois. La situation était différente en 1609 (fig. 260). Un bourgeois et un noble y possédaient des biens, jouxtant le rempart. Les catégories des métiers de la loi et de la médecine étaient représentées par des parcelles installées au centre du moulon. Les parcelles détenues par des marchands étaient principalement reliées à une rue. En 1670, des membres de l'élite (nobles, bourgeois et

---

<sup>1565</sup> La rue Droite a été découpée au niveau des rues qui y débouchent depuis le nord. Le premier tronçon est ainsi limité par la rue de la Pélisserie et la rue Rive Valat, le deuxième par la rue Rive Valat et la rue du Moulin du Bessarel, le troisième par la rue du Moulin du Bessarel et la rue des Estaffets, le dernier par la rue des Estaffets et la place de la Condamine.

<sup>1566</sup> La répartition des professions des propriétaires par rues n'a pas été réalisée pour le cadastre napoléonien. Bien qu'il ne soit pas évident de comparer les deux types de documents, je pense que la représentation parcellaire est suffisante (fig. 258).

praticiens du droit) étaient présents dans la partie nord (fig. 261). L'artisanat du textile et du métal était représenté par quelques parcelles au sud entre la rue de Roquescalière et la rue de la Porte des Carmes. On peut donc dire qu'en deux siècles, il y a eu une forte évolution dans les professions des propriétaires, mais que la distinction entre la moitié nord et la moitié sud s'est maintenue ; la première concentrant des membres de l'élite (praticiens du droit, marchands, nobles et bourgeois), la seconde correspondant à une classe plus modeste représentée par les métiers de l'artisanat, de la construction et de la terre.

Le cadastre napoléonien de 1814 fait apparaître une répartition organisée en trois secteurs (fig. 262 et 263). Les métiers de la loi étaient bien représentés à l'extrémité nord, mais aux côtés des métiers de la construction. Des artisans du textile et du cuir étaient présents dans la partie centrale. Les agents (sergents, experts et colonel en retraite) et les brassiers étaient concentrés dans la moitié sud.

La modélisation par les graphes des données issues du compoix de 1670 concernant le moulon A permet également d'afficher le montant de l'allivrement rapporté au m<sup>2</sup> pour chaque parcelle (fig. 264). Il est difficile de raisonner à cette échelle et sans pouvoir comparer la situation à d'autres périodes, mais il apparaît malgré tout que les parcelles bâties les plus fortement imposées étaient concentrées dans la partie nord du moulon.

On observe donc une distinction au sein du moulon entre la moitié nord et la moitié sud, la rue du Mur pouvant être considérée comme une limite, perméable. Elle correspond également à la séparation du moulon entre deux gaches. Les parcelles situées au nord de cette rue appartiennent à la gache de Foyt, celles au sud sont dans la gache de Roquescalière. Pour autant, les différences observées entre ces deux parties ne sont probablement pas liées à ce découpage mais plutôt à la proximité de la place du marché au nord.

Trois échelles ont ici été utilisées pour étudier la répartition des catégories socioprofessionnelles des contribuables. La méthode mise en œuvre pour chacune de ces échelles diffère, à partir d'une même source. Chacune d'elle renseigne sur un aspect de l'occupation de l'espace urbain et l'on peut considérer qu'elles sont complémentaires. L'échelle de la gache fournit une vision d'ensemble et de larges secteurs plus ou moins spécialisés, mais elle gomme certaines spécificités que l'échelle de la rue met au contraire en lumière. L'échelle du moulon fournit l'image la plus fine, puisqu'à partir de la modélisation par les graphes, elle représente les parcelles<sup>1567</sup>. Cette approche est par ailleurs la mieux adaptée pour une comparaison entre les différentes périodes, en mettant en lumière une évolution de la répartition des catégories de métiers dans le temps.

---

<sup>1567</sup> Dans l'idéal, il aurait fallu modéliser de la sorte chacun des moulons. La méthode n'étant toutefois pas encore totalement automatisée, le manque de temps explique cette lacune.

### 3.1.3. Le morcellement des fiefs *intra-muros*

La coseigneurie résulte d'un droit successoral égalitaire, ce qui signifie que chaque enfant hérite d'une part de la seigneurie. Ce principe est une règle commune en Languedoc et se traduit par un éclatement du pouvoir<sup>1568</sup>. C'est ce qui explique qu'à Saint-Antonin-Noble-Val trois frères se sont partagés la vicomté au milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1569</sup>. L'unité de la seigneurie a été retrouvée lorsqu'elle est passée aux mains du roi en 1226<sup>1570</sup>. Pour autant, le territoire urbain apparaît extrêmement morcelé à la fin du Moyen Âge. Ce phénomène peut être interprété comme la conséquence de la coseigneurie du Moyen Âge central.

#### 3.1.3.1. Une mosaïque de micro fiefs

Au Moyen Âge et à la période moderne, les propriétaires de biens-fonds étaient tenus de verser des redevances à un seigneur. Le cens était une redevance annuelle recognitive, perçue le plus souvent en argent. L'acapte était une redevance due au seigneur lors de la mutation du tenancier ou du seigneur, également perçue en argent. Ces charges sont connues par l'intermédiaire des registres fiscaux. Le cens et l'acapte sont mentionnés dans les terriers de Saint-Antonin-Noble-Val. Le registre des *Manifests* de 1500, qui ne concerne que deux gaches sur quatre, ne fait état que du cens, sous la forme « *dona de ces al* », suivi de la mention du ou des seigneur(s) et du montant de la redevance. Celui-ci était déduit lors du calcul de l'allivrement de la parcelle.

Les seigneurs qui détenaient des fiefs urbains à Saint-Antonin-Noble-Val sont d'origines diverses (fig. 265). Les plus présents étaient le roi, qui a hérité des biens des vicomtes en 1226 et le chapitre de l'abbaye de Saint-Antonin. D'autres établissements religieux avaient des possessions dans la ville : le prieuré de Costejean<sup>1571</sup>, l'abbaye de Beaulieu<sup>1572</sup> et le chapitre de Rodez. Le passé de ces seigneuries est mal connu. On perçoit leur réalité en 1500, sans savoir comment elles se sont formées. Les hôpitaux de Saint-Antonin, l'hôpital Majeur et l'hôpital Neuf<sup>1573</sup>, étaient également possessionnés en ville.

La répartition des fiefs à partir du registre de 1500 au sein des moulons est particulièrement révélatrice de la fragmentation de la seigneurie urbaine (fig. 266). Les biens des hôpitaux ne sont pas rassemblés autour des établissements. L'hôpital Majeur, situé dans le moulon Z à proximité immédiate du moulon K, recevait un cens pour des parcelles situées

---

<sup>1568</sup> Hélène Débax, *La féodalité languedocienne... op. cit.*, p. 221-225.

<sup>1569</sup> Cf. supra, chapitre « 1.3.1.2. Le partage de la vicomté en 1155 » de la partie 2.

<sup>1570</sup> Cf. supra, chapitre « 1.3.3.1. La protection royale » de la partie 2.

<sup>1571</sup> Le prieuré de cisterciennes de Costejean, situé à 2,3 km au nord de Saint-Antonin, est connu à partir de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 110-114).

<sup>1572</sup> L'abbaye cistercienne de Beaulieu, située à 10 km au nord-est de Saint-Antonin, a été fondée dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, à la demande de l'évêque de Rodez. Le monastère bénéficia pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle de nombreuses donations des seigneurs de Cuzoul, Bruniquel, Rodez et Saint-Antonin (Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 89-90).

<sup>1573</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.1.4. Les infrastructures d'assistance » de la partie 2.

dans les moulons A, B, E, F, G, K, X et Z. L'hôpital Neuf, installé dans la partie nord du moulon K, était quant à lui concerné par des parcelles localisées dans les moulons B, E et K. Le chapitre et le roi étaient présents dans presque tous les moulons, dans des proportions très variables. Ainsi, en 1500, aucun moulon ne dépendait d'un seul seigneur.

Les biens possédés par le chapitre et le roi apparaissent dans les registres de reconnaissances, ou terriers, conservés à partir de l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1574</sup> (fig. 267). La diffusion de leurs biens dans l'ensemble de l'espace *intra-muros* est encore une fois très nette. Ainsi, d'après les registres de reconnaissances de 1397, 1459 et 1538, le roi possédait des parcelles dans chaque moulon, à l'exception des moulons R et Y.

Des familles de laïcs avaient également des fiefs dans la ville. Une cinquantaine de familles sont mentionnées dans le registre de 1500, recevant un cens pour 1 à 80 parcelles *intra-muros* (fig. 268). Leur histoire n'a pas été reconstruite ici. Cécile Gloriès a montré que les familles Cayssac et Béral, présentes dans l'îlot qu'elle a étudiée (E7), étaient très liées à l'histoire de la ville<sup>1575</sup>. Des membres de la famille Cayssac ont été consuls à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1576</sup>, tandis que Pons de Béral a été prieur du monastère dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, puis des membres des deux familles ont été chanoines ou prieur du monastère aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Le détail de la répartition des familles laïques rejoint la tendance générale du morcellement (fig. 269). Les parcelles chargées d'un cens pour une même famille n'étaient en effet pas regroupées au sein d'un même moulon.

Plusieurs cas de coseigneurie apparaissent. La seigneurie peut en effet être partagée, un bien étant chargé de plusieurs cens. Le roi et le chapitre sont ainsi parfois associés à des familles laïques.

La surreprésentation du chapitre de Saint-Antonin et des familles laïques dans le moulon K pourrait indiquer qu'il s'agit du noyau primitif de l'agglomération, constitué aux portes de l'abbaye, hors de la mainmise des vicomtes<sup>1577</sup>.

Les fiefs apparaissent ainsi très morcelés à l'échelle de la ville. Si l'on change d'échelle, l'impression est la même. Le moulon M par exemple, dont les parcelles déclarées en 1500 ont été modélisées sous forme de graphe, ne montre pas de cloisonnement strict dans l'espace entre les biens redevables au roi, à des familles laïques, des chapellenies, ou au moustier (fig. 270). Il apparaît malgré tout que les parcelles qui doivent un cens à des coseigneuries sont concentrées dans la moitié nord du moulon. Bien que tous les confronts ne soient pas décrits dans le registre de 1500 qui a servi à construire le graphe, on peut voir que

---

<sup>1574</sup> Les registres de reconnaissances au roi existent pour les années 1397 (ADTG, A120), 1459 (ADTG, A121), 1538 (ADTG, C369), 1609 (ADTG, C370) et 1668 (ADTG, C371). Les registres de reconnaissances au chapitre utilisés dans cette étude datent de 1420 (ADTG, G1003) et 1563 (ADTG, G1008, G1025).

<sup>1575</sup> Cécile Gloriès, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain... op. cit.*, p. 101-102.

<sup>1576</sup> S. de Caissac fait partie des onze consuls mentionnés dans l'acte de vente du pré commune en 1198 (Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale... op. cit.*, tome 1, p. 313).

<sup>1577</sup> Cette hypothèse sera développée plus loin.



des parcelles devant un cens à un même seigneur, ou groupe de seigneurs, étaient voisines. C'est le cas des parcelles de certaines familles laïques, ou des chapellenies.

Le cas de l'îlot E7, étudié par Cécile Gloriès<sup>1578</sup>, montre la même tendance (fig. 271). Au sein de cet îlot, composé d'une quinzaine de parcelles, plusieurs fiefs s'individualisent. Les 2/3 nord sont occupés par des parcelles redevables pour partie au roi et pour partie à la famille Béral-Cayssac. Le monastère recevait des redevances sur deux ensembles de parcelles, séparés par un lot dépendant du roi. Deux alleux francs complétaient l'organisation de l'îlot<sup>1579</sup>. L'approche de Cécile Gloriès a démontré que les limites de fief étaient pérennes. Ainsi, « malgré les ventes, les héritages et autres transmissions de biens, une maison n'est jamais associée à un autre fief que celui dont elle fait partie à l'origine »<sup>1580</sup>. Le découpage interne de l'îlot E7 s'organise donc entre des limites « fortes », constituées par les rues et les frontières des fiefs, qui perdurent dans le temps et des limites « faibles », plus mouvantes, correspondantes aux limites de parcelles. Ainsi, les limites « fortes » pourraient correspondre à l'état initial du parcellaire.

Cécile Gloriès a par ailleurs mis en lumière une remarquable fixité des redevances concernant les parcelles de l'îlot E7. Les redevances des fiefs ecclésiastiques sont mal connues en raison d'une documentation lacunaire, contrairement aux fiefs laïques. L'abondance des sources les concernant permet d'établir que le montant des redevances était stable pour le fief du roi entre 1397 et 1668<sup>1581</sup>. En ce qui concerne le fief indivis entre le roi et la famille Béral-Cayssac, le montant global du cens et de l'acapte ne variait pas non plus<sup>1582</sup>. Par contre, la répartition entre les seigneurs a évolué. Au départ, le cens était du en totalité à Gaye de Béral, puis, à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, il fut partagé entre ses descendants (1/3) et le roi (2/3). L'acapte était partagée selon les mêmes modalités (2/3 pour le roi, 1/3 pour la famille Béral-Cayssac).

### 3.1.3.2. Les alleux francs

Certaines parcelles étaient franches, c'est-à-dire qu'elles étaient exemptes, partiellement ou totalement, de service et de charge<sup>1583</sup>. Les informations sont rares en ce qui les concerne dans les registres fiscaux en raison de leur statut. Elles apparaissent en confront dans les terriers, mais ne sont pas qualifiées comme telles. Il est impossible de les distinguer des parcelles qui doivent un cens à un autre seigneur que celui à l'origine du document. Il faut faire appel au registre des *Manifests* de 1500, qui recense les cens des propriétaires

---

<sup>1578</sup> Cécile Gloriès, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain... op. cit.*

<sup>1579</sup> Cf. infra, chapitre « 3.1.3.2. Les alleux francs » de la partie 2.

<sup>1580</sup> Cécile Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain... », *op. cit.*, p. 79.

<sup>1581</sup> Le cens et l'acapte étaient de 6 deniers tournois chacun (*ibid.*, p. 80).

<sup>1582</sup> Le cens était de 5 deniers melgoriens et l'acapte de 9 sous melgoriens (*ibid.*, p. 80).

<sup>1583</sup> Hélène Débax, *La féodalité languedocienne... op. cit.*, p. 178.

résidant dans les gaches de Bodaurat et Roquescalière. Il contient 21 parcelles franches, ou partiellement franches, sur un total de 996 parcelles *intra-muros*, soit 2,1 % (fig. 265).

Ces parcelles étaient majoritairement des maisons, mais deux étables, deux *bouigues*, un jardin et un ouvroir étaient également exempts de taille (fig. 272). C'était aussi le cas du moulin des Claustres. Ces parcelles au statut particulier étaient présentes dans l'ensemble des gaches. Neuf se trouvaient dans la gache de Bodaurat, dont seules quatre ont pu être localisées, dans les moulons P, K et Y, et sept étaient situées dans la gache de Roquescalière, notamment dans le moulon G. Les gaches de Foyt et Bocaria, non concernées par les volumes conservés du registre de 1500, disposaient chacune de deux parcelles franches. La répartition des parcelles franches illustre une fois encore le morcellement de la seigneurie urbaine à la fin du Moyen Âge.

Le cas de la maison du viguier du vicomte (ID 4) est bien documenté (fig. 271). Son statut d'alleu franc est abordé dans trois documents de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans un acte de vente de 1269, la parcelle est dite *in francorum alodium liberas et immunes ab omni honore servitutis*<sup>1584</sup>. L'acte de vente aux consuls en 1313 indique que la maison est *in abissum franxos ab omni census et accapito*<sup>1585</sup>. En 1330, elle est qualifiée *ad dictum allodium quitum francum et sine censu et servitute quacumque*<sup>1586</sup>. Ce document est une sentence rendue par le sénéchal de Rouergue, qui donne raison aux consuls contre le procureur du roi en déclarant que la maison est franche de toute redevance. Les consuls, qui ont acquis cette maison en 1313, ont cherché à démontrer le caractère allodial de l'édifice en énumérant les différents propriétaires antérieurs, qui étaient tous non nobles, et en faisant appel à plusieurs documents rappelant son statut, dont le plus ancien remonte à 1269<sup>1587</sup>. Cécile Gloriès émet l'hypothèse que la maison serait devenue franche, étant donné que le propriétaire au moment de la construction, Pons de Graulhet, était le viguier du vicomte. Elle fait le lien entre la fonction judiciaire du bâtiment et sa nature franche<sup>1588</sup>.

D'une manière générale, la localisation des fiefs semble aléatoire. Des seigneurs laïques et ecclésiastiques se côtoient dans l'ensemble de la ville, que ce soit à proximité d'un centre politique (la maison du viguier du vicomte, devenue maison consulaire en 1313), d'un centre économique (la place du marché) ou d'un centre religieux (le monastère). Les modalités qui ont été à l'origine de cette répartition sont inconnues. Il n'est pas certain que l'image rendue pour la fin du Moyen Âge soit similaire à celle de l'état initial. Quoiqu'il en soit, le

---

<sup>1584</sup> AC Saint-Antonin, DD3, n° 2 ; Maurice Scelles, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, 1989, annexe 3, p. 106-107.

<sup>1585</sup> AC Saint-Antonin, DD3, n° 1 ; Maurice Scelles, « La maison romane... » *op. cit.*, annexe 4, p. 107-108.

<sup>1586</sup> AC Saint-Antonin, DD3, n° 4 ; Maurice Scelles, « La maison romane... » *op. cit.*, annexe 5, p. 109-110.

<sup>1587</sup> Maurice Scelles, « La maison romane... » *op. cit.*, p. 46.

<sup>1588</sup> Cécile Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain... », *op. cit.*, p. 82.

morcellement de la seigneurie a créé une imbrication des possessions qui a empêché de favoriser un secteur, contrairement à ce qui s'est passé à Rodez<sup>1589</sup>.

### 3.2. Nouvelle lecture du parcellaire urbain

Le parcellaire saint-antoninois a été qualifié de « complexe et peu lisible »<sup>1590</sup>, il a été dit que la ville a été bâtie « dans un désordre complet » et qu'une « anarchie apparente » ressortait de la lecture de son plan<sup>1591</sup>, ou encore que « la structure générale de l'agglomération est assez particulière »<sup>1592</sup>. Faut-il alors se décourager de dégager du sens à ce « dédale de rues » et ces « îlots de toutes dimensions et de toutes formes »<sup>1593</sup> ? Faut-il voir dans ce parcellaire « *a priori* peu parlant »<sup>1594</sup> la preuve d'un développement non concerté ? Pour répondre à cette question, j'ai choisi de reprendre ce dossier, en m'intéressant à l'organisation du réseau viaire et au parcellaire, sans ignorer le rôle de la topographie ni du réseau hydrographique, en confrontant les méthodes d'analyse morphologique traditionnelles et les opportunités offertes par les SIG et la modélisation par les graphes.

Le premier constat qui peut être fait, est que le tissu urbain s'étendait, dès le XII<sup>e</sup> siècle, dans l'ensemble de l'espace *intra-muros*. L'identification de vestiges du XII<sup>e</sup> siècle montre en effet que le paysage urbain monumental était largement en place dès cette époque (fig. 273).

#### **3.2.1. La composition du tissu urbain**

##### *3.2.1.1. Des îlots aux formes irrégulières*

Les îlots *intra-muros* sont de forme et de surface très variables (fig. 275). On ne repère pas de concentration d'îlots de taille ou de forme similaire dans un secteur. Le relief ne semble pas avoir eu d'impact sur leur forme. L'îlot de plus grande taille, localisé au sud-ouest n'est autre que l'enclos de l'abbaye. J'ai signalé plus haut l'étroitesse des îlots du moulon B, situé au sud de la place du marché (fig. 274). Les maisons de ces îlots se seraient intercalées dans un tissu plus ancien<sup>1595</sup>.

---

<sup>1589</sup> À Rodez, l'émulation des deux entités qui se répondent, la cité et le bourg a créé une ville bipolaire, unifiée au début du XV<sup>e</sup> siècle (Bernadette Suau, *Rodez, Aveyron*, Paris, 1983 ; Jean Catalo, « Rodez », in *Village et ville au Moyen Âge... op. cit.*, p. 195-205).

<sup>1590</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 151.

<sup>1591</sup> Michelle Éclache, « La formation des agglomérations », dans Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 177.

<sup>1592</sup> Cécile Gloriès, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain... op. cit.*, p. 8.

<sup>1593</sup> Michelle Éclache, « La formation des agglomérations », *op. cit.*, p. 177.

<sup>1594</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier... op. cit.*, p. 151.

<sup>1595</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.3.2. Des carrefours en guise de places » de la partie 2.

Les îlots qui constituent le moulon K, circonscrits par les rues de l'Hôpital Majeur, des Grandes Boucheries, du Timplé et des Claustres, lui donnent une forme circulaire<sup>1596</sup> (fig. 276). La proximité de ce moulon avec l'abbaye conduit à y voir le noyau primitif de l'agglomération. Le nombre important de parcelles chargées d'un cens destiné au chapitre dans ce moulon est argument en faveur de cette hypothèse<sup>1597</sup> (fig. 266 et 267). Des vestiges des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles ont été observés dans des maisons de ce moulon, sans qu'il soit possible de dire s'il s'agit du premier état de ces édifices ou de reprises. Il faut noter également que la rue du Pont des Vierges, axe nord-est / sud-ouest perpendiculaire à la rue Droite, mène au centre de ce moulon. S'agit-il d'un ancien chemin qui conduisait au premier noyau aggloméré, avant que l'extension de l'habitat ne le transforme en rue ? Par ailleurs, le canal de la dérivation supérieure épouse en partie la forme arrondie du moulon à l'est (fig. 276). Cette observation semble indiquer que le moulon était déjà en place au moment de l'installation du canal, mais la présence de canaux transversaux passant sous certaines maisons de ce moulon montre le contraire. En effet il ne paraît pas possible de construire des canaux sous les maisons<sup>1598</sup>. La forme du moulon K est donc en partie due à la présence de la dérivation supérieure, qui se dirigeait vers le monastère<sup>1599</sup>. Ces remarques ne permettent pas de dater la mise en place de ce noyau d'habitat, mais uniquement de proposer une chronologie relative. La présence de l'abbaye a suscité la mise en place de canaux de dérivation. Les premières constructions qui se sont développées aux portes du monastère ont dû s'adapter à ces contraintes.

La forme du moulon C, de même que l'orientation des parcelles qui y ont pris place dans la partie sud sont remarquables (fig. 274). Afin de comprendre cette morphologie, il faut sortir de la ville. En effet, ce secteur se situe au croisement de deux anciennes routes d'importance (fig. 277). La première mène à Caylus, tandis que la seconde monte sur le plateau du Bosc, en direction de Villefranche-de-Rouergue. La route de Caylus correspond, dans l'espace *intra muros*, à la rue de la Pélisserie, celle vers Villefranche à la rue de la Porte Rodanèse. Deux portes fortifiées, mentionnées à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, en contrôlaient l'accès<sup>1600</sup>. Au carrefour de ces deux chemins se tenait le marché, au moins depuis la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, date de sa première mention connue<sup>1601</sup>. Cet espace commercial placé au carrefour de deux chemins ruraux importants a constitué un

---

<sup>1596</sup> Le manque qui correspond à l'actuelle place du Timplé n'est pas représentatif de la forme d'origine du moulon. En effet, le temple, installé à cet endroit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, a été détruit en 1685, laissant un espace vide (cf. supra, chapitre « 2.1.1.1. Églises et temples » de la partie 2).

<sup>1597</sup> Cf. supra, chapitre « 3.1.3.1. Une mosaïque de micro fiefs » de la partie 2.

<sup>1598</sup> Ce point sera abordé en détail dans la troisième partie.

<sup>1599</sup> Cf. infra, chapitre « 3.3.1.2. Un noyau primitif entre les deux dérivationes » de la partie 3.

<sup>1600</sup> La porte du Pré, mentionnée pour la première fois en 1155 (AC Saint-Antonin, AA1 n° 2) donne accès à la route de Caylus. La porte Rodanèse, connue depuis 1167 (Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes ... op. cit.*, t. 1, p. 109), ouvre vers le plateau du Bosc.

<sup>1601</sup> AC Saint-Antonin, AA1 n° 2.

morphogène puissant qui a conditionné le découpage parcellaire du moulon C, le contraignant à adopter une forme arrondie.

La rue Droite a généré au nord-ouest deux îlots de forme allongée et courbe, les moulons P et Q<sup>1602</sup>. La plupart des parcelles qui y prennent place sont traversantes et semblent rayonner autour d'un point situé au niveau de la place du Bessarel, créant ainsi un parcellaire en éventail (fig. 278). Il est possible d'établir une chronologie relative dans l'aménagement de cet espace. Que la rue Droite soit la trace d'une fortification primitive ou une simple voie de circulation, les îlots P et Q sont intervenus après sa mise en place. L'orientation des parcelles en éventail ne correspondrait pas à un phénomène de rayonnement autour d'un pôle stratégique, mais de l'adaptation à des contraintes topographiques antérieures. La forme allongée de ces deux îlots indique la présence de deux contraintes fortes : la rue Droite au sud et le rempart au nord. La présence d'une maison datée du XII<sup>e</sup> siècle dans le moulon Q (ID39) fournit un *terminus ante quem* pour l'occupation de cet espace. Il en est de même pour l'îlot O3 dont les limites parcellaires sont elles aussi rayonnantes. La limite constituée par la rue Droite, ou la fortification dont elle a repris le tracé, était préexistante au découpage parcellaire de cet espace.

### 3.2.1.2. Une densité homogène

Un premier indice remontant à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle montre que le tissu était déjà dense à cette période. Ainsi, l'achat par les consuls de plusieurs tables sur la place du marché en 1299, est justifié par l'étroitesse de la place<sup>1603</sup>, ce qui atteste de la densité des constructions dans ce secteur. Par ailleurs, l'installation des couvents de Cordeliers et de Carmes<sup>1604</sup>, à l'extérieur de la ville, pourrait être un autre argument pour avancer que le tissu bâti était déjà très resserré dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, mais l'enquête menée par Nelly Pousthomis sur l'implantation des ordres mendiants dans le Sud-Ouest a montré qu'ils s'installaient autant à l'extérieur qu'à l'intérieur des villes<sup>1605</sup>.

On a vu que les maisons les plus anciennes repérées sur le terrain se répartissaient sur l'ensemble de l'espace *intra-muros* (fig. 213). Ce constat n'autorise donc pas le repérage de secteurs plus anciennement occupés. En effet l'archéologie du bâti n'a pas permis de remonter au-delà du XII<sup>e</sup> siècle. Seuls des sondages dans le sous-sol saint-antoninois pourraient apporter un éclairage sur cette question.

Les sources sérielles de la fin du Moyen Âge et de la période Moderne fournissent des informations plus détaillées et permettent même une approche quantitative. Sur les plans

---

<sup>1602</sup> Ces deux moulons ne sont constitué chacun que d'un seul îlot.

<sup>1603</sup> AC Saint-Antonin, DD6, n° 4. Cf. supra, chapitre « 2.1.4.1. Un marché hebdomadaire encombré » de la partie 2.

<sup>1604</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.1.3. Les couvents *intra* et *extra muros* » de la partie 2.

<sup>1605</sup> Nelly Pousthomis-Dalle, « Les ordres mendiants dans le sud-ouest de la France : état de la recherche sur l'implantation, la topographie et les choix architecturaux des couvents », in *Moines et religieux dans la ville*, Toulouse, 2009, p. 223-273.

anciens, la densité de l'habitat se repère par la quantité d'espaces bâtis ainsi que par la surface des parcelles. D'après le cadastre napoléonien et le plan parcellaire de 1782, en dehors du secteur de l'abbaye et des enclos religieux *intra muros* – Capucins et Génovéfains, seules les extrémités sud-est et sud-ouest concentrent plusieurs parcelles non bâties (fig. 279 et 280). La concentration de jardins à l'ouest est à mettre en relation avec l'activité artisanale de cet espace et la proximité du canal de la dérivation inférieure à ciel ouvert. L'extrémité sud-est était occupée, au XVII<sup>e</sup> siècle, principalement par les dépendances du couvent des Carmes<sup>1606</sup>. Ces derniers possédaient sept parcelles dans le moulon H, représentant environ 600 m<sup>2</sup> de jardins. Le reste de la ville présentait une densité de construction importante sur l'ensemble de l'espace *intra muros*.

Les cartes qui attribuent une couleur aux parcelles en fonction de leur surface, pour la fin de la période moderne, illustrent le même phénomène (fig. 281 et 282). Quatre pôles concentrant des parcelles de grandes dimensions se distinguent nettement sur le plan de 1782. Trois d'entre eux correspondent aux secteurs religieux (abbaye, couvents des Génovéfains et des Capucins). La comparaison entre le cadastre napoléonien et le plan de 1782 montre que le secteur ayant appartenu au couvent des Capucins a été complètement remanié après le départ de ces derniers. On observe, outre le percement d'une place publique, une réappropriation de cet espace. Par ailleurs, l'extrémité nord-est regroupe plusieurs parcelles bâties de grandes dimensions. La partie nord du moulon A, ainsi que les moulons D et C, sont dépourvus d'espaces non bâtis mais présentent sur le plan de 1782 des parcelles relativement grandes. Ce secteur semble ainsi dédié à un habitat privilégié. À partir de ces plans, il n'est pas possible de déterminer des pôles d'attraction qui auraient attiré une plus forte densité parcellaire. Là aussi, ce traitement qui a fait ses preuves ailleurs<sup>1607</sup>, ne fournit pas de résultat pour Saint-Antonin-Noble-Val.

L'étude de la proportion d'espaces bâtis et non bâtis recensés dans les registres fiscaux permet de recouper l'information fournie par les plans parcellaires (fig. 283). Il n'est possible de réfléchir qu'à partir de registres qui recensent le plus grand nombre possible de parcelles, ce qui exclut les terriers. Le registre des *Maniffests* de 1500, le compoix de 1670 et le plan de 1782 ne dissocient pas toujours deux parcelles mitoyennes appartenant à un même propriétaire, ce qui conduit à des parcelles mixtes. L'espace *intra-muros* est très majoritairement occupé par des parcelles bâties (fig. 283). Chaque gache, bien que de manière inégale, rassemblait également plus de parcelles bâties que de parcelles mixtes ou non bâties quelle que soit la période considérée. Les sources fiscales, spécialisées ou non, montrent donc une densité forte de l'habitat *intra-muros* durant toute la période moderne.

---

<sup>1606</sup> Compoix de 1670, AC Saint-Antonin, CC8, fol. 251 et suiv., parcelles n° 6445 à 6451 de la base de données.

<sup>1607</sup> Cécile Rivals, *Saint-Pons-de-Thomières au Moyen Âge : étude morphologique à partir des sources planimétriques, fiscales et archéologiques*, mémoire de Master, sous la direction de Jean-Loup Abbé et Florent Hautefeuille, université Toulouse 2 Le Mirail, 2010, p. 92-93.

Le tissu urbain saint-antoninois, aussi resserré soit-il, comporte un grand nombre de venelles (fig. 284). Ces petits espaces entre deux maisons (fig. 285 et 286), aussi appelés entremis, sont fréquents dans les villes du Midi de la France. Leur rôle consistait notamment à récupérer les eaux de pluie provenant des toits des maisons. À Saint-Antonin-Noble-Val cette fonction n'est pas attestée puisque les maisons disposaient leurs murs gouttereaux sur les rues<sup>1608</sup>. Le rôle qui consiste à limiter la propagation des incendies ne semble pas non plus s'appliquer à Saint-Antonin-Noble-Val puisque la majorité des édifices était maçonnée. Leur fonction reste donc obscure, elle pourrait avoir un lien avec le système de propriété, qui diffère des maisons mitoyennes. La présence de venelles entre les constructions médiévales est considérée comme caractéristique des villes neuves du Midi de la France<sup>1609</sup>, bien que ce ne soit pas systématique. Leur répartition dans le tissu urbain de Saint-Antonin-Noble-Val est très aléatoire (fig. 284) et n'illustre pas nécessairement un phénomène de planification.

### 3.2.1.3. Un tissu lâche par endroits et des limites de propriété mouvantes

Malgré les éléments relevés indiquant une forte densité de parcelles bâties dans l'espace *intra-muros*<sup>1610</sup>, des indices permettent d'avancer qu'au milieu du Moyen Âge, des secteurs présentaient un tissu assez lâche. Par exemple, les maisons situées à l'est de la rue de la Bride ne sont pas contemporaines (fig. 287). Au XIV<sup>e</sup> siècle, la maison ID16 s'intercale entre deux autres maisons datées du XII<sup>e</sup> siècle (ID 114 et 115). La maison ID113, qu'il est difficile de dater, prend appui sur la maison ID114. Ainsi, il semble qu'avant le XIV<sup>e</sup> ou le XIII<sup>e</sup> siècle, l'ensemble de cet îlot n'était pas entièrement bâti. On ne peut pas exclure totalement l'hypothèse que les maisons ID16 et 113 aient pris la place d'autres bâtiments plus anciens, bien que leur destruction complète aurait été surprenante.

Le cas de la maison ID109 illustre le phénomène de densification du bâti (fig. 288). Au XIII<sup>e</sup> siècle, le corps de bâtiment A a été construit, aligné sur la rue de la Pélisserie (état 1). Une cour s'est intercalée ensuite entre ce bâtiment et un autre situé à l'est (état 2). À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le corps de bâtiment B a été construit à l'emplacement de la cour (état 3). Au XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup> siècle, le bâtiment sud a été construit (état 4). Plus tard, le corps de bâtiment C a remplacé une petite cour au nord (état 5).

L'évolution du parcellaire dépend à la fois du dynamisme économique mais aussi de la réalité sociale. Ainsi des parcelles sont agrégées afin d'obtenir des maisons plus grandes. À l'inverse, le partage de biens entre héritiers provoque des divisions. Il semble que ces divisions se fassent le plus souvent verticalement, offrant ainsi à chaque héritier une portion égale du rez-de-chaussée et des étages ainsi que de la façade sur rue<sup>1611</sup>. Ce besoin de répartir

---

<sup>1608</sup> Aucun indice n'indique qu'il y ait pu y avoir un changement dans l'orientation des toitures.

<sup>1609</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp, *Demeures médiévales coeur de la cité*, Paris, 1999, p. 20.

<sup>1610</sup> Cf. supra, chapitre précédent.

<sup>1611</sup> Pierre Garrigou-Grandchamp, *Demeures médiévales coeur de la cité*, Paris, 1999, p. 22.

équitablement le rez-de-chaussée et les étages, plutôt que de donner un étage à chacun, illustre le réel besoin de maisons polyvalentes.

La maison ID151 dans l'îlot K5 illustre ce phénomène de division verticale. Actuellement, deux parcelles occupent l'extrémité sud-est de l'îlot, à l'angle des rues de la Treille, des Grandes Boucheries et de Somart. La situation est similaire sur le cadastre napoléonien et le plan de 1782 (fig. 289). L'observation de la façade de la maison ID151 indique qu'elle s'étendait à l'origine vers le sud<sup>1612</sup> (fig. 290). L'étude des sources fiscales et la modélisation des informations qu'elles contiennent sous forme de graphes, permettent d'établir que la division de la maison a été opérée entre 1670 et 1782. Le graphe issu du compoix de 1670 montre qu'une seule parcelle se trouvait à l'angle des trois rues. La parcelle en question est identifiable car elle se trouve au centre des chemins de longueur 2 entre la rue de Somart et la rue des Grandes Boucheries ainsi qu'entre la rue des Grandes Boucheries et la rue de la Treille (fig. 291). La modélisation du plan de 1782 sous forme de graphe permet de comparer directement les deux états (fig. 292). On voit alors que la parcelle a été divisée en deux, ce que traduit la façade. Le recours à la modélisation des sources fiscales par les graphes permet ici de confirmer mais surtout de dater une observation réalisée sur le terrain.

### **3.2.2. Le parcellaire : une absence de régularité à l'échelle de la ville...**

#### *3.2.2.1. La forme des parcelles*

Les formes des parcelles de l'espace *intra-muros* sont variées<sup>1613</sup>. Bien que majoritairement rectangulaires ou carrées, elles prennent également la forme de triangles ou de trapèze (fig. 220-221). Cette constatation relève de la variété des formes des îlots que l'on a vue plus haut. Les parcelles les plus irrégulières se trouvent essentiellement aux angles des îlots. Le plus souvent les parcelles rectangulaires se développent en profondeur, le plus petit côté donnant sur la rue.

On n'observe pas de concentration particulière d'une forme dominante, à l'exception de trois secteurs de petite taille. Le premier rassemble des parcelles carrées et rectangulaires réparties de part et d'autre d'une venelle et correspond au moulon S<sup>1614</sup>. Le second est circonscrit par la rue des Bouygues et la rue Bombecul dans l'îlot H3 et présente une structure similaire (fig. 293). Les parcelles quadrangulaires de très petites dimensions sont organisées autour d'une étroite venelle. Ces secteurs apparaissent tous deux à la fois sur le cadastre napoléonien et sur le plan de 1782. Le troisième secteur n'est présent que sur le

---

<sup>1612</sup> L'absence de chaîne d'angle au sud indique que l'appareil de pierre de taille se poursuivait vers la parcelle n° AC266.

<sup>1613</sup> « La maison n'est pas davantage une simple façade, mais d'abord un volume, conditionné par un plan au sol, ce plan étant fonction du terrain sur lequel on construit : *la parcelle*. La forme, la surface et la localisation de la parcelle dans l'îlot commandent l'étude du plan de la petite maison de ville parce qu'ils amènent à préciser ses relations avec le terrain », Françoise Boudon, André Chastel, Hélène Couzy, et Jean Blécon, *Système de l'architecture urbaine: le quartier des Halles à Paris*, Paris, 1977, p. 75.

<sup>1614</sup> Ce cas sera développé plus loin.



cadastre napoléonien, ce qui permet de dater le moment de sa mise en place entre 1782 et 1814. Situé à l'extrémité orientale du moulon Z, ses limites parcellaires constituent un quadrillage très régulier (fig. 294). La nature des parcelles de ce secteur révèle une organisation stricte : les maisons s'alignent sur la rue du Porche, tandis que les jardins sont rejetés en arrière. Ces trois secteurs qui concentrent un parcellaire très régulier apparaissent clairement comme des opérations de lotissement, dont l'une remonte à la transition des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Les parcelles traversantes sont relativement peu fréquentes, en regard de la forme de certains îlots qui s'y prêteraient parfaitement, notamment dans le moulon K. Elles sont concentrées dans certaines zones. On a vu le cas des moulons P et Q dans lesquels ont pris place des parcelles allongées communiquant à la fois avec la rue Droite et le boulevard, qui a lui-même remplacé le rempart au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des parcelles traversantes s'observent aussi au sud (fig. 295). La régularité de ce parcellaire et la sinuosité des rues Basse du Temple et de l'Escolo Vielo indiquent que les îlots J1 et H9 correspondent à un gain de rive. Les rues matérialisent la rive ancienne. Le lit de la rivière a été réduit dans sa partie nord par une extension organisée de l'habitat sur les berges. Des maisons du XIII<sup>e</sup> siècle identifiées dans ces îlots fournissent un *terminus ante quem* pour cet aménagement de l'espace<sup>1615</sup>. Ce type de phénomène de gain de rive est observable dans de nombreuses villes médiévales. Des cas similaires ont par exemple été repérés à Fécamp<sup>1616</sup> (76), Chalonnnes-sur-Loire<sup>1617</sup> (49) et Tours<sup>1618</sup> (37).

Dans le cas du moulon A (fig. 274), l'affichage de la surface des parcelles sur les graphes construits d'après le compoix de 1670 et les plans de 1782 et 1814 montre d'une part une forte évolution du découpage parcellaire entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 296). Le nombre de parcelles augmente considérablement entre ces deux périodes, notamment le long de la rue des Fargues. La surface moyenne des parcelles s'en trouve donc d'autant diminuée. En 1670, la surface moyenne des parcelles de ce moulon<sup>1619</sup> était d'environ 122 m<sup>2</sup>. En 1782, la surface moyenne des parcelles de ce secteur était de 100 m<sup>2</sup>. En 1814, elle était de 74 m<sup>2</sup>. D'autre part, une répartition non homogène des surfaces des parcelles se dessine. Ainsi, les plus grandes parcelles étaient concentrées dans la partie nord du moulon et contre le rempart. Les plus petites étaient rassemblées dans les 2/3 sud. La proximité des places de la Halle, du Buoc et du Mazel Viel à l'ouest pourrait expliquer la

---

<sup>1615</sup> Ce sont les maisons ID 10, 83, 84 et 177. La datation de la maison ID194 (XII<sup>e</sup> siècle) n'est pas assurée.

<sup>1616</sup> Bernard Gauthiez, « Fécamp et Louviers en Normandie », in *Village et ville au Moyen Âge... op. cit.*, p. 273.

<sup>1617</sup> Elisabeth Zadora-Rio et Bernard Gauthiez, « Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine : ressorts de juridiction ou espaces urbanisés ? », in *Village et ville au Moyen Âge... op. cit.*, p. 307.

<sup>1618</sup> Henri Galinié, Gérard Chouquer, Xavier Rodier, et Pascal Chareille, « Téotolon, doyen de Saint-Martin, évêque de Tours au X<sup>e</sup> siècle, et urbaniste ? », in *Village et ville au Moyen Âge... op. cit.*, p. 247.

<sup>1619</sup> Cette moyenne peut être légèrement faussée du fait que l'ensemble des parcelles n'était pas décrit dans ce registre. Deux parcelles non déclarées dans le compoix ont été identifiées en confront pour le moulon A.

fragmentation de l'espace en petites parcelles. Plus un secteur était attrayant d'un point de vue économique, plus la largeur des façades était réduite. On peut faire le même constat pour la surface des parcelles. Le rempart semble avoir conditionné la présence de parcelles de plus grandes dimensions. Cette particularité est liée au fait que la majorité d'entre elles soient non bâties ou mixtes. Enfin, la forme du moulon qui se termine en pointe au nord, justifie la présence de plus grandes parcelles, l'espace étant plus difficile à occuper.

### 3.2.2.2. *L'orientation des parcelles*

Afin de mettre en lumière des parcellaires remarquables permettant d'étudier la morphologie de la ville, un calcul des orientations de parcelles a été mené sur l'espace *intra-muros*. Cette analyse a été automatisée en s'appuyant sur la méthode exposée par Xavier Rodier dans l'article de présentation du SIG ToToPI<sup>1620</sup>. Tous les polygones représentant les parcelles du cadastre napoléonien ont été découpés en autant de lignes qu'ils comportent de côtés. À chaque ligne ont été attribuées les coordonnées x ; y de son origine et de son extrémité. Sur Excel, l'orientation de chaque ligne a été calculée à partir de la mesure de son angle avec le nord géographique. Les orientations ont été rapportées dans un premier temps à la plage de 0° à 180°, ce qui permet d'associer une ligne et son opposée, étant donné que le sens de saisie de la ligne ne nous importe pas. D'autre part, dans la méthode élaborée dans le cadre du SIG ToToPI, il est considéré qu'une « ligne et sa perpendiculaire constituent un même ensemble morphologique ». Ainsi les orientations sont rapportées à une valeur, appelée gisement<sup>1621</sup>, comprise entre 0° et 90°. Une marge de 10°, soit 5° de part et d'autre des orientations retenues, a été appliquée afin de gommer d'éventuelles imperfections<sup>1622</sup>.

Une orientation dominante a été repérée : les parcelles dont l'orientation est comprise entre 15° et 25° sont les plus nombreuses. La carte illustrant ces orientations dominantes fait apparaître une répartition hétérogène sur l'ensemble de la ville (fig. 297). En effet, aucune concentration significative ne ressort. Malgré tout, on repère quelques alignements de parcelles perpendiculaires à la rue de la Pélisserie, au nord-est. Cette observation m'a donné l'idée de regarder si certaines rues avaient concentré des alignements de parcelles (fig. 298). Trois rues remarquables ont été retenues pour cette analyse. Outre la rue de la Pélisserie, le choix s'est porté sur les 2/3 rectilignes de la rue Droite et la rue du Pont des Vierges en raison de leur tracé régulier<sup>1623</sup> et de leur importance<sup>1624</sup>. La presque totalité des parcelles

---

<sup>1620</sup> Xavier Rodier, «Le système d'information géographique TOTOPI : Topographie de Tours Pré-Industriel», *Les petits cahiers d'Anatole*, 4, 2000, p. 7-10.

<sup>1621</sup> « Le gisement d'une direction est l'angle que forme cette direction avec celle du nord, compté dans le sens des aiguilles d'une montre. Par extension, nous l'utilisons ici pour une direction, son opposée et sa perpendiculaire », *ibid.*, p. 8.

<sup>1622</sup> Ces imperfections peuvent être intervenues au moment du levé du plan, mais aussi lors de sa numérisation, de son géoréférencement ou de sa vectorisation.

<sup>1623</sup> Les rues présentant des courbes ont du être écartées pour ce calcul d'orientation pour des raisons évidentes. La portion courbe de la rue Droite, à l'ouest a été ignorée.

<sup>1624</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.3.1. Des rues étroites mais peu encombrées » de la partie 2.

donnant sur la rue de la Pélisserie sont perpendiculaires à son axe (fig. 298, A), indiquant une mise en place contemporaine des parcelles et de la rue, voire une opération concertée. La rue Droite n'a pas généré la même régularité (fig. 298, B). Dans la partie occidentale, les parcelles sont perpendiculaires à l'axe de la rue, mais ce n'est pas le cas pour son extrémité orientale où elles semblent avoir leur orientation propre. La rue du Pont des Vierges, pratiquement perpendiculaire à la rue Droite, ne rassemble, quant à elle, pratiquement aucune parcelle perpendiculaire à son axe (fig. 298, C). D'après Jean-Luc Arnaud, cette situation peut être la preuve du percement d'une rue dans un parcellaire ancien<sup>1625</sup>. Il est peu probable que ce soit le cas ici. En effet, plusieurs maisons dont la façade donne sur cette rue disposent de vestiges datés des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>1626</sup>. Sur la moitié nord du tracé de la rue du Pont des Vierges, les parcelles suivent en réalité l'orientation de la rue Droite (fig. 298, B).

D'autres tentatives de repérage d'orientations ont été réalisées, basées d'une part sur un édifice remarquable, puis sur des maisons bien datées (fig. 299). Le seul bâtiment remarquable, en terme de statut, est la maison du viguier du vicomte, aucun édifice religieux médiéval n'étant conservé. Au sein de l'îlot dans lequel est installée cette parcelle, peu d'orientations sont similaires (fig. 299, A), indiquant soit que les parcelles de cet espace ont été aménagées sans tenir compte les unes des autres, soit qu'il a eu un remaniement postérieur qui aurait gommé une trame orthonormée préexistante. On remarque d'autre part, que les façades qui s'alignent sur la rue Guillem Peyre suivent le même axe que la maison du viguier du vicomte. Cette observation permet d'avancer que la rue a été mise en place au même moment que la maison en question, soit dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Afin de voir si les maisons construites au XII<sup>e</sup> puis au XIII<sup>e</sup> siècle ont pu résulter d'une opération d'urbanisme, l'orientation de certaines parcelles a été retenue<sup>1627</sup>. Ainsi, de très nombreuses limites parcellaires disposent du même gisement que celui de la façade de la maison du XII<sup>e</sup> siècle située place du Buoc<sup>1628</sup> (fig. 299, B), sans pour autant que cela soit représentatif. En effet, ces limites se répartissent sur l'ensemble de la ville. Les maisons contenant des vestiges du XII<sup>e</sup> siècle se répartissent sur l'ensemble de la ville et ne présentent pas d'orientation commune. La situation est sensiblement différente pour les maisons contenant des vestiges du XIII<sup>e</sup> siècle. Parmi ces dernières, plusieurs disposent d'une façade sur la rue Droite (fig. 299, C).

La maison de la rue del Pebré dont la phase la plus ancienne appartient au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1629</sup> (fig. 299, D), ne dispose pas du même gisement que d'autres maisons de la

---

<sup>1625</sup> « Ces nouvelles voies de circulation sont tracées en ligne droite (...). Ainsi, leur orientation est-elle souvent indépendante de celle des tissus anciens qu'elles traversent. » Jean-Luc Arnaud, *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*, Marseille, 2008, p. 158.

<sup>1626</sup> C'est le cas des maisons ID 34, 126 et 168 du XIII<sup>e</sup> siècle et des maisons ID 45 et 46 du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1627</sup> L'expérience n'a pas été réalisée pour les maisons contenant des vestiges postérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle, car il s'agit vraisemblablement de reprises et non de création.

<sup>1628</sup> ID4.

<sup>1629</sup> ID21.

même période, par contre, le moulon A auquel elle appartient présente un certain nombre de limites parcellaires qui suivent la même orientation.

En conclusion, le calcul d'orientation sur le parcellaire saint-antoninois ne révèle pas de secteur individualisé. Cette méthode, très opérante dans certains cas, ne s'adapte pas à toutes les villes médiévales.

### 3.2.2.3. La nature des parcelles

Le type d'occupation des parcelles évolue au cours du temps puisqu'il est intimement lié à la dynamique urbaine. Afin de mesurer ces rythmes, les sources fiscales textuelles et planimétriques ont été sollicitées.

#### Encart 9 – classement des natures de parcelles

J'ai fait le choix de classer les natures de parcelles en 14 catégories afin de faciliter la lecture des illustrations. Chaque parcelle est ainsi rattachée à une catégorie. L'information originelle concernant la nature est évidemment conservée intacte dans les bases de données.

catégorie	nature de parcelle
administration	caserne, hôpital, prison
agriculture	<i>bouigue*</i> , chenevière*, jardin, <i>patus*</i> , rîvage, <i>sol*</i> , terre
artisanat	<i>affacharia*</i> , atelier, <i>calquiere*</i> , épelin*, <i>obradou*</i> , pèlererie, pelisserie, tannerie, teinturerie, trempoix
autre	<i>cayre*</i> , eau, mare, muraille, sacherie, vaquant
commerce	boutique, halle, ouvroir, <i>taula*</i>
éléments de production	boucherie, four, moulin, pressoir
élevage	basse-cour, étable, pigeonnier
habitation	chambre, maisons
lieux techniques	<i>ayral*</i> , cour, écurie, grange, hangar
mixte	
passage	arceau, couvert, escalier, passage
poids public	
culte	cimetière, couvent, église, sacristie, temple
stockage	cave, cellier, chay, <i>fenial*</i> , <i>galetas*</i> , grainier, grenier

La catégorie « administration » ne concerne que quelques parcelles qui relèvent soit de la protection en temps de conflit (caserne et prison), soit de l'assistance (hôpitaux). De nombreuses parcelles sont dédiées à l'agriculture. Il s'agit le plus souvent de jardins<sup>1630</sup>, de *bouigues* et *patus*. Ces deux derniers termes ont été compris comme des espaces mis en jachère en vue d'être utilisés comme jardin. Leur fréquence dans les registres et les plans fiscaux ne permet pas en effet d'envisager autant d'espaces incultes dans l'espace *intra-muros*. Certaines parcelles privées renfermaient des espaces dédiés à l'élevage (basse-cour, étable) qui ont été dissociées de la catégorie « agriculture », en raison de leur caractère bâti. Les pigeonniers ont été classés dans la même catégorie car ils relèvent aussi de l'élevage, bien que l'infrastructure soit tout à fait différente. Les parcelles explicitement dédiées à l'artisanat sont le plus souvent liées au travail de la peau. Quelques parcelles n'ont pu être classées, soit car leur sens n'a pas été compris (assout, cayre, sacherie), soit que leur fonction est trop floue (eau, mare, vaquant). La catégorie « commerce » regroupe principalement des boutiques et des étals (ouvroir, *taula\**). Les éléments de production que sont les fours, moulins et pressoir ont été rassemblés en une catégorie. Le choix a été fait d'y ajouter la boucherie qui constitue à la fois un espace de vente et espace de production, mais qui me semblait éloigné des boutiques classiques de la catégorie commerce. La catégorie des lieux techniques regroupe des espaces bâtis (grange, hangar) et non bâtis (ayral, cour) à la fonction imprécise. Les écuries y ont été associées, ne pouvant être classées avec l'élevage. Cette catégorie est très peu présente dans les registres fiscaux, ce qui correspond probablement à un problème de terminologie. Il ne faut pas exclure non plus la possibilité que l'apparition de nombreuses cours et granges à l'époque moderne soit l'indice d'une déprise de l'espace urbain. Des espaces de circulation publics ont été intégrés au domaine privé. C'est le cas des arceaux (passages couverts), des couverts, des passages et de certains escaliers. Le poids public, uniquement mentionné sur le plan de 1782, a été isolé car son caractère public ne permettait pas de le classer dans la catégorie « commerce ». La catégorie « culte » regroupe les lieux de culte catholique et protestant, ainsi que le cimetière et les couvents. La dernière catégorie rassemble les structures qui permettaient de stocker le grain, le vin et diverses denrées, au sein des maisons ou dans des locaux indépendants.

Les parcelles mixtes, aussi appelées polyparcelles, posent problème dès lors que l'on veut étudier la nature d'une parcelle. En effet, les registres fiscaux associent souvent deux parcelles distinctes mitoyennes lorsqu'elles appartiennent à un seul propriétaire. Il est fortement probable par ailleurs que l'accès à l'une d'elle soit conditionné par une autre. À titre d'exemple, une maison alignée sur la rue donnait souvent accès à un jardin placé en cœur d'îlot et inaccessible depuis la rue.

L'affichage de la nature des parcelles sur les plans de 1782 (fig. 300) et 1814 (fig. 301) recoupe partiellement les observations faites sur la surface des parcelles. Les plus grandes sont effet plus souvent dédiées à l'agriculture. La forte augmentation du nombre de granges

<sup>1630</sup> Le jardin est une notion floue pour la fin du Moyen Âge. Les possibilités d'usage sont variées, de même que les superficies et en font une réalité complexe que l'on peine à saisir. Il faut envisager principalement des espaces de cultures, mais qui peuvent être associés à des dépotoirs, des puits, ou de petits bâtiments de stockage à vocation agricole (Jean Catalo, *et al.*, *Toulouse au Moyen Âge : 1000 ans d'histoire urbaine, 400-1480*, Portet-sur-Garonne, 2010, p. 204 ; Jean Catalo, « La gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine », in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I... op. cit.*, p. 229-238).

entre 1782 et 1814 traduit une déprise de l'espace urbain. Ce phénomène a été souligné par Jean-Pierre Amalric qui a vu de son côté un regain d'intérêt pour la campagne<sup>1631</sup>.

Un changement de focale permet d'observer, à l'échelle de la gache et non plus de la parcelle, l'évolution de l'occupation du sol aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (fig. 302 et 303). La gache de Bocaria était principalement occupée par des parcelles appartenant aux catégories de l'habitat et de l'agriculture. On a vu que les parcelles situées à l'extrémité orientale de cette gache appartenaient au couvent des Carmes au XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait de ses dépendances, correspondant à des jardins. Le commerce, l'élevage, le stockage et les éléments de production<sup>1632</sup> étaient peu présents. En dehors de la catégorie des lieux techniques, l'occupation de cette gache a peu varié entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Un Temple était installé dans une maison de la rue de l'Escolo Vielo, à partir de 1685, ce qui explique qu'il ne soit pas mentionné dans le compoix.

La gache de Bodaurat est très nettement celle qui rassemblait le plus de parcelles dédiées à l'artisanat (fig. 302 et 303). Ces dernières étaient d'ailleurs exclusivement liées à l'artisanat du cuir. La présence de la dérivation inférieure à ciel ouvert dans la moitié méridionale de la gache explique cette spécialisation. Sur les plans, ces parcelles sont regroupées essentiellement sur la rive droite (fig. 300 et 301). Les parcelles dédiées à l'élevage étaient très peu nombreuses, contrairement à celles consacrées à l'agriculture. Le commerce était pratiqué dans cette gache qui renfermait quelques boutiques sur la rue Droite, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les éléments de production mentionnés dans les registres sont les moulins des Claustres et du Bessarel. Dans les plans, en plus de ces moulins à eau, étaient également mentionnés des fours et des pressoirs à écorces. Une forte proportion de granges, mais aussi d'écuries, était présente aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Il faut rappeler que la boucherie, mentionnée dans le compoix, a été remplacée par une écurie royale avant 1782<sup>1633</sup>. La gache de Bodaurat renfermait également deux hôpitaux<sup>1634</sup>, mentionnés en 1670. En 1782, l'hôpital Majeur était abandonné et partiellement enfoui dans le jardin qui a remplacé l'abbaye<sup>1635</sup>, d'où son absence sur les plans. L'hôpital Neuf aurait été détruit en 1575<sup>1636</sup>. Le fait qu'il soit malgré tout mentionné en 1670 peut signifier qu'il a été reconstruit ou que la mémoire de sa présence a été conservée. Les parcelles de la catégorie « culte », mentionnées en 1670, correspondaient au cimetière ainsi qu'au temple, installé dans le moulon K entre 1622 et 1685.

---

<sup>1631</sup> Jean-Pierre Amalric, « Prédominance du milieu rural à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, 1993, p. 270.

<sup>1632</sup> Il s'agit dans ce cas d'un four (en 1670 et 1782) et d'un pressoir (en 1670).

<sup>1633</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.4.3. L'éclatement des structures destinées à la vente de viande » de la partie 2.

<sup>1634</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.1.4. Les infrastructures d'assistance » de la partie 2.

<sup>1635</sup> ADTG, G897, fol. 27.

<sup>1636</sup> Pierre Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, Villefranche-de-Rouergue, 1979 (rééd. de 1879), p. 359.

La gache de Foyt se différencie des autres par le nombre de boutiques qu'elle abritait (fig. 303), rassemblées sur la place de Halle d'après les plans (fig. 300 et 301). En 1782, trois parcelles étaient attribuées à des casernes et deux étaient dédiées au poids public. Sur les plans de 1782 et 1814 on voit que les parcelles dédiées à l'agriculture étaient de petites dimensions, contrairement à la gache de Bodaurat. Deux teintureries étaient installées contre le canal de la dérivation supérieure sur la place Mazerac en 1782, mais ne sont pas mentionnées dans les autres documents. Le four cité en 1670 et 1782 correspond au Four Neuf, localisé dans la rue du même nom. Celui du cadastre napoléonien était positionné à proximité de la place Mazerac. Le plan de 1782 recense trois basses-cours et quatre étables dans la gache de Foyt, qui sont totalement absentes en 1670 et 1814. Le nombre d'écuries et de granges a sensiblement augmenté entre 1782 et 1814. À ces dernières se sont ajoutées plusieurs cours d'après le cadastre napoléonien. Les parcelles appartenant à la catégorie stockage étaient des caves et quelques greniers.

Enfin, la gache de Roquescalière abritait entre 10 et 24 parcelles destinées à l'agriculture, de grandes dimensions. En 1500, deux parcelles abritaient une activité artisanale, mais aucune autre parcelle n'était dédiée à l'artisanat sur les documents postérieurs. Une tour était installée sur la place du Buoc<sup>1637</sup>. Elle fut aménagée en prison à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1638</sup>. C'est ainsi qu'elle était qualifiée sur les plans de 1782 et 1814. Les quelques boutiques mentionnées dans la gache de Roquescalière étaient concentrées autour de la place du Buoc. À proximité de celle-ci se tenait le four du même nom, mentionné dans le compoix de 1670 et le plan de 1782. Le nombre de maisons a fortement diminué entre 1500 et 1670 où il est passé de 156 à 63. Cette baisse s'explique en partie par l'installation d'un temple en 1568, remplacé par l'église paroissiale à partir de 1622<sup>1639</sup>. Cette construction a très probablement pris la place de plusieurs maisons. Les granges, au nombre de 13 sur le cadastre napoléonien, étaient absentes avant 1782, traduisant une fois de plus une déprise de l'espace urbain.

Une spécialisation des activités se dessine donc dans les gaches à la fin du Moyen Âge, avec une vocation artisanale plus forte dans le quartier de Bodaurat et une dynamique commerciale préférentiellement dans celui de Foyt. À l'échelle de la gache, la nature des parcelles traduit donc, plus nettement que les catégories socioprofessionnelles, une spécialisation. Il est possible d'affiner cette vision au niveau des rues, à partir du compoix de 1670 (fig. 304). La présence de parcelles mixtes compromet la vision que l'on peut avoir de cette répartition. Malgré tout, il est possible d'identifier plusieurs rues à dominante résidentielle (fig. 304, A). D'autres semblent plus mixtes en combinant habitation et agriculture. La rue de la Pélisserie est dépourvue de parcelles uniquement dédiées à

---

<sup>1637</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.3.2. Des carrefours en guise de places » de la partie 2.

<sup>1638</sup> AC Saint-Antonin, BB7.

<sup>1639</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.1.1. Églises et temples » de la partie 2.

l'agriculture. Les boutiques apparaissent très nettement concentrées sur la place de la Halle et la rue de la Sabaterie (fig. 304, C). Ainsi, le commerce était concentré dans des secteurs précis de la ville. Les parcelles dédiées à l'artisanat n'ont pas pu faire l'objet du même traitement, d'une part parce qu'elles sont souvent mixtes et d'autre part parce que leur localisation n'est pas toujours précise<sup>1640</sup>.

Le commerce est peu présent dans les natures de parcelles et très localisé tant sur le compoix que les plans. Ce phénomène trouve une explication dans le fait que les boutiques installées au rez-de-chaussée des maisons, lorsqu'elles appartenaient à un même propriétaire n'étaient pas déclarées comme telles. On a vu que les marchands étaient nombreux dans l'espace *intra-muros* et que malgré une concentration plus forte autour du secteur de la place du marché (fig. 257), ils étaient aussi présents au nord-ouest et au sud. La répartition des grandes arcades en arc brisé, correspondant à des espaces d'échanges au Moyen Âge central (fig. 305), est plus éclatée que les boutiques mentionnées par les sources fiscales. Les aléas de la conservation des vestiges architecturaux, tributaires de la volonté de moderniser les maisons urbaines, ne donne qu'une vision partielle de la réalité. Malgré tout, cela montre que ces espaces d'échange étaient présents non seulement sur la place du marché et les rues qui y mènent, mais aussi dans des secteurs plus éloignés, à l'image de la rue Basse du Temple et de la rue des Grandes Boucheries.

Une dernière échelle d'analyse est fournie à nouveau par le moulon A. Les graphes des parcelles qui le composent, construits à partir des informations contenues dans les terriers de 1397 et 1459 donnent l'image d'un secteur occupé principalement par des maisons (fig. 306). À partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle, la proportion de terrains dédiés à l'agriculture a été plus forte (fig. 307). Les granges se sont multipliées ensuite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 308). Cette tendance, observée ici sur un secteur restreint, est représentative de l'évolution de la ville à l'époque moderne. En effet, la population a considérablement diminué au XVII<sup>e</sup> siècle, notamment en raison de deux épidémies de peste<sup>1641</sup>. Un exode rural a provoqué l'abandon progressif de plusieurs parcelles urbaines, tandis que la mise à l'écart de Saint-Antonin-Noble-Val au moment de la construction de la route royale reliant Montauban à Paris a contribué à la diminution de l'attractivité de la ville. L'intérêt de cette approche, outre qu'elle autorise une étude fine d'un secteur restreint, est qu'elle permet de remonter plus loin dans le temps. En effet, une analyse statistique de la nature des parcelles à l'échelle des gaches n'est pas possible avec les terriers, puisque ces derniers ne concernent qu'une petite partie du parcellaire. Étant donné que la construction d'un graphe nécessite l'ajout de parcelles mentionnées en confronts, l'image qu'ils fournissent est donc plus proche de la réalité.

---

<sup>1640</sup> Dans le compoix de 1670, les tanneries des parcelles n° 2259, 2548, 2705 et 5737 sont situées au Bessarel et les parcelles n° 5720, 6026 et 5738 à Bodaurat sans plus de précisions.

<sup>1641</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.4. Vers l'endormissement de la ville » de la partie 1.



En conclusion, de la même manière que pour les professions des propriétaires, l'étude de la répartition des natures des parcelles montre que la mixité domine au sein des gaches. Malgré tout, certains secteurs spécialisés apparaissent, comme l'artisanat du cuir regroupé autour de la dérivation inférieure de la Bonnette dans la gache de Bodaurat, pour des raisons pratiques, qui seront abordées dans la partie 3. L'étude de la répartition des professions des propriétaires est finalement plus révélatrice que celle de la nature des parcelles, puisque l'information semble plus détaillée. En effet, les registres fiscaux et les plans parcellaires indiquent l'existence d'un artisanat diversifié (cuir, textile, métal), ainsi que de nombreux métiers qu'il est possible de ranger dans différentes classes. Une élite, regroupant les métiers du commerce, de la médecine, de la loi, les nobles, les bourgeois et les fonctionnaires, s'oppose à un groupe plus modeste, composé des métiers de l'artisanat, de la construction, de l'alimentation et de l'agriculture. Ces spécificités ne ressortent pas de l'étude de la nature des parcelles, soit parce certaines activités ne nécessitaient pas de locaux spécialisés, soit parce que le rez-de-chaussée, où se déroulait l'activité professionnelle le plus souvent, n'est pas dissocié de la maison dans la description du bien-fonds. Ces deux approches sont donc complémentaires.

Ces observations soulèvent une question : le fait que Saint-Antonin-Noble-Val soit un bourg monastique induit-il une différence dans la population par rapport à d'autres agglomérations de même taille, sans abbaye ? Ainsi, les personnes qui gravitent autour de l'abbaye, en dehors des paysans, artisans et commerçants, appartiennent plutôt aux catégories du service et de l'administration. Il serait intéressant de voir comment se compose la population de villes médiévales nées autour d'un pôle laïque ou de bastides.

### **3.2.3. Des opérations de lotissement ponctuelles**

Un lotissement, qui peut prendre des formes diverses en fonction de son étendue et de son degré d'aboutissement, correspond à la division d'un fonds en lots<sup>1642</sup>. Il s'agit donc d'une mise en valeur d'un espace donné, en vue de la vente ou de la location d'habitations. La forme et la surface des lots peuvent être réguliers. L'architecture peut même dans certains cas être réglementée.

#### *3.2.3.1. Une opération de découpage parcellaire concertée autour d'un canal à ciel ouvert*

Le cas du moulon M, situé dans la moitié nord de la gache de Bodaurat, est révélateur. De forme quadrangulaire, il est traversé par un canal à ciel ouvert d'est en ouest (fig. 309). Il est limité au nord par la rue Droite, à l'est par la rue du Pont des Vierges, au sud par la rue du

---

<sup>1642</sup> « Lotissement : parcelle ou fonds divisé en plusieurs lots, en vue de la vente, de la location ou de la concession, séparée ou par masses, des lots édifiés ou destinés à la construction d'édifices, et comprenant éventuellement des voies nouvelles. En général les lots donnent directement sur la voirie, mais ils sont parfois enclavés », Bernard Gauthiez, *Espace urbain... op. cit.*, p. 63.

Bessarel et à l'ouest par la rue du Moulin du Bessarel. Son extrémité sud-ouest est en contact avec la place du Bessarel.

Une continuité de certaines limites parcellaires s'observe de part et d'autre du canal sur les plans (fig. 309 et 310). Cette première observation conduit à envisager deux possibilités : une opération de découpage parcellaire concertée, ou l'antériorité des limites parcellaires par rapport au canal. La seconde n'est pas pertinente, la probabilité qu'un canal coupe des maisons existantes étant très faible. On repère deux orientations parcellaires dominantes<sup>1643</sup> (fig. 310). La première correspond à l'axe de la rue Droite au nord et la seconde à celui de la rue du Bessarel au sud. Les parcelles de la moitié nord du moulon sont implantées perpendiculairement à la rue Droite, tandis que celles de la partie sud sont perpendiculaires à la rue du Bessarel. Ces deux rues étant presque parallèles, la différence d'orientation entre les deux parties du moulon est très légère. La ligne directrice de l'orientation générale de ce moulon est donc constituée par les rues qui le bordent et non par le canal à ciel ouvert qui a son orientation propre. Ce dernier est pris en compte dans l'organisation de ce secteur mais il ne structure pas le parcellaire.

Une certaine régularité dans la largeur des parcelles sur la rue Droite et la rue du Bessarel est un argument supplémentaire en faveur d'une opération de lotissement de cet espace (fig. 311). On remarque en effet qu'un module de 5 à 6 m se répète sur la rue Droite au nord et la rue du Bessarel au sud<sup>1644</sup>. D'autre part, la répartition des types d'occupation des parcelles est révélatrice d'une organisation fonctionnelle et concertée de cet espace. Les plans anciens montrent l'alignement des maisons sur les rues Droite et du Bessarel et le rejet des jardins en fond de parcelle contre le canal (fig. 312 et 313). L'absence de jardins dans la partie située au sud du canal s'explique par la faible profondeur de ce dernier. Le graphe obtenu à partir des informations contenues dans le compoix de 1670 montre une organisation quasiment identique de l'îlot au sud (fig. 314). En revanche, il ne fait pas apparaître la répartition des jardins contre le canal pour la partie nord. En effet, dans ce registre, les maisons et espaces non bâtis mitoyens appartenant à un même propriétaire étaient déclarés comme une seule parcelle à nature multiple. Sur le graphe, les parcelles de la partie nord du moulon sont mixtes (maison et jardin). L'observation du graphe seul ne permet donc pas d'affirmer que l'organisation était strictement la même que celle visible sur les plans anciens. Il est malgré tout raisonnable de penser que c'était le cas. La présence d'une maison du XIII<sup>e</sup> siècle alignée sur la rue Droite (ID36) le confirme (fig. 316). Les maisons devaient être alignées sur la rue commerçante, comme c'est le cas pour le reste de la ville. Les jardins devaient être placés en arrière des maisons, donc en contact avec le canal.

---

<sup>1643</sup> Pour la méthode de calcul des orientations parcellaires, voir le chapitre « 3.2.2.2. L'orientation des parcelles » de la partie 2.

<sup>1644</sup> Cf. supra, chapitre « 3.1.1.2. L'étude des façades » de la partie 1.

Le registre des *Manifests* de 1500 donne une image sensiblement différente, avec une très faible proportion de jardins dans la partie nord du moulon (fig. 314). Il peut s'agir d'une lacune dans la description, les parcelles mixtes n'étant pas décrites intégralement. Le graphe du terrier de 1459 révèle une organisation plus proche de celle des XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles pour la partie nord (fig. 315). Des jardins et des *bouigues* sont déclarés en même temps que des maisons ou en tant que confronts.

Les venelles visibles que le plan de 1782 n'ont pas été dessinées sur le cadastre napoléonien. Sur place, seule celle située à l'ouest est encore visible (fig. 317), les autres ayant disparu avec les bâtiments qui l'entouraient. On les retrouve sur le graphe du compoix de 1670 (fig. 314). D'autres venelles sont décrites dans le registre de 1500 (fig. 314). On voit ainsi que chaque document offre une vision différente du paysage urbain.

La datation de ce découpage parcellaire est délicate. Les maisons qui conservent des vestiges médiévaux dans ce moulon appartiennent, dans leur état visible, principalement aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>1645</sup>, sans qu'il soit possible d'affirmer s'il s'agit ou non de leur état d'origine. Il est donc raisonnable d'envisager que cet espace a été loti au plus tard au XIII<sup>e</sup> siècle. À l'heure actuelle, je ne suis pas en mesure de déterminer si ce lotissement a remplacé un tissu déjà occupé, ou s'il s'agit d'une création *ex-nihilo*. Dans ce dernier cas, il faudrait envisager une datation plus haute, la ville étant déjà densément bâtie au XIII<sup>e</sup> siècle.

Des deux contraintes existantes au moment du lotissement de cet espace, à savoir les axes de circulation et le canal à ciel ouvert, ce sont les rues qui ont primé pour organiser l'espace. Les parcelles ont été implantées perpendiculairement aux rues septentrionale et méridionale. Le canal n'est pas pour autant une contrainte moins forte. En effet, il n'a pas été gommé du paysage. Il aurait pu être enterré sous les maisons, comme c'est le cas presque partout dans la ville. Le canal a joué un rôle dans la répartition des types d'occupation. Les jardins associés aux maisons de la partie nord lui sont contigus, et des tanneries étaient implantées à proximité (fig. 312).

### 3.2.3.2. Un lotissement du XIII<sup>e</sup> siècle organisé autour d'un axe de communication majeur

La rue de la Pélisserie, au nord-est de la ville (fig. 318), a été évoquée à plusieurs reprises, tout d'abord pour sa largeur plus importante que toutes les autres rues de la ville, pour sa proximité avec la place du marché ensuite. On a vu que la presque totalité des parcelles situées autour de la rue de la Pélisserie étaient perpendiculaires à son axe (fig. 298, A), ce qui permet d'avancer soit que les parcelles s'organisent de part et d'autre d'un chemin préexistant, soit qu'elles ont été mises en place au même moment que la rue. Lorsque l'on observe les parcelles qui disposent d'une façade sur la rue de la Pélisserie, on remarque que plusieurs d'entre elles s'interrompent à une distance d'environ 15 m de la rue (fig. 318). Cet alignement de limites de fond de parcelle, peut correspondre à l'empreinte d'une phase de

<sup>1645</sup> Voir les notices des maisons ID 36, 43, 45, 46 et 126 dans le catalogue du volume 3.

lotissement ancienne. Ce phénomène s'observe aussi à Montferrand et de manière plus diffuse à Riom<sup>1646</sup>. Dans ces deux cas, il s'agit de lotissements du XII<sup>e</sup> siècle, autour d'un axe de circulation majeur orienté nord/sud<sup>1647</sup>. Dans chaque îlot, une venelle sépare les parcelles lanierées perpendiculaires à la rue principale, d'autres parcelles plus irrégulières donnant sur un axe secondaire. Ces venelles créent dans le paysage une continuité des limites parcellaires parallèles à l'axe principal, similaires à celles que l'on observe autour de la rue de la Pélisserie à Saint-Antonin-Noble-Val.

On observe par ailleurs une certaine régularité dans la largeur des façades (fig. 319). Plusieurs parcelles mesurent en effet 5, 6 ou 7 m de large. Cette répétition de modules peut être considérée comme un autre argument en faveur de l'hypothèse d'une opération de lotissement. Les élèves de l'école de Chaillot ont eux aussi émis l'hypothèse d'un lotissement, pour la partie orientale, suite à leur étude de la maison du n° 10 rue de la Pélisserie (ID109)<sup>1648</sup>. Ils proposent des modules du découpage du parcellaire basés sur la toise<sup>1649</sup>. Ainsi, selon eux, les maisons ID 245, 110, 109 (partie sud) et 17 mesurent respectivement 8, 6, 6 et 4 toises<sup>1650</sup>. En se basant sur leur restitution, 1 toise mesure donc 1,7 m. Ce découpage fondé sur la toise ne semble pas s'appliquer pour les façades de la partie occidentale de la rue.

Les maisons qui ont une façade sur la rue de la Pélisserie étaient constituées de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, certaines ont ensuite été surélevées par un étage de combles<sup>1651</sup> (fig. 320 et 321). La partie nord-est de la rue de la Pélisserie a été mise à l'alignement entre 1782 et 1814 (fig. 318 et 320). On remarque en effet que sur le premier plan, un petit groupe de parcelles n'était pas aligné aux autres. Ce décalage n'est plus visible sur le cadastre napoléonien. Sur le terrain, on voit clairement que les façades des dernières maisons de la rue ont été reconstruites. Les autres façades sont en moyen appareil de pierre de taille (fig. 322 à 324). Les grandes arcades des rez-de-chaussée sont semblables stylistiquement<sup>1652</sup>. À l'exception de celles de la maison ID17 dont les piédroits sont

---

<sup>1646</sup> Josiane Teyssot, « Montferrand et Riom, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », in *Village et ville au Moyen Âge... op. cit.*, tome 1, p. 97-109, tome 2, p. 67-75.

<sup>1647</sup> À Montferrand, ce lotissement est officialisé par la charte de franchise accordée entre 1196 et 1199 (*Ibid.*).

<sup>1648</sup> *La maison du 10 rue de la Pélisserie, une demeure du XIII<sup>e</sup> siècle dans un lotissement médiéval ?*, poster présenté à la Société Française d'Archéologie en 2012.

<sup>1649</sup> Je ne pense pas que la toise soit une unité de mesure très utilisée au XIII<sup>e</sup> siècle. Je n'en ai trouvé aucune mention dans les archives de Saint-Antonin. Par ailleurs, il ne semble pas non plus qu'elle soit employée dans les chartes de fondation de villes neuves (Benoît Cursente, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1998, p. 238).

<sup>1650</sup> Il me semble que ce découpage manque de rigueur. Pour exemple, selon leur proposition la façade du n° 6 rue de la Pélisserie (parcelle n° 794, ID17) et celle de la partie septentrionale de la maison n° 10 rue de la Pélisserie (parcelle n° 796, ID109) mesurent chacune 4 toises. Les mesures que j'ai prises sur place donnent une largeur de 6,7 m à la première et de 5,7 à la seconde.

<sup>1651</sup> C'est le cas des maisons ID 18, 110 et 245. La caméra thermique a révélé l'ajout d'un étage à la maison ID18.

<sup>1652</sup> L'hypothèse de couverts constitués de grandes arcades tout le long de la rue de la Pélisserie a été envisagée, mais l'étude de l'intérieur des maisons montre que chaque rez-de-chaussée était indépendant. Ils abritaient des boutiques qui pouvaient être fermées par des vantaux en bois.

moulurés, celles qui ne sont pas bouchées ou remaniées, présentent un chanfrein. Leurs dimensions ne sont pas strictement identiques, puisque leur largeur varie entre 2,25 m et 2,91 m (fig. 320). Les baies géminées des étages, lorsqu'elles sont encore visibles, présentent un décor soigné. Les cordons d'appui et d'imposte sont moulurés (fig. 322 et 324). Il ne semble pas y avoir pour autant de programme commun. L'ensemble des façades qui n'ont pas été fortement remaniées, est équipé de portes bannes (fig. 322 à 325). Ces anneaux métalliques, destinés à recevoir des perches horizontales portant des toiles (fig. 325 et 326), sont fichés dans la maçonnerie directement sur les cordons d'imposte au premier étage des maisons ID 18 et 110 et au second étage des maisons ID 17, 109, 110 et 111<sup>1653</sup>. Ce dispositif est rarement conservé en aussi grand nombre dans les villes médiévales. À ce titre, Saint-Antonin figure dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* de Viollet-le-Duc<sup>1654</sup>.

Parmi les maisons disposant d'une façade sur la rue de la Pélisserie, plusieurs ont été construites au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, malgré les nombreux remaniements postérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, les vestiges de baies géminées ou de grandes arcades sont bien datés du XIII<sup>e</sup> siècle. Il semble donc qu'une opération de découpage parcellaire concertée ait été entreprise dans la seconde moitié de ce siècle.

La physionomie de ce secteur avant la mise en place de ce lotissement est inconnue. On sait malgré tout qu'il était inclus dans les fortifications de la ville dès le XII<sup>e</sup> siècle<sup>1655</sup>. Le parcellaire de la rue des Cordeliers, située à l'est de la rue de la Pélisserie, apporte un indice sur l'organisation du tissu urbain avant la mise en place de ce lotissement. En effet, les parcelles situées du côté oriental de la rue des Cordeliers sont perpendiculaires à son axe, tandis que du côté opposé, elles sont totalement désaxées, à l'exception de la partie basse de la rue (fig. 327). En réalité, leur orientation est celle de la rue de la Pélisserie. Cette observation amène à penser qu'un premier parcellaire était organisé autour de la rue des Cordeliers, puis qu'une restructuration, centrée sur la rue de la Pélisserie a perturbé une partie de ce secteur en gommant l'alignement originel. Les maisons de la rue de la Pélisserie étant datées du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le parcellaire de la rue des Cordeliers serait antérieur à cette période. Aucun vestige conservé dans les maisons de la rue des Cordeliers ne permet de vérifier cette hypothèse.

La mise en place de ce lotissement est peut-être à rattacher à la protection royale accordée à la ville dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, les Montfort qui prirent la ville à l'issue d'un siège pendant la Croisade Albigeoise, la cédèrent au roi de France en

---

<sup>1653</sup> Les maisons munies de porte bannes sont rares dans le reste de la ville. Les deux façades qui en sont équipées sont situées à proximité immédiate de la place de la Halle (ID 56 et 73).

<sup>1654</sup> Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1867, article « maison », p. 555.

<sup>1655</sup> Je ne partage pas l'avis des élèves de l'école de Chaillot qui estiment que le lotissement serait basé sur un parcellaire rural plus ancien. Le fait que cet espace soit compris dans l'enceinte fortifiée au moins à partir du XII<sup>e</sup> siècle, ne permet pas à mon avis d'envisager une permanence aussi forte du parcellaire rural.

1226<sup>1656</sup>. Ce dernier chercha à favoriser Saint-Antonin-Noble-Val par rapport à Caylus qui dépendait des comtes de Toulouse, en y établissant un atelier monétaire et en la rattachant à la sénéchaussée de Carcassonne<sup>1657</sup>. Le lotissement de la rue de la Pélisserie serait-il alors une autre action du roi de France pour donner à Saint-Antonin l'image d'une ville commerçante et dynamique ? Cette rue est en effet un des axes principaux de la ville, reliant la place du marché à la porte du Pré, au débouché de laquelle le roi autorisa la tenue d'une foire annuelle<sup>1658</sup>.

La largeur de la rue de la Pélisserie peut résulter du constat de la difficulté de circuler dans les autres rues très étroites de la ville. Le marché n'était accessible aux charrois que par cette rue, ce qui imposait probablement le transport des marchandises à dos d'hommes avant l'aménagement de ce secteur. Ainsi, le roi a-t-il cherché à favoriser l'insertion de Saint-Antonin-Noble-Val dans les circuits de distribution régionaux ? Il aurait amélioré les conditions matérielles d'accès au centre économique, en instaurant une infrastructure adaptée. On peut envisager que le lotissement du XIII<sup>e</sup> siècle a remplacé un tissu plus ancien, moins propice à la circulation.

Ce type d'action d'un seigneur pour favoriser une ville a été observé par Florent Hautefeuille à Septfonds, où la place était bordée par les seules rues larges, mesurant 6,1 m<sup>1659</sup>. Judicaël Petrowiste a relevé la présence de véritables artères, particulièrement larges, dans les fondations royales de Cologne, Grenade, Solomiac et Revel<sup>1660</sup>. C'est donc le cas pour des villes neuves, royales et seigneuriales, pourquoi pas un « quartier neuf » autour de la rue de la Pélisserie ? La mise en place d'un quartier neuf par l'autorité royale s'observe dans l'agglomération de Limoux. Celle-ci a subi de fortes transformations au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, notamment le déplacement d'un habitat perché vers la ville basse, conduisant à la création d'un quartier neuf sur la rive opposée<sup>1661</sup>. Dans ce cas, ces transformations sont dues en partie aux suites de la croisade Albigeoise et ont pris la forme d'une sanction. Les conditions économiques et commerciales de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ont créé un contexte favorable qui a pu conduire à la restructuration de l'espace urbain ou la création de villes neuves<sup>1662</sup>.

---

<sup>1656</sup> HGL, t. 8, Preuves, col. 84.

<sup>1657</sup> HGL, t. 8, Preuves, col. 1225-1227 et 1503-1504.

<sup>1658</sup> AC Saint-Antonin, DD16.

<sup>1659</sup> Florent Hautefeuille, *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en Bas Quercy et Haut Toulousain du VII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Toulouse, 1999, tome 2, p. 368-369.

<sup>1660</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*, p. 331.

<sup>1661</sup> Dominique Baudreu, Jean-Loup Abbé, et Charles Peytavie, « Les répercussions de la Croisade albigeoise dans la morphologie urbaine et la vie paroissiale à Limoux », in *La Croisade albigeoise*, Carcassonne, 2004, p. 332-337.

<sup>1662</sup> *Ibid.*, p. 337.

### 3.2.3.3. Un remodelage du parcellaire dans le quartier du Bessarel à la fin du Moyen Âge

L'observation du parcellaire urbain saint-antoninois a mis en valeur plusieurs îlots au parcellaire régulier. C'est le cas du moulon S. De forme allongée, il est orienté nord-ouest / sud-est, et traversé du nord au sud dans sa moitié orientale par le canal issu de la dérivation inférieure de la Bonnette (fig. 328). Il est limité au nord par la rue et la place du Bessarel, à l'ouest par la rue de la Condamine, au sud par la rue d'Encasse et à l'est par une rue. Une venelle sépare la partie occidentale du moulon en deux dans le sens de la longueur (fig. 329), créant ainsi des parcelles de petites dimensions de forme quadrangulaire.

Le choix a été fait de modéliser les données contenues dans les registres fiscaux et les plans anciens concernant cet espace pour tenter de renseigner la mise en place de ce parcellaire<sup>1663</sup>. La régularité des parcelles autorise en effet à émettre l'hypothèse d'une opération de lotissement (fig. 330). Il s'agissait de réaliser un test méthodologique mais aussi de documenter un espace aujourd'hui inaccessible à l'archéologie du bâti. En effet, une partie des parcelles de ce moulon n'a pas été reconstruite après les dégâts importants générés par l'inondation de 1930 (fig. 329). La modélisation par les graphes peut-elle alors constituer une alternative à l'archéologie du bâti ?

Le moulon S contenait 28 parcelles sur le plan de 1814 et 24 sur celui de 1782. Le compoix de 1670 contient 29 articles dédiés à ce moulon. Parmi ceux-ci certains correspondent à des parcelles indivises<sup>1664</sup>, ce qui ramène le total à 26 parcelles déclarées. Deux parcelles non déclarées sont en outre mentionnées en confront. En 1670, le moulon S contenait donc 28 parcelles dont quatre étaient mixtes.

Les plans de 1782 et 1814 (fig. 330) ont chacun été modélisés sous forme de graphes (fig. 331 et 332). Ces derniers ont été comparés au graphe du compoix de 1670 (fig. 333). Une comparaison visuelle permet de constater que la structure générale du moulon n'a que peu évolué. Le canal de la Bonnette isole un petit groupe de parcelles à l'est, en 1670 comme en 1782 et 1814. La partie occidentale est relativement stable d'un état à l'autre. La répartition des parcelles de part et d'autre de la venelle se retrouve également en 1670, bien que moins évidente sur le graphe. Ce constat est lié d'une part à la présence d'une parcelle traversante<sup>1665</sup>, qui englobe très certainement la venelle dans son jardin<sup>1666</sup>. D'autre part, l'absence de la venelle dans la partie orientale, sur le graphe, peut être imputée à une inconstance dans les déclarations<sup>1667</sup>. Il est en effet difficilement concevable de créer une

---

<sup>1663</sup> Cécile Rivals, « Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne : une application de la théorie des graphes pour l'étude du bourg médiéval », *AMM*, 2013, p. 190-196.

<sup>1664</sup> Pierre Bosc (4177) et Jean Bosc (5120) se partagent une *calquiere*. Jean Philippe Aymar (6024) et Isaac Barrau (4623) possèdent en indivision une tannerie. Enfin, Jean Philippe Aymar possède un *cayre* (6025) dans la maison de Pierre Bosc (4177).

<sup>1665</sup> Cette parcelle est repérable par le chemin de longueur 2 entre les rues du Bessarel et d'Encasse.

<sup>1666</sup> Il s'agit de la parcelle de maison et jardin n° 4763.

<sup>1667</sup> Les parcelles en question ne sont pas décrites les unes à la suite des autres dans le compoix, plusieurs dizaines ou centaines de pages les séparent, ce qui peut expliquer des nuances dans la description des confronts.

venelle lorsque deux maisons sont mitoyennes. La venelle représentée sur les plans modernes était très certainement présente également en 1670, mais non décrite systématiquement. Par ailleurs, à l'extrémité nord-ouest, on constate sur le graphe de 1670 que deux parcelles confrontent la rue de la Condamine<sup>1668</sup>. Ces deux parcelles ont ensuite été fusionnées pour n'en former qu'une en 1782<sup>1669</sup> et 1814<sup>1670</sup>. Le nombre total de parcelles a peu évolué<sup>1671</sup>, de même que la surface moyenne des parcelles<sup>1672</sup>.

La nature des parcelles est restée globalement stable entre 1670 et 1814. Les ateliers liés à l'artisanat du cuir étaient concentrés autour du canal, tandis que la partie occidentale était principalement dédiée à l'habitat. En repérant les parcelles d'angle, par l'intermédiaire des chemins de longueur 2 entre les invariants perpendiculaires, on observe une certaine stabilité entre 1670 et 1814 quant à la fonction de ces parcelles. Les changements concernent la maison située au nord-est du canal, qui est déclarée en tant que grange en 1814, ainsi que la parcelle à l'extrémité sud-est du moulon rassemblant une maison et un jardin en 1670 qui est devenue un *trempoix\** à partir de 1782.

Compte tenu de ces informations, il ressort que l'organisation du moulon n'a que très peu évolué entre 1670 et 1814. En ce qui concerne la période antérieure à 1670, le registre des *Manifests* de 1500 a été utilisé dans un premier temps<sup>1673</sup>. Le repérage des parcelles appartenant à ce moulon a été tenté à partir des noms de rues ainsi que par appariements successifs. Cette recherche s'étant révélée infructueuse, une recherche par lieu-dit a été effectuée. Le Bessarel et la Condamine rassemblent plusieurs parcelles, mais le manque de précision dans la description des confrontations ne permet pas de déterminer si elles appartiennent au moulon S. Le registre de 1500 est donc difficilement exploitable pour ce secteur.

Dans le terrier royal de 1459, seules trois parcelles ont été repérées<sup>1674</sup>. Elles appartiennent toutes à l'îlot oriental. L'organisation de l'espace est ici sensiblement différente (fig. 334). Une seule parcelle de maison et jardin occupe la moitié méridionale de l'îlot, là où en 1670 prenaient place une tannerie, une maison et un jardin répartis en deux parcelles. La parcelle située au nord-ouest, était déclarée comme une *calquiere\** et un *airal\**.

---

Par exemple, la parcelle n° 4696 confronte au nord la parcelle n° 4744, tandis que celle-ci confronte la venelle au sud, preuve d'une absence de constance de la part des agents de l'administration fiscale lors de la description des confrontations des parcelles.

<sup>1668</sup> Parcelles n° 4713 et 4437.

<sup>1669</sup> Parcelle n° 317.

<sup>1670</sup> Parcelle n° 1222.

<sup>1671</sup> L'îlot occidental passe de 22 parcelles en 1670, à 20 en 1782, puis à 22 en 1814. L'îlot oriental contient 6 parcelles en 1670, 4 en 1782, puis 6 en 1814. En 1670, chaque îlot contenait une parcelle non déclarée. Le calcul de la surface de celle-ci a été réalisé en soustrayant la somme des surfaces des parcelles déclarées à la surface totale de l'îlot, connue en 1782. La maison des héritiers de Marc Malvy, dans l'îlot occidental mesurerait donc 43 m<sup>2</sup>, la tannerie de Pierre Sicard dans l'îlot oriental aurait une surface de 28 m<sup>2</sup>.

<sup>1672</sup> La surface moyenne d'une parcelle passe de 41 m<sup>2</sup> en 1670, à 45.45 m<sup>2</sup> en 1782 et 42.19 m<sup>2</sup> en 1814 pour l'îlot occidental et de 36 m<sup>2</sup> en 1670, à 53.6 m<sup>2</sup> en 1782 et à 35.73 m<sup>2</sup> en 1814 pour l'îlot oriental.

<sup>1673</sup> AC Saint-Antonin, CC2 à CC4.

<sup>1674</sup> ADTG, A121.



On observe qu'en 1670, la tannerie était toujours présente, bien que non déclarée<sup>1675</sup>, et que l'*airal* a certainement laissé la place à une maison<sup>1676</sup>. Le registre des reconnaissances au roi de 1459 ne renferme par contre a priori aucune parcelle appartenant à l'îlot occidental du moulon S. On pourrait en déduire que cet espace dépendait du chapitre et non du roi, or les registres de reconnaissances au chapitre consultés n'ont pas non plus livré d'information sur ce secteur<sup>1677</sup>. L'absence d'orientation dans la description des confronts, ainsi que le manque de précision dans l'appellation des confronts invariants<sup>1678</sup>, peuvent être la cause de l'échec de ce repérage. Un changement de nom des rues aurait également pu occulter l'identification de ces parcelles. Malgré tout, il faut entrevoir une autre possibilité, celle de l'absence réelle de ces parcelles. L'espace situé à l'ouest du canal pouvait en effet ne pas être bâti au moment de la réalisation du terrier. Dans ce cas, il faut envisager soit un espace laissé libre volontairement dès l'origine, soit une zone anciennement bâtie détruite par une inondation. Dans le premier cas de figure, cet espace de forme allongée, situé au débouché de la porte de la Condamine pouvait être dédié à l'artisanat<sup>1679</sup>. La destruction d'un îlot bâti par une crue est également possible, comme l'a montré l'inondation de 1930, le moulon S étant installé dans le secteur le plus bas de la ville<sup>1680</sup>. Quelques mentions de crues antérieures à 1459 ont été relevées dans les archives de la ville<sup>1681</sup>, sans qu'il soit possible d'affirmer que l'une d'elles est la cause de la destruction de cet îlot.

Dans les deux cas, une pression foncière aurait nécessité le lotissement de cette zone, opération qui aurait été réalisée entre 1500 et 1670. La toponymie du secteur, la Condamine, peut en outre renvoyer à une zone cédée par un seigneur afin d'être lotie. Le registre des *Maniffests* de 1500, indique que cet espace appartenait au monastère<sup>1682</sup>. Jusqu'à aujourd'hui le toponyme de la Condamine était associé à un espace *extra-muros*, au débouché de la porte du même nom, sur la rive droite de la Bonnette<sup>1683</sup>. À la lumière des hypothèses révélées par l'étude du moulon S, je pense qu'il faut reconsidérer l'emprise de ce toponyme. Pourquoi ne pas envisager que le terrain détenu par le monastère se situe à la fois *intra* et *extra-muros* ? La mention du lieu-dit de la Condamine pour des parcelles localisées dans les moulons Q, R et X, soit de part et d'autre du moulon S, est un argument supplémentaire<sup>1684</sup>.

---

<sup>1675</sup> Il s'agit de la parcelle appartenant à Pierre Sicard, mentionnée en confront.

<sup>1676</sup> La parcelle n° 3276.

<sup>1677</sup> Les registres consultés sont ceux dépouillés par Jean-Louis Laborie, à savoir celui de 1420 (ADTG, G1003) et de 1563 (ADTG, G1025).

<sup>1678</sup> Les rues ne sont pas toujours nommées.

<sup>1679</sup> Les drapiers pouvaient par exemple étendre leurs toiles afin de les faire sécher.

<sup>1680</sup> Cf. *infra*, chapitre « 1.1. Les caprices de l'eau » de la partie 3.

<sup>1681</sup> Des inondations sont mentionnées en 1394 (AC Saint-Antonin, AA4) et 1412 (ADTG, G988). Des tempêtes ont également touché la ville en 1405 (AC Saint-Antonin, AA4) et 1418-19 (AC Saint-Antonin, AA4).

<sup>1682</sup> Les propriétaires des parcelles rattachées au lieu-dit La Condamine versaient un cens *al mostié*.

<sup>1683</sup> Il s'agit du *Barri de la Condamina*, mentionné notamment dans le registre des *Maniffests* de 1500 (AC Saint-Antonin, CC2, fol. 36, parcelle n° 2680).

<sup>1684</sup> Il s'agit par exemple en 1500 de la parcelle n° 2698 pour le moulon X (AC Saint-Antonin, CC2, fol. 46v) et de la parcelle n° 2790 (fol. 110) pour le moulon R. Dans le registre de 1459, il s'agit de la parcelle n° 2579 (ADTG, A121, fol. 49) pour le moulon Q et des parcelles n° 2598 (fol. 53) et 2600 (fol. 62) pour le moulon X.

Cet exemple, où l'archéologie n'intervient pas faute de vestige disponible, montre l'intérêt de ce type d'approche en révélant des informations passées sous silence avec une approche plus classique. Si une réponse définitive quant à la datation de ce parcellaire n'a pu être fournie, il n'en reste pas moins que la modélisation du compoix de 1670 donne un *terminus ante quem*. Quant à savoir ce qu'il y avait avant cette date, il faut pour le moment se contenter d'hypothèses.

L'étude du parcellaire de Saint-Antonin-Noble-Val a mis en lumière plusieurs éléments qui ont constitué des contraintes et ont conditionné le découpage parcellaire. La proximité de l'Aveyron a produit un parcellaire laniéré. La rue Droite et les remparts ont provoqué un découpage particulier dans les moulons O, P et Q. Le marché est probablement à l'origine de l'étroitesse du moulon B, tandis que la forme arrondie de la moitié sud du moulon C est due à la présence d'un ancien carrefour de chemins ruraux. Le relief par contre ne semble pas avoir eu d'impact sur la forme des îlots, la densité du bâti, ni sur l'orientation des rues.

Le parcellaire saint-antoninois n'autorise pas une analyse globale, ce qui a pour effet de brouiller la lecture que l'on peut en faire et renvoie ainsi l'image d'une ville créée « dans un désordre complet »<sup>1685</sup>. Pour autant, l'aménagement du territoire de la ville ne s'est pas fait spontanément. Il aura fallu un changement de focale pour décrypter, fragment par fragment, la rationalité qui a prévalu à l'aménagement du territoire à différentes périodes.

### 3.3. Au-delà des murs : aperçu des interactions ville / campagne

L'étude des dynamiques d'occupation de l'espace rural de Saint-Antonin-Noble-Val constitue un thème de recherche à part entière. Il n'est donc pas question ici de traiter l'ensemble des problématiques d'un sujet aussi vaste. Les recherches que j'ai menées sur la ville de Saint-Antonin-Noble-Val m'ont conduite à poser certaines questions sur les interactions entre la ville et son territoire et à éclairer des phénomènes d'interdépendance. La thématique de l'eau amène évidemment à sortir du cadre urbain pour comprendre les rapports qui lient une ville et cette précieuse ressource, notamment pour des questions d'approvisionnement ou d'évacuation et sera abordée dans la partie suivante. L'espace périurbain constitue une zone tampon entre deux sphères, le monde urbain et le monde rural. C'est tout d'abord à travers ce prisme que sera abordée la question du rapport entre espace clos et espace ouvert. Plus loin des murs, les possessions rurales des contribuables citadins représentent une forme d'interaction entre ville et campagne. Les liens entre une ville et son

---

<sup>1685</sup> Michelle Éclache, « La formation des agglomérations », dans Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 177.

territoire s'illustrent également par les questions d'approvisionnement. Cet aspect sera abordé à travers le cas de l'artisanat textile.

### 3.3.1. Une occupation spécifique aux portes de la ville

#### 3.3.1.1. Les activités dans l'espace périurbain

L'opposition entre espace intérieur et espace extérieur était illustrée par une barrière symbolique, le rempart. Celui-ci représentait l'exclusion de la campagne, mais n'empêchait pas pour autant des contacts étroits. Il existait une forme de ségrégation, l'espace *extra-muros* n'était pas considéré égal à l'*intra-muros*. Ainsi les activités polluantes ou malodorantes (tanneries, teintureries, abattoirs) étaient fréquemment rejetées à l'extérieur des villes médiévales<sup>1686</sup>.

À Saint-Antonin-Noble-Val, ces activités ont été maintenues à l'intérieur des murs. Les tanneries sont restées concentrées autour du canal de la dérivation inférieure<sup>1687</sup>. L'emplacement des teintureries est moins bien connu, mais plusieurs sont mentionnées dans l'espace urbain dans les registres fiscaux. La boucherie est restée *intra-muros*<sup>1688</sup>. Le débitage se pratiquait devant les boucheries. Le règlement de 1323 indique malgré tout que les viandes de mauvaise qualité devaient être vendues à l'extérieur de la ville, sous peine d'une amende de dix livres tournois<sup>1689</sup>. Ainsi, même si les activités jugées dérangeantes sont conservées dans la ville, il existait malgré tout une ségrégation entre les espaces *intra* et *extra-muros*.

Le secteur périurbain de Saint-Antonin-Noble-Val était également dédié au commerce, puisque deux esplanades, le Pré Commun et le foirail de la Condamine étaient destinés à recevoir les marchés hebdomadaires et les foires annuelles<sup>1690</sup>. En 1299, un texte relatait l'étroitesse de la place du marché<sup>1691</sup>, ce qui justifia son déplacement hors les murs. Le manque de place est la première explication du déplacement du marché, mais la situation politique et sociale favorable du début du XIII<sup>e</sup> siècle y a contribué également. Les toponymes de ces deux secteurs sont révélateurs du statut de chacun d'eux. Le Pré Commun a été acquis par les consuls à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1692</sup>. À partir de ce moment, il entre dans le

---

<sup>1686</sup> Jacques Heers, *La ville au Moyen Âge. Paysages, pouvoirs et conflits*, Paris, 2010 (rééd. de 1990), p. 374-375.

<sup>1687</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.2.2. La répartition de l'activité de tannerie à Saint-Antonin-Noble-Val » de la partie 3.

<sup>1688</sup> Le maintien des boucheries dans l'espace *intra-muros* est relativement fréquent. C'est le cas par exemple à Lagrasse.

<sup>1689</sup> AC Saint-Antonin, HH1, n° 1. Les viandes en question sont celles de bêtes mortes ou blessées, notamment par les loups.

<sup>1690</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.4.2. La multiplication des foires annuelles » de la partie 2.

<sup>1691</sup> AC Saint-Antonin, DD6, n° 4.

<sup>1692</sup> AC Saint-Antonin, DD16, n° 3. Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale... op. cit.*, p. 312-314, n° 315.

patrimoine communal et le restera jusqu'à la Révolution. Le toponyme Condamine renvoie aux terres du domaine seigneurial<sup>1693</sup>.

La nature des parcelles situées aux portes de la ville indique que l'activité qui s'y déroulait était en partie liée à l'artisanat textile. La culture du chanvre se développait notamment à l'ouest et au nord de la ville d'après les sources fiscales, ce qui recoupe l'image fournie par le cadastre napoléonien (fig. 335). Le reste des parcelles était principalement des jardins. Sur les pentes se développait la culture de la vigne et des céréales.

### 3.3.1.2. *L'habitat hors les murs*

On n'observe aucune correspondance entre le parcellaire urbain et le parcellaire périurbain sur le plus ancien document planimétrique qui couvre ces deux espaces, à savoir le cadastre napoléonien (fig. 336). Ce constat permet dans un premier temps d'évoquer le fait qu'aucun parcellaire rural préexistant à la ville n'a perduré dans le paysage *intra-muros* et qu'inversement le rempart n'a pas retranché un espace auparavant urbain. D'après ce même document, chaque porte qui ouvrait la ville vers l'extérieur était reliée à un chemin rural. À l'ouest, il apparaît très clairement que la route qui part de la porte de la Condamine en direction de Caussade a percé un parcellaire plus ancien (fig. 336). En effet, la même orientation se retrouve sur les parcelles situées de part et d'autre du chemin.

La forte densité de constructions dans l'espace *intra-muros* au cours du Moyen Âge a conduit à la création de faubourgs. L'annexion de nouveaux secteurs hors les murs s'est déroulée au nord, au débouché de la porte du Pré, ainsi qu'à l'ouest, sur la rive droite de la Bonnette (fig. 337). Ces deux faubourgs, appelés du Pré et de la Condamine sont peu connus et n'ont pas intéressé les érudits locaux. Les chercheurs ne s'y sont pas attardés non plus<sup>1694</sup>.

Deux reconnaissances féodales de 1328 mentionnent plusieurs maisons dans le faubourg du Pré<sup>1695</sup>. Trois font l'objet de ces reconnaissances, trois autres sont mentionnées en confront. Il est également question de rues communes, du Pré Commun et du fossé du Pré Commun. En 1406, le faubourg du Pré est mentionné dans le cadre d'un bail à fief<sup>1696</sup>. Ce document concerne un *patu* dans lequel était installée une fontaine, à proximité de la rue qui mène au Pré Commun. Celle-ci se trouvait probablement dans le prolongement de la rue de la Pélisserie. Deux jardins sont mentionnés en confront de cette parcelle. Enfin, en 1500, un

<sup>1693</sup> Pierre-Henri Billy, *La « condamine », institution agro-seigneuriale : étude onomastique*, Tübingen, 1997.

<sup>1694</sup> Michèle Éclache évoque simplement le fait que « la ville s'élargit des deux faubourgs de la Condamine et de la porte du Pré qui seront rasés faute d'être protégés lors des guerres de Religion » (Michèle Éclache, « La formation des agglomérations »... *op. cit.*, p. 173). Dans la notice qu'elle a rédigé au service de l'Inventaire, elle fournit un détail supplémentaire : « pour protéger la ville, les faubourgs de la Condamine et de la porte du Pré furent rasés » (notice n° IA00065503, p. 6). La cote du document sur lequel elle s'est appuyée (ADTG, 33J1) ayant été modifiée, je n'ai pas été en mesure de vérifier cette affirmation. Nelly Pousthomis de son côté précise que « la ville ne semble déborder de ses murailles qu'au XV<sup>e</sup> siècle avec deux faubourgs, (...) tous deux rasés pendant les guerres de Religion » (Nelly Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du moustier...* *op. cit.*, vol. II, p. 152).

<sup>1695</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 104v.

<sup>1696</sup> C Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 147.

propriétaire possédait deux jardins à proximité de la porte du Pré qui confrontaient une maison et un *patus* appartenant à des particuliers ainsi qu'une vigne dépendant des frères mineurs<sup>1697</sup>. Ces mentions vieillissent ainsi d'au moins un siècle la datation proposée jusque là par l'historiographie<sup>1698</sup>. Le parcellaire au nord de la ville ne révèle rien de ce qu'a pu être ce faubourg, dont l'emplacement précis n'est pas connu avec certitude (fig. 337). Au moment où les capucins ont installé leurs jardins au-delà des remparts (fig. 337, n° 3), entre 1671 et 1674, le faubourg du Pré avait probablement déjà disparu du paysage. Il devait être limité au nord par le Pré Commun (fig. 337, n° 4). Celui-ci était bordé à l'ouest par la dérivation supérieure de la Bonnette et à l'est par la route de Caylus. Son emprise, qui se lit très bien sur le cadastre napoléonien, a été découpée en petites parcelles vendues en 1794. Au centre a été réservé une place circulaire, le bowlingin, à laquelle on accédait par deux larges voies perpendiculaires.

Le faubourg de la Condamine est mentionné dans le registre des *Maniffests* de 1500 où il est question du *barri de la Condamina*<sup>1699</sup>, parfois exprimé au pluriel, *als barris de la Condamina*<sup>1700</sup>. Ce faubourg était relié à la ville par le pont de la Condamine, mentionné au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1701</sup> (fig. 337, n° 1). Il était possible de passer d'un faubourg à l'autre, sans entrer dans la ville, par l'intermédiaire du pont des Estafets (fig. 337, n° 2), lui aussi mentionné à partir du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1702</sup>.

Ces deux faubourgs se sont développés dans les espaces les plus aisés d'un point de vue topographique. En effet, les falaises du roc d'Anglars au sud et les pentes du roc Deymié à l'est sont moins propices que la vallée de la Bonnette. D'autre part, il s'agit également de l'endroit où se tenait les foires annuelles, sur le Pré Commun à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, au foirail de la Condamine à partir du premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1703</sup>. L'attrait de structures commerciales se retrouve à Najac, où un faubourg s'est formé autour d'un ancien champ de foire dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1704</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, ce faubourg a été prolongé vers l'est, toujours autour d'un large espace vide dédié au commerce. Cette seconde phase, qui correspond à une opération d'urbanisme contrôlé, présente un parcellaire régulier implanté perpendiculairement à la place, et regroupe des maisons aux dimensions similaires, séparées par des venelles et dotées de couverts. À Saint-Antonin-Noble-Val, rien de tel ne s'observe puisque les faubourgs ont été détruits pendant les guerres de Religion. Ces destructions sont confirmées par l'absence des faubourgs dans le compoix de 1670. En effet,

---

<sup>1697</sup> AC Saint-Antonin, CC2, fol. 299, parcelles n° 3442 et 3452 de la base de données.

<sup>1698</sup> Voir la note n° 1694.

<sup>1699</sup> AC Saint-Antonin, CC2, parcelles n° 2638, 2651, 2732, 2744, 2814, 2873, 2905, 4038, 4144, 4153, 4154, 4157 et 4158 de la base de données.

<sup>1700</sup> AC Saint-Antonin, CC2, parcelles n° 2680, 2701, 3016, 3023, 3035 et 3062 de la base de données.

<sup>1701</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 19.

<sup>1702</sup> AC Saint-Antonin, CC44, comptes consulaires de l'année 1362-1363, fol. 16.

<sup>1703</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.4.2. La multiplication des foires annuelles » de la partie 2.

<sup>1704</sup> Elodie Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge, formation et évolution d'un paysage urbain en Rouergue occidental*, Villefranche-de-Rouergue, 2006, p. 147-148.

l'espace correspondant au toponyme de la Condamine est dédié, hors les murs, presque exclusivement à la culture du chanvre. La situation au moment de la guerre de Cent Ans est inconnue à Saint-Antonin-Noble-Val. Yves Esquieu parle, pour cette période, d'un « phénomène de démolition systématique des faubourgs lorsque ceux-ci n'avaient pas encore été englobés dans une enceinte de réunion »<sup>1705</sup>. Cette pratique visait à protéger la ville en évitant que les bâtiments des faubourgs ne soient pris et utilisés par les troupes ennemies pour se protéger et mener une attaque plus efficace. Ce fut le cas par exemple à Orléans (45), Béziers (34) et Moissac (82) où les habitants, à l'annonce de l'approche de l'ennemi, s'employèrent à détruire les faubourgs et les édifices religieux hors les murs<sup>1706</sup>.

Les faubourgs de Saint-Antonin-Noble-Val n'étaient pas fortifiés, ce qui est probablement une des raisons de leur disparition. Les documents que j'ai consultés ne fournissent aucune information sur le choix de ne pas les protéger. Les situations varient dans le Midi de la France. À Espalion par exemple, seul un des faubourgs a été entouré de remparts au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1707</sup>. Il s'agit selon Guilhem Ferrand, du « seul espace intéressant »<sup>1708</sup>. À Cahors, les faubourgs installés dans le méandre ont été protégés, contrairement à ceux situés sur la rive opposée, au débouché des ponts<sup>1709</sup>. À Limoux, les faubourgs étaient englobés dans les fortifications au XIII<sup>e</sup> siècle, même celui de la Blanquerie, situé sur la rive opposée<sup>1710</sup>. Arles était dans le même cas que Saint-Antonin-Noble-Val, les faubourgs qui se sont développés hors les murs n'ont pas perduré. Les habitants de ces faubourgs se sont réfugiés à l'intérieur des remparts<sup>1711</sup>. En cas d'absence de fortification des faubourgs, une protection minimale était malgré tout assurée par des hommes armés en cas de danger imminent<sup>1712</sup>.

### 3.3.1.3. Le secteur de la Condamine dans les sources fiscales

L'emprise du toponyme de la Condamine, situé à l'ouest de la ville n'est pas exactement le même sur les registres fiscaux et le cadastre napoléonien. En effet, d'après l'état des sections associé à ce dernier, il s'étend jusqu'au moulin de Roumégous à l'ouest et jusqu'au niveau de la dérivation inférieure de la Bonnette au nord (fig. 338). Il est limité au sud par l'Aveyron et à l'est par la Bonnette. Il rassemble 225 parcelles. Dans le complot de

---

<sup>1705</sup> Yves Esquieu, *La ville au Moyen Âge... op. cit.*, p. 29.

<sup>1706</sup> *Ibid.*

<sup>1707</sup> Guilhem Ferrand, *Espalion et ses environs au Moyen Âge : étude historique et archéologique*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Gérard Pradalier, université Toulouse 2 Le Mirail, 2001, p. 12 et 47.

<sup>1708</sup> *Ibid.*

<sup>1709</sup> Nicolas Savy, « La défense des fortifications de Cahors pendant la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin des Études du Lot*, 2003, p. 97-108.

<sup>1710</sup> Jean-Loup Abbé (dir.), *Histoire de Limoux*, Toulouse, 2009, p. 72.

<sup>1711</sup> Louis Stouff, « Arles à la fin du Moyen Âge : paysage urbain et géographie sociale », *Le paysage urbain au Moyen Âge*, Lyon, 1981, p. 229.

<sup>1712</sup> Cette solution a été efficace à Cahors dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque les consuls disposaient de suffisamment de temps pour organiser cette défense (Nicolas Savy, « La défense des fortifications de Cahors... », *op. cit.*, p. 98).

1670, seules 44 parcelles sont rattachées au toponyme la Condamine, 11 parcelles supplémentaires sont mentionnées en confront. Le graphe des parcelles localisées à la Condamine<sup>1713</sup> permet de voir que l'emprise de ce toponyme était limitée au sud par l'Aveyron et à l'est par la Bonnette (fig. 339). Les limites occidentale et septentrionale sont constituées par le chemin haut de Fondaurade. La *Fon Daurade* est située au moulin de Roumégous. Je n'ai pas été en mesure d'identifier les chemins mentionnés en 1670 à ceux présents sur le cadastre napoléonien. On a vu que le plus large, qui débouche de la porte de la Condamine est postérieur au parcellaire qu'il recoupe (fig. 338). Il est possible que dans la partie ouest, il reprenne le tracé d'un ancien chemin, les parcelles étant cette fois perpendiculaires à son axe.

Les parcelles de ce secteur étaient dédiées principalement à la culture du chanvre en 1670 (fig. 339). Sur les 55 parcelles qui y sont rattachées, 40 étaient des *chenevières\**, auxquelles on peut en ajouter 5, correspondant à des parcelles mixtes. Les autres étaient principalement des jardins, concentrés à l'est, contre la Bonnette. L'étendue du toponyme étant plus vaste sur le cadastre napoléonien, la nature des parcelles est plus variée (fig. 340). Les *chenevières* se répartissaient au bord de l'eau et dans la zone présentant le dénivelé le plus faible, tandis que les pentes étaient principalement occupées par des parcelles de vigne. Ces dernières étaient étroites et suivaient l'orientation de la pente.

Il n'a pas été possible d'arriver au même degré de précision dans la reconstitution du parcellaire sous forme de graphe à partir du registre des *Maniffests* de 1500 (fig. 341). Le faible nombre de confronts décrits n'a pas suffi pour construire un graphe connexe et l'absence d'orientation dans la description des confronts a compliqué fortement la reconstitution. Les seuls confronts invariants identifiables d'un registre à l'autre sont les cours d'eau. La nature des biens situés à la Condamine en 1500 montre une évolution très nette dans l'occupation de cet espace par rapport à 1670. À cette période, l'ensemble des parcelles situées dans le secteur de la Condamine, donc à l'ouest de la Bonnette étaient dédiées à la culture et ne comportaient aucune construction. En 1500, toutes les parcelles qui confrontaient la Bonnette contenaient une maison, souvent assortie d'un jardin. Il en est de même pour plusieurs parcelles reliées au chemin de Fondaurade. L'orientation de ce dernier est inconnue et il est donc impossible de l'identifier à un des chemins du graphe de 1670. La présence de maisons sur le graphe de 1500 indique que l'on est en présence du faubourg de la Condamine. La destruction de celui-ci est donc postérieure au début du XVI<sup>e</sup> siècle et antérieure à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. On remarque par ailleurs, qu'une parcelle confronte une barbacane et on a vu que celle-ci avait été repérée sur le terrain (fig. 340, n° 1), ce qui permet de caler une partie du graphe.

---

<sup>1713</sup> Sur le graphe, deux parcelles ont été rajoutées bien n'appartenant pas au toponyme de la Condamine. La parcelle n° 3105 est dite à *la Fon Daurade*, tandis que la parcelle n° 2652 correspond au moulin de Roumégous lui-même, où se situe la fontaine de Fondaurade.

En dehors de parcelles bâties, le graphe de 1500, indique que le secteur de la Condamine était déjà en partie dédié à la culture du chanvre. Une seule parcelle a été identifiée comme jouxtant la rivière Aveyron<sup>1714</sup> (fig. 341). Elle confrontait deux autres parcelles. Toutes les trois étaient des *albarèdes*, soit des terrains plantés de saules, ce qui se justifie parfaitement par la proximité avec le cours d'eau. Ce type de culture a disparu entre 1500 et 1670.

Le « pré de la Condamine » mentionné en 1500 (fig. 341) correspond très certainement au « patus de la ville » présent dans le compoix de 1670 (fig. 339). Il s'agissait de l'espace public où se déroulaient les foires annuelles. Il se situait au débouché de la porte de la Condamine, comme le montre la parcelle n° 2792 du registre de 1500 qui est une « *boygue sive pati fora la porta de la Condamina* », autrement dit hors la porte de la Condamine, qui confronte « *am lo prat de la Condamina* ». Sur le cadastre napoléonien, on a vu que la route qui menait vers Caussade avait perturbé un ancien parcellaire. Elle recoupe probablement l'ancienne esplanade publique, que l'on distingue fossilisée dans le parcellaire (fig. 340, n° 2).

### 3.3.2. Plus loin des murs : un espace cohérent

#### 3.3.2.1. L'utilisation des parcelles rurales étroitement dépendante de la topographie

Si l'on s'intéresse à la surface des parcelles rurales d'après le cadastre napoléonien, on constate que les plus petites sont principalement concentrées dans les vallées (fig. 342 et 343). La qualité du sol y est en effet meilleure, ce qui a conduit à une plus forte pression et donc un découpage plus resserré. Ces secteurs concentrent en particulier des *chenevières* et des vignes (fig. 344). Le plateau de Bosc, au nord-est, concentrait des parcelles de petites dimensions où la culture des céréales dominait (fig. 344). Au sud, le plateau d'Anglars était principalement dédié à l'élevage avec de grandes parcelles de *pature*. Une partie de ce plateau était recouverte de bois. Des bois étaient également présents en nombre sur le plateau de Servanac, à l'ouest. Au centre de ce dernier étaient regroupées des parcelles plus petites dédiées à la vigne et à la culture de céréales.

Le plan de 1688 montre une image un peu différente pour une partie du plateau de Servanac (fig. 345). Les parcelles de terre et de *grèzes\**, qu'il est possible d'assimiler aux bois du cadastre napoléonien, semblent réparties plus aléatoirement que sur le cadastre napoléonien.

---

<sup>1714</sup> Parcelle n° 5163.



3.3.2.2. *Les possessions rurales des propriétaires urbains : localisation et usages à l'époque moderne*

La plupart des propriétaires résidant en ville possédaient également des biens à la campagne. Leur répartition ne semble pas aléatoire. En effet, en 1500 et en 1670, la majorité des biens détenus à la campagne par des propriétaires urbains se situait dans le quartier rural du Rouergue<sup>1715</sup> (fig. 346, 347 et 348). Celui-ci n'est pourtant pas celui qui regroupe le plus grand nombre de parcelles au XVII<sup>e</sup> siècle. Les professions de ces propriétaires en 1670 étaient essentiellement liées à l'agriculture et au commerce (fig. 349). On note par ailleurs une forte proportion de bourgeois, d'artisans du textile et de praticiens du droit. La présence de métiers de la terre est parfaitement logique, de même que l'artisanat du textile qui s'approvisionne à la campagne. La présence de bourgeois et de praticiens du droit semble liée à la richesse de ces propriétaires qui devaient faire appel à des brassiers pour cultiver les terres qu'ils possédaient en dehors de la ville. Le plan terrier de 1688 ne couvre que l'extrémité nord-ouest du territoire de Saint-Antonin, dans le quartier rural du Quercy. La catégorie socioprofessionnelle des individus mentionnés dans ce document la plus présente était celle des métiers de la terre (fig. 351). Les marchands et les bourgeois dominaient très largement le groupe des propriétaires résidant dans la ville de Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 350). Les parcelles qu'ils détenaient formaient une large couronne autour de l'enclave correspondant au territoire d'une grange de l'abbaye de Beaulieu (fig. 352).

Sur le cadastre napoléonien, on observe une certaine cohérence dans la répartition des parcelles rurales appartenant à des contribuables résidant en ville (fig. 353). En effet, elles sont concentrées au sud de la rivière Aveyron, ainsi que dans le secteur nord-est, correspondant au quartier rural du Rouergue. En cela, on remarque une permanence depuis la fin du Moyen Âge. On constate d'autre part, que les parcelles détenues par des citadins pouvaient être éloignées de leur lieu de résidence, jusqu'à 10 km à vol d'oiseau.

Les professions des propriétaires de parcelles rurales résidant en ville en 1814 (fig. 354) diffèrent de celles observées sur le plan du XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 352). En effet, les métiers de la terre dominant très largement, tandis que ceux du commerce sont plus rares. Le cas du médecin Guillaume Lacombe illustre une véritable homogénéité dans la répartition des parcelles rurales en 1814 (fig. 355). En effet, ce propriétaire de deux maisons et un jardin dans la ville, possédait tout un lot de parcelles, soit un ensemble de 62,36 ha, à cheval sur les toponymes Baudus et Flourac à 3 km à l'est du centre de Saint-Antonin-Noble-Val. Autour de trois maisons se répartissaient des patus, des terres, des bois et des vignes.

---

<sup>1715</sup> Dans les sources fiscales, la campagne était également découpée en quartiers (Albigeois, Quercy, Rouergue) afin de classer les biens-fonds selon une logique topographique, à l'image des gaches urbaines.

### 3.3.2.3. Le cas de la production textile

On a vu la place importante qu'occupaient les artisans du textile au sein de la population urbaine<sup>1716</sup>. Il existait une division du travail entre Saint-Antonin-Noble-Val et son arrière-pays : le premier tissage se déroulait dans l'arrière-pays, les opérations de finitions avaient lieu en ville. Cette répartition des tâches est illustrée par une ordonnance consulaire de 1347 : « *panno extraneo qui veniet de partibus aliensis videlicet de extra villam Sancti Anthonini pro contexendo seu parando in dicta villa* »<sup>1717</sup>. Ce type d'organisation se retrouve également à Toulouse et Carcassonne<sup>1718</sup>.

En dehors de la laine utilisée pour les draps et les vêtements, des fibres végétales – chanvre et lin – étaient employées pour la confection de toiles. La culture du chanvre demande une terre riche et très humide. C'est pourquoi les *canabals*\* ou *chenevières*\* étaient installés de préférence au bord des cours d'eau, en dehors des villes<sup>1719</sup>. D'autre part, la première étape de la fabrication de toiles était le rouissage<sup>1720</sup>, qui consistait à immerger les plantes. Cette pratique causait une forte pollution de l'eau<sup>1721</sup>.

La production de chanvre est apparue sur le territoire saint-antoninois certainement au cours du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1722</sup>. Le registre des *Maniffests* de 1500<sup>1723</sup>, dont seule une partie a été conservée, recensait déjà près de 200 parcelles dédiées à cette culture. On en compte plus de 900 dans celui de 1670<sup>1724</sup>, réparties exclusivement à l'extérieur de la ville, soit environ 8 % du total des parcelles déclarées hors les murs et 5 % de la surface de l'espace *extra-muros*. En détail, on compte 278 parcelles dans le quartier rural d'Albigeois au sud, 486 pour le quartier du Quercy au nord-ouest et 138 pour celui du Rouergue au nord-est. La surface moyenne d'une parcelle dédiée à la culture du chanvre en 1670 était de 0,56 ha, ce qui était nettement inférieur à la moyenne qui se situait à 0,93 ha pour les parcelles *extra-muros*<sup>1725</sup>. L'allivrement moyen, qui était de 41,9 deniers par *chenevière*, était par contre proche de la moyenne de l'allivrement des parcelles hors les murs, située à 45,6 deniers par parcelle. Le

<sup>1716</sup> Cf. supra, chapitre « 3.1.1.2. Les catégories socioprofessionnelles de l'espace urbain » de la partie 2.

<sup>1717</sup> AC Saint-Antonin, HH1, n° 2.

<sup>1718</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*, p. 401.

<sup>1719</sup> C'est le cas à Noyon, Chartres, Troyes, Reims, Senlis, Rouen, Caen, Orléans, Châlons et Beauvais d'après l'étude d'André Guillerme (*op. cit.*, p. 153).

<sup>1720</sup> Le rouissage consiste à « dégrader et éliminer partiellement les ciments pectiques et ligneux dans lesquels sont noyés les faisceaux de fibres de certaines plantes textiles (lin, chanvre, jute), afin d'extraire ces fibres » (définition tirée du dictionnaire en ligne Larousse, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/rouissage>).

<sup>1721</sup> Un *Manuel sur les propriétés de l'eau*, rédigé au XVIII<sup>e</sup> siècle précise qu'« il faut faire attention de ne permettre de boire l'eau dans laquelle on a fait rouir le chanvre. Elle contracte une odeur si forte et si désagréable qu'elle cause le dégoût, les nausées, le vertige, les diarrhées, les maladies chroniques. Elle fait mourir les poissons qui en approchent » (L. Macquart, *Manuel sur les propriétés de l'eau*, Paris, 1783, p. 103).

<sup>1722</sup> En 1455, la communauté paie le notaire qui l'avait représenté dans un procès contre Lavaurette avec 3 pièces de chanvre (AC Saint-Antonin, CC48, fol. 2v).

<sup>1723</sup> AC Saint-Antonin, CC2-4.

<sup>1724</sup> AC Saint-Antonin, CC7-10.

<sup>1725</sup> La surface des parcelles non bâties était exprimée en boisseaux et en onces dans le compoix de 1670 (1 boisseau = 16 onces = 3,3 ares, Henry Le Bret, Marcellin, Gabriel Ruck, et Mary-Lafon, *Histoire de Montauban*, Montauban, 1841, p. 97).

cadastre napoléonien compte 400 *chenevières*. Ces parcelles étaient essentiellement réparties sur les rives de la Bonnette et de l'Aveyron (fig. 356). Elles étaient particulièrement nombreuses autour de la ville, dans la plaine au nord, irriguée par les dérivations de la Bonnette et à l'ouest (fig. 357). La surface moyenne d'une parcelle dédiée à la culture du chanvre en 1814 était de 0,11 ha.

Les contribuables qui possédaient une ou plusieurs *chenevière(s)* n'exerçaient pas nécessairement une profession liée à l'artisanat textile (fig. 358). En effet, en 1670, ils ne représentaient que 9 % des propriétaires possédant ce type de parcelle. Les autres professions représentées étaient très variées, des métiers de la loi, à ceux du commerce ou de la construction en passant par les artisans du cuir. Les brassiers et les laboureurs étaient de loin les plus nombreux, avec environ 20 % de l'ensemble des contribuables. Ce constat indique que les artisans du textile faisaient appel à des tiers pour disposer de leur matière première. Achetaient-ils la plante brute ou les fibres obtenues après rouissage ? Cette seconde possibilité semble être confirmée par la proximité des parcelles de *chenevières* avec les cours d'eau.

La question de l'approvisionnement en laine peut être étudiée par le biais des rôles de la taille, dont certains détaillent le cheptel vif de chaque contribuable. Celui de 1455-56 recense 8165 têtes dans le cheptel ovin, soit près de 82 % du cheptel animal total<sup>1726</sup> (fig. 359). Les proportions étaient similaires en 1464-65 : 8348 têtes, soit 81% de l'ensemble du cheptel<sup>1727</sup>. La très forte proportion d'ovins est en corrélation avec l'importance de l'artisanat textile au Moyen Âge à Saint-Antonin-Noble-Val.

L'étape du foulage des draps était également pratiquée à la campagne. Elle était mécanisée par l'intermédiaire de moulins battants ou foulons, apparus dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>1728</sup>. Le principe reposait sur l'emploi de l'arbre à came qui soulevait des maillets qui jouaient alors le rôle des pieds de l'homme pour fouler les draps. Le terrier de 1538 recense quatre « *moulins paradous\** »<sup>1729</sup>, celui de 1668 mentionne des « *paradous ruynés* »<sup>1730</sup>. Le compoix de Saint-Antonin-Noble-Val réalisé en 1670, fait état de trois moulins battant, deux sur l'Aveyron et un sur la Bonnette<sup>1731</sup> (fig. 360). Il s'agit des moulins de Gélis, Fontalès et Ponget. Ce dernier était également un moulin à blé<sup>1732</sup>. Des foulons

---

<sup>1726</sup> AC Saint-Antonin, CC48. Le cheptel ovin est désigné par le terme « *bestias menudas* ». Jean Donat, « Comptes consulaires de Saint-Antonin au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Philologique et Historique*, 1938, p. 19-20.

<sup>1727</sup> AC Saint-Antonin, CC49.

<sup>1728</sup> Le premier moulin à foulon connu est mentionné dans l'acte de fondation d'un monastère bénédictin dans les Abruzzes en 962 (Paul Benoit et Karine Berthier, « L'innovation dans l'exploitation de l'énergie hydraulique d'après le cas des monastères cisterciens de Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », in *L'innovation technique au Moyen Âge : actes du VI<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale, 1-5 octobre 1996, Dijon, Mont-Beuvray, Chenôve, Le Creusot, Montbard*, Paris, 1998, p. 61). Sa diffusion au reste de l'Europe a été plus tardive, première mention relevée en France date de 1086 en Normandie (*ibid.*).

<sup>1729</sup> ADTG, C369, fol. 94, 96, 194 et 189, parcelles n° 2478, 2479, 2504 et 2509 de la base de données.

<sup>1730</sup> ADTG, C371, fol. 666, parcelle n° 2527 de la base de données.

<sup>1731</sup> Parcelles n° 5363, 3102 et 2651 de la base de données.

<sup>1732</sup> « *molin a bled et batan* », AC Saint-Antonin, CC7, fol. 195, parcelle n° 3102.

étaient associés à d'autres moulins. Ces moulins, à trois meules, étaient ceux de Fermis et le Martinet sur la Bonnette, Saleth et Roumégoux sur l'Aveyron<sup>1733</sup>. Un « *nauq\* de foulon avec la roue* » est également déclaré au lieu-dit *las Ondes*, qui abrite un moulin<sup>1734</sup>. Plus tard, le cadastre napoléonien fait état de cinq foulons<sup>1735</sup>, dont trois sont associés à des moulins sur l'Aveyron<sup>1736</sup>. La fréquence de ces équipements sur le territoire saint-antoninois atteste du dynamisme de l'activité textile de la période moderne.

Ce survol de la campagne saint-antoninoise moderne ne prétend pas révéler l'ensemble des interactions entre Saint-Antonin-Noble-Val et son territoire. Il s'agissait plutôt de montrer quelques unes des approches envisageables à partir des sources disponibles et des méthodes développées dans le cadre de cette thèse. L'attention portée à l'espace rural a pointé une interdépendance entre ville et campagne, notamment à travers le cas de l'artisanat textile.

---

<sup>1733</sup> Parcelles n° 2652, 5032, 5281 et 13572.

<sup>1734</sup> AC Saint-Antonin, CC7, fol. 452, parcelle n° 4710.

<sup>1735</sup> AC Saint-Antonin, CC7, fol. 120, 452, CC8, fol. 6, 50, CC10, fol. 465, parcelles n° 2652, 4710, 5032, 5281, 13572 de la base de données. ADTG, 3P 1660-1662, parcelles n° K 970, K 1409, K 1424, C 2647 et A 94.

<sup>1736</sup> Il s'agit des moulins de Gélis, de Roumégous et des Ondes, sur la rive droite.

## **TROISIEME PARTIE**

L'eau maîtrisée, l'épanouissement d'une ville sur le  
temps long



La citation de Pline l'Ancien, dans son *Histoire naturelle*, « ce sont les eaux qui font la ville »<sup>1737</sup>, traduit la force du lien qui unissait les villes et l'eau, dès l'Antiquité. Le milieu alluvial est en effet un élément fondamental de l'histoire urbaine. Le lien entre la ville et l'eau s'exprime par la proximité que la première recherche auprès de la seconde en s'installant au bord de cours d'eau, mais aussi par les aménagements qu'elle entreprend pour y avoir accès et l'exploiter (puits, fontaines, dérivations). L'eau a eu un rôle majeur dans la fixation de l'habitat, par la nécessité vitale de l'accès à l'eau potable, mais aussi la proximité d'un axe commercial fluvial et terrestre par l'intermédiaire de ponts ou de gués, dont les péages constituaient du même coup une source de revenus non négligeable pour le seigneur puis les communautés. La présence d'un bac ou d'un pont a souvent contribué à fixer l'habitat<sup>1738</sup>. La proximité d'un cours d'eau garantissait alors la subsistance, ainsi que la protection. L'eau entraînait en effet en jeu dans la défense des villes, par le biais de fossés remplis d'eau ou de cours d'eau qui constituaient des barrières naturelles. Ce triple apport de la proximité de l'eau – sécurité, subsistance, commerce – est illustré par de nombreuses villes, établies sur des îles (Paris, Melun, Sens, Decize), dans des méandres (Besançon, Cahors), à une confluence (Lyon, Millau), voire dans des marais (Paris, Bourges). Protégées par des fossés remplis d'eau, traversées de part en part par des canaux qui concentraient des activités artisanales, les villes médiévales européennes pouvaient être de véritables petites Venise<sup>1739</sup>.

Pourtant, l'omniprésence de l'eau était tout autant un atout qu'une contrainte. Dans le premier cas, il fallait en tirer le meilleur parti, dans le second s'adapter au milieu voire lutter contre cet élément envahissant. Il s'agit à la fois d'une adaptation au milieu, et d'une réponse à des besoins. Cette adaptabilité s'exprime soit par un projet pensé et anticipé, soit par une assimilation spontanée.

Les rapports qui lient l'eau et la ville amènent souvent à sortir de l'espace strictement urbain, l'eau constituant ainsi un lien physique entre la ville et l'espace rural qui l'entoure. Les monastères qui étaient amenés à gérer leurs ressources en eau au sein de leur enclos, devaient aussi la maîtriser dans leurs domaines qu'ils devaient drainer, irriguer ou assécher<sup>1740</sup>.

---

<sup>1737</sup> Pline l'Ancien (I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.), *Histoire naturelle*, livre XXXI, chapitre 11.

<sup>1738</sup> Les villes d'Amiens, Beauvais, Cavaillon, Chalons, Limoges et Tarascon sont dans ce cas. La toponymie illustre d'ailleurs ces liens. Amiens s'appelait *Samarobriva*, *briva* signifiant pont ou passage. Limoges portait le nom d'*Augustoritum*, *ritum* signifiant gué.

<sup>1739</sup> Chaque région a en effet sa petite Venise, à l'image de Montargis (45), « la Venise du Gâtinais ». Cette appellation est également employée pour désigner les villes de Brantôme (24), Martignes (13), L'Isle-sur-la-Sorgue (84), Amiens (80), Salies-de-Béarn (64), Annecy (74), Sète (34), Colmar (68), Pont-Audemer (27) ou encore La Ferté-Bernard (72).

<sup>1740</sup> Paul Benoit, « Vers une chronologie de l'hydraulique monastique », in *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 476.

## 1. L'eau à Saint-Antonin-Noble-Val : contrainte ou atout ?

Le rôle de l'eau a été sous-estimé à Saint-Antonin-Noble-Val. Dans la publication de l'Inventaire, par exemple, pourtant assez complète et bien documentée, il n'y a guère plus d'une page sur ce thème<sup>1741</sup>. Pourtant l'eau est omniprésente dans la ville, qui s'est développé à la confluence de la Bonnette et de l'Aveyron, elle-même située dans une zone de Causse dépourvue de cours d'eau<sup>1742</sup>. À sa présence physique, s'ajoutent les nombreuses utilisations de cette ressource qui prennent part à l'économie et à la salubrité de la ville.

### 1.1. Les caprices de l'eau

Le choix de s'implanter à une confluence, dicté notamment par la volonté de se protéger et le besoin d'un accès aisé à l'eau, multiplie d'autant les risques liés aux crues. Saint-Antonin-Noble-Val est en effet menacée par les débordements de l'Aveyron et de la Bonnette<sup>1743</sup>. Quels ont donc été les défis que la ville a du relever pour tirer profit de son implantation ?

Les inondations qui ont touché, et touchent encore, Saint-Antonin-Noble-Val sont dues à une augmentation inhabituelle des quantités d'eau s'écoulant dans la Bonnette et l'Aveyron, elle-même causée par de fortes précipitations. La position topographique de la ville, encaissée dans la vallée de la Bonnette et les gorges de l'Aveyron<sup>1744</sup>, fait que les crues y sont particulièrement rapides et violentes. Dans l'histoire de Saint-Antonin-Noble-Val, quelques crues sont mentionnées à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, mais il faut attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour que ces informations se multiplient. Porter son attention sur le rythme des crues aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, période pour laquelle les informations sont abondantes, permet de se faire une idée sur la fréquence des inondations auxquelles la ville devait faire face, parfois plusieurs fois par an. Cette approche, bien qu'anachronique, est possible en raison de conditions climatiques proches entre la seconde moitié du Moyen Âge et la période contemporaine<sup>1745</sup>.

#### 1.1.1. Les crues dans les textes de la fin du Moyen Âge et de la période Moderne

Une mention dans les comptes consulaires de l'année 1362-1363 informe que les habitants étaient accoutumés au débordement de l'Aveyron. Les consuls payèrent trois habitants pour retirer le sable stocké sur les berges de l'Aveyron, pour la réalisation de

---

<sup>1741</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 188.

<sup>1742</sup> Cf supra, chapitre « 1.1. Le territoire saint-antoninois : une zone de transition » de la partie 1.

<sup>1743</sup> Rappelons que le débit de l'Aveyron est très irrégulier. Il peut atteindre 113m<sup>3</sup>/s en hiver et tomber à moins de 10 m<sup>3</sup>/s en été (cf. supra, chapitre « 1.1.4. Le réseau hydrographique » de la partie 1).

<sup>1744</sup> Cf. supra, chapitre « 1.1.3. Un relief morcellé » de la partie 1.

<sup>1745</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, 1967.



mortier dans le cadre de la réfection des remparts, de peur que l'eau ne l'emporte<sup>1746</sup>. En 1394, une crue de l'Aveyron fut exceptionnelle. La description qui en est faite dans le livre des coutumes nous permet d'en entrevoir l'importance<sup>1747</sup> :

« Lan que om contava M.CCC.LXXXVIII la jorn de S. Micolau comeset de ploure, pluya ploga dossa...e tens de ploure per oras. algunas net plone et autras no. lo jorn de S. Damazi papa ques lo XI jorn de dizembre. en aquel jorn lo fluv. davayro cresquet tant que yntrava per la porta granda de S. Miquel. e a la jogaria no podiam passar per anar al mostier sino am artiffissis. e a la condamina las naus yntravo et yssio per la porta e layga cubria Il pialars de peyra que so al pretz defforas la porta. e vens a la plaça de S. Miquel tro a un goffo deffer ques plantat a lom de S. Miquel. e ayssio fol an e dia dessus escrits de la ma de M. johan fornier que lo dig goffo plantet per remembrassa. quant disio si que era aici montada no voliam creire. ni que degus lages vista tant granda. »<sup>1748</sup>

On apprend donc que les pluies du mois de décembre entraînent une inondation qui atteint l'église Saint-Michel et la place de la Jogaria (fig. 361), isolant le monastère de la ville. Les barques pouvaient passer par la porte de la Condamine. À partir de ces informations, il est possible d'avancer que la cote minimale de cette crue était d'environ 125 m NGF, soit l'altitude des places Saint-Michel et de la Jogaria. Une grande partie de la ville était donc dans l'eau et environ la moitié des maisons était inondée.

Les mentions d'inondations suivantes sont moins détaillées et il n'est pas possible d'estimer la hauteur de l'eau. Une crue en 1412 est connue en raison des dégâts qu'elle causa au moulin du Gravier qui est situé sur la rive gauche de l'Aveyron en amont de la ville<sup>1749</sup>. Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, nous disposons de plusieurs indices attestant d'au moins trois crues. Le livre de coutumes mentionne en 1532, un débordement de l'Aveyron<sup>1750</sup> et l'effondrement d'une pile du pont sur l'Aveyron à la suite d'une inondation<sup>1751</sup>. Plus tard, les délibérations municipales font état d'une levée d'argent à la suite de crues en mai 1571<sup>1752</sup> et en juin 1572<sup>1753</sup>.

La crue de l'année 1618 est mieux documentée. Une description en est faite dans le livre de coutumes :

« Soict memoire que lan mil six cens dixhuit Et le jedy matin huictiesme jour de fevrier dans la présente ville de Sainct anthonin la Rivyere dabairou et bonete furent sy grosses que nest memoire d'homme vivant. tellement que des personnes lavarent les mains au pont levys du pont davayron / Et dans la ville ala battre et toucher la maison de bornazel joignant la bonete des bans, a la rue droite et la a baizeront les eaulx. Et dura jusques a sic heures du soir que lors

<sup>1746</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 33: « *Paguem a N B Dalbeges a B. Guizas a Joh. Gas estranh a XVII d'abrial per levar l'arena de la riba d'Avairo que l'aigua aviam paur que l'andavales* », « Nous avons payé à B. Dalbiges à B. Guizas à Johan Gas étranger le 17 avril pour retirer le sable de la rive de l'Aveyron car nous avions peur que l'eau l'emporte ».

<sup>1747</sup> AC Saint-Antonin, AA4, fol. 38.

<sup>1748</sup> Georges Julien, « Inondations », *BSAVSA*, 1976, p 37-39.

<sup>1749</sup> ADTG, G988.

<sup>1750</sup> AC Saint-Antonin, AA4, fol. 29.

<sup>1751</sup> « Lan mil Vc LIII, et le pénultième de octobre, environ deux heures et près de troys après mynuit, tumba la pile du mytant et deux arcs du pont d'Aveyron deste ville. Très grande perte, y ayant comme un an et demy auparavant grand inondation d'eaux », AC Saint-Antonin, AA4, fol. 31.

<sup>1752</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 242.

<sup>1753</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 278.

comensa quelque peu a descroitre / Et le lendemain, neufviesme jour partout fust retirans et on marcha par les rues a sec / Et fist de grandes ruines de sorte que emporta les teulades sive couvertes des moulis / de gravyer / gelis / fontales / las ondes / Roumagous / et cassals et partie de muralhes deches. »<sup>1754</sup>.

D'après ce récit, l'eau n'avait pas recouvert le pont sur l'Aveyron mais il était possible de toucher l'eau de la main depuis le pont-levis. À l'intérieur de la ville, l'eau atteignit la maison située à l'angle de la rue Droite et du canal de la dérivation supérieure, ici appelé « bonete des bans ». On peut donc estimer que l'eau a atteint une cote minimale de 125 m NGF. D'autre part, cette description porte à notre connaissance les dégâts occasionnés sur les moulins extérieurs à la ville. Les toitures des moulins du Gravier, de Gélis, de Fontalès, des Ondes, de Roumégous et de Cassals ont été emportées.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs inondations se succédèrent. En 1686, un procès verbal fut rédigé pour recenser les dommages causés à plusieurs maisons par une inondation<sup>1755</sup>. Deux ans plus tard, une procession fut organisée à l'occasion d'une montée des eaux survenue au mois de décembre<sup>1756</sup>. Enfin en 1696, les prisons et d'autres édifices furent réparés et la place publique nettoyée, à la suite d'une inondation au mois de mai<sup>1757</sup>. J'ai relevé plusieurs mentions de crues pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : au cours de l'année 1711<sup>1758</sup>, en janvier 1723<sup>1759</sup>, en janvier 1728<sup>1760</sup>, en juin 1732<sup>1761</sup>.

Il faut compléter ces mentions d'inondations par celles de tempêtes. En effet, des tempêtes sont mentionnées en 1405, 1418, 1419<sup>1762</sup> et 1546<sup>1763</sup>, sans qu'il soit possible de savoir si elles ont engendré une crue. En conclusion, entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, j'ai relevé près de 20 mentions, directes ou indirectes, faisant état de crues à Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 362). Ce tableau n'est pas exhaustif, d'une part parce qu'il n'a probablement pas été jugé nécessaire de mentionner certaines crues, peut-être moins destructrices, et d'autre part parce que je n'ai pas dépouillé l'ensemble de la documentation saint-antoninoise,

---

<sup>1754</sup> AC Saint-Antonin, AA4, fol. 13. Transcription dans : Georges Julien, « Autres crues mémorables », *BSAVSA*, 1981, p. 23-24 ; Georges Julien, « Inondations », *BSAVSA*, 1976, p 37-39.

<sup>1755</sup> AC Saint-Antonin, DD13.

<sup>1756</sup> AC Saint-Antonin, BB12.

<sup>1757</sup> AC Saint-Antonin, BB13.

<sup>1758</sup> AC Saint-Antonin, BB15 : réparation en 1712 d'une pile du pont sur l'Aveyron endommagée par une crue l'année précédente.

<sup>1759</sup> AC Saint-Antonin, BB16 : trois pêcheurs - Jean Ferrières, Romain et Gabriel Veyronat - furent sommés d'aller en ville avec leurs barques pour approvisionner les personnes isolées dans leur maison par l'inondation survenue au mois de janvier.

<sup>1760</sup> AC Saint-Antonin, BB17 : « le 19 janvier dernier il arriva une aussi forte inondation de la rivière d'Aveyron et du ruisseau de la Bonnette que la plus grande partie des habitants surtout ceux de la gache de Boudourat et de celle de Boucario ne pouvaient point sortir de leurs maisons à cause de quoi les dits sieurs consuls eurent soin d'envoyer des barques dans tous les dits quartiers ». À l'occasion de cette inondation, une plaque fut mise en place pour indiquer le niveau de l'eau (AC Saint-Antonin, BB17 : « marque portant les noms des consuls mise à la maison des héritiers de Jacques Moulis pour indiquer jusqu'à quelle hauteur l'inondation parvint »). Cette plaque n'a pas été retrouvée.

<sup>1761</sup> AC Saint-Antonin, CC143, procès verbal des dégâts causés par l'orage et l'inondation. Cet orage est dit « supérieur à tous ceux dont on avait mémoire ».

<sup>1762</sup> AC Saint-Antonin, AA4, fol. 14.

<sup>1763</sup> AC Saint-Antonin, AA4, fol. 19.

qui est par ailleurs tributaire d'une conservation différentielle. Malgré tout, il est évident que la ville n'a pas été épargnée par les débordements des rivières au bord desquelles elle s'est installée.

### 1.1.2. Les rythmes de crues aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

La multiplication des mentions d'inondations pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, cette fois plus proches de l'exhaustivité, fournit une vision plus complète des aléas hydrographiques à Saint-Antonin-Noble-Val. Il est en effet possible de comparer les rythmes d'inondation de ces deux siècles à ceux du Moyen Âge. La prudence s'impose toutefois. L'abandon des activités liées aux cours d'eau (moulins, pêche, circulation des marchandises, navigation, récupération de sable ou de gravier dans le lit des rivières pour la construction) a conduit à un entretien moins régulier qui peut avoir augmenté le risque de débordements.

Les crues de l'Aveyron qui se sont déroulées dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ont été recensées par Maurice Champion<sup>1764</sup>. Les mesures des débordements de la rivière, prises à Montricoux, montrent le rythme de ces crues sur un demi-siècle (fig. 363). Si elles ne permettent pas de connaître avec exactitude la hauteur de l'eau à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1765</sup>, elles indiquent que sur la période allant de 1816 à 1860, une crue se produisait en moyenne tous les trois ou quatre ans. Plusieurs crues ont parfois été recensées dans une même année<sup>1766</sup>. Un extrait de l'édition du 19 janvier 1843 du *Courrier du Tarn-et-Garonne* relate un premier bilan des destructions de l'inondation de 1843 :

« Aujourd'hui nous arrivent des détails sur la crue des rivières secondaires de notre département. La Bonnette, qui se jette dans l'Aveyron, au pont de Saint-Antonin, a amené une si grande quantité d'eau, que, sur ce point, le débordement de l'Aveyron a été très considérable. Les eaux ont envahi la promenade qui aboutit aux routes de Caylus et d'Albi. Plusieurs maisons de la basse ville ont été renversées »<sup>1767</sup>.

Pour le XX<sup>e</sup> siècle, les crues qui ont touché Saint-Antonin-Noble-Val sont connues par le biais d'articles et de notes parues de la *BSAVSA*<sup>1768</sup>, ainsi que par les plaques officielles ou autres marques apposées sur les façades de la ville pour indiquer le niveau atteint par les inondations les plus mémorables (fig. 365). Entre 1906 et 2003, la moyenne a été d'environ une crue tous les huit à neuf ans (fig. 364). Le point le plus bas dans la ville est à 120,35 m NGF, au centre du quartier du Bessarel. Il faut donc considérer que les maisons situées à une cote inférieure à 122,20 m NGF ont été touchées par l'ensemble de ces inondations (fig. 366 et 367). C'est ce qui explique en partie la faible quantité de maisons

---

<sup>1764</sup> Maurice Champion, *Les inondations en France depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, [1862] 2000, tome IV, p. 247, 249, 251 et pièce justificative n° 281.

<sup>1765</sup> Le principal affluent de l'Aveyron, la Vère, entre Saint-Antonin et Montricoux doit en effet augmenter sensiblement le débit mesuré.

<sup>1766</sup> Ce fut le cas en 1844 et 1856.

<sup>1767</sup> *Les inondations en France...*, tome IV, p. 251.

<sup>1768</sup> Michel Ferrer et Antonia Calmette, « L'inondation de 1930 », *BSAVSA*, 2006, p. 54-61 ; Georges Julien, « L'inondation du 14 décembre 1981 », *BSAVSA*, 1981, p. 17-22.

médiévales recensées dans la partie sud-ouest de la ville<sup>1769</sup>. Ce secteur abritait les maisons les plus modestes, dont la mise en œuvre, probablement en pan-de-bois, n'a pas résisté aux débordements répétitifs des rivières.

La crue de 1930, la plus la importante recensée (fig. 368 et 369), fit deux morts à Saint-Antonin-Noble-Val. Elle est considérée comme une crue millénaire et non centennale<sup>1770</sup>. Le débit maximal enregistré à proximité de la confluence avec le Tarn fut de 3000 m<sup>3</sup>/s. À Saint-Antonin-Noble-Val, l'eau, passée au-dessus du pont sur l'Aveyron, a envahi 376 maisons<sup>1771</sup>. Dans 187 d'entre elles, elle a atteint le plafond du deuxième étage, dans 80 celui du premier étage et dans 29 celui du rez-de-chaussée. Au final, 19 maisons se sont écroulées et 20 ont été lézardées. À la suite de cette inondation, une grande partie du quartier du Bessarel a été rasée, dégagant ainsi la grande place du même nom. Les conduites d'eau de l'établissement thermal ont été endommagées et ne furent pas réparées, mettant un terme au projet de transformer Saint-Antonin-Noble-Val en ville d'eau. L'école Notre-Dame installée à l'emplacement de l'ancienne abbaye fut, comme l'abbaye elle-même en 1394, isolée du reste de la ville pendant plusieurs jours<sup>1772</sup>. À cette occasion, il est fait mention d'un système permettant d'évacuer l'eau accumulée, en direction de l'Aveyron<sup>1773</sup> :

« [Les soldats du Génie] ont voulu, avec leur pompe, vider la cave de l'école. Mais M<sup>lle</sup> Bosc, notre directrice les en a dissuadés. En effet, ce travail n'était pas nécessaire. Il existait un système prévu autrefois par les moines, qui permettait à l'eau de s'évacuer toute seule et de regagner la rivière ».

Nous ne connaissons actuellement rien de ce système. Serge Robert, lors des fouilles qu'il a menées sur la promenade des Moines, n'a découvert aucun vestige qui pourrait y être rattaché. Mes investigations dans les canaux n'ont pas non plus révélé d'indices sur cet équipement. Face au silence de la documentation, il faut envisager soit un simple canal réactivé lors de la montée des eaux, soit un véritable système de gestion de l'eau résiduelle élaboré par les moines, ce qui constituerait un exemple supplémentaire du caractère exceptionnel du réseau hydrographique développé à Saint-Antonin-Noble-Val.

En 1930, l'eau a donc atteint la cote de 128 m NGF, ce qui ne correspond à aucune autre crue mentionnée dans les sources écrites, pour lesquelles le niveau a pu être restitué. Les deux crues anciennes dont une description nous est parvenue, celle de 1394 et celle de 1618, devaient être équivalentes à celle de 1981, d'après les indices topographiques fournis (fig. 361). Pour la première, l'eau a pénétré dans l'église Saint-Michel, qui se situait à une cote d'environ 125 m NGF. Pour la seconde, il est précisé que l'eau atteignit le canal de

---

<sup>1769</sup> Cf. supra, chapitre « 2.3.1. La maison dans l'espace urbain » de la partie 2.

<sup>1770</sup> La crue du Tarn au même moment a été la plus dommageable de ce siècle. À Montauban, elle a causé 200 décès, 10 000 sinistrés et détruit 3000 maisons. Bruno Ledoux, *Les catastrophes naturelles en France*, Paris, 1995, p. 227.

<sup>1771</sup> Michel Ferrer et Antonia Calmette, « L'inondation de 1930 »...*op. cit.*, p. 17-22.

<sup>1772</sup> « L'école est une île », Michel Ferrer et Antonia Calmette, « L'inondation de 1930 », *BSAVSA*, 2006, p. 55.

<sup>1773</sup> *Ibid.*, p. 56.

dérivation supérieur au niveau de la rue Droite, soit une altitude d'un peu plus de 125 m NGF.

Les inondations qui ont touché la ville de Saint-Antonin-Noble-Val, n'étaient pas un cas unique. On estime actuellement en France que 9400 communes sont concernées par le risque d'inondation, et que les zones inondables représentent 3,5 % du territoire<sup>1774</sup>. À ce titre l'exemple de Saumur au bord de la Loire est éclairant. Pierre Gourdin se demande « comment un site aussi peu favorable a pu attirer et fixer des populations et faire de Saumur une ville de dix mille habitants, dès le Moyen Âge, et de trente mille habitants aujourd'hui »<sup>1775</sup>. De même qu'à Saint-Antonin-Noble-Val, l'intérêt stratégique de la position ainsi que la possibilité de traverser le cours d'eau ont prévalu par rapport aux risques que présentait un tel emplacement. À Saumur les mentions de crues dans les textes sont rares ou laconiques<sup>1776</sup>. On apprend les destructions qu'elles ont causées aux ponts, aux moulins ou les brèches qu'elles ont ouvertes dans les levées dès le XI<sup>e</sup> siècle. Les descriptions d'inondations débutent à Saumur au XVII<sup>e</sup> siècle et s'intensifient au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1777</sup>. Une enquête réalisée au XIX<sup>e</sup> siècle fait état de 80 crues de plus de 3 m survenues sur une période d'une vingtaine d'années<sup>1778</sup>. Une protection fut mise en place dès le XI<sup>e</sup> siècle sous la forme de chaussées surélevées. Le rempart n'était pas en contact direct avec la rivière. Ils étaient séparés par un fossé dont la contrescarpe jouait le rôle de quai et renforçait les berges de la Loire. Malgré ces systèmes de protection, les dégâts furent importants lors des crues les plus destructrices.

Quelles ont été à Saint-Antonin-Noble-Val les solutions mises en place pour lutter contre les débordements des cours d'eau ?

### 1.1.3. Lutter contre l'eau

#### 1.1.3.1. Se prémunir des débordements

La Bonnette est une rivière au débit très irrégulier. Très faible en période estivale, il peut augmenter brusquement en cas de crue et menacer la ville. Il a fallu très tôt gérer ce cours d'eau dont le lit peu marqué pouvait évoluer rapidement. J'ai repéré des aménagements de berge à plusieurs endroits en aval des chaussées de dérivations (fig. 370 à 375). Il ne s'agissait pas de canaliser la Bonnette mais bien d'en consolider des berges, la rivière conservant son lit naturel. La largeur du lit délimité par les berges maçonnées oscille entre 4 m et 4,5 m, aux endroits où elle a pu être mesurée (fig. 370, D et fig. 371). Ces

---

<sup>1774</sup> Bruno Ledoux, *Les catastrophes naturelles en France*, Paris, 1995, p. 174.

<sup>1775</sup> Pierre Gourdin, « Saumur, face aux crues soudaines de la Loire », in *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 109.

<sup>1776</sup> Seize crues sont tout de même mentionnées entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle (*Ibid.*, p. 111).

<sup>1777</sup> Ces récits rapportent la destruction des ponts, des moulins, des quais, de tours, d'aqueducs et l'inondation de la plupart des maisons (*Ibid.*, p. 114).

<sup>1778</sup> « Relevé graphique des hauteurs d'eau de la Loire et de ses affluents de 1835 à 1856 », AC Saumur, I 128. Ce rapport précise également la répartition des crues sur l'année, à savoir qu'il y en a eu 6 en octobre, 10 en novembre, 13 en décembre, 11 en janvier, 11 en février, 8 en mars, 6 en avril, 9 en mai et 7 en juin.

aménagements prennent la forme de murs à un seul parement, constitués de blocs calcaires de dimensions très variables (fig. 371 à 375). Leur conservation est inégale, de une à cinq assises, soit jusqu'à 1,50 m de haut (fig. 372). Nous sommes en présence d'aménagements conçus pour réguler le débit du cours d'eau en restreignant le lit afin de limiter les débordements. N'ayant pas trouvé de mentions de ces réalisations dans les sources écrites, je ne suis pas en mesure de dater leur mise en place. Malgré tout, il est raisonnable de penser qu'ils sont contemporains des premiers temps de l'exploitation de cet espace. Par l'assèchement d'une zone marécageuse et la mise en place des dérivations, le secteur de l'abbaye était alors propice au développement urbain. Au niveau de la ville, les remparts jouaient le rôle de berges maçonnées pour contenir le cours d'eau avant qu'il ne se jette dans l'Aveyron (fig. 370 et 376). L'extrémité sud du cours d'eau, qui est en contact avec la ville a pu avoir été déviée, ce qui expliquerait le virage brusque vers l'ouest au niveau de l'emplacement de l'abbaye.

Les réponses apportées par la communauté de Saint-Antonin-Noble-Val aux crues de la Bonnette ne peuvent pour l'heure être replacées dans le temps. Le constat que l'on peut faire est que la réponse au risque fluvial n'a pas été passive, mais au contraire préventive et/ou réactive. L'aménagement des berges de la Bonnette a protégé les terres agricoles qui la bordaient contre l'émiettement, mais en retour il a pu favoriser les débordements en décuplant la force de l'eau lors des crues. Il est possible que ces réponses aux submersions aient provoqué une plus forte vulnérabilité du secteur.

D'autres agglomérations ont fait le choix de solidifier les berges des cours d'eau pour se prémunir des inondations. C'est le cas de Limoux, où l'aménagement du lit de l'Aude est mentionné dans les franchises accordées par le seigneur aux consuls en 1292<sup>1779</sup>. Cette décision est une réaction à l'inondation de 1277 qui aurait détruit environ 200 maisons. À Orange, au XIV<sup>e</sup> siècle, la décision fut prise d'endiguer les berges de la rivière en amont de la ville<sup>1780</sup>. La construction de ces aménagements n'est pas connue avec précision mais semble prendre la forme d'une double rangée de pieux parallèles, comblée de graviers. Les exemples de structures maçonnées, comme à Saint-Antonin-Noble-Val, sont plus rares. Il en existe sur la Durance au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1781</sup>. Les gouvernements urbains avaient conscience du besoin d'entretenir les digues aménagées. À Orange par exemple, les consuls indiquent que les dégâts survenus en 1369 sont arrivés « car lesdites levées manquaient de réparations »<sup>1782</sup>. La plantation d'arbres pour consolider les rives des cours d'eau était également pratiquée<sup>1783</sup>. À

---

<sup>1779</sup> Jean-Loup Abbé, « Paysage urbain et rural à Limoux d'après une source méconnue : le terrier royal de 1316 », *Bulletin de la Société des études scientifiques de l'Aude*, 2003, p. 92.

<sup>1780</sup> Cécile Allinne, Hélène Bruneton, Catherine Lonchambon, « Le risque fluvial dans la plaine d'Orange : état du milieu et gestion de la contrainte dans l'Antiquité et le Moyen Âge », *Territoires et paysages de l'Âge du Fer au Moyen Âge, mélanges offerts à Philippe Leveau*, Bordeaux, 2005, p. 146.

<sup>1781</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>1782</sup> AC Orange, BB2, fol. 73, cité par Cécile Allinne *et al.*, « Le risque fluvial dans la plaine d'Orange... », *op. cit.*, p. 149.

<sup>1783</sup> C'est le cas par exemple pour la Durance au XVII<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, p. 148).

Narbonne, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, une forte crue modifia définitivement le lit de l'Aude<sup>1784</sup>. Les crues de cette rivière sont alors connues par les mentions de dépenses réalisées pour aménager et entretenir une levée régulant le tracé du lit, afin que la ville ne soit pas privée d'eau. Les comptes ne fournissent pas de détail descriptif des débordements mais permettent d'en saisir la fréquence et l'intensité. Il est significatif de constater que les habitants de Narbonne n'ont pas cherché à se protéger des inondations, mais que les dépenses engagées pour lutter contre l'eau ont été faites pour maintenir la présence de l'eau dans la ville. À Saint-Antonin-Noble-Val, l'aménagement des berges de la Bonnette n'est pas mentionné dans les sources écrites à notre disposition, mais les comptes consulaires de la seconde moitié du Moyen Âge traduisent l'intérêt du gouvernement urbain pour l'entretien des dérivations<sup>1785</sup>.

Le faible débit de la Bonnette en fait d'autre part un cours facile à détourner. Ce fut le cas du méandre situé au nord de la ville (fig. 370 et 377). Aujourd'hui ce méandre n'existe plus, mais le cadastre napoléonien figure les deux tracés. La décision de modifier le lit de la rivière à cet endroit résulte d'une stratégie militaire destinée à permettre aux troupes royales d'attaquer la ville par le nord au moment du siège de 1622<sup>1786</sup>. Le maréchal Bassompierre mentionne en effet dans ses mémoires, son projet d'attaquer la ville par le nord en réduisant le bastion des Estafets et relate les travaux réalisés avant son arrivée :

« messieurs de Vendôme et de Thémisines avoient déjà commencé quelques traverses qui venoient jusque contre cette petite rivière dont ils avoient détourné le cours, et mis dans son lit quelques gabions en falsades pour servir de blindes ; de sorte qu'ils pouvoient par ce moyen aborder une corne avancée que les ennemis avoient jetée sur l'avenue »<sup>1787</sup>.

Une fois le méandre asséché, il fallait contenir le cours d'eau à l'ouest pour éviter qu'il inonde les terres qui le bordaient. Le mur construit dans cette perspective est partiellement conservé (fig. 377). Il est constitué de blocs calcaires équarris assisés. Les assises, qui sont ponctuées de trous de boulins, mesurent environ 0,20 m de haut. La portion de mur observée mesure environ 3 m de haut. La partie du mur arrachée a été remplacée par un enrochement (fig. 377).

En définitive, les vestiges de structures mises en place pour consolider les berges sont visibles par endroits, mais les informations manquent concernant l'autorité qui a été à l'initiative de tels aménagements du cours d'eau. S'agissait-il du pouvoir local religieux ou laïc ?

---

<sup>1784</sup> Gilbert Languier, « Les inondations de l'Aude du XIV<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. L'apport des sources fiscales », in *Au chevet d'une catastrophe. Les inondations des 12 et 13 novembre 1999 dans le sud de la France*, Perpignan, 2001, p. 115-122.

<sup>1785</sup> Cf. infra, chapitre « 3.1.1. De l'utilisation à l'entretien » de la partie 3.

<sup>1786</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin... op. cit.*, p. 275.

<sup>1787</sup> François de Bassompierre, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. 2, Mémoires du maréchal de Bassompierre*, 1837, p. 207.

### 1.1.3.2. *Un risque inégal*

Durant l'Antiquité, la connaissance du risque d'inondation ne constituait pas un obstacle à l'installation et au développement urbain<sup>1788</sup>. Le plus souvent les pôles à l'origine d'une agglomération, qu'ils soient d'origine castrale ou religieuse, se sont installés sur une hauteur, hors d'atteinte des crues<sup>1789</sup>. Les habitants qui se regroupaient autour de ce pôle se trouvaient alors contraints de s'installer dans des zones plus basses, plus proches de la rivière et donc régulièrement soumises aux inondations.

Le coude opéré par la Bonnette avant qu'elle ne se jette dans l'Aveyron semble indiquer qu'elle a été détournée. L'abbaye aurait été construite sur une plate-forme dominant les cours d'eau. Ce procédé d'installation, sur une terrasse aménagée en partie dans le lit mineur d'une rivière, a été adopté par d'autres abbayes. Les monastères du Coyroux à Obazine (19) et de Mortemer (27) sont dans ce cas<sup>1790</sup>. Le cours d'eau ainsi rejeté sur un côté de la butte artificielle ne menaçait pas directement l'établissement religieux. Ainsi l'abbaye de Saint-Antonin devenait une île en cas d'inondation. Plusieurs mentions nous permettent d'affirmer que l'abbaye était isolée du reste de la ville en cas de forte crue, comme celles de 1394, 1618 et plus récemment 1930 et 1981.

Le premier noyau urbain établi aux portes de l'abbaye était très vulnérable (fig. 378). Les quartiers à vocation commerciale et résidentielle, qui abritaient les demeures les plus prestigieuses étaient situés sur les dernières pentes du Roc Deymié à l'est. Ainsi, la place du marché, la première boucherie, la maison du viguier du vicomte achetée par les consuls au début du XIV<sup>e</sup> siècle, ne couraient pas le risque d'être atteints par l'eau de l'Aveyron ou de la Bonnette en cas de débordement (fig. 378). Les quartiers qui sont soumis aux inondations étaient principalement dévolus aux activités artisanales et à un habitat modeste. Les premiers touchés sont en effet les habitants du Bessarel dont la cote oscille entre 120 et 123 m NGF. Il s'opère alors une hiérarchisation sociale par l'eau et l'altitude<sup>1791</sup>.

### 1.1.4. Les bénéfiques des crues

À chaque crue de l'Aveyron et de la Bonnette, des alluvions se déposaient sur les terrains autour de la ville, les rendant propices aux cultures, notamment maraîchères. Les secteurs les plus touchés par les crues dans l'espace périurbain étaient situés à l'ouest et au nord de la ville (fig. 361). Les bras morts, les parties convexes des méandres ou les étangs

---

<sup>1788</sup> Cécile Allinne, *Les villes antiques du Rhône et le risque fluvial: gestion des inondations dans les villes romaines*, thèse de doctorat sous la direction de Philippe Leveau, université de Provence, 2005.

<sup>1789</sup> C'est le cas pour Saumur, dont le *castrum salmuriense* était situé sur un promontoire d'environ quatre hectares (Pierre Gourdin, « Saumur... », *op. cit.*, p. 110).

<sup>1790</sup> Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques... op. cit.*, p. 71.

<sup>1791</sup> La même distinction s'observe dans plusieurs autres agglomérations, à Moissac par exemple (Estelle Fayolle-Bouillon, « Topographie de la ville de Moissac (Tarn-et-Garonne) à la fin du Moyen Âge à partir des estimations de 1480 », *AMM*, n° 29, 2011, p. 187-207).



asséchés étaient particulièrement fertiles<sup>1792</sup>. À Dole dans le Jura, ces terrains en périphérie de la ville étaient la propriété des comtes de Bourgogne puis de la municipalité, qui les louaient aux particuliers pour y établir des jardins<sup>1793</sup>.

À Saint-Antonin-Noble-Val, le Pré Commun au nord de la ville, acquis par la communauté en 1198, n'était pas dévolu au maraîchage, puisqu'il était réservé aux foires annuelles. On a vu que la culture du chanvre nécessitait une terre riche et très humide et qu'elle était ainsi très présente au bord des rivières<sup>1794</sup> (fig. 356 et 357). Le secteur de la Condamine a été régulièrement inondé, ce qui lui assurait une terre fertile.

Le lieu-dit « Entre Deux Eaux » correspond à un secteur au nord de la ville, sur la rive gauche de la Bonnette. Le nom est significatif. Les parcelles qui y étaient installées étaient dédiées à des cultures nécessitant une terre humide et de bonne qualité. Là aussi, cette zone bénéficiait d'un apport régulier d'alluvions. En 1500, plus de la moitié des parcelles rattachées à ce toponyme étaient des jardins, le reste était principalement des *chenevières* (fig. 379). Le compoix de 1670 ne recense que des *chenevières* dans ce lieu-dit. Ce type de culture se trouvait majoritaire également en 1814 et côtoyait essentiellement des jardins. Ces derniers étaient rassemblés entre les deux canaux de dérivations de la Bonnette (fig. 380). Cet espace était en effet exclusivement dédié au maraîchage, l'irrigation étant facilitée par les canaux. Une disposition similaire s'observe à Lagrasse, où les jardins étaient irrigués par la dérivation de la rivière<sup>1795</sup>.

## 1.2. Les dérivations de la Bonnette

### **1.2.1. Le tracé des dérivations hors les murs**

La ville est alimentée par deux dérivations de la Bonnette (fig. 381). La dérivation supérieure se situe à environ 700 m à vol d'oiseau au nord du centre de la ville, et la dérivation inférieure, en aval de la première, est à moins de 500 m (fig. 382).

La dérivation supérieure est créée par une digue perpendiculaire au cours d'eau (fig. 383). Le canal qui en est issu est à ciel ouvert sur presque l'intégralité du tracé (fig. 384). Entre la digue et la ville, il longe le chemin qui borde le Pré Commun à l'ouest (fig. 381 et 382). Le canal de la dérivation inférieure est issu d'une digue qui barre la Bonnette en aval (fig. 385). Actuellement il est souterrain jusqu'à la place du Bessarel dans la ville, mais le cadastre napoléonien indique qu'il était encore à ciel ouvert au début du

---

<sup>1792</sup> Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville... op. cit.*, p. 64.

<sup>1793</sup> Jacky Theurot, « Une rivière, une ville, des hommes: le Doubs et Dole au Moyen Âge » , *Société d'émulation du Jura*, 1987, p. 81.

<sup>1794</sup> Cf. supra, chapitre « 3.3.2.3. La production textile » de la partie 2.

<sup>1795</sup> Julien Foltran, *Les monastères et l'espace urbain et périurbain médiéval en Pays d'Aude : Lagrasse, Alet-Bains, Caunes-Minervois*, thèse de doctorat en cours, sous la direction de Nelly Pousthomis et Jean-Loup Abbé, université Toulouse 2 Jean Jaurès.

XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 386). Il jouxte le chemin dit des Neuf Pierres. La réfection du revêtement de cette voie a entraîné le couvrement du canal.

### 1.2.2. Les dérivations dans la ville

#### 1.2.2.1. La dérivation supérieure

La dérivation supérieure est partiellement souterraine après être entrée dans la ville. Son tracé exact est donc inconnu. J'ai pu le reconstituer grâce à plusieurs observations. Ainsi, son parcours est rectiligne jusqu'au regard situé place de la Jogaria, puis effectue un large virage vers l'ouest pour rejoindre la dérivation inférieure avant que celle-ci ne se jette dans la Bonnette (fig. 387). Le canal entre dans la ville en passant sous le boulevard actuel installé à l'emplacement du fossé médiéval<sup>1796</sup> (fig. 388 et 389). Le canal est voûté en berceau brisé, avant de déboucher à nouveau à l'air libre, le long de la rue Rive-Valat (fig. 389 et 390). À cet endroit, les traces d'ancrage d'une grille sont encore visibles<sup>1797</sup> (fig. 390). Il s'agissait d'un système de protection visant à empêcher les intrus de pénétrer en ville par ce canal qui traversait le fossé. Une organisation similaire, consistant à obstruer les égouts par des grilles ou des planches en cas de péril, est mentionnée à Riom pendant les guerres de Religion<sup>1798</sup>.

Deux petits ponts enjambent le canal pour relier la rue Rive Valat aux rues des Bains et du Four Neuf (fig. 392 et 393). La paroi orientale est constituée par les murs des maisons qui bordent le canal tandis que la paroi occidentale correspond au mur de soutènement de la rue. De multiples reprises sont visibles sur les parois et la chronologie est complexe à établir. Ainsi le pont qui enjambe le canal au niveau de la rue du Four Neuf est postérieur à l'état initial du canal (fig. 394), de même que le mur qui prend appui sur l'arc brisé avec les traces d'ancrage et qui correspond au mur de la parcelle bâtie n° AC 376 du cadastre actuel (fig. 391).

À l'extrémité méridionale de la rue Rive-Valat, le canal mesure 1,80 m de large (fig. 395). Il réapparaît, place Mazerac, entre deux îlots de parcelles bâties et de jardins (fig. 396 et 397). Sa largeur, délimitée par les murs des maisons est alors de 1,40 m. Le réaménagement de la place Mazerac au XX<sup>e</sup> siècle a conduit à enterrer la suite du canal qui apparaît pourtant découvert sur les plans anciens<sup>1799</sup>.

---

<sup>1796</sup> On a vu que la question du lien entre le fossé et les canaux n'est pas résolue (cf. supra, chapitre « 2.2.2.2. L'alimentation en eau des fossés » de la partie 2). Un système d'aqueduc permettait peut-être aux dérivations de traverser le fossé et le rempart.

<sup>1797</sup> Douze trous d'ancrage ont été repérés : 10 sont circulaires et d'un diamètre d'environ 5 cm, 2 autres sont rectangulaires et mesurent 15 x 17 cm.

<sup>1798</sup> Josiane Teyssot, « L'eau propre, l'eau sale à la fin du Moyen Âge. Le cas des égouts de Riom en Auvergne », *Cahiers d'histoire*, 1992, p. 108.

<sup>1799</sup> Le cadastre napoléonien (ADTG, 3P2457-80) et le plan parcellaire de 1782 (AC Saint-Antonin, JJ13) montrent une portion à ciel ouvert entre les maisons qui occupaient l'emplacement de la place Mazerac avant leur destruction.

Les travaux dans une maison place du Timplé<sup>1800</sup> ont mis au jour une partie du canal de la dérivation supérieure. Au niveau du rez-de-chaussée de la maison, il était couvert de dalles calcaires (fig. 398), une couverture en plein cintre se distingue en amont. Vers le sud, la couverture, une voûte en briques, correspond à une reprise (fig. 399). Le canal mesure 1,40 m de large à cet endroit. J'ai pu observer, en 2013, la couverture de dalles calcaires avant qu'une dalle de béton ne soit coulée (fig. 400). Elles mesurent 1,50 m de long sur environ 0,50 m de large. L'une de ces dalles comporte des rainures (fig. 401). Largues de 4 cm et profondes de 2 cm, elles partent de chaque angle et rejoignent un orifice central quadrangulaire de 16 cm de côté. Je n'ai pas réussi à déterminer si ce bloc était en position primaire. Si tel était le cas, il devait permettre d'évacuer l'eau sale utilisée pour nettoyer le secteur. En effet, il s'agit du lieu où étaient abattus les animaux destinés à la boucherie<sup>1801</sup>. Si au contraire ce bloc est un remploi, il provenait très probablement de la boucherie, située à moins de 15 m au sud.

Un regard est visible place du Timplé, auquel je n'ai pu accéder (fig. 402). Les photos que m'a transmises Franck Boyer<sup>1802</sup> montrent un canal dont la couverture alterne entre lauzes et arcs en plein cintre (fig. 403 et 404). Le regard de la place de la Jogaria (fig. 405) est situé au niveau du virage amorcé par le canal pour rejoindre la dérivation inférieure. La couverture plate récente au niveau du regard laisse penser qu'il n'était pas couvert (fig. 406). Le canal débouche enfin dans la dérivation inférieure avant sa confluence avec la Bonnette (fig. 407).

#### 1.2.2.2. *La dérivation inférieure*

Le parcours de la dérivation inférieure à l'intérieur de la ville est aisé à restituer (fig. 387). La majeure partie de ce canal est à ciel ouvert. La partie souterraine au nord a été observée à plusieurs endroits par le biais de regards. La maison ID133, rue du Moulin du Bessarel, dispose d'un accès direct au canal, qui était à l'origine à ciel ouvert, depuis le rez-de-chaussée par l'intermédiaire d'une petite porte<sup>1803</sup> (fig. 408). À cet endroit, le canal mesure 1,28 m de large et atteint une profondeur de 1,40 m par rapport au niveau de sol du rez-de-chaussée. Quatre marches permettent d'y accéder. Le substrat calcaire constitue le fond du canal, il a été entaillé sur environ 0,60 m<sup>1804</sup>. De part et d'autre de cette portion ouverte, le canal était couvert d'une voûte en berceau plein cintre. Il en est de même au niveau du regard situé rue Droite (fig. 409). Les dimensions de cette portion, qui n'ont pu être mesurées, semblent similaires à celles prises dans la maison ID133, avec un canal peu

---

<sup>1800</sup> Maison ID228, parcelle n° 291 du cadastre actuel.

<sup>1801</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.4.3. L'éclatement des structures destinées à la vente de la viande » de la partie 2.

<sup>1802</sup> Architecte saint-antoninois, Franck Boyer s'est intéressé aux canaux de la ville et a parcouru par curiosité plusieurs d'entre eux ces dernières années.

<sup>1803</sup> Voir la notice correspondante dans le volume 3.

<sup>1804</sup> Un important dépôt calcaire sur les parois ne permet de déterminer avec précision où se situe la limite entre le substrat entaillé et la paroi maçonnée.

large et peu profond. Le canal au niveau du regard situé rue du Moulin du Bessarel est sensiblement différent, bien qu'il soit situé à peu de distance (fig. 410). J'ai observé que le canal est plus large, bien que là aussi aucune mesure n'ait pu être prise. La partie septentrionale est voûtée en plein cintre. Pour la partie méridionale, avant une reprise récente, visible par une couverture plate en béton, un arc brisé délimitait une partie souterraine d'une partie à ciel ouvert. À partir de l'extrémité septentrionale de la place du Bessarel, le canal de dérivation n'est plus souterrain. À ce niveau, il récupère l'eau provenant de plusieurs canaux secondaires (fig. 411). Il traverse ensuite le quartier du Bessarel à ciel ouvert avant de se jeter dans la Bonnette (fig. 412 et 413). Les murs des maisons ou les clôtures des jardins surélevés constituent ici les parois du canal (fig. 414 et 415). Sa largeur est très variable dans ce secteur. La confluence avec la Bonnette se fait au niveau du coude formé par le lit de la rivière, contre le rempart (fig. 416).

### 1.2.3. Les caractéristiques des canaux de dérivation

#### 1.2.3.1. Les propriétés techniques

Les aménagements hydrauliques nécessitaient de bonnes connaissances techniques pour donner aux canaux une pente suffisante ou encore en consolider les berges. La main d'œuvre employée à la construction de canaux de dérivation devait être considérable. Il fallait des ouvriers qualifiés dotés de compétences spécifiques. En cela, ces travaux peuvent être rapprochés de la construction de cathédrales ou de fortifications<sup>1805</sup>.

Les canaux de dérivation de la Bonnette se caractérisent, pour leur partie à ciel ouvert, par une absence de fond maçonné (fig. 413). En effet, dans les parties parcourues, le fond des canaux est constitué d'un dépôt naturel de limon<sup>1806</sup>. Les parois des canaux de dérivation sont constituées soit par les murs des édifices qu'ils longent (maisons ou clôtures de jardins), soit par des petits murs maçonnés. Par endroits, les canaux sont partiellement excavés. C'est le cas de la partie haute de la dérivation inférieure, en ville, où le substrat calcaire a été creusé sur 0,60 m de haut environ.

La couverture des canaux de dérivation varie. Il s'agit tantôt de voûtes en berceau brisé ou plein cintre, tantôt de dalles calcaires. Cette disparité dans les systèmes de couverture, témoigne de phases de couvrement non contemporaines et renvoie l'image d'un réseau ayant subi des réaménagements successifs. On apprend par exemple qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le « canal de Bonnette » devait être recouvert par des *caussères* ou pierres plates, apportées de Cas<sup>1807</sup>. Les canaux de dérivation ont ainsi du être couverts en fonction des besoins : construction d'un édifice au-dessus ou réaménagement d'une rue par exemple. Les canaux

---

<sup>1805</sup> André Guillerme, « L'eau dans la ville », *Un Canal, des canaux : exposition présentée à Paris du 7 mars au 8 juin 1986 dans le cadre de la Conciergerie*, Paris, 1986, p. 111.

<sup>1806</sup> Une vérification opérée à plusieurs endroits par piquetage confirme l'absence de dallage.

<sup>1807</sup> AC Saint-Antonin, CC65, comptes consulaires de l'année 1655-1656.

étaient donc régulièrement entretenus pour préserver ce réseau sur le temps long<sup>1808</sup>, tout en s'adaptant à un habitat de plus en plus dense.

La qualité de construction des canaux de Saint-Antonin-Noble-Val est telle qu'ils ont résisté aux transformations de la topographie de la ville, au poids des constructions successives, ainsi qu'aux matériaux modernes des rues et au passage qu'ils supportent quotidiennement. Les inondations, pourtant fréquentes et destructrices, n'ont pas non plus endommagé les canaux souterrains ou à ciel ouvert. Cette réussite a nécessité certaines compétences pour creuser les canaux en fonction de la nature du sous-sol, en assurer l'étanchéité<sup>1809</sup> et créer une pente adéquate.

L'altitude du fond des canaux de dérivation a pu être mesurée à quelques endroits dans la ville<sup>1810</sup> (fig. 417). La partie rectiligne nord/sud de la dérivation supérieure a une pente très faible. Dans la partie à ciel ouvert au niveau de la rue Rive-Valat, le fond est à 123,55 m NGF, place de la Jogaria, il est à 122,99 m NGF. Cette différence d'altitude est trop faible pour avoir permis un écoulement de l'eau. Un dépôt d'alluvion a comblé partiellement et de manière inégale le canal, faussant les mesures d'altitude. À partir de la place de la Jogaria et jusqu'à ce qu'elle se jette dans la dérivation inférieure, la pente est beaucoup plus forte : l'altitude du fond du canal passe de 122,99 m NGF à 119,07 m NGF, soit une pente de 2,7 %. Cette forte pente a pour but de faciliter l'écoulement, ralenti par la courbe du canal à cet endroit et entre en jeu dans le fonctionnement du moulin des Claustres<sup>1811</sup>. En ce qui concerne la dérivation inférieure, l'altitude du fond a été mesurée au niveau du regard de la rue du Moulin du Bessarel, puis à plusieurs endroits dans la partie à ciel ouvert et enfin à l'extrémité, avant qu'elle ne se jette dans la Bonnette. La pente ainsi mesurée est d'environ 2 %.

### *1.2.3.2. Les interactions avec les activités urbaines*

Les interactions entre le réseau hydrographique et les activités urbaines sont fréquentes. Plusieurs ponts traversent les canaux de dérivation lorsqu'ils sont à ciel ouvert, de sorte qu'ils ne constituent pas un frein à la circulation (fig. 393 et 412). Une délibération consulaire de 1582 fait état de réparations aux ponts du canal de Bonnette<sup>1812</sup>. Cette information démontre la nécessité de l'entretien du réseau viaire lié aux canaux. La rue Orbe débouchait directement sur le canal de la dérivation inférieure (fig. 418). Le niveau de circulation a été relevé, mais devait à l'origine rejoindre le canal en pente douce<sup>1813</sup>.

---

<sup>1808</sup> Cf. infra, chapitre « 3.1.1. De l'utilisation à l'entretien » de la partie 3.

<sup>1809</sup> Il n'a pas été possible d'observer les systèmes d'étanchéité, ni même de garantir leur existence, en raison du dépôt calcaire qui recouvre les parois.

<sup>1810</sup> Ces altitudes ont été mesurées à l'aide d'un niveau de chantier, en rapatriant le point de référence NGF n° K'.C.M3N3-37, situé place du Tilleuls. Il a fallu tenir compte des circulations et des propriétés privées, ce qui explique qu'il n'a pas été possible de prendre autant de cotes que je le souhaitais.

<sup>1811</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.1. L'usage de la force motrice » de la partie 3.

<sup>1812</sup> AC Saint-Antonin, BB3.

<sup>1813</sup> Voir la notice de la tannerie médiévale dans le tome 2 du volume 3.

Des maisons disposaient d'accès directs aux canaux, par le biais de portes (fig. 419 et 420). Les édifices correspondants ne sont pas conservés<sup>1814</sup>. Il s'agissait certainement d'ateliers nécessitant un accès à l'eau, comme le sont les tanneries, nombreuses autour de la dérivation inférieure<sup>1815</sup>. Par ailleurs, des escaliers reliaient des parcelles de jardins au canal de la dérivation inférieure (fig. 421). Ces escaliers permettaient de prélever de l'eau pour l'irrigation. Ainsi, l'accès à la dérivation inférieure était essentiellement lié aux activités artisanales et agricoles.

Dans le cas de cette dérivation, l'accès au canal avait un autre objectif. On a vu que la maison ID133 était reliée au canal, qui était alors à ciel ouvert, par l'intermédiaire d'une porte dans le mur oriental du son rez-de-chaussée (fig. 408). Un peu plus loin, la maison ID36, sur la rue Droite, était construite en encorbellement au-dessus du canal, avant que celui-ci ne soit recouvert, permettant à la maison de gagner de l'espace au rez-de-chaussée<sup>1816</sup>. Un accès au canal a été aménagé depuis le rez-de-chaussée au moment de cette extension, il est actuellement bouché.

Les deux canaux de dérivations de la Bonnette interagissaient également avec un réseau de canaux secondaires transversaux répartis dans tout l'espace *intra-muros*.

### 1.3. Le réseau secondaire : des canaux partout dans la ville

#### **1.3.1. Un repérage non exhaustif des canaux transversaux**

Une première cartographie du réseau hydrographique a été réalisée à partir des plans cadastraux (fig. 422). En effet, actuellement, plusieurs portions de canaux sont à ciel ouvert et apparaissent sur le cadastre actuel. Le cadastre napoléonien et celui de 1782 montrent la présence d'autres canaux qui étaient à ciel ouvert aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et ont été couverts au moment des travaux d'aménagement du parcellaire à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1817</sup>. Les canaux révélés par ces deux plans sont principalement placés au centre d'îlots et jouent le rôle de venelle. Ce premier état des lieux ne laisse pas soupçonner la présence de canaux dans la partie orientale de la ville. Au total, il y a cinq canaux transversaux figurés sur ces plans, entre les deux dérivations (fig. 422).

Ce sont surtout les découvertes faites sur le terrain qui ont autorisé une connaissance plus poussée du réseau hydrographique souterrain (fig. 423). Les observations menées par Serge Robert dans la rue de Cayssac lors de travaux à la fin des années 1980, ont été un premier indice de la présence de canaux souterrains à l'est de la dérivation supérieure. De la

---

<sup>1814</sup> Ces observations ont été faites dans le secteur de la place du Bessarel, partiellement détruit après l'inondation de 1930.

<sup>1815</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.2. L'artisanat du cuir » de la partie 3.

<sup>1816</sup> Voir la notice correspondante dans le volume 3.

<sup>1817</sup> Sur le cadastre napoléonien les canaux sont figurés par une encre de couleur jaune clair, et sur le plan de 1782 par une encre brun foncé.

même manière, les observations que j'ai pu faire autour de la rue du Four Neuf en 2012 ont montré que plusieurs maisons disposaient d'une évacuation reliée à un petit égout souterrain, se déversant lui-même dans le canal de la dérivation supérieure<sup>1818</sup>. Le réexamen des structures découvertes lors des travaux menés en 1983 au bout du Pont sur l'Aveyron m'a donné l'occasion de parcourir un étroit canal souterrain sur quelques mètres. Avec la sortie d'un canal visible sur le mur sud de la maison ID197, et le débouché d'un canal dans l'Aveyron, il s'agit des canaux les plus méridionaux. D'autre part, l'étude des maisons médiévales que j'ai réalisée m'a permis de repérer des indices de la présence de canaux souterrains. Par exemple, la maison ID240, dispose d'une cave semi enterrée qui est traversée d'est en ouest par un petit canal<sup>1819</sup>. Des propriétaires de maisons m'ont indiqué l'existence d'anciens canaux dissimulés ou révélés par des travaux. Enfin, l'exploration d'un certain nombre de canaux a permis de découvrir plusieurs débouchés de canaux secondaires.

Quelques mentions écrites complètent la connaissance du réseau hydrographique (fig. 424). La mention d'un canal dans les jardins à l'emplacement du monastère au XVIII<sup>e</sup> siècle est trop imprécise pour être cartographiée<sup>1820</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, un canal est mentionné place du Mazel Viel<sup>1821</sup>. Les sources fiscales confirment la présence de canaux dans les moulons D, E, L, M, N, O, S, X et Y, soit là où ils ont été déjà identifiés. Mais le compoix de 1670 mentionne un canal transversal inconnu<sup>1822</sup>, localisé entre les deux dérivations, dans le moulon E (fig. 424). Par ailleurs, Jean Donat (1866-1944) a décrit l'organisation du quartier du Bessarel avant qu'une partie ne soit détruite par l'inondation de 1930 :

« les générations à venir se représenteront difficilement aussi l'aspect curieux du lacs de rues et ruelles autour desquelles se dressaient les maisons – surtout d'ouvriers – emportées par l'inondations du 3 mars 1930, et qui couvraient d'un réseau serré toute la grande place actuelle du Bessarel. Entre, ou sous les maisons et les rues, toute une série de petits canaux se faufilaient, partant du canal de dérivation supérieur des Bans, pour venir déboucher dans celui du Bessarel ; alimentant de petits ateliers et drainant en même temps les eaux ménagères. La plupart sont aujourd'hui obstrués »<sup>1823</sup>.

Le mur de soutènement de la place du Bessarel qui correspond à d'anciens bâtiments détruits par l'inondation de 1930, présente quelques uns de ces débouchés de canaux transversaux (fig. 420).

À partir de ces observations, quelques tracés de canaux ont pu être extrapolés (fig. 425).

---

<sup>1818</sup> Voir la notice correspondante dans le volume 3.

<sup>1819</sup> Cf. *infra*, chapitre « 1.3.3.1. Les canaux qui se déversent dans la dérivation supérieure » de la partie 3.

<sup>1820</sup> « ... le trou qui avoit été fait a la muraille du côté de lavayron pour faire egouter leau du canal du jardin... » (ADTG, G897, fol. 52-53).

<sup>1821</sup> En 1332, les consuls nommèrent trois gardes « pour vérifier un égout appellé doat qui sortoit de la maison de Géraud Mazede de la place du Mazel Viel » (AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 110).

<sup>1822</sup> Les parcelles n° 3691 et 3682 (AC Saint-Antonin, CC7, fol. 287) confrontent au sud le « petit canal de Bonnette » et au nord la rue Droite. Il s'agit de la moitié nord de l'îlot E3. Le canal était longé au sud par une ruelle.

<sup>1823</sup> Jean Donat, *Histoire de Saint-Antonin... op. cit.*, p. 126.

### 1.3.2. L'alimentation des canaux orientaux : une troisième dérivation ou le captage d'une source ?

La découverte de canaux transversaux à l'est de la dérivation supérieure soulève la question de son approvisionnement. En effet, le relief de la ville rend impossible leur alimentation par l'un des deux canaux de dérivation. Il faut envisager au contraire que ces canaux se déversaient dans la dérivation supérieure. Mais *quid* de leur approvisionnement ? La faible pente de ces canaux ne permet pas d'envisager une évacuation sèche. D'autre part, le canal observé dans la cave semi enterrée de la maison ID240 place du Buoc, est toujours en activité. Un filet d'eau court en permanence de l'est vers l'ouest.

Deux hypothèses sont envisageables. La première est celle de l'existence d'une résurgence qui coulerait depuis le roc Deymié à l'est et aurait été canalisée. Si tel était le cas, le débit devait être important, pour alimenter tous les canaux transversaux<sup>1824</sup> (fig. 425). On a abordé l'existence de la *Fount des Azes* pour la question de l'alimentation en eau des fossés<sup>1825</sup>, mais il n'est pas possible d'affirmer qu'elle assurait l'alimentation des canaux transversaux situés à l'est de la dérivation supérieure.

La seconde hypothèse verrait une troisième dérivation de la Bonnette, en amont de la dérivation supérieure. Orientée nord-sud, elle traverserait la ville avant de se jeter dans l'Aveyron ou de rejoindre les autres dérivations par un virage vers l'ouest, similaire à celui de la dérivation supérieure. J'ai tenté de repérer ce canal sur les plans anciens ainsi qu'en prospection pédestre. La zone située au nord de la ville est aujourd'hui fortement urbanisée (fig. 382). Le secteur où peut être implantée cette dérivation est relativement réduit en raison du relief (fig. 426). En effet, les pentes du Roc Deymié descendent progressivement jusqu'à la rivière, ce qui élimine une grande partie des possibilités. Le premier barrage en amont de celui de la dérivation supérieure correspond au bief du moulin du Ponget (fig. 427). Un canal dérive l'eau au-dessus du barrage et la conduit au moulin situé 300 m au sud. En aval du moulin, le canal est souterrain sur 100 m, avant de se jeter dans la Bonnette. Il est possible que dans sa partie souterraine le canal se divise en deux, une branche retournant dans la Bonnette et l'autre rejoignant la ville.

Une prospection thermique<sup>1826</sup> a été réalisée pour tenter de repérer un canal actif souterrain ou un ancien canal aujourd'hui inactif. Les difficultés inhérentes à un espace urbanisé ont rendu difficile le repérage (fig. 428). Les parcelles très morcelées ne sont pas propices à la détection d'anomalies thermiques linéaires. D'autre part, l'impossibilité de survoler des habitations a conduit à réaliser un vol statique et à prendre des clichés obliques. Ainsi, il n'est pas possible de trancher entre les deux hypothèses et de répondre de manière satisfaisante à la question de l'alimentation des canaux situés dans la moitié orientale de la ville.

---

<sup>1824</sup> Sept canaux ont été identifiés à l'est de la dérivation supérieure.

<sup>1825</sup> Cf. supra, chapitre « 2.2.2.2. L'alimentation en eau des fossés » de la partie 2.

<sup>1826</sup> Cf. supra, chapitre « 3.1.4.2. La prospection thermique aéroportée à basse altitude » de la partie 1.



### 1.3.3. Les caractéristiques des canaux transversaux

La vision que l'on a des canaux transversaux est partielle car basée sur des observations ponctuelles. Elle fournit malgré tout un bon aperçu de la constitution du réseau.

#### 1.3.3.1. Les canaux qui se déversent dans la dérivation inférieure

La dérivation inférieure reçoit plusieurs canaux transversaux, alimentés par la dérivation supérieure. Parmi les canaux signalés par les plans anciens, seule une partie de celui du moulon M est toujours accessible (fig. 429 et 430). L'eau coure en effet en contrebas, entre les murs des maisons ou des jardins<sup>1827</sup>. Les interactions avec les habitations sont importantes : des éviers ainsi que des latrines en encorbellement débouchaient directement dans le canal. Un passage le relie à la parcelle n° 338<sup>1828</sup>. Il permettait d'accéder à un système de vannes partiellement conservé, dont les rainures du massif maçonné de part et d'autre du canal sont encore visibles (fig. 430). Ce système était utilisé pour alimenter un canal situé un peu plus haut destiné à remplir les cuves de la tannerie qui se trouvait dans la parcelle n° 338<sup>1829</sup>. Un regard dans la rue Droite permet d'accéder à la dérivation inférieure<sup>1830</sup>. À cet endroit, un canal transversal est visible (fig. 431). Orienté est-ouest, il devait être alimenté par la dérivation supérieure. La partie visible depuis le regard de la rue Droite est voûtée en berceau plein cintre. Les claveaux de calcaire blanc sont étroits et liés au mortier. Dans le quartier du Bessarel, le canal de la dérivation inférieure s'élargit pour réceptionner plusieurs petits canaux, provenant du nord, du sud et de l'est. Ils sont probablement liés aux tanneries qui se trouvaient installées dans ce secteur (fig. 432). Un dernier canal débouchait à l'extrémité méridionale du tracé du canal de la dérivation inférieure (fig. 433). Il partait du canal de la dérivation supérieure en direction du sud-ouest, avant d'obliquer vers le nord-ouest. Les deux tronçons qui le composent sont donc à angle droit. Ce canal se déverse dans la dérivation inférieure. Il sort actuellement sous le pont du boulevard des Thermes. La sortie a été réaménagée et couverte d'un linteau droit au moment de la mise en place du boulevard. À l'intérieur, le canal est voûté en plein cintre. La voûte du premier tronçon est en calcaire. La voûte du second tronçon à l'est, constituée de briques, correspond à une reprise.

#### 1.3.3.2. Les canaux qui se déversent dans la dérivation supérieure

La dérivation supérieure est elle aussi reliée à des canaux transversaux, dont plusieurs ont été observés lors de travaux. Dans le secteur de la rue du Four Neuf, en 2012, une partie du réseau hydrographique souterrain a été mise au jour<sup>1831</sup>. Un premier canal (fig. 434),

---

<sup>1827</sup> Il n'a pas été possible de mesurer l'altitude du fond du canal, ni sa largeur.

<sup>1828</sup> La maison n'a pu être visitée, le propriétaire n'étant pas joignable.

<sup>1829</sup> Parcelle n° L1015 du cadastre napoléonien.

<sup>1830</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.2.2. La dérivation inférieure » de la partie 3.

<sup>1831</sup> Voir la notice correspondante dans le tome 2 du volume 3.

orienté est-ouest et mesurant 0,30 à 0,45 m de large, longe les maisons de la partie nord de la rue du Four Neuf et se déversait dans la dérivation supérieure. La couverture, faite de dalles calcaires, repose au sud sur un ressaut lié aux fondations des édifices<sup>1832</sup>. Plusieurs canaux perpendiculaires provenant des maisons au sud et au nord s'y jettent. Le canal se poursuit dans la partie orientale de la rue du Four Neuf en obliquant vers le sud (fig. 435). La couverture est similaire, mais repose cette fois sur des parois maçonnées indépendantes des constructions qui bordent la rue. Le fond du canal, qui mesure 0,42 m de large, est dallé.

Plus à l'est, un canal orienté est-ouest traversait le rez-de-chaussée de la maison ID240 située place de la Halle (fig. 436). De section quadrangulaire, il mesure 0,45 m de large avant de se rétrécir à 0,20 m de large. L'eau qui y coule encore se dirige vers l'ouest. Un autre canal transversal a été mis au jour lors de travaux de voirie en 1987 dans la rue Cayssac. Serge Robert en a assuré le suivi archéologique<sup>1833</sup> (fig. 438). D'après les coupes réalisées au moment de la découverte, le canal mesure 0,40 m de large au niveau de la section observée à l'est et 0,54 m de large dans celle de l'ouest. Il est couvert de blocs calcaires taillés de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur. Le fond est constitué de lauzes fines en calcaire. Ce canal se dirige vers l'ouest et devait se déverser dans la dérivation supérieure. Il correspond très probablement au canal observé au niveau du rez-de-chaussée de la maison ID228 située place du Timplé. Cette maison est construite au-dessus du canal de la dérivation supérieure et d'un canal transversal qui s'y jette (fig. 437). Sa mise en œuvre est similaire : les parois sont constituées de quelques assises de moellons calcaire équarris liés au mortier, la couverture est faite de dalles de calcaire. Il mesure 0,60 m de large. Enfin, les travaux dans la rue du Pont d'Aveyron ont mis au jour un canal de 0,45 m de large, couvert de lauzes de calcaire (fig. 439). Actuellement à sec, il se dirige tout d'abord vers le sud avant d'obliquer vers l'ouest, là où il débouche à l'air libre. Un dernier canal très étroit se déverse directement dans l'Aveyron (fig. 440).

En résumé, les parois des canaux sont constituées soit par les murs des édifices qu'ils bordent, soit par des structures maçonnées. Le dépôt calcaire à l'intérieur des canaux est si important que le plus souvent l'appareil n'a pu être observé. Ainsi ce dépôt occulte les éventuelles traces de taille. Le matériau principal utilisé pour la construction des parois est un calcaire de couleur ocre, relativement tendre<sup>1834</sup>. Il est lié au mortier, le plus souvent à joints fins. Il est probable qu'aucun système d'étanchéité n'ait été prévu, étant donné que l'eau n'était pas destinée à être consommée et qu'elle était courante. La couverture des canaux souterrains, lorsqu'elle a pu être observée était faite le plus souvent de lauzes calcaires. Elles

---

<sup>1832</sup> Cette observation indique que les canaux et les maisons du secteur ont été construits en même temps. L'enjeu de cette contemporanéité sera développé plus loin.

<sup>1833</sup> Voir la notice correspondante dans le tome 2 du volume 3.

<sup>1834</sup> Il s'agit peut-être de calcaire dit de Saint-Géry dont les carrières sont localisées à l'ouest du plateau de Servanac et au centre du plateau d'Anglars (Alexia Aleyrangues et Diane Joy, *Saint-Antonin-Noble-Val, Ville et hameaux*, Castanet-Tolosan, 2010, p. 12).

reposent sur les parois maçonnées ou, lorsque le canal est accolé à une façade, sur un ressaut intégré à cette dernière. Le fond des canaux transversaux est constitué de dalles calcaires.

Ainsi, il existe trois niveaux différents de canaux identifiables par leur largeur (fig. 441) : les deux canaux issus directement des dérivations mesurent entre 1,28 et 6 m de large, les canaux transversaux qui se déversent dans les dérivations, mesurent entre 0,30 et 0,60 m de large, enfin les canaux domestiques qui relient les maisons aux canaux transversaux mesurent entre 0,15 et 0,25 m de large. Cette hiérarchie dans le réseau traduit une véritable organisation planifiée. Elle est également le reflet d'une chronologie distincte, les canaux de dérivation, qui sont les plus larges, ayant été mis en place en priorité, au moment où l'espace était peu urbanisé. Se pose alors la question de la fonction primitive des canaux. Est-ce un préalable à l'urbanisation ?

## 1.4. Les origines du réseau hydrographique

Aucun texte ne relate la mise en place des dérivations. En l'état du dépouillement actuel, il n'est possible que de formuler des hypothèses sur la période de leur construction, et le pouvoir qui en est à l'origine.

### **1.4.1. La datation, une question délicate**

#### *1.4.1.1. De rares mentions*

La première mention recensée d'un canal remonte au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Le texte relatif au partage de la vicomté, rédigé en 1155, parvenu jusqu'à nous sous la forme d'un *vidimus* de 1293, utilise un certain nombre de repères topographiques pour délimiter une des trois parts vicomtales<sup>1835</sup>. C'est ainsi qu'il est question d'un « *canal de Boneta* »<sup>1836</sup>. Le terme de *canal*, ici en occitan languedocien<sup>1837</sup>, a la même signification qu'en français<sup>1838</sup>. Il n'est pas possible de trancher sur la présence d'une ou deux dérivations<sup>1839</sup>. Il n'est pas non plus envisageable d'identifier avec certitude le canal en question. Le fossé qui s'étend de la porte du Pré au canal de Bonnette puis à la tour de la Condamine constitue une limite septentrionale. Les deux dérivations traversent les fossés, il peut donc s'agir de l'une comme de l'autre. Par contre aucun canal transversal n'est a priori en lien direct avec le fossé. Il faut donc conclure que cette première mention concerne une des deux dérivations.

---

<sup>1835</sup> AC Saint-Antonin, AA1, n° 2.

<sup>1836</sup> « ... *et inde sicut vallatum claudit hanc partem usque a la canal de Boneta...* ».

<sup>1837</sup> Le texte est rédigé en latin mais quelques termes sont en occitan, notamment des éléments topographiques.

<sup>1838</sup> « canal, m. chéneau ; chenal ; conduite d'eau ; canal, rigole » Louis Alibert, *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens*, Toulouse, 1965.

<sup>1839</sup> Le fait qu'il ne soit question que d'un canal ne signifie pas nécessairement qu'il n'y en avait qu'un. On remarque que les bornes qui suivent le fossé correspondent à des changements d'orientation dans son tracé (la tour de la Condamine puis le pont de Paulig). Il peut en être de même pour le canal qui serait alors celui de la dérivation inférieure, précédant l'inflexion du fossé vers le sud.

En 1277, une sentence arbitrale est rendue par les consuls à propos de maisons localisées à la Jogaria, plus précisément sur l'abreuvoir et canal de Bonnette<sup>1840</sup>. La place de la Jogaria est localisée au croisement des actuelles rues de l'Hôpital, des Grandes Boucheries, de l'Église et du Porche. Il s'agit donc du canal de la dérivation supérieure, qui est souterrain dans cette partie de la ville. À cet endroit, il effectue un large virage vers l'ouest en direction de la Bonnette. Ce même canal est mentionné peu après, dans un acte de 1299 qui relate un conflit entre les consuls et les propriétaires du moulin des Claustres<sup>1841</sup>. Ces derniers se plaignent que des habitants utilisent le canal qui alimente en eau leur moulin. D'après le recensement des documents médiévaux réalisé au XVIII<sup>e</sup> siècle, le canal était qualifié de « *cloaque\** » et « *doat\** ». Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit du vocabulaire médiéval d'origine ou d'une reformulation de l'époque moderne. Si ces mots étaient ceux employés sur les documents originaux, cette appellation serait significative de l'utilisation de ce canal comme collecteur d'eaux usées dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, puisque les termes *cloaque* et *doat* renvoient à la notion d'égout.

La première mention assurée de la dérivation inférieure remonte à 1315, dans une lauzime<sup>1842</sup> concernant l'achat d'une *affacharia\** ou tannerie, située dans le quartier du Bessarel, sur le canal et appartenant à P. Pomiès<sup>1843</sup>. L'existence de tanneries dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1844</sup>, laisse penser que le canal autour duquel s'organisent ces ateliers était déjà en place à ce moment-là. Cette dérivation est à nouveau mentionnée en 1397, où elle sert de repère topographique dans la déclaration d'un moulin dans un terrier royal<sup>1845</sup>. La mention d'un égout place du Mazel Viel en 1332 fournit un *terminus ante-quem* pour la mise en place du réseau secondaire le plus à l'est, à partir d'une troisième dérivation ou d'une source captée sur le Roc Deymié<sup>1846</sup>.

Ainsi, la documentation étant maigre et le vocabulaire incertain, il est nécessaire d'avoir recours à l'archéologie, afin de croiser les informations concernant la datation de la mise en place du réseau hydrographique.

---

<sup>1840</sup> AC Saint-Antonin, JJ2. Cette mention a été relevée dans *l'Inventaire sommaire des archives communales de Saint-Antonin, antérieures à 1790* (p. 141), le document original n'a pas été consulté.

<sup>1841</sup> Ce document est connu par l'intermédiaire de l'inventaire Philippy, AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 47-48v.

<sup>1842</sup> Une lauzime est une autorisation accordée par le seigneur de vendre une terre. Cette autorisation est le plus souvent assortie d'une taxe.

<sup>1843</sup> ADTG, G966, n° 18.

<sup>1844</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 19v.

<sup>1845</sup> ADTG, A120, reconnaissance royale de 1397, fol. 11, parcelle n° 2442 : « ... *bertrandus de pailheyrolis dicte ville recognovit ut supra se tener a Domino nostro Rege duas partes per indiviso cujusdam molendini cum domibus, paxeris, albarede., ribaygis, et carreris siti infra dictam villam super canale Bonete et, dicitur, confronte dictus molendinus cum carrera publica et cum domo petri malhol net no. etiam Platheam vocate de bessarel confrontate en partibus caires publicis et cum canale de Bonete vocate la canal de Bessarel ...* ».

<sup>1846</sup> Inventaire Philippy, AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 110.

#### 1.4.1.2. *L'apport de l'archéologie*

Les observations réalisées pendant les travaux dans la zone de la rue du Four Neuf indiquent que le canal souterrain a été conçu en même temps que les maisons qu'il borde<sup>1847</sup>. Les phases les plus anciennes identifiées dans les maisons de ce secteur appartiennent aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, ce qui fournit un *terminus ante-quem* pour la mise en place de ce canal.

Enfin, la provenance du mobilier archéologique<sup>1848</sup>, daté de la période moderne, mis au jour par Serge Robert lors du suivi de travaux dans le secteur du Mazel Vielh en 1987 n'est pas indiquée avec précision et je n'ai pas été en mesure de déterminer s'il provenait de l'intérieur du canal ou des niveaux qui le recouvrent<sup>1849</sup>. Dans le secteur du Four Neuf, du mobilier céramique<sup>1850</sup> et des ossements de faune ont également été mis au jour par mes travaux menés en 2012. Les tessons de céramique provenant des déblais, qu'il n'est donc pas possible rattacher à un niveau spécifique, couvrent une large période : du Moyen Âge au siècle dernier. Le mobilier provenant des niveaux de comblement du canal est très récent et confirme sa longue durée d'utilisation. Une preuve de l'entretien du canal à la fin du Moyen Âge est apportée par un tesson du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle, scellé dans le mortier et qui atteste d'une reprise de la couverture au moment du bouchage d'un canal secondaire.

Ces datations pourraient être affinées par le recours à de nouveaux sondages assortis de datations par carbone 14, ou dendrochronologiques si des éléments en bois étaient mis au jour.

### 1.4.2. La fonction primitive des canaux

#### 1.4.2.1. *De l'eau pour l'abbaye*

Le rôle de l'eau dans l'installation et le développement de l'abbaye de Saint-Antonin est présent dès le choix du lieu d'implantation : la confluence de la Bonnette et de l'Aveyron. Ce type de configuration s'observe pour d'autres établissements monastiques. Le monastère de Condate dans le Jura<sup>1851</sup> a été fondé par l'ermite saint Romain au V<sup>e</sup> siècle. La *vie des Pères du Jura*, rédigée vers 520<sup>1852</sup>, en retrace les premiers temps, et relate notamment le choix de l'ermite qui s'est installé à la confluence de deux cours d'eau, à proximité d'une source :

« Parcourant en tous sens ces forêts appropriées et favorables à son idéal de vie, il finit par trouver, au-delà, parmi des vallées bordées de rochers, un endroit découvert propice à la culture : là, les escarpements de trois montagnes s'écartent un peu l'un de l'autre, laissant entre eux un

---

<sup>1847</sup> Voir la notice correspondante dans le tome 2 du volume 3.

<sup>1848</sup> Il s'agit de tessons de céramique vernissée, de fragments de récipients en verre, de clous à tête carrée et d'un sceau pendentif en laiton, déposés au musée municipal de Saint-Antonin.

<sup>1849</sup> Voir la notice correspondante dans le tome 2 du volume 3.

<sup>1850</sup> Je remercie Florent Hautefeuille pour son aide dans la datation du mobilier céramique.

<sup>1851</sup> Appelé à partir du XII<sup>e</sup> siècle Saint-Claude.

<sup>1852</sup> François Martine, *Vie des Pères du Jura*, Paris, 1968, p. 53-57.

replat de quelques étendues. Comme en ce lieu se rejoignent les lits de deux cours d'eau, le site où se constitue une rivière unique ne tarda pas à être appelé couramment Condadisco »<sup>1853</sup>.

Le site du monastère de Condate était naturellement protégé par les deux rivières et trois montagnes qui l'entouraient. Ce texte, rapportant la vie des trois premiers abbés du monastère Saint-Claude, fournit une image précise du lieu. Gilles Rollier estime que ce document, présent dans plusieurs bibliothèques monastiques a probablement pu « transmettre des modèles d'implantation »<sup>1854</sup>. L'analogie avec Saint-Antonin est forte : la confluence de deux rivières et la présence de trois montagnes (le roc d'Anglars au sud, le Pech Dax à l'ouest et le roc Deymié à l'est)<sup>1855</sup>.

Malgré la difficulté de dater l'aménagement des dérivations, la question de l'origine des canaux et donc de leur fonction primitive se pose légitimement. Ce type d'aménagement du territoire était pratiqué dès le haut Moyen Âge dans les monastères. Les moines de Saint-Denis ont par exemple détourné le Croult sur près de 7 km pour les besoins de leur abbaye<sup>1856</sup>, dès la période carolingienne<sup>1857</sup>. Le canal de dérivation, qui suit les courbes de niveau, se séparait en deux après avoir traversé les remparts. Le premier canal alimentait le monastère, le second actionnait des moulins<sup>1858</sup>. Il est probable que la situation soit similaire pour Saint-Antonin : la Bonnette aurait été dérivée au moment de l'installation de l'abbaye bénédictine autour du VIII<sup>e</sup> siècle. Le lien physique entre l'abbaye et les canaux de dérivation est inconnu, en raison de la construction du tissu urbain. La destruction de l'abbaye après les guerres de Religion a ensuite occulté les aménagements de l'extrémité sud-ouest de la ville.

Si les dérivations ont été mises en place pour l'abbaye, quel était leur rôle ? L'une d'elles pouvait actionner un moulin, celui des Claustres<sup>1859</sup>, tandis que l'autre pouvait alimenter le monastère en eau claire, notamment pour une fontaine dans le cloître. Un puits était présent dans l'enceinte de l'enclos monastique<sup>1860</sup>, sans que l'on sache s'il suffisait pour fournir l'eau potable à l'ensemble des moines. Les deux canaux de dérivation terminent leur parcours à proximité de l'enclos abbatial. Toutes les utilisations postérieures se sont donc déroulées en amont. L'impact sur l'abbaye était considérable. Cette situation diffère de celle

---

<sup>1853</sup> « *Quas huc illucque professioni congruas aptasque circumiens, repperit tandem ulterius inter saxosa conuallia culturae patulum locum, qui, altrinsecus triiugi montium paululum ardua secedente natura, in planitiem aliquantulum relaxatur. Illic namque bifida fluviorum in solidum concurrente natura, mox etiam ab unitate elementi iam conditi Condadiscone loco vulgus indidit nomen* », François Martine, *Vie des Pères du Jura*, Paris, 1968, p. 244-245.

<sup>1854</sup> Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques: le cas de Chuny*, Université Lumière-Lyon II, 2010, p. 43.

<sup>1855</sup> La présence d'une source à proximité du monastère n'est pas assurée, mais plusieurs fontaines étaient utilisées au cours du Moyen Âge autour de la ville et des sources vauclusiennes étaient présentes sur le territoire (fig. 15).

<sup>1856</sup> Michaël Wyss, « Aménagements hydrauliques du haut Moyen Âge à Saint-Denis », in *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 77-81.

<sup>1857</sup> Ce système est mentionné pour la première fois en 832.

<sup>1858</sup> Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques... op. cit.*, p. 79.

<sup>1859</sup> Cf. infra, chapitre « 2.1.1. L'usage de la force motrice » de la partie 3.

<sup>1860</sup> Il est mentionné dans un testament du premier quart du XV<sup>e</sup> siècle stipulant le souhait du défunt d'être inhumé « au cloître, devant le puits » (ADTG, G917). La localisation de ce puits reste très approximative.

de nombreux monastères où les canaux de dérivation n'étaient utilisés qu'en aval. Par ailleurs les dérivations de la Bonnette ont servi en même temps à drainer une zone marécageuse, tout en diminuant le débit du cours d'eau pour se prémunir de débordements. Les utilisations de l'eau de la Bonnette étaient en tout cas multiples : apport en eau potable (?), énergie, évacuation des eaux usées, drainage.

À défaut de texte mentionnant la décision de détourner le cours d'eau, une fouille archéologique et des analyses géomorphologiques pourraient apporter des réponses sur les raisons qui ont prévalu à l'installation de ce réseau hydrographique complexe. La rareté des textes sur ce sujet est générale. Quelquefois les initiateurs sont mentionnés ; c'est le cas au Mans où l'évêque est à l'origine de l'aménagement du système hydraulique et à Provins où c'est la commune<sup>1861</sup>. D'autre part, le financement des travaux entrepris pour détourner un cours d'eau ou aménager un réseau est, d'une manière générale, très peu connu<sup>1862</sup>.

#### 1.4.2.2. L'eau dans les monastères

Les sites de confluence ont été appréciés par les moines dès l'époque carolingienne<sup>1863</sup>. Ce type d'installation a perduré aux siècles suivants, notamment par l'intermédiaire des fondations cisterciennes<sup>1864</sup>, telles que les abbayes de l'Escaladieu (65) et de Mège mont (63)<sup>1865</sup>. Séparés du reste du territoire par les rivières et parfois le relief, les moines étaient isolés du monde<sup>1866</sup>. Le cours d'eau le plus petit, était facilement domestiqué et dérivé vers le monastère.

Dès le haut Moyen Âge, la technologie du moulin à eau dégageait les moines d'une partie de leurs tâches quotidiennes, la mouture du blé, et leur permettait de se consacrer davantage à la méditation et la prière<sup>1867</sup>. Les besoins en eau potable, pour la boisson, la cuisine et les ablutions rituelles, ont conduit à aménager des canaux de dérivation à partir de sources ou de rivières. La concentration d'hommes dans un espace confiné nécessitait enfin une gestion raisonnée des évacuations des eaux domestiques et pluviales.

Les enquêtes sur les monastères cisterciens sont nombreuses<sup>1868</sup>, mais n'indiquent pas pour autant une meilleure gestion de l'eau que les autres ordres<sup>1869</sup>. Les moines cisterciens

---

<sup>1861</sup> Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville... op. cit.*, p. 109.

<sup>1862</sup> Denis Menjot, « Payer pour l'eau dans les villes de Castille à la fin du Moyen Âge », in *Agua y sociedad en la Edad Media hispana, colloque Valladolid 4-5 octobre 2010*, Granada, 2012, p. 359-383.

<sup>1863</sup> Les monastères du haut Moyen Âge de Liessies (59), Corbie (80), Saint-Benoît (86), Cruas (07), Hesse (57), Aniane (34) et Gellone (34) sont installées à proximité d'une confluence (Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques : le cas de Chuny*, Université Lumière-Lyon II, 2010, p. 64).

<sup>1864</sup> Plus d'un tiers des monastères cisterciens seraient situés dans un site de confluence (Benoît Chauvin (dir.), *Actes du congrès Anselme Dimier Abbaye de Noirlac : fouilles cisterciennes européennes, bilans nationaux*, Arbois, 2000, p. 223 et 399).

<sup>1865</sup> Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastique... op. cit.*, p. 74-75.

<sup>1866</sup> « S'installer entre deux cours d'eau représente une extension de la notion de clôture naturelle », *ibid.*, p. 66.

<sup>1867</sup> Paul Benoit, « Vers une chronologie de l'hydraulique monastique », in *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 475.

<sup>1868</sup> Selon Paul Benoit, cette prépondérance des abbayes cisterciennes dans l'historiographie sur l'hydraulique monastique s'explique par une bonne conservation des chartes, l'ordre étant très soucieux de ses archives, et des

exploitaient les cours d'eau par l'utilisation de l'énergie hydraulique, l'aménagement de pêcheries et l'irrigation pour la mise en valeur de leurs terres. Le lien étroit qui liait les abbayes et leur environnement hydrographique était parfois présent jusque dans la charte de fondation. C'est le cas de l'abbaye de Royaumont dans le Val-d'Oise<sup>1870</sup>, dont la charte de fondation de 1228 détaille les droits des moines pour l'utilisation de l'eau de la rivière et des canaux<sup>1871</sup>. Cet exemple souligne l'importance de l'eau dans l'économie des monastères cisterciens.

Dans le cas des abbayes installées en fond de vallée, comme celle de Saint-Antonin, il convenait dans un premier temps d'assainir et de drainer l'environnement souvent marécageux. Les digues, les biefs et les étangs construits à cet effet servirent aussi à lutter contre les inondations. Les abbayes cisterciennes de Vaulisant (Yonne), Fontenay (Côte-d'Or), Auberive (Haute-Marne) et Trois-Fontaines (Marne) illustrent ces travaux de mise en valeur de secteurs humides pour l'installation humaine<sup>1872</sup>. Karine Berthier et Joséphine Rouillard ont relevé, en Bourgogne, Champagne et Franche-Comté, plusieurs monastères cisterciens qui ont mis en place des dérivations des cours d'eau auprès desquels ils s'étaient installés<sup>1873</sup>. En définitive, les abbayes cisterciennes se distinguent des autres ordres, non pas dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation des eaux usées, mais dans la présence d'aménagements utilisant la force hydraulique<sup>1874</sup>.

Les abbayes bénédictines, bien que moins étudiées en ce qui concerne leur rapport à l'eau, étaient également au cœur d'une gestion élaborée de cet élément, et ce de manière précoce<sup>1875</sup>. La règle de saint Benoît indique que « l'eau, le moulin et le jardin » devaient être inclus dans l'enceinte du monastère :

---

vestiges, due à leur position rurale (Paul Benoit, « Vers une chronologie de l'hydraulique monastique », in *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 478-479).

<sup>1869</sup> « L'adduction et l'évacuation des eaux à l'intérieur du monastère, souvent considérées comme exceptionnelles en raison du manque de références extérieures, apparaissent beaucoup moins originales maintenant que les études sur d'autres sites monastiques se développent », Karine Berthier et Joséphine Rouillard, « Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne en Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », *Archéologie Médiévale*, 1999, p. 145.

<sup>1870</sup> Christine Raynaud et Monique Wabont, « Réseaux hydrauliques de l'abbaye cistercienne de Royaumont (Asnières-sur-Oise, Val-d'Oise) », in *L'innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 71-72.

<sup>1871</sup> « Le lieu entouré par la clôture du par cet le vivier situé auprès [...] avec leurs moulins [...]. Pour les eaux qui viennent auxdits moulins et auxdits lieux, les frères les auront pour en jouir en toute liberté, depuis le village appelé Moleya jusqu'à l'Oise, avec toute la pêche et les droits y appartenant. Lesdits frères peuvent aussi fermer et relever les canaux des eaux qui leur appartiennent ; et que personne n'ait la témérité d'en interrompre ou d'en détourner le cours » (AD Val-d'Oise, 43 H 3).

<sup>1872</sup> Karine Berthier et Joséphine Rouillard, « Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne... » *op. cit.*, p. 126-127.

<sup>1873</sup> Pontigny (Yonne), Longuay (Haute-Marne) et Clairvaux (Aube) sont des exemples représentatifs (Karine Berthier et Joséphine Rouillard, « Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne ... », *op. cit.*, p. 124-125).

<sup>1874</sup> Karine Berthier et Joséphine Rouillard, « Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne... » *op. cit.*, p. 134.

<sup>1875</sup> « Chez les bénédictins, il ne semble pas possible de dissocier les conditions d'implantation du monastère et l'hydraulique attachée à celui-ci » (Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques: le cas de Cluny*, Université Lumière-Lyon II, 2010, p. 10).



« S'il est possible, le monastère sera construit de telle façon que tout le nécessaire, à savoir l'eau, le moulin, le jardin, soit à l'intérieur du monastère et que s'y exerce les différents métiers, pour que les moines ne soient pas forcés de se répandre à l'extérieur, ce qui ne convient nullement à leur âme »<sup>1876</sup>.

Des fouilles archéologiques ont mis au jour des systèmes complexes de canalisations d'adduction d'eau dans les abbayes de Savigny (Rhône), Saint-Gilles (Gard) et Aurillac (Cantal)<sup>1877</sup>. Les moines du monastère anglais de Christchurch de Cantorbéry disposaient au XII<sup>e</sup> siècle d'un système d'adduction et d'évacuation de l'eau exemplaire, représenté sur un plan spectaculaire réalisé entre 1151 et 1167<sup>1878</sup>. L'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons (02) bénéficiait également au XIII<sup>e</sup> siècle d'un remarquable système de captage d'eau potable, distribuée ensuite par un vaste réseau à l'intérieur de l'enclos<sup>1879</sup>. L'abbaye de Cluny possédait des aménagements hydrauliques considérables<sup>1880</sup>.

Les monastères ruraux ne sont pas les seuls concernés par l'aménagement de structures complexes pour l'évacuation des eaux usées et l'approvisionnement en eau propre. La fouille d'une partie de l'enclos canonical de Nîmes a notamment livré des vestiges d'aménagements hydrauliques du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1881</sup>. Les eaux de pluie étaient récupérées et stockées dans une citerne, tandis que les eaux domestiques étaient évacuées par l'intermédiaire de puits perdus. Ce système qui mêle des équipements souterrains et aériens, a été remanié au XIV<sup>e</sup> siècle. À Nîmes également, l'enclos des frères Carmes, situé à l'extérieur de la ville et occupé de la fin du XIII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, était équipé d'un puits pour l'alimentation en eau potable et de canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales vers un puisard<sup>1882</sup>. L'évolution des aménagements hydrauliques de cet espace s'est traduite par la multiplication des structures destinées à la gestion des eaux surabondantes.

Les monastères, tant urbains que ruraux, ont donc pris une large part dans la gestion du domaine hydraulique. Cette gestion passait par une maîtrise des cours d'eau, des techniques de drainage, de dérivation et de collecte des eaux diffuses. Bien qu'il soit difficile de démêler l'hydraulique liée au monastère de celle liée au développement de la ville de Saint-Antonin-

---

<sup>1876</sup> « *monasterium autem, si possit fieri, ita debet constitui ut omnia necessaria, id est aqua, molendinum, hortum vel artes diversas intra monasterium exercentur, ut non sit necessitas monachis vagandi foris, quia omnino non expedit animabus eorum* », versets 6 et 7 du chapitre 66 de la règle de saint Benoît (citation et traduction tirée de Gilles Rollier, « Aménagements hydrauliques : le cas de Cluny », in *L'innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 70.

<sup>1877</sup> Olivia Puel *et al.*, *Savigny : l'abbaye et son territoire*, rapport de Programme Commun de Recherche, 2011, p. 156-166 ; Aurélie Masbernat-Buffat *et al.*, *Le cloître de l'abbatiale, Saint-Gilles-du-Gard (30)*, rapport final d'opération de fouille archéologique, SRA Languedoc-Roussillon, 2012, p. 84-88.

<sup>1878</sup> Klaus Grewe, « Le monastère de Christchurch à Cantorbéry (Kent, Grande-Bretagne). Interprétation et signification du plan du réseau hydraulique (XII<sup>e</sup> siècle) », in *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 123-132.

<sup>1879</sup> Sheila Bonde et Clark Maines, *Saint-Jean-des-Vignes in Soissons: approaches to its architecture, archaeology and history*, Turnhout, 2003.

<sup>1880</sup> Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques: le cas de Cluny*, Université Lumière-Lyon II, 2010.

<sup>1881</sup> Odile Maufras, « Aperçus de la gestion des eaux de pluie et des eaux domestiques à Nîmes et dans la plaine du Vistre entre les X<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de l'Ecole Antique de Nîmes*, 2011, p. 60-75.

<sup>1882</sup> *Ibid.*, p. 75-80.

Noble-Val, tant les deux se sont entremêlées au cours de l'évolution urbaine, il semble bien que les moines aient été à l'origine des dérivations de la rivière, afin d'en exploiter la force motrice et sa capacité à évacuer les eaux usées. L'alimentation en eau potable devait se faire par l'intermédiaire de puits. Les canaux mis en place pour l'abbaye ont par la suite été exploités de façon raisonnée par les habitants de l'agglomération. Le fait que les canaux de dérivation traversent la ville en amont de l'abbaye, seul espace disponible pour le développement urbain, explique leur appropriation par la communauté urbaine. Cette imbrication entre monde laïc et monde religieux dans l'exploitation des réseaux hydrographiques se retrouve également dans les bourgs monastiques de Nant (12) et Sorèze (81). De la même manière, le développement de la petite agglomération de Castelnau-Pegayrolles (12) était fortement conditionné par le réseau hydrographique du château<sup>1883</sup>.

L'eau tenait ainsi une grande part dans l'économie des monastères. La multiplication d'aménagements conçus pour l'exploiter en est la preuve<sup>1884</sup>.

---

<sup>1883</sup> Olivier Rossi, « Castelnau-Pegayrolles, Le système hydraulique médiéval », *Sauvegarde du Rouergue*, n° 51, 1997, p. 1-32.

<sup>1884</sup> Sylvie Caucanas, *Moulins et irrigation en Roussillon du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2002.

## 2. Une utilisation raisonnée

### 2.1. L'eau comme moteur de la dynamique économique

Les activités urbaines qui ont un lien avec l'eau sont très nombreuses. Le boulanger et l'apothicaire en ont besoin pour leurs préparations. Les maçons l'utilisent pour la réalisation du mortier. Les menuisiers reçoivent leur matière première par flottage sur la rivière. Parmi ces activités, certaines sont particulièrement consommatrices d'eau, que ce soit pour actionner les moulins, remplir les cuves des tanneurs ou rincer les draps des artisans du textile.

#### 2.1.1. L'usage de la force motrice

Au cours du Moyen Âge, deux moulins étaient installés *intra-muros*, sur les canaux de dérivation de la Bonnette : le moulin du Bessarel et le moulin des Claustres<sup>1885</sup> (fig. 442). Leur emplacement sur les dérivations leur assurait un débit régulier, contrairement aux moulins installés directement sur l'Aveyron ou la Bonnette, en dehors de la ville. Un système de vannes devait en effet permettre d'apporter davantage d'eau en cas de sécheresse ou au contraire de limiter cet apport afin de protéger les infrastructures. Ils étaient donc moins exposés aux inondations. Par ailleurs, leur relation avec les canaux de dérivation les place à l'intérieur de l'espace fortifié, ce qui assurait leur protection et garantissait leur utilisation même en cas de siège.

Le moulin du Bessarel, situé au nord-ouest, a donné son nom au quartier dans lequel il est installé<sup>1886</sup>. Il était actionné par la force hydraulique générée par le bassin de rétention alimenté par la dérivation inférieure (fig. 442). Le moulin des Claustres était alimenté par le canal de la dérivation supérieure. En effet, un acte de 1299 précise que les propriétaires du moulin avaient le droit de boucher des ouvertures pratiquées dans le canal de la dérivation supérieure au niveau de la place de la Jogaria<sup>1887</sup>. Ceci qui indique que le débit qui alimentait le moulin des Claustres dépendait, au moins en partie, de ce canal. Par ailleurs, un acte notarié de 1702 mentionne une parcelle située rue Boneta Rescota, soit à proximité immédiate du canal de la dérivation supérieure, qui confronte au levant « le canal de Bounette qui sert le moulin appelé des Claustres »<sup>1888</sup>.

Un système de vannes régulaient le débit du canal de la dérivation supérieure. Dans la rue Droite, une trappe permettait d'insérer une plaque de métal qui détournait alors l'eau dans un canal transversal qui rejoignait ensuite le canal de la dérivation inférieure en amont du

---

<sup>1885</sup> Chacun d'eux fait l'objet d'une notice dans le tome 2 du volume 3.

<sup>1886</sup> Le nom Bessarel est formé à partir du mot *besa\** qui signifie bief de moulin en occitan languedocien (Louis Alibert, *op. cit.*).

<sup>1887</sup> « si au lieu de la Jogario et au lavoir on vouloit faire un trou qu'il puisse etre fermé par les propriétaire dudit moulin », AC Saint-Antonin, inventaire Philipppy, JJ11, fol. 47.

<sup>1888</sup> ADTG, notaire Jean François Rieux, 5 E 19803, fol. 531v.

moulin du Bessarel (fig. 443 et 444). Le canal de la dérivation supérieure présente un fort dénivelé entre la place de la Jogaria et le moulin des Claustres<sup>1889</sup> (fig. 417). La chute d'eau ainsi provoquée participait au fonctionnement du moulin. Ces moulins servaient à la mouture de céréales, comme l'attestent la présence de meules en place ou remployées<sup>1890</sup> et diverses mentions dans les sources écrites<sup>1891</sup>.

La longue durée d'utilisation de ces deux moulins, qui étaient en activité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle au moins, occulte les vestiges des aménagements des époques médiévale et moderne. En effet, l'étude de ces bâtiments a révélé la présence de machineries métalliques datant probablement du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aucun texte connu ne fait état de la création de ces deux moulins. On ne peut donc raisonner qu'avec des *terminus ante-quem* à partir de mentions textuelles. Le premier moulin mentionné est celui qui dépendait de l'abbaye, le moulin des Claustres, lorsqu'il servit de borne à la délimitation du partage de la vicomté en 1155<sup>1892</sup>. En 1500, il appartenait à un prêtre<sup>1893</sup>, tandis qu'en 1670, il était en indivision entre trois marchands et le chapitre<sup>1894</sup>. Le moulin du Bessarel n'apparaît pas dans les textes avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1895</sup>. En 1500, il appartenait au prêtre également propriétaire du moulin des Claustres<sup>1896</sup>. Le compoix de 1670 précise que le propriétaire de ce moulin exerçait la profession de meunier<sup>1897</sup>.

La relation chronologique entre les deux moulins est inconnue. Le fait qu'ils aient été alimentés par des canaux distincts n'aurait pas ralenti le débit de l'un après la mise en place de l'autre. La mention tardive du moulin du Bessarel n'indique pas nécessairement sa postériorité. Il faut également envisager que les deux moulins dépendaient à l'origine de l'abbaye qui les a par la suite affermés<sup>1898</sup>. Il est possible que le moulin du Bessarel soit antérieur au développement de la ville.

### 2.1.2. L'artisanat du cuir

Le cuir constituait au Moyen Âge un matériau indispensable à la vie quotidienne. Il était d'usages très divers, puisqu'il était nécessaire à l'habillement, au transport, à l'ameublement, à l'équipement militaire, au harnachement des chevaux, ou encore à la

---

<sup>1889</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.3.1. Les propriétés techniques » de la partie 3.

<sup>1890</sup> Voir les notices correspondantes dans le tome 2 du volume 3.

<sup>1891</sup> En 1431, le moulin des Claustres disposait de deux sortes de meules : la meule *bordalèze* pour la mouture du froment et la meule *brusquière* pour la mouture du seigle et du méteil (Robert Latouche, *La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle*, Privat, 1923, p. 166). Le compoix de 1670 indique que les deux moulins étaient équipés de trois meules (AC Saint-Antonin, CC7, fol. 410 et 494).

<sup>1892</sup> AC Saint-Antonin, AA1, n° 2.

<sup>1893</sup> AC Saint-Antonin, CC4, fol. 154, parcelle n° 4135.

<sup>1894</sup> AC Saint-Antonin, CC7, fol. 494, parcelle n° 4959.

<sup>1895</sup> ADTG, A120, fol. 11, parcelle n° 2442.

<sup>1896</sup> AC Saint-Antonin, CC4, fol. 154, parcelle n° 4136.

<sup>1897</sup> AC Saint-Antonin, CC7, fol. 409, parcelle n° 4466.

<sup>1898</sup> Paul Benoit signale que les moulins des monastères étaient à l'origine gérés par les moines ou les convers, mais qu'ils ont ensuite été « affermés dans leur très grande majorité » (Paul Benoit, « Vers une chronologie de l'hydraulique monastique »... *op. cit.*, p. 482..

fabrication de parchemin. On le trouvait aussi dans certains objets domestiques et le monde agricole.

### 2.1.2.1. Principes de préparation des peaux aux périodes médiévale et moderne

Il est nécessaire de présenter dans les grandes lignes les principes de préparation des peaux au Moyen Âge et à la période moderne, afin de comprendre les vestiges d'ateliers de tanneurs ainsi que l'organisation complexe de cet artisanat à Saint-Antonin-Noble-Val.

Le travail du cuir n'a fait l'objet que de rares écrits techniques au Moyen Âge, aucun manuel n'a été consacré exclusivement à cette pratique avant le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1899</sup>. Des indications figurent malgré tout dans des documents médiévaux qui traitaient en priorité de la teinture des peaux<sup>1900</sup>. Ils portent à notre connaissance une pratique constituée d'étapes successives. La première était le trempage, au cours de laquelle il fallait immerger les peaux brutes dans de l'eau régulièrement renouvelée, pendant une durée pouvant aller de quelques heures à quelques jours. Cette étape, appelée travail de rivière, se pratiquait soit directement dans un cours d'eau, soit dans des bassins dont l'eau était renouvelée régulièrement. L'écharnage consistait ensuite à enlever la chair et la graisse des peaux une fois égouttées. Pour cela, elles étaient trempées dans des bains contenant de la chaux vive, afin de les faire gonfler pour dilater les pores et faciliter ensuite la pénétration du tan. Les indications contenues dans les textes techniques permettent de dire que cette étape s'effectuait dans des bassins en bois. Cette opération, appelée épilation, durait plusieurs jours, pendant lesquels les peaux étaient régulièrement sorties et égouttées. De la cendre, des excréments d'oiseaux ou de chiens, ainsi que de l'urine étaient utilisées à la place de la chaux, mais cette pratique a été interdite dans plusieurs localités<sup>1901</sup>. Une fois que les peaux étaient suffisamment ramollies, elles étaient mises à égoutter sur des chevalets, puis les poils étaient arrachés par grattage à l'aide d'un couteau à tranchant émoussé.

L'opération de tannage consistait ensuite à laisser tremper les peaux dans des fosses remplies d'eau et de tan, avec un courant continu et faible. La concentration de tan y était modifiée à intervalle régulier. Cette phase qui pouvait durer jusqu'à plusieurs mois, a peu évolué jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. La principale évolution consistait à raccourcir la durée de ces bains, ce qui permettait d'économiser du tan et d'augmenter la souplesse du cuir<sup>1902</sup>. Deux techniques de tannage furent utilisées conjointement au Moyen Âge : le tannage végétal et le

---

<sup>1899</sup> Ricardo Cordoba de la Llave, « Textes techniques médiévaux sur le tannage et la teinture du cuir », in *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, 2002, p. 351-365.

<sup>1900</sup> Il s'agit des *Compositiones Variæ* compilées à Alexandrie au VI<sup>e</sup> siècle et traduits en latin au VIII<sup>e</sup> siècle, du *Manuscrit de Bologne* rédigé dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle et du *Plictho dell'arte dei tintori* réalisé en 1548 (*ibid.*).

<sup>1901</sup> Gilles Deborde, Véronique Montebault, et Jean-Hervé Yvinec, « Les ateliers de tanneurs de la rue du Moulinet à Troyes (Aube) », in *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, 2002, p. 297.

<sup>1902</sup> Eva Halasz-Csiba, « Peaux et cuirs : méthode d'investigation de la dimension historique du tannage en France (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, 2002, p. 388.

tannage minéral<sup>1903</sup>. Le premier avait recours à de l'écorce de chêne broyée et était principalement dédié au cuirs forts, les grandes peaux de bovins. Le tannage minéral, employé pour les petites peaux de caprins et d'ovins, utilisait plutôt l'alun. Celui-ci pouvait être mélangé à divers ingrédients tels que de la farine, des œufs, du sel ou de l'huile. Dans les deux cas, le martelage ou le foulage permettait une meilleure imprégnation du tan.

Si les peaux devaient être teintées, il était alors nécessaire d'appliquer un mordant afin de fixer les couleurs (alun, tartre, noix de galle). Les colorants utilisés étaient semblables à ceux employés pour teinter les tissus. Le corroyage consistait ensuite à assouplir le cuir, notamment avec un mélange de suif et d'huile. Une fois ces opérations terminées, il convenait de laisser sécher les peaux tannées à l'abri du soleil. Les rares textes techniques précisent que le séchage devait être réalisé dans des lieux clos<sup>1904</sup>. Enfin, les opérations de finition, consistaient à frotter, tordre et polir les peaux afin de les rendre souples.

Les rares textes techniques médiévaux mentionnent les différentes étapes de la transformation du cuir, mais ne fournissent pas de description des équipements. Ceux-ci sont par contre détaillés dans *L'Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert<sup>1905</sup> (fig. 445). Si cet ouvrage ne permet pas de connaître avec précision le processus technique employé au Moyen Âge, il en donne une image qui se recoupe avec les vestiges de tanneries conservées en élévation ou observées en fouille. Le « travail de rivière » se déroulait en extérieur directement dans un cours d'eau, naturel ou détourné. Le « travail des pleins », autrement dit les bains de chaux, se pratiquait dans des cuves maçonnées enterrées, de même que le tannage lui-même, appelé « travail des fosses ». Le « travail des passements », qui précédait le tannage, consistait à éliminer les restes de poils et de chaux en appliquant des substances qui en fermentant agissaient comme des tans (céréales et excréments d'animaux), et se déroulait dans des cuves en bois.

Le vocabulaire du travail du cuir est riche et propre à chaque région. À Limoux (11), un terrier royal détaille une partie de l'équipement des tanneurs dans le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1906</sup>. Le terme *bolmeria* désigne les cuves et fosses dans lesquelles étaient immergées les peaux pour les opérations d'épilage, de tannage et de foulage. Le *lanatorium* était l'espace où étaient lavées les peaux sur la berge. L'*essugatorium* correspondait à l'endroit où les peaux étaient mises à sécher. Enfin, l'*adobayria* était le lieu où le cuir était martelé à la fin du processus de fabrication. À Saint-Antonin-Noble-Val, le vocabulaire lié à la fabrication du cuir est moins détaillé (fig. 446). Le terme *affacharia* employé jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle désignait simplement une tannerie<sup>1907</sup>. Le mot *calquiere*, utilisé jusqu'au

---

<sup>1903</sup> *Ibid.*, p. 394.

<sup>1904</sup> Ricardo Cordoba de la Llave, « Textes techniques médiévaux ... », *op. cit.*, p. 363.

<sup>1905</sup> Denis Diderot et Jean le Rond D'Alembert, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome XV, Neuchâtel, 1765, article « Tanner », p. 889-892.

<sup>1906</sup> Jean-Loup Abbé, « Paysage urbain et rural à Limoux d'après une source méconnue : le terrier royal de 1316 », *Bulletin de la Société des études scientifiques de l'Aude*, 2003, p. 94-95.

<sup>1907</sup> Louis Alibert, *Dictionnaire occitan-français... op. cit.*

XVII<sup>e</sup> siècle à Saint-Antonin-Noble-Val, désigne un bain de chaux. Par extension, ce terme peut signifier cuve à tanner et tannerie<sup>1908</sup>. Il ne semble pas que ce soit le cas à Saint-Antonin-Noble-Val, puisqu'il est utilisé conjointement aux mots *affacharia* et tannerie<sup>1909</sup>. Il devait donc désigner spécifiquement le local où se déroulait la phase d'écharnage. Les *trempoix*, apparus dans les sources fiscales à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, sont des cuves où les cuirs étaient mis à tremper<sup>1910</sup>. Le terme *épelin*\* présent uniquement dans la légende du plan de 1782, est synonyme de *calquiere* puisqu'il désigne « un bain de chaux vive pour faciliter l'épilage des peaux »<sup>1911</sup>.

### 2.1.2.2. La répartition de l'activité de tannerie à Saint-Antonin-Noble-Val

La première mention de tanneurs à Saint-Antonin-Noble-Val remonte à 1260, lorsque les consuls commencèrent à réglementer cette activité<sup>1912</sup>. Si les consuls jugèrent nécessaire d'édicter des règles pour la fabrication de cuir, c'est que l'activité devait être déjà florissante au XIII<sup>e</sup> siècle. Durant le XIV<sup>e</sup> siècle, plusieurs *affacharias* sont mentionnées dans le quartier du Bessarel<sup>1913</sup>. En 1358-1359, les consuls achetèrent à un dénommé Serpol du cuir pour équiper la fronde de la bride\*<sup>1914</sup>. En 1303, un conflit opposa les consuls aux artisans du cuir, en raison du refus de ces derniers de prêter serment<sup>1915</sup>. Les tanneurs et cordonniers se sont donc alliés pour s'opposer au pouvoir consulaire. Sans parler de corporation, cet épisode atteste l'importance des artisans du cuir.

---

<sup>1908</sup> Jean-Loup Abbé, « Paysage urbain et rural à Limoux... », *op. cit.*, p. 95.

<sup>1909</sup> Dans le compoix de 1670, une parcelle est même qualifiée de « tanerie et calquière » (AC Saint-Antonin, CC8, fol. 133, parcelle n° 5720).

<sup>1910</sup> *FEW*, tome XIII, p. 171.

<sup>1911</sup> *FEW*, tome VIII, p. 486.

<sup>1912</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 19v : « il deffendoit aux taneurs de ne point preparer des cuirs que fidellement ».

<sup>1913</sup> En 1315, une lauzime concerne une tannerie sise au Bessarel sur le canal (ADTG, G966). En 1317, trois *affacharias* au moins étaient contiguës dans ce quartier (ADTG, G966, n° 19 : « la *affacharia* ques en bessarel confronte d'une part ab la *affacharia* dels heretiers de johan serpol et l'autra part ab a *affacharia* de lescot »). En 1323 une lauzime mentionne une tannerie au Bessarel attenante à celle des Serpols (ADTG, G966). Les comptes consulaires de l'année 1362-1363 mentionnent une *affacharia* située près de l'Aveyron où était installé un poste de guet (AC Saint-Antonin, CC44, fol. 19v : « *Paguem a 'N Aimar de Na Pina e a Huc Trolhier deguiers a XVII de fevrier que velhero en l'afacharia d'En W. Frezal que fo reportat a nos per Ia (...) que per aqui devio intrar lo enemix davas Avairo e aquela nueh fo fah tocasenh. II gros* », « Nous avons payé à monsieur Aimar de dame Pina et à Huc Trolhier gardes champêtres le 17 février qui veillèrent à la tannerie de monsieur W. Frezal car on nous avait rapporté (...) que les ennemis devaient entrer par là par l'Aveyron et cette nuit-là fut sonné le tocsin. 2 gros », « *Paguem a XIII de fevrier a Felip Rainal e a Joh Guasc que En B. Bessonier los loguet per guachar a l'afacharia da Frezal* », « Nous avons payé le 14 février à Felip Raynal et à Johan Guasc loués par monsieur B. Bessonier pour faire le guet en la tannerie de Frezal »).

<sup>1914</sup> AC Saint-Antonin, CC44, fol. 12 : « *Item paguem lo XVIII dia de jenier a 'N R. Serpol per II faychas de cuer per far la fonda de la segunda brida III cartz de flor a XXXVI s. qtans. mo. I lh. VII s.* », « Item nous avons payé le 18<sup>ème</sup> jour de janvier à monsieur Serpol pour 2 paquets de cuir pour faire la fronde de la seconde bride, 3 quarts de florin à 36 sols comptant coût 1 livre 7 sols ».

<sup>1915</sup> AC Saint-Antonin, FF2. L'origine de ce désaccord se trouve dans la saisie de marchandises par les consuls en raison d'impositions non payées car jugées excessives. Le jugement, rendu par le lieutenant juge, fut favorable aux consuls.

Une rue de las Affacharias est mentionnée en confront à plusieurs reprises dans les registres fiscaux du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1916</sup>. Bien que les confronts ne soient pas orientés dans ces documents, il est possible de proposer un emplacement pour cette rue : elle longerait le canal de la dérivation inférieure à l'ouest, traversant le moulon S et bordant le moulon X (fig. 152). Les tanneries établies autour du canal de la dérivation inférieure servaient également à désigner ce secteur<sup>1917</sup>.

Des ateliers ou équipements en lien avec l'artisanat du cuir sont mentionnés dans les registres fiscaux à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (fig. 446). Leur nombre reste modeste en regard d'autres agglomérations du Midi de la France pour les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle, avec 2 tanneries en 1397, 4 en 1459<sup>1918</sup>. À Espalion, Guilhem Ferrand a recensé une vingtaine de tanneries au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1919</sup>. Un autre exemple, celui de Limoux, est difficilement comparable au cas de Saint-Antonin-Noble-Val, puisque ce sont des cuves qui sont recensées et non des ateliers de tanneurs, qui recevaient par définition plusieurs cuves. Quoiqu'il en soit, 220 *bolmeria*, soit des cuves destinées à l'épilage, le tannage, le foulage ou le rinçage sont mentionnées dans le terrier de 1316 à Limoux<sup>1920</sup>.

Toutes les parcelles concernées sont situées dans la gache de Bodaurat. Certaines d'entre elles ont pu être rattachées à un moulon<sup>1921</sup> (fig. 447). À l'échelle du moulon donc, on observe une concentration des tanneries, *calquiere*, *trempoix*, *pelerie\**, *pelisserie\** à proximité du canal de la dérivation inférieure quelle que soit la période considérée. Malgré tout, le fait que la plupart des parcelles mentionnées dans le registre de 1500 n'aient pu être localisées tronque la vision que l'on peut avoir de la répartition des ateliers du cuir sur la longue durée.

On observe une certaine continuité dans la distribution des tanneries à l'échelle du moulon (fig. 447). En effet, c'est dans les moulons O, R, S et X qu'ont été concentrés depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle des équipements liés au travail du cuir. L'activité augmente sur la rive droite du canal de la dérivation inférieure aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. En effet, les moulons M, T et V abritent des tanneries, *trempoix*, *épélins* et *peleries* uniquement à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela ne prouve pas autant l'artisanat du cuir ne se pratiquait qu'à l'ouest de la dérivation au Moyen Âge. En effet, les moulons S et X s'étendent de part et d'autre du canal

---

<sup>1916</sup> La première mention relevée dans les registres fiscaux remonte à 1500 (AC Saint-Antonin, CC2), la dernière à 1609 (ADTG, C370).

<sup>1917</sup> On retrouve à plusieurs reprises l'expression « pres de las affacharias » dans les Manifestes de 1500.

<sup>1918</sup> Ces registres sont des terriers royaux et ne recensent pas l'intégralité des parcelles. Plusieurs autres tanneries dépendaient très probablement d'un seigneur différent.

<sup>1919</sup> Plus précisément : 7 tanneries en 1403, 17 en 1435, 29 en 1461 et 23 en 1490 (Guilhem Ferrand, *Espalion et ses environs au Moyen Âge : étude historique et archéologique*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Gérard Pradalier, université Toulouse 2 Le Mirail, 2001, p. 86-87).

<sup>1920</sup> Jean-Loup Abbé (dir.), *Histoire de Limoux*, Toulouse, 2009, p. 68.

<sup>1921</sup> Toutes les parcelles des registres de 1397, 1459, 1538, 1609, 1668 et 1670, mais seulement 8 parcelles sur 22 du registre de 1500 et 3 parcelles sur 16 du registre de 1563 ont pu être rattachées à un moulon.



et recevaient des ateliers de tanneurs sur les deux rives<sup>1922</sup>. C'est le cas en 1459 et 1670 pour le moulon S<sup>1923</sup>.

Les plans de 1782 et 1814 montrent que les parcelles dédiées à l'artisanat du cuir étaient rassemblées le long du canal de la dérivation inférieure (fig. 448). Entre ces deux périodes, il n'y a eu que peu d'évolution à l'échelle de la parcelle. Certaines changent de statut, les *épelins* deviennent des *peleries*, des *trempoix* ou des *pélisseries*. Ces transformations ne posaient pas de problème, les cuves pouvant être employées à différents usages. Quelques ateliers ont disparu, tandis que d'autres ont été créés. Les créations peuvent correspondre à la réutilisation d'anciens ateliers, non mentionnés dans le plan de 1782. Malgré ces quelques exemples de mobilité, ces deux plans montrent une grande stabilité dans l'activité du cuir.

L'accès à l'eau ne devait pas être l'unique argument pour l'installation des ateliers<sup>1924</sup>. En effet, on a vu que le réseau hydrographique s'étendait à l'ensemble de l'espace *intra-muros*. Les nuisances olfactives et la pollution générées par cet artisanat ont conduit à les rassembler dans un secteur restreint, qui se trouve être le point le plus bas de la ville. Ce secteur était vulnérable car régulièrement inondé. Les locaux du travail du cuir étaient relativement proches du débouché de la dérivation inférieure dans la Bonnette (fig. 448). Il était certainement préférable que les eaux souillées par les rejets de chaux et de tan ne traversent pas la ville et notamment les quartiers résidentiels des notables, même si l'eau apportée par les dérivations ne servait pas à alimenter la population en eau potable. À titre de comparaison, toutes les tanneries repérées à Espalion ne se trouvaient pas à proximité du Lot, certaines étaient dans la ville, leur alimentation en eau est inconnue.

Le tannage minéral était pratiqué à Saint-Antonin-Noble-Val, comme l'attestent les rares mentions d'hongroyeurs\* et d'ongeyres\*<sup>1925</sup> (fig. 454). Les mentions de pressoirs ou de moulins à écorce dans les sources fiscales indiquent que le tannage végétal était courant. Quatre pressoirs à écorce sont présents sur le plan de 1782, tandis que trois moulins à écorce sont recensés sur le cadastre napoléonien (fig. 446). Les registres fiscaux plus anciens mentionnent des pressoirs, sans qu'il soit précisé s'ils étaient destinés à presser des noix ou de l'écorce. Les moulins et pressoir à écorce mentionnés sur les plans de 1782 et 1814 étaient situés dans le quartier du Bessarel, non loin des tanneries (fig. 448). On observe une mobilité entre ces deux documents pour l'emplacement de ces équipements. Ceux-ci devaient être

---

<sup>1922</sup> Je rappelle que la figure 447 ne représente pas l'emplacement exact des ateliers dans le parcellaire, mais leur appartenance à un moulon.

<sup>1923</sup> La modélisation par les graphes a permis d'arriver à cette conclusion (fig. 333 et 334).

<sup>1924</sup> Une distinction existe entre le traitement des petites peaux d'ovins et caprins et celui des grandes peaux de bovins. Dans le premier cas, l'eau n'était pas un facteur déterminant dans la localisation des ateliers (Laurent Fabre, Olivier Ginouvez, et Vianney Forest, « Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier... », *op. cit.*, p. 70 ; Yann Henry, « Occupations domestique et artisanale dans le quartier médiéval du Légassieu », *AMM*, n° 26, 2008, p. 231-238).

<sup>1925</sup> Un hongroyeur étant un « ouvrier qui tanne les cuirs à l'alun ou au sel » ([http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/\\_hongroyeur/40336](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/_hongroyeur/40336)).

légers pour pouvoir être déplacés. Ils n'étaient pas situés au bord d'un canal, ce qui suppose qu'ils étaient actionnés par la force animale. Leur multiplicité semble indiquer qu'il n'y a pas d'infrastructure commune pour broyer le tan à la période moderne.

Les tanneries de Saint-Antonin-Noble-Val n'ont pas été exilées hors les murs, contrairement à des villes comme Caen, Rouen, Orléans ou Troyes<sup>1926</sup>. Les faubourgs étaient-ils occupés trop densément pour envisager le déplacement de cette activité au nord de la ville ? Quoiqu'il en soit, les tanneries installées *intra-muros* ont perduré, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle pour certaines. À Montpellier, la préparation des peaux de bovins se pratiquait hors les murs, au bord d'un cours d'eau canalisé, le Merdanson, tandis que le travail des petites peaux se pratiquait *intra-muros*<sup>1927</sup>. À Toulouse, le Parlement décida au XVI<sup>e</sup> siècle de reléguer l'artisanat du cuir hors de la ville<sup>1928</sup>. À Limoux en 1316, les ateliers des tanneurs étaient regroupés sur la rive opposée au centre urbain, limitant ainsi les désagréments causés par l'odeur et la pollution<sup>1929</sup>. À Perpignan, les peaux devaient être mises à sécher à des endroits précis, en dehors de la ville<sup>1930</sup>.

L'artisanat du cuir à Saint-Antonin-Noble-Val a décliné dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Le nombre de tanneries en ville est passé en effet de 18 en 1814, à 7 en 1861 et 4 en 1881<sup>1931</sup>. En 1802, les tanneries ne fournissaient que 1/10<sup>e</sup> de la production de 1790, qui s'élevait à 200 000 cuirs de veau<sup>1932</sup>. La dernière tannerie de Saint-Antonin-Noble-Val, située en amont de la ville sur la Bonnette, cessa son activité en 1925<sup>1933</sup>.

### 2.1.2.3. La physionomie des tanneries médiévales et modernes à partir des vestiges

Saint-Antonin-Noble-Val conserve quelques exemples d'édifices qui abritaient des ateliers liés au travail du cuir. L'un d'eux (ID163) est situé sur la rive gauche du canal de la dérivation inférieure<sup>1934</sup>. L'activité de cette tannerie cessa autour du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui a permis la conservation des cuves (fig. 449). Quatre bassins quadrangulaires en batterie sont creusés dans le sol au rez-de-chaussée. Ils ont une contenance globalement similaire, autour de 3,40 m<sup>3</sup>. La présence de plusieurs cuves au sein d'un même bâtiment permettait de disposer de bassins dont la concentration en chaux ou en tan différait, les opérations d'écharnage et de tannage devant se faire progressivement. Les systèmes d'arrivée et d'évacuation de l'eau diffèrent d'une cuve à l'autre. Deux d'entre elles ne disposent pas de

---

<sup>1926</sup> À Troyes, le nombre de tanneurs *intra-muros* est passé de 400 en 1640 à 60 en 1657 (André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 166).

<sup>1927</sup> Laurent Fabre, Olivier Ginouvez, et Vianney Forest, « Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier... », *op. cit.*, p. 73.

<sup>1928</sup> Quitterie Cazes, S. Bach, et J.-C. Arramond, « Vestiges d'une tannerie... », *op. cit.*, p. 175.

<sup>1929</sup> Jean-Loup Abbé, « Paysage urbain et rural à Limoux... », *op. cit.*, p. 95.

<sup>1930</sup> Jean Garidou, *Recherches sur le travail des cuirs et des peaux à Perpignan au Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, D.E.S., université de Montpellier, 1967, cité par Jean-Loup Abbé, *ibid.*, p. 95.

<sup>1931</sup> Claude Harmelle et Gabrielle Elias, *Les piqués de l'aigle*, Paris, 1982, p. 105, 233.

<sup>1932</sup> *Ibid.*

<sup>1933</sup> Il s'agit de la tannerie du Martinet.

<sup>1934</sup> Voir la notice dans le tome 2 du volume 3.

système particulier pour le remplissage et la vidange. Les deux autres sont munies de conduits de 10 cm de diamètre permettant de mener l'eau depuis le petit canal situé dans la pièce et de l'évacuer ensuite vers l'extérieur dans le canal de la dérivation inférieure. Ces bassins disposaient donc d'une eau courante à faible débit, nécessaire pour les opérations de tannage des peaux. Plusieurs étapes du processus de traitement des peaux se déroulaient au sein de ce même édifice. Les cuves de cette tannerie étaient donc remplies à l'aide d'un conduit interne au bâtiment, lui-même alimenté par le canal de la dérivation supérieure, tandis que les eaux usées étaient rejetées dans le canal de la dérivation inférieure. Cette organisation témoigne, dans le cas de cette tannerie, d'une diversification dans l'usage des deux dérivation, l'une servant à apporter l'eau, l'autre à l'évacuer.

La seconde tannerie conservée (ID164), installée sur la rive droite du canal de la dérivation inférieure, a été exploitée jusqu'à une date plus récente<sup>1935</sup> (fig. 450). En effet, elle est mentionnée sur le plan de 1782 et le cadastre napoléonien. Les cuves conservées sont construites en briques à hauteur d'homme. Il s'agit d'un état postérieur au bâti qui les abrite. Sur les trois bassins quadrangulaires du rez-de-chaussée de ce bâtiment, deux présentent des divisions internes, portant le nombre total de cuves à sept. Leur contenance variait de 1,38 m<sup>3</sup> à 3,46 m<sup>3</sup>. Aucun système d'arrivée d'eau n'a été observé. Elles devaient être remplies manuellement par le haut. Sur une des cuves, équipée de cloisons internes, trois trous de petit diamètre permettaient une évacuation au niveau du sol, dans la pièce.

Un autre bâtiment renferme des équipements liés à l'artisanat du cuir<sup>1936</sup> (fig. 451). Il est situé dans le moulon M<sup>1937</sup>. Cette tannerie n'est mentionnée que sur le cadastre napoléonien<sup>1938</sup> (fig. 447 et 448). Le rez-de-chaussée comporte trois cuves quadrangulaires maçonnées, à hauteur d'homme. L'une d'elle présente des parois internes qui divisent le bassin en trois. La pièce n'ayant pu être visitée, le système de remplissage et de vidange des cuves est inconnu. Le bâtiment borde un canal transversal à ciel ouvert au sud. Ce dernier est issu de la dérivation supérieure et se jette dans la dérivation inférieure. Un système de vanne de répartition est installé sur le canal et accessible par une porte. Il permettait probablement d'alimenter un canal situé en hauteur, lui-même destiné à remplir les cuves de la tannerie.

Une dernière tannerie, située non pas dans l'espace *intra-muros* mais à près de 3 km au nord de Saint-Antonin-Noble-Val, a été utilisée jusqu'en 1925. Installée au bord de la Bonnette, au lieu-dit Le Martinet, elle était partiellement à ciel ouvert. Une carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle montre les cuves circulaires en bois enterrées et remplies de tan (fig. 452).

D'autres documents, des cartes postales anciennes, permettent d'alimenter ce corpus. Certaines d'entre elles représentent le quartier du Bessarel avant qu'il ne soit partiellement

---

<sup>1935</sup> Voir la notice dans le tome 2 du volume 3.

<sup>1936</sup> Le propriétaire ne résidant pas à Saint-Antonin, cet édifice n'a pu être visité. Les équipements du rez-de-chaussée ont été observés depuis la parcelle de jardin n° 331 du cadastre actuel, située au sud.

<sup>1937</sup> Parcelle n° 338 du cadastre actuel.

<sup>1938</sup> ADTG, 3P2457-80, parcelle n° L1015.

détruit après l'inondation de 1930. Elles montrent de nombreux édifices bordant le canal de la dérivation inférieure, munis d'un étage en encorbellement soutenu par des piliers ou des colonnes, dégagant un large espace au rez-de-chaussée (fig. 453). Cet espace devait être dévolu aux activités qui étaient en lien direct avec le canal, notamment la phase de trempage, appelée aussi travail de rivière et illustrée dans l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert (fig. 445). D'autre part, une margelle aménagée en pente douce vers le canal pouvait servir de chevalet, les déchets ôtés des peaux étant alors rejetés directement dans le canal.

La connaissance des équipements liés à l'artisanat du cuir a évolué ces dernières décennies en France grâce à des fouilles archéologiques préventives en milieu urbain. C'est le cas de Troyes, où ces équipements se présentent sous la forme de bassins quadrangulaires creusés dans le sol, dont les parois sont tapissées intérieurement d'un treillis d'osier<sup>1939</sup>. La présence d'écorces de bouleau, de cendre et de poils confirme leur utilisation comme fosses à tanner. À Toulouse, les vestiges d'une tannerie de la fin du Moyen Âge, identifiés à proximité de la cathédrale Saint-Étienne, s'apparentent à des bassins circulaires en bois et en briques qui reposent sur un sol dallé<sup>1940</sup>. L'eau nécessaire à cet artisanat était fournie par deux puits. Des caniveaux mis au jour à proximité de la tannerie étaient certainement liés à son fonctionnement, peut-être pour l'évacuation des eaux usées. Les restes des cuves observées lors de ces deux fouilles sont semblables aux illustrations de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert. Par ailleurs, l'existence d'un artisanat du cuir est souvent repérée en fouille par la présence massive de crânes, de métapodes et de phalanges de bovins, ovins ou caprins, présentant des traces de découpe<sup>1941</sup>. En effet, les peaux brutes étaient le plus souvent livrées avec ces éléments osseux, que les tanneurs devaient ôter avant de commencer le processus de tannage.

#### 2.1.2.4. Les métiers du cuir

La variété des métiers du cuir illustre la polyvalence de ce matériau très apprécié. En effet, chaque usage nécessitait une qualité différenciée de cuir.

Les métiers autour du cuir mentionnés dans les registres fiscaux saint-antoninois témoignent de la diversité du travail du cuir (fig. 454). Il y avait cinq catégories d'artisans : ceux qui tannaient les peaux (*affachator\**, *affanator\**, *affaneyre\**, *blanchier\**, *couroyeur\**, *hongroyeur\**, *maroquinier*, *ongeyre\**, *tanneur*), ceux qui confectionnaient les chaussures

---

<sup>1939</sup> Gilles Deborde, Véronique Montembault, et Jean-Hervé Yvinec, « Les ateliers de tanneurs de la rue du Moulinet à Troyes (Aube) », in *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, 2002, p. 283-314. D'autres découvertes ont été réalisées à Troyes en 2010 par l'INRAP : <http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Actualites/Communiques-de-presse/p-12021-Les-tanneurs-medievales-de-Troyes.htm>

<sup>1940</sup> Quitterie Cazes, S. Bach, et J.-C. Arramond, « Vestiges d'une tannerie des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles à Toulouse », *AMM*, t. 14, 1996, p. 171-175.

<sup>1941</sup> C'est par exemple le cas à Montpellier (Laurent Fabre, Olivier Ginouvez, et Vianney Forest, « Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen Âge », *AMM*, t. 22, 2004, p. 45-76) et à Troyes (Gilles Deborde, Véronique Montembault, et Jean-Hervé Yvinec, « Les ateliers de tanneurs... », *op. cit.*, p. 283-314).

(bottier, *chaussatier*, cordonnier, *sabaterius\**, *sabatier\**, savetier\*, *semallier\**, *semellator*, *sutor\**), ceux qui réalisaient le harnachement des chevaux (*bastier\**), ceux qui fabriquaient les parchemins (parcheminier) et ceux qui apprêtaient les fourrures (*pelliparius\**, *pélissier\**, *pélager\**). Ces cinq catégories se répartissaient en deux grandes familles : entre ceux qui achetaient la peau brute directement auprès des bouchers (la catégorie des tanneurs) et ceux qui se procuraient les peaux partiellement ou entièrement préparées (les cordonniers, les bourreliers, parcheminiers et pelletiers).

Les métiers les plus représentés à Saint-Antonin-Noble-Val entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, sont ceux qui s'apparentent à la tannerie et à la cordonnerie (fig. 454). Les documents fiscaux médiévaux saint-antoninois ne fournissent pas une image complète de la population<sup>1942</sup>, ce qui explique les fortes disparités dans le nombre d'occurrences pour chaque profession entre les différents registres. Le nombre de propriétaires liés à l'artisanat du cuir mentionné dans le terrier royal de 1459, s'élève à 33, soit 6,8 % des reconnaissants *intra-muros*. À titre de comparaison, 289 contribuables exerçaient une profession liée à l'artisanat du cuir à Toulouse en 1398<sup>1943</sup>. Ils étaient 54 à Limoux 1316<sup>1944</sup>. Pour Saint-Antonin-Noble-Val, les registres modernes sont plus proches de l'exhaustivité et fournissent des données plus homogènes : les propriétaires exerçant un métier du cuir étaient 47 en 1670, 37 en 1722, 44 en 1782 et 61 en 1814. En 1670, ils représentaient donc 6,4 % des contribuables résidant en ville.

La fabrication de chaussures était particulièrement bien représentée à Saint-Antonin-Noble-Val (fig. 454). La première mention d'un cordonnier apparaît dans un acte de 1309<sup>1945</sup>. On sait qu'ils se joignirent aux tanneurs dans des revendications communes dans le cadre du procès contre les consuls au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1946</sup>. La présence d'une rue de la Sabaterie est un témoin de l'importance de ces ateliers dans la ville. Cette « *carrera vocata la Sabataria* » est mentionnée à partir de 1397<sup>1947</sup>. Une autre rue porte un nom en lien avec l'artisanat du cuir, il s'agit de la rue de la Pélisserie, dont il a déjà été question dans la partie 2. Cette « *carrera vocata la pellissaria* » sert de repère topographique dans les registres fiscaux dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1948</sup>. On a vu que la spécificité de ces rues n'avait pas perduré<sup>1949</sup>.

Cette diversité des métiers n'occulte pas des inégalités quant aux revenus et donc à la position sociale de ces artisans. Ainsi le compoix de 1670 illustre cette hiérarchie sociale, à

---

<sup>1942</sup> Toute la population n'était pas assujettie à l'impôt et la profession de chaque tenancier n'est pas systématiquement précisée.

<sup>1943</sup> Philippe Wolff, *Commerces et marchands de Toulouse vers 1350-vers 1450*, Paris, 1954.

<sup>1944</sup> Il y avait plus précisément 42 *blanquerius* (blanchers ou tanneurs), 4 *coriaterius* (corroyeurs), 4 *pellicerius* (pelletiers) et 4 *mercator* dont l'équipement les lie à l'activité de tannerie (Jean-Loup Abbé, « Paysage urbain et rural à Limoux... », *op. cit.*, p. 95-96).

<sup>1945</sup> ADTG, G966.

<sup>1946</sup> AC Saint-Antonin, FF2.

<sup>1947</sup> ADTG, A120, fol. 33, 36, 44 et 48.

<sup>1948</sup> ADTG, A120, fol. 9, 20, 25, 27, 30, 43, 48 et 52.

<sup>1949</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.3.1. Des rues étroites mais peu encombrées » de la partie 2.

travers le montant de l'allivrement moyen par tenancier pour chaque métier (fig. 455). Si l'on reprend les classes élaborées dans la partie 2, les *bastier*, *blanchier*, *gantier* et *semallier* appartiennent à la classe la plus modeste, soit moins de 10 sous. Les cordonniers et les tanneurs, qui sont les plus nombreux parmi les artisans du cuir, appartenaient à la tranche inférieure de la seconde classe, avec environ 12 sous d'allivrement chacun. Enfin, seul le chaussetier appartenaient à la classe de l'élite avec 43 sous. Les différences étaient importantes au sein de chaque métier. Chez les tanneurs par exemple, l'allivrement variait entre 1 et 36 sous. Chez les cordonniers, il était compris entre 0,5 et 41 sous. Les métiers qui entrent en jeu dans l'élaboration du cuir et son utilisation sont donc fortement hiérarchisés et de fortes inégalités existaient au sein d'une même catégorie d'artisans.

Il semble que les artisans du cuir saint-antoninois n'aient accédé à la charge de consul que de manière exceptionnelle<sup>1950</sup>. À Limoux, les tanneurs n'étaient pas nécessairement de modestes artisans, mais pouvaient aussi être de riches commerçants et prendre part au gouvernement urbain<sup>1951</sup>. La situation était similaire à Montpellier, Lodève et Marseille aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>1952</sup>. À Saint-Antonin-Noble-Val, les artisans du cuir étaient parmi les contribuables résidant en ville les plus faiblement imposés et appartenaient donc à une classe sociale inférieure. En cela, Saint-Antonin-Noble-Val se rapproche d'autres villes comme Saint-Flour, Arles, Millau ou encore Toulouse<sup>1953</sup>.

La répartition des maisons dans lesquelles habitaient les tenanciers dont la profession était liée au travail de la peau révèle une autre image que celle fournie par la distribution des ateliers. En effet, la localisation des maisons appartenant à des artisans du cuir, qui ont pu être rattachées à un moulon<sup>1954</sup>, montre très clairement qu'elles n'étaient pas concentrées dans un secteur particulier (fig. 456 et 457). Elle révèle aussi une certaine mobilité sur le temps long, les résidences des artisans du cuir n'étaient pas cantonnées à un secteur donné.

Cependant, le quartier du Bessarel semble bénéficier d'une certaine vitalité au XIV<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent de nombreux achats de maisons et de terrains à bâtir

---

<sup>1950</sup> Sur les 135 consuls dont la profession est connue entre 1560 et 1621, seuls 16 sont artisans. Le dépouillement de Laurence Delzars ne détaille pas la profession exacte de cette catégorie professionnelle (Laurence Delzars, *Grandeur et déclin d'une république protestante... op. cit.*).

<sup>1951</sup> Jean-Loup Abbé, « Paysage urbain et rural à Limoux d'après une source méconnue : le terrier royal de 1316 », *Bulletin de la Société des études scientifiques de l'Aude*, 2003.

<sup>1952</sup> Anne-Catherine Marin, *Montpellier à la fin du Moyen Âge: d'après les compoix, 1380-1450*, Thèse, école nationale des Chartes, Paris, 1980, p. 180-181 ; Emmanuelle Demaille, « Transmission des patrimoines et hiérarchie des richesses dans le compoix de Lodève de 1401 », André Claveirole et Élie Pélaquier, *Le compoix et ses usages*, Montpellier, 2001, p. 231-271 ; Édouard Baratier et Félix Reynaud, *Histoire du commerce de Marseille*, Paris, 1949, p. 794-797.

<sup>1953</sup> Albert Rigaudière, *L'assiette de l'impôt direct à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : le livre d'estimes des consuls de Saint-Flour pour les années 1380-1385*, Paris, 1977, p. 86-89 ; Louis Stouff, *Arles à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1986, p. 282-283 et 774 ; Louis Bernad, *Millau en Rouergue de 1350 à 1400 : étude sociale, administrative et financière*, Thèse de doctorat, université Paul Valéry - Montpellier III, 1991, p. 115, 177-178, 294-304 ; Philippe Wolff, *Commerces et marchands de Toulouse vers 1350 - vers 1450*, Paris, 1954, p. 275 ; Philippe Wolff, *Les « estimés » toulousains des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, 1956, p. 83 et 112.

<sup>1954</sup> Certaines parcelles n'ont pas pu être localisées même au sein d'un moulon, ce qui explique les disparités entre les figures 454 et 456.

localisés principalement au Bessarel et dans les rues de la Condamine et du pont des Vierges<sup>1955</sup>. Ces actes indiquent que le XIV<sup>e</sup> siècle a constitué une période de vitalité pour ce quartier, qui était déjà urbanisé auparavant. En effet, ils concernent pour l'essentiel l'achat de maisons. Seuls quelques *airals* sont acquis, ce qui tend à montrer que les maisons étaient déjà construites au moment de l'achat. On sait par ailleurs que ce quartier était englobé dans les remparts, comme l'attestent la mention de la porte de la Condamine et le tracé restitué des fortifications<sup>1956</sup>. L'intense activité d'achats immobiliers que les actes du XIV<sup>e</sup> siècle mettent en lumière serait-elle liée à l'essor de l'artisanat du cuir ? La documentation à notre disposition n'est pas suffisamment précise pour savoir si les nouveaux propriétaires exerçaient la profession de tanneur ou s'il s'agissait de nouveaux arrivants ? L'hypothèse selon laquelle cette partie de la ville aurait bénéficié d'un regain d'intérêt lorsque l'artisanat du cuir à Saint-Antonin-Noble-Val a atteint une certaine importance, ne peut donc pas être vérifiée. On observe par ailleurs un essor généralisé de l'artisanat du cuir autour du XIV<sup>e</sup> siècle dans plusieurs villes françaises<sup>1957</sup>. Cet essor trouve son explication dans le changement de l'équipement militaire qui laisse une large place aux cuirasses et à la mode qui favorise les fourrures par rapport aux draps<sup>1958</sup>.

#### 2.1.2.5. *Les matières premières*

L'étude des propriétés des tanneurs, déclarées dans les registres fiscaux, ne fait pas apparaître de possession leur permettant une autosuffisance en tan. En 1670, seuls 7 cordonniers sur 28 et 1 tanneur sur 12 possédaient un bois<sup>1959</sup> (fig. 458). L'écorce de chênes devait donc être achetée par les tanneurs à des producteurs locaux. La situation était sensiblement différente au début du XIX<sup>e</sup> siècle, où le tanneur Barnabé Rauzet possédait 10 parcelles de bois, soit l'équivalent de 26,5 ha. Les deux autres parcelles de bois détenues par un tanneur, appartenaient à Raymond Alies, pour une surface totale de 8 ha. La quantité de tan nécessaire aux ateliers de Saint-Antonin-Noble-Val est difficile à évaluer<sup>1960</sup>.

Parmi les 12 tanneurs mentionnés dans le compoix de 1670, seuls deux ne possédaient que des parcelles urbaines et deux autres uniquement des parcelles rurales (fig. 458). Les autres étaient propriétaires de biens à la fois en ville et à la campagne. Les parcelles urbaines

---

<sup>1955</sup> ADTG, G966, G968, G969 : actes relatifs à l'achat de neuf maisons au Bessarel (1320, 1322, 1339, 1343, 1346, 1351, 1357, 1360, 1370), de neuf maisons rue du pont des Vierges (1320, 1322, 1337, 1338, 1341, 1349, 1353, 1357, 1370), de neuf maisons rue de la Condamine (1322, 1329, 1330, 1336, 1346, 1346, 1349, 1353, 1360) et d'une maison rue d'Encasse (1338).

<sup>1956</sup> Cette observation est valable aussi bien pour le tracé que reprennent les boulevards modernes que pour le tracé hypothétique qu'aurait repris la rue Droite.

<sup>1957</sup> André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 165.

<sup>1958</sup> *Ibid.*

<sup>1959</sup> Il s'agit des cordonniers Barthélémy Ferrieres (ID857), Marc Malvy (ID789), Jean Rivière (ID613), Pierre Rivière (ID421), Pierre Roquie (ID419), Amans Thouron (ID891) et du tanneur Jean-Philippe Aymar (ID914).

<sup>1960</sup> À titre d'exemple, bien qu'il soit impossible d'extrapoler ces données pour la région de Saint-Antonin à la fin du Moyen Âge, les tanneries du département de l'Indre, en 1813 consommaient 4,86 tonnes d'écorce par an et par tannerie (Jean-Pierre Henri Azéma, *Moulins du cuir et de la peau: moulins à tan et à chamoiser en France, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, 2004, tableau 12).

étaient des maisons, des jardins ou des locaux destinés à la pratique de leur activité. À la campagne, les natures des parcelles étaient variées. Celles dédiées à l'agriculture dominaient, plus spécialement la culture du chanvre, de la vigne et des céréales<sup>1961</sup>. On n'observe pas de concentration spatiale particulière à l'extérieur de la ville. Le groupe des tanneurs possédait 22 parcelles dans le quartier rural de Quercy, 24 dans celui de l'Albigeois, et 21 dans celui de Rouergue. Cette dissémination s'observe aussi en 1814 (fig. 459). Aucun type de parcelle ne domine cet ensemble, constitué de bois, *chenevières*, patus, prés, terres et vignes.

Il existait donc une dépendance pour le tan, mais qu'en est-il de l'autre matière première ? L'approvisionnement en peaux brutes est une question qui reste ouverte, en raison de la rareté des informations dans les textes analysés. Les tanneurs se fournissaient très probablement auprès des bouchers installés en ville dans les moulons B et K<sup>1962</sup>. Mais cela ne semble pas toujours suffisant, puisqu'en 1611, un tanneur de Saint-Antonin-Noble-Val s'approvisionnait auprès d'un boucher de Montpezat<sup>1963</sup> et qu'en 1640, trois bouchers de Caylus baillaient les peaux à un tanneur saint-antoninois<sup>1964</sup>. Ce dernier document nous apprend que la peau de bœuf était vendue 13 livres et celle de vache 9 livres.

Ainsi, la vitalité du travail autour du cuir était telle à Saint-Antonin-Noble-Val qu'il était nécessaire d'importer des matières premières. La tannerie n'était pas la seule activité nécessitant un accès à l'eau courante à jouer un rôle dans le dynamisme économique de la ville.

### 2.1.3. La production textile

#### 2.1.3.1. La chaîne opératoire

Il n'existe pas, dans les archives de Saint-Antonin-Noble-Val, de documents spécifiques concernant le processus de production de tissus. C'est pourquoi il convient dans un premier temps de synthétiser la chaîne opératoire afin de comprendre les liens entre cet artisanat et les aménagements hydrographiques.

Le travail du textile au Moyen Âge était fractionné en de multiples opérations, réalisées par des artisans distincts, en des endroits distincts<sup>1965</sup>. Le travail préparatoire était éparpillé sur le territoire. La première étape est celle de la tonte. Elle relève plus du monde agricole que des artisans du textile. Une fois la laine tondue, les opérations préliminaires de préparation du fil incombaient aux peigneurs. Il s'agissait d'enlever les impuretés et de tirer la fibre dans sa longueur grâce à des peignes à carder, garnis de dents de fer. L'étape suivante

---

<sup>1961</sup> On comptabilise 16 *chenevières*, 10 parcelles de vignes et 14 de terre (tableau 28). Ces dernières étaient probablement dédiées à la culture de céréales.

<sup>1962</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.4.3. L'éclatement des structures destinées à la vente de la viande » de la partie 2.

<sup>1963</sup> ADTG, E not. Montpezat, 159, fol. 324, cité dans Robert Latouche, *La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle*, Privat, 1923, p. 254.

<sup>1964</sup> ADTG, E4007, fol. 148, cité dans *ibid.*

<sup>1965</sup> Dominique Cardon, *La draperie au Moyen Âge, essor d'une grande industrie européenne*, Paris, 1999.



était le filage, qui se faisait au fuseau ou à la quenouille avant l'apparition du rouet, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le tissage se pratiquait souvent en ville et se faisait sur des métiers à tisser.

Ensuite, parmi les opérations d'apprêts, la première, appelée dessuintage, consistait à faire tremper le tissu dans des bains d'eau chaude puis froide. Les draps étaient dégraissés à l'aide d'un détersif, le plus souvent de la terre à foulon<sup>1966</sup>. Le foulage se faisait aux pieds puis plus tard avec les moulins à foulon actionnés par la force hydraulique. La teinture était optionnelle, le drap pouvant être vendu écri. Les colorants principalement utilisés étaient extraits de la guède pour le bleu et le noir, de la cochenille et de la garance pour le rouge et de la gaude pour le jaune<sup>1967</sup>. Afin de fixer les couleurs, l'emploi d'un mordant (tartre, puis alun) était nécessaire. La dernière opération avant le séchage consistait à rincer les draps à grande eau. L'activité textile était en effet indissociable de l'eau, tant à la campagne qu'en milieu urbain. Elle était nécessaire à plusieurs opérations, dont le lavage, et surtout utile pour actionner les moulins foulons. La fabrication d'un drap exigeait environ 2 m<sup>3</sup> d'eau<sup>1968</sup>. On ne dispose pas de données chiffrées sur la production de draps à Saint-Antonin-Noble-Val. Néanmoins, on sait que dans les grandes villes françaises, la production atteignait jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de draps par an dans la seconde moitié du Moyen Âge : 50 000 draps ont été produits à Provins en 1276, 20 000 à Chartres en 1290 et 5000 à Troyes en 1298<sup>1969</sup>.

La fabrication de toiles, moins connue pour le Moyen Âge, utilisait le chanvre et le lin, fibres végétales faciles à cultiver et bon marché. Elle se pratiquait essentiellement hors les murs<sup>1970</sup>. La fabrication domestique, qui échappe à toute réglementation, utilisait divers produits pour dégraisser la laine (urine, lie du vin, chaux, suint) et la teinter (noir de chaudière, écorce, noix de galle, limaille de fer, gomme).

La fabrication des draps subit d'importantes évolutions dans la seconde moitié du Moyen Âge. Face à la pénurie de terre à foulon à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, elle fut mélangée à de la graisse de bœuf ou à un mélange d'urine et de vinaigre<sup>1971</sup>. Afin de fixer les couleurs, la limaille de fer, la cendre de bois, le vinaigre, le salpêtre, la chaux ou encore l'urine étaient utilisés en remplacement de l'alun dont le prix augmenta fortement au milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1972</sup>. L'usage de ces produits, réservé dans un premier temps à une production domestique, s'étendit donc aux productions industrielles. L'impact sur l'environnement changea également, notamment en raison de l'absence de l'alun dont les

---

<sup>1966</sup> La terre à foulon est de l'argile smectique dont les propriétés sont notamment détersives et dégraissantes.

<sup>1967</sup> Dominique Cardon, « Cueillette et agriculture au service de la teinturerie médiévale », in *L'innovation technique au Moyen Âge*, actes du VI<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale, octobre 1996, Paris, 1998, p. 50.

<sup>1968</sup> André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 107.

<sup>1969</sup> *Ibid.*

<sup>1970</sup> Cf. supra, chapitre « 3.3.2.3. La production textile » de la partie 2.

<sup>1971</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>1972</sup> L'alun qui provenait principalement de Méditerranée orientale subit une forte hausse en raison de la conquête turque.

propriétés auto-épurantes rendaient la production de draps quasiment neutre<sup>1973</sup>. Face à cette évolution générale, il est difficile de déterminer comment l'artisanat saint-antoninois s'est adapté.

### 2.1.3.2. Un production réglementée

Le commerce du drap existait à Saint-Antonin-Noble-Val dès le XIII<sup>e</sup> siècle au moins, comme en témoigne un procès en 1272 à propos d'un désaccord entre les marchands de draps de Saint-Antonin et les procureurs du capitaine de Gênes<sup>1974</sup>. Ce commerce était suffisamment important pour s'exporter jusqu'en Italie. En 1323, les consuls obtinrent le droit de nommer des gardes chargés de surveiller la confection des draps qui devaient être « de bonne laine sans fraude »<sup>1975</sup>. La ville prélevait une taxe sur les draps fabriqués à Saint-Antonin-Noble-Val qui portaient alors une estampille<sup>1976</sup>. On sait par ailleurs que les draps qui y étaient produits étaient vendus par d'importants marchands de Montauban au cours du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1977</sup>.

Un règlement conçu en 1351 portait sur la fabrication des draps de laine. Ce document, dont l'original a disparu, est conservé à la BnF sous forme de copie<sup>1978</sup>. Plusieurs transcriptions et traductions en ont été faites<sup>1979</sup>. Ces *Aordenances* sont rédigées en langue occitane à l'exception du préambule et de la conclusion qui sont en latin. Il s'agit, avec l'approbation du viguier royal et des principaux habitants de réglementer la fabrication des draps qui doivent être « de bonne et suffisante laine »<sup>1980</sup> et mesurer « dix cannes dans le sens de la longueur et cinq emfans de large »<sup>1981</sup>. Les draps produits à Saint-Antonin-Noble-Val devaient donc mesurer 18,40 m de long et 1,15 m de large<sup>1982</sup>. Les mesures en pierre étaient situées hors les murs, sur le rempart au niveau de la porte de la Condamine. Tout nouveau

---

<sup>1973</sup> Cf. infra, chapitre « 3.2.2. La pollution artisanale » de la partie 3.

<sup>1974</sup> *HGL*, tome IX, 22. Les marchands saint-antoninois avaient été pillés en mer par un pirate d'Albenga et réclamaient une indemnité aux Génois. Les marchands drapiers ont donc été amenés à se regrouper dans le cas de cette affaire judiciaire. Tout comme pour les artisans du cuir, les textes ne parlent de corporations, mais une organisation permettait à cette branche de marchands de s'unir.

<sup>1975</sup> AC Saint-Antonin, JJ1, inventaire Philippy, fol. 93.

<sup>1976</sup> AC Saint-Antonin, CC48.

<sup>1977</sup> *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais au XIV<sup>e</sup> siècle*, Champion, 1893.

<sup>1978</sup> BnF, fonds Doat, vol. 146, fol. 216 et suiv.

<sup>1979</sup> M. Mila de Cabarieu, « Règlement du corps de ville de Saint-Antonin du diocèse de Rodez sur la fabrication des draps du 7 août 1351 », *BSATG*, 1885, t. XIII, p. 253-270 ; André Vignoles, « Règlement des draperies de Saint-Antonin en 1351 », *BSAVSA*, 1998, p. 72-79 ; Robert Latouche, *Saint-Antonin, pages d'histoire*, Montauban, 1926, p. 45-49.

<sup>1980</sup> « *So es assaber qua cascu drap lani que daquesta hora en avan se fara et teissera en la dicha vila dals habitans del dich loc et de la honor, sia de bona lana et de sufficient* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 260.

<sup>1981</sup> « *Item que cascu drap aia et deia aver dets canas tendens de lon et cinq palms d'ample segon la mesura de quatre boquets de peira que son pauczats al mur cominal de la dicha vila, en la carreira davan la porta de la Condamina. El ordim deu se mesurar et afinar lo lonc des dos gofos de fer que son en dos boquets d'aquels quatre dessus mentaguts, et ample deu se mesurar als dos boquets propdas d'aves le Mostier, de l'autre à l'autre* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 260-261.

<sup>1982</sup> À Montauban, la cane mesurait 1,84 m, l'empan 0,23 m (Philippe Wolff, « Esquisse d'une histoire de la draperie en Languedoc du XII<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle », in *Produzione, commercio e consumo dei panni di lana: nei secoli XII-XVIII*, éd. Marco Spallanzani, Firenze, Italie, 1976, p. 438).

métier à tisser devait être fabriqué selon ces mesures<sup>1983</sup>. Le règlement stipule également qu'il était interdit de tisser la nuit<sup>1984</sup>, d'utiliser le résidu d'un drap pour en produire un autre<sup>1985</sup>, de teinter avec du noir de fumée<sup>1986</sup> ou encore d'utiliser des fils de mauvaise laine sans le signaler sur le drap par un liseré rouge<sup>1987</sup>. Les draps produits dans la ville et la juridiction devaient comporter 1200 fils<sup>1988</sup>. Des contraintes techniques précises étaient imposées aux artisans qui devaient utiliser de bonnes teintures<sup>1989</sup>, et une certaine quantité de terre à foulon<sup>1990</sup>. Chaque tisserand disposait de sa propre marque<sup>1991</sup>. Si un drap tissé hors de la ville y était apporté pour y être foulonné, la marque locale ne pouvait y être apposée<sup>1992</sup>. Ces ordonnances étaient affichées devant la maison consulaire pour que tous les habitants en aient connaissance<sup>1993</sup>. D'autre part, ce document mentionne l'existence d'un règlement antérieur, réalisé en 1289 et tombé en désuétude<sup>1994</sup>. Cette profession était donc présente à

---

<sup>1983</sup> « *Item que se alcuna persona de la dicha vila vol far puat per tieisser los draps lanis que deia penre la mesura dels dihs dos boquets que so davan lo dih Mostier* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 261.

<sup>1984</sup> « *Item que negun teisseire non auze tieisser de nuehs, am lhum, ni ses lhum, negun drap que sia ordit a la dicha moyso* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 262.

<sup>1985</sup> « *Item que los teisseires sian tenguts de redre los pezes de cascu drap que teisseran ad aquei de cui lo drap sera et que neguna persona non auze los diths pezes refilar per metre en autre draps bos en la dicha vila fazedors* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 263.

<sup>1986</sup> « *Item que negun drap blau, ni verdet, ni vaire, ni autre drap tenhs no sia tescut am negu fial que sia tenhs am eyols, ni am molada, ni am negu avol tenhs* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 266.

<sup>1987</sup> « *Item que los teisseires de la dicha vila sion tenguts de regardar los fials que lor saran aportats per las personas de la dicha vila et de la honor et se a lor sacramen lor es anegaire que aquels fials no sion de bona lana et que sion en re sospeitos, que en aquel drap que d'aquels fials teisseran sion tenguts de metre, teissen de tot lo lonc del drap davas l'uno part, quatre fials vermelhs, a fi que puesa esser destriat et declarat aquels que seran d'avols lanas ab quals que seran de bonas lanas* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 262.

<sup>1988</sup> « *Item que en cascu drap de lana que d'aquesta hora avan se teissera en la dicha vila de las personas de Sanh Anthoni et de la honor, aia et deia aver en l'ordim douze cens fials* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 261.

<sup>1989</sup> « *Item que negun drap bru no sia ordit, ni tescut am negun fial tenhs moladenc* », « *Item que drap tenhs puesa esser ordit en blau, ou en celesti, ou en vermelh, ou en gruenc, ou en autre tenhs, am que sia bona tentha et de bona lana* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 266.

<sup>1990</sup> « *Item que cascu parador done et sia tengut de donar a cascu drap que vendra en son moli cinq cartos de say o mai, si mai metre ni volia aquel de cui lo drap seria et que autre onchura, ni autre licor noi deio metre* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 265. Le terme *Say* désigne de la graisse, du saindoux ou de la terre à foulon, onctueuse et grasse, abondante en nitre, servant à extraire la graisse des draps.

<sup>1991</sup> « *Item que los dihs teisseres deio tieisser alcu lor senhal en cascu drap que teisseran* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 261-262.

<sup>1992</sup> « *Item aordenam et establem que se alcus draps tescuts foras la dicha vila de Sanh Anthoni fo aportat en la dicha vila per parar, o per garnir et podo venir et tirar bonamen al lonc et a la mayso desus dicha, que aquels sian parats et garnits coma los draps que faran en la dicha vila, empero que en aquels sion mes, pels pezdors, dols fials gruexs allonc, e fi que aparesta que de persona estranha es et que no sia sagelat* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 263.

<sup>1993</sup> « *Lasquals aordenansas et stablimens volem et aordenam nos cossols dessus dichs, am lo cossentimen que dessus, que sion mesas et escrichas, aitan quant duro los capitols, en pergames et clavelat en una post laqual sia meza en penden al cossolat, a fi que cascu puesa regardar et que no puesa allegar de las dichas causas alcuna ignorancia* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 269.

<sup>1994</sup> « *Attendens et cogitans algunas aordenances et establiment esser fachas et fachs antiquamen pels cossols essempts am lo baile reial que aladonc ero en la predicha vila sobre lo teissamen, paramen et garnimen dels draps lanis que en la dicha vila se fazion, en aissi coma plenieiramen pot aparer en dos publics instrumens fachs et enquerreguts segon que en lor aparria per maestre Guilhem Fogassier, notaris enreire de la dicha vila sots la Encarnatio que hom contava mil dus cens oeytante nau, lasquals aordenances et establiment ero molt utials et aprofchables al Rei nostre senhor et a la comunitat de la dicha vila* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 259-260.

Saint-Antonin-Noble-Val dès le XIII<sup>e</sup> siècle et suffisamment importante pour avoir nécessité la rédaction de règles strictes. Aucun document relatant une corporation de drapiers, tisserands ou foulonniers n'est parvenu jusqu'à nous, mais l'existence de ces règlements atteste qu'ils pouvaient se grouper pour faire appliquer des conditions favorables à leur production.

Les minutes de notaires mentionnent plusieurs ventes de draps produits à Saint-Antonin-Noble-Val<sup>1995</sup> et révèlent qu'ils étaient majoritairement bruns et blancs<sup>1996</sup>. En 1358 et en 1362, quatre habitants furent nommés par les consuls *Guardas a la draparia*<sup>1997</sup>. En 1376, ils étaient trois<sup>1998</sup>. Ces gardes étaient chargés de la surveillance de la production des draps et n'étaient pas rémunérés pour cette fonction. Le règlement de 1351 précise que les gardes devaient faire jurer aux tisserands de tisser « bien et loyalement » et de ne pas utiliser de fil de coton ou de mauvaise laine<sup>1999</sup> et aux foulonniers de « nettoyer, carder et foulonner les draps bien et loyalement, et de donner à chaque drap cinq quartes de terre à foulon »<sup>2000</sup>. La profession des gardes élus par les consuls est inconnue. D'autres règlements furent élaborés plus tard. Il était par exemple défendu aux pareurs de draps de tenir des cardes de fer en 1571<sup>2001</sup>. La marque apposée sur les draps produits à Saint-Antonin-Noble-Val fut à nouveau réglementée en 1689<sup>2002</sup>.

La ville tirait des revenus de la production de draps. En effet, le consulat affermais à l'encan « *los senhals dels drapz* », que l'on peut traduire par « la marque des draps »<sup>2003</sup>. Le droit d'apposer la marque de Saint-Antonin, garante d'une production réglementée et de bonne qualité, donnait lieu à une taxe spéciale sur la marchandise. À Limoux aussi, les drapiers, associés au grand statut des drapiers languedociens de 1318, avaient le droit de marquer les draps produits sur place, afin d'éviter les contrefaçons<sup>2004</sup>.

### 2.1.3.3. Une activité qui laisse peu de traces

D'après les sources fiscales médiévales et modernes de Saint-Antonin-Noble-Val, l'artisanat du textile ne semble pas avoir eu de local spécialisé. En effet, aucune parcelle n'était dédiée au rinçage ou à la teinture des tissus que ce soit en ville, ou à la campagne. Des

<sup>1995</sup> Ventes en 1318 (ADTG, E5467, fol. 24v), 1331 (ADTG, E5468, fol. 32v), 1452 (ADTG, E5461, fol. 9), 1470 (ADTG, E5466, fol. 10), 1515 (ADTG, G5466, fol. 45) citées dans Robert Latouche, *La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle*, Privat, 1923.

<sup>1996</sup> ADTG, G5461, fol. 10 (1453) et E5466, fol. 109v (1471), cité dans Robert Latouche, *La vie en Bas-Quercy... op. cit.*

<sup>1997</sup> AC Saint-Antonin, CC44, comptes consulaires, fol. 2v et 35.

<sup>1998</sup> AC Saint-Antonin, CC45, fol. 2

<sup>1999</sup> « *Item que las gardas de la draparia fasso jurar los teisseres que tiesto los draps be et leialmen et que noy mete negu fial de cotoisses, ni davols lanas, ni davols teinh, ni sia lana cadrissada* », M. Mila de Cabarieu, *op. cit.*, p. 264.

<sup>2000</sup> « *Item que las gardas de la draparia fasso jurar los paradors que escuro et cardo et paro los draps be et leialmen et que dono a cascu drap cinq cartos de say com sobredich es e que li meto liealmen* », *Ibid.*, p. 266.

<sup>2001</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 258v.

<sup>2002</sup> AC Saint-Antonin, BB12.

<sup>2003</sup> AC Saint-Antonin, CC46, fol. 4 et CC48, fol. 3.

<sup>2004</sup> Jean-Loup Abbé (dir.), *Histoire de Limoux*, Toulouse, 2009, p. 68.

*obradous* ou ateliers, pouvaient abriter des métiers à tisser, tout autant que d'autres artisanats. Seul le plan parcellaire de 1782 mentionne des teintureries<sup>2005</sup> (fig. 460). L'une d'elle (parcelle n° 916) était installée contre la rivière Aveyron. En 1670, la même parcelle, déclarée comme maison, appartenait au teinturier Jean Maurel<sup>2006</sup>. On est alors en droit d'imaginer que la nature de la parcelle n'était pas suffisamment détaillée dans le compoix pour faire apparaître un équipement lié à la teinture. Les trois teintureries mentionnées sur le plan de 1782 sont étroitement liées à la présence de l'eau (fig. 460). La première est située au bord de l'Aveyron, mais un canal se trouvait également à proximité immédiate. Les deux autres sont implantées de part et d'autre du canal de la dérivation supérieure. En dehors des ces teintureries, les seules parcelles qui sont explicitement liées à la production textile sont les foulons, actionnés par l'énergie hydraulique à la campagne.

Par ailleurs, un bail passé en 1471 entre un marchand de Saint-Antonin et deux teinturiers d'Albi et Berenx apporte des renseignements sur l'équipement d'une teinturerie située à proximité de la Bonnette, au lieu-dit des Estafets, au nord de la ville<sup>2007</sup>. Ce document relate la présence de quatre cuves, un chaudron, une caisse de cuivre, une canette de bois, deux seaux, une comporte et un tour. Ces équipements, légers et mobiles, ne nécessitaient pas de local spécialisé, contrairement à l'activité de tannerie, ce qui explique leur absence des compoix et terriers.

#### 2.1.3.4. Les artisans du textile

Les documents fiscaux recèlent une grande variété de métiers correspondant à chaque étape de la transformation et de la fabrication du textile, qui se répartissent en deux grandes familles. Il convient en effet de distinguer les métiers qui sont liés à la confection de draps et de toiles, de ceux liés à la fabrication de vêtements (fig. 461). Les premiers couvrent l'ensemble des étapes de la production de tissu, à l'exception de la tonte. L'absence de tondeurs dans les registres semble indiquer que cette fonction n'était pas réalisée par un ouvrier spécialisé, mais relevait du pastoralisme. L'étape, consistant à démêler la laine, était réalisée par les cardeurs, *cardussayre*, lainiers, *pencheniés* et peigneurs de laine. Les fibres végétales quant à elles étaient séparées les unes des autres par les *espartilleurs*\* et les peigneurs de chanvre. Les *foulaniers*, foleurs et *foulons*, comme leur nom l'indique, foulaient les draps. Les fibres étaient tissées par les *textoris* ou les tisserands. Le terrier de 1459 fait même la distinction entre les tisserands qui se consacrent aux draps, les *textor pannorum*\* et ceux qui tissent la toile, les *textor telarum*\*. Les *pareyres* ou pareurs, et les *parators pannorum* effectuaient les opérations de finition. Enfin, les *tincterius* ou teinturiers donnaient de la couleur aux tissus.

<sup>2005</sup> AC Saint-Antonin, JJ13, parcelles n° 558, 559 et 916.

<sup>2006</sup> AC Saint-Antonin, CC8, fol. 128, parcelle n° 5689 de la base de données.

<sup>2007</sup> ADTG, E5466, fol. 184v, cité dans Robert Latouche, *La vie en Bas-Quercy... op. cit.*

Les drapiers n'apparaissent dans les documents fiscaux saint-antoninois qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est difficile de savoir si, comme l'indique Philippe Contamine pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ils jouaient le rôle d'entrepreneurs et de négociants et contrôlaient l'ensemble du processus de fabrication, de la filature aux finitions, en passant par le tissage, le foulage et la teinture<sup>2008</sup>. Les 14 drapiers mentionnés dans l'état des sections du cadastre napoléonien possédaient 270 parcelles, dont 32 en ville. Les parcelles hors les murs étaient principalement des terres (21,5 %), des bois (19,6 %), des pâtures (15,2 %) et des vignes (11,5 %). La répartition des parcelles appartenant à des drapiers sur le cadastre napoléonien souligne quelques secteurs privilégiés (fig. 462). Le cas de Jean-Jacques Penavaire qui possédait 88 parcelles, dont 9 en ville et 79 autour du hameau de Vézy, son lieu de résidence (fig. 462), illustre le statut social élevé qu'ils pouvaient atteindre.

Les métiers spécifiquement liés à la confection de vêtements ne sont présents dans les registres fiscaux qu'à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'exception des *sartres*<sup>2009</sup> (fig. 461). Cette profession est la plus représentée dans les registres fiscaux, avec celle de tisserand. En 1459, 47 contribuables étaient des artisans du textile (36 participaient à la fabrication du tissu et 11 à la confection de vêtements), soit 9,7 % de l'ensemble des reconnaisseurs, qu'ils résident en ville ou à la campagne. En 1670, 92 propriétaires exerçaient un métier lié au textile (61 pour la fabrication du tissu et 31 pour la confection de vêtements), soit 6,4 % du total des propriétaires présents dans le compoix, pour la ville et la campagne. À titre de comparaison, en 1398 à Toulouse, 474 individus pratiquaient un métier lié au textile, soit 21 % de ceux dont le métier est connu et 9,3 % de l'ensemble des chefs de famille<sup>2010</sup>. Ils étaient 15 cardeurs et *lanassiers*, 83 tisserands, 44 *paraires*, 19 *penchenayres*, 21 teinturiers et 16 tondeurs<sup>2011</sup>. À Carcassonne, en 1336, une liste de 400 noms, probablement incomplète mentionne 124 artisans du textile : 43 tisserands, 52 *paraires*, 16 *sartres*, 4 tondeurs, 3 *lanassiers*, 3 arçonneurs, 1 *astelier*, 1 teinturier, et 1 *pelhier*<sup>2012</sup>.

À Saint-Antonin-Noble-Val, le montant de l'allivrement dont devaient s'acquitter les cardeurs, *espartilleurs*, peigneurs, teinturiers et tisserands en 1670 met en lumière une catégorie sociale très modeste (fig. 463). Les inégalités étaient importantes au sein même de chaque métier, l'allivrement total que devaient les peigneurs était compris entre 1,4 et 33,7 sous. Chez les teinturiers, qui n'étaient que quatre, les différences sont dues au fait que l'un d'eux possédait huit parcelles, correspondant à un allivrement global de 42,6 sous, tandis que les autres n'étaient propriétaires que d'une seule parcelle. Les tisserands étaient allivrés entre 0,9 et 21,7 sous. Aucun d'eux n'atteignait la classe de taille supérieure, située au-dessus de

<sup>2008</sup> Philippe Contamine *et. al.*, *L'économie médiévale*, *op. cit.*, p. 277.

<sup>2009</sup> La profession de tailleur pose problème lorsqu'il n'est pas précisé s'il s'agit de tailler les toiles ou les pierres. Il faudra donc rester prudent en ce qui concerne ces artisans, puisqu'il n'est le plus souvent pas possible de les rattacher de manière certaine à l'artisanat textile ou aux métiers de la construction.

<sup>2010</sup> Philippe Wolff, « Esquisse d'une histoire de la draperie en Languedoc du XII<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle », in *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse, 1978, p. 452.

<sup>2011</sup> *Ibid.*, p. 451.

<sup>2012</sup> *Ibid.*, p. 453.

40 sous. Contrairement à un schéma répandu dans l'historiographie, les tisserands de Saint-Antonin-Noble-Val ne sont pas les mieux considérés de tous les travailleurs du textile<sup>2013</sup>. L'allivrement moyen des tisserands est en effet inférieur à celui des teinturiers, des peigneurs et des fouleurs.

En ville, la répartition des maisons possédées par les artisans du textile au sein des moulons ne révèle aucune spécialisation (fig. 464 et 465). Comme pour les métiers du cuir, on n'observe pas de concentration d'un métier donné dans une partie de la ville. En ce qui concerne les possessions rurales des artisans du textile d'après le cadastre napoléonien, il est manifeste qu'elles se répartissaient sur l'ensemble du territoire saint-antoninois avec une prédominance pour le quartier rural du Rouergue, au nord-est (fig. 462). Les drapiers et les teinturiers possédaient les parcelles les plus vastes.

## 2.2. La gestion des eaux usées

L'eau détournée de la Bonnette n'avait pas pour seule vocation de faire fonctionner les principaux ateliers, mais servait aussi pour évacuer les détritux. On est en effet en présence d'un véritable réseau d'égouts.

### **2.2.1. Le rôle de l'eau dans la boucherie**

Saint-Antonin-Noble-Val disposait au XIV<sup>e</sup> de deux boucheries *intra-muros*<sup>2014</sup>. La première était située à proximité de la place du marché, sur la place qui prit le nom de Mazel Viel (fig. 466). La seconde, construite à l'initiative du roi au début du XIV<sup>e</sup> siècle dans la rue des Grandes Boucheries, ne remplaça pas complètement la première puisque les deux furent en fonction en même temps. La présence de deux boucheries à Saint-Antonin-Noble-Val s'explique par une saturation de la boucherie primitive en raison d'une demande croissante liée directement à l'augmentation de la population. Plutôt qu'un agrandissement de l'ancienne boucherie, le choix a été fait d'en construire une nouvelle. Le lieu d'implantation de la nouvelle boucherie est lié à la présence du canal de la dérivation supérieure. Mais contrairement à l'avis de Judicaël Petrowiste, qui n'avait pas connaissance de la présence de canaux dans la partie orientale de la ville<sup>2015</sup>, la première boucherie était elle aussi installée près d'un canal, la connectant au réseau d'égouts dès le XII<sup>e</sup> siècle. La présence d'un canal au niveau de la place du Mazel Viel est connue par l'intermédiaire d'un texte de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2016</sup>. Il faut plutôt voir dans la logique d'implantation de la nouvelle boucherie, la volonté de préserver un quartier résidentiel et commerçant. La nouvelle

---

<sup>2013</sup> Philippe Contamine, *et al.*, *L'économie médiévale*, Paris, 2003, p. 184.

<sup>2014</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.4.3. L'éclatement des structures destinées à la vente de la viande » de la partie 2.

<sup>2015</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*

<sup>2016</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 110, cf. supra, chapitre « 1.3.1. Un repérage non exhaustif des canaux » de la partie 3.

boucherie était probablement aussi le lieu d'abattage des bêtes. Les inconvénients d'un abattoir en pleine ville étaient moins visibles dans le quartier qui abritait déjà les tanneurs. Ce déplacement des abattoirs dans des lieux moins exposés a souvent été opéré dans les villes françaises à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. L'objectif était de limiter les désagréments causés par les « masacrerries »<sup>2017</sup>. C'est pourquoi, ces lieux ont souvent été rejetés à l'extérieur des remparts. Il existe malgré tout certains cas, comme ici, où cette activité est restée dans l'espace *intra-muros*, mais est déplacée dans un quartier moins urbanisé, de préférence à proximité d'un cours d'eau. Le rapprochement avec les tanneries est alors fréquent.

Il est indéniable que la présence de canaux a conditionné l'installation des deux boucheries, car l'évacuation des déchets a toujours été un problème. La première boucherie de Najac se trouvait au niveau du fossé et celle construite au début du XIV<sup>e</sup> siècle dominait un ravin<sup>2018</sup>. À La Rochelle, la grande boucherie disposait d'un égout se déversant dans les fossés de la ville. La boucherie de Besançon se trouvait à proximité de la rivière, tandis que celle de la Seu d'Urgell en Catalogne se tenait près d'un canal.

La question se pose de savoir quels types de déchets étaient évacués dans les canaux de Saint-Antonin-Noble-Val. Pour la deuxième boucherie, le canal de dérivation a été préféré à un canal secondaire dont le diamètre devait être plus réduit<sup>2019</sup>. Le débit des canaux situés à l'est de la dérivation supérieure ne peut être estimé puisque je n'ai pu déterminer s'ils étaient alimentés par une troisième dérivation de la Bonnette ou par une résurgence. Or on a vu que le moulin des Claustres était actionné par l'eau du canal de la dérivation supérieure. Il ne pouvait donc pas charrier des déchets volumineux. Il est plus probable que les canaux servaient dans les boucheries à évacuer l'eau utilisée pour nettoyer le sol et les étals. Par conséquent, je ne pense pas qu'il faille mettre sur le même plan les boucheries reliées à un canal ou un cours d'eau, et celle situées à proximité d'un fossé.

D'une manière générale, l'hygiène des boucheries est une question qui se retrouve fréquemment dans les archives municipales. À Toulouse, une compilation des statuts des bouchers de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle traduit l'importance de l'hygiène, à laquelle sont consacrés près de 20 articles<sup>2020</sup>. Il était par exemple obligatoire de nettoyer les abattoirs et les rues adjacentes deux fois par semaine. Les graisses et les tripes de porcs ne pouvaient être découpées que dans des lieux dédiés afin de limiter les désagréments causés par les odeurs. Les viandes de mauvaise qualité ou provenant de bêtes malades étaient jetées dans la Garonne. Les rivières recevaient en effet de nombreux déchets, surtout lorsque les égouts s'y déversaient. C'est le cas de l'Aveyron et de la Bonnette à Saint-Antonin-Noble-Val.

---

<sup>2017</sup> Jean-Pierre Leguay, *La rue au Moyen Âge*, Rennes, 1984, p. 80-81.

<sup>2018</sup> Judicaël Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges... op. cit.*, p. 521.

<sup>2019</sup> On a vu que les canaux des dériviations mesuraient au minimum 1,28 m, tandis que les canaux transversaux avaient une largeur comprise entre 0,30 m et 0,60 m.

<sup>2020</sup> Philippe Wolff, « Les bouchers de Toulouse du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 65, 1953, p. 118-119.



## 2.2.2. L'évacuation des eaux domestiques

### 2.2.2.1. Les eaux usées issues des latrines

Le service de l'inventaire recensait cinq latrines médiévales conservées à l'intérieur de maisons. J'ai complété cet état des connaissances par la découverte de 18 autres latrines (fig. 467). Elles se situent principalement dans la moitié orientale de la ville, mais cette impression peut être due à un défaut de conservation, le quartier du Bessarel ayant souffert des inondations, notamment au début du XX<sup>e</sup> siècle. Bien que loin d'être exhaustif, étant donné que l'ensemble des maisons n'a pas été visité, ce recensement permet d'ores et déjà d'affirmer que les latrines étaient d'un usage courant à Saint-Antonin-Noble-Val au Moyen Âge<sup>2021</sup>.

Les latrines recensées à Saint-Antonin-Noble-Val ont rarement été conservées dans leur état d'origine, mais plus souvent réutilisées en placard ou bouchées (fig. 468 à 471). Les formes les plus simples, sur le modèle de celle de la maison ID109 (fig. 468), sont constituées d'un espace quadrangulaire aménagé dans l'épaisseur du mur qui s'apparente à un placard<sup>2022</sup> (fig. 469). Quelques variantes existent, avec par exemple la présence d'un renforcement plus ou moins important<sup>2023</sup> ou un mur à pan coupé<sup>2024</sup> (fig. 468 et 470). L'ouverture donnant accès aux latrines est de forme variée : linteau droit<sup>2025</sup>, sur coussinets<sup>2026</sup>, en bâtière<sup>2027</sup>, en plein cintre<sup>2028</sup> (fig. 469 à 471). Elles étaient toutes munies d'un système de fermeture afin de satisfaire aux impératifs de la pudeur. Il s'agissait d'un vantail en bois que recevaient des feuillures de 3 cm présentes sur les montants (fig. 468 à 471). Il était maintenu par un système métallique, encore en place dans les latrines de la maison ID 13. Une fenêtre quadrangulaire de dimensions variables apporte un peu de lumière et d'aération dans certaines d'entre elles<sup>2029</sup> (fig. 472).

Parmi les 23 latrines recensées, cinq sont en encorbellement au-dessus d'une venelle ou d'un canal (fig. 467). Le plus souvent elles apparaissent sous la forme de corbeaux saillants, le reste de la structure, probablement en bois, ayant disparu (fig. 474). Deux latrines surplombaient le canal transversal du moulon M<sup>2030</sup>. Celles de la maison ID107 étaient au-

---

<sup>2021</sup> d'autres agglomérations médiévales comportent un grand nombre de latrines conservées. c'est notamment le cas de Saint-Émilion (Pierre Garrigou-Grandchamp, « L'architecture civile du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Émilion : bilan des connaissances et problématiques de recherche », in *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Émilion au Moyen Âge*, Bordeaux, 2011, p. 257).

<sup>2022</sup> ID 13, 28, 32, 49 deuxième étage, 240.

<sup>2023</sup> ID 53 et 72.

<sup>2024</sup> ID 49 premier étage.

<sup>2025</sup> ID 13, 17, 28, 49 deuxième étage, 109, 210, 240.

<sup>2026</sup> ID 53 et 49 premier étage.

<sup>2027</sup> ID 72.

<sup>2028</sup> ID 32.

<sup>2029</sup> ID 13, 53, 109, 240.

<sup>2030</sup> ID 256 et 257.

dessus d'une cour intérieure, tandis que celles des maisons ID 79 et 223 étaient situées au-dessus d'une venelle en cœur d'îlot<sup>2031</sup>.

Les latrines observées ne se trouvent jamais sur la façade principale. Elles sont soit dans les murs latéraux<sup>2032</sup>, mitoyens ou non, soit sur les façades secondaires donnant sur un canal<sup>2033</sup>, une cour<sup>2034</sup>, une venelle<sup>2035</sup> ou une rue de moindre importance<sup>2036</sup>. Quatre maisons disposent de deux latrines, au premier et au deuxième étage<sup>2037</sup>. Dans les maisons 13 et 49 elles sont superposées, tandis que dans les maisons 17 et 109, elles sont placées dans des murs opposés.

En ce qui concerne la datation des latrines observées à Saint-Antonin-Noble-Val, la présence de conduits maçonnés dans l'épaisseur des murs permet d'affirmer qu'elles sont contemporaines de la construction de la maison qui les abrite. Les latrines installées dans l'épaisseur des murs pour lesquelles le conduit d'évacuation n'a pu être observé, sont très probablement dans le même cas. Les maisons concernées datent toutes du XIII<sup>e</sup> siècle. Des latrines aménagées dans l'épaisseur d'un mur sont connues dans une maison du XII<sup>e</sup> siècle à Rouen, dans la rue aux Juifs<sup>2038</sup>. Pour les latrines en encorbellement, il est plus difficile d'être catégorique, d'autant plus qu'elles ont le plus souvent été documentées uniquement depuis l'extérieur.

L'évacuation des eaux sales provenant des latrines se faisait de deux manières. La première consistait à rejeter les excréments dans un canal à ciel ouvert ou dans une venelle. C'est le cas des latrines en encorbellement des maisons ID 79, 223, 256 et 257<sup>2039</sup>. L'autre solution consistait à évacuer les déchets par l'intermédiaire d'un conduit maçonné dans l'épaisseur des murs, ce qui indique que le raccordement aux égouts était conçu dès la construction de la maison, preuve d'une gestion raisonnée des eaux usées. Les latrines des maisons ID 13 et 53 conservent le bloc percé d'un trou circulaire constituant l'assise et débouchant sur un conduit vertical maçonné de section quadrangulaire (fig. 468, 469 et 473). Le conduit d'évacuation des latrines du deuxième étage de la maison ID17, lui aussi conservé, est de section quadrangulaire (fig. 473). Deux possibilités sont alors envisageables pour l'évacuation des eaux usées : soit une fosse d'aisance sous la maison les récupérait, soit elles rejoignaient un canal souterrain. La première solution était la plus courante dans les

---

<sup>2031</sup> Les latrines ID 79 ne semblent pas contemporaines de la maison. La présence de briques dans la construction de la latrine et l'appareil très irrégulier du mur autour constituent des éléments qui penchent en faveur d'un ajout tardif. Il n'est pas possible de faire la même observation pour la latrine de la maison ID223 en raison de son état de conservation et de la présence de crépis sur la façade.

<sup>2032</sup> ID 17, 32, 52, 72, 88, 107, 109, 151 et 210.

<sup>2033</sup> ID 34, 256 et 257.

<sup>2034</sup> ID 13 et 49.

<sup>2035</sup> ID 79 et 223.

<sup>2036</sup> ID 53 et 240.

<sup>2037</sup> ID 13, 17, 49 et 109.

<sup>2038</sup> Dominique Pitte, « Architecture civile en pierre, à Rouen, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. La maison romane », *Archéologie Médiévale*, n° 24, 1994, p. 265-266.

<sup>2039</sup> Il faut aussi envisager que les venelles qui longeaient les maisons ID 79 et 223 recevaient à l'origine à canal transversal à ciel ouvert.

viles médiévales. On la retrouve notamment à Bergerac dans une maison de la rue d'Albret<sup>2040</sup>. Un autre bel exemple est connu dans une maison du XIV<sup>e</sup> siècle à Figeac, rue Gambetta<sup>2041</sup>. Une telle pratique supposait l'intervention régulière d'un vidangeur, aux frais du propriétaire de la maison. Cet usage ne se retrouve pas dans les archives de Saint-Antonin-Noble-Val et en l'absence de fouille archéologique, il n'est pas possible de déterminer si de telles fosses y étaient présentes. Quant à la seconde solution, il semble que ce soit celle adoptée à Saint-Antonin-Noble-Val, ce que confirme la découverte de petits canaux domestiques reliant les maisons à un canal transversal dans la rue du Four Neuf. L'étendue du réseau de canaux souterrains permettait de relier un grand nombre de maisons.

#### 2.2.2.2. *Les eaux usées issues des éviers*

Les éviers faisaient également partie de l'équipement domestique courant. Le repérage est loin d'être exhaustif (fig. 475). Il en ressort toutefois qu'ils étaient présents dans l'ensemble de l'espace urbain, sans concentration particulière. Les éviers observés à Saint-Antonin-Noble-Val sont le plus souvent abrités sous une grande niche voûtée en plein cintre (fig. 476). Deux tablettes de part et d'autre encadrent fréquemment la grande dalle formant une cuvette, dotée du système d'évacuation.

Les éviers ne sont pas systématiquement un indice de la présence d'un égout. En effet, la majorité des éviers observés, disposent d'une évacuation à l'air libre. Le bloc d'évier traverse le mur et une petite rigole conduit l'eau à l'extérieur (fig. 476). Dans ce cas, l'eau est parfois récupérée par un canal à ciel ouvert. L'eau issue des éviers peut aussi être déversée dans une venelle, une cour intérieure, voire même directement dans la rue. Il est fréquent que les éviers qui débouchent vers l'extérieur soient des ajouts postérieurs à la construction des maisons. Dans le cas de la maison ID 10 par exemple, la reprise du mur est nette<sup>2042</sup>.

Quelques maisons disposent d'éviers équipés d'un conduit dans l'épaisseur du mur et relié ainsi à un canal souterrain, comme on l'a observé pour les latrines. L'évier de la maison ID151, situé au deuxième étage, est muni d'un conduit d'évacuation de 0,10 m de diamètre, aménagé dans l'épaisseur du mur (fig. 476). Il rejoignait le conduit des latrines situées à côté avant de déboucher dans le canal souterrain. La maison ID13 possède également un évier dont le conduit d'évacuation est situé à l'intérieur du mur et relié à un canal souterrain. Une vasque a été découverte en remploi dans la maison ID79, et disposait d'un trou d'évacuation similaire à celui de la maison ID151.

La localisation des éviers dans la maison ne semble pas répondre à une règle stricte. Ils sont souvent associés aux latrines, mais on les retrouve également au niveau des escaliers

---

<sup>2040</sup> Yves Esquieu et Jean-Marie Pesez (dir.), *Cent maisons... op. cit.*, notice n° 33, p. 259.

<sup>2041</sup> Un conduit localisé dans le mur de refend partait du toit, où il récupérait les eaux de pluie qui servaient à en nettoyer les parois et débouchait dans une fosse installée sous la maison après avoir récupéré les eaux provenant d'un évier et de trois latrines, une à chaque étage (Anne-Laure Napoleone, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I... op. cit.*, p. 257).

<sup>2042</sup> Voir les notices correspondantes dans le volume 3.

ainsi que dans des pièces dont la fonction n'a pu être déterminée<sup>2043</sup>. On retrouve parfois plusieurs éviers dans la même maison. Ils devaient servir tant à la cuisine qu'à la toilette, notamment au lavage de mains, fréquent dans la vie quotidienne d'après les romans du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2044</sup>.

Il reste enfin un dernier indice de l'évacuation d'eaux usées, visible cette fois non pas dans les maisons mais au niveau des canaux. Les observations menées dans la rue du Four Neuf pendant les travaux de l'hiver 2012, qui ont mis au jour un canal secondaire souterrain, ont en effet révélé l'existence de plusieurs conduits débouchant dans ce canal (fig. 477). Il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit de l'évacuation de latrines ou d'évier, bien que les premières soient beaucoup plus fréquemment reliées à un canal. Le canal observé, d'une largeur de 0,30 à 0,45 m, collectait les eaux usées des deux côtés de la rue en huit endroits. Il y a donc au minimum huit maisons équipées de conduits maçonnés internes pour l'évacuation des eaux usées, mais on peut également envisager que les ouvertures observées correspondent à la combinaison des conduits de plusieurs maisons. Ce type d'observation n'est possible que lors de l'exploration d'un canal enterré. Une exception est représentée par la maison ID94, dans laquelle j'ai observé un tuyau de terre cuite inséré dans un conduit maçonné qui descend à la verticale dans l'épaisseur d'un mur intérieur (fig. 478). Ce conduit a été repéré dans la cave semi enterrée de la maison, dans la partie qui semble avoir été excavée. Il devait donc être souterrain à l'origine. Ici aussi, il n'est pas possible de dire s'il servait à évacuer les déchets de latrine ou d'évier<sup>2045</sup>.

Si l'on ne retient que les latrines et les éviers dont le système d'évacuation rejette les eaux usées dans un égout souterrain, et les débouchés de collecteurs observés rue du Four Neuf et dans la maison ID 94, on dispose d'une nouvelle vision du réseau hydrographique (fig. 479). Il n'est pas possible à partir de là d'extrapoler le tracé du réseau, mais cela renforce la connaissance de son étendue à l'est de la dérivation supérieure, secteur pour lequel les indications de la présence de canaux étaient plus sporadiques.

### 2.2.2.3. L'évacuation d'autres déchets

Par ailleurs, les canaux étaient utilisés pour charrier d'autres déchets, notamment en cas de circonstance exceptionnelle. Par exemple en juin 1586, par mesure d'hygiène, les immondices furent évacuées par les eaux dérivées de la Bonnette<sup>2046</sup>. Cette décision fut prise afin de se protéger des maladies contagieuses présentes au même moment à Montauban et Villefranche.

---

<sup>2043</sup> En effet, les éviers ne permettent pas de dire que l'on est en présence d'une cuisine par exemple, puisque dans les maisons médiévales on les trouve également dans les salles, les chambres voire à l'entrée des maisons ou dans la cour (Anne-Laure Napoleone, « L'équipement domestique ... », *op. cit.*, p. 257).

<sup>2044</sup> *Ibid.*

<sup>2045</sup> Quelques pièces de cette maison ont été visitées, dans lesquelles aucun vestige de latrine n'a été repéré. Un évier est conservé mais il débouche à l'air libre dans la rue Bombecul.

<sup>2046</sup> AC Saint-Antonin, BB3, fol. 576v.

Dans cet esprit, l'emplacement des deux hôpitaux *intra-muros*, l'hôpital Majeur dans le moulon Z et l'hôpital Neuf dans le moulon K, pourrait indiquer que ces établissements utilisaient les canaux souterrains (fig. 480). En effet, l'un comme l'autre ils sont construits au-dessus d'un canal. Le premier est installé directement sur le canal de la dérivation supérieure. Il est même possible d'envisager que le virage effectué par le canal soit dû à sa présence. L'hôpital Majeur est antérieur au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'hôpital Neuf est fondé dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2047</sup>. Ces structures produisaient des déchets (pansements, cataplasmes) qu'il fallait évacuer rapidement. La volonté d'éloigner les miasmes justifie leur position excentrée. Aucun texte ne relate de lien entre le réseau d'égouts et les hôpitaux de Saint-Antonin, mais il s'agissait d'une pratique courante<sup>2048</sup>.

### 2.3. L'hygiène et l'agrément

Les dérivations étaient liées par ailleurs à l'hygiène et l'agrément. En amont des activités polluantes et du rejet des eaux usées, l'eau dérivée de la Bonnette alimentait notamment des bains publics.

#### **2.3.1. Le lavage du linge**

Le lavage du linge était pratiqué durant le Moyen Âge directement dans les cours d'eau ou dans des lavoirs aménagés à cet effet<sup>2049</sup>. Cette opération se déroulait plusieurs fois par an, à date fixe, en évitant les périodes hivernales. De la cendre, de la terre à foulon ou encore du savon à base de graisse animale et d'huile d'olive étaient habituellement utilisés comme détergents. Placés dans un récipient avec le linge, ils étaient recouverts d'eau chaude<sup>2050</sup>. Le rinçage s'opérait fréquemment dans l'eau courante des rivières.

À Saint-Antonin-Noble-Val, la mention d'un lavoir en 1299 nous indique que la dérivation supérieure était utilisée pour le lavage du linge pour cette période au moins<sup>2051</sup>. Cette mention étant unique, il n'est pas possible de savoir combien de temps cette pratique a duré. L'eau utilisée ne provenait vraisemblablement pas du canal, qui ne devait servir qu'à l'évacuation. En effet, comment imaginer que l'eau qui récupère les eaux usées domestiques et certainement aussi les eaux issues de la boucherie du Mazel Viel, soit employée pour le lavage du linge ?

---

<sup>2047</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.1.4. Les infrastructures d'assistance » de la partie 2.

<sup>2048</sup> À Noyon et Beauvais, par exemple, les nouveaux hôpitaux de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ont été installés contre les remparts, leur permettant d'évacuer les eaux usées dans les fossés (André Guillerme, *Les temps de l'eau...*, op. cit., p. 110-113).

<sup>2049</sup> Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, 2002, p.242-243.

<sup>2050</sup> Geneviève Bresc-Bautier et Henri Bresc, « L'eau dans l'habitat médiéval sicilien », in *Le village médiéval et son environnement, études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, 1998, p. 298.

<sup>2051</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 47-48v. L'ordonnance fournit une description de la pierre du lavoir qui doit être « de deux doits de hauteur et d'un pied deux doits de largeur avec d'ongles de fer »

### 2.3.2. Les bains publics

La présence de bains publics entre en jeu dans la définition d'une ville. Il s'agit en effet d'un critère d'urbanité, au même titre que l'existence d'un consulat ou la présence d'ordres mendiants. Pour le début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'estimation d'une étuve publique pour environ 6000 habitants a été formulée par André Guillerme<sup>2052</sup>. Saint-Antonin-Noble-Val comptait environ 7000 habitants au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2053</sup>. Des bains publics sont effectivement attestés à Saint-Antonin-Noble-Val dès 1257, lorsque le sergent du roi baille à fief des « bancs et maisons » à proximité des murs de la ville<sup>2054</sup>. D'autre part, un acte de 1294 relate la donation d'un particulier en faveur de l'abbé de Beaulieu de tous ses biens dont une maison située « *in carriera qua itur versus balnea* »<sup>2055</sup>. Ces bains sont également mentionnés dans les registres fiscaux à partir de 1397<sup>2056</sup>.

Le parcellaire autour des Bains a été reconstitué par Jean-Louis Laborie à partir des *Manifests* de 1500, en faisant appel aux sources fiscales et aux contrats de vente et de reconnaissance présents dans les actes notariés. Les bains de Saint-Antonin-Noble-Val étaient donc situés dans la partie nord de la ville à proximité des remparts, autour de la rue Rive-Valat (fig. 481). La rue des Banhs mentionnée dans les registres fiscaux porte aujourd'hui le même nom. En 1670 la rue Rive-Valat était également appelée « rue des bans » dans sa partie septentrionale. Ces bains sont donc situés à proximité de maisons patriciennes, présentes notamment dans la rue Droite. En 1500, parmi les six propriétaires exerçant la profession de barbier, trois étaient installés à proximité des bains contre les remparts<sup>2057</sup> (fig. 481). En 1459, un barbier, mentionné en confront, possédait un *ayral* dans la rue de Pradines, soit celle située au sud de la rue des Banhs<sup>2058</sup>. L'emplacement de ces bains n'est pas anodin. Non seulement ils sont à proximité immédiate du canal de dérivation supérieur de la Bonnette tout de suite après le rempart, mais en plus l'eau n'était pas encore polluée par la récupération des eaux usées.

<sup>2052</sup> André Guillerme, *Les temps de l'eau...op. cit.*, p. 115. Il donne comme exemple les villes de Reims (3 étuves pour 15 à 18.000 habitants au début du XIV<sup>e</sup> siècle) et de Provins (2 étuves pour 12.000 habitants à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>2053</sup> Ferdinand Lot, « L'état des paroisses et feux de 1328 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1929, p. 51-107 et 256-315 ; Auguste Molinier, « La sénéchaussée de Rouergue en 1341 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1883, 452-488.

<sup>2054</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 18 : « 13 juillet 1257. Bail à fief fait par Guillaume Delpy sergent du roi et baillif de la ville de St-Antonin pour le Roy a Bertrand de la Sale, des bancs et maisons qui sont proches le mur de la ville d'une part, d'autre part proche la rue commune qui passe entre les maisons de Bernard de Biron et dure de la rue commune de Bonnette jusqu'à la maison que tient du nommé d'Anfers sous la censive d'un sol et cinq sols d'acapes ».

<sup>2055</sup> ADTG, H1, inventaire sommaire, fol. 241.

<sup>2056</sup> « *als Banhs* » (ADTG, A120, terrier royal de 1397, fol. 32), « *tendant de ladite porte als Banhs* » (ADTG, A121, terrier royal de 1459, fol. 51), « *carriera dels Banhs* » (AC Saint-Antonin, CC2, compoix de 1500, fol. 14), « *rue dels Banhs* » (ADTG, C369, terrier royal de 1538, fol. 21, 36, 60, 136, 143, 168), « *alz Bans* » (ADTG, G1025, reconnaissance au chapitre de 1563, fol. 108v.), « *rue des Bans* » (ADTG, C370, terrier royal de 1609, fol. 181, 185, 186 et AC Saint-Antonin, CC7, compoix de 1670, fol. 10, 257), « *rue des Moliniers autrement des Bans* » (ADTG, C371, terrier royal de 1668, fol. 917).

<sup>2057</sup> Parcelles n° 2804, 2944 et 3097 de la base de données.

<sup>2058</sup> Parcelle n° 2587 de la base de données.

C'est dans cette zone que se trouve la maison dite « de l'Amour » (ID27) que Camille Enlart a identifié comme étant une maison de plaisir en raison de la sculpture qui orne l'arc segmentaire du rez-de-chaussée<sup>2059</sup> (fig. 482). La clé de l'arc représente un personnage féminin et un personnage masculin de profil se faisant face, leurs lèvres unies. Bernard Loncan s'oppose à cette interprétation qu'il juge sans fondement<sup>2060</sup>. Mais l'identification de cette zone comme ayant abrité les bains publics à partir du XII<sup>e</sup> siècle laisse, il me semble, la question ouverte. En effet, au XV<sup>e</sup> siècle, établissements de bains et maisons publiques étaient parfois étroitement liés<sup>2061</sup> et les municipalités tentèrent de lutter contre la prolifération des « étuves – bordels »<sup>2062</sup>.

Les maisons qui bordent la rue Rive-Valat dans sa partie septentrionale, ne conservent pas en façade de vestige médiéval. La maison sise au n° 5 rue Rive-Valat (ID206) disposait d'un équipement particulier. Ce dernier est visible aujourd'hui par la présence de deux ouvertures coniques percées dans le plafond de la salle située au rez-de-chaussée (fig. 483). La fonction de ces percements est inconnue mais on aimerait y voir un lien avec les bains publics, comme des éléments servant de fixation à des dais au-dessus des cuves. Ces derniers, appelés également « éperviers » ou « ciel » étaient utilisés pour dissimuler les individus (fig. 484). On manque malgré tout d'éléments de comparaison pour cet aménagement bien spécifique, dont l'interprétation reste donc ouverte.

Malgré la persistance du toponyme jusqu'à nos jours, il n'est pas possible de savoir combien de temps ces bains publics ont été utilisés. Ont-ils été fermés au XV<sup>e</sup> siècle, comme ce fut le cas dans de nombreuses autres villes, en raison des épidémies de peste que l'on soupçonne de proliférer dans les bains et les étuves<sup>2063</sup> ?

---

<sup>2059</sup> Camille Enlart et Jean Verrier, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, Paris, 1904, tome 2, p. 172, 398.

<sup>2060</sup> Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val... op. cit.*, p. 240.

<sup>2061</sup> Jean-Pierre Leguay mentionne des cas où « des étuves, souvent proches des cours d'eau, sont vite devenues des lieux de prostitution notoires », *L'eau dans la ville... op. cit.*, p. 239.

<sup>2062</sup> Louis Le Pileur, *La Prostitution du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle : documents tirés des archives d'Avignon, du Comtat Venaissin, de la principauté d'Orange et de la ville libre impériale de Besançon*, Paris, France, 1908, p. 13, 15.

<sup>2063</sup> Jean-Louis Laborie, « Les rues des bains... » *op. cit.*, p. 83.

### 3. La gestion de l'eau à Saint-Antonin-Noble-Val

#### 3.1. Une gestion concertée dans la durée

Bien que l'on ne connaisse pas l'autorité à l'origine de la mise en place du réseau hydrographique de Saint-Antonin-Noble-Val, des indices sur sa gestion sont présents dans les sources écrites. Les activités liées aux dérivations et aux canaux transversaux n'étaient pas compatibles avec une consommation de l'eau, cette dernière étant polluée par les rejets domestiques et artisanaux. La principale source d'eau potable *intra-muros* était constituée par les puits privés.

##### 3.1.1. De l'utilisation à l'entretien

###### 3.1.1.1. Les canaux générateurs de conflits

Le bon fonctionnement des moulins était lié au débit des deux canaux de dérivation. Leur appropriation par les particuliers, par le biais de la création de canaux secondaires dans un premier temps, puis par l'ouverture de nombreux égouts privés, a eu un impact sur l'activité des moulins. Quelques mentions de conflits sont parvenues jusqu'à nous et témoignent des enjeux importants qui se cachent derrière le bon fonctionnement de ce réseau.

J'ai déjà évoqué le conflit survenu en 1299 entre les consuls et les propriétaires du moulin des Claustres<sup>2064</sup>. Les riverains du canal affirmaient qu'ils avaient le droit d'établir des conduits reliant leur habitation à la Bonnette<sup>2065</sup>. L'affaire fut transmise au juge-mage de

---

<sup>2064</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 47.

<sup>2065</sup> « acte par lequel il paroist qu'il y avoit différent entre les consuls de St Antonin d'une part et les propriétaires du moulin de la claustre d'autre part au sujet du cours d'une **cloaque ou doat** commencé par Me Guillaume de Solie notaire dans la rue commune, lesquels consuls et ledit Me Guillaume de Solie et autres habitants de ladite ville descendant vers le canal de Bonnette ou cours de l'eau dudit moulin affirmant qu'il leur étoit permis de conduire l'eau sur lesquelles contestations les parties remirent leur differents a la décision de Me le juge mage de Villefranche lequel ayant convoque et assemblé plusieurs et grands personnages ordonna que lesdits consuls et ledit Guillaume de Solie et autres habitants dans la rue par laquelle est conduit ledit doat, puissent conduire ledit doat jusques au trou qui recoit le doat de Guillaume Paturle lequel trou tombe dans la Bonnette et devant la maison de la nommée pomière excepté que les frais qu'a fait ledit Parturle dans ledit trou ou doat luy seront rendus a la connaissance des consuls. Il ordonna de meme de tous les droits ou ? anciens qui ont une ouverture ancienne le notoire dans le canal de Bonnette, lesquelles ouvertures sont ouvertes ou par fraude bouchés que les consuls pourront faire ouvrir et les trous du doat ouverts fermés sans aucun empechement de la part des propriétaires du moulin et sans dommage de chacune des parties et si quelqu'un contre le consentement des propriétaires dudit moulin de Bonnette appelé de la claustre vouloit a l'avenir faire une nouvelle ouverture ou trou dans la muraille du canal du rivage de Bonnette qu'il ne luy soit pas permis non pas même aux consuls n'y autre à l'avenir et que les consuls puissent empecher le cours accoutumé de l'eau n'y quelle puisse couler autrement que ne fait jusqu'a présent. Il ordonne encore de la volonté de toutes les parties que si au lieu de la Jougarie et au lavoir on vouloit faire un trou qu'il puisse etre fermé par les proprietaire dudit moulin en telle sorte qu'on ne puisse point faire de trou dans ledit fonds que lesdits consuls puissent faire dans le fonds du bocal sur la muraille dudit canal depuis une grande pierre ou on lave le linge et que ladite pierre soit de deux doits de hauteur et d'un pied deux doits de largeur avec d'ongles de fer comme les consuls trouveront a propos referré toujours dans ladite eau le droit d'autruy ce que toutes les parties approuverent après en avoir eu connaissance. Cet acte a ete retenu par Guillaume Boyé notaire, regnant Philippe 4 cotté n° ...71. » AC Saint-Antonin, JJ11, fol. 47-48v.



Villefranche qui décida que les *doats* existants subsisteraient, mais qu'il ne pourrait en être ouvert d'autres sans le consentement des propriétaires du moulin des Claustres. Ainsi, le jugement rendu semble équitable en ménageant les droits de chacune des parties. Les propriétaires du moulin n'étaient pas autorisés à boucher les ouvertures existantes, mais pouvaient s'opposer à la création de nouveaux égouts. On relève encore dans la documentation une sentence arbitrale au sujet de la demande de Bernard Fuzier d'aménager une sortie reliant ses maisons à un canal dans la rue de la Jogaria, en 1376<sup>2066</sup>. Ces documents relatent la multiplication des réseaux domestiques d'eaux usées, traduction de l'essor de la ville et de la prise en compte des notions d'hygiène. Ces raccordements sont également nécessaires pour résoudre des problèmes techniques. En effet, le sous-sol de la ville ne se prête pas au creusement de fosses d'aisances en raison de la hauteur de la nappe phréatique et d'un milieu à tendance marécageuse.

Des cas similaires d'appropriation sont connus en Espagne. À Bilbao notamment, la municipalité devait faire face aux prétentions de quelques particuliers qui cherchaient à s'approprier l'eau aux dépens des autres usagers. Ainsi une ordonnance révèle la décision de rendre obligatoire la demande d'autorisation avant toute intervention sur le réseau hydrographique<sup>2067</sup>. À Portugaleta, des particuliers avaient tenté de détourner le cours du réseau à des fins privées, ce qui conduisit le conseil municipal à préciser que « l'eau doit aller là où elle est toujours allée et qu'on ne doit pas détourner de l'eau de la conduite principale »<sup>2068</sup>. Ces cas d'appropriation du réseau hydrographique concernent l'approvisionnement en eau, contrairement à Saint-Antonin-Noble-Val, où il s'agit de rejeter des eaux usées.

### 3.1.1.2. La réglementation de l'entretien des canaux

Les canaux d'eaux usées ont tendance à se colmater lorsque le débit est faible et s'ils ne sont pas curés régulièrement. La première information relative à l'entretien d'un canal remonte à 1323. Un acte précise qu'il incombait aux propriétaires du moulin des Claustres. Il est connu par le résumé qu'en fit le notaire Jean Philipppy :

« Acte par lequel Etienne Cayssac fils d'autre Etienne Cayssac pour luy et pour les parceliers et consorts du moulin de la Claustre, qui est dans la ville, reconnoit aux consuls que les consorts ou parceliers dudit moulin ont fait oter la terre et le décombre qui est dans le canal de la Bonnette, et qu'ils l'oteront à l'avenir, à la requête desdits consuls et de leurs successeurs »<sup>2069</sup>.

Le canal en question est certainement celui de la dérivation supérieure, qui alimente le moulin des Claustres. Malgré cette décision, un procès-verbal de 1328 mentionne le

---

<sup>2066</sup> AC Saint-Antonin, II4.

<sup>2067</sup> Maria Isabel Val Valdivieso, « La politique hydraulique des municipalités basques au XV<sup>e</sup> siècle ... », *op. cit.*, p. 86.

<sup>2068</sup> *Ibid.*

<sup>2069</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 94v.

comblement d'un canal<sup>2070</sup>. Le procès concerne « un doat qui est a la jougario qui est dessous et devant la maison de Guillaume de Bernard de Pomies que certains particuliers y desnommés avoient comblé par fraude ou par decembre de l'eau ». La mention topographique de la Jogaria indique qu'il s'agit probablement du canal de la dérivation supérieure. À cette occasion, les consuls affirmèrent qu'ils devaient être les seuls à connaître « l'ouverture dudit doat et de tous les autres qui sont dans la ville tombant dans l'eau de Bonnette ». Les chanoines et les propriétaires du moulin des Claustres leur contestaient ce droit et prétendaient que cela les concernait seuls. Le commissaire mandaté par le sénéchal de Rouergue donna raison aux consuls. Les chanoines continuèrent d'être concernés par la question de l'entretien des canaux, notamment lorsqu'ils avaient un lien avec le moulin des Claustres. En 1601, ils se départirent de leurs demandes concernant les réparations au moulin et le nettoyage des canaux<sup>2071</sup>.

L'entretien des canaux était une affaire prise très au sérieux par les consuls car la multiplication des égouts privés provoquait un risque de colmatage important. Le colmatage menaçait en effet de paralyser le réseau principal, primordial pour le fonctionnement des activités artisanales (tanneries et teintureries) et la subsistance (moulins). La surveillance était donc accrue. Par exemple, en 1332, les consuls nommèrent trois gardes « pour vérifier un égout appelé doat qui sortoit de la maison de Géraud Mazedé de la place du Mazel Viel »<sup>2072</sup>. Le rapport rendu par les gardes aux consuls ne sembla pas satisfaire Géraud Mazedé qui déclara aux consuls « que les choses étoient en l'état quelles avoient été cy-devant et qu'il feroit un autre égout toutes les fois qu'il seroit nécessaire ». Il ressort de cet acte que les riverains sont convaincus d'avoir des droits absolus sur la canalisation contiguë à leur maison.

La situation est sensiblement différente pour les aménagements hydrauliques qui sont liés aux fortifications, notamment les systèmes de vannes pour gérer l'alimentation en eau des fossés. Le coût de leur entretien était assumé par la communauté. En effet, les comptes consulaires du XV<sup>e</sup> siècle mentionnent à plusieurs reprises le curage des *bonda\**, *pala\** et *paisiera\**<sup>2073</sup>. Les sommes employées pour payer les ouvriers chargés de cet entretien étaient élevées et montrent l'importance du rôle de ces vannes dans le système de défense.

Par ailleurs, les ordonnances des consuls de Saint-Antonin-Noble-Val, rédigées en 1620 mentionnent la réparation de certains canaux : « il est enjoint a tous les habitants

---

<sup>2070</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 105.

<sup>2071</sup> ADTG, G895.

<sup>2072</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philippy, fol. 110.

<sup>2073</sup> AC Saint-Antonin, CC46, comptes consulaires de 1433-1434 : « *Pagem lo dia desus a Johjajn Reberia que fe aportar dos tra'ns seus que era estât portât a la paisiera can se curet. Doneri li p I cart de vi : Xd.* » ; CC49, comptes consulaires de 1464-1465 : « *So que ha costat de hosta la pala de la paisiera del valat et de far cura la bonda* », « *Pagem a Gm Vauret p los dias que hy estet a rebiga la paisiera* », « *Pagem a Johfan Albinhac que hy estet tôt lo jorn p fer aver la dicha pala : XXIIIId.* », « *Pagem a Grimot Caissac p jorn que estet a cura la dicha paisiera : XVd.* », « *Pagem a John Cavanhac p huna corda tortoyrieria que ne conprem p leva la pala, que nos costet XIIIId.* », « *Pagem a Ramon Castel p tal que la pogessem hubry can nos bliam, p tan que pogessem miels cura la bonda de la paisiera, que costet XXd.* ».

d'accommoder les chemins publics notamment les égouts et ruines faites par les inondations des eaux »<sup>2074</sup>. On voit ici que les crues pouvaient endommager le réseau hydrographique souterrain de la ville qui reste fragile. Il semble que l'entretien des canaux de dérivation en amont de la ville était à la charge des consuls. C'est au moins le cas lorsque le Pré Commun, où se déroulaient les foires annuelles, était menacé<sup>2075</sup>.

En ce qui concerne les canaux transversaux, plus petits donc plus sujets à des encombrements, les mentions sont plus rares. Chaque particulier devait être responsable de l'entretien de la portion de canal qui jouxte sa parcelle. Les gardes consulaires y veillaient. La situation était similaire à Riom où les principales galeries étaient contrôlées et entretenues par le gouvernement consulaire<sup>2076</sup>. Là non plus, les sources n'indiquent pas quelle autorité a été à l'origine de la construction de ce réseau, qui passe aussi bien sous les rues que sous les immeubles. Josiane Teyssot émet l'hypothèse que les principaux tunnels ont été mis en place à l'initiative de la commune et que les galeries secondaires qui y débouchent sont l'œuvre des particuliers pour l'évacuation de leurs eaux domestiques.

### 3.1.1.3. Le curage des canaux

Comment se déroulait le nettoyage des canaux ? Certains sont de taille suffisante pour qu'un homme puisse y pénétrer, notamment lorsqu'ils sont à ciel ouvert<sup>2077</sup>. Dans le cas des égouts souterrains de dimensions réduites, des regards étaient aménagés pour y accéder et procéder au déblaiement. Actuellement, plusieurs regards sont présents sur le tracé des canaux des deux dérivations. La dérivation inférieure est ainsi accessible dans la rue Droite et la rue du Moulin du Bessarel par l'intermédiaire de trappes (fig. 409 et 410). Le canal de la dérivation supérieure est quant à lui accessible place du Timplé où une trappe s'ouvre dans la voûte, et place de la Jogaria, par l'intermédiaire de quelques marches fermées par une grille. Ces aménagements sont récents pour la plupart. On voit en effet sur le cadastre napoléonien que les canaux étaient à ciel ouvert au niveau des regards de la rue du moulin du Bessarel et de la place de la Jogaria. La municipalité s'est donc chargée de couvrir les canaux à ces endroits tout en permettant d'y accéder régulièrement. Les accès médiévaux aux dérivations sont peu connus.

---

<sup>2074</sup> AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 213.

<sup>2075</sup> AC Saint-Antonin, CC48, comptes consulaires de l'année 1455-1456, fol. 6v : « *item paguem a XIII del mes de desembre a J. Jordi que lhy fesseu curar lo valat del prat communal que laygua donava dedins lo prat* ».

<sup>2076</sup> Le ruisseau Ambène, détourné au niveau de l'abbaye Saint-Amable, au moins dès le haut Moyen Âge, a servi d'égout à ciel ouvert dans un premier temps (Josiane Teyssot, *Riom : capitale et bonne ville d'Auvergne, 1212-1557*, Nonette, 1999, p. 361). La dérivation *intra-muros* était également utilisée pour la tannerie et pour actionner des moulins. Dans un second temps, un réseau d'égouts souterrains a été mis en place entre le XIII<sup>e</sup> siècle et XVI<sup>e</sup> siècle, date des premières mentions écrites (Josiane Teyssot, « L'eau propre, l'eau sale à la fin du Moyen Âge. Le cas des égouts de Riom en Auvergne », *Cahiers d'histoire*, 1992, p. 119).

<sup>2077</sup> À Saint-Denis, des traces au fond de la dérivation du cours d'eau indique que des véhicules y descendaient pour effectuer le curage (Michaël Wyss (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis: des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996).

En ce qui concerne les canaux transversaux, un regard a été observé lors des travaux dans la rue du Four Neuf (fig. 435). Il est simplement constitué de deux blocs calcaires de 12 cm d'épaisseur, reposant partiellement sur la couverture de dalles. La forte perturbation des niveaux autour de cet aménagement indique qu'il a servi à plusieurs reprises, notamment au cours de la fin du Moyen Âge, comme l'attestent quelques tessons de céramique<sup>2078</sup>. D'autre part, quelques maisons médiévales disposaient d'un accès direct au canal<sup>2079</sup>, sans que l'on sache si cet accès était destiné au curage.

Le système de vannes observé dans la rue Droite, qui régulaient le débit du canal de la dérivation supérieure alimentant le moulin des Claustres<sup>2080</sup>, pouvait également fonctionner comme une chasse (fig. 443 et 444). L'obtention d'un fort débit, par l'intermédiaire de vannes, permettait en effet de nettoyer le canal, en évacuant ainsi tout ou partie des dépôts.

#### 3.1.1.4. Les canaux sur le temps long

Le réseau hydrographique de Saint-Antonin-Noble-Val semble avoir peu évolué au cours des périodes moderne et contemporaine. La seule entreprise importante concerna l'installation de thermes dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2081</sup>. Des initiatives personnelles pour se raccorder au réseau général ne sont toutefois pas à exclure. Les canaux ne furent que rarement recouverts. Cette situation diffère de celle de nombreuses villes européennes. À Bruxelles par exemple, le voûtement de la Senne au XIX<sup>e</sup> siècle a bouleversé la physionomie de l'espace urbain en faisant disparaître les eaux de la ville et a profondément marqué les mémoires<sup>2082</sup>. L'hygiène a souvent été l'argument mis en avant pour justifier l'enterrement du réseau hydrographique<sup>2083</sup>. On peut imaginer que le réseau d'égouts de Saint-Antonin-Noble-Val était suffisamment bien conçu pour ne pas menacer la salubrité de la ville, ni gêner la circulation et ainsi conduire à le recouvrir. Le débit et l'ampleur du réseau devaient être satisfaisants pour s'accorder avec l'évolution de la ville. Le fait que les canaux aient perduré si longtemps suppose aussi un entretien régulier.

Paradoxalement, l'endormissement de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val au cours de la période moderne, peut être une autre cause de cet immobilisme. Le développement de la ville est en effet très réduit et les besoins n'ont pas du évoluer beaucoup. À Carpentras au contraire, le réseau mis en place au Moyen Âge était entretenu et adapté aux besoins croissants des habitants. Au XVIII<sup>e</sup> siècle la communauté décida de moderniser son réseau

---

<sup>2078</sup> Voir la notice correspondante dans le tome 2 du volume 3.

<sup>2079</sup> C'est le cas des maisons ID 36, 133, 218 et 240.

<sup>2080</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.1. L'usage de la force motrice » de la partie 3.

<sup>2081</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.4. Vers l'endormissement de la ville » de la partie 1.

<sup>2082</sup> Chloé Deligne, *Bruxelles et sa rivière... op. cit.*, p. 217-218.

<sup>2083</sup> « À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'affirme chez les médecins, les chimistes puis les ingénieurs une notion qui va orienter pendant près d'un siècle la conception de l'assainissement : le concept hygiéniste. Afin d'assurer la salubrité de la ville, les eaux sales doivent être évacuées le plus rapidement et le plus loin possible, sans contact avec les populations. C'est pourquoi on enterre alors les réseaux d'égout et que l'on couvre les ruisseaux et les fossés qui traversent les villes, transformés souvent en véritables cloaques », Bruno Ledoux, *Les catastrophes naturelles en France*, Paris, 1995, p. 211.

hydraulique afin d'amener l'eau dans tous les quartiers, d'augmenter la quantité disponible, d'améliorer l'hygiène de la ville, de faciliter l'installation d'un plus grand nombre d'artisans et de commerçants, et enfin d'orner la ville de nouvelles fontaines<sup>2084</sup>. Ce dernier aspect est absent à Saint-Antonin-Noble-Val. En effet, l'approvisionnement en eau potable ne passait pas par des fontaines urbaines ornementales.

En conclusion, les consuls avaient autorité sur la gestion des canaux. Ils étaient chargés de connaître toutes les ouvertures sur les canaux et disposaient du droit d'interdire les nouvelles ouvertures. Les propriétaires des moulins étaient chargés de l'entretien des canaux qui alimentaient leurs infrastructures. L'abbaye apparaît très peu dans les textes relatifs à l'entretien des canaux ou à des conflits sur leur usage. La gestion de l'eau potable ne semble au contraire n'avoir jamais préoccupé les membres du gouvernement urbain et relève donc d'une gestion privée.

### 3.1.2. L'approvisionnement en eau potable

#### 3.1.2.1. Des puits privés

Un constat s'impose : les puits sont totalement absents des textes saint-antoninois<sup>2085</sup>. Les compoix et terriers ne mentionnent pas de puits dans les déclarations de biens fonciers<sup>2086</sup>. Les puits sont peut-être considérés comme faisant partie de l'équipement de la maison au même titre que des latrines ou un placard ce qui justifierait leur absence des registres fiscaux. Pourtant, mon investigation sur le terrain a révélé la présence de plusieurs puits à l'intérieur des propriétés, que ce soit dans les jardins, les cours ou les rez-de-chaussée des maisons (fig. 485). Bien qu'aucun élément de chronologie relative n'ait pu être repéré, il est envisageable que certains soient en place dès le Moyen Âge. Si l'on se réfère à d'autres villes européennes, la construction de puits s'est accélérée au XIII<sup>e</sup> siècle. Ils étaient rares avant le XII<sup>e</sup> siècle. À Rome par exemple, seules les demeures patriciennes en étaient équipées<sup>2087</sup>.

La profondeur et le niveau de l'eau ont été mesurés pour quelques puits qui sont toujours en eau actuellement (fig. 486), mais ces informations sont difficiles à exploiter étant donné qu'il a été impossible de les reporter en NGF, à l'exception du puits de la maison ID212<sup>2088</sup>. Le niveau de l'eau par rapport au fond du puits est très variable. Les puits ID 212 et 239 ont plus de 3,50 m d'eau. On remarque qu'ils sont tous deux placés à proximité

---

<sup>2084</sup> Patrick Fournier, « L'eau : un enjeu de pouvoir à Carpentras au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 137.

<sup>2085</sup> C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à Michèle Éclache qu'il n'existait « que fort peu de puits privés » (Bernard Loncan (dir.), *Caylus et Saint-Antonin...op cit.*, p. 186).

<sup>2086</sup> Ce qui paraît surprenant, lorsque l'on connaît le degré de précision de certains documents dans la description de la nature des biens.

<sup>2087</sup> Étienne Hubert, *Espace urbain et habitat à Rome : du X<sup>e</sup> siècle à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1990.

<sup>2088</sup> Le fond du puits de la maison ID 212 se trouve à 119.46 m NGF et le niveau de l'eau est à 122.96 m NGF.

immédiate du canal de dérivation supérieure. Les autres puits ont un niveau d'eau qui oscille entre 0,80 m et 1,70 m.

La morphologie des puits observés est identique. Ils sont tous de forme circulaire et bâtis en moellons de petites dimensions (fig. 487 et 488). Quatre d'entre eux sont encore dotés de leur margelle placée à quelques dizaines de centimètres au-dessus du niveau de circulation<sup>2089</sup> (fig. 487). Les margelles des puits ID 14 et 72 sont similaires, il s'agit de blocs calcaires de 15 cm d'épaisseur<sup>2090</sup>. La margelle du puits ID 239 est monolithe et de forme quadrangulaire à angles arrondis. Plusieurs margelles portent des traces d'usure plus ou moins marquées, dues au frottement de la corde. Les margelles des puits ID 232, 149 et 212 ont été dérasées jusqu'au niveau du sol (fig. 488). Les autres puits connus ont tous été bouchés. Il n'existe pas de trace des systèmes permettant d'aider au puisage. Le diamètre intérieur des puits lorsqu'il a pu être mesuré, oscille entre 0,60 m et 1 m (fig. 486).

Le puits de la maison ID133 est un cas particulier. En effet il était accessible depuis le rez-de-chaussée de la maison ainsi que par la rue du Moulin du Bessarel, ce qui en faisait un puits semi-public, peut-être accessible aux habitants du quartier. Toutefois, la taille de la porte sur la rue ne permet pas d'envisager une accessibilité à de nombreuses personnes. Aucune trace de ce type de pratique n'a été trouvée dans les archives saint-antoninoises. Cette maison dispose également au rez-de-chaussée d'un accès au canal de la dérivation inférieure<sup>2091</sup>. Le fond du puits se trouve environ 2 m plus bas que le fond du canal.

Le dénombrement des puits n'est certainement pas exhaustif, puisqu'il n'est du qu'aux possibilités d'accès aux propriétés privées (fig. 485). La localisation des puits observés a tout de même le mérite de montrer que les puits se répartissent relativement uniformément sur l'ensemble de la ville, à l'exception d'une bande à l'ouest où aucun puits n'a été observé<sup>2092</sup>. L'utilisation de puits privés semble donc toucher l'ensemble des quartiers et correspondait à une pratique commune à toutes les couches sociales. D'autre part, le monastère était lui aussi doté d'un puits, mentionné dans un testament du premier quart du XV<sup>e</sup> siècle stipulant le souhait du défunt d'être inhumé « au cloître, devant le puits »<sup>2093</sup>. Le plan de la zone où était implanté le monastère réalisé en 1760 localise également un puits à proximité de la rivière (fig. 37 et 485, C). Dans les villes médiévales où la nappe phréatique était facilement accessible il pouvait y avoir jusqu'à un puits par habitation<sup>2094</sup>. Il ne semble pas que Saint-Antonin-Noble-Val ait été dans ce cas.

---

<sup>2089</sup> Il s'agit des puits des maisons ID 14, 72, 133 et 239.

<sup>2090</sup> Le parement externe de la margelle du puits de la maison ID 72 a été doublé par des carreaux de calcaire.

<sup>2091</sup> Cf. supra, chapitre « 1.2.2.2. La dérivation inférieure » de la partie 3.

<sup>2092</sup> Cet espace correspond au quartier du Bessarel, fortement touché par les inondations. Cette vulnérabilité explique l'absence de puits repéré dans ce secteur.

<sup>2093</sup> ADTG, G917. La localisation de ce puits reste très approximative.

<sup>2094</sup> Catherine Gouédo-Thomas, *Usages de l'eau ... op. cit.*, p. 44.

On a vu la fréquence et l'importance des crues auxquelles la ville fut confrontée. Plusieurs puits se trouvent dans les parties basses de la ville<sup>2095</sup> et devaient donc être submergés lors d'inondations importantes, rendant certainement l'eau impropre à la consommation. Y a-t-il eu une prise de conscience de cette pollution ? Les puits étant privés, il est normal que l'on ne retrouve aucune mention de curage dans les documents municipaux, mais il est également possible que la constatation de la pollution soit intervenue tardivement comme à Saumur, où elle n'a été perçue qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les puits étaient régulièrement submergés par les nombreuses crues de la Loire, de même que les fosses d'aisances<sup>2096</sup>.

L'emplacement des puits dans l'espace privé ne suit pas de normes, ni à Saint-Antonin-Noble-Val, ni dans la plupart des villes médiévales<sup>2097</sup>. Ils peuvent être creusés dans les jardins et les cours mais aussi dans les maisons, au rez-de-chaussée et dans les caves<sup>2098</sup>, ce qui permettait un accès direct depuis la maison. L'existence de puits mitoyens est attestée par les sources écrites et l'archéologie : installés à cheval sur le mur de séparation entre des propriétés mitoyennes il était accessible aux différents habitants<sup>2099</sup>. Ils ne relevaient pas pour autant de la compétence des consuls, leur gestion demeurait privée.

### 3.1.2.2. L'eau puisée dans les rivières

La question se pose de savoir comment les particuliers qui ne disposaient pas de puits privés s'alimentaient en eau. Ils puisaient certainement de l'eau dans les fontaines situées en dehors des murs, ou directement dans la rivière. Ces pratiques devaient poser problème en cas de siège, même si l'on sait qu'ils n'ont pas duré longtemps à Saint-Antonin-Noble-Val. Il n'existe pas de trace archéologique ou textuelle de citernes ou de système de récupération d'eau de pluie. Le puisage à la rivière était fréquent. Le nom de certaines portes de villes traduit cette pratique. La ville de Rennes par exemple, possédait une porte Évière<sup>2100</sup> et Narbonne une porte Aiguière. Arles, ne disposait pas non plus de fontaine publique dans l'espace urbain. L'approvisionnement en eau potable s'y faisait soit par des puits privés, soit par les *barraliers* ou *ayguadiers* (porteurs d'eau) qui transportaient l'eau puisée dans le Rhône et stockée dans des jarres<sup>2101</sup>.

La qualité de l'eau puisée dans les rivières était soumise à divers aléas et pouvait devenir impropre à la consommation. Des procédés de décantation ou de filtrage à travers un

---

<sup>2095</sup> Notamment les puits des maisons ID 133, 239, 212, 14, et 149 ainsi que ceux connus par des mentions orales correspondant aux lettres A, B, C (fig. 485).

<sup>2096</sup> Pierre Gourdin, « Saumur... », *op. cit.*, p. 115.

<sup>2097</sup> Montpellier fait ici figure d'exception. Les puits des maisons *intra-muros* se situent presque exclusivement au pied de l'escalier (Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes (dir.), *Montpellier... op. cit.*, p. 174).

<sup>2098</sup> Danièle Alexandre-Bidon, « L'eau et l'hygiène », in *Cent maisons médiévales en France*, Paris, 1998, p. 116.

<sup>2099</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>2100</sup> Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, 2002, p. 97.

<sup>2101</sup> Louis Stoff, « Arles à la fin du Moyen Âge : paysage urbain et géographie sociale », *Le paysage urbain au Moyen Âge*, Lyon, 1981, p. 241.

lit de sable pour éliminer les principales impuretés pouvaient être mis en place. Je n'en ai trouvé aucune trace à Saint-Antonin-Noble-Val. Le moyen le plus efficace pour se procurer de l'eau saine était le captage de sources dans la campagne environnante. Cette eau, amenée en ville par des canalisations aériennes ou souterraines, était parfois récupérée à plusieurs dizaines de kilomètres des villes<sup>2102</sup>. À Rodez, les sources de Vors situées à environ 700 m d'altitude et 12 km de la ville ont été exploitées dès l'époque romaine par l'aménagement d'un barrage souterrain et d'un système de vannes régulant le débit de l'eau circulant dans un aqueduc de 30 km de long<sup>2103</sup>. Il est question d'une source à l'est de Saint-Antonin-Noble-Val<sup>2104</sup>, mais celle-ci semble destinée à alimenter les fossés voire les canaux transversaux situés à l'est de la dérivation supérieure. Est-il possible qu'elle ait servi à approvisionner une partie de la population en eau potable sans qu'aucun texte n'en fasse mention ? J'ai souligné le fait que les maisons qui disposaient d'un accès direct à un canal étaient situées en amont des pratiques polluantes et qu'il était donc envisageable qu'elles s'y approvisionnent en eau propre. Le cas de la maison ID133 s'oppose malgré tout à cette hypothèse, étant donné qu'elle dispose d'un puits à quelques mètres du canal.

### 3.1.2.3. La récupération des eaux de pluie

La récupération de l'eau de pluie constituait une part importante de l'approvisionnement en eau potable dès l'Antiquité. Elle était alors stockée dans des citernes, qui étaient parfois équipées de systèmes de filtrage. L'eau de pluie ruisselant sur les toitures pouvait être récupérée par des conduites en pierre, en bois ou en terre cuite. À Riom et à Saint-Flour, des descentes en pierre de taille intégrées dans l'épaisseur des murs ont été observées. Elles récupéraient le contenu des chéneaux qui était ensuite stocké dans une citerne sous la maison. Des maisons canoniales de la fin du Moyen Âge à Viviers étaient équipées de citernes souterraines qui recevaient l'eau de pluie collectée par des chéneaux et menée par des conduites en terre cuite partiellement intégrées dans la maçonnerie<sup>2105</sup>.

À Saint-Antonin-Noble-Val, toutes les maisons disposaient leur mur gouttereau sur les rues. Si aucun système n'était mis en place, l'eau de pluie était donc rejetée directement dans la rue. Deux maisons étaient équipées d'un dispositif permettant de rejeter l'eau un peu plus en avant dans l'espace public. La maison romane (ID 4) dispose d'une gouttière saillante en pierre de taille, portée par des corbeaux à trois ressauts, de laquelle partent quatre exutoires (fig. 489). Une maison richement décorée de la rue de la Pélisserie (ID 17) disposait d'un exutoire sculpté sous la forme d'un quadrupède dont la tête a été brisée (fig. 489). L'eau

---

<sup>2102</sup> À titre d'exemple, le parcours entre la source et la ville peut atteindre 25 km à Paris et Poitiers, 30 km à Cahors, 40 km à Reims, 50 km à Nîmes ou encore 85 km à Lyon pour l'aqueduc du Gier (Jean-Pierre Leguay, *L'eau... op. cit.*, p. 100).

<sup>2103</sup> Henri Enjalbert, *Histoire de Rodez*, Toulouse, France, 1981, p. 63.

<sup>2104</sup> *La Font des Azes*, cf. supra, chapitre « 2.2.2.2. L'alimentation en eau des fossés » de la partie 2.

<sup>2105</sup> Yves Esquieu, « L'alimentation en eau des chanoines de Viviers », in *Le village médiéval et son environnement, études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, 1998, p. 350-352.



ruisselant sur la toiture était récupérée par des chéneaux en calcaire et dirigée dans une conduite maçonnée dans l'épaisseur du mur de façade avant d'être rejetée par l'exutoire, au niveau de la jonction entre le premier et le deuxième étage<sup>2106</sup>. Des indices permettent par ailleurs de confirmer la présence d'avant-toits<sup>2107</sup>, destinés à rejeter l'eau de pluie loin de la façade. Cette pratique est répandue dans tout le Midi, comme à Montpellier par exemple, où ces avant-toits portent le nom de *forjet*<sup>2108</sup>.

Ainsi, aucune preuve ne permet d'affirmer que l'eau de pluie était récupérée et stockée pour la consommation à Saint-Antonin-Noble-Val. Les puits privés et les rivières étaient complétés par des fontaines hors les murs réparties autour de la ville pour l'approvisionnement en eau potable.

#### 3.1.2.4. Les fontaines extra-muros

Aucune fontaine n'était installée *intra-muros* d'après les sources écrites, la toponymie et l'archéologie. Par contre, il y en avait plusieurs réparties autour de la ville (fig. 490). Il en existait une dans le faubourg du Pré au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2109</sup>. Au lieu-dit de la Maladrerie d'Orbaneste une fontaine capte une résurgence qui se déverse dans l'Aveyron (fig. 491). Je n'ai relevé aucune mention dans les textes permettant de déterminer la date de la mise en place de cette fontaine. Un lavoir en béton y a été installé au XX<sup>e</sup> siècle.

La fontaine de Fondaurade est installée à côté du moulin de Roumégous, sur la rive droite de l'Aveyron. Il s'agit d'une source, appelée *Fon Daurada* et mentionnée dans les compoix de 1500<sup>2110</sup> et 1670<sup>2111</sup>. Cette source devait sortir à l'air libre avant l'aménagement d'une véritable fontaine avant le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2112</sup> (fig. 492). Cette installation était destinée à protéger cet espace du passage des charrois. Elle est probablement contemporaine du moulin dont la première mention remonte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Un escalier tournant à trois volées droites permet d'accéder au robinet en contrebas du chemin d'accès au moulin. Il est protégé par un arc en plein-cintre. Le sol est constitué de grandes dalles de calcaire. Un petit canal permet d'amener l'eau dans l'Aveyron.

La fontaine de Bouteillou située sur la rive opposée, au bout du pont sur l'Aveyron, est celle qui assurait la majeure partie de l'alimentation des riverains (fig. 493). Elle était alimentée par une résurgence sur le flanc du roc d'Anglars. Une « fontaine du bout du pont » est mentionnée en 1261<sup>2113</sup>. En 1620, il « est défendu de nettoyer les meubles étains et

---

<sup>2106</sup> Le second exutoire de la façade avait une fonction uniquement esthétique puisqu'il n'était pas percé.

<sup>2107</sup> Maisons ID 39

<sup>2108</sup> Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes (dir.), *Montpellier... op. cit.*, p. 140.

<sup>2109</sup> Un bail à fief de 1406 mentionne un « pactus ou morceau de terre dans lequel il y avoit anciennement une fontaine scituée au faubourg du pred de la ville » (AC Saint-Antonin, JJ11, inventaire Philipppy, fol. 147).

<sup>2110</sup> AC Saint-Antonin, CC2, fol. 11, 296.

<sup>2111</sup> AC Saint-Antonin, CC7, fol. 195.

<sup>2112</sup> Certaines parcelles situées au lieu-dit Fondaurade, confrontent une fontaine, ce qui permet d'avancer que celle-ci a été mise en place avant 1500.

<sup>2113</sup> AC Saint-Antonin, GG32.

cuvres dans les fontaines dites vielle et de Bouteillou a peine de l'amande »<sup>2114</sup>. Des travaux y sont opérés en 1655<sup>2115</sup>, tandis que des robinets en laiton furent installés en 1677<sup>2116</sup> et que le canal issu de la source fut réparé en 1689<sup>2117</sup>. Le détail de ces réparations est fourni par le procès-verbal qui indique que le canal devait être couvert tantôt de grandes pierres plates, tantôt de tuiles canal et qu'une « planche trouée au commencement du canal » devait opérer un filtrage grossier. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il fut envisagé d'y construire des bancs<sup>2118</sup> et d'y aménager un lavoir<sup>2119</sup>, ce qui traduit une fréquentation importante et un débit abondant.

Il a déjà été question de la fontaine dite « Fount des Azes » ou de Rodanèse pour l'alimentation des fossés<sup>2120</sup>. Située sur la côte Rodanèse, elle disposait d'une capacité importante pour être capable de remplir les fossés. D'autre part, lorsque ces derniers furent remblayés, l'écoulement des eaux provenant de la source des Azes posa de nombreux problèmes<sup>2121</sup>. La communauté songea même à conduire cette eau en ville pour alimenter les habitants au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'existence d'une fontaine dans le faubourg du Pré est attestée par un seul document. Il s'agit d'un bail à fief rédigé en 1406 relatif à « un patus ou morceau de terre dans lequel il y avoit anciennement une fontaine scituée au faubourg du pred de la ville »<sup>2122</sup>. Deux autres fontaines sont connues par une seule mention et n'ont pas été localisées. Il s'agit de la fontaine de Fargues dans le secteur de la métairie de Gaubert, mentionnée en 1313<sup>2123</sup> et de la fontaine del Grifol, mentionnée en 1325-1326<sup>2124</sup>.

### 3.2. Saint-Antonin-Noble-Val était-elle une ville propre ?

Le mot « sale » peut être défini par « ce qui n'est pas à sa place, ce qui apparaît là où il ne devrait pas »<sup>2125</sup>. Ainsi, n'était considéré comme sale au Moyen Âge que ce qui était trop visible : des détritiques déposés dans les rues ou obstruant un cours d'eau<sup>2126</sup>. Les textes médiévaux mentionnent trois types d'ordures présentes dans les villes : les boues, soit les

---

<sup>2114</sup> *Ibid.*, fol. 213.

<sup>2115</sup> AC Saint-Antonin, CC65, fol. 70.

<sup>2116</sup> AC Saint-Antonin, BB12.

<sup>2117</sup> AC Saint-Antonin, BB12, fol. 314v.

<sup>2118</sup> AC Saint-Antonin, BB14, fol. 36v.

<sup>2119</sup> AC Saint-Antonin, BB14, fol. 232v.

<sup>2120</sup> Cf. supra, chapitre « 2.2.2.2. L'alimentation en eau des fossés » de la partie 2.

<sup>2121</sup> AC Saint-Antonin, DD17.

<sup>2122</sup> AC Saint-Antonin, inventaire Philipppy, JJ11, fol. 147.

<sup>2123</sup> AC Saint-Antonin, inventaire Philipppy, JJ11, fol. 71.

<sup>2124</sup> AC Saint-Antonin, CC43, fol. 22v.

<sup>2125</sup> Chloé Deligne, *Bruxelles et sa rivière... op. cit.*, p. 108.

<sup>2126</sup> Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, « La spatialisation de la « pollution » dans les villes médiévales. Réflexions à partir de la toponymie urbaine et du cas de Bruxelles », in *a recherche en histoire de l'environnement : Belgique-Luxembourg-Congo-Rwanda-Burundi, Actes PREbel, colloque de Namur, 11-13 décembre 2008*, Namur, 2010, p. 89-110.

déchets ménagers, les déchets issus notamment des activités artisanales du textile et du cuir, ainsi que les gravats de construction<sup>2127</sup>.

Le réseau complexe d'évacuation des eaux usées de Saint-Antonin-Noble-Val renvoie une image de propreté. En parallèle, la multiplication d'activités réputées polluantes suppose une dégradation du milieu.

### 3.2.1. La gestion des déchets

#### 3.2.1.1. Trois solutions attestées dans les villes médiévales du Midi de la France

Le problème de la gestion des déchets a interpellé très tôt les communautés et les premières mesures prises pour lutter contre ce problème sont apparues dès le milieu du Moyen Âge. Les chanoines de Beauvais par exemple tentèrent de lutter contre la pollution en engageant un procès au cours du XI<sup>e</sup> siècle<sup>2128</sup>. À Avignon, il fut interdit à partir de 1243 de « jeter dans la rue de liquide bouillant ni de paille ni des détritrus de raisin, ni des excréments humains, ni d'eau de lavage, ni d'autre ordure »<sup>2129</sup>. En 1296 à Cahors, une plainte concerne le jet « d'ordures d'hommes et de femmes » dans un canal débouchant sur la rivière<sup>2130</sup>.

Trois solutions étaient adoptées en milieu urbain pour gérer les déchets domestiques. La première consistait à évacuer de façon régulière les déchets vers l'extérieur, la seconde à les traiter sur place et la dernière à les stocker en attendant une vidange<sup>2131</sup>. La première était la plus simple et certainement la plus répandue. L'absence de trace de cette pratique ne permet toutefois pas d'en mesurer son ampleur. Les canaux et les cours d'eau étaient certainement des destinations privilégiés pour jeter les immondices, de même que les fossés. C'est aussi le moyen utilisé en milieu rural, conjointement à l'épandage. La seconde solution consistait à enfouir les ordures dans la parcelle. A priori ces fosses ne faisaient pas l'objet de vidange. Lorsqu'elles étaient pleines, une nouvelle fosse était creusée à proximité<sup>2132</sup>. La dernière pratique de gestion des déchets était de les stocker dans des cuves maçonnées. Ces dernières pouvaient également recouvrir le rôle de fosse d'aisance en recueillant les eaux usées des latrines et des éviers.

#### 3.2.1.2. Le cas de Saint-Antonin-Noble-Val

L'absence de fouilles archéologiques dans l'espace urbain de Saint-Antonin-Noble-Val nuit à la connaissance de la gestion des déchets. Le recours aux textes, notamment aux

---

<sup>2127</sup> *Ibid.*, p. 92-93.

<sup>2128</sup> Jean Pierre Leguay, *L'eau dans la ville... op. cit.*, p. 137.

<sup>2129</sup> André Sadrin, *Diverses réglementations urbaines en Avignon au Moyen Âge*, Villedieu, 1938.

<sup>2130</sup> Maurice Scellès et al., *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1999, p. 186.

<sup>2131</sup> Jean Catalo, « La gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine », in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I, ... op. cit.*, p. 230.

<sup>2132</sup> C'est ce qui ressort des fouilles réalisées à Toulouse (*Ibid.*, p. 233). D'autre part, les silos qui n'étaient plus utilisés pour stocker les aliments étaient alors comblés de déchets.

délibérations consulaires, révèle certaines pratiques. Ces décisions prises par les consuls pour lutter contre la saleté *intra-muros*, traduisent des usages et des comportements certainement fréquents, pour pousser les consuls à réagir.

Plusieurs ordonnances du XVI<sup>e</sup> siècle concernent de manière générale le nettoyage des rues<sup>2133</sup>. Plus tard, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il sera décidé de les paver pour éviter l'accumulation de déchets<sup>2134</sup>. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on apprend que les animaux, notamment les porcs, circulaient librement dans les rues<sup>2135</sup>, participant à la dégradation de l'hygiène de ces espaces de circulation. Par ailleurs, le consulat était responsable de l'enlèvement des cadavres d'animaux qui gênaient la circulation et représentaient une menace pour la salubrité publique<sup>2136</sup>.

Aucune attestation de l'utilisation de fosses-dépotoirs n'a été mise au jour à Saint-Antonin-Noble-Val. L'absence de mention de vidangeur est un indice pour estimer que la pratique de fosses à vidanger y était peu ou pas répandue. La solution adoptée pour la gestion des déchets à Saint-Antonin-Noble-Val était donc celle de les évacuer vers l'extérieur, manuellement ou via le réseau hydrographique. Ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs décisions consulaires concernent l'enlèvement des immondices, que ce soit par l'ouverture du « pourtanel du port d'Aveyron »<sup>2137</sup>, par les dérivations de la Bonnette<sup>2138</sup>, ou à la charge d'un particulier<sup>2139</sup>. Le fossé au nord de la ville a été curé en 1567<sup>2140</sup>, puis à nouveau à 1586<sup>2141</sup>, sans que l'on puisse affirmer que l'encombrement était causé par des déchets domestiques<sup>2142</sup>.

Ces quelques mentions donnent de Saint-Antonin-Noble-Val à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne l'image d'une ville où le fumier et les ordures s'entassaient devant les portes des maisons, encombrant les rues et où les porcs circulaient sans contrainte. Pour autant, il ne faut pas minimiser l'utilisation du réseau hydrographique pour évacuer les déchets vers l'extérieur de la ville. Cette pratique, bien que passée sous silence, maintenait la ville dans un état de propreté significatif.

---

<sup>2133</sup> AC Saint-Antonin, BB2, fol. 145, 211 ; BB3, fol. 409v ; BB12.

<sup>2134</sup> AC Saint-Antonin, BB12, BB22, BB24.

<sup>2135</sup> AC Saint-Antonin, BB3, fol. 409v.

<sup>2136</sup> AC Saint-Antonin, CC48, comptes consulaires de l'année 1455-1456, fol. 15 : « *Paguem a XI del mes de Julet a I home estranh que lhy fesseu gitar un ca mort que lo aviou ausit en la plassa que era fol...* ».

<sup>2137</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 91v.

<sup>2138</sup> AC Saint-Antonin, BB3, fol. 576v.

<sup>2139</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 246v. Cette pratique se retrouve dans de nombreuses villes. À Avignon par exemple, le nettoyage de la rue Paraphernerie dura plus de 60 jours (Yves Esquieu, *La ville au Moyen Âge... op. cit.*, p. 104).

<sup>2140</sup> AC Saint-Antonin, BB1, fol. 149v.

<sup>2141</sup> AC Saint-Antonin, BB3, fol. 586v.

<sup>2142</sup> Le fossé aurait en effet pu être comblé à la suite d'une inondation.

### 3.2.2. La pollution artisanale

#### 3.2.2.1. La qualité de l'eau

Les deux principaux critères retenus pour évaluer la qualité de l'eau au Moyen Âge étaient sa transparence et l'absence d'odeur<sup>2143</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le frère franciscain Barthélemy l'Anglais proposait un classement des qualités de l'eau en fonction de son origine. Selon lui, la meilleure était celle issue d'une source, venaient ensuite l'eau de pluie, la fontaine, puis la rivière et le marécage<sup>2144</sup>. L'eau courante était un gage de pureté<sup>2145</sup>. L'eau stagnante des puits était souvent impropre à la consommation, ce que signalent plusieurs textes de la fin du Moyen Âge<sup>2146</sup>. Même les potages étaient préparés de préférence avec de l'eau de fontaine ou de rivière plutôt qu'avec de l'eau tirée de puits<sup>2147</sup>. D'une manière générale, celle-ci était plus souvent utilisée pour l'arrosage des jardins et le nettoyage, que pour la consommation<sup>2148</sup>. Malgré tout à Saint-Antonin-Noble-Val, la présence de certains puits dans les rez-de-chaussée de maisons laisse penser que l'eau y était protégée, étant à l'abri de la lumière.

Les autorités se sont fréquemment préoccupées de la qualité de l'eau fournie à la population. Dans les villes basques, les ordonnances municipales du XV<sup>e</sup> siècle traduisent l'intérêt que les communautés portent à la gestion de l'eau et leur souci de fournir aux habitants une eau saine. À titre d'exemple, à Vitoria, il était défendu de salir l'eau par les résidus laissés par le traitement du chanvre et du lin, tandis qu'à Bilbao, la municipalité cherchait à préserver la qualité de l'eau potable en interdisant le dépôt d'ordure dans les réservoirs<sup>2149</sup>.

Or à Saint-Antonin-Noble-Val, l'artisanat textile se déroulait à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de la ville<sup>2150</sup>. Les peigneurs de laine retiraient environ 30 % d'impuretés du produit brut<sup>2151</sup>. Le rouissage du chanvre consistait à faire pourrir les végétaux pour en séparer les fibres ligneuses. Le blanchiment des toiles s'opérait avec de la cendre, de la chaux, de la potasse ou de l'urine. Ces opérations provoquaient une forte pollution dans les

---

<sup>2143</sup> Catherine Gouédo-Thomas, *Usages de l'eau : dans la vie privée, au Moyen Âge, à travers l'iconographie des manuscrits à peintures de l'Europe septentrionale, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Villeneuve d'Ascq, 1997, p. 17.

<sup>2144</sup> L'encyclopédie *Liber de proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais, rédigée entre 1230-1240 a été traduite sous Charles V (Barthélemy l'Anglais, *De proprietatibus rerum*, éd. Iolanda Ventura, Turnhout, 2007).

<sup>2145</sup> Catherine Gouédo-Thomas, *Usages de l'eau : dans la vie privée, au Moyen Âge... op. cit.*, p. 17.

<sup>2146</sup> Danièle Alexandre-Bidon, « L'eau et l'hygiène », in *Cent maisons médiévales en France*, Paris, 1998, p. 118.

<sup>2147</sup> *Ibid.*

<sup>2148</sup> Au XVI<sup>e</sup> siècle, à Paris, l'eau des puits « n'est pas bonne et l'on ne s'en sert que pour laver et nettoyer », Thomas Platter, *Description de Paris: 1599*, éd. Edgar Mareuse, trad. Louis Sieber et Weibel, Nogent-le-Rotrou, 1896, p. 11.

<sup>2149</sup> Maria Isabel Val Valdivieso, « La politique hydraulique des municipalités basques au XV<sup>e</sup> siècle dans le contexte du royaume de Castille », in *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 86.

<sup>2150</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.3. La production textile » de la partie 3.

<sup>2151</sup> Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville... op. cit.*, p. 127.

cours d'eau, mais le courant des rivières et les fortes pluies avaient pour effet d'entraîner les résidus et les déchets, les crues pouvant alors fonctionner comme des chasses.

Pour André Guillerme, « du point de vue du milieu, les "métiers drapants" des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles apparaissent relativement neutres tant pour l'air que pour l'eau »<sup>2152</sup>. Le rôle d'auto-épurateur joué par l'alun, utilisé pour fixer les teintures, combiné au courant des rivières, réduisait considérablement la pollution hydrique provoquée par les résidus de teinture. Cette situation évolua en même temps que les pratiques à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque l'alun devint difficile à se procurer. Les produits utilisés en remplacement ne jouaient pas le même rôle, les cours d'eau furent durablement altérés. Le tan avait une action similaire à l'alun, en clarifiant l'eau et en évitant la fermentation, limitant ainsi la pollution due à l'activité de tannerie<sup>2153</sup>. Même la pisciculture n'était pas impactée par la production de textile et de cuir pendant la première moitié du Moyen Âge.

Par contre, la pollution provoquée par les rejets des tanneries était bien réelle, probablement moins marquée dans les cours d'eau que dans les fossés. Une opération d'archéologie préventive, menée en 2005 à Montauban<sup>2154</sup>, a révélé une forte pollution des sols qui a conduit à l'arrêt des fouilles et à la modification d'un projet de parking. Cette fouille s'est déroulée à l'emplacement de l'esplanade des Halles<sup>2155</sup>, construites dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, suite au comblement du fossé médiéval<sup>2156</sup>. À la fin du Moyen Âge, des tanneries et une écorcherie étaient installées dans cette zone et le fossé servait de collecteur des déchets issus de ces activités. Durant l'opération d'archéologie préventive, des carottages ont révélé des traces importantes de métaux lourds<sup>2157</sup>. Il s'agit d'un témoignage éclairant de la forte pollution causée par les rejets des tanneries et des abattoirs dans les fossés.

Dans de nombreuses villes à partir du début de la période moderne, la fabrication du textile s'est peu à peu diluée dans les campagnes, désertant la ville qui redevenait alors plus propre<sup>2158</sup>. Il semble que ce ne soit pas le cas de Saint-Antonin-Noble-Val, pour aucune des activités polluantes. Ce phénomène peut s'expliquer par l'existence d'un réseau d'égouts efficace qui n'a pas nécessité le déplacement des activités nuisibles (boucheries, tanneries, teintureries, hôpitaux) en dehors de la ville. Les mesures prophylactiques, que l'on observe dans de nombreuses villes européennes, n'ont pas été nécessaires à Saint-Antonin-Noble-Val.

### 3.2.2.2. Une « complémentarité des métiers de la rivière » ?

---

<sup>2152</sup> André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 108.

<sup>2153</sup> Il serait intéressant de calculer le taux de mortalité et l'âge de décès des personnes exerçant le métier de tanneur. Il faudrait pour cela se pencher sur les registres paroissiaux, à condition que la profession y soit mentionnée.

<sup>2154</sup> L'opération a été menée par l'INRAP, sous la direction de Christine Le Noheh (*Bulletin scientifique régional, Midi-Pyrénées*, 2005, p. 159-160).

<sup>2155</sup> Il s'agit de l'actuelle place Prax Paris.

<sup>2156</sup> Les archives municipales renseignent sur ces remblais qui atteignaient environ 12 m d'épaisseur.

<sup>2157</sup> Des traces de plomb et d'arsenic ont été détectées.

<sup>2158</sup> André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 170.

La théorie de la complémentarité des métiers de la rivière, développée par André Guillerme<sup>2159</sup>, veut que les métiers répartis au bord de canaux ou de rivières n'aient pas été placés de manière aléatoire, mais en fonction des interactions chimiques des uns et des autres. Cette complémentarité aurait eu pour conséquence une neutralité des activités sur les cours d'eau. Les teinturiers disposaient fréquemment leurs ateliers en amont de ceux des tanneurs ou sur un canal différent<sup>2160</sup>. Le tanin pourrait avoir eu comme effet de colorer les eaux et ainsi perturber la teinture des tissus. À l'inverse, l'alun rejeté par les teinturiers aurait été bénéfique pour le traitement des peaux, en augmentant l'agressivité hydrique, favorable à l'activité des tanneurs. Cette répartition concertée des métiers de l'eau n'aurait pas perduré au-delà du début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2161</sup>. Cette théorie de la complémentarité des métiers ne se vérifie pas partout. Chloé Deligne a montré qu'à Bruxelles la répartition spatiale des métiers qui nécessitent de l'eau était commandée, non pas par une recherche de neutralité chimique sur le milieu, mais par une logique liée à l'approvisionnement en matières premières et à l'écoulement des marchandises produites<sup>2162</sup>.

À Saint-Antonin-Noble-Val, les activités liées au travail de la peau sont clairement localisées le long de la dérivation inférieure<sup>2163</sup> (fig. 494). La répartition des teinturerie est par contre pratiquement inconnue, sauf pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puisque le plan de 1782 en localise trois, installées sur la dérivation supérieure et sur la rivière (fig. 494). Ainsi, les teinturiers bénéficiaient d'une eau propre, puisée soit directement dans la rivière Aveyron, soit avant que le canal de dérivation ne récupère trop d'eaux usées.

La complémentarité des activités le long des cours d'eau s'exprime aussi dans la relation entre les abattoirs et les tanneries. En effet, le lien paraît évident entre le lieu d'abattage des bêtes et les ateliers du cuir, en raison de la matière première fournie par les boucheries. Au XII<sup>e</sup> siècle, les abattoirs étaient fréquemment implantés en amont des tanneries<sup>2164</sup>, l'eau dont ces dernières avaient besoin pouvant être souillée. Mais lorsque les abattoirs furent déplacés à partir des XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles, dans plusieurs villes de France, ils furent installés en aval des tanneries<sup>2165</sup>. La pollution provoquée par les abattoirs était alors réduite chimiquement par l'action des tanins issus des tanneries. La présence de viviers en

---

<sup>2159</sup> André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 109-110.

<sup>2160</sup> À Amiens, les tanneurs vivaient au bord de l'Avre, tandis que les teinturiers se répartissaient sur la Somme. À Provins, les tanneurs étaient installés le long du ruisseau des Auges, les teinturiers au bord du Durteïn. À Troyes les artisans du cuir étaient établis au bord du ruisseau des traversins et les teinturiers sur le Grand Canal (André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 109).

<sup>2161</sup> André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 9. Ce découpage chronologique a soulevé de nombreuses objections (Chloé Deligne, *Bruxelles et sa rivière... op. cit.*, p. 83-84). Il oppose en effet de manière catégorique une période qui se soucie de la « bonne eau » (XII<sup>e</sup> - début XIV<sup>e</sup> siècles), à une phase qu'il qualifie de « règne du macabre » (XIV<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles).

<sup>2162</sup> Chloé Deligne, *Bruxelles et sa rivière... op. cit.*, p. 94-95.

<sup>2163</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.2.2. La répartition de l'activité du tannerie à Saint-Antonin-Noble-Val » de la partie 3.

<sup>2164</sup> Amiens, Auxerre, Beauvais, Caen, Sens et Troyes par exemple disposaient d'abattoirs en amont des tanneries (André Guillerme, *Les temps de l'eau... op. cit.*, p. 109).

<sup>2165</sup> *Ibid.*

aval des boucheries, elles-mêmes situées en aval des tanneries, à Châlons, Provins et Beauvais, atteste de l'efficacité de cette répartition<sup>2166</sup>.

À Saint-Antonin-Noble-Val, en ce qui concerne la répartition des locaux du travail du cuir par rapport aux boucheries, la complémentarité n'est pas évidente. La grande boucherie, construite au début du XIV<sup>e</sup> siècle dans le quartier du Bessarel<sup>2167</sup>, correspondait vraisemblablement au lieu où étaient tuées les bêtes. Elle était située à proximité immédiate du canal de la dérivation supérieure et était reliée à un canal transversal qui rejoignait la dérivation inférieure (fig. 494). Les tanneries quant à elles se répartissaient sur la dérivation inférieure, en amont et en aval du débouché du canal transversal issu de la grande boucherie. Il n'est pas question ici d'une organisation basée sur la complémentarité hydrique de ces activités.

Enfin, les bains sont implantés de manière logique par rapport à l'utilisation des canaux, puisqu'ils sont placés en amont des activités polluantes (fig. 494). Il ne s'agit pour autant de complémentarité au sens où l'entend André Guillerme car aucune interaction chimique n'entre en jeu ici.

### 3.3. La place de l'eau dans l'urbanisme saint-antoninois

#### **3.3.1. Un réseau pour l'abbaye monopolisé par la ville**

##### *3.3.1.1. Des usages contradictoires*

Une synthèse des utilisations du réseau hydrographique montre d'une part son étendue et d'autre part la variété de ses fonctions (fig. 494). La prédominance de la ville dans l'utilisation du réseau hydrographique apparaît nettement. Cette surreprésentation des activités urbaines aux dépens de l'abbaye s'explique par le fait que le site de l'abbaye a été très fortement perturbé. Les utilisations que les moines ont pu faire des dérivations nous sont inconnues, à l'exception de l'usage de la force hydraulique pour le moulin des Claustres. On note toutefois que le canal de la dérivation supérieure passe dans l'enclos abbatial (fig. 494).

La multiplication des activités et surtout des rejets d'eaux usées dans les canaux en amont de l'abbaye pose bien des questions. Les laïcs ont en effet utilisé les canaux de dérivations ainsi que les canaux transversaux pour alimenter en eau des ateliers, notamment liés au traitement des peaux, mais surtout pour y rejeter les eaux usées provenant des éviers et des latrines, des boucheries, des différents ateliers et très probablement des hôpitaux. Les seules activités ne créant pas de nuisance étaient les bains, au nord, et le moulin à grains du Bessarel. Ainsi, l'eau qui entrait dans l'enceinte du monastère était particulièrement chargée en résidus et ne pouvait être utilisée pour autre chose que l'évacuation.

---

<sup>2166</sup> *Ibid.*

<sup>2167</sup> Cf. supra, chapitre « 2.1.4.3. L'éclatement des structures destinées à la vente de la viande » de la partie 2.



À l'origine, l'une des dérivations servait à actionner le moulin à grain des Claustrés, tandis que l'autre alimentait probablement une fontaine dans le cloître, voire desservait une partie des bâtiments conventuels, avant de récupérer les eaux usées pour les rejeter dans l'Aveyron ou la Bonnette. Mais alors, comment expliquer l'abandon du canal d'eau propre dédié au cloître, au profit d'une utilisation comme égout pour la ville ? Une autre solution a-t-elle été trouvée pour alimenter l'abbaye en eau blanche, ou la priorité a-t-elle été donnée à l'évacuation des eaux usées de la ville ? Y a-t-il eu une concertation entre les représentants laïcs et ceux de l'abbaye ? La question de l'interaction entre le monde monastique et le monde laïc urbain est ici soulevée.

La présence de canaux dans l'espace urbain représentait un enjeu tellement important pour l'économie de la ville qu'elle s'est progressivement appropriée le réseau. L'importance économique des cours d'eau intégrés dans le paysage urbain est par exemple illustrée par l'agglomération de Lisieux, où la fortification du XV<sup>e</sup> siècle ne reprend pas le tracé du cours d'eau qui enserrait le faubourg de la Couture, fondé dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, mais se déplace au sud, favorisant alors l'utilisation de l'eau dans l'espace *intra-muros*<sup>2168</sup>. En effet, la rivière dite des Tanneurs, à l'origine utilisée pour délimiter l'espace urbain, serait devenue indispensable au fonctionnement des activités artisanales, au point de ne plus servir de frontière mais au contraire de devenir un élément constitutif du paysage urbain.

Il semble en tout cas que les habitants se sont appropriés très rapidement les dérivations. En effet, les canaux transversaux, qui sont maçonnés et non creusés dans le substrat, ont été construits soit avant, soit en même temps que les maisons. L'observation des relations de chronologie relative dans la rue du Four Neuf indique par exemple que dans ce secteur, il s'agit d'une conception contemporaine. Le schéma est ici différent de ce qui a été observé à Riom, où les galeries sont creusées dans la roche, sous les bâtiments, et sont donc postérieures aux habitations<sup>2169</sup>. Si l'on extrapole les observations faites dans la rue du Four Neuf à Saint-Antonin-Noble-Val, qui indiquent que la plupart des maisons disposaient d'un conduit maçonné dans l'épaisseur des murs reliant les éviers et latrines à des collecteurs d'eaux usées, on serait en présence d'un réseau de tout-à-l'égout exceptionnel et très complet.

On a vu que les latrines installées dans l'épaisseur des murs étaient contemporaines des maisons, elles-mêmes datées du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2170</sup>. Les latrines en encorbellement n'ont pu être datées par typo-chronologie. Malgré tout, à la lumière du renouvellement des connaissances sur le réseau et de l'étude des quelques mentions de réglementation, on peut faire l'hypothèse qu'elles sont postérieures à la mise en place du réseau. Les interdictions de raccordement

---

<sup>2168</sup> Bernard Gauthiez, « Verneuil-sur-Avre, Falaise, Pont-Audemer et Lisieux en Normandie », in *Village et ville au Moyen Âge... op. cit.*, vol. 1, p. 77-91, vol. 2, p. 55-65.

<sup>2169</sup> Josiane Teyssot, « L'eau propre, l'eau sale à la fin du Moyen Âge. Le cas des égouts de Riom en Auvergne », *Cahiers d'histoire*, 1992, p. 103-120.

<sup>2170</sup> Cf. supra, chapitre « 2.2.2.1. Les eaux usées issues des latrines » de la partie 3.

mentionnées dans les sources municipales auraient conduit à une nouvelle gestion des eaux usées.

### 3.3.1.2. *Un noyau primitif entre les deux dérivations*

La forme arrondie du moulon K a déjà soulevé la question de son antériorité par rapport au reste du tissu urbain<sup>2171</sup>. La façon dont il épouse partiellement la forme du canal de la dérivation supérieure à l'est (fig. 495), pourrait compléter cette première observation et indiquer qu'il s'agit d'un premier noyau d'habitat qui s'est aggloméré aux portes de l'abbaye, entre les deux dérivations. La possibilité que ce soit le canal de la dérivation supérieure qui s'adapte à la forme du moulon K, déjà présent, est à exclure. En effet, la présence de canaux transversaux sous les constructions du moulon K, dont on a vu qu'elles étaient contemporaines ou postérieures aux canaux, indique que le réseau hydrographique était existant au moment où s'est développé l'habitat dans ce secteur.

D'autre part, le moulon K est traversé par trois rues qui ont leur propre orientation (fig. 495). Elles sont en fait perpendiculaires au canal de la dérivation supérieure, au niveau du virage qu'il effectue vers l'ouest. Cette observation montre que ce moulon est bien le résultat d'une conception urbanistique indépendante du reste de la ville.

Dans le reste de la ville, on a relevé un certain nombre de rues perpendiculaires à l'axe nord-est / sud-ouest constitué par la rue du Pont des Vierges. La plupart des canaux transversaux repérés entre les deux dérivations sont parallèles à ces rues (fig. 496). Cette observation indique que le réseau viaire et les canaux servant à récupérer les eaux usées ont été conçus simultanément et qu'il s'agit donc d'une opération concertée. Il est alors possible de parler d'urbanisme. À titre de comparaison, à Riom, il n'y a pas de conjonction entre la trame urbaine et les canaux souterrains<sup>2172</sup>, le réseau ne suivant pas exactement le tracé des rues<sup>2173</sup>. Contrairement à Saint-Antonin-Noble-Val, les galeries souterraines ont été creusées postérieurement au développement de la ville.

L'urbanisme de Saint-Antonin-Noble-Val est donc tout à la fois le résultat d'une adaptation au milieu, avec la présence des deux dérivations et d'un projet conçu, qui passe par la mise en place d'un réseau hydrographique secondaire pour la gestion des eaux usées. La question reste ouverte concernant l'autorité à l'origine de ce réseau, initialement conçu par les moines, mais pris en charge ensuite par le pouvoir (vicomtal, royal, consulaire ?), que faute de source on ne peut déterminer.

---

<sup>2171</sup> Cf. supra, chapitre « 3.2.1.1. Des îlots aux formes irrégulières » de la partie 2.

<sup>2172</sup> Josiane Teyssot, « L'eau propre, l'eau sale à la fin du Moyen Âge. Le cas des égouts de Riom en Auvergne », *Cahiers d'histoire*, 1992, p. 110.

<sup>2173</sup> C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à Camille Enlart que le réseau d'égouts était « antérieur au XIV<sup>e</sup> siècle, sa direction ne correspondant à pas à celle des rues actuelles » (Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, Paris, 1929 rééd., tome 1, p. 280). Josiane Teyssot explique que cette interprétation et la datation qui en découle sont erronées, la ville n'ayant pas été reconstruite au XIV<sup>e</sup> siècle (Josiane Teyssot, « L'eau propre... » *op. cit.*, p. 110).

### 3.3.2. L'évolution simultanée de la ville et du réseau hydrographique

#### 3.3.2.1. Deux secteurs qui s'opposent

Les particularités du réseau hydrographique *intra-muros* mettent en lumière deux secteurs. Le canal de la dérivation supérieure divise la ville en deux parties égales du nord au sud. À l'ouest, les canaux étaient majoritairement à ciel ouvert (fig. 497). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont mieux connus, puisqu'ils apparaissent sur les plans anciens ou sont toujours visibles. Perpendiculaires aux canaux des deux dérivation, les canaux transversaux traversent plusieurs îlots dans le sens de la longueur. À l'est, les canaux étaient exclusivement enterrés, ce qui explique la méconnaissance de leur répartition et de leur alimentation dans toute la partie orientale de la ville. En effet, ils ne sont connus qu'à la suite de travaux, ou extrapolés à partir de la présence de latrines et d'éviers à évacuation interne (fig. 497).

Cette distinction dans l'organisation du réseau hydrographique saint-antoninois, est la traduction d'une différence de statut entre ces deux parties de la ville. À l'ouest, l'accès aux canaux était nécessaire pour le fonctionnement de l'artisanat du cuir. Les désagréments occasionnés par la circulation des eaux usées provenant des quartiers orientaux et le rejet de détritissus des boucheries, conféraient à ce quartier un statut modeste. À l'inverse, la moitié orientale de la ville disposait d'un réseau d'égouts, sans pour autant pâtir de nuisances. Ces observations se recoupent avec celles formulées par l'étude de la répartition des catégories socioprofessionnelles<sup>2174</sup>. La gache de Foyt, qui occupe le quart nord-est de la ville, rassemblait une population appartenant à une élite, constituée de commerçants, de praticiens du droit et de la médecine, de fonctionnaires, de nobles et de bourgeois (fig. 254). Les consuls étaient d'ailleurs majoritairement issus de cette gache (fig. 250). L'étude de la répartition des professions de propriétaires par rues au XVII<sup>e</sup> siècle a montré que les marchands détenaient principalement des biens dans la partie orientale de la ville (fig. 257).

Par ailleurs, cette organisation du réseau hydrographique pourrait également être la trace de deux schémas d'urbanisation distincts, résultat d'une chronologie différente. La partie ouest de la ville, directement en contact avec l'abbaye aurait été construite dans un premier temps en intégrant des canaux transversaux à ciel ouvert qui fonctionnent comme des venelles en cœur d'îlots. Ils devaient également constituer une solution pour la récupération des eaux de pluie. Dans un second temps, à l'est se serait développé un réseau plus complexe pour la gestion des eaux usées, profitant de la présence d'une source sur les pentes du roc Deymié et du relief qui fait descendre les eaux dans la dérivation supérieure. Ce réseau enterré, ne créant pas de nuisance pour les habitants, leur permettait de disposer d'un véritable système de tout-à-l'égout. La morphologie du parcellaire ne s'est pas faite l'écho de cette organisation, illustrant ici la nécessité de croiser les approches. Le contraste

---

<sup>2174</sup> Cf. supra, chapitre « 3.1.2. La répartition des groupes sociaux dans la ville : trois échelles d'étude » de la partie 2.

est d'ailleurs saisissant entre le manque de régularité du réseau viaire et la conception réfléchie du réseau hydrographique qui suppose un urbanisme raisonné.

### 3.3.2.2. *L'impact de la présence d'un canal à ciel ouvert au sein d'un moulon*

Le moulon M, dont il a été question dans le troisième chapitre de la deuxième partie, est constitué de deux îlots séparés par un canal transversal à ciel ouvert (fig. 498). Les limites de continuité et l'orientation des parcelles indiquent une opération de découpage parcellaire concertée<sup>2175</sup>. On a vu que les rues qui entourent le moulon ont été une contrainte plus forte que la présence du canal pour l'implantation des parcelles, qui sont perpendiculaires aux rues Droite et du Bessarel. Il convient maintenant d'analyser si la présence du canal a eu impact sur l'occupation de cet espace.

Les jardins étaient rejetés en fond de parcelles pour la partie septentrionale et les maisons alignées sur les rues (fig. 312 à 315). Le canal jouxte donc plusieurs parcelles non bâties, comme on peut le voir sur les plans de 1782 et 1814 (fig. 498). Le compoix de 1670 et le terrier royal de 1459 offrent l'image d'une configuration similaire (fig. 499), bien que l'association de plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire occulte une partie de cette répartition.

Les catégories socioprofessionnelles des propriétaires des parcelles du moulon M révèlent une distinction entre les deux îlots (fig. 500). En 1670, la partie sud du moulon regroupait principalement des brassiers, appartenant à la catégorie des métiers de la terre, et des artisans du textile<sup>2176</sup>, tandis que dans la partie nord, les rares brassiers côtoyaient des artisans du textile et du cuir, des marchands et des membres des métiers de la construction, de la médecine et de la loi<sup>2177</sup>. Ainsi, la mixité des groupes socioprofessionnels était plus forte dans les parcelles qui se trouvent au nord du canal. En 1814, la situation était moins marquée. Les parcelles situées au sud du canal appartenaient à des cultivateurs, des artisans du textile, un marchand drapier et un sergent. Au nord, les parcelles étaient détenues par des propriétaires exerçant des métiers de la terre, des artisans du cuir, du textile et du métal, un instituteur et des marchands drapiers. On retrouve une certaine mixité dans la partie nord, mais cela tient aussi au morcellement dont elle a fait l'objet.

La surface des parcelles montre également une forte différence entre les deux îlots (fig. 501). Celui situé au sud du canal rassemble des parcelles de dimensions modestes, inférieures à 100 m<sup>2</sup>, tandis qu'au nord du canal certaines parcelles atteignent des surfaces plus importantes, au-delà de 300 m<sup>2</sup>. Cette situation ne change pas entre 1670 et 1814. Par ailleurs, la répartition du montant de l'allivrement rapporté à la cane<sup>2</sup> sur le graphe tiré du

---

<sup>2175</sup> Cf. supra, chapitre « 3.2.3.1. Une opération de découpage parcellaire concertée autour d'un canal à ciel ouvert » de la partie 2.

<sup>2176</sup> Il y avait neuf brassiers, un laboureur, un maréchal, un ecclésiastique, un *sarger\**, deux tisserands et un voiturier.

<sup>2177</sup> Il y avait un apothicaire, un bachelier es droit, quatre brassiers, un chapelier, un peigneur de laine, un tisserand, deux tailleurs, un cordonnier et un tanneur, trois marchands et un menuisier.

compoix de 1670 montre encore plus clairement une limite entre les parcelles situées au nord du canal et celle situées au sud (fig. 502). L'activité marchande de la rue Droite explique que le montant de l'allivrement était plus élevé pour les parcelles qui y disposaient d'une façade. Le canal joue donc un rôle de frontière dans l'occupation de l'espace. Il isole d'une certaine manière des parcelles qui appartiennent au quartier artisanal et rural du Bessarel, au sud du canal, des parcelles qui participent à l'activité économique de la rue Droite au nord.

Par contre, si l'on s'intéresse aux seigneurs à qui les propriétaires devaient un cens en 1500, le canal n'apparaît pas comme une frontière (fig. 503). Le roi est en effet concerné par la plupart des parcelles de part et d'autre du canal. Des cens étaient également dus à des familles laïques pour plusieurs parcelles, essentiellement à l'est, aussi bien au sud qu'au nord du canal. Une seule parcelle dépendait du monastère, dans la partie nord. Dans le cas de Paris, les égouts ont partiellement constitué des limites seigneuriales<sup>2178</sup>. Le rôle de frontière joué par ce réseau est probablement le fait d'anciens écoulements, qui seraient la trace de fossés bornage.

En définitive, ce canal transversal a eu un impact modéré sur le territoire. Il ne conditionne pas l'implantation des parcelles, qui s'alignent sur la rue. Il ne délimite pas de fiefs. Toutefois, il joue un rôle de frontière entre deux secteurs. Le premier au nord du canal rassemble des catégories socioprofessionnelles proches de l'élite, tandis que le celui situé au sud s'apparente à un quartier artisanal abritant des habitants modestes.

### 3.3.2.3. *La construction de la ville, étroitement liée à la gestion de l'eau*

La construction de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val suit des parcours distincts, parfois organisée et dense, parfois diluée dans le temps. Sa morphologie résulte de cette dualité. Des inconnues demeurent encore quant à l'évolution du tissu urbain saint-antoninois, mais l'analyse fine du parcellaire a toutefois permis la mise en évidence de plusieurs opérations d'urbanisme volontaire, voire planifié, bien que les textes demeurent silencieux sur ce point. Les temps forts du développement urbain ont pu être restitués en douze principales phases (fig. 504-506). Nos connaissances du site sont très limitées avant l'installation de l'abbaye. Aucune occupation humaine d'importance n'a été repérée. Le tracé de la Bonnette au niveau de la confluence est inconnu (**phase I**). La possibilité de franchir l'Aveyron, que ce soit par un gué, un bac ou un pont, a créé un carrefour, permettant de relier le Quercy, l'Albigeois et le Rouergue (**phase II**). L'abbaye a été installée à la confluence, au VIII<sup>e</sup> siècle, attirée par le carrefour routier et la possibilité de franchir les rivières (**phase III**). Le lit de la Bonnette a été dévié pour isoler l'abbaye, tandis que ce même cours d'eau a été détourné en deux endroits pour les besoins des moines. Un premier regroupement d'habitat

---

<sup>2178</sup> Léa Hermenault et Laurent Mirlou, « L'eau dans la fabrique urbaine de Paris du I<sup>er</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Archéologie de l'espace urbain*, Tours, 2013, p. 186. Laurent Mirlou prépare une thèse de doctorat, sous la direction de Joëlle Burnouf, intitulée « L'eau dans la fabrique urbaine. Le rôle des réseaux d'adduction et d'évacuation dans la construction de l'espace urbain à Paris au Moyen Âge », à l'université Paris I.

s'est développé aux portes de l'abbaye (**phase IV**). Il s'est adapté au réseau hydrographique en place et l'a exploité par la création des premiers canaux transversaux. L'habitat s'est largement étendu autour du premier noyau, antérieurement au XII<sup>e</sup> siècle (**phase V**). Là aussi, l'adaptation au réseau hydrographique déjà existant est passée par la mise en place de canaux transversaux, auxquels certaines maisons étaient directement reliées dès leur construction. Il s'agit d'une planification, comme l'attestent les rues perpendiculaires et la gestion raisonnée de l'évacuation des eaux usées. Le réseau existant a pu être complété à ce moment-là par le captage d'une source ou la création d'une troisième dérivation. Cette extension urbaine a probablement été protégée par une enceinte qui a pu prendre la forme d'une simple palissade en matériau périssable (**phase VI**). Au-delà de cette limite, l'habitat s'est développé (**phase VII**). Plusieurs maisons datées du XII<sup>e</sup> siècle ont été identifiées dans l'emprise de cette extension, fournissant un *terminus ante quem*. Le degré de planification est difficile à déterminer. La gestion de l'évacuation des eaux usées suggère un minimum d'organisation communautaire dès cette période. Un gain de rive sur l'Aveyron résulte là encore d'une planification (**phase VIIa**). Cette extension a été protégée par un rempart maçonné, dont la première mention remonte au milieu du XII<sup>e</sup> siècle (**phase VIII**). À l'intérieur de l'espace enclos, des lotissements ont été mis en place (**phase IX**). Deux lotissements ont été identifiés<sup>2179</sup>. Ils remplacent très certainement un parcellaire antérieur plus lâche. La régularité du parcellaire repérée dans ces secteurs ne laisse aucun doute quant au caractère concerté de cette organisation de l'espace. Ils se situent dans un très large courant de planification urbaine du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2180</sup>. Durant la même période, deux faubourgs se sont développés au pied des remparts à l'ouest et au nord (**phase X**). Leur disparition du paysage remonte au XVI<sup>e</sup> siècle (**phase XI**). La période moderne voit également de forts bouleversements du parcellaire. Un lotissement est aménagé à l'ouest (**phase XIa**), peut-être à la suite d'une inondation. Deux autres lotissements sont créés, l'un à l'est (**phase XIb**) et l'autre contre le cimetière (**phase XIc**). L'arrivée de couvents dans l'espace *intra-muros* modifie également la morphologie de la ville. Les Capucins s'installèrent au nord (**phase XIId**), tandis que les Génovéfains prirent place contre l'église paroissiale au centre (**phase XIe**) au XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, les dernières grandes opérations qui touchèrent le parcellaire sont la destruction de plusieurs îlots à l'ouest après l'inondation de 1930 et la création d'une route qui traverse en partie l'ancien enclos de l'abbaye (**phase XII**).

Ainsi la construction de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val, depuis le choix du site jusqu'à aujourd'hui, dépend étroitement de la gestion de l'eau, pour faire face aux débordements des cours d'eau, pour en exploiter la force motrice et évacuer les déchets.

---

<sup>2179</sup> Il s'agit du moulon M et de la rue de la Pélisserie.

<sup>2180</sup> Bernard Gauthiez, Élisabeth Zadora-Rio, Henri Galinié (dir.), *Village et ville au Moyen Âge... op. cit.*

Le réseau d'égouts de Saint-Antonin-Noble-Val est exceptionnel. Peu de villes françaises en bénéficiaient aussi précocement. Montpellier était équipée dès le XII<sup>e</sup> siècle d'un système d'évacuation des eaux usées par des égouts souterrains<sup>2181</sup>. Beaucoup de villes ne se sont préoccupées de la gestion des eaux domestiques qu'autour de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est le cas d'Albi, où un réseau de canaux souterrains a été mis en place au XIII<sup>e</sup> siècle, peut-être à l'initiative des consuls<sup>2182</sup>.

La précocité de la mise en place du réseau hydrographique à Saint-Antonin-Noble-Val s'explique par l'antériorité des canaux de dérivation au moment du développement urbain. On peut y voir également l'expression d'un souci d'hygiène, à mettre en relation avec une culture intellectuelle élevée. La présence d'une élite disposant de contacts étroits avec des milieux intellectuels, ayant notamment des connaissances en droit justinien, a été observée à travers le texte de la charte de coutumes ainsi que dans le décor de la maison du viguier du vicomte.

Saint-Antonin-Noble-Val est un terrain fertile pour étudier l'importance de l'eau dans la ville et les interactions entre urbanisme et réseau hydrographique. En effet, elle fournit la rare opportunité de disposer d'une vision globale à l'échelle d'une agglomération. Même si le repérage des canaux n'est pas exhaustif, on dispose quand même d'une large vision, contrairement à d'autres villes médiévales, où les canaux sont connus ponctuellement à la lumière de travaux urbanistiques.

Lorsque l'on se pose la question de savoir dans quel milieu, religieux ou laïc, la gestion de l'eau a été la plus innovante<sup>2183</sup>, Saint-Antonin-Noble-Val est un exemple intéressant puisqu'il rassemble les deux cas de figure. Les moines hydrauliciens ont-ils été des précurseurs pour le détournement des cours d'eau, la canalisation des sources, ou l'assèchement des marécages ? Peuvent-ils être considérés comme les pionniers de l'appropriation du milieu par l'exploitation des ressources hydrauliques, pour les moulins notamment ? Sont-ils à l'origine des techniques d'adduction et d'évacuation de l'eau ? Le cas de Saint-Antonin-Noble-Val montre qu'il n'est pas réellement possible de trancher cette

---

<sup>2181</sup> Une description du début du XVIII<sup>e</sup> siècle indique que la propreté des rues montpelliéraines était due à leur pente ainsi qu'aux égouts souterrains bâtis par les « anciens » : « Nos rues, quoique la plupart fort étroites, ont néanmoins cet avantage, qu'elles sont beaucoup plus nettes qu'en bien d'autres villes, à cause de leur pente, qui facilite l'écoulement des eaux ; à quoi servent aussi les cloaques souterrains que nos anciens prirent soin de bâtir dans toute la ville, pour recevoir les immondices de chaque maison » (Charles d'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, Montpellier, 1876-1884 (rééd.), tome 2, p. 347). L'ancienneté de ces égouts est confirmée par des mentions de réseaux d'eaux usées dans les récriminations épiscopales du milieu du XII<sup>e</sup> siècle ( Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes (dir.), *Montpellier... op. cit.*, p. 178).

<sup>2182</sup> Julien Pech, *Atlas archéologique d'Albi*, Castres, 2013, p. 47. Le réseau a été observé en trois endroits *intra* et *extra muros* : rue de la Piale, l'égout en briques suit la pente naturelle du terrain et mesure 1,20 m de large et 1 m de haut (*Ibid.*, p. 83) ; rue de l'Ort-en-Salvy un égout en brique a été révélé par une tranchée d'assainissement (*Ibid.*, p. 130-131) ; enfin quai Choiseul une vaste salle voûtée de briques est traversée par une portion d'égout à ciel ouvert, encore en activité. L'eau qui circulait dans ces canaux s'écoulait vers les cours d'eau, le Tarn et le Bondidou.

<sup>2183</sup> Léon Pressouyre, Paul Benoit, Armelle Bonis, et Monique Wabont, *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Actes du colloque tenu à Royaumont du 18 au 20 juin 1992, Paris, 1996, p. 6.

question. L'exploitation maximale des canaux a été le résultat de l'abbaye dans un premier temps, puis de la ville. Les moines et les laïcs sont donc co-responsables de la réussite du réseau hydrographique de Saint-Antonin-Noble-Val.



## **CONCLUSION**

## Conclusion

## Conclusion

Au terme de cette recherche, l'étude de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val a fait émerger des axes de réflexion plus généraux sur la fabrique urbaine. L'objectif était, à partir d'un cas d'étude, de comprendre les processus qui entrent en jeu dans la construction de la ville, en s'appuyant sur une approche croisée des données archéologiques et des sources historiques et sur une méthodologie novatrice dans le traitement des sources fiscales permettant de comparer des états du paysage de la fin du Moyen Âge et de la période moderne.

Le site de Saint-Antonin-Noble-Val, élu dans un premier temps pour installer une abbaye, est fortement contraint par la topographie naturelle. Le roc d'Anglars empêchait toute extension sur la rive gauche de l'Aveyron. Les pentes du roc Deymié au nord-est et de Pech Dax au nord-ouest limitaient le développement de faubourgs. L'espace où s'est développée la ville était probablement marécageux avant la mise en place des dérivations. La Bonnette, même contenue dans un lit en partie artificiel, pouvait déborder, tout comme l'Aveyron, et pénétrer largement dans la ville. Les hommes se sont affranchis de cette contrainte naturelle, rendant le site propice à une installation urbaine. L'importance de Saint-Antonin-Noble-Val au Moyen Âge est attestée par des contacts étroits avec des localités éloignées, notamment à travers des échanges commerciaux. Ces contacts se perçoivent dans la connaissance du droit romain dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, qui fait de Saint-Antonin-Noble-Val un foyer culturel d'importance en Rouergue. Par ailleurs, la proximité de la charte de coutumes du début du XIII<sup>e</sup> siècle avec celle de Montpellier, montre que des échanges ont eu lieu avec le milieu méditerranéen. Ces échanges sont également attestés par les *bacini* incrustés sur la façade de la maison du viguier du vicomte. Ces céramiques luxueuses provenant du sud de l'Espagne se retrouvent aussi sur les façades des églises italiennes dès le XI<sup>e</sup> siècle.

Face à la rareté de données archéologiques du sous-sol, l'analyse des formes du parcellaire permet de proposer une première interprétation de l'évolution urbaine. Au premier abord, le parcellaire de Saint-Antonin-Noble-Val peut paraître anarchique et renvoyer l'image d'un développement spontané de l'habitat. La multiplicité des méthodes employées dans le cadre de cette thèse a révélé la présence de secteurs issus d'un découpage raisonné de l'espace. L'absence de régularité apparente du parcellaire est due à plusieurs facteurs : l'adaptation à une contrainte préexistante forte, les canaux de dérivations et le morcellement de la coseigneurie, empêchant la mise en place d'une grande opération concertée d'urbanisme. Ce n'est pas pour autant que la construction de la ville a été intégralement spontanée et irréfléchie. Bien au contraire, la remarquable exploitation du réseau hydrographique, en partie contemporaine des maisons du XII<sup>e</sup> siècle, montre à quel point la conception de l'occupation du sol a été pensée. Ainsi, c'est grâce au croisement de l'approche morphologique et de l'étude du réseau hydrographique qu'a pu être restituée la construction de la ville. Toutes les phases d'extension de l'habitat, à l'exception peut-être des

faubourgs pour lesquels la morphologie n'a pu être observée, relèvent d'une forme plus ou moins prononcée de planification. La gestion complexe du réseau hydrographique en est une attestation.

L'étude conjointe du réseau hydrographique et du développement morphologique de la ville a par ailleurs souligné l'impact de l'agglomération sur l'abbaye. Les interactions entre les mondes laïcs et religieux sont peu visibles dans les textes<sup>2184</sup> et la morphologie<sup>2185</sup>, et invisibles dans l'architecture<sup>2186</sup>. Elles sont par contre perceptibles dans l'étude du réseau hydrographique. La construction de la ville auprès de l'abbaye en amont des canaux de dérivation explique que les deux réseaux soient très imbriqués. Les habitants ont été amenés à utiliser les canaux destinés aux moines. L'abbaye, pourtant conçue avec de grandes ambitions comme l'attestent les dérivations<sup>2187</sup>, est restée modeste, comme phagocytée par la ville. La cartographie et l'analyse des éléments techniques fournis par l'observation de quelques canaux donnent l'image d'un réseau complexe, structuré et étendu. Si nous le percevons aujourd'hui comme un ensemble cohérent, il ne faut pas occulter le fait qu'il apparaît dans son développement maximal. Il a en réalité été constitué par étapes, sur une longue période, entre le moment de la mise en place des dérivations lors de la construction de l'abbaye et l'appropriation par l'installation de canaux transversaux pour les besoins des particuliers. Un réseau hydrographique complexe correspond à un projet à long terme, qui fait appel à une main d'œuvre qualifiée et importante. Cela ne signifie pas nécessairement que seul un pouvoir centralisé soit capable de mener un projet de ce type, il peut s'agir d'initiatives locales<sup>2188</sup>. La ville de Saint-Antonin-Noble-Val ne s'est pas seulement modelée autour d'un réseau artificialisé préexistant, comme ce fut le cas de Cluny<sup>2189</sup>, mais a participé à la construction de celui-ci. Elle ne s'est pas contentée d'y appliquer des activités artisanales, mais, par la mise en place de canaux transversaux, a contribué à une optimisation de la gestion de l'eau. Le rôle d'émonctoire des canaux a alors cohabité avec l'utilisation de la force hydraulique.

Ces considérations renouvellent la compréhension de la formation de la ville de Saint-Antonin-Noble-Val, mais l'apport de ce travail dépasse l'étude de cas. Il a pointé la nécessité de s'intéresser aux contraintes extérieures, qu'elles soient constituées par la topographie ou le risque d'inondations, pour déterminer comment elles ont été surmontées, voire même

---

<sup>2184</sup> Cela tient également au fait que les sources écrites n'ont pas été étudiées intégralement.

<sup>2185</sup> Saint-Antonin se démarque de nombreux bourgs monastiques par une absence de phénomène d'attraction exercé par le monastère. En effet, on n'observe pas de convergence des rues vers l'abbaye, contrairement à ce que l'on peut voir à Saint-Flour, ni de parcellaire rayonnant comme à Aurillac et Figeac. Les rues se tournent plutôt vers le lieu où se déroulait le marché et où s'exerçait l'autorité vicomtale au XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2186</sup> Aucune influence de l'architecture religieuse n'a été identifiée sur les façades des maisons, ce qui s'explique en partie par la disparition des bâtiments conventuels.

<sup>2187</sup> Elle est ainsi à l'image des abbayes de Saint-Denis et Cluny.

<sup>2188</sup> Élisabeth Zadora-Rio, « Aménagements hydrauliques et inférences socio-politiques : études de cas au Moyen Âge », in *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, 2004, p. 387-393.

<sup>2189</sup> Gilles Rollier, *Implantation et hydraulique monastiques... op. cit.*, p. 13.

transformées en atouts. La gestion de l'eau, souvent reléguée à un élément secondaire de l'histoire d'une ville, doit être replacée au centre de l'étude de la construction des agglomérations. En effet, la compréhension de la constitution du réseau hydrographique éclaire les choix qui ont été faits en matière d'urbanisme. Les questionnements autour des acteurs et des objectifs de la planification demandent à être poursuivies. Il faut tenter de faire la distinction entre les ambitions politiques et l'aspect économique et pratique de la mise en place de lotissements. L'analyse des modalités du découpage parcellaire permet par ailleurs de rendre compte du morcellement de la seigneurie.

L'étude de l'intérieur des maisons, difficile à mettre en œuvre, révèle un potentiel d'informations considérable sur l'équipement et le décor tout d'abord, mais également sur des problématiques plus larges, comme la gestion des déchets par exemple. Des indices s'y cachent aussi pour la compréhension de la chronologie relative des constructions et, par extension, sur l'évolution de la densité du tissu bâti. Les changements d'échelles, de la gache à la parcelle en passant par le moulon, montrent que la coloration sociale par secteurs est moins marquée que ce qui est souvent admis. À la spécialisation des quartiers s'oppose la mixité des rues. Si les ateliers des tanneurs sont bien rassemblés dans un secteur, leurs maisons se répartissent en réalité dans l'ensemble de la ville. Les parallèles qui ont été faits entre Saint-Antonin-Noble-Val et d'autres villes ont souligné le rôle des activités artisanales dans le dynamisme économique, qui participe pleinement à la réussite d'une ville. Ainsi, le cas de Saint-Antonin-Noble-Val, analysé à travers différents prismes, renforce la connaissance des bourgs monastiques du Midi de la France.

L'élaboration d'une nouvelle méthodologie pour le traitement des sources fiscales a été une contrainte forte. En effet, la recherche d'automatisation pour la création de graphes, les nombreuses tentatives pour trouver la bonne échelle et un affichage satisfaisant, puis la détermination de clés pour mener la comparaison entre les différents graphes ont été chronophages. Les résultats obtenus démontrent la pertinence de l'approche. L'application de cette méthode sur des espaces clés<sup>2190</sup> a ouvert des perspectives pour le traitement de corpus élargis. Cette première expérimentation concrète a permis d'affiner la méthode, d'en jauger les limites, puis de dégager des pistes fécondes à optimiser à l'avenir.

La transcription de registres fiscaux dénués de plan sous la forme de graphes fournit une vision globale des adjacences parcellaires des secteurs étudiés, à partir de laquelle il est possible de raisonner sur les dynamiques spatiales. La modélisation d'un parcellaire sous forme de graphes montre tout d'abord qu'il est illusoire, sur des territoires tels que celui de Saint-Antonin-Noble-Val, de vouloir reconstituer intégralement les parcelles dans leurs

---

<sup>2190</sup> Les moulons A, M, K et S dans l'espace *intra-muros* et le secteur de la Condamine dans l'espace péri-urbain.

## Conclusion

limites anciennes, tant les changements sont importants<sup>2191</sup>. Les parcelles sont sans cesse modifiées, associées ou dissociées successivement. Pour la comparaison de graphes d'adjacence des parcelles j'ai fait appel à divers outils issus de la théorie des graphes. Le repérage de chemins et de cycles révélateurs d'une organisation particulière de l'espace, associé à l'analyse de la répartition des sommets auxquels il est possible de lier toutes les informations contenues dans les registres (nature, profession du propriétaire, allivrement, surface), a été la voie privilégiée pour la comparaison des graphes. Le calcul du degré et de la centralité des sommets n'a pas pu être exploité ici, mais laisse envisager d'autres applications concernant notamment l'identification de phases de restructuration du parcellaire. Quelle que soit la méthode utilisée pour comparer les graphes, les confronts invariants constituent le point de départ incontournable.

Une prochaine évolution dans la recherche sur l'analyse des documents fiscaux sera l'utilisation de logiciels de reconnaissance de caractère. Si l'on ajoute à cela un perfectionnement du principe des appariements automatiques limitant la phase manuelle au strict minimum, l'acquisition des données pour une analyse des dynamiques spatiales d'un espace pourra se faire très rapidement, ce qui autorisera l'étude de corpus plus étendus. En modélisant l'ensemble des données fiscales d'une agglomération, il sera par exemple possible de repérer la présence de lotissements, disparus du paysage avant la réalisation de plans. En effet, l'identification d'une succession de chemins de longueur 4 dans un graphe d'adjacence des parcelles correspond à une opération concertée de découpage parcellaire.

Le cas complexe de Saint-Antonin-Noble-Val a fourni une zone d'étude particulièrement riche qui souligne combien il est nécessaire de croiser les approches pour comprendre la construction d'une ville sur le temps long. La méthode développée participe pleinement au renouvellement des études du phénomène urbain et doit être appliquée à d'autres agglomérations disposant d'un corpus similaire. Au-delà de l'histoire de la formation des villes, les enjeux sont multiples. Les méthodes appliquées à l'étude des dynamiques urbaines peuvent en effet être extrapolées au monde rural. La modélisation des sources fiscales sous forme de graphes autorise la comparaison d'états successifs du paysage tant rural qu'urbain et renseigne sur l'organisation de l'espace et les pratiques agraires. Cette approche offre une meilleure connaissance de l'ensemble du patrimoine d'une commune et touche ici à la valorisation du patrimoine. Elle peut également permettre d'alléger les coûts des phases de diagnostics dans le cadre de l'archéologie préventive. Des études ont montré l'intérêt de l'utilisation de sources fiscales dans le cadre de recherches en archéologie préventive<sup>2192</sup>. Les sondages précédant les travaux d'aménagement pourront en effet être

---

<sup>2191</sup> Le constat est différent sur des territoires dont le parcellaire est très régulier (Albane Rossi, *Un espace agraire en pays d'openfield : occupation du sol et pratiques spatiales à Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne), du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse en cours sous la direction de François Favory, Université de Franche-Comté).

<sup>2192</sup> Jean Catalo, « Urbanisme antique et médiéval au n°4, rue Clémence-Isaure à Toulouse », MSAMF, 1996, p. 51-74 ; Florent Hautefeuille, « L'utilisation d'un compoix en archéologie : l'exemple du castrum de Flaugnac

## Conclusion

implantés en s'appuyant sur les connaissances du paysage urbain antérieur aux grands remaniements du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les enjeux concernent également le domaine des mathématiques puisque cette utilisation de la théorie des graphes donne la possibilité de développer la recherche sur les applications topologiques des graphes. La masse considérable d'informations contenues dans les registres fiscaux touche aussi la question des *big data*, qui constitue un des grands enjeux dans le domaine de l'informatique. Loin de l'histoire et de l'archéologie, le développement des objets connectés et l'explosion de l'utilisation des réseaux sociaux, produit chaque jour un volume de données dans des proportions démesurées. Ces informations peuvent alimenter des recherches novatrices, à condition de créer un algorithme qui leur donnera un sens. Il en est de même pour les registres fiscaux pré-industriels qui demandent un traitement particulier en raison de la masse de données qu'ils représentent<sup>2193</sup>.

Cette étude à la confluence de diverses approches ouvre ainsi de nombreuses perspectives dans des domaines variés.

---

(Lot) », in *Le compoix et ses usages*, actes de la table ronde sur les compoix tenue à Nîmes les 26 et 27 novembre 1999, Montpellier, 2001, p. 87-103.

<sup>2193</sup> À Saint-Antonin-Noble-Val, le seul compoix de 1670 recense près de 12 000 parcelles *intra* et *extra-muros*, qui renvoient à environ 56 000 confronts. Le cadastre napoléonien comprend environ 23 000 parcelles dans la commune.

## Conclusion



# **GLOSSAIRE**

## Glossaire

## Glossaire

Les ouvrages utilisés pour définir les termes en latin sont :

- **Niermeyer, 1976** : NIERMEYER, JAN-FREDERIK, *Mediae Latinitatis lexicon minus*, Leiden, 1976.
- **Parisse, Goulet, 2006** : PARISSÉ, MICHEL ET GOULLET, MONIQUE, *Lexique latin-français : Antiquité et Moyen Age*, Paris, Picard, 2006

Les ouvrages utilisés pour définir les termes en occitan sont :

- **Alibert, 1965** : ALIBERT, LOUIS, *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens*, Toulouse, Institut d'Études Occitanes, 1965
- **Mistral, 2005** : MISTRAL, FREDERIC, *Lou tresor dóu Felibrige ou dictionnaire provençal-français : embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, Raphèle-lès-Arles, Marcel Petit, 2005

Les ouvrages utilisés pour définir les termes en vieux français sont :

- **Godefroy, 1881** : GODEFROY, FREDERIC, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle [...]*, Paris, 1881
- **FEW, 1928** : WARTBURG, WALTHER VON, *Französisches etymologisches Wörterbuch : eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn, 1928

**AFFACHATOR** (oc.), **AFFANATOR** (oc.), **AFFANEYRE** (oc.) : tanneur (Alibert, 1965)

**AFFACHARIA** (oc.) : tannerie (Alibert, 1965)

**AIRAL** (fr.) : terrain vide qui entoure une habitation (Godefroy, 1881). En réalité, il s'agit plus probablement d'un terrain vierge, à bâtir

**BARBIERUS** (lat.) : barbier (Parisse, Goulet, 2006)

**BASTIER** (fr.) : bourrelier, artisan qui fabrique des harnachements d'animaux (Godefroy, 1881)

**BESA** (oc.) : bief de moulin (Alibert, 1965)

**BLANCHIER** (oc.) : mégissier, tanneur (Alibert, 1965)

**BOCAL** (oc.) : ouverture, embouchure, bouche de four, bief de moulin, ouverture d'un puits, margelle (Alibert, 1965)

**BONDA** (oc.) : vanne (Alibert, 1965)

**BOUGUE** (oc.) : terrain non cultivé

**BRASSIER** (fr.) : tenancier qui ne vit que du travail de ses bras (*FEW*, I, 486a). Il s'agit de travailleurs journaliers qui se louaient à d'autres propriétaires terriens pour cultiver leurs terres

**BRIDA** (oc.) : bride, trébuchet, machine de jet utilisée pour abattre les murailles (*VIGNOLES, ANDRE*, « Les fortifications de Saint-Antonin au XIV<sup>e</sup> siècle », *BSAVSA*, 2000, p. 37-38)

**CAIRE** (oc.) : roche (Alibert, 1965)

**CALQUIERE** (oc.) : mot occitan présent dans les registres fiscaux et désignant une fosse à chaux et par extension une cuve à tanner (Alibert, 1965)

**CANABAL** (oc.) : champ où l'on cultive le chanvre (Alibert, 1965)

**CHENEVIÈRE** (fr.) : champ où l'on cultive le chanvre (Godefroy, 1881)

**CLOAQUE** (fr.) : égout (Godefroy, 1881)

**CONFRONT** : élément de localisation d'une parcelle dans un registre fiscal, par l'indication du nom des propriétaires des parcelles voisines ou des éléments du paysage remarquables (confront invariant).

**CORRATIER** (oc.) : courtier, fripier (Alibert, 1965)

**COUROYEUR** (fr.) : artisan chargé des étapes de la finition des cuirs tannés (Godefroy, 1881)

**DOAT** (oc.) : égout, aqueduc (Alibert, 1965)

**ÉPELIN** (fr.) : bain de chaux vive pour faciliter l'épilage des peaux (Godefroy, 1881)

**ESPAIRDILLEUR** (oc.) : fabricant de sandale de corde (Alibert, 1965)

**ESQUILER** (oc.) : fondeur de cloches ?

**ESTANIE** (oc.) : étameur, fabricant d'objets en étain (Alibert, 1965)

**FABER** (lat.) : forgeron (Parisse, Goulet, 2006)

**FENIAL** (fr.) : grenier à foin (Godefroy, 1881)

**FUSTIER** (oc.) : charpentier (Alibert, 1965)

**GACHA** (oc.) : quartier urbain, de « gachar » guetter (Alibert, 1965)

**GALETAS** (fr.) : grenier, combles (Godefroy, 1881)

**GREZE** (oc.) : friche, champ pierreux ou bois (Alibert, 1965)

**GUACHIAL** (oc.) : vient « gachil », lieu où l'on guette, guérite, échaugnette (Alibert, 1965)

- HONGROYEUR** (fr.) : artisan qui pratique le tannage minéral
- LABORATOR** (lat.) : laboureur (Parisse, Gouillet, 2006)
- LAPICIDA** (lat.) : tailleur de pierre (Parisse, Gouillet, 2006)
- MANGONNIER** (oc.) : boulanger (Alibert, 1965)
- MAZEL** (oc.) : boucherie, abattoir (Alibert, 1965)
- MURALIER** (oc.) : maçon (Alibert, 1965)
- NAUQ** (oc.) : vasque ou auge (Alibert, 1965)
- OBRADOU** (oc.) : ouvroir (Alibert, 1965)
- OLIER** (oc.) : presseur ou marchand d'huile (Alibert, 1965)
- ONGEYRE** (oc.) : artisan qui pratique le tannage minéral
- PALA** (oc.) : vanne (Alibert, 1965)
- PALAVESSERIUS** (oc.) : bêcheur, de « palaversar », bêcher (Alibert, 1965)
- PAISSIERE** (oc.) : barrage de rivière, digue, chaussée de moulin (Alibert, 1965)
- PARADOU** (oc.) : foulon, moulin à foulon (Mistral, 2005)
- PATUS** (oc.) : « ciel-ouvert, espace clos entre des murs, cour intérieure, maisons sans toit » (LARGUIER, GILBERT, *Le drap et le grain en Languedoc...*, tome 3, p. 1181)
- PELAGIER** (oc.) : pelletier (Alibert, 1965)
- PELERIE** (fr.) : pelleterie (Godefroy, 1881)
- PELISSERIE** (fr.) : pelleterie (Godefroy, 1881)
- PELISSIER, PELISSEUR** (oc.) : pelletier (Godefroy, 1881)
- PELLIPARIUS** (lat.) : pelletier (Niermeyer, 1976)
- PENCHENIER** (oc.) : peigneur de laine ou de chanvre (Alibert, 1965)
- PEYROLIER** (oc.) : chaudronnier (Alibert, 1965)
- SABATERIUS** (lat.) : cordonnier (Niermeyer, 1976)
- SABATIER** (oc.) : cordonnier (Alibert, 1965)
- SARAILLERIUS** (oc.) : serrurier (Alibert, 1965)

## Glossaire

**SARGER** (oc.) : tisserand (Alibert, 1965)

**SARTOR** (lat.) **SARTRE** : tailleur, raccommodeur, sarcleur (Pariſse, Goulet, 2006).

**SAVETIER** (fr.) : cordonnier (Godefroy, 1881)

**SEMALLIE** (fr.) : cordonnier (Godefroy, 1881)

**SOL** (oc.) : aire, terre (Alibert, 1965)

**SUTOR** (lat.) : cordonnier (Pariſse, Goulet, 2006)

**TAULA** (oc.) : table, étal (Alibert, 1965)

**TEMPLE** (oc.) : outil qui tient le drap étendu (Alibert, 1965)

**TESSEIRE** (oc.) : tisserand (Alibert, 1965)

**TEXTOR** (lat.) : tisserand (Pariſse, Goulet, 2006)

**TEXTOR PANNORUM** (lat.) : tisserand de draps (Pariſse, Goulet, 2006)

**TEXTOR TELARUM** (lat.) : tisserand de toiles (Pariſse, Goulet, 2006)

**TREMPOIX** (fr.) : cuves où les cuirs sont mis à tremper (*FEW*, 1928)

**TINAL** (fr.) : cave, cellier, cuve vinaire (Godefroy, 1881)

**UNCTOR** (lat.) : celui qui huile, masseur (Pariſse, Goulet, 2006)

## **SOURCES**

## Sources



## Sources éditées

- ALBE, CHANOINE ED., « Un marchand de Castelnau-Montratier (1283) », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1911, p.213-221.
- ALPHONSE DE POITIERS, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, Paris, Impr. nationale, 1894.
- BARTHELEMY L'ANGLAIS, *De proprietatibus rerum*, Turnhout, Brepols, 2007.
- BASSOMPIERRE, FRANÇOIS DE, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. 2, Mémoires du maréchal de Bassompierre*, Paris, Ed. du commentaire analytique du Code civil, 1837.
- BECKER, PETRUS, « Notitia de servitio monasteriorum », *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, vol. 1, Siegburg, Kassius Hallinger OSB, 1963, p.483-499.
- Bibliotheca hagiographica Latina antiquae et mediae aetatis*, Société des Bollandistes, Bruxelles, 1898.
- BOURDES, « Bulle du pape Lucius III à l'abbé de Beaulieu, au diocèse de Rodez, 1182 », *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1914, p.235-238.
- BRUNEL, CLOVIS, *Les plus anciennes chartes en langue provençale : recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>ème</sup> siècle*, Genève, Slatkine, 1973.
- Cartulaire des templiers de Vaour : Tarn*, Paris, A. Picard, 1894.
- CHABANS, LOUYS DE, *Histoire de la guerre des Huguenots faite en France, sous le règne du roy Louis XIII. Avec les plans des Sièges de ville*, Paris, T. Du Bray, 1634.
- CONSTABLE, GILES, *The Papal Bulls for the Chapter of St. Antonin in Rouergue in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Cambridge, Medieval Academy of America, 1992.
- DAUX, CAMILLE, « Les statuts du chapitre de Saint-Antonin en 1548 », *Bulletin de la société archéologique du Tarn-et-Garonne*, n° VIII, 1880, p. 165-182.
- DESJARDINS, GUSTAVE, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, A. Picard, 1879.
- DONAT, JEAN, « Comptes consulaires de Saint-Antonin au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Philologique et Historique*, 1938, p. 15-88.
- DONAT, JEAN, *Comptes consulaires de Saint-Antonin au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Impr. Nationale, 1940.
- ECLACHE, MICHELLE, MAURICE SCELLES, ET DOMINIQUE WATIN-GRANDCHAMP, « Références précoces aux Institutes de Justinien à Saint-Antonin en Rouergue », *Revue du Tarn*, n° 130, 1988, p. 308-321.
- GALABERT, FIRMIN, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *Bulletin de la société archéologique du Tarn-et-Garonne*, n° XXX, 1902, p. 172-176.

- GUILLAUME DE TUDELE, *La chanson de la croisade albigeoise*, 1 vol., Paris, les Belles Lettres, 1976.
- LA HAYE, REGIS DE, *Les coutumes de Moissac : édition synoptique et traduction des coutumes de Moissac du XII<sup>e</sup> siècle*, Maastricht, 2002.
- JAFFE, PHILIPP, *Regesta pontificum Romanorum : ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, Lipsiae, Veit, 1885.
- JULIEN, GEORGES, « Comprà del prat, documents d'archives », *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin*, 1994, p. 21-26.
- JULIEN, GEORGES, ANDRE VIGNOLES, COLETTE MARION, ET MARIE-THERESE RENARDEUX-MENDEZ, *Comptes consulaires de Saint-Antonin, tome I*, Saint-Antonin-Noble-Val, Société des amis du vieux Saint-Antonin, 2003.
- JULIEN, GEORGES, ANDRE VIGNOLES, COLETTE MARION, ET MARIE-THERESE RENARDEUX-MENDEZ, *Comptes consulaires de Saint-Antonin, tome II*, Saint-Antonin-Noble-Val, Société des amis du vieux Saint-Antonin, 2011.
- LATOUCHE, ROBERT, « La coutume originale de Saint-Antonin, 1140-1144 », *Bulletin Philologique et Historique*, 1920, p. 257-262.
- LATOUCHE, ROBERT, *Comptes consulaires de Saint-Antonin du XIV<sup>ème</sup> siècle*, Nice, Eimann & Saytour, 1923.
- LATOUCHE, ROBERT, « Un règlement des drapiers de Saint-Antonin en 1351 », *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin*, 1997, p.35-37.
- LAUER, PHILIPPE, ET FERDINAND LOT, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, Paris, Impr. nationale, 1940.
- Le huitiesme tome du Mercure François ou suite de l'Histoire de nostre temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre, Louys XIII.*, Paris, Jean et Estienne Richer, 1623.
- Le livre de l'épervier : cartulaire de la commune de Millau (Aveyron)*, éd. Léopold Constans, Paris, Maisonneuve, 1882.
- LOT, FERDINAND, « L'état des paroisses et feux de 1328 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1929, p.51-107 ; 256-315.
- MACQUART, L., *Manuel sur les propriétés de l'eau*, Paris, 1783.
- MAHUL, ALPHONSE, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne : villes, villages, églises, abbayes, prieurés, châteaux, seigneuries, fiefs, généalogies, blasons, métairies, lieux bâtis, quartiers ruraux, notes statistiques*, Paris, V. Didron Dumoulin, 1859.
- MARTINE, FRANÇOIS, *Vie des Pères du Jura*, Paris, Éd. du Cerf, 1968.
- MILA DE CABARIEU, M., « Règlement du corps de ville de Saint-Antonin du diocèse de Rodez sur la fabrication des draps du 7 aout 1351 », *Bulletin de la société archéologique du Tarn-et-Garonne*, n° XIII, 1885, p. 253-270.
- MOLINIER, AUGUSTE, « La sénéchaussée de Rouergue en 1341 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, n° 44, 1883, p. 452-488.

- MONTLUC, BLAISE DE, *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France*, éd. Alphonse de Ruble, 5 vol., Paris, 1864.
- PERILLOUS, PIERRE, *Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise sous la direction de Benoît Cursente, université de Toulouse 2 Le Mirail, 1998.
- PIERRE DES VAUX DE CERNAY, PASCAL GUEBIN, ET HENRI MAISONNEUVE, *Historia albigensis*, Paris, J. Vrin, 1951.
- PLATTER, THOMAS, *Description de Paris : 1599*, éd. Edgar Mareuse, trad. Louis Sieber et Weibel, Nogent-le-Rotrou, 1896.
- RICHER, JEAN, ET ETIENNE RICHER, *Le Mercure françois, ou la suite de l'histoire de la paix, commençant l'an 1605, pour la suite du septenaire du D. Cayer*, Paris, J. Richer, 1611.
- TEULET, ALEXANDRE, *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, H. Plon, 1863.
- VALDOR, JEAN (éd.), *Les triomphes de Louis le Juste XIII. du nom, roy de France et de Navarre*, trad. Jean Nicolai, Paris, Imprimerie royale, 1649.
- VERDIER, AYMAR, ET FRANÇOIS CATTOIS, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance dessinée et décrite*, Paris, Didron, 1855.
- VIC, CLAUDE DE, ET JOSEPH VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, Toulouse, Privat, 2003.
- VIOLLET-LE-DUC, EUGENE EMMANUEL, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Morel, 1867.

## Sources inédites

### Sources planimétriques

#### **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU TARN-ET-GARONNE (ADTG)**

##### **Série G : clergé régulier**

G897 – deux plans du monastère de Saint-Antonin (1761).

##### **Série O : commune**

O628 – plan du secteur acquis par la municipalité au bord de l'Aveyron (1864) ; plan de la translation du cimetière (1861) ; plan d'une partie du moulon E (1861) ; plan des abords du pont sur l'Aveyron pour le projet d'élargissement (1865).

##### **Sous-série 3P : cadastre napoléonien**

3P2457, feuilles 01 à 80 – 1811.

---

#### **ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (AC ST-ANTONIN)**

##### **Série DD : biens communaux**

DD2bis - vérification de la perge et cottize des fiefs et rentes de la ville et consulat de Saint-Antonin, 1688. Plans des divers fiefs appartenant à la ville.

##### **Série FF : justice, procès, police**

FF115 - plan sur parchemin du territoire de l'Olmet (1601)

##### **Série JJ : documents divers**

JJ13 - plan géométrique de la ville de Saint-Antonin commencé en 1781

##### **Série B : actes de l'administration départementale**

B16 – plans des projets de la route reliant Caussade à Albi (1824) ; plan des projets d'alignements (1931)

##### **Série O : travaux publics, voirie, moyens de transport, régime des eaux**

O216 – plan du projet de la route reliant Cahors à Albi (1813), plan du projet d'alignement pour le chemin vicinal n° 9 de Saint-Antonin à Joany (1884).

O217 – extrait du plan des alignements généraux de la traversée de Saint-Antonin pour le chemin vicinal n° 5 de Septfonds à Laguëpie (1880) ; dessins du projet de construction d'un aqueduc dans le cadre du chemin de grande communication n° 5 de Septfonds à Laguëpie (1914).

##### **Hors classement :**

« Plan visuel du local du jardin sur lequel estoit anciennement construits l'église et monastère de M. les chanoines réguliers du chapitre de Saint-Antonin » (copie du XIX<sup>e</sup> siècle).

---

#### **BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)**

##### **Département des cartes et plans (CPL)**

Ge B-6038 - carte du Rouergue, avec indication du nombre des feux, vers 1625.

Ge D-1143 - éssai de carte du *pagus Rutenicus* aux IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, par M. Cabrol, 1886.

Ge D-15344 - carte du Rouergue, 1628.

Ge D-2893 - carte de l'entière province du Rouergue, 17--.

Ge D-17634 (2) - les élections de Millau, de Rodez, de Villefranche, de Figeac, partie de celles de Cahors et de Montauban, par le Sr. Jaillot, 1695.

### **Département des estampes et photographies**

Va 82 Fol Tarn-et-Garonne, H158435 – recueil Topographie de la France, département du Tarn-et-Garonne, microforme. Plan des fortifications de la ville de Saint-Antonin lors du siège de 1622. Gravure extraite de Valdor J., *Les*

*trionphes de Louis le Juste XIIIe du nom...*, Paris, 1649.

Va 82 Fol Tarn-et-Garonne, H158436 - recueil Topographie de la France, département du Tarn-et-Garonne, microforme. Vue de détail des fortifications de la ville de Saint-Antonin. Date inconnue (16..).

Va 82 Fol Tarn-et-Garonne, H158437 - recueil Topographie de la France, département du Tarn-et-Garonne, microforme. Plan des fortifications de la ville de Saint-Antonin lors d'un siège. Date et origine du document inconnues.

Va 82 Fol Tarn-et-Garonne, H158438 - recueil Topographie de la France, département du Tarn-et-Garonne, microforme. Vue de détail des fortifications de la ville de Saint-Antonin. Date et origine du document inconnues.

## Sources iconographiques

---

### **MEDIATHEQUE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Fonds photographique Amélie Galup –  
Consultable en ligne :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

0080/112/2005 – relevé de Aymar Verdier  
(1819-1880), architecte en chef des  
monuments historiques, élévation de la  
façade d'une maison.

---

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE TOULOUSE**

Fonds photographique Eugène Trutat –  
Consultable en ligne :

<http://www.flickr.com/people/bibliotheque-detoulouse/>

---

### **ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT- ANTONIN-NOBLE-VAL (AC ST-ANTONIN)**

#### **Série F : affaires militaires**

FF115 : vues grossières de Saint-Antonin,  
Caylus et Lavaurette, sur un plan du  
territoire de l'Olmet (1601).

## Sources écrites

---

### **BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)**

#### **Département des cartes et plans (CPL)**

Ge DD2334 – mémoire concernant les voies navigables de la généralité de Montauban, 1767.

#### **Fonds Doat**

Vol. 124, fol. 279-280v – bulle papale, 1090.

Vol. 124, fol. 345-346 – bulle papale, 1175.

Vol. 124, fol. 320-321v – bulle papale, 1376.

Vol. 124, fol. 322-327 – bulle papale, 1424.

Vol. 146, fol. 134 – coutumes de Saint-Antonin, XII<sup>e</sup> siècle.

Vol. 146, fol. 216 – règlement sur la draperie, 1351.

---

### **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU TARN-ET-GARONNE (ADTG)**

#### **Série A : actes du pouvoir souverain et domaine public**

A120 – terrier royal de Saint-Antonin (1397).

A121 - terriers des domaines du roi à Saint-Antonin, Verfeil et Villeneuve (1459).

#### **Série C : administrations provinciales**

C369 - registre de reconnaissances faites au roi (1538-1539).

C370 - registre de reconnaissances faites au roi (1609).

C371 - registre de reconnaissances faites au roi (1668).

#### **Série G : clergé régulier**

G873 – donation par Pépin, roi d'Aquitaine, au monastère de Saint-Antonin du couvent de Saint-Audard, sur le Tarn (826) et autres donations diverses au monastère (832-1192).

G876 – bulles portant privilèges ou règlements pour le chapitre de Saint-Antonin (1184-1387)

G884 – documents sur la réforme à Saint-Antonin (1572-1669).

G885 – sécularisation du chapitre de Saint-Antonin (1550).

G895 – copie de la bulle du pape Eugène IV accordant au chapitre la dîme du safran cultivé alors dans les jardins de Saint-Antonin (1444) ; transaction passée entre les habitants représentés par leurs consuls et les chanoines mentionnant la réparation du moulin des claustrés et le nettoyage du canal et la division du cimetière (1601).

G896 – enquête sur les dégâts commis pendant les guerres contre le monastère de Saint-Antonin (1663) ; procédures faites contre les consuls par le syndic du chapitre pour la possession de l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Antonin (1690) ; un arrêt du parlement de Toulouse qui autorise le prieur mage à faire retirer les

pierres des ruines de l'ancien monastère et le clore de murs (1690).

G897 – rapport sur la nécessité d'acquérir la maison Pécholier pour agrandir le couvent (1717); quittance pour la confection de la muraille du jardin des chanoines (1665); bail à faire les murailles du réduit des chanoines (1689); rapports d'experts pour la décision de la cour des Aides à propos du jardin des chanoines accompagnée de deux plans (1761).

G908 – livre de la perge de la chapellenie de la Popie, érigée en l'église de Saint-Antonin, les divers fiefs sont représentés par des plans (1780).

G911 – pièces concernant le temple de Saint-Antonin (1513-1707).

G914 – pièces concernant une maison de la gache de Foyt près de la place et de la tour Mazerac (1534).

G915 – pièce portant la mention de la chapelle Notre-Dame, établie sur le pont d'Aveyron (15..).

G916 – testament de M<sup>e</sup> Jean Dubois prêtre, portant mention de la maison des lépreux d'Orbaneste et du petit cimetière devant la chapelle saint Martial, située au-devant du monastère de la ville (1547).

G917 – testament de G. Valentrès (1334).

G955 – reconnaissances féodales consenties au chapitre de Saint-Antonin (1422-1499).

G956 – liève des reconnaissances, lauzimes et autres instruments (1455-1534).

G957 – reconnaissances féodales, lauzimes et fondations d'obits concernant le chapitre (1544-1598); extrait du « manifeste des rentes dues à la camarerie, sacrestanie, capellanie-mage, infirmerie et prieuré de

Rossergues, fait des livres des allivements de l'an 1500 ».

G958 – « brevet des instruments grossatz qui sont aux archifs du chapitre » (1360-1471).

G960 – livre des reconnaissances féodales consenties à M. le prieur mage de Saint-Antonin (1604-1608).

G961 – reconnaissances consenties au prieur de Saint-Antonin (1634-1665).

G963 – reconnaissances consenties au prieur mage de Saint-Antonin (1563-1681).

G965 – correspondantes aux titres de propriété du chapitre (1103-1297).

G966 – divers actes portant mentions de maisons et de tanneries dans la ville (1300-1329).

G967 – divers actes portant mentions de maisons dans la ville (1330-1349).

G968 – divers actes portant mentions de maisons dans la ville (1350-1369).

G969 – divers actes concernant divers immeubles situés dans la ville (1370-1399).

G970 – divers actes de reconnaissance et d'achat concernant des maisons dans la ville (1402-1436).

G971 – divers actes portant mentions de maisons dans la ville (1440-1496).

G972 – divers actes portant mentions de maisons dans la ville (1501-1581).

G1001 – divers titres du chapitre (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle).

G1003 – entête « *Enseguon se las rendas que las gens an manifestadas al mostié l'an C<sup>e</sup>* » (1500).



G1004 – extrait des livres terriers de la ville de Saint-Antonin pour ce qui concerne le chapitre (1507).

G1005 – extraits du « livre des manifestes ou déclarations de biens faits par les tenanciers, faisant rentes à la camérierie, sacristie, chapellenie mage, infirmerie et prieuré de Roussergues » (1507).

G1006 – extrait sommaire des reconnaissances appartenant à MM. les prieurs et chanoines de l'église collégiale (1534).

G1007 – extrait des reconnaissances (1534).

G1008 – arpentement des fiefs du chapitre contenant le nom des tenanciers et la mesure des diverses possessions (1563).

G1009 – relevé des reconnaissances féodales consenties au chapitre avec mesure des fiefs, leur terroir et le nom des tenanciers (XVI<sup>e</sup> siècle).

G1011 – arpentement de divers fiefs (1582); un relevé des maisons de Saint-Antonin qui font rente (1691); extrait du cadastre de Saint-Antonin de l'année 1671 pour les biens des divers chanoines.

### **Série H : clergé régulier**

H122 – frères mineurs de Saint-Antonin. 1630-1692.

H169 – carmes de Saint-Antonin. 1389-1622.

H226-227 – prieuré de Costejean. 1350-

### **Série O : administration et comptabilité communales**

O625 – translation du cimetière hors de la ville (1817).

O630 – translation des abattoirs hors de la ville (1885).

### **Sous-série 3P : cadastre napoléonien**

3P1660 – Cadastre, état de classement des sections A à C (1811).

3P1661 – Cadastre, état de classement des sections D à G (1811).

3P1662 – Cadastre, état de classement des sections H à L (1811).

---

### **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AVEYRON (ADA)**

#### **Série G : clergé régulier**

G397 – sentence arbitrale entre l'évêque de Rodez et le monastère de Saint-Antonin qui est déclaré exempt, conformément aux privilèges accordés par le Saint-Siège (1284)

G942 – procès entre le prieur et le monastère de Saint-Antonin et l'évêque de Rodez, au sujet de l'exemption de l'ordinaire prétendue par le monastère (1341-1345).

---

### **ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (AC ST-ANTONIN)**

#### **Série AA : actes du pouvoir central et des vicomtes de Saint-Antonin, privilèges de la communauté**

AA1 – n° 1 acte de partage de la vicomté (1155), d'après un *vidimus* de 1293 ; n° 2 – accord passé entre les vicomtes (1155); n° 3 – arbitrage du litige au sujet de la propriété d'une des quatre tables du marché (1173); n° 4 – vente des terres de Negouzac par les vicomtes (1185); n° 5 – vente des droits des vicomtes sur le château de Caussade (1198); n° 6-8 – diplôme de Louis IX (1227); n° 9 – donation par Izarn à Louis IX et à la

communauté de St Antonin de tous les droits qu'il possédait sur la ville, le château de Bonne et la ville de St-Cirq (1247) ; n° 10-11 – donation par Bernard Hugues, autrefois vicomte de Saint-Antonin, à Louis IX et à la communauté de Saint-Antonin de tous les droits qu'il possédait sur la ville, le château de Bonne et la ville de St-Cirq (1251).

AA2 – n° 2 liste des droits respectifs de l'église de Saint-Antonin, du roi de France et de la ville sur la vicomté de Saint-Antonin (1253) ; n° 3 – prescriptions relatives aux bouchers, tanneurs et fossoyeurs (1260) ; n° 4 – premier article des coutumes accordées à Saint-Antonin par les vicomtes ; n° 6 – jugement de la cour de Philippe III dans un procès entre le roi d'Angleterre et la communauté de Saint-Antonin, par lequel il est décidé que le territoire compris entre la ville de Saint-Antonin et le ruisseau de Septfonds (Causse de Quercy) dépend de Saint-Antonin (1279).

AA4 – livre de coutumes.

AA5 – n° 1-5 documents relatifs aux bouchers et aux prisons ; n° 6-8 – documents relatifs aux droits des consuls de nommer gardiens ; n° 18 – mentions des fortifications et réparations de la ville (1375) ; n° 19 – réduction du nombre de feux pour lequel sera imposé la communauté de Saint-Antonin par le roi Charles V (1377) ; n° 21 – autorisation aux habitants de Saint-Antonin de prendre pendant un an 12 deniers par livre sur toutes les denrées qui se vendront dans la ville.

AA6 – n° 4 lettres patentes de Charles VII autorisant les habitants de Saint-Antonin à imposer pendant cinq ans des aides sur la viande et le vin vendus au détail et sur le blé sortant de la ville (1426).

AA7 – privilèges de la ville.

AA8 – actes du pouvoir central.

AA9 – n° 35-38 Publication du dénombrement des biens de la communauté de Saint-Antonin (1733-1734).

AA10 – prestations de serments faits aux consuls de Saint-Antonin.

AA11 – états de la sénéchaussée de Rouergue.

### **Série BB : délibérations municipales**

BB1 à BB25 – délibérations municipales (BB1 (1561-1574), BB2 (1576-1582), BB3 (1582-1589), BB4 (1589-1590), BB5 (1591-1592), BB6 (1626-1630), BB7 (1653-1660), BB7 ter (1662-1663), BB8 (1664-1665), BB9 (1665), BB12 (1674-1690), BB13 (1690-1703), BB14 (1703-1712), BB15 (1712-1718), BB16 (1719-1723), BB17 (1723-1744), BB19 (1747-1750), BB22 (1770-1781), BB24 (1782-1784), BB25 (1784-1786).

### **Série CC : impôts, comptabilité**

CC1 – extraits du cadastre de Mordagne (1560).

CC2 – livre des allivements de la communauté de Saint-Antonin d'après les déclarations des habitants (1500), gache de Bodaurat (transcription dactylographiée).

CC3 – partie du cadastre de Saint-Antonin (1500), gache de Roquescalière.

CC4 – registre des allivements de la Communauté de Saint-Antonin d'après les *Manifests* ou déclarations des habitants (1500), forains.

CC5 – partie du cadastre de Saint-Antonin (1582), quartier du Rouergue.

CC6 – compoix (1582), quartier de La Calm.

CC7 – premier volume du cadastre de Saint-Antonin, gaches de Foyt, Bodaurat (1660-1670).

CC8 – second volume du cadastre de Saint-Antonin, gaches Boucario et Roquescaliere (1670).

CC9 – troisième volume du cadastre de Saint-Antonin, quartiers d'Albigeois, Rouergue, Calm et Anglars (1670).

CC10 – quatrième et dernier volume du cadastre de Saint-Antonin, quartier Quercy (1670).

CC11 – partie d'un cadastre de Saint-Antonin, quartier de la Calm.

CC12 - CC14 – brevete (1752).

CC20 – rôle de la taille, gâches urbaines et forains (1559).

CC21 – rôle de la taille, gâche Boucario et forains (1573).

CC22 – rôle de la taille foraine de Saint-Antonin, quartiers de la calm, anglars, quercy, villes et villages forains (1573).

CC23 – rôle de la taille de Saint-Antonin (1584-1585).

CC30 – rôle de la taille imposée sur les habitants de Saint-Antonin pour l'entretien de la garnison (1628).

CC43 à CC104 – comptes consulaires (CC43 (1325-1326), CC44 (1358-1359 et 1362-1363), CC45 (1376-1377), CC46 (1433-1434), CC47 (1452-1453), CC48 (1455-1456), CC49 (1464-1465), CC50 (1461-1465), CC51 (1549-1550), CC52 (1562-1563), CC53 (1592-1593), CC54 (1606-1624), CC55 (1629), CC56 (1633), CC57 (1635-1636), CC58 (1698-1699), CC59 (1639-1640), CC60 (1647-1648), CC61 (1648-1649-1651), CC62 (1653-1652), CC63 (1653-1654), CC64 (1654-1655), CC65 (1655-1656), CC66 (1657-1658), CC67 (1658-1659), CC68 (1660-1661), CC69 (1661-1662), CC70 (1663-1664), CC71 (1667), CC72 (1670), CC73 (1673-

1674), CC74 (1674-1675), CC75 (1676-1677), CC76 (1677-1678), CC77 (1678-1679), CC78 (1681), CC79 (1683), CC80 (1686), CC81 (1687-1688), CC82 (1699), CC83 (1694), CC84 (1697-1698), CC85 (1699-1700), CC86 (1704-1705), CC87 (1706-1707), CC88 (1716-1717), CC89 (1711-1712), CC90 (1717-1718), CC91 (1719-1720), CC92 (1720-1721), CC93 (1721-1722), CC94 (1722-1723), CC95 (1724), CC96 (1759), CC97 (1765), CC98 (1767), CC99 (1768), CC100 (1770), CC101 (1773), CC102 (1775), CC103 (1778), CC104 (1780-1782)).

CC105 à CC147 – pièces justificatives des comptes consulaires

(CC105 (1313-1321-1541-1543), CC106 (1550-1565), CC107 (1568-1577), CC108 (1575-1578), CC109 (1573-1593), CC110 (1595-1600), CC111 (1600-1613), CC112 (1620-1624), CC113 (1624-1630), CC114 (1631-1632), CC115 (1627-1633), CC116 (1634), CC117 (1637-1638), CC118 (1638-1640), CC119 (1641-1646), CC120 (1647-1653), CC121 (1652), CC122 (1654), CC123 (1655), CC124 (1656-1657), CC125 (1657-1661), CC123 (1656-1659-1660), CC127 (1660), CC128 (1661-1662), CC129 (1663-1666), CC130 (1667-1668), CC131 (1674-1675), CC132 (1674-1681), CC133 (1682-1686), CC134 (167-1691), CC135 (1692-1694), CC136 (1695-1698), CC137 (1699-1708), CC138 (1710-1717), CC139 (1719-1721), CC140 (1721-1722), CC141 (1722-1725), CC142 (1726-1728), CC143 (1728-1732), CC144 (1732-1737), CC145 (1748-1768), CC146 (1769-1776), CC147 (1777-1787)).

### Série DD : biens communaux

DD1 – répertoire des fiefs tenus en directe par la communauté de Saint-Antonin (1678).

DD2 – terrier de la perge et cottize des fiefs et rentes de la ville de Saint-Antonin (1688).

DD2bis – vérification de la perge et cottize des fiefs et rentes de la ville et consulat de Saint-Antonin (1688).

DD3 n° 3 – quittances faites aux consuls de Saint-Antonin concernant l'achat des maisons qui composent l'hôtel de ville (1313); n° 4 – sentence rendue par le Sénéchal du Rouergue par laquelle il décharge les consuls de Saint-Antonin de

tout cens pour la maison communale la reconnaissant franche et allodiale (1330) ; n° 5 – reconnaissance (1246) ; n° 6 - bail à fief (1240) ; actes de vente de maisons (1269, 1312).

DD4 – achat des couverts de la place par les consuls (1322).

DD5 – propriétés communales, achat de fours (1276-1306).

DD6 – n° 1 enquête faite par les consuls de laquelle il résulte qu'ils avaient le droit de prendre des herbes dans les jardins qui sont depuis le pont d'Aveyron jusques aux moulins Malautes (1271) ; n° 2 – documents établissant que le baile du roi exerçait l'ancien droit des vicomtes dit Hortalize (1277) ; n° 3 – achat par les consuls de l'abreuvoir de Cambinals et de ses dépendances (1279) ; n° 4 – achat par les consuls des tables que possédaient sur la place un certain nombre d'habitants afin d'élargir la dite place devenue trop petite (1299) ; n° 5 – bail d'un enclos ceint de murs situé près le mur de ville au dessous du pont de Bocario (1277) ; n° 6 – vente de rentes sèches assises sur une boutique rue Sabaterie (1312) ; n° 7 – vente de maisons situées aux Estafets (1316) ; n° 8 – *vidimus* d'un acte concernant des maisons, cours, patus, et terres contigües aux boucheries et fours acquis par les consuls (acte de 1318, *vidimus* de 1332) ; n° 9 – vente d'une maison sise à la place commune confrontant la rue qui descend de la place vers le monastère (1324) ; n° 10 – *vidimus* à propos de rentes sur les fours et boucheries de Saint-Antonin (1318) ; n° 11 – acte d'échange entre le roi et Baudoin de Mauritanie à propos des fours et boucheries de Saint-Antonin (1318).

DD7 – actes d'achat (1447-1593).

DD8 – cahiers contenant les noms des tenanciers, les confrontations des terres et ses lièves de rentes des divers fiefs relevant

de la communauté de Saint-Antonin (XV<sup>e</sup> siècle).

DD9 – baux à ferme passés par les consuls, état des biens de la communauté, dénombrement des biens et revenus de la Communauté (1561-1776).

DD10 – requête des sieurs Bessières et Danjou cordonniers et fermiers de certains revenus de la communauté disant qu'ils n'ont pu jouir de leur afferme à cause de la maladie contagieuse qui s'introduisit dans la ville le 17 aout 1631 et y dura jusqu'à la fin d'octobre 1631.

DD10 – adjudication de certains biens appartenant à la communauté, vente d'une rente noble sur le fief des causses du Quercy nécessaire à la liquidation des dettes de la ville (1649) ; achat par les consuls de la tour de Conac qui sert de prison et de corps de garde et d'une maison et qui sert de caserne (1759).

DD11 – réparations des ponts d'Aveyron, de la Condamine, de la porte du Pré, construction de prisons (XVII<sup>e</sup> siècle).

DD12 – bail à ferme de trois maisons sises en ville (1740).

DD13 – procès verbal des dommages causés à diverses propriétés par la grêle et l'inondation (1686), vente des chemins royaux, ponts et parcs de la ville, état des réparations faites en ville (1741-1747).

DD14 – divers actes à propos du temple (1601).

DD15 – dénombrements des biens de la communauté (1679-1737).

DD16 – n° 1 enquête faite par le bayle au sujet du droit d'ortalize des vicomtes (1277) ; n° 2 – décision de plusieurs avocats sur quatre points de droit au sujet du partage des devezes de Saint-Antonin (sans date) ; n° 3 – procès entre Saint-

Antonin et Penne au sujet des fraus (1265) ; n° 4 – vente du pré commun par Isarn vicomte et ses frères aux habitants de la ville pour 1000 sols caorcens (1197).

DD17 – contrat passé entre les consuls et capucins de Saint-Antonin (1674).

### Série EE : affaires militaires

EE1 – n° 1 pièce concernant la barbacane de la porte du Pré (1259).

EE2 – ordonnance déchargeant les consuls et habitants de Saint-Antonin d'une partie de leurs impositions de 1562 et 1563 à cause de la garnison mise en leurs murs par le prince de Condé (1569) ; frais faits par les consuls pour curer les fossés de la ville du côté des Carmes, pour faire la terrasse de Granié (1574) ; réparations des murailles (1575).

EE8 – pièces concernant les fortifications et le rôle des impositions à ce sujet (1622) ; copie de la lettre du roi Louis XIII adressée à Mr. De Perroudil gouverneur pour faire démolir les murailles de Saint-Antonin (19 août 1622).

EE14 – arrêt du conseil concernant les murs et fossés des villes démantelées (1752).

### Série FF : justice, procès, police

FF1 – procès entre le consulat et les travailleurs du cuir (1303-1304) ; partie d'une enquête faite par le procureur du roi en la sénéchaussée de Rouergue pour le paiement d'une maison consulaire (1312).

FF2 – procès des consuls et habitants de Saint-Antonin contre le procureur du roi au sujet des boucheries (1315).

FF2bis – procès relatif à l'établissement de la nouvelle boucherie royale (1309-1317).

FF6 – *vidimus* d'une sentence rendue par le lieutenant du juge d'Albigeois et les consuls de Saint-Antonin exposant que les habitants de Saint-Antonin obligés par leur commerce de passer par l'Albigeois sont par leurs privilèges exempts de tout péage (1444).

FF9 – ordonnance de Me. François de Voisins pour assigner les consuls de Saint-Antonin à la requête des bouchers de Saint-Antonin (1535).

FF12 – inventaire de productions faites relatant les bornes et limites du domaine du chapitre, tirées d'une enquête de 1546 ; enquête sur les limites de l'Olmet (1546).

FF18 – droit du chapitre sur les boucheries de Saint-Antonin (1611-1629).

FF23 – ordonnance de l'intendant Legoux de la Berchère qui défend aux bouchers et hôteliers de vendre de la viande les jours défendus par l'église (1686).

FF25 – signification sur requête au syndic du chapitre de l'arrêt de la Cour des aides du 12 septembre 1761 qui termine le différend entre les parties à raison de l'imposition et des arrérages de rentes demandé au chapitre pour les moulins de Claustres et des Ondes que la Cour déclare imunes de toute taille.

FF25 – sommation par le sergent royal aux consuls à la requête des demoiselles Parra et du sieur Montagne d'avoir à faire démolir la maison du sieur Gardes, rue Sabaterie (1771).

FF27 – mémoire pour la communauté pour servir à l'opposition envers l'arrête précité présenté au roi (1767-1775).

FF31 – fragment d'une enquête au sujet des mesures de Saint-Antonin (1297).

FF35 – enquête faite pour prouver le droit des consuls à créer des crieurs et vendeurs publics (1312).

**Série GG : cultes, assistance, instruction publique, paroisse de Saint-Antonin**

GG 30 – pièces concernant l'hôpital de Saint-Antonin (1166-1216).

GG32 – divers actes concernant les possessions de l'hôpital (1200-1288).

GG34 – actes concernant des maisons en ville (1303-1399).

GG36 – actes concernant des maisons en ville (1524-1596).

GG 39 – liève raisonnée du terrier des rentes de l'hôpital majeur de Saint-Antonin contenant le plan des fiefs qui lui appartiennent (1701-1752).

GG40 – « Inventaire des titres, papiers, documents trouvés dans les archives de l'hôpital de la ville de Saint-Antonin, comme baux à fief, donations, reconnaissances, faites par plusieurs particuliers à l'hôpital majeur suivant l'ordre des dates, jours mois année, siècle » fait par M.M. Philippy (XVIII<sup>e</sup> siècle).

GG41 – bulle du pape Innocent IV qui accorda 40 jours d'indulgence à tous ceux qui confessés, visiteront l'église de Saint-Antonin (1250).

**Série HH : agriculture, industrie, commerce**

HH1 – ordonnance faite par les consuls concernant la vente de bétail (1323) ; règlement des consuls concernant la fabrication et la marque des draps manufacturés à Saint-Antonin (1347) ; lettres royales au sujet de la récolte du safran (1480).

HH2 – lettres patentes du roi portant sur les foires annuelles (1528), le prix du sel (1534) et les boucheries (1581).

HH3 – divers actes portant sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, la monnaie, la peste (1654-1789) ; requête des tisserands de Saint-Antonin aux consuls demandant que la toile soit faite par tous les tisserands de Saint-Antonin à la mesure de 8 pans par canne et non de 12 comme l'usage s'en était établi contrairement à celui des autres localités (1769) ; prix de la viande (1779).

**Série JJ : documents divers**

JJ1 – divers actes de ventes (1164-1177).

JJ2 – divers actes de vente, donation, reconnaissances de biens (1237-1299).

JJ3 – divers actes de vente, donation, reconnaissances de biens (1304-1340).

JJ4 – divers actes de vente, donation, reconnaissances de biens (1330-1379).

JJ5 – divers actes de vente, donation, reconnaissances de biens (1380-1398).

JJ6 – divers actes de vente, donation, reconnaissances de biens (1405-1450).

JJ7 – divers actes de vente, donation, reconnaissances de biens (1450-1489).

JJ9 – acte de vente d'une maison sise à la gache de Foyt (1592).

JJ10 – ordonnance de l'intendant ordonnant la plantation de poteaux sur les grands chemins, état de ceux placés dans le taillable (1703).

JJ11 – inventaire des papiers, titres et documents qui sont dans l'hôtel de ville de Saint-Antonin, fait par Jean Philippy notaire royal (XVIII<sup>e</sup> siècle).

---

**ARCHIVES COMMUNALES D'AGEN**

**Série CC : impôts, comptabilité**

CC54, doc. I, III, IV – enquête sur les « Commodités du Rouergue » rédigé par Nicolas Compaing, suite à un procès qui opposa en 1552, l'Agenais, le Quercy, le Périgord au Rouergue à propos de la part que chacun devait payer de l'impôt royal (ces documents sont conservés à Agen, l'Agenais ayant été la dernière province à renoncer aux poursuites judiciaires).

CC56 bis – enquête sur les « Commodités du Rouergue » rédigé par Nicolas Compaing, suite à un procès qui opposa en 1552, l'Agenais, le Quercy, le Périgord au Rouergue à propos de la part que chacun devait payer de l'impôt.

## Sources



## **BIBLIOGRAPHIE**

## Bibliographie

## Bibliographie

- ABBE JEAN-LOUP, « Le paysage peut-il être lu à rebours ? Le paysage agraire médiéval et la méthode régressive », *Les territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 383-399.
- ABBE JEAN-LOUP, *Histoire de Limoux*, Toulouse, Privat, 2009.
- ABBE JEAN-LOUP, *À la conquête des étangs : l'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006.
- ABBE JEAN-LOUP, « Paysage urbain et rural à Limoux d'après une source méconnue : le terrier royal de 1316 », *Bulletin de la Société des études scientifiques de l'Aude*, 2003, p. 91-100.
- ABBE JEAN-LOUP, « Formation d'un paysage médiéval dans le Bassin parisien : Villeneuve l'Archevêque (Yonne) », *Archéologie Médiévale*, n° XXIII, 1993, p. 57-105.
- AFFRE HENRI, *Dictionnaire des institutions, moeurs et coutumes du Rouergue*, Marseille, Laffitte, 1974.
- AFFRE HENRI, « Un marchand de Castelnau-Montratier (1283) », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1911, p. 213-221.
- ALEXANDRE-BIDON DANIELE, « L'eau et l'hygiène », *Cent maisons médiévales en France*, Paris, 1998, p. 115-125.
- ALEXANDRE-BIDON DANIELE, PIPONNIER FRANÇOISE, ET POISSON JEAN-MICHEL, *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2006.
- ALEYRANGUES ALEXIA, ET JOY DIANE, *Saint-Antonin-Noble-Val, Ville et hameaux*, Ed. Patrimoines Midi-Pyrénées, Castanet-Tolosan, 2010.
- ALIBERT LOUIS, *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens*, Toulouse, Institut d'Etudes Occitanes, 1965.
- ALLINNE CECILE, « Les villes romaines face aux inondations. La place des données archéologiques dans l'étude des risques fluviaux », *Géomorphologie*, 2007, p. 67-84.
- ALLINNE CECILE, *Les villes antiques du Rhône et le risque fluvial : gestion des inondations dans les villes romaines*, Thèse de doctorat sous la direction de Philippe Leveau, Université de Provence, 2005.
- ALLINNE CECILE, BRUNETON HELENE, ET LONCHAMBON CATHERINE, « Le risque fluvial dans la plaine d'Orange : état du milieu et gestion de la contrainte dans l'Antiquité et le Moyen Âge », *Territoires et paysages de l'Âge du Fer au Moyen Âge, mélanges offerts à Philippe Leveau*, Bordeaux, 2005, p. 139-151.
- AMOURETTI MARIE-CLAIRE, ET COMET GEORGES, *Hommes et techniques de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, A. Colin, 1993.
- ANDRE YVES, *et. al.*, *Modèles graphiques et représentations spatiales*, Paris, Anthropos, 1990.
- ANTOINE ANNIE, *Le paysage de l'historien : archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- ANTOINE ANNIE, COCAUD MARTINE ET PICHOT DANIEL, *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle, actes du colloque de Rennes, 29-30-31 mai 2002*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

## Bibliographie

- Archéologie et vie quotidienne aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles en Midi-Pyrénées [exposition], Musée des Augustins, 7 mars-31 mai 1990*, Toulouse, Association pour la promotion de l'archéologie et des musées archéologiques en Midi-Pyrénées, 1990.
- ARCHES PIERRE, « La garde nationale à Saint-Antonin et les fédérations du Rouergue et du Bas-Quercy (juillet 1789 - juillet 1790) », *Annales du Midi*, n° 68, 1956, p. 375-390.
- ARLAUD CATHERINE, « L'archéologie du bâti », *Cent maisons médiévales en France*, Paris, CNRS, 1998, p. 27-30.
- ARLAUD CATHERINE, ET BURNOUF JOËLLE, « L'archéologie du bâti existe-t-elle ? », *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 53-54, automne-hiver 1993, p. 67-69.
- ARLAUD CATHERINE, BURNOUF JOËLLE, ET BRAVARD, JEAN-PAUL, *Lyon Saint-Jean : les fouilles de l'îlot Tramassac*, Lyon, Service régional de l'archéologie, 1994, (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, n° 4).
- ARNAUD JEAN-LUC, *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*, Marseille, Parenthèses, 2008.
- ARRIGNON CLAUDE, DEBIES MARIS-HELENE, GALDERISI CLAUDIO, ET PALAZZO ERIC, *Cinquante années d'études médiévales : à la confluence de nos disciplines*, Turnhout, Brepols, 2005.
- AUDOIN-ROUZEAU FREDERIQUE, ET BEYRIES SYLVIE, *Le travail du cuir de la préhistoire à nos jours : actes des XXII<sup>e</sup> Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 18-20 octobre 2001*, Antibes, APDCA, 2002.
- AURIOL CHANOINE A., « Les peintures de la chapelle Saint-Antonin aux Jacobins de Toulouse », *MSAMF*, n° XVII, 1930, p. 1-22.
- AUSSIBAL ROBERT, « Les stèles discoïdales », *BSATG*, 1981, p. 24-35.
- AVRIL J., « Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canoniaux (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue Mabillon*, n° 59, 1980, p. 453-517.
- AZEMA JEAN-PIERRE HENRI, *Moulins du cuir et de la peau : moulins à tan et à chamoiser en France, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Nonette, CREER, 2004.
- BACKOUCHE ISABELLE, RIPOLL FABRICE, TISSOT SYLVIE, ET VESCHAMBRE VINCENT (dir.), *La dimension spatiale des inégalités : regards croisés des sciences sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- BAEHREL RENE, ET AYMARD MAURICE, *Une croissance : la Basse-Provence rurale de la fin du seizième siècle à 1789 essai d'économie historique statistique*, École des Hautes Études en sciences sociales, 1988.
- BAILLAUD ÉMILE, ET VERLAGUET PIERRE-ALOIS, *Coutumes et privilèges du Rouergue*, Toulouse, Privat, 1910.
- BAILLY ANTOINE, *Les concepts de la géographie humaine*, Ed. 5<sup>e</sup> édition, Paris, A. Colin, 2001.
- BARATIER ÉDOUARD, ET REYNAUD FELIX, *Histoire du commerce de Marseille*, éd. Gaston Rambert et Chambre de commerce et d'industrie, Paris, H. Plon, 1949.
- BARDINET-CAULLIEZ ANNE-CHRISTINE, « La restauration de l'ancien Hôtel de ville de Saint-Antonin par Viollet-le-Duc », *BSATG*, n° XCVIII, 1973, p. 9-25.

## Bibliographie

- BAREL YVES, ET ARBARET CHRISTIANE, *La ville médiévale : système social, système urbain*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1977.
- BARRUOL GUY, FICHES JEAN-LUC, ET GARMY PIERRE, *Les ponts routiers en Gaule romaine : actes du colloque tenu au Pont du Gard du 8 au 11 octobre 2008*, Montpellier, Éd. de l'Association de la Revue archéologique de Narbonnaise, 2011.
- BAUDREU DOMINIQUE, ABBE JEAN-LOUP, ET PEYTAVIE CHARLES, « Les répercussions de la Croisade albigeoise dans la morphologie urbaine et la vie paroissiale à Limoux », *La Croisade albigeoise*, Carcassonne, Centre d'études cathares, 2004, p. 324-348.
- BAUTIER ROBERT-HENRI, « Feux, population et structure sociale au milieu du XV<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Carpentras », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, t. 14, 1959, p. 255-268.
- BAUTIER ROBERT-HENRI, ET SORNAY JANINE, *Les Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1971.
- BAVOUX JEAN-JACQUES, *Initiation à l'analyse spatiale*, Paris, A. Colin, 2010.
- BAYROU PIERRE, « À propos d'histoire locale », *BSAVSA*, 1960, p. 42-45.
- BAZZANA ANDRE, ET HUBERT ÉTIENNE, *Castrum 6. Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Rome Madrid, École française de Rome Casa de Velázquez, 2000.
- BEA ADELIN, GIRARD CLOS OLIVIER, PERRAULT CHRISTOPHE, SCELLES MAURICE, ET SERVANT SONIA, « Dendrochronologie en Midi-Pyrénées : bilan du programme 2004-2008 », *MSAMF*, n° LXVIII, 2008, p. 171-205.
- BEAUDOUIN FRANÇOIS, « La France et Paris : une civilisation de l'eau et sa capitale fluviale », *Le grand livre de l'eau*, Paris, 1990, p. 146-152.
- BECK PATRICE, *L'innovation technique au Moyen Âge : actes du VI<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale, octobre 1996*, Paris, Errance, 1998.
- BEDOS-REZAK BRIGITTE, ET FAVIER JEAN, *Corpus des sceaux français du Moyen âge*, éd. Archives nationales, 1 vol., Paris, Archives nationales, 1980.
- BELMON JEROME, « La monnaie de Rodez (I<sup>ère</sup> partie) : la mort d'un monnayage seigneurial (vers 1270-1340) », *Revue Numismatique*, 6<sup>e</sup> série, n° 159, 2003, p. 355-418.
- BELMON L., « Visites pastorales de Guillaume de la Tour », *Revue historique du Rouergue*, 1917, p. 185.
- BENEVOLO LEONARDO, GHERARDI SOPHIE, POUTHIER JEAN-LUC, ET LE GOFF JACQUES, *La ville dans l'histoire européenne*, Paris, Seuil, 1993.
- BENOIT PAUL, « Vers une chronologie de l'hydraulique monastique », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 475-486.
- BENOIT PAUL, BERTHIER KARINE, « L'innovation dans l'exploitation de l'énergie hydraulique d'après le cas des monastères cisterciens de Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », *L'innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 58-66.
- BENOIT PAUL, CAILLEAUX DENIS, *Hommes et travail du métal dans les villes médiévales actes de la Table ronde la Métallurgie urbaine dans la France médiévale. Paris, 23 mars 1984*, Paris, Association pour l'édition et la diffusion des études historiques, 1988.

## Bibliographie

- BERGE CLAUDE, *Graphes et hypergraphes*, Paris, Dunod, 1973.
- BERGE CLAUDE, *Théorie des graphes et ses applications*, Paris, Dunod, 1963.
- BERGER JEAN-FRANÇOIS, *Temps et espaces de l'homme en société analyses et modèles spatiaux en archéologie*, Antibes, Éditions APDCA, 2005.
- BERNAD LOUIS, *Millau en Rouergue de 1350 à 1400 : étude sociale, administrative et financière*, Thèse de doctorat, Université Paul-Valéry Montpellier III, 1991.
- BERNARDIS MARIE-AGNES, ET NESTEROFF ANNE (dir.), *Le grand livre de l'eau*, Paris, La Manufacture, 1990.
- BERRY BRIAN JOE LOBLEY, ET MARCHAND BERNARD, *Géographie des marchés et du commerce de détail*, Paris, A. Colin, 1971.
- BERTHE MAURICE, « Chartes de coutumes et libertés rurales dans le Midi de la France au Moyen Âge », *Toulouse et le Midi toulousain entre Terre et Ciel du Moyen Age à nos jours*, Toulouse, Association Les amis des archives de la Haute-Garonne, 1994, p. 29-42.
- BERTHE MAURICE, ET CURSENTE BENOIT, *Villages pyrénéens morphogénèse d'un habitat de montagne*, Toulouse, CNRS, 2001.
- BERTHIER KARINE, ET ROUILLARD JOSEPHINE, « Nouvelles recherches sur l'hydraulique cistercienne en Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », *Archéologie Médiévale*, n° XXVIII, 1999, p. 121-147.
- BERTIN JACQUES, BARBUT MARC, BONIN SERGE, ET ARBELLOT GUY, *Sémiologie graphique les diagrammes, les réseaux, les cartes*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, École des Hautes Études en sciences sociales, 2005.
- BESSAC JEAN-CLAUDE, « La prospection archéologique des carrières de pierre de taille : approche méthodologique », *Aquitania*, n° 4, 1986, p. 151-171.
- BESSAC JEAN-CLAUDE, BURNOUF JOËLLE, ET JOURNOT FLORENCE, *La construction en pierre*, Paris, Errance, 1999.
- BESSEDE CELINE, *La vie rurale dans le quartier de Lacalm (Saint-Antonin Noble Val) 1670-1789*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Christine Dousset, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2003.
- BESSE JEAN-MARTIAL, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France : Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, éd. Charles Beaunier, Hildesheim, 1999.
- BIGET JEAN-LOUIS, « Les albigeois à la conquête de leurs libertés. La charte de 1220 », *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, CNRS, 1999, p. 179-183.
- BIGET JEAN-LOUIS, HERVE JEAN-CLAUDE, ET THEBERT YVON, *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, Rome, École française de Rome, 1989.
- BILLOT CLAUDINE, BUGAT ANNIE, VERNINAS GENEVIEVE, ET BORIES MARIE-CLAUDE, *Étampes, Essonne*, éd. Centre Charles Higounet, Paris, CNRS, 1989.
- BILLY PIERRE-HENRI, *La « condamine », institution agro-seigneuriale : étude onomastique*, Tübingen, M. Niemeyer, 1997.

## Bibliographie

- BLIECK GILLES, CONTAMINE PHILIPPE, ET FAUCHERRE NICOLAS, *Les enceintes urbaines, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, actes du 121<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nice, 1996*, Paris, CTHS, 1999.
- BLOCH MARC, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Pocket, 1931, (n° 278).
- BLOCH MARC, « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 36, 1935, p. 538-563.
- BLOCH MARC, « Les plans parcellaires en France », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, t. 1, 1929, p. 60-70, 390-398.
- BLOCH MARC, « Les plans cadastraux de l'Ancien Régime », *Mélanges d'histoire sociale*, t. III, 1943, p. 55-70.
- BOISSELLIER STEPHANE (dir.), *De l'espace aux territoires : la territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010.
- BONDE SHEILA, ET MAINES CLARK, *Saint-Jean-des-Vignes in Soissons: approaches to its architecture, archaeology and history*, Turnhout, Brepols, 2003.
- BONGIU ANGEL, « Les modèles dans les demeures urbaines de Caylus et Saint-Antonin du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, d'après les marchés de construction », *Montauban et les anciens pays du Tarn-et-Garonne, actes du 41<sup>e</sup> congrès d'études régionales*, Montauban, 1988, p. 129-148.
- BONIFAS BRIGITTE, « Maisons des XV<sup>e</sup>/XVI<sup>e</sup> siècles à Béziers (Hérault) », *AMM*, n° 7, 1989, p. 107-124.
- BONNASSIE PIERRE, *La Catalogne du milieu du X<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle : croissance et mutations d'une société*, Toulouse, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1975.
- BOSC PIERRE, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, Villefranche-de-Rouergue, Société anonyme d'imprimerie, 1979.
- BOTTIN JACQUES, ET CABANTOUS ALAIN, *Lectures de la ville : XV<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial de la revue Histoire, économie et société, n° 3, 1994, Paris, CDU-SEDES, 1995.
- BOUCHERON PATRICK, *Le pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Rome, École française de Rome, 1998.
- BOUDARTCHOUK JEAN-LUC, CABAU PATRICE, CLAEYS LAURENT, ET COMBELONGUE MARC, « L'invention de saint Antonin de Frédelas-Pamiers », *MSAMF*, n° 63, 2003, p. 15-57.
- BOUDARTCHOUK JEAN-LUC, *et al.*, *Toulouse au Moyen Âge : 1000 ans d'histoire urbaine, 400-1480*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2010.
- BOUDON FRANÇOISE, « Tissu urbain et architecture : l'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, n° 4, juillet-aout 1975, p. 773-818.
- BOUDON FRANÇOISE, CHASTEL ANDRE, COUZY HELENE, ET BLECON JEAN, *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, 2 vol., Paris, CNRS, 1977.
- BOUDRIOT P.-D., « Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle. De quelques réalités écologiques à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les déchets d'origine artisanale », *Histoire, économie et sociétés*, n° 3, 1988, p. 261-282.

## Bibliographie

- BOUET ALAIN, ET VERDIN FLORENCE *Territoires et paysages de l'âge du fer au Moyen Âge : mélanges offerts à Philippe Leveau*, Bordeaux Paris, Ausonius de Boccard, 2005.
- BOUILLON GENEVIEVE, ET BERTHE MAURICE, *Les chartes de coutumes et de franchises du Tarn-et-Garonne : XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1995.
- BOULET ROMAIN, *Comparaison de graphes, applications à l'étude d'un réseau de sociabilité paysan au Moyen Âge*, thèse de doctorat en mathématiques sous la direction de Jean-Loup Abbé et Bertrand Jouve, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2008.
- BOULET ROMAIN, HAUTEFEUILLE FLORENT, JOUVE BERTRAND, KUNTZ PASCALE, LE GOFFIC BLEUENN, PICAROUGNE FABIEN, « Sur l'analyse de réseaux de sociabilité de la société paysanne médiévale », *Actes des journées MASHS*, Brest, 2007.
- BOURDIN ALAIN, ET HIRSCHHORN MONIQUE, *Figures de la ville autour de Max Weber*, Paris, Aubier, 1985.
- BOURGEOIS LUC, « Le village introuvable : quelques réflexions sur les inventaires et les politiques patrimoniales françaises face à l'analyse de l'habitat médiéval », *De l'espace aux territoires : la territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 345-356.
- BOURGEOIS LUC, « Le poids du passé : le rôle des pôles de pouvoir traditionnels dans le Poitou des VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles », *Cinquante années d'études médiévales : à la confluence de nos disciplines*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 537-572.
- BOURGEOIS LUC, « Genèse et morphologie du village dans l'Ouest parisien : premiers résultats », *Morphogenèse du village médiéval, IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles actes de la table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993*, Montpellier, Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, p. 57-67, (Cahiers du Patrimoine, n° 46).
- BOURGEOIS LUC, « Poissy », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2003, p. 225-233.
- BOURGEOIS LUC (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge, Formes et monuments*, vol. 2, Chauvigny, Association des publications chauvinoises, 2000.
- BOURGEOIS LUC (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge, Formes et monuments*, vol. 1, Chauvigny, Association des publications chauvinoises, 2005.
- BOURGEOIS LUC, ET REMY CHRISTIAN, « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (milieu du X<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle) : pôles castraux et habitats subordonnés », *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, Caen, Publications du CRAHM, 2012, p. 51-79.
- BOURILLON FLORENCE, CLERGEOT PIERRE, ET VIVIER NADINE, *De l'estime au cadastre en Europe les systèmes cadastraux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.
- BOURIN MONIQUE, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc genèse d'une sociabilité*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- BOURIN MONIQUE, ET DURAND ROBERT, *Vivre au village au Moyen Âge les solidarités paysannes du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- BOUSQUET JACQUES, « Chute de la civilisation du Midi et entrée du Nord (1150-1350) », *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, 1987, p. 113-159.



## Bibliographie

- BOUSQUET JACQUES, *Enquête sur les commodités du Rouergue en 1552 : procès avec l'Agenais, le Quercy et le Périgord*, Toulouse, Privat, 1969.
- BOUSQUET JACQUES, *Le Rouergue au premier Moyen Âge (vers 800 - vers 1250)*, Rodez, Société des lettres des sciences et des arts de l'Aveyron, 1992.
- BOUSQUET JACQUES, *Le Rouergue aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, thèse de doctorat, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1971.
- BOUTARIC EDGARD, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, Paris, H. Plon, 1870.
- BOUTOULLE FREDERIC, BARRAUD DANY, ET PIAT JEAN-LUC, *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Émilion au Moyen Âge*, Bordeaux, Aquitania, 2011.
- BOYER NICE MARJORIE, *Medieval french bridges*, Cambridge, Mass, Mediaeval Academy of America, 1976.
- BRAUDEL FERNAND, *L'identité de la France*, Nouvelle éd., Paris, Flammarion, 2008.
- BRAUDEL FERNAND, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969.
- BRAVARD JEAN-PAUL, ET FERDIERE ALAIN, *La géologie les sciences de la Terre appliquées à l'archéologie*, Nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Errance, 2009.
- BRAVARD JEAN-PAUL, ET PETIT FRANÇOIS, *Les cours d'eau dynamique du système fluvial*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, A. Colin, 2000.
- BRENOT JEROME, CAILLOT ISABELLE, MESSENGER ERWAN, NICOSIA CRISTIANO, ET EMERY-BARBIER ALINE, « Le site du Carreau du Temple (Paris) entre « marais » et « marécages » : indices géoarchéologiques et paléo-environnementaux », *Revue archéologique du Centre de la France*, n° 52, 2013, p. 345-365.
- BRESC-BAUTIER GENEVIEVE, ET BRESC HENRI, « L'eau dans l'habitat médiéval sicilien », *Le village médiéval et son environnement, études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 291-303.
- BRETAGNOLLE ANNE, *Les systèmes de villes dans l'espace-temps : effets de l'accroissement des vitesses de déplacement sur la taille et l'espacement des villes*, Thèse de doctorat sous la direction de Denise Pumain, Université Panthéon-Sorbonne, 1999.
- LE BRET HENRY, RUCK GABRIEL, ET MARY-LAFON MARCELLIN, *Histoire de Montauban*, Nouv. éd., rev. et annotée d'après les documents originaux par MM. l'abbé Marcellin et Gabriel Ruck, Montauban, Rethoré, 1841.
- BRIQUET CHARLES-MOÏSE, *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, Paris, A. Jullien, 1907.
- BRUN CHRISTIAN, « Les structures physiques et sociales de la ville d'Uzès à la fin du Moyen Âge », *Histoire et Mesure*, n° 3/4, t. 14, 1999, p. 249-298.
- BRUN CHRISTIAN, ET L'HERMITE-LECLERCQ PAULETTE, *Essai de reconstitution du terroir, de la société et de l'économie de la ville d'Uzès au travers de ses compoix (1477-1555), ou : le rapport informatif et l'outil statistique au service de l'histoire générale d'une ville à la fin du Moyen Âge*, Lille, Atelier national de Reproduction des Thèses, 1999.
- BRUNEL GHISLAIN, GUYOTJEANNIN OLIVIER, ET MORICEAU JEAN-MARC, *Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : actes du colloque de Paris, 23-25 septembre 1998*, Rennes, Droz, 2002.

## Bibliographie

- BRUNET ROGER, *Les campagnes toulousaines étude géographique*, Toulouse, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1965.
- BRUNET ROGER, FERRAS ROBERT, ET THERY HERVE, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Troisième édition revue et augmentée, Montpellier, RECLUS, 1993.
- BUFFET BERNARD, ET EVRARD RENE, *L'eau potable à travers les âges*, Liège, Éditions Solédi, 1951.
- BURNOUF JOËLLE, DEMOLON PIERRE, GALINIE HENRI, ET VERHAEGHE FRANS, *Archéologie des villes dans le nord-ouest de l'Europe VII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Archaeologia Duacensis, 7, Douai, Société archéologique de Douai, 1994.
- BURNOUF JOËLLE, BRAVARD JEAN-PAUL, ET CHOUQUER GERARD (dir.) *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes: actes des rencontres, 19-20-21 octobre 1996*, Sophia Antipolis, APDCA, 1997.
- BURNOUF JOËLLE, LEVEAU PHILIPPE, ET MUXART TATIANA, *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture : sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres pratiques sociales et hydrosystèmes*, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2004.
- CABIE EDMOND, « Codicille de Garsinde, comtesse de Toulouse et d'Albigeois, vers 972-974, étude géographique », *Revue du Tarn*, n° 17, 1900, p. 181-202.
- CABIE EDMOND, « Sur les limites du nord-ouest de l'Albigeois du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », *Revue du Tarn*, 1908, p. 261-268.
- CABIE EDMOND, « Dates et origines des coutumes de Saint-Antonin », *Revue historique du Tarn*, n° II, 79 1878, p. 217-222 ; 234-239.
- CAILLEUX PHILIPPE, « Modèles et pratiques en histoire médiévale urbaine : une approche de l'espace rouennais à la fin du Moyen Âge », *Lectures de la ville : XV<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CDU-SEDES, 1995, p. 401-417.
- CAILLEUX PHILIPPE, *Trois paroisses de Rouen, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle: Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland*, Caen, Pôle universitaire normand, 2011.
- CAMPECH SYLVIE, « Mouret : image architecturale d'une coseigneurie rouergate », *Etudes Aveyronnaises*, 2006, p. 127-137.
- CAPIN M., « Excursion à Saint-Antonin, La ville et le monument de Saint-Antonin », *BSATG*, n° IL, 1921, p. 168-218.
- CARDON DOMINIQUE, « Cueillette et agriculture au service de la teinturerie médiévale », *L'innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 50.
- CARDON DOMINIQUE, *La draperie au Moyen Âge essor d'une grande industrie européenne*, Paris, CNRS, 1999.
- CARPENTIER ÉLISABETH, ET GLENISSON JEAN, « Bilans et méthodes : la démographie française au XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 1, t. 17, 1962, p. 109-129.
- CASSAN ÉLODIE, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge, formation et évolution d'un paysage urbain en Rouergue occidental*, Villefranche-de-Rouergue, Société des amis de Villefranche et du Bas-Rouergue, 2006.
- CASSAN ÉLODIE, « Cordes en Albigeois : dynamiques d'un paysage urbain d'origine castrale, du début du XIII<sup>e</sup> s. au milieu du XVI<sup>e</sup> s. », *AMM*, n° 31, 2013.

## Bibliographie

- CASTEX JEAN, COHEN JEAN-LOUIS, ET DEPAULE JEAN-CHARLES, *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace*, Paris, CNRS, 1996.
- CATAFAU AYMAT, « Autour d'un plan d'Arles-sur-Tech au XVIII<sup>e</sup> siècle : formation et développement de la ville monastique du Moyen Âge aux Temps Moderne », *Etudes Roussillonnaises*, n° XVII, 1999, p. 47-66.
- CATAFAU AYMAT, *Les celleres et la naissance du village en Roussillon X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Perpignan, Llibres del trabucaire, 1998.
- CATALO JEAN, « Rodez », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2003, p. 195-205.
- CATALO JEAN, « La gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine », *La maison au Moyen Age dans le Midi de la France*, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2002, p. 229-238.
- CATALO JEAN, « Urbanisme antique et médiéval au n°4, rue Clémence-Isaure à Toulouse », *MSAMF*, n° LVI, 1996, p. 51-74.
- CAUCANAS SYLVIE, *Moulins et irrigation en Roussillon du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Nouv. éd., Paris, CNRS, 2002.
- CAULLIEZ ANNE-CHRISTINE, *La maison romane de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Marcel Durliat, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1968.
- CAVILLE ALBERT, « Habitat ancien des cantons de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val », *Montauban et les anciens pays du Tarn-et-Garonne, actes du 41<sup>e</sup> congrès d'études régionales*, Montauban, 1988, p. 71-93.
- CAZES QUITTERIE, BACH S., ET ARRAMOND J.-C., « Vestiges d'une tannerie des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles à Toulouse », *AMM*, n° 14, 1996, p. 171-175.
- BLANCHARD ANNE, MICHEL HENRI, ET PELAQUIER ÉLIE (dir.), *Entre ville et village: les bourgs de la France méridionale à l'époque moderne*, Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier, 1993.
- CHAMPION MAURICE, *Les inondations en France depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Phénix, 1862.
- CHAPELOT JEAN, ET FOSSIER ROBERT, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1980.
- CHAPELOT ODETTE, ET BENOIT PAUL, *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge, actes du colloque organisé par l'Équipe Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 9-14 juin 1982*, Paris, EHESS, 1985.
- CHARTIER ROGER, CHAUSSINAND-NOGARET GUY, NEVEUX HUGUES, LE ROY LADURIE EMMANUEL, ET QUILLIET BERNARD, *Histoire de la France urbaine de la Renaissance aux révolutions*, Édition revue et complétée, Paris, Seuil, 1998.
- CHAUVIN BENOIT, *Actes du congrès Anselme Dimier Abbaye de Noirlac: fouilles cisterciennes européennes, bilans nationaux*, Arbois, B. Chauvin, 2000.
- CHEDEVILLE ANDRE, LE GOFF JACQUES, ET ROSSIAUD JACQUES, *Histoire de la France urbaine. La ville médiévale des Carolingiens à la Renaissance*, Édition revue et complétée, Paris, Seuil, 1998.

## Bibliographie

- CHERIF-NISSELS MICHELLE, *Une communauté urbaine et rurale en Languedoc à la fin du Grand Siècle : Saint-Pons-de-Thomières, capitale de diocèse*, thèse de doctorat, sous la direction de Anne Blanchard et Elie Pélaquier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 1999.
- CHERIF-NISSELS MICHELLE, « Reconstitution de l'espace à partir de compoix par la méthode manuelle : Saint-Pons-de-Thomières en 1680 », *Le compoix et ses usages, actes de la table ronde sur les compoix tenue à Nîmes les 26 et 27 novembre 1999*, Arceaux, 2001, p. 47-67.
- CHEVALIER BERNARD, « Le paysage urbain à la fin du Moyen Âge : imaginations et réalités », *Le paysage urbain au Moyen Âge actes du XI<sup>e</sup> Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, Lyon, 1981, p. 7-21.
- CHEYLAN J-P., « Les processus spatio-temporels : quelques notions et concepts préalables à leur représentation », *Mappemonde*, n° 87, 2007, p. 1-21.
- CHOUQUER GERARD, « Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon », *Revue archéologique de l'Est et du Centre*, n° 166, t. 45, 1994, p. 361-407.
- CHOUQUER GERARD, *Traité d'archéogéographie, la crise des récits géohistoriques*, Paris, Errance, 2008.
- CHOUQUER GERARD, *L'étude des paysages essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Errance, 2000.
- CHOUQUER GERARD, *Les formes des paysages actes du colloque d'Orléans*, Paris, Errance, 1996.
- CHOUQUER GERARD, ET LATOUR BRUNO, *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? : orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Coimbra, 2007.
- CHRISTALLER WALTER, « Rapports fonctionnels entre les agglomérations urbaines et les campagnes », *Comptes rendus du Congrès international de géographie, Amsterdam, 1938*, tome 2, section 3a, Leyden, E.J. Brill, 1938, p. 123-137.
- CLAEYS LAURENT, *L'ancienne église du Mas Vieux Saint -Antonin et les terres de Cailloup à Pamiers : XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Nelly Pousthomis et Benoît Cursente, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2001.
- CLAEYS LAURENT, « Ariège. Pamiers, des bâtiments civils du XIII<sup>e</sup> siècle récemment découverts », *Bulletin Monumental*, n° 162-3, 2003, p. 241-243.
- CLAPAREDE TH, « Un émigré de la Révocation. Relation faite par Pierre Vieusseux-Léger à ses enfants de son départ de Saint-Antonin pour Genève en 1688 », *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, n° 25, 1876, p. 275-278.
- CLAVEIROLE ANDRE, ET PELAQUIER ÉLIE, *Le compoix et ses usages actes du colloque de Nîmes*, Montpellier, Publications de Montpellier III, 2001.
- COING HELMUT, *Europäisches Rechtsdenken in Geschichte und Gegenwart: Festschrift für Helmut Coing zum 70. Geburtstag*, éd. Norbert Horn, Klaus Luig, et Alfred Söllner, München, Beck, 1982.
- CONDAMINAS, « Le pont de Saint-Antonin », *BSATG*, n° XXVII, 1899, p. 300-302.
- CONESA MARC, *D'herbe, de terre et de sang : la Cerdagne du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Serge Brunet et Élie Pélaquier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2010.

## Bibliographie

- CONESA MARC, « Capbreu et paysage. Remarques sur l'utilisation d'une source notariale dans l'étude des paysages des Pyrénées de l'est (Cerdagne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *LIAME, Bulletin du centre d'histoire moderne et contemporaine de la Méditerranée et de ses périphéries*, n° 14, 2007, p. 97-124.
- CONESA MARC, *D'herbe, de terre et de sang : la Cerdagne du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2012.
- Congrès archéologique de France, Var*, Paris, Société française d'archéologie, Musée des monuments français, 2005.
- Congrès archéologique de France, Basse-Auvergne, Grande Limagne*, Paris, Société française d'archéologie, Musée des monuments français, 2003.
- Congrès archéologique de France, Gard*, Paris, Société française d'archéologie, 2000.
- Congrès archéologique de France, Périgord*, Paris, Société française d'archéologie, 1999.
- Congrès archéologique de France, Quercy*, Paris, Société française d'archéologie, Musée des monuments français, 1993.
- Congrès archéologique de France, Albigeois*, Paris, Société française d'archéologie, Musée des monuments français, 1985.
- Congrès archéologique de France : 100<sup>e</sup> session tenue à Figeac, Cahors et Rodez*, Paris, A. Picard, 1938.
- CONTAMINE PHILIPPE, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue Historique*, 1978, p. 23-47.
- CONTAMINE PHILIPPE, *La Noblesse au Moyen Âge, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976.
- CONTAMINE PHILIPPE, BOMPAIRE MARC, LEBECQ STEPHANE, ET SARRAZIN JEAN-LUC, *L'économie médiévale*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, A. Colin, 2003.
- CONTAMINE PHILIPPE, DUTOUR THIERRY, ET SCHNERB BERTRAND, *Commerce, finances et société, XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le Prof. Henri Dubois*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993.
- CONTENAY FLORENCE, MOUTON BENJAMIN, ET PEROUSE DE MONTCLOS JEAN-MARIE, *L'École de Chaillot : une aventure des savoirs et des pratiques*, Paris, Éd. des Cendres : Cité de l'architecture & du patrimoine, 2012.
- CONTENT SUSAN, DIXON PHILIP, JONES MICHAEL, ET MEIRION-JONES GWYN I., « La ville de Cluny et ses maisons au Moyen Âge », *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny*, Cluny, 1990, p. 461-479.
- CONZEN M. R. G., « The use of town plans in the study of urban history », *The study of urban history*, Londres, 1968.
- CORDOBA DE LA LLAVE RICARDO, « Textes techniques médiévaux sur le tannage et la teinture du cuir », *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, 2002, p. 351-365.
- CORNU LAETITIA, « Qui figure aux estimates? Le cas du Vivarais en 1464 », *De l'estime au cadastre en Europe. Le Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 161-174.
- COUDERC CAMILLE, *Bibliographie historique du Rouergue*, Rodez, impr. P. Carrère, 1931.
- LE COUÉDIC MÉLANIE, LETURCQ SAMUEL, RODIER XAVIER, HAUTEFEUILLE FLORENT, FIEUX ETIENNE, ET JOUVE BERTRAND, « From space to graphs to understand spatial changes

## Bibliographie

- using medieval and modern fiscal sources », *Archeology in the Digital Era*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2013, p. 420-427.
- LE COUEDIC MELANIE, LETURCQ SAMUEL, RODIER XAVIER, HAUTEFEUILLE FLORENT, FIEUX ETIENNE, ET JOUVE BERTRAND, « Du cadastre ancien au graphe. Les dynamiques spatiales dans les sources fiscales médiévales et modernes », *ArchéoSciences*, n° 36, 2012, p. 71-84.
- COULET NOËL, ET GUYOTJEANNIN OLIVIER, *La ville au Moyen Âge, 120<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Section d'histoire médiévale et de philologie, Aix-en-Provence, 23-29 octobre 1995*, Paris, CTHS, 1999.
- CURSENTE BENOIT, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998.
- CURSENTE BENOIT, *Habitats et territoires du Sud*, Paris, CTHS, 2004.
- CURSENTE BENOIT, ET MOUSNIER MIREILLE, *Les territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- CURVEILLER STEPHANE, WILLIOT JEAN-PIERRE, BUCHARD LAURENT, ET LEDUC CHRISTOPHE, *L'eau et la ville du Moyen Âge à nos jours. Actes du 5<sup>e</sup> colloque européen de Calais*, Calais, Les amis du Vieux Calais, 2004.
- DALY CESAR, « Peintures murales des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Revue de l'architecture et des travaux publics*, 1853, col. 33-34, pl. 35.
- DARASSE PAUL, « Notes sur quelques objets retirés du lit de l'Aveyron », *BSAVSA*, 1975, p. 22-25.
- DARIN MICHAËL, *Introduction à l'histoire morphologique des villes*, Versailles, Ville Recherche Diffusion, 1993.
- DAUMAS MAURICE, CASTAGNOL EMILE-MAURICE, ET CONTENAU GEORGES, *Histoire générale des techniques*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.
- DEBAX HELENE, *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008.
- DEBAX HELENE, *La féodalité languedocienne XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003.
- DEBAX HELENE, *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.). Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, CNRS, 1999.
- DEBORDE GILLES, MONTEBAULT VERONIQUE, ET YVINEC JEAN-HERVE, « Les ateliers de tanneurs de la rue du Moulinet à Troyes (Aube) », *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, 2002, p. 283-314.
- DEBROUX TATIANA, DECROLY JEAN-MICHEL, DELIGNE CHLOE, GALAND MICHELE, LOIR CHRISTOPHE, ET VAN CRIEKINGEN MATHIEU, « Permanence et transformation des espaces résidentiels élitaires à Bruxelles (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) », *La dimension spatiale des inégalités : regards croisés des sciences sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 189-207.
- DELHAYE ERIC, ET JORRAND JEAN-PIERRE, « Histoire d'eau dans le développement de la ville de Laon et enjeux actuels en terme de prévention des risques », *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 63-77.

## Bibliographie

- DELIGNE CHLOE, « L'eau de la ville, l'eau des familles. Enjeux de la distribution d'eau à Bruxelles (12<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> siècle) », *L'eau et la ville du Moyen Âge à nos jours*, Calais, Les amis du Vieux Calais, 2004, p. 81-90.
- DELIGNE CHLOE, « La vallée de la Scarpe inférieure aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Aménagement et gestion des eaux », *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes ou les paysages au carrefour de l'interdisciplinarité et de la diachronie*, Sophia Antipolis, APDCA, 1997, p. 231-243.
- DELIGNE CHLOE, « Edilité et politique : les fontaines urbaines dans les Pays-Bas méridionaux au Moyen Âge », *L'eau en ville*, Paris, Société française d'histoire urbaine, 2008, p. 77-96.
- DELIGNE CHLOE, « Autonomie et inclusion d'un espace : les détours de l'appartenance du quartier de La Chapelle à la Ville de Bruxelles (XII<sup>e</sup>- XIV<sup>e</sup> siècle) », *Villes et Villages : organisation et représentation de l'espace, Mélanges offerts à Jean-Marie Duvosquel*, Bruxelles, Revue belge de Philologie et d'Histoire, n° 89, 2011, p. 69-94.
- DELIGNE CHLOE, *Bruxelles et sa rivière : genèse d'un territoire urbain (12<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle)*, Turnhout, Brepols, 2003.
- DELIGNE CHLOE, ET BILLEN CLAIRE, *Voisinages, coexistences, appropriations : groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge-16<sup>e</sup> siècle) [colloque tenu en décembre 2004 à l'Université libre de Bruxelles]*, Turnhout, Brepols, 2007.
- DELIGNE CHLOE, ET VANNIEUWENHUYZE BRAM, « La spatialisation de la « pollution » dans les villes médiévales. Réflexions à partir de la toponymie urbaine et du cas de Bruxelles », *La recherche en histoire de l'environnement : Belgique-Luxembourg-Congo-Rwanda-Burundi, Actes PREbel, colloque de Namur, 11-13 décembre 2008*, Namur, 2010, p. 89-110.
- DELORT ROBERT, *Le commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge (vers 1300-vers 1450)*, Rome, École française de Rome diffusion de Boccard, 1978.
- DELZARS LAURENCE, *Grandeur et déclin d'une république protestante : Saint-Antonin de 1550 à 1630*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Michel Taillefer, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1996.
- DEMAILLE EMMANUELLE, « Le compoix de Lodève de 1401 à l'épreuve de la cartographie (représentation spatiale des activités économiques et de la propriété foncière) », *AMM*, n° 18, 2000, p. 161-190.
- DEMAILLE EMMANUELLE, *De l'intérêt d'une nouvelle monographie urbaine, La seigneurie épiscopale de Lodève au XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, pistes de recherche*, mémoire de maîtrise sous la direction de Daniel Le Blévec, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2000.
- DEMIANS D'ARCHIMBAUD GABRIELLE, *Les Fouilles de Rougiers (Var) : contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, Éditions du CNRS, 1980.
- DENEGRE JEAN, ET SALGE FRANÇOIS, *Les systèmes d'information géographique*, 2<sup>e</sup> édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France, 2004, (Que sais-je ?).
- DENYS CATHERINE, « L'assainissement dans les villes du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelques éléments de comparaison avec l'Europe méridionale », *Assainissement et salubrité publique en Europe méridionale (fin du Moyen Âge, époque moderne)*, Clermont-Ferrand, 2001, p. 139-154.

## Bibliographie

- DEPEYROT GEORGES, *Les monnaies antiques des départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot*, Sorèze, Société de recherches spéléo-archéologiques du Sorézois et Révélois, 1985.
- DEPEYROT GEORGES, *Trésors et émissions monétaires du Languedoc et de Gascogne études réunies*, Toulouse, Association pour la promotion de l'archéologie en Midi-Pyrénées, 1987.
- DERRUAU MAX, « L'intérêt géographique des minutes notariales, des terriers et des compoix », *Revue de géographie alpine*, n° 3, t. 34, 1946, p. 355-380.
- DERVILLE ALAIN, « Le problème des origines de Lille », *Economie et société au Moyen Âge. Mélanges offerts à E. Perroy*, Paris, 1973, p. 65-78.
- DERVILLE ALAIN, *La société française au Moyen Âge*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000.
- DERYCKE PIERRE-HENRI, *Espace et dynamiques territoriales*, Paris, Economica, 1992.
- DERYCKE PIERRE-HENRI, *Economie et planification urbaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1979.
- DERYCKE PIERRE-HENRI, HURIOT JEAN-MARIE, ET PUMAIN DENISE, *Penser la ville : théories et modèles*, Paris, Anthropos, 1996.
- DESFORGES EMILE, ET FOURNIER GABRIEL-FRANÇOIS, *Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1970.
- DEVALS JEAN-URSULE, « Les tombeaux des géants », *Revue des sociétés savantes de France et de l'étranger*, 2<sup>ème</sup> série, n° VI, 1861, p. 295-296.
- DEVALS JEAN-URSULE, *Répertoire archéologique du département de Tarn-et-Garonne*, Montauban, impr. de Forestié, 1873.
- DEVALS JEAN-URSULE, *Histoire de Montauban*, Montauban, impr. de Forestié, 1855.
- DEVRIENDT WILLIAM, VENET STEPHANE, DEFGNEE ANN, GARNIER NICOLAS, GILLET BENJAMIN, HÄNNI CATHERINE, « Découverte d'un coeur-reliquaire à Douai (ancienne église Saint-Jacques, place Carnot) : approche pluridisciplinaire de l'embaumement à l'époque moderne », *Archéologie Médiévale*, n° 42, 2012, p. 23-42.
- DEYDIER ÉLIE, « À propos de la visite faite à Saint-Antonin, en mars 1031 par le Roi Robert-le-Pieux », *BSAVSA*, 1961, p. 22-29.
- DIDEROT DENIS, ET LE ROND D'ALEMBERT JEAN, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 36 vol., Neuchâtel, 1765.
- DOGNON PAUL, *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII<sup>e</sup> siècle aux guerres de religion*, Toulouse, impr. et libr. Edouard Privat, 1985.
- DONAT JEAN, « Prières et cérémonies contre la peste au XV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 1911, p. 340-343.
- DONAT JEAN, *Histoire de Saint-Antonin*, Saint-Antonin-Noble-Val, Société des amis du vieux Saint-Antonin, 2011.
- DONAT JEAN, « L'organisation administrative de Saint-Antonin au Moyen Âge », *BSATG*, n° LXVI, 1939, p. 58-89.
- DONAT JEAN, *Topographie et développement de Saint-Antonin au Moyen Âge*, Montauban, impr. et litho. Georges Forestié, 1938.



## Bibliographie

- DONAT JEAN, *Le mouvement protestant et l'édit de révocation à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)*, Toulouse, Privat, 1932.
- DONAT JEAN, « Les eaux à Saint-Antonin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, n° XXXXI, 1913, p. 243-260.
- DOSSAT YVES, LEMASSON ANNE-MARIE, ET WOLFF PHILIPPE, *Le Languedoc et le Rouergue dans le Trésor des chartes*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1983.
- DUBORD DANIELLE, *Étude de géographie physique de la région de Saint-Antonin*, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1968.
- DUBY GEORGES, *Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, 1980.
- DUCASSE CAMILLE, *Moulins à eau en vallée du Haut-Adour, Hautes-Pyrénées : du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2007.
- DUFAÏ BRUNO, « De la topographie à l'Histoire : comprendre l'évolution des villes anciennes », *Mappemonde*, n° 67, 2002, p. 32-37.
- DUMAS DE RAULY CHARLES, « État somptuaire de la petite bourgeoisie et de la petite noblesse du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, n° 14, 1886, p. 7-8.
- DUMAS DE RAULY CHARLES, « Les origines de l'Hôtel de ville de Saint-Antonin », *BSATG*, n° XIV, 1886, p. 277-288.
- DUMAS DE RAULY CHARLES, « Analyse d'anciens registres de notaire de Saint-Antonin », *BSATG*, n° XI, 1883, p. 306-322.
- DUMAS DE RAULY CHARLES, « Documents inédits sur Saint-Antonin pendant la guerre de Cent Ans », *BSATG*, n° IX, 1881, p. 273-301.
- DUMASY J., « L'habitat groupé en Rouergue aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles : échec ou modération de la politique de regroupement des populations ? », *Annales du Midi*, n° 271, 2010, p. 359-375.
- DUPRE ANDRE, LE MARECHAL JEAN-PIERRE, MALRIEU PIERRE, MANUEL ROBERT, ET NEVEU JACQUES, « Les peintures murales des maisons civiles de Bruniquel, Caussade, Saint-Antonin, Cordes et Gaillac, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *BSATG*, n° CXIX, 1994, p. 97-118.
- DURAND ALINE, *Les paysages médiévaux du Languedoc X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003.
- DURAND GENEVIEVE, « Les châteaux du Rouergue méridional du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.)*. *Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 1999, p. 125-132.
- DURAND GENEVIEVE, « L'architecture préromane en Rouergue », *Annales du Midi*, n° 99, 1987, p. 5-33.
- DURAND GENEVIEVE, « Les églises rurales du premier âge roman dans le Rouergue méridional », *AMM*, n° 7, 1989, p. 3-42.
- DURLIAT MARCEL, « Origine et fonction de la maison romane de Saint-Antonin », *Bulletin Monumental*, n° 148, 1990, p. 320-321.
- DURLIAT MARCEL, SCHECHER GOSBERT, ET VEYRIRAS PAUL, *Haut-Languedoc roman*, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1978.

## Bibliographie

- ECLACHE MICHELE, SCELLES MAURICE, ET WATIN-GRANDCHAMP DOMINIQUE, « Références précoces aux Institutes de Justinien à Saint-Antonin en Rouergue », *Revue du Tarn*, n° 130, 1988, p. 309-331.
- ENJALBERT HENRI, *Histoire de Rodez*, Toulouse, Privat, 1981.
- ENJALBERT HENRI, *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, 1980.
- ENJALBERT HENRI, ET CHOLVY GERARD, *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, 1987.
- ENLART CAMILLE, ET VERRIER JEAN, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, Seconde éd. rev. et augm., Paris, A. Picard, 1932.
- ESPINASSE CAMILLE, *Le paysage d'un bourg monastique : Saint-Sernin-sous-Rodez du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Nelly Pousthomis et Jean-Loup Abbé, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2012.
- ESQUIEU YVES, « L'alimentation en eau des chanoines de Viviers », *Le village médiéval et son environnement, études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 349-358.
- ESQUIEU YVES, *La ville au Moyen Âge, l'exemple français*, Joué-lès-Tours, A. Sutton, 2001.
- ESQUIEU YVES, « La maison médiévale en France : état de la recherche », *Bulletin Monumental*, n° 153, 1995, p. 109-142.
- ESQUIEU YVES, ET PESEZ JEAN-MARIE, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle) un corpus et une esquisse*, Paris, CNRS, 1998.
- EVARD CHRISTOPHE, « Deux maisons médiévales de Villeneuve d'Aveyron », *MSAMF*, n° LX, 2000, p. 216-217.
- FABRE AURELIE, *Les maisons médiévales de Rodez du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1999.
- FABRE GHISLAINE, BOURIN MONIQUE, CAILLE JACQUELINE, ET DEBORD ANDRE, *Morphogenèse du village médiéval, IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles actes de la table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993*, Montpellier, Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, (Cahiers du patrimoine, n° 46).
- FABRE JEAN-CLAUDE, « Aperçus historiques sur Notre-Dame de Peyrègues », *BSAVSA*, 1981, p. 62-74.
- FABRE LAURENT, GINOUEZ OLIVIER, ET FOREST VIANNEY, « Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen Âge », *AMM*, n° 1, t. 22, 2004, p. 45-76.
- FARON OLIVIER, ET HUBERT ÉTIENNE, *Le sol et l'immeuble les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École française de Rome, 1995.
- FAU JEAN-CLAUDE, « Les ruines de l'église gothique Notre-Dame de Peyrègues, près de Saint-Antonin », *BSATG*, n° 99, 1974, p. 23-27.
- FAU JEAN-CLAUDE, « Découverte d'un chapiteau roman consacré à Adam et Eve », *Bulletin Monumental*, n° 3, t. 135, 1977, p. 231-235.
- FAU JEAN-CLAUDE, « Découvertes archéologiques récentes à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 1981, p. 75-79.

## Bibliographie

- FAVIER RENE, *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, éd. Maison des sciences de l'homme-Alpes, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2002.
- FAYOLLE-BOUILLON ESTELLE, *La ville de Moissac à la fin du Moyen Âge d'après le livre d'estimes de 1480*, mémoire de Master 2 sous la direction de Jean-Loup Abbé, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2010.
- FAYOLLE-BOUILLON ESTELLE, « Topographie de la ville de Moissac (Tarn-et-Garonne) à la fin du Moyen Âge à partir des estimes de 1480 », *AMM*, n° 29, 2011, p. 187-207.
- FELLER LAURENT, MANE PERRINE, PIPONNIER FRANÇOISE, LE GOFF JACQUES, ET PESEZ JEAN-MARIE, *Le village médiéval et son environnement études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.
- FERRAND GUILHEM, *Communautés et insécurité en Rouergue à la fin du Moyen Âge*, Thèse doctorat d'histoire, sous la direction de Mireille Mousnier et Jean-Loup Abbé, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2009.
- FERRAND GUILHEM, *Espalion et ses environs au Moyen Age : étude historique et archéologique*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Gérard Pradalié Université Toulouse 2 Le Mirail, 2001.
- FERRER MICHEL, ET CALMETTE ANTONIA, « L'inondation de 1930 », *BSAVSA*, 2006, p. 54-61.
- FERTE DENIS, « Maillolong : un site gallo-romain », *BSAVSA*, 2002, p. 39-44.
- FERTE DENIS, ET MURATET GILLES, « Prospections au sol », *BSAVSA*, 1993, p. 71-76.
- FEUGERE MICHEL, *Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, Éditions du CNRS, 1985.
- FEUGERE MICHEL, « Fibules wisigothiques et de type germanique en Gaule méridionale », *AMM*, n° 6, 1988, p. 3-11.
- FEVRIER, PAUL-ALBERT, *Le développement urbain en Provence : de l'époque romaine à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle archéologie et histoire urbaine*, Paris, De Boccard, 1964.
- FIXOT MICHEL, ET ZADORA-RIO ÉLISABETH, *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales. Actes du III<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1994, (Documents d'archéologie française, n° 46).
- FIXOT MICHEL, ET ZADORA-RIO ÉLISABETH, *L'Église, la campagne, le terroir*, Paris, CNRS, 1989.
- FIZELLIER-SAUGET BERNADETTE (dir.), *L'habitation à l'époque romane. Histoire et archéologie, actes du 12<sup>e</sup> colloque international d'art roman, Issoire, 25-27 octobre 2002*, Revue d'Auvergne, Clermont-Ferrand, Alliance Universitaire d'Auvergne, 2005.
- FLAMBARD HERICHER ANNE-MARIE ET LE MAHO JACQUES (éd.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, Caen, Publications du CRAHM, 2012.
- FLANDIN-BLETY PIERRE, *Essai sur le rôle politique du Tiers-Etat dans les pays de Quercy et de Rouergue, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. : consulats et relations consulaires*, thèse de droit, Paris II, 1979.
- FOLTRAN JULIEN, *Morphonèse du bourg de Lagrasse du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Nelly Pousthomis et Jean-Loup Abbé, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2011.

## Bibliographie

- FOSSIER ROBERT, *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris, Éd. Christian, 1995.
- FOUCHER MICHEL, *L'invention des frontières*, Fondation pour les études de défense nationale, 1987.
- FOUGERES M., « Les plans cadastraux d'ancien régime », *Annales d'Histoire Sociale*, 1940, p. 55-70.
- FOUILHERON JOËL, ANDREANI ROLAND, ET LE ROY LADURIE EMMANUEL, *Villes et représentations urbaines dans l'Europe méditerranéenne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle : mélanges offerts à Henri Michel*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2011.
- FOURNIER PATRICK, « L'eau : un enjeu de pouvoir à Carpentras au XVIII<sup>e</sup> siècle », *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 137-147.
- FOURNIER PATRICK, *Assainissement et salubrité publique en Europe méridionale fin du Moyen Âge, époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2001.
- FOURNIER PATRICK, ET LAVAUD SANDRINE, *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne : actes des XXXII<sup>es</sup> Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 8 et 9 octobre 2010*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2012.
- FRAMOND MARTIN DE, DELMAS JEAN, ET BAUTIER ROBERT-HENRI, *Sceaux rouergats du Moyen Âge, étude et corpus*, Rodez, Archives départementales de l'Aveyron, 1982.
- FRAY JEAN-LUC, « Petites villes et bourgs dans l'espace lorrain. Quelques réflexions de géographie historique d'après les sources écrites (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) », *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993.
- FRAY JEAN-LUC, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006.
- GALABERT FIRMIN, « Visite de quelques paroisses du diocèse actuel de Montauban au XIII<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, n° 26, 1898, p. 133-145.
- GALABERT FIRMIN, « Les écoles autrefois dans le pays de Tarn-et-Garonne », *BSATG*, n° 33, 1905, p. 138-162.
- GALABERT FIRMIN, « Le monastère de Saint-Antonin et les comtes d'Armagnac (1432) », *BSATG*, n° 28, 1900, p. 101-104.
- GALABERT FIRMIN, « Identification de quelques églises du canton de Saint-Antonin au IX<sup>e</sup> siècle », *BSATG*, n° XV, 1887, p. 286-291.
- GALABERT FIRMIN, « Compagnies anglaises et françaises autour de Saint-Antonin (1437-1440) », *BSATG*, 1896, p. 134-144.
- GALABERT FIRMIN, « L'état social à Saint-Antonin aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *BSATG*, n° LXI, 1934, p. 2-28.
- GALABERT FIRMIN, « La décadence des vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, n° LXII, 1934, p. 27-35.
- GALABERT FIRMIN, « Saint-Antonin. La vie à l'intérieur du monastère », *BSATG*, n° LVIII, 1931, p. 67-92.
- GALABERT FIRMIN, « Les vicomtes de Saint-Antonin : notes complémentaires. Saint-Antonin et la croisade des Albigeois », *BSATG*, n° LXIV, 1930, p. 55-64.

## Bibliographie

- GALABERT FIRMIN, « La ville de Saint-Antonin (ses appellations primitives, son monastère) », *BSATG*, n° LVII, 1929, p. 37-46.
- GALABERT FIRMIN, « La réforme à Saint-Antonin », *BSATG*, n° C, 1922, p. 39-84.
- GALABERT FIRMIN, « Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin », *BSATG*, n° XXX, 1902, p. 172-176.
- GALABERT FIRMIN, « Le rôle des Bons Hommes dans le pays du Tarn-et-Garonne », *BSATG*, n° XXIX, 1901, p. 237-248.
- GALABERT FIRMIN, « Le nombre des Hommes Libres dans le pays du Tarn-et-Garonne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *BSATG*, n° XXIX, 1901, p. 29-50.
- GALABERT FIRMIN, « Les vicomtes de Saint-Antonin et leurs possessions », *BSATG*, n° XXVIII, 1900, p. 36-52.
- GALABERT FIRMIN, « Saint-Antonin (1424-1452) », *BSATG*, n° XXVI, 1898, p. 280-292.
- GALABERT FIRMIN, « Coup d'œil sur la ville de Saint-Antonin aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *BSATG*, n° IX, 1881, p. 60-64.
- GALES FLORENCE, « Creissels, la demeure dite du Prieuré », *Bulletin Monumental*, n° 165, 2007, p. 289-291.
- GALINIE HENRI, *Ville, espace urbain et archéologie : essai*, Tours, Maison des sciences de la ville de l'urbanisme et des paysages, 2000.
- GALINIE HENRI, *Recherches sur la topographie de Tours (IV<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de Michel de Bouïard, Université de Caen, 1981.
- GALINIE HENRI, CHOUQUER GERARD, RODIER XAVIER, ET CHAREILLE PASCAL, « Téotolon, doyen de Saint-Martin, évêque de Tours au X<sup>e</sup> siècle, et urbaniste ? », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2003, p. 239-256.
- GALINIE HENRI, PIROT FRANÇOISE, ET VARET-VITU ANNE, *Système d'information géographique, archéologie et histoire*, Paris, CNRS, 2004.
- GALINIE HENRI, ET RODIER XAVIER, « TOTOPI : Topographie de Tours Pré-Industriel, un outil d'analyse urbaine », *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 11, 2002.
- GALINIE HENRI, RODIER XAVIER, ET SALIGNY LAURE, « Entités fonctionnelles, entités spatiales et dynamique urbaine dans la longue durée », *Histoire et Mesure*, n° 19/3-4, 2004, p. 223-242.
- GARDEL MARIE-ÉLISE, JAUDON BRUNO, ET OLIVIER SYLVAIN, *De Rivière à Lastours : histoire d'un village languedocien, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2011.
- GARIDOU JEAN, *Recherches sur le travail des cuirs et des peaux à Perpignan au Moyen Âge : XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, D.E.S., Université de Montpellier, 1967.
- GARMY PIERRE, *Villes, réseaux et systèmes de villes : contribution de l'archéologie*, Paris, Errance, 2012.
- GARMY PIERRE, « Le pont et la ville. Questions d'urbanisme et d'environnement », *Les ponts routiers en Gaule romaine*, Montpellier, Revue archéologique de Narbonnaise, supplément 41, 2011, p. 573-588.

## Bibliographie

- GARMY PIERRE, KADDOURI LAHOUARI, ROZENBLAT CELINE, ET SCHNEIDER LAURENT, « Logiques spatiales et « systèmes de villes » en Lodévois de l'Antiquité à la période moderne », *Temps et espaces de l'homme en société, analyses et modèles spatiaux en archéologie*, Antibes, 2005, p. 335-346.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, « L'architecture civile du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Émilion : bilan des connaissances et problématiques de recherche », *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Émilion au Moyen Âge*, Bordeaux, Aquitania, 2011, p. 237-310.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, « Les maisons urbaines du X<sup>e</sup> au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : état de la question », *La maison au Moyen Âge dans le midi de la France, actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001*, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 75-107.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, « L'architecture domestique urbaine des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles », *Congrès archéologique de France, Var*, Paris, 2005, p. 13-64.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, « Trois demeures des XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles à Montferrand : les maisons « de l'Éléphant », « de la Chantrerie », et « d'Adam et Eve » », *Congrès archéologique de France, Basse-Auvergne, Grande Limagne*, Paris, 2003, p. 279-311.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, « L'architecture domestique du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle dans les agglomérations du Puy de Dôme. État des questions », *Congrès archéologique de France, Basse-Auvergne, Grande Limagne*, Paris, 2003, p. 241-278.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, « L'architecture civile romane dans le Gard (du début du XII<sup>e</sup> au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle) », *Congrès archéologique de France, monuments du Gard*, Paris, 1999, p. 17-51.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, « Introduction à l'architecture domestique en Périgord aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Congrès archéologique de France, Périgord*, Paris, 1999, p. 17-45.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, « Observations sur l'habitat et le tissu bâti des villes aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en Languedoc occidental », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° XXXIII, 2002, p. 97-114.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, *Demeures médiévales coeur de la cité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, JONES MICHAEL, MEIRION-JONES GWYN I., ET SALVEQUE JEAN-DENIS, *La ville de Cluny et ses maisons XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 1997.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, MESQUI JEAN, BUGAT ANNIE, VERNINAS GENEVIEVE, ET PEXOTO NATHALIE, *Provins, Seine-et-Marne*, Paris, CNRS, 1991.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, SALVEQUE JEAN-DENIS, ROLLIER GILLES, ET ROINE NADINE, *Cluny : document d'évaluation du patrimoine archéologique humain*, Paris, Association pour les fouilles archéologiques nationales, 1994, (Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France, n° 11).
- GARRIGOU-GRANDCHAMP PIERRE, ET SCELLES MAURICE, « Maisons médiévales (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) de Puylaroque (Tarn-et-Garonne) », *MSAMF*, t. L, 1990, p. 101-134.
- GARRISSON JANINE, *Les Protestants au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988.
- GAUJAL MARC-ANTOINE-FRANÇOIS (BARON DE), *Tableau historique du Rouergue, suivi de recherches sur des points d'histoire peu connus*, Rodez, impr. de L.-B. Carrère, 1819.

## Bibliographie

- GAUJAL MARC ANTOINE FRANÇOIS (BARON DE), *Études historiques sur le Rouerque*, Paris, P. Dupont, 1858.
- GAUTHIEZ BERNARD, « L'approche de la morphologie urbaine aujourd'hui », *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*, Paris, Fayard, 2001, p. 124-139.
- GAUTHIEZ BERNARD, *La Logique de l'espace urbain, formation et évolution : le cas de Rouen*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Bardet, EHESS, 1991.
- GAUTHIEZ BERNARD, « Approche morphologique des plans de villes, archéologie et sources écrites », *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 16, Archéologie des villes, démarches et exemples en Picardie, 1999, p. 17-25.
- GAUTHIEZ BERNARD, « Fécamp et Louviers en Normandie », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2003, p. 271-297.
- GAUTHIEZ BERNARD, « Des unités pertinentes pour mesurer la ville concrète », *Histoire et Mesure*, t. XIX-3/4, 2004, p. 295-316.
- GAUTHIEZ BERNARD, « Verneuil-sur-Avre, Falaise, Pont-Audemer et Lisieux en Normandie », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2003, p. 35-95.
- GAUTHIEZ BERNARD, « Les maisons de Rouen, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Archéologie Médiévale*, n° 23, 1993, p. 131-217.
- GAUTHIEZ BERNARD, *Espace urbain vocabulaire et morphologie*, Paris, éd. du patrimoine, 2003.
- GAUTHIEZ BERNARD, « La topographie de Lyon au Moyen Âge », *AMM*, n° 13, 1994, p. 3-20.
- GAUTHIEZ BERNARD, ÉLISABETH ZADORA-RIO, ET HENRI GALINIE, *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, 2 vol., Tours, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2003.
- GLORIES CECILE, « Une « grille d'urbanité » : proposition pour l'analyse systématique des critères urbains. L'exemple du réseau des villes du Quercy à travers les convocations des communautés d'habitants aux assemblées d'ordres (1281-1673) », *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours (Aiguillon - mai 2000)*, Mamers, Revue de l'Agenais, 2004, p. 97-127.
- GLORIES CECILE, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *AMM*, n° 17, 1999, p. 47-91.
- GLORIES CECILE, *Le réseau des villes du Quercy du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA sous la direction de Maurice Berthe, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1997.
- GLORIES CECILE, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Sylvie Faravel, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1996.
- GODEFROY FREDERIC, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vieweg Bouillon, 1881.

## Bibliographie

- LE GOFFIC BLEUENN, *Modélisation et analyse du parcellaire à l'aide la théorie de graphes*, Master sciences de l'Homme et de la société, mention sciences historiques, Université François Rabelais de Tours, 2008.
- LE GOFF JACQUES, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, n° 4, 1970, p. 924-946.
- GONTHIER NICOLE, « Une esquisse du paysage urbain lyonnais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Le paysage urbain au Moyen Âge, actes du XI<sup>e</sup> Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, [Lyon, 1980]*, Lyon, 1981, p. 253-277.
- GOUEDO-THOMAS CATHERINE, *Usages de l'eau : dans la vie privée, au Moyen Âge, à travers l'iconographie des manuscrits à peintures de l'Europe septentrionale, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1997.
- GOURDIN PIERRE, « Saumur, face aux crues soudaines de la Loire », *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 107-120.
- GOURNAY FREDERIC DE, « La mutation de la viguerie en Rouergue (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 1999, p. 243-249.
- GOURNAY FREDERIC DE, *Le Rouergue au tournant de l'An Mil de l'ordre carolingien à l'ordre féodal (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, 2004.
- GOURNAY FREDERIC DE, *Du Rouergue carolingien au Rouergue féodal (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, thèse de doctorat sous la direction de Pierre Bonnassie, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2001.
- GOURON ANDRE, « Diffusion des consulats méridionaux et expansion du droit romain aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Bibliothèque de l'école des chartes*, n° 1, t. 121, 1963, p. 26-76.
- GOURON ANDRE, *La science du droit dans le Midi de la France au Moyen Âge*, London, Variorum reprints, 1984, (n° 196).
- GOURON ANDRE, « L'évolution de la pratique juridique en Rouergue aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Rouergue et confins : archéologie, histoire, économie*, Rodez, Société des Lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1958, p. 159-185.
- GOURON ANDRE, *Le réglementation des métiers en Languedoc au Moyen Âge*, Genève, E. Droz, 1958.
- GOUTAL S., « Les maisons médiévales des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles à Villeneuve d'Aveyron », *Revue du Rouergue*, n° 71, 2002, p. 331-356.
- GRAND ROGER, « Notes et observations sur des règlements d'urbanisme et de voirie dans les villes à consulat au XIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Monumental*, t. 105, 1947, p. 5-25.
- GRAND ROGER, *Les « Paix » d'Aurillac: étude et documents sur l'histoire des institutions municipales d'une ville à consulat*, éd. Société d'histoire du droit, Paris, Sirey, 1945.
- GRATALOUP CHRISTIAN, *Lieux d'histoire essai de géohistoire systématique*, Montpellier, Reclus, 1996.
- GRELOIS EMMANUEL, « D'Augustonemetum à Clermont-Ferrand : étude morphologique », *Archéologie de l'espace urbain*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2013, p. 67-77.
- GREWE KLAUS, « Le monastère de Christchurch à Cantorbéry (Kent, Grande-Bretagne). Interprétation et signification du plan du réseau hydraulique (XII<sup>e</sup> siècle) », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 123-132.



## Bibliographie

- GUERY ALAIN, « La population du Rouergue de la fin du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, n° 6, 1973, p. 1555-1576.
- GUICHARD PIERRE, *Papauté, monachisme et théories politiques : études d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1994.
- GUIGNET PHILIPPE, *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Paris, Ellipses, 2005.
- GUILLERME ANDRE, « Eaux vives et eaux mortes entre Moyen Âge et Renaissance », *Le grand livre de l'eau*, Paris, 1990, p. 109.
- GUILLERME ANDRE, « Puits, aqueducs et fontaines : l'alimentation en eau dans les ville du nord de la France X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle », *L'eau au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1985, p. 185-200.
- GUILLERME ANDRE, « Les moulins hydrauliques urbains, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle », *Milieus*, 1980, p. 44-48.
- GUILLERME ANDRE, *Les temps de l'eau, la cité, l'eau et les techniques*, Seyssel, Champvallon, 1983.
- GUILLERMIN PATRICIA, « Les « Périgordiens » en Quercy : l'exemple du gisement des Fieux », *PALEO. Revue d'archéologie préhistorique*, n° 20, 2008, p. 357-372.
- GUIMIER-SORBETS ANNE-MARIE, *L'eau : enjeux, usages et représentations, actes du quatrième colloque de la Maison René-Ginouvès, tenu du 6 au 8 juin 2007*, Paris, De Boccard, 2008.
- GUIRONDET LOUIS, « Notices biographiques sur Raymond Jourdain, troubadour », *BSATG*, n° XI, 1883, p. 236-241.
- GUIRONDET LOUIS, « Les croisés de Saint-Antonin », *BSATG*, n° V, 1877, p. 189-198.
- GUIRONDET LOUIS, « Vicomté et vicomtes de Saint-Antonin », *BSATG*, n° II, 1872, p. 193-207.
- HALASZ-CSIBA EVA, « Peaux et cuirs : méthode d'investigation de la dimension historique du tannage en France (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Le travail du cuir de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, 2002, p. 387-398.
- HAMESSE JACQUELINE, ET MURAILLE-SAMARAN COLETTE, *Le travail au Moyen Âge une approche interdisciplinaire*, Louvain-La-Neuve, Institut d'études médiévales, 1990.
- HARMELLE CLAUDE, *Amélie Galup, une femme photographe à la fin du siècle dernier*, Ed. Orélie / Mission du patrimoine photographique, Paris, 1986.
- HARMELLE CLAUDE, ET ELIAS GABRIELLE, *Les piqués de l'aigle*, Paris, Revue Recherches, 1982.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, « La fondation de villes neuves dans le sud-ouest de la France au XII<sup>e</sup> siècle : du bourg castral au bourg « mercardier » », *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours [Aiguillon - mai 2000]*, Mamers, Revue de l'Agenais, 2004, p. 69-87.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, « L'utilisation d'un compoix en archéologie : l'exemple du castrum de Flaugnac (Lot) », *Le compoix et ses usages, actes de la table ronde sur les compoix [Nîmes - 26 et 27 novembre 1999]*, Montpellier, Publications de Montpellier III, 2001, p. 87-103.

## Bibliographie

- HAUTEFEUILLE FLORENT, « Territoire textuel, visuel, virtuel », *Les territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 401-416.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, « La villa et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII<sup>e</sup> siècle », *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Pau, Publications de l'Université de Pau, 2006, p. 351-362.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, « Les vigueries carolingiennes en Quercy et en Toulousain », *Annales du Midi*, n° 266, t. 121, 2009, p. 199-213.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, « Un exemple de compoix rural précoce (1451) : Mouret (Aveyron) », *De l'estime au cadastre en Europe. Le Moyen Âge*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006, p. 423-552.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, *Vivre au mas : archéologie du peuplement dans la châtelainie de Castelnau-Montratier à la fin du Moyen Âge*, dossier d'habilitation à diriger des recherches, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2013.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, *Genèse et évolution du réseau paroissial dans le Tarn-et-Garonne : position du problème*, sous la direction de Gérard Pradalié et Maurice Berthe, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1991.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en Bas Quercy et Haut Toulousain du VII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat sous la direction de Maurice Berthe, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1999.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, ET COMPATANGELO SOUSSIGNAN RITA, « L'utilisation des plans-terriers pour la reconstitution des paysages antiques et médiévaux : Italie et France méridionales », *Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, vol. 5, Paris, Bibliothèque Histoire Rurale, 2002, p. 325-342.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, ET JOUVE BERTRAND, « La définition des élites rurales (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) au carrefour des approches : historiques, archéologiques, mathématiques », *Mélanges de l'école française de Rome*, n° 124 (2), 2012, p. 383-403.
- HAUTEFEUILLE FLORENT, LACOMME LAURENT, CAMPS V., DEMAZEAU YVES, ET JOUVE BERTRAND, « Middle Age social networks: a dynamic organizational study », *Advances on Practical Applications of Agents and Multiagent Systems, Advances in Intelligent and Soft Computing*, n° 88, 2011, p. 211-216.
- HAVARD HENRY, *La France artistique et monumentale*, Paris, Librairie illustrée, 1892.
- HEERS JACQUES, *La ville au Moyen Âge en Occident : paysages, pouvoirs et conflits*, Nouvelle édition, Paris, A. Fayard-Pluriel, 1990.
- HEERS JACQUES, *Fortifications, portes de villes, places publiques, dans le monde méditerranéen*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1985.
- HENRY YANN, « Occupations domestique et artisanale dans le quartier médiéval du Légassieu », *AMM*, n° 26, 2008, p. 231-238
- HERMENAULT LEA, ET MIRLOU LAURENT, « L'eau dans la fabrique urbaine de Paris du I<sup>er</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Archéologie de l'espace urbain*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2013, p. 179-194.
- HETZLEN CHARLES ET DE VOS RENE, *Monachisme et technologie dans la société médiévale : du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Cluny, École nationale supérieure d'arts et métiers, 1994.

## Bibliographie

- HEUCLIN JEAN, ET RACINET PHILIPPE, *Les moines dans la ville, actes du colloque de Lille, Université catholique de Lille, vendredi 31 mars et samedi 1<sup>er</sup> avril 1995*, Amiens, Université de Picardie, 1996.
- HIDALGO F., « El agua como condicionante de la estructura urbana : Lyon y Zamora », *Agua y sociedad en la Edad Media hispana, colloque Valladloid 4-5 octobre 2010*, Madrid, 2003, p. 124-130.
- HIGOUNET CHARLES, « Observations sur la seigneurie rurale et l'habitat en Rouergue du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, n° 62, 1950, p. 121-134.
- HIGOUNET CHARLES, *Villes, sociétés et économies médiévales*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1992.
- HIGOUNET CHARLES, *L'Approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen Âge et aux temps modernes*, Auch, Comité départemental du tourisme du Gers, 1985, (Flaran, n° 5).
- HIGOUNET CHARLES, ET SAMARAN CHARLES, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge recueil d'articles*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1975.
- HIGOUNET-NADAL ARLETTE, « Hygiène, salubrité, pollution au Moyen Âge, l'exemple de Périgueux », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 81-92.
- HOFMANN BERNARD, *Catalogue des estampilles sur vaisselle sigillée*, Gonfaron, L'Association Française d'Archéologie Métropolitaine, 1985.
- HOULETTE MICHAEL, ET BONNAFE CLAIRE, *Amélie Galup : une femme photographe (de 1895 à 1901)*, Anglet, Atlantica Au sans pareil, 2003.
- HUBERT ÉTIENNE, *Espace urbain et habitat à Rome : du X<sup>e</sup> siècle à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1990.
- HUYGHE JESSICA, « Autorité centrale et pouvoir royal à la fin du Moyen Âge », *BSAVSA*, 2006, p. 36-48.
- HUYGHE JESSICA, « Les rites urbains à Saint-Antonin aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *BSAVSA*, 2007, p. 32-40.
- LE JAN REGINE, *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.
- LE JAN REGINE, *Histoire de la France*, 4e édition revue et augmentée, Paris, Hachette supérieur, 2012.
- JARRY THOMAS, ET OGIER BENOIT, « Système d'information géographique et espace rural médiéval : l'utilisation du logiciel MacMap dans la reconstitution du parcellaire de la Plaine de Caen », *Le médiéviste et l'ordinateur*, n° 44, 2006, p.en ligne.
- JAUDON BRUNO, *Les compoix de Languedoc : impôt, territoire et société du XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Caen, Association d'histoire des sociétés rurales, 2014.
- JAUDON BRUNO, *Les compoix de Languedoc (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) : pour une autre histoire de l'État, du territoire et de la société*, thèse de doctorat sous la direction d'Élie Pélaquier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2011.
- JEAN-COURRET ÉZECHIEL, « SIG, morphologie et archives foncières médiévales : dynamiques spatiales d'un quartier de Bordeaux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Post-Classical Archaeologies*, n° 2, 2012, p. 31-64.

## Bibliographie

- JEAN-COURRET ÉZECHIEL, « Approche des dynamiques spatio-temporelles de la formation de Saint-Émilion à travers le plan de 1845 », *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Émilion au Moyen Âge*, Bordeaux, Aquitania, 2011, p. 155-180.
- JEAN-COURRET ÉZECHIEL, *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge, fabrique, paysages et représentations de l'Urbs*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Bernard Marquette, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2006.
- JORIS ANDRE, *Villes, affaires, mentalités : Autour du pays mosan*, Bruxelles, De Boeck, 1993.
- JORIS ANDRE, « La notion de ville », *Les catégories en histoire*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, 1969, p. 87-101.
- Naissance et renaissance de la ville à l'époque romane : actes des XXXIV<sup>e</sup> Journées romanes de Cuxa, 6-13 juillet 2001*, Codalet, Association culturelle de Cuxa, 2002.
- JOUVEN BERNARD, *Une petite ville pendant les guerres de Religion, Saint Antonin de 1559 à 1610*, mémoire de maîtrise, sous la direction de M. Desfourneaux, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1970.
- JULIEN GEORGES, « La peste de 1629 à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 1985, p. 26-36.
- JULIEN GEORGES, « L'urbanisme à Saint-Antonin de 1601 à nos jours », *BSAVSA*, 1982, p. 28-48.
- JULIEN GEORGES, « La translation de l'église de Beaulieu à Saint-Antonin (1840-1872) », *BSAVSA*, 1983, p. 32-50.
- JULIEN GEORGES, « Place du Timplé ou du Temple ? », *BSAVSA*, 1993, p. 37-43.
- JULIEN GEORGES, « Les rails Barlow », *BSAVSA*, 1980, p. 54-56.
- JULIEN GEORGES, « Inondations », *BSAVSA*, 1976, p. 37-39.
- JULIEN GEORGES, « Autres crues mémorables », *BSAVSA*, 1981, p. 23-24.
- JULIEN GEORGES, « L'inondation du 14 décembre 1981 », *BSAVSA*, 1981, p. 17-22.
- JULIEN GEORGES, « Découverte d'une clé de voûte gothique à Saint-Antonin », *BSATG*, n° 108, 1983, p. 139.
- JULIEN GEORGES, « L'ancien couvent des Génovéfains de Saint-Antonin, sa construction, sa restauration (1751-1971) », *BSATG*, n° CV, 1980, p. 31-45.
- JULIEN GEORGES, « Clé de voûte du XV<sup>ème</sup> », *BSAVSA*, 1982, p. 66-67.
- JULIEN GEORGES, « Découverte d'un chapiteau roman consacré à Adam et Eve », *BSAVSA*, 1977, p. 51-54.
- JULIEN GEORGES, « Fragment de colonne du XI<sup>e</sup> », *BSAVSA*, 1981, p. 56.
- JULIEN GEORGES, « *Compra del prat*, documents d'archives », *BSAVSA*, 1994, p. 21-26.
- JUNYENT EDUARDO, « Le rouleau funéraire d'Oliba, Abbé de Notre-Dame de Ripoll et de Saint-Michel de Cuixà, évêque de Vich », *Annales du Midi*, n° 15, t. 63, 1951, p. 249-263.
- KJELLMANN HILDING, *Le troubadour Raimon Jordan, vicomte de Saint-Antonin*, Paris, 1923.
- KLÁPŠTĚ JAN, *Water management in medieval rural economy*, Prague, Institute of Archaeology, 2005.

## Bibliographie

- L'eau dans la société médiévale : fonctions, enjeux, images*, Rome, École française de Rome, 1992.
- LABORIE JEAN-LOUIS, « Les rues des Bains à Montauban et à Saint-Antonin et les bains médiévaux », *BSATG*, n° CXXXV, 2010, p. 71-85.
- LABROUSSE MICHEL, « Informations. Antiquités historiques. X<sup>e</sup> circonscription », *Gallia*, n° 17, 1959, p. 449.
- LABROUSSE MICHEL, « Nouvelle station gallo-romaine découverte par M. Darasse à l'auberge des Capucins près de Saint-Antonin », *BSATG*, n° 97, 1972, p. 21-37.
- LAFURIE JEAN, ET PILET-LEMIERE JACQUELINE, *Monnaies du Haut Moyen âge découvertes en France : V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS, 2003.
- LAFON VICTOR, « Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin », *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et des Arts de l'Aveyron*, n° XII, 1882, p. 1-39.
- LAMBRECHTS PASCALE, ET SOSSON JEAN-PIERRE, *Les métiers au Moyen Âge aspects économiques et sociaux*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1994.
- LARGUIER GILBERT, « La ville et l'eau. Narbonne, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », *Villes et représentations urbaines dans l'Europe méditerranéenne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle : mélanges offerts à Henri Michel*, Montpellier, 2011, p. 143-150.
- LARGUIER GILBERT, *Le drap et le grain en Languedoc : Narbonne et Narbonnais, 1300-1789*, Presses universitaires de Perpignan, 1996.
- LARGUIER GILBERT, « Les inondations de l'Aude du XIV<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. L'apport des sources fiscales », *Au chevet d'une catastrophe. Les inondations des 12 et 13 novembre 1999 dans le sud de la France*, Perpignan, 2001, p. 115-122.
- LASTIC DE LIONEL, « Le siège de 1622 », *BSAVSA*, 1973, p. 15-29.
- LATOUCHE ROBERT, « Archives départementales, rapport », *BSATG*, n° 40, 1912, p. 129-133.
- LATOUCHE ROBERT, *Histoire de Saint-Antonin-Noble-Val*, Paris, Res universis, 1990.
- LATOUCHE ROBERT, « Un règlement des drapiers de Saint-Antonin en 1351 », *BSAVSA*, 1997, p. 35-37.
- LATOUCHE ROBERT, *La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle*, Privat, 1923.
- LATOUCHE ROBERT, *Comptes consulaires de Saint-Antonin du XIV<sup>ème</sup> siècle*, Nice, Eimann & Saytour, 1923.
- LATOUCHE ROBERT, « La coutume originale de Saint-Antonin, 1140-1144 », *Bulletin Philologique et Historique*, 1920, p. 257-262.
- LATOUCHE ROBERT, « Saint-Antonin en Rouergue et la domination anglaise du XIV<sup>e</sup> siècle (1358-1369) », *Mélanges d'Histoire offerts à Charles Bémont*, Paris, 1913, p. 305-315.
- LATOUCHE ROBERT, MOMMEJA JULES, ET FAUCHER BENJAMIN, *Saint-Antonin, pages d'histoire*, 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée. Suivie d'un Guide archéologique, Montauban, P. Masson, 1926.
- LAURENT DOMINIQUE, « Les communautés d'habitants et la gestion de l'eau en Bourbonnais à la fin du Moyen Âge », *La ville au Moyen Âge, I Ville et espace*, Paris, CTHS, 1998, p. 77-94.

## Bibliographie

- LAURIERE R., « À propos d'une peinture murale civile gothique de Villefranche-de-Rouergue, problèmes iconographiques », *MSAMF*, n° LXIV, 2004, p. 241-242.
- LAVEDAN PIERRE, *Histoire de l'urbanisme*, Paris, H. Laurens, 1926.
- LAVEDAN PIERRE, ET HUGUENEY JEANNE, *L'Urbanisme au Moyen Âge*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1974.
- L'eau au Moyen Âge, actes du colloque d'Aix-en-Provence [février 1984]*, Aix-en-Provence Marseille, Publications du CUERMA diff. J. Laffitte, 1985.
- LEBLANC-LEFEBVRE STEPHANIE, « Les livres des Manifestes des Gachas de Roquescaliera et Bodaurat (1498-1500) à Saint-Antonin-Noble-Val », *BSAVSA*, 2002, p. 54-59.
- LEBLANC-LEFEBVRE STEPHANIE, ET LEON PRESSOUYRE, *Retranscription et traduction des livres des manifestes de la gache de Rocascaliera et de la gache de Bodaurat à Saint-Antonin-Noble-Val, 1498-1500*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Léon Pressouyre, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1996.
- L'Économie cistercienne, géographie, mutations*, Bordeaux, Biscaye, 1983, (Flaran, n° 3).
- LEDoux BRUNO, *Les catastrophes naturelles en France*, Paris, Payot, 1995.
- LEFEBVRE BASTIEN, « The study of urban fabric dynamics in long time spans. Modelling, analysis and representation of spatio-temporal transformations », *Post-Classical Archaeologies*, n° 2, 2012, p. 65-82.
- LEFEBVRE BASTIEN, « L'organisation parcellaire de la voirie du quartier canonial de la cathédrale de Tours du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire et Mesure*, n° 24-2, 2009, p. 221-246.
- LEFEBVRE BASTIEN, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s.)*, Thèse de doctorat sous la direction d'Henri Galinié et Élisabeth Lorans, Université François Rabelais de Tours, 2008.
- LEFEBVRE BASTIEN, « Dynamiques spatiales dans la longue durée : du tissu urbain au bâti, déconstruction de l'espace en plan et volume », *RTP Modys*, 2006.
- Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny, actes du colloque scientifique international, Cluny, septembre 1988*, Cluny, Musée Ochier, 1990.
- LEGUAY JEAN-PIERRE, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- LEGUAY JEAN-PIERRE, *La rue au Moyen Âge*, Rennes, Ouest-France, 1984.
- LEJBOWICZ MAX, « Roberta J. Magnusson, Water Technology in the Middel Ages. Cities, Monasteries and Waterworks after the Roman Empire », *Cahiers de recherches médiévales et humaines*, 2001.
- LEMAITRE NICOLE, *Le Rouergue flamboyant : clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, Éditions du Cerf, 1988.
- LEMPEREUR LOUIS, *État du diocèse de Rodez en 1771*, Rodez, 1906.
- Le paysage urbain au Moyen Âge, actes du XI<sup>e</sup> Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, [Lyon, 1980]*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1981.
- LEPETIT BERNARD, ET PUMAIN DENISE, *Temporalités urbaines*, Paris, Anthropos, 1999.

## Bibliographie

- Le pont de la Guillotière : franchir le Rhône à Lyon, approche interdisciplinaire*, Lyon, Circonscription des antiquités historiques, 1991, (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, n° 3).
- Les élites urbaines au Moyen Âge, actes du XXVII<sup>e</sup> Congrès de la SHMES*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.
- Les Routes du sud de la France : de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Paris, CTHS, 1985.
- LETURCQ SAMUEL, *Un village, la terre et ses hommes : Toury en Beauce, XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CTHS, 2007.
- L'Homme et la route en Europe occidentale au Moyen Âge et aux temps modernes*, Auch, Commission d'histoire de Flaran, 1982.
- Lieux sacrés et espace ecclésial, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, France, Privat, 2011.
- LONCAN BERNARD, *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), le patrimoine de deux cantons aux confins du Quercy et du Rouergue*, Paris, Imprimerie nationale, 1993, (Cahiers du patrimoine, n° 29).
- LONCAN BERNARD, « La maison Muratet à Saint-Antonin. Notes sur une demeure urbaine médiévale », *BSATG*, n° CXII, 1987, p. 107-136.
- LORANS ÉLISABETH, JOUQUAND ANNE-MARIE, FOUILLET NICOLAS, ET RODIER XAVIER, « Les rythmes de l'espace urbain à Tours : nouvelles données, nouvelles questions (I<sup>er</sup>-X<sup>e</sup> siècles) », *Archéologie de l'espace urbain*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2013, p. 209-220.
- LORANS ÉLISABETH, ET RODIER XAVIER, *Archéologie de l'espace urbain*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2013.
- LORENZ JACQUELINE (dir.), *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes, actes du 117<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes*, Paris, CTHS, 1993.
- LOT FERDINAND, « L'état des paroisses et feux de 1328 », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1929, p. 51-107 ; 256-315.
- LOUISE E., « L'alimentation de Douai au Moyen Âge », *Archaeologia Duacensis*, n° 12, 1990, p. 5-39.
- LOUPES PHILIPPE, ET POUSSOU JEAN-PIERRE, *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours colloque international, Bordeaux, 25-26 octobre 1985*, Paris, CNRS, 1987.
- LOURGANT J., « Les maisons de Rodez au XVI<sup>e</sup> siècle, du Gothique à la Renaissance », *Études Aveyronnaises*, 2004, p. 125-141.
- LOYER FRANÇOIS, *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe, entretiens du patrimoine*, Paris, Fayard, 2001.
- MACE LAURENT, *Les comtes de Toulouse et leur entourage XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Privat, 2000.
- MACE LAURENT, « Morphogenèse villageoise et aménagement seigneurial : l'exemple de Douzens (Aude) », *Archéologie Médiévale*, n° 28, 1998, p. 149-160.
- MAGNOU-NORTIER ÉLISABETH, *La société laïque et l'église dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1974.

## Bibliographie

- MAGNUSSON ROBERTA J., *Water technology in the Middle Ages: cities, monasteries, and waterworks after the Roman Empire*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2001.
- MAILLOUX ANNE, ET VERDON LAURE, « Marc Bloch : l'espace, produit de la société », *Les territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 23-33.
- MAIRE VIGUEUR JEAN-CLAUDE, *D'une ville à l'autre structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes*, Rome, École française de Rome, 1989.
- MALLORQUI GARCIA ELVIS, « Les campagnes de Gérone (Catalogne) à travers des capbreus de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2002, p. 343-360.
- MARGAIRAZ DOMINIQUE, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, École des Hautes Études en sciences sociales, 1988.
- MARIN ANNE-CATHERINE, *Montpellier à la fin du Moyen Âge d'après les compoix, 1380-1450*, Thèse, École nationale des Chartes, 1980.
- MARION COLETTE, « La charte communale de Saint-Antonin (vers 1140). Traduction et commentaire », *BSAVSA*, 1984, p. 54-68.
- MARTIN FRANCK, COMMANDRE ISABELLE, ET VASSAL VIVIEN, « Fragment de la fabrique d'une agglomération médiévale en Rouergue : l'exemple atypique de Saint-Affrique », *Cahiers d'archéologie aveyronnaise*, n° 24, 2011, p. 159-170.
- MASSAL MAURICE, « La sixième arche », *BSAVSA*, 1983, p. 71-74.
- MATHIS PHILIPPE, *Graphes et réseaux modélisation multiniveau*, Paris, Hermès science, 2003.
- MATTINGLY HAROLD ET EDWARD A. SYDENHAM (éd.), *The Roman imperial coinage*, London, Spink and Son, 1997.
- MAUFRAS ODILE, « Aperçus de la gestion des eaux de pluie et des eaux domestiques à Nîmes et dans la plaine du Vistre entre les X<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de l'Ecole Antique de Nîmes*, n° 29, 2011, p. 45-84.
- MAURIN LOUIS, PAILLER JEAN-MARIE, *La civilisation urbaine de l'Antiquité tardive dans le sud-ouest de la Gaule*, Talence, Fédération Aquitania, 1998.
- MAVERAUD-TARDIVEAU HELENE, ET LECLANT JEAN, *Le Tarn-et-Garonne, Carte archéologique de la Gaule*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2007.
- MCPHERSON MURRAY BURNS (éd.), *Hydrological effects of urbanization: report of the Sub-group on the Effects of Urbanization on the Hydrological Environment of the Coordinating Council of the International Hydrological Decade*, Paris, Unesco Press, 1974.
- DU MEGE ALEXANDRE, *Voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne*, nouvelle éd., Nîmes, Lacour-Ollé, 2002.
- MEITZEN AUGUST, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*, Berlin, W. Hertz, 1895.
- Mélanges Roger Aubenas*, Montpellier, Faculté de droit et des sciences économiques, 1974.
- MENJOT DENIS, « Payer pour l'eau dans les villes de Castille à la fin du Moyen Âge », *Agua y sociedad en la Edad Media hispana, colloque Valladolid 4-5 octobre 2010*, Granada, 2012, p. 359-383.



## Bibliographie

- MENJOT DENIS, ET LAFON XAVIER, *L'eau en ville*, Paris, Société française d'histoire urbaine, 2008.
- DI MEO GUY, *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos, 1991.
- MERAS MATHIEU, *Saint-Antonin-Noble-Val*, Rodez, Éditions Subervie, 1969.
- MERCIER JEAN, *L'abbaye de Saint-Théodard de Montauriol et son temporel, étude économique et sociale, 825-1317*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre Bonnassie, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1984.
- MERINDOL CHR. DE, « Le décor d'une maison de justice à l'époque romane. Symbolique, art, histoire », *Histoire de la Justice*, n° 7, 1994, p. 3-21.
- MERLIN PIERRE, D'ALFONSO ERNESTO, ET CHOAY FRANÇOISE, *Morphologie urbaine et parcellaire, actes du colloque d'Arc-et-Senans, 28 et 29 octobre 1985*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1988.
- MESQUI JEAN, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence*, Paris, Picard, 1991.
- MESQUI JEAN, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, Picard, 1986.
- MESQUI JEAN, *Répertoire de ponts routiers antérieurs à 1750*, Paris, SETRA, 1989.
- MILA DE CABARIEU M., « Règlement du corps de ville de Saint-Antonin du diocèse de Rodez sur la fabrication des draps du 7 aout 1351 », *BSATG*, n° XIII, 1885, p. 253-270.
- MIQUEL JACQUES, *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Âge et l'organisation de la défense*, Rodez, Française d'arts graphiques, 1981.
- MISTRAL FREDERIC, *Lou tresor dóu Felibrige ou dictionnaire provençal-français : embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, Raphèle-lès-Arles, Marcel Petit C.P.M, 2005.
- MOLINIER AUGUSTE, « La sénéchaussée de Rouergue en 1341 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n° 44, 1883, p. 452-488.
- MOMMEJA JULES, *L'hôtel de ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)*, Paris, 1889.
- MOMMEJA JULES, *Le Grand siège de Saint Antonin (1352-1354)*, Toulouse, Guitard, 1927.
- Montauban et les anciens pays de Tarn-et-Garonne, actes du 41<sup>e</sup> congrès d'Études Régionales, Montauban, 20-21-22 juin 1986*, Montauban, 1987.
- MONTPIED GEORGES, ET ROUAULT JACQUES, « Reconstitution et cartographie d'un parcellaire à partir des cadastres textuels du XV<sup>e</sup> siècle », *Le médiéviste et l'ordinateur*, n° 8, 1982, p. 11-13.
- MONTPIED GEORGES, ET ROUAULT JACQUES, « Du texte au graphe : établissement d'une carte du parcellaire à partir des données de deux cadastres de la fin du Moyen Âge », *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique, actes de la table ronde, 31 janvier-2 février 1985, Saint-Cloud, Rome, 1989*, p. 359-380.
- MORNET ÉLISABETH, *Campagnes médiévales, l'homme et son espace*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- MOULENQ FRANÇOIS, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc*, Montauban, impr. Forestié, 1879.

## Bibliographie

- MOUSNIER MIREILLE, *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle : actes des XXI<sup>es</sup> Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, [septembre 1999]*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2002, (Flaran, n° 21).
- MOUSNIER MIREILLE, *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne, actes des XIX<sup>es</sup> Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, [septembre 1997]*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2001, (Flaran, n° 19).
- MOUSNIER MIREILLE, ET POUMAREDE JACQUES, *La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne, actes des XX<sup>es</sup> Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran [septembre 1998]*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2001, (Flaran, n° 20).
- MUNDY JOHN HINE, WILDER EMERY RICHARD, ET NELSON BENJAMIN N. (éd.), *Essays in medieval life and thought: presented in honor of Austin Patterson Evans*, New York, Columbia University Press, 1955.
- MURATET B., ET DARASSE PAUL, « Les poteries de la Rivière souterraine du Bosc », *BSAVSA*, 1976, p. 48-51.
- MURATET GILLES, « Bône, prospection archéologique », *BSAVSA*, 1991, p. 44-51.
- MUZERELLE DENIS, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Éd. Cemi, 1985.
- NAPOLEONE ANNE-LAURE, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2002, p. 239-263.
- NAPOLEONE ANNE-LAURE, « Urbanisme et habitat à Figeac aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *MSAMF*, n° LVIII, 1998, p. 67-91.
- NAPOLEONE ANNE-LAURE, *Figeac au Moyen Âge : les maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Michèle Pradalier Schlumberger, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1993.
- NAPOLEONE ANNE-LAURE, ET ROUSSET VALERIE, « La maison de la rue des Lazaristes à Figeac (XIV<sup>e</sup> siècle) », *MSAMF*, n° LVIII, 1998, p. 93-128.
- NEGRE ERNEST, *Toponymie générale de la France*, Genève, Droz, 1990.
- NIERMEYER JAN FREDERIK, *Mediae Latinitatis lexicon minus*, Leiden, E. J. Brill, 1976.
- NOIZET HELENE, « La fabrique urbaine de Tours : une analyse dialectique entre société et espaces urbains (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge - 16<sup>e</sup> siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 19-37.
- NOIZET HELENE, *La fabrique de la ville espaces et sociétés à Tours, IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.
- NOIZET HELENE, BOVE BORIS, ET COSTA LAURENT, *Paris de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Saint Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2013.
- OLIVIER CHARLOTTE, « Une tête de lion à Saint-Antonin », *BSAVSA*, 2011, p. 50-61.
- OURLIAC PAUL, « A feo dare : note sur le fief toulousain aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », *Homenaje a Don Claudio Sanchez Albornoz*, vol. 2, Buenos Aires, 1983, p. 79-88.

## Bibliographie

- OURLIAC PAUL, « Une statue de Justinien en Rouergue », *Revue historique de droit français et étranger*, t. 66, 1988, p. 329-335.
- OURLIAC PAUL, *Les pays de Garonne vers l'an mil la société et le droit*, Toulouse, Privat, 1993.
- PAJOT BERNARD, *La Nécropole protohistorique du Frau : Cazals, Tarn-et-Garonne [exposition], Musée Saint-Raymond, Toulouse, [1976]*, Toulouse, Musée Saint-Raymond, 1976.
- PALOUMBAS DIMITRI, *Du castrum à la maison : villages castraux et habitat en vicomté de Turenne (X<sup>e</sup> siècle-milieu du XIV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat sous la direction de Nelly Pousthomis et Jean-Loup Abbé, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2011.
- PANERAI PHILIPPE, DEMORGON MARCELLE, ET DEPAULE JEAN-CHARLES, *Analyse urbaine*, Marseille, Parenthèses, 1999.
- PANFILI DIDIER, « Bas-Quercy et Haut-Toulousain, un kaléidoscope à vicomtes, IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008, p. 73-86.
- PANTAZIS DIMOS N, ET DONNAY JEAN-PAUL, *La conception de SIG méthode et formalisme*, Paris, Hermès, 1996.
- PARDOE EMMA-SARRA, *Analyse morphologique de Montréal, ville de Carcassès au Moyen Âge par l'étude de sources écrites planimétriques et archéologiques choisies*, mémoire de master recherche, sous la direction de Jean-Loup Abbé, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2011.
- PARISSE MICHEL, ET GOULLET MONIQUE, *Lexique latin-français : Antiquité et Moyen Âge*, Paris, Picard, 2006.
- PASSERAT GEORGES, « Les juifs en Tarn-et-Garonne au Moyen Âge », *BSATG*, n° 104, 1979, p. 85-96.
- PASSERAT GEORGES, « Les vicomtes troubadours de Saint-Antonin au temps de la Croisade », *BSATG*, supplément, 1981, p. 47-56.
- PECH JULIEN, *Atlas archéologique d'Albi*, Castres, Comité départemental d'archéologie du Tarn, 2013.
- PEDEL ISABELLE, *Occupation du sol dans le canton de Saint Antonin à l'époque médiévale*, mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Berthe, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1992.
- PELAQUIER ÉLIE, *De la maison du père à la maison commune : Saint-Victor-de-la-Coste, en Languedoc rhodanien, 1661-1799*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, 1996.
- PELAQUIER ÉLIE, « L'emploi du terme de bourg et le critère des foires et marchés en Languedoc », *Entre ville et village : les bourgs de la France méridionale à l'époque moderne*, Montpellier, 1993, p. 121-148.
- PELAQUIER ÉLIE, « Atlas historique de la province de Languedoc », Montpellier, 2009.
- PELAQUIER ÉLIE, *Liame, Cadastres et paysages*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007.

## Bibliographie

- PELAQUIER ÉLIE, ET CAILLAT GERARD, « L'attitude des autorités face aux inondations entre Rhône et Vidourle (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard*, n° 24, 2009, p. 53-68.
- PELAQUIER ÉLIE, ET DURAND STEPHANE, « Les villes du Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai de typologie », *Villes et représentations urbaines dans l'Europe méditerranéenne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle : mélanges offerts à Henri Michel*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2011, p. 115-141.
- PEREZ LILIANE, MASSOUNIE DOMINIQUE, SERNA VIRGINIE (éd.), *Archives, objets et images des constructions de l'eau du Moyen Âge à l'ère industrielle*, Lyon, ENS Éditions : SFHST, 2002.
- PERILLOUS PIERRE, « Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *BSAVSA*, 2000 1999, p. 38-47.
- PERILLOUS PIERRE, *Les comptes consulaires médiévaux de Saint-Antonin-Noble-Val XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Benoît Cursente, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1998.
- PEROUSE DE MONTCLOS JEAN-MARIE, *Hôtels de ville de France : de la Curie romaine à la mairie républicaine, vingt siècles d'architecture municipale*, nouvelle éd., Paris, Dexia, 2000.
- PETROWISTE JUDICAËL, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (XI<sup>e</sup>-milieu du XIV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat sous la direction de Mireille Mousnier, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2007.
- PETROWISTE JUDICAËL, *À la foire d'empoigne foires et marchés en Aunis et Saintonge au Moyen Âge (vers 1000-vers 1550)*, Jonzac, Université francophone d'été Saintonge-Québec, 2004.
- PEYRUSSE LOUIS, SCELLES MAURICE, ET NAPOLEONE ANNE-LAURE, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001*, Toulouse, Société archéologique du Midi de la France, 2003.
- PIERRE AURELIEN, *Enquête sur les villages d'origine monastique dans le Rouergue*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Nelly Pousthomis, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1999.
- LE PILEUR LOUIS, *La Prostitution du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle : documents tirés des archives d'Avignon, du Comtat Venaissin, de la principauté d'Orange et de la ville libre impériale de Besançon*, Paris, H. Champion, 1908.
- PINOL JEAN-LUC, ET BOONE MARC, *Histoire de l'Europe urbaine, genèse des villes européennes*, Paris, Seuil, 2003.
- PITTE DOMINIQUE, « Architecture civile en pierre, à Rouen, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. La maison romane », *Archéologie Médiévale*, n° 24, 1994, p. 251-299.
- PLATEAU SANDIE, *Eymoutiers, formation et évolution d'un bourg dans la montagne limousine, XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Nelly Pousthomis, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2009.
- PLESSIX RENE, POUSSOU JEAN-PIERRE, *La vie politique et administrative des petites villes françaises du Moyen Âge à nos jours : actes du colloque de Mamers [décembre 1994]*, Mamers, Société d'histoire des petites villes, 2002.

## Bibliographie

- POIRIER NICOLAS, *Un espace rural à la loupe. Paysage, peuplement et territoires en Berry de la préhistoire à nos jours*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2010.
- POITRINEAU ABEL, *Les Anciennes mesures locales du Sud-Ouest d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 1996.
- POTTIER CHANOINE M. LE, « Lettres patentes de Saint-Louis aux habitants de Saint-Antonin », *BSATG*, n° IX, 1881, p. 231-236.
- LE POTTIER JEAN, CAZANOVE FRANÇOISE DE, FASSINA PATRICK, MALET LOUIS, ET BIGET JEAN-LOUIS, *Compoix et cadastres du Tarn XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>*, Albi, Archives et patrimoine, 1992.
- POUSTHOMIS-DALLE NELLY, « Les ordres mendiants dans le sud-ouest de la France : état de la recherche sur l'implantation, la topographie et les choix architecturaux des couvents », *Moines et religieux dans la ville*, Toulouse, Privat, 2009, p. 223-273, (Cahiers de Fanjeaux, n° 44).
- POUSTHOMIS-DALLE NELLY, « Les bourgs monastiques en Languedoc », *Lieux sacrés et espace ecclésial, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 2010, p. 331-366, (Cahiers de Fanjeaux).
- POUSTHOMIS-DALLE NELLY, *L'Abbaye de Sorèze (Tarn) : recherche archéologique*, thèse de troisième cycle sous la direction de Yves Bruand et Marcel Durliat, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1983.
- POUSTHOMIS-DALLE NELLY, « L'abbaye et le bourg monastique de Sorèze », *Sorèze, l'intelligence et la mémoire d'un lieu, actes du colloque de Sorèze des 26-27 octobre 2000*, Toulouse, 2001, p. 49-71.
- POUSTHOMIS-DALLE NELLY, « Moines et laïcs : l'exemple de l'abbaye de Sorèze (Tarn) du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, UTM-CNRS, 1999, p. 251-258, (Cahiers de Fanjeaux, n° 44).
- POUSTHOMIS-DALLE NELLY, *De la pierre à l'histoire : contribution à l'archéologie médiévale en midi toulousain*, thèse d'habilitation à diriger des recherches sous la direction de Michèle Pradalier Schlumberger et Benoît Cursente, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2002.
- POUSTHOMIS-DALLE NELLY, ET MACE LAURENT, « Structurer et modifier l'espace en milieu urbain : la commanderie de l'Hôpital de Toulouse au XII<sup>e</sup> siècle », *AMM*, n° 28, 2010, p. 317-330.
- POUSTHOMIS-DALLE NELLY, ET POUSTHOMIS BERNARD, « La « Tour d'Arles » de Caussade (Tarn-et-Garonne) : étude archéologique d'une maison patricienne de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Monumental*, n° 160, 2002, p. 71-87.
- PRADE MARCEL, *Les Ponts monuments historique s: inventaire, description*, Poitiers, Brissaud, 1986.
- PRESSOUYRE LEON, « Lecture d'une inscription du XII<sup>e</sup> siècle à Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1986, p. 256-268.
- PRESSOUYRE LEON, BENOIT PAUL, BONIS ARMELLE, ET WABONT MONIQUE, *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages [actes du colloque, Royaumont, 18-20 juin 1992]*, Paris, Créaphis, 1996.

## Bibliographie

- PROU MAURICE, *Les Monnaies mérovingiennes*, Paris, C. Rollin et Feuardent, 1892.
- PUIG CAROLE, CARROZZA JEAN-MICHEL, BRU OLIVIER, ET DURAND SYLVAIN, « L’approvisionnement en eau de la ville de Perpignan au Moyen Âge et à l’époque moderne : premiers éléments d’enquête », *AMM*, Dossier spécial « Regards croisés sur la gestion de l’eau dans la ville médiévale et moderne », à paraître.
- PUMAIN DENISE, SAINT-JULIEN THERESE, ET MATHIAN HELENE, *L’analyse spatiale localisations dans l’espace*, Paris, A. Colin, 2004.
- PUMAIN DENISE, SANDERS LENA, ET SAINT-JULIEN THERESE, *Villes et auto-organisation*, Paris, Economica, 1989.
- PY MICHEL, MARIA ADROHER ANDRES, ET RAYNAUD CLAUDE, *Dicocer : dictionnaire des céramiques antiques en Méditerranée nord-occidentale VII<sup>ème</sup> s. av. n. è - VII<sup>ème</sup> s. de n. è.*, Provence, Languedoc, Ampurdan, Lattes, Éd. de l’Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental, 1993.
- QUERRIEN ARMELLE, « L’espace de la maison : le jeu des intérêts publics et privés (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *Cadre de vie et manières d’habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 313-323.
- RACINE PIERRE, *Fleuves, rivières et canaux dans l’Europe occidentale et médiane : actes du colloque de Strasbourg [1er-2 décembre 1995]*, éd. Association interuniversitaire de l’Est, Nancy, Centre régional de documentation pédagogique, 1997.
- RAYNAUD CHRISTINE, ET WABONT MONIQUE, « Réseaux hydrauliques de l’abbaye cistercienne de Royaumont (Asnières-sur-Oise, Val-d’Oise) », *L’innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 71-72.
- Recherches sur l’économie de la France médiévale, les voies fluviales, la draperie, actes du 112<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1987, Section d’histoire médiévale et de philologie*, Paris, CTHS, 1989, (n° 112).
- RECHIN FRANÇOIS (dir.), *Nouveaux regards sur les villae d’Aquitaine : bâtiments de vie et d’exploitation, domaines et postérités médiévales, actes de la table ronde de Pau, 24-25 novembre 2000*, hors série n° 2 d’Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes, Pau, Publications de l’Université de Pau, 2006.
- REGNE J., *La vie économique et sociale dans 150 localités du Vivarais d’après les Estimes de 1464*, Aubenas, 1925.
- REGRAIN RAYMOND, ET AUPHAN ETIENNE, *L’eau et la ville : actes du 121<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nice, 1996*, Paris, CTHS, 1999.
- RENDU CHRISTINE, « Un aperçu de l’économie cerdane à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Draps, bétail et céréales sur le marché de Puigcerdà en 1280-1281 », *Ceretania*, n° 1, 1991, p. 85-106.
- RIBEMONT BERNARD, *L’eau au Moyen Âge : symboles et usages*, éd. Centre d’études médiévales, Orléans, Paradigme, 1996.
- RIGAL JEAN-LOUIS, *Mémoires d’un calviniste de Millau*, Rodez, Carrère, 1911.
- RIGAL JEAN-LOUIS, ET PIERRE-ALOIS VERLAGUET, *Notes pour servir à l’histoire du Rouergue (II<sup>e</sup> série)*, Rodez, impr. de P. Carrère, 1926.
- RIGAUDIÈRE ALBERT, *L’assiette de l’impôt direct à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle: le livre d’estimes des consuls de Saint-Flour pour les années 1380-1385*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.

## Bibliographie

- RIGAUDIERE ALBERT, *De l'estime au cadastre en Europe le Moyen Âge*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006.
- RIVALS CECILE, « Regards croisés sur la gestion de l'eau dans la ville médiévale et moderne. Dossier spécial », *AMM*, en préparation.
- RIVALS CECILE, « Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne : une application de la théorie des graphes pour l'étude du bourg médiéval », *AMM*, n° 31, 2013, p. 190-196.
- RIVALS CECILE, « Un aperçu de Saint-Pons-de-Thomières (34) à la fin du Moyen Âge à partir du croisement des sources planimétriques, fiscales et archéologiques », *AMM*, n° 29, 2011, p. 209-225.
- RIVALS CECILE, *Saint-Pons-de-Thomières au Moyen Âge : étude morphologique à partir des sources planimétriques, fiscales et archéologiques*, mémoire de master 2 sous la direction de Jean-Loup Abbé, et Florent Hautefeuille, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2010.
- RIVALS CECILE, *Saint-Pons-de-Thomières au Moyen Âge : étude morphologique à partir des sources fiscales et archéologiques*, mémoire de master 1 sous la direction de Florent Hautefeuille, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2009.
- ROBERT SERGE, « Sondages archéologiques sur la Promenade des Moines », *BSAVSA*, 1987, p. 39-51.
- ROCHE DANIEL, « Le temps de l'eau rare, du Moyen Âge à l'époque moderne », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, n° 39, 1984, p. 383-399.
- ROCHE DANIEL, « Le temps de l'eau rare, du Moyen Âge à l'époque moderne », *Le grand livre de l'eau*, Paris, 1990, p. 115-128.
- ROCHE STEPHANE, ET CARON CLAUDE, *Aspects organisationnels des SIG*, Paris, Hermès science, 2004.
- RODIER XAVIER, BARGE OLIVIER, SALIGNY LAURE, NUNINGER LAURE, ET BERTONCELLO FREDERIQUE, *Information spatiale et archéologie*, Paris, Errance, 2011.
- RODIER XAVIER, ET GALINIE HENRI, « Figurer l'espace/temps de Tours pré-industriel : essai de chrono-chorématique urbaine », *Mappemonde*, n° 83, 2006.
- RODIER XAVIER, HAUTEFEUILLE FLORENT, LE COUEDIC MELANIE, LETURCQ SAMUEL, JOUVE BERTRAND, ET FIEUX ETIENNE, « De l'espace aux graphes. Mesurer les dynamiques spatiales des terroirs villageois », *Mesure et histoire médiévale, XLIII<sup>e</sup> congrès de la SHMESP*, Paris, 2013, p. 99-118.
- ROGER R., « Note sur un bas-relief découvert à la cathédrale de Pamiers », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, t. 5, 1896, p. 364-370.
- ROLLIER GILLES, « Aménagements hydrauliques : le cas de Cluny », *L'innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 67-70.
- ROLLIER GILLES, *Implantation et hydraulique monastiques : le cas de Cluny*, thèse de doctorat sous la direction de Nicolas Reveyron, Université Lumière-Lyon II, 2010.
- ROMA ARMANDO ALBEROLA, *Riesgo de inundaciones en el Mediterráneo occidental*, Madrid, Casa de Velázquez, 2006.
- ROMESTAN GUY, « À propos du commerce des draps dans la péninsule ibérique au Moyen Âge : les marchands languedociens dans le royaume de Valence pendant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Philologique et Historique*, 1969, p. 115-192.

## Bibliographie

- RONCAYOLO MARCEL, ET BERGERON LOUIS, *Lectures de villes : formes et temps*, Marseille, Parenthèses, 2002.
- ROQUEBERT MICHEL, *La Croisade albigeoise actes du colloque du Centre d'études cathares, Carcassonne, 4, 5 et 6 octobre 2002*, Carcassonne, Centre d'études cathares, 2004.
- ROSENWEIN BARBARA H., *Negotiating space: power, restraint, and privileges of immunity in early medieval Europe*, Manchester, Manchester University Press, 1999.
- ROSSIAUD JACQUES, *Le Rhône au Moyen Âge : histoire et représentations d'un fleuve européen*, Paris, Aubier, 2007.
- ROSSI OLIVIER, « Castelnau-Pégayrolles, Le système hydraulique médiéval », *Sauvegarde du Rouergue*, n° 51, 1997, p. 1-32.
- ROUILLARD JOSEPHINE, *Moulins hydrauliques du Moyen Âge : l'apport des comptes des chanoines de Sens, XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, AEDEH Vulcain, 1996.
- ROUVRAY DE THIBAUT, *Notion de ville et de réseau urbain en Rouergue à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup> siècle - 1560)*, mémoire de DEA sous la direction de Maurice Berthe, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1998.
- ROUX SIMONE, « Éléments quantitatifs pour une histoire urbaine : la rue Saint-Victor à Paris, du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle », *Économie et société au Moyen Âge. Mélanges offerts à E. Perroy*, Paris, 1973, p. 518-524.
- ROUZAUD FRANÇOIS, « L'igüe des Rameaux (Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne). Un nouveau gisement du Pléistocène moyen. Premiers résultats », *Paléo*, n° 2, 1900, p. 89-106.
- LE ROY LADURIE EMMANUEL, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Nouvelle édition, Paris, Flammarion, 1967.
- LE ROY LADURIE EMMANUEL, *Les paysans de Languedoc*, Paris, SEVPEN, 1966.
- RUAS ANNE, *Généralisation et représentation multiple*, Paris, Hermès science, 2002.
- SADRIN PAUL, *Diverses réglementations urbaines en Avignon au Moyen Âge*, Villedieu, Ateliers typographiques P. Jacomet, 1938.
- Saint-Antonin-Noble-Val, guide illustré*, 3<sup>e</sup> éd., Montauban, 1962.
- SAINT-DENIS ALAIN, *Laon et le Laonnois aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : apogée d'une cité*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994.
- SAINT-MARTIN CHARLES DE, « Les dates et les origines des coutumes de Saint-Antonin, par M. Cabié », *BSATG*, n° XIII, 1885, p. 142-145.
- SALMON-DALAS MARTINE, « Saint-Antonin au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle », *BSAVSA*, 1997, p. 31-34.
- SAVY NICOLAS, « La défense des fortifications de Cahors pendant la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 2003, p. 97-108.
- SCELLES MAURICE, « Des chapiteaux de Saint-Antonin aux États-Unis », *BSAVSA*, 1989, p. 44-47.
- SCELLES MAURICE, « L'évolution d'une maison de Cahors du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. L'exemple du n° 88 rue des Soubirous », *AMM*, n° 15-16, 1998 1997, p. 107-132.
- SCELLES MAURICE, *Structure urbaine et architecture civile de Cahors aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1995.



## Bibliographie

- SCELLES MAURICE, « La maison romane de Saint-Antonin », *MSAMF*, n° XLIX, 1989, p. 44-120.
- SCELLES MAURICE, DURLIAT MARCEL, ET DEROO CHRISTOPHE, *Recueil général des monuments sculptés en France pendant le haut Moyen âge (IV<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, Paris, France, Éd. du CTHS, 1987.
- SCELLES MAURICE, ET JOY DIANE, « Un lotissement médiéval au coeur de Saint-Affrique », *Midi-Pyrénées patrimoine*, n° 17, 2009, p. 78-82.
- SCELLES MAURICE, ET NAPOLEONE ANNE-LAURE, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, actes du colloque de Cahors, 6, 7 et 8 juillet 2006*, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2008.
- SCELLES MAURICE, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Patrimoine, 1999, (Cahiers du patrimoine, n° 55).
- SCHERRER NADINE, SENEPART INGRID, ET BOUIRON MARC, « Deux aqueducs de Marseille antique et médiévale. Topographie urbaine et activités hydrauliques », *Archéopages*, n° 32, 2011, p. 48-53.
- SCHNEIDER LAURENT, « Villes et villages du Languedoc central : le cas du bassin moyen de l'Hérault », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2003, p. 111-130.
- SCHNEIDER LAURENT, « Une vicaria languedocienne du X<sup>e</sup> siècle : Popian en Biterrois », *Annales du Midi*, t. 109, 1997, p. 401-442.
- SCHNEIDER LAURENT, *Monastères, villages et peuplement en Languedoc central. Les exemples d'Aniane et de Gellone (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Fixot, Université de Provence, 1996.
- SCHNEIDER WILLIAM J., « Aspects of Hydrological Effects of Urbanization », *Journal of the Hydraulics Division*, n° 5, t. 101, 1975, p. 449-468.
- SCHWIEN JEAN-JACQUES, SCHNEIDER NATHALIE, ET WATON MARIE-DOMINIQUE, « Le site naturel de Strasbourg et ses aménagements hydrographiques de l'Antiquité à l'époque Moderne », *Archéologie Médiévale*, n° 28, 1999, p. 33-69.
- SCRIPIC EMILIE, *L'organisation du paysage rural autour de Lunel (Hérault) d'après le compoix de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (v. 1394)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Loup Abbé, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2004.
- SEGURA CRISTINA, *Agua y sistemas hidráulicos en la Edad Media hispana*, Madrid, Asociación Cultural Al-Mudayna, 2003.
- SERAPHIN GILLES, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, I*, Toulouse, Société Archéologique du Midi de la France, 2003, p. 145-201.
- SERAPHIN GILLES, « Un modèle de parcellaire médiéval : le parcellaire binaire », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, II*, Toulouse, Société Archéologique du Midi de la France, 2008, p. 37-51.
- SERNA VIRGINIE, « Administrer, visiter et expertiser la rivière : l'exemple de la boucle de la Marne (XV<sup>e</sup> siècle-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 91-106.
- SLATER TERRY R, *The built form of western cities: essays for M. R. G. Conzen on the occasion of his eightieth birthday*, Leicester, Leicester University press, 1990.

## Bibliographie

- SOBOUL ALBERT, *Les Campagnes montpelliéraines à la fin de l'Ancien Régime : Propriété et culture d'après les compoix*, La Roche-sur-Yon, impr. H. Potier, 1958.
- SOURNIA BERNARD, ET VAYSSETTES JEAN-LOUIS (dir.), *Montpellier la demeure médiévale*, Paris, Imprimerie nationale, 1991.
- Sous la règle de saint Benoît structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne*, Ed. Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV<sup>e</sup> section de l'École pratique des hautes études, Genève, Droz, 1982.
- SOWINA V., ET VAL VALDIVIESO MARIA ISABEL DEL, SEGURA CRISTINA, « L'eau dans les villes de Castille et de Pologne au Moyen Âge », *L'eau en ville*, 2008, p. 115-140.
- SQUATRITI PAOLO, *Working with water in medieval Europe: technology and resource-use*, Leiden; Boston; Köln, Brill, 2000.
- SQUATRITI PAOLO, *Water and Society in Early Medieval Italy, AD 400-1000*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- STOUFF LOUIS, « Espace et urbanisme à Arles, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *Espace et urbanisme à Arles des origines à nos jours*, Arles, 2000, p. 59-63.
- STOUFF LOUIS, « Arles à la fin du Moyen Âge : paysage urbain et géographie sociale », *Le paysage urbain au Moyen Âge, actes du XI<sup>e</sup> Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, [Lyon, 1980]*, Lyon, 1981, p. 225-251.
- STOUFF LOUIS, *Arles à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications Université de Provence, 1986.
- SUAU BERNADETTE, « La Cité de Rodez au milieu du XV<sup>e</sup> siècle d'après le livre d'« estimés » de 1449 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n<sup>o</sup> CXXXI, 1973, p. 151-175.
- SUAU BERNADETTE, *Rodez, Aveyron*, Atlas historique des villes de France, Paris, CNRS, 1983.
- SUTTOR MARC, « Ponts, débarcadères et moulins : les équipements fluviaux des villes mosanes des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle », *La ville au Moyen Âge, Ville et espace*, Paris, CTHS, 1998, p. 95-109.
- SUTTOR MARC, ET JORIS ANDRE, *Vie et dynamique d'un fleuve : la Meuse de Sedan à Maastricht, des origines à 1600*, Bruxelles, De Boeck, 2006.
- SZPERTYSKI BEATRICE, « Datations en dendrochronologie, maison Muratet, Saint-Antonin-Noble-Val », *BSAVSA*, numéro spécial, 1993, p. 44-65.
- TEYSSOT JOSIANE, « Montferrand et Riom, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, 2003, tome 1, p. 97-109 ; tome 2, p. 67-75.
- TEYSSOT JOSIANE, « L'eau propre, l'eau sale à la fin du Moyen Âge. Le cas des égouts de Riom en Auvergne », *Cahiers d'histoire*, n<sup>o</sup> 37, 1992, p. 103-120.
- TEYSSOT JOSIANE, *Riom : capitale et bonne ville d'Auvergne, 1212-1557*, Nonette, CREER, 1999.
- THERY JULIEN, *Moines et religieux dans la ville, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 2009, (Cahiers de Fanjeaux, n<sup>o</sup> 44).

## Bibliographie

- The study of urban history: the proceedings of an international round-table conference of the Urban History Group at Gilbert Murray Hall, University of Leicester on 23-26 September 1966*, éd. Harold James Dyos, Londres, E. Arnold, 1968.
- THEUROT JACKY, « Une rivière, une ville, des hommes : le Doubs et Dole au Moyen Âge », *Société d'émulation du Jura*, 1987, p. 81.
- THOMAS JACK, *Le temps des foires, foires et marchés dans le Midi toulousain de la fin de l'Ancien régime à 1914*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1993.
- TOUBERT PIERRE, *Les structures du Latium médiéval : le Latium méridional et la Sabine du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1973.
- TOUBERT PIERRE, « Frontière et frontières : un objet historique », *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Rome-Madrid, École française de Rome Casa de Velázquez, 1992, p. 9-17.
- TOUZERY MIREILLE, *De l'estime au cadastre en Europe, l'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007.
- TRUEL YVES, « Terriers et compoix aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Coexistence de deux représentations d'une même terre dans le Haut-Ségala quercynois », *Hypothèses*, n° 1, 2010, p. 181-194.
- TRUEL YVES, *Mas en crise dans le Haut-Ségala quercynois : des communautés rurales face aux prélèvements fiscaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat sous la direction de Nicole Lemaître, Université Panthéon-Sorbonne, 2013.
- TRUTAT M., « Ancien hôtel de ville de Saint-Antonin », *BSATG*, n° 4, 1876, p. 158-164.
- TRUTAT M., « La vallée inférieure de l'Aveyron. Étude historique et archéologique », *BSATG*, n° IX, 1881, p. 101-137.
- Un Canal, des canaux : exposition présentée à Paris du 7 mars au 8 juin 1986 dans le cadre de la Conciergerie*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites Picard, 1986.
- Usages et représentations de l'eau, actes du Congrès national des sociétés savantes*, Paris, CTHS, 1986.
- VAISSIERE ABBE, *Saint Antonin, prêtre, apôtre du Rouergue, martyr de Pamiers. Etudes sur son apostolat, son martyre et son culte*, Montauban, 1872.
- VAL VALDIVIESO MARIA ISABEL DEL (dir.), *Usos sociales del agua en las ciudades hispánicas a fines de la Edad Media*, Valladolid, Secretariado de publicaciones e intercambio editorial, Universidad de Valladolid, 2002.
- VAL VALDIVIESO MARIA ISABEL DEL, « La politique hydraulique des municipalités basques au XV<sup>e</sup> siècle dans le contexte du royaume de Castille », *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 79-89.
- VAL VALDIVIESO MARIA ISABEL DEL, SEGURA CRISTINA, *Vivir del agua en las ciudades medievales*, Valladolid, Universidad de Valladolid, Secretariado de Publicaciones e Intercambio Editorial, 2006.
- VAL VALDIVIESO MARIA ISABEL DEL, ET BONACHIA JUAN ANTONIO, *Agua y sociedad en la Edad Media hispana*, Granada, Universidad de Granada, 2012.
- VALLAURI LUCY, ET NICOLAÏ ALEXANDRE, « À propos des céramiques ornementales sur les édifices médiévaux du sud de la France », *AMM*, t. 4, 1986, p. 103-111.

## Bibliographie

- VERHULST ADRIAAN, « Les origines urbaines dans le nord ouest de l'Europe : essai de synthèse », *Francia*, n° 99, t. 14, 1987, p. 57-82.
- VERHULST ADRIAAN, « Les origines de la ville d'Ypres (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », *Revue du Nord*, n° 329, t. 81, 1999, p. 7-19.
- VERLAGUET PIERRE-ALOÏS, *Vente des biens nationaux du département de l'Aveyron*, Millau, impr. Artières et Maury, 1931.
- VIGARELLO GEORGES, *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1987.
- VIGNOLES ANDRE, « Les fortifications de Saint-Antonin au XIV<sup>e</sup> siècle », *BSAVSA*, 2001, p. 32-39.
- VIGNOLES ANDRE, « Règlement des draperies de Saint-Antonin en 1351 », *BSAVSA*, 1998, p. 72-79.
- VILA STEPHANIE, *Les transformations urbaines de Lavaur, Tarn : le centre-ville et le port, 1350-1600*, mémoire de master sous la direction de Jean-Loup Abbé, et Bastien Lefebvre, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2012.
- VILLAIN-GANDOSSI CHRISTIANE, « L'eau pure et ses utilisations au Moyen Âge », *L'eau et la ville*, Paris, 1999, p. 35-45.
- WALDRON H. A., « Lead poisoning in the Ancient World », *Medical History*, n° 17, 1987, p. 391-399.
- WEBER MAX, FRITSCH PHILIPPE, ET FREUND JULIEN, *La ville*, Paris, Aubier-Montaigne, 1992.
- WOLFF PHILIPPE, « Les bouchers de Toulouse du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, n° 23, t. 65, 1953, p. 375-393.
- WOLFF PHILIPPE, « Esquisse d'une histoire de la draperie en Languedoc du XII<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle », *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse, Privat, 1978, p. 437-470.
- WOLFF PHILIPPE, *Les « estimés » toulousaines des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, 1956.
- WOLFF PHILIPPE, *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse, Privat, 1978.
- WOLFF PHILIPPE, *Commerces et marchands de Toulouse vers 1350-vers 1450*, Paris, H. Plon, 1954.
- WYSS MICHAËL, « Aménagements hydrauliques du haut Moyen Âge à Saint-Denis », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, Paris, 1996, p. 77-81.
- WYSS MICHAËL, ET MEYER-RODRIGUES NICOLE, *Atlas historique de Saint-Denis : des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1996.
- ZADORA-RIO ÉLISABETH, « Aménagements hydrauliques et inférences socio-politiques : études de cas au Moyen Âge », *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, CTHS, 2004, p. 387-393.
- ZADORA-RIO ÉLISABETH, « Les approches morphologiques des agglomérations : essai d'historiographie », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2003, p. 13-27.
- ZADORA-RIO ÉLISABETH, « Le réseau urbain médiéval et moderne », *Atlas archéologique de Touraine*, Tours, FERACF, 2014, (n° 53).
- ZADORA-RIO ÉLISABETH, *Atlas archéologique de Touraine*, supplément à la Revue archéologique du Centre de la France, Tours, FERACF, 2014, (n° 53).

## Bibliographie

- ZADORA-RIO ÉLISABETH, *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire : la formation des territoires*, Tours, FERACF, 2008.
- ZADORA-RIO ÉLISABETH, « Archéologie et toponymie : le divorce », *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 8, 2001.
- ZADORA-RIO ÉLISABETH, ET GAUTHIEZ BERNARD, « Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine : ressorts de juridiction ou espaces urbanisés ? », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2003, p. 299-348.
- ZIMMERMANN MICHEL, *Les sociétés méridionales autour de l'an mil, répertoire des sources et documents commentés*, Paris, CNRS, 1992.



# TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	3
Résumé.....	6
Abstract.....	7
Liste des abréviations.....	8
Remarques préliminaires .....	9
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>11</b>
La genèse du sujet .....	13
Une ville d'importance .....	14
Qu'est-ce qu'une ville ?.....	16
Une historiographie riche .....	19
Un questionnement polymorphe.....	23
Une pluridisciplinarité nécessaire.....	26
<b>PREMIERE PARTIE</b>	
<b>Visées, objets d'étude et méthodes .....</b>	<b>29</b>
1. Cadres de l'étude.....	31
1.1. Le territoire saint-antoninois : une zone de transitions .....	31
1.1.1. Un paysage polymorphe .....	31
1.1.2. Les caractéristiques géologiques .....	32
1.1.3. Un relief morcelé .....	33
1.1.4. Le réseau hydrographique.....	34
1.2. Le cadre historique .....	35
1.2.1. Les occupations antérieures à l'établissement du monastère .....	35
1.2.2. La prégnance de la vie religieuse.....	38
1.2.3. Une autonomie acquise patiemment.....	42
1.2.4. Vers l'endormissement de la ville .....	47
1.3. Le contexte de la recherche sur Saint-Antonin-Noble-Val : une production historiographique hétéroclite .....	53
1.3.1. Des thèmes privilégiés.....	53
1.3.2. Les travaux universitaires .....	56
1.3.3. L'architecture et l'histoire de l'art.....	59
2. Les sources de l'étude .....	61

2.1. Une documentation écrite variée .....	61
2.1.1. Une recherche ciblée.....	62
2.1.1.1. Des indices sur la topographie urbaine du XII <sup>e</sup> siècle .....	62
2.1.1.2. Les archives consulaires, comptes (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles) et délibérations (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles).....	63
2.1.1.3. Des données sur la démographie et l'équipement en Rouergue à la fin du Moyen Âge.....	64
2.1.1.4. L'inventaire Philippy (XVIII <sup>e</sup> siècle), ultime témoignage de documents disparus .....	65
2.1.2. Des données sérielles contenues dans les registres fiscaux .....	66
2.1.2.1. Une transcription partielle du paysage urbain.....	66
2.1.2.2. Les registres fiscaux de Saint-Antonin-Noble-Val .....	68
2.2. Représenter la ville .....	70
2.2.1. Les sources planimétriques.....	70
2.2.1.1. Les projets d'aménagement urbain et les plans d'alignement .....	70
2.2.1.2. Les plans parcellaires .....	72
2.2.1.3. Les autres plans et vues figurées.....	74
2.2.2. Les sources iconographiques .....	77
2.2.2.1. Les cartes postales anciennes : un instantané du début du XX <sup>e</sup> siècle....	77
2.2.2.2. Deux photographes de la fin du XIX <sup>e</sup> siècle : reflet d'une époque.....	78
2.2.2.3. Les dessins d'architectes du XIX <sup>e</sup> siècle .....	80
2.3. Les sources archéologiques .....	82
2.3.1. L'archéologie du bâti .....	83
2.3.1.1. Les investigations du service de l'Inventaire .....	83
2.3.1.2. L'atelier de l'école de Chaillot.....	84
2.3.1.3. Un corpus enrichi mais toujours loin de l'exhaustivité.....	84
2.3.2. L'archéologie du sous-sol.....	85
3. Les enjeux de la pluridisciplinarité .....	87
3.1. Le traitement des sources archéologiques .....	87
3.1.1. L'étude des maisons .....	87
3.1.1.1. Les limites de l'élaboration d'un corpus initial .....	87
3.1.1.2. L'étude des façades .....	88
3.1.1.3. Des indices à l'intérieur des maisons pour la compréhension du bâti médiéval.....	91
3.1.2. Le réexamen des données anciennes .....	91
3.1.2.1. Une fouille de sauvetage sur un secteur sensible : premières informations sur l'abbaye .....	91
3.1.2.2. Le suivi de travaux autour de la place du Mazel Vielh.....	92
3.1.3. La production de nouvelles données.....	93



3.1.3.1. Un espace voûté au débouché du pont sur l'Aveyron.....	93
3.1.3.2. Les travaux de la rue du Four du Neuf en 2012.....	93
3.1.3.3. Les tanneries .....	94
3.1.4. Les prospections .....	94
3.1.4.1. L'étude du réseau hydrographique.....	94
3.1.4.2. La prospection thermique aéroportée à basse altitude .....	95
3.1.4.3. Prospections dans la campagne.....	96
3.2. L'exploitation de sources fiscales complémentaires : plans et registres .....	97
3.2.1. Les données géoréférencables des plans parcellaires anciens .....	98
3.2.1.1. L'informatisation des plans anciens : géoréférencement et vectorisation manuelle.....	98
3.2.1.2. Une source d'information sur l'occupation du sol du XVII <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle .....	99
3.2.2. Les données sérielles des registres fiscaux .....	100
3.2.2.1. Un module de saisie commun à tous les registres fiscaux .....	100
3.2.2.2. Le principe des appariements automatiques .....	101
Encart 1 – Exemple d'application du principe des appariements automatiques à partir de quatre parcelles du compoix de 1670.....	102
3.3. La modélisation par les graphes .....	103
3.3.1. Entre tradition et modernité, les études des sources fiscales .....	103
3.3.2. Quelle utilisation de la théorie des graphes ? .....	105
3.3.2.1. Pour une définition simple de la théorie des graphes.....	105
Encart 2 – Définitions de quelques termes techniques utilisés relatifs aux graphes .....	105
3.3.2.2. L'application de la théorie des graphes à l'étude des registres fiscaux	106
3.3.3. Des registres et plans fiscaux aux graphes .....	108
3.3.3.1. La création d'un graphe d'adjacence des parcelles à partir de registres fiscaux : entre automatisation et perfectionnement manuel.....	108
Encart 3 – méthode automatique et nécessité d'une phase manuelle.....	110
3.3.3.2. La création d'un graphe à partir d'un plan parcellaire.....	111
Encart 4 – obtention d'un graphe d'adjacence des parcelles à partir d'un plan parcellaire vectorisé.....	112
3.3.3.3. Des secteurs restreints.....	113
3.3.4. Pour une lecture dynamique du parcellaire : la comparaison des graphes ...	113
3.3.4.1. L'observation des sommets.....	114
3.3.4.2. Des outils de mesure pour l'étude de réseaux.....	114
Encart 5 – degré moyen de parcelles en plan dans un parcellaire hétérogène et un parcellaire régulier.....	116
3.3.4.3. Chemins, cycles, anomalies .....	117

Encart 6 – interprétation des chemins de longueur 2 entre deux invariants..	117
Encart 7 – modélisation des limites parcellaires en forme de croix par des cycles de longueur 4.....	119

## DEUXIEME PARTIE

### De l'abbaye à la ville : Saint-Antonin-Noble-Val dans le *pagus condatensi*

.....	<b>121</b>
1. Le contexte de l'émergence de la ville .....	123
1.1. Les conditions d'implantation .....	123
1.1.1. Un terroir occupé anciennement.....	123
1.1.2. Une <i>vicaria</i> à la frontière du Rouergue, du Quercy et de l'Albigeois.....	126
1.1.3. Une circulation terrestre et fluviale modérée.....	129
1.2. Le monastère sur le temps long.....	133
1.2.1. Les premiers temps de l'abbaye .....	133
1.2.1.1. Une fondation anonyme .....	133
1.2.1.2. De multiples donations pour un territoire resserré.....	135
1.2.1.3. La renommée de l'abbaye et l'attraction des reliques de saint Antonin.....	137
1.2.1.4. Pillages et reconstructions.....	139
1.2.2. Le devenir de l'abbaye après les guerres de Religion .....	140
1.2.2.1. Une occupation originale de l'enclos monastique .....	140
1.2.2.2. Un terrain vague et des occupations successives .....	141
1.2.3. Des bâtiments conventuels très mal connus .....	142
1.2.3.1. De rares mentions.....	142
1.2.3.2. Un enclos densément occupé .....	146
1.2.3.3. Des témoignages de l'architecture du monastère.....	147
1.2.3.4. Hypothèses de restitution du plan de l'église et de la topographie monastique .....	150
1.2.4. L'abbaye à l'origine de la cristallisation de l'habitat .....	151
1.3. Les institutions laïques .....	152
1.3.1. Le pouvoir vicomtal.....	153
1.3.1.1. La courte existence de la lignée des vicomtes de Saint-Antonin.....	153
1.3.1.2. Le partage de 1155.....	155
1.3.1.3. La charte de coutumes.....	156
1.3.1.4. Le droit justinien .....	159
1.3.2. Le consulat.....	162
1.3.2.1. L'apparition du consulat .....	162
1.3.2.2. L'organisation consulaire.....	163
1.3.2.3. Ressources et dépenses : le rôle du gouvernement urbain .....	164

1.3.3. Saint-Antonin-Noble-Val ville royale .....	166
1.3.3.1. La protection royale .....	166
1.3.3.2. Une ville royale favorisée .....	166
2. Les composantes du paysage urbain (XII <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles) .....	170
2.1. L'équipement de la ville .....	170
2.1.1. L'encadrement religieux .....	170
2.1.1.1. Églises et temples .....	170
2.1.1.2. Le cimetière .....	172
2.1.1.3. Les couvents intra et extra-muros .....	173
2.1.1.4. Les infrastructures d'assistance .....	178
2.1.2. Le franchissement des rivières .....	181
2.1.2.1. Le pont sur l'Aveyron : un pont composite ? .....	182
2.1.2.2. Le pont en pierre du XVI <sup>e</sup> siècle .....	183
2.1.2.3. L'évolution du pont sur l'Aveyron .....	185
2.1.2.4. Un premier pont rue Frézal ? .....	186
2.1.2.5. La traversée de la Bonnette .....	187
2.1.3. Un réseau viaire étriqué .....	188
2.1.3.1. Des rues étroites mais peu encombrées .....	188
2.1.3.2. Des carrefours en guise de places .....	191
2.1.3.3. La question des accès aux parcelles à travers le cas du moulon A .....	193
2.1.4. Une adaptation des infrastructures commerciales à la croissance de la ville .....	196
2.1.4.1. Un marché hebdomadaire encombré .....	196
2.1.4.2. La multiplication des foires annuelles .....	199
2.1.4.3. L'éclatement des structures destinées à la vente de viande .....	200
2.1.4.4. Un nombre de fours adapté aux besoins de la ville .....	204
2.2. L'enceinte urbaine .....	205
2.2.1. Les fortifications médiévales .....	205
2.2.1.1. Les fortifications jusqu'au XIII <sup>e</sup> siècle .....	205
2.2.1.2. Les fortifications des XIV <sup>e</sup> et XV <sup>e</sup> siècles .....	206
2.2.1.3. De rares vestiges .....	211
2.2.2. Démolitions et reconstructions des XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles .....	212
2.2.2.1. Le front nord et le siège de la ville en 1622 .....	212
2.2.2.2. L'alimentation en eau des fossés .....	215
2.2.2.3. Une enceinte indépendante ou constituée de maisons mitoyennes ? .....	219
2.2.3. Le démantèlement progressif des fortifications .....	220
2.2.3.1. Une condition de la reddition de la ville en 1622 .....	220
2.2.3.2. Le démantèlement définitif .....	221
2.3. L'espace privé .....	223
2.3.1. La maison dans l'espace urbain .....	224

2.3.1.1. Les techniques constructives.....	224
2.3.1.2. La forme des maisons .....	225
2.3.1.3. La façade : contact entre la maison et la rue .....	226
2.3.1.4. La circulation dans la maison.....	231
2.3.2. Le cadre de vie.....	232
2.3.2.1. Un aperçu du confort des maisons médiévales saint-antoninoises .....	232
2.3.2.2. Le décor intérieur .....	234
2.3.3. Quels programmes pour les maisons saint-antoninoises ? .....	236
2.3.3.1. La prédominance de la maison polyvalente.....	236
2.3.3.2. D'autres programmes difficiles à identifier .....	237
3. Les dynamiques d'évolution (XII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles) .....	240
3.1. Les acteurs de la dynamique urbaine.....	240
3.1.1. La population de Saint-Antonin-Noble-Val .....	240
3.1.1.1. La démographie de la fin du Moyen Âge .....	240
3.1.1.2. Les catégories socioprofessionnelles de l'espace urbain .....	242
Encart 8 – classement des professions des contribuables .....	243
3.1.1.3. Quelles maisons pour quels acteurs ? .....	246
3.1.2. La répartition des groupes sociaux dans la ville : trois échelles d'étude.....	247
3.1.2.1. Des gaches inégalement peuplées et peu spécialisées .....	247
3.1.2.2. Des secteurs spécialisés mais des rues mixtes .....	250
3.1.2.3. La micro échelle du moulon.....	251
3.1.3. Le morcellement des fiefs <i>intra-muros</i> .....	253
3.1.3.1. Une mosaïque de micro fiefs .....	253
3.1.3.2. Les alleux francs .....	255
3.2. Nouvelle lecture du parcellaire urbain .....	257
3.2.1. La composition du tissu urbain.....	257
3.2.1.1. Des îlots aux formes irrégulières .....	257
3.2.1.2. Une densité homogène .....	259
3.2.1.3. Un tissu lâche par endroits et des limites de propriété mouvantes .....	261
3.2.2. Le parcellaire : une absence de régularité à l'échelle de la ville... ..	262
3.2.2.1. La forme des parcelles .....	262
3.2.2.2. L'orientation des parcelles .....	264
3.2.2.3. La nature des parcelles .....	266
Encart 9 – classement des natures de parcelles .....	266
3.2.3. Des opérations de lotissement ponctuelles .....	271
3.2.3.1. Une opération de découpage parcellaire concertée autour d'un canal à ciel ouvert.....	271
3.2.3.2. Un lotissement du XIII <sup>e</sup> siècle organisé autour d'un axe de communication majeur.....	273

3.2.3.3. Un remodelage du parcellaire dans le quartier du Bessarel à la fin du Moyen Âge.....	277
3.3. Au-delà des murs : aperçu des interactions ville / campagne.....	280
3.3.1. Une occupation spécifique aux portes de la ville .....	281
3.3.1.1. Les activités dans l'espace périurbain.....	281
3.3.1.2. L'habitat hors les murs.....	282
3.3.1.3. Le secteur de la Condamine dans les sources fiscales .....	284
3.3.2. Plus loin des murs : un espace cohérent .....	286
3.3.2.1. L'utilisation des parcelles rurales étroitement dépendante de la topographie.....	286
3.3.2.2. Les possessions rurales des propriétaires urbains : localisation et usages à l'époque moderne.....	287
3.3.2.3. Le cas de la production textile .....	288

### **TROISIEME PARTIE**

#### **L'eau maîtrisée, l'épanouissement d'une ville sur le temps long ..... 291**

1. L'eau à Saint-Antonin-Noble-Val : contrainte ou atout ?.....	294
1.1. Les caprices de l'eau .....	294
1.1.1. Les crues dans les textes de la fin du Moyen Âge et de la période Moderne.....	294
1.1.2. Les rythmes de crues aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles.....	297
1.1.3. Lutter contre l'eau.....	299
1.1.3.1. Se prémunir des débordements .....	299
1.1.3.2. Un risque inégal .....	302
1.1.4. Les bénéfiques des crues.....	302
1.2. Les dérivations de la Bonnette .....	303
1.2.1. Le tracé des dérivations hors les murs.....	303
1.2.2. Les dérivations dans la ville .....	304
1.2.2.1. La dérivation supérieure.....	304
1.2.2.2. La dérivation inférieure.....	305
1.2.3. Les caractéristiques des canaux de dérivation .....	306
1.2.3.1. Les propriétés techniques.....	306
1.2.3.2. Les interactions avec les activités urbaines.....	307
1.3. Le réseau secondaire : des canaux partout dans la ville .....	308
1.3.1. Un repérage non exhaustif des canaux transversaux .....	308
1.3.2. L'alimentation des canaux orientaux : une troisième dérivation ou le captage d'une source ? .....	310
1.3.3. Les caractéristiques des canaux transversaux.....	311
1.3.3.1. Les canaux qui se déversent dans la dérivation inférieure.....	311

1.3.3.2. Les canaux qui se déversent dans la dérivation supérieure.....	311
1.4. Les origines du réseau hydrographique.....	313
1.4.1. La datation, une question délicate .....	313
1.4.1.1. De rares mentions.....	313
1.4.1.2. L'apport de l'archéologie.....	315
1.4.2. La fonction primitive des canaux .....	315
1.4.2.1. De l'eau pour l'abbaye.....	315
1.4.2.2. L'eau dans les monastères.....	317
2. Une utilisation raisonnée.....	321
2.1. L'eau comme moteur de la dynamique économique.....	321
2.1.1. L'usage de la force motrice .....	321
2.1.2. L'artisanat du cuir.....	322
2.1.2.1. Principes de préparation des peaux aux périodes médiévale et moderne .....	323
2.1.2.2. La répartition de l'activité de tannerie à Saint-Antonin-Noble-Val .....	325
2.1.2.3. La physionomie des tanneries médiévales et modernes à partir des vestiges.....	328
2.1.2.4. Les métiers du cuir.....	330
2.1.2.5. Les matières premières.....	333
2.1.3. La production textile.....	334
2.1.3.1. La chaîne opératoire.....	334
2.1.3.2. Un production réglementée.....	336
2.1.3.3. Une activité qui laisse peu de traces .....	338
2.1.3.4. Les artisans du textile.....	339
2.2. La gestion des eaux usées.....	341
2.2.1. Le rôle de l'eau dans la boucherie .....	341
2.2.2. L'évacuation des eaux domestiques .....	343
2.2.2.1. Les eaux usées issues des latrines .....	343
2.2.2.2. Les eaux usées issues des éviers .....	345
2.2.2.3. L'évacuation d'autres déchets.....	346
2.3. L'hygiène et l'agrément .....	347
2.3.1. Le lavage du linge.....	347
2.3.2. Les bains publics.....	348
3. La gestion de l'eau à Saint-Antonin-Noble-Val .....	350
3.1. Une gestion concertée dans la durée .....	350
3.1.1. De l'utilisation à l'entretien .....	350
3.1.1.1. Les canaux générateurs de conflits .....	350
3.1.1.2. La réglementation de l'entretien des canaux.....	351
3.1.1.3. Le curage des canaux .....	353



# La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen Âge à la période pré-industrielle

Cécile Rivals

## Résumé

La compréhension des processus conduisant à la construction d'une ville nécessite une approche pluridisciplinaire, dont les prismes utilisés ici sont l'archéologie, l'histoire, les mathématiques, la géographie et la géomatique. Les sources doivent être multiples, archéologiques, écrites, fiscales, iconographiques, planimétriques et les échelles variées, de la maison au territoire. La ville de Saint-Antonin-Noble-Val, deuxième agglomération du Rouergue au bas Moyen Âge, dont le développement est étroitement lié à la gestion du réseau hydrographique, constitue l'*espace-laboratoire* de cette recherche. Ce bourg monastique représente un véritable creuset pour la mise en place d'une nouvelle méthodologie élaborée pour étudier le phénomène urbain médiéval. Les sources fiscales médiévales et modernes, traditionnellement utilisées pour l'étude des paysages, sont modélisées sous forme de graphes d'adjacence des parcelles afin de percevoir les dynamiques de l'espace urbain sur le temps long. La comparaison des parcellaires entre le bas Moyen Âge et le XIX<sup>e</sup> siècle, rendue possible par l'utilisation de la théorie des graphes et le croisement avec les données archéologiques, permet d'approcher les modalités d'aménagement d'un territoire urbain.

**Mots clefs :** Moyen Âge, période moderne, ville, bourg monastique, sources fiscales, archéologie, théorie des graphes, dynamiques morphologiques

## Abstract

Understanding the process leading to the construction of a city requires a multidisciplinary approach. Herein are included disciplines such as archeology, history, mathematics, geography and geomatic. The sources should be diverse (archaeological, written, tax, iconographic, planimetric) and the scales varied, from the house to the territory. The city of Saint-Antonin-Noble-Val, whose development was closely related to the hydrographic network management, was the second largest city of Rouergue in the Late Middle Ages; it constitutes this research lab-area. With the example of this monastic town, a new methodology developed to study medieval urban phenomenon is provided. In order to perceive the dynamics of urban space over time, both medieval and modern tax sources, traditionally used for landscape study, are modeled as adjacency graphs of the plots. The comparison between the cadastral allotment of the Late Middle Ages and the XIX<sup>th</sup> century is achieved using the graph theory and its intersections with available archaeological data; it allows to approach the arrangement modalities of an urban area.

**Key words:** Middle Ages, modern period, town, monastic town, tax sources, archaeology, graph theory, morphological dynamics